TdM

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES ET LETTRES
DE
MONTPELLIER

NOUVELLE SÉRIE
TOME 53
ANNÉE 2022

ISSN 1146-7282

TABLE DES MATIÈRES

Page

Table des matières 1
Avertissement 7
Présentation 11
Contacts 13
Conseil d'administration de l'Académie 2022 17

Communications présentées en 2022 19
LAVABRE-BERTRAND (Thierry), *séance publique du 31 janvier 2022* :
Le centenaire de la mort du Cardinal de Cabrières 21
CHAPUISAT (Jérôme), *séance publique du 7er février 2022* :
La Babylonie en danger : Enjeux et obstacles 35
NOUGIER (Jean-Pierre), *séance du 14 février 2022* :
Mesure du temps et des distances terrestres 55
Réception de Monsieur Gérard CHRISTOL sur le fauteuil XXI de la section Lettres, *séance publique du 21 février 2022* : 359
ROBIN (Jean-Max), *séance du 28 février 2022* :
L'ère MEIJI, une révolution politique économique et artistique 73
Séance solennelle de rentrée académique, *séance publique du 7 mars 2022* :.. 449
LAVIGNE (Jean-François), *séance du 14 mars 2022* : séminaire interne « Incertitudes » :
L'incertitude, au point de vue logique et épistémologique 85
PÉTEL (Philippe), *séance du 14 mars 2022* : séminaire interne « Incertitudes » :
Une appréhension de l'incertitude scientifique par le droit : le principe de précaution 93
BOCKAERT (Joël), *séance du 21 mars 2022 : séminaire interne* « Incertitudes » :
Incertitudes des zoonoses dans un monde globalisé 101
SOFONEA (Mircea), *séance du 21 mars 2022 : séminaire interne* « Incertitudes » :
Incertitudes et épidémies 113
DURAND (Gemma), *séance du 28 mars 2022 : séminaire interne* « Incertitudes » :
Incertitudes et risques en contraception et ménopause, le jour où tout a basculé 115

JONQUET (Olivier) : *séance du 28 mars 2022 : séminaire interne* « Incertitudes » :
L'art de décider en situation d'incertitude dans la pratique médicale 123

VERDELHAN (Michèle), MARRON-WOJEWODZKI (Maud) : s*éance publique du 4 avril 2022* :
« Sous les pavés »… l'art en révolution : théorie et pratiques du mouvement Supports/Surfaces (1966-1972)..... 129

BRUGUÈS (Jean-Louis) : s*éance du 25 avril 2022* :
Église et mémoire : Promenade dans la bibliothèque et les archives secrètes du Vatican..... 147

BARTHEZ (Philippe) et HEISSER (Jean-François) : s*éance publique du 2 mai 2022* :
Ludwig Van Beethoven, mes amis, mes amours, mes emmerdes…. 149

BOUDET (Gérard) : *séance publique du 9 mai 2022* :
L'avenir du vin rosé en France. Une vision à court terme..... 157

Réception de Michel HILAIRE sur le fauteuil XX de la section des Lettres : *séance publique du 16 mai 2022* : 383

BAKHOUCHE (Béatrice) : *séance du 23 mai 2022* :
Le « progrès » en astronomie, ou des somnambules aux amnésiques 171

VOISIN (Michel) : *séance du 30 mai 2022* :
Robert Debré, au tournant de la médecine moderne..... 183

ABITEBOUL (Serge) : *séance publique du 13 juin 2022* :
Nous sommes les réseaux sociaux ..... VIDEO 197

BELIN (Christian) : *séance du 20 juin 2022* :
« Un sot en 3 lettres » : le bêtisier de Molière 199

SALANSKIS (Jean-Michel) : *séance publique du 27 juin 2022* :
Dialogue avec l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier..... VIDEO 207

Remise du prix Roger Bécriaux 2022 : *séance publique du 22september 2022* 473

DANAN (Marcel) : *séance publique du 3 octobre 2022* :
Louis XV. Portrait médico psychologique..... VIDEO 209

DEDET (Jean-Pierre) : *séance du 10 octobre 2022* :
La perception sociale des épidémies..... 227

Réception de Jacques TOUCHON sur le fauteuil XXIX de la section Médecine : *séance publique du 17 octobre 2022*..... 405

CHEIN (Michel) : *séance du 24 octobre 2022* :
L'intelligence artificielle va-t-elle contribuer à transformer Homo Sapiens en *Homo Numericus* ?..... 237

IANCU-AGOU (Danièle) : *séance du 31 Octobre 2022* :
La peste et les juifs du Midi (XIVe – XVe siècles) 255

FEILLET (Pierre) : *séance publique du 7 novembre 2022* :
Insectes, viandes de culture, foie gras cellulaire, algues, laits artificiels… à notre menu demain ? Cauchemar ou espoir d'un nouveau monde d'où la faim aura disparu..... VIDEO 271

HAUT

LAMBOLEY (Claude) : *séance du 14 novembre 2022* :
Présence des Alsaciens-Lorrains en Algérie : À propos d'une histoire familiale 289

Réception de Monsieur Alain PRIVAT sur le fauteuil II de la section Médecine : *séance publique du 21 novembre 2022* 421

GUDIN DE VALLERIN (Gilles) : *séance du 28 novembre 2022* :
Les idées de Joseph Delteil : paléolithique, écologique et panthéiste 307

CARBASSE (Jean-Marie) : *séance publique du 5 décembre 2022* :
Le royaume et l'empire : deux « modèles » politiques dans l'Europe médiévale ..... VIDEO 323

JAFFIOL (Claude) : *séance du 12 décembre 2022* :
Perturbateurs endocriniens et diabète : mythe ou réalité ?..... 339

LEBLEU (Bernard) : *séance du 19 décembre 2022* :
Le monde émergeant des ARN : leurs rôles dans le contrôle de l'expression génétique et leurs utilisations comme médicaments 351

Réception d'académiciens 2021..... 357

Réception de Monsieur Gérard CHRISTOL sur le fauteuil XXI de la section Lettres, *séance publique du 21 février 2022* 359

CHRISTOL (Gérard) :
Discours de réception : éloge de M. Gérard Calvet 361

BEDEL GIROU de BUZAREINGUES (François) :
Présentation de M. Gérard Christol..... 373

AUFRÈRE (Sydney H.) :
Intronisation de M. Gérard Christol 379

Réception de Michel HILAIRE sur le fauteuil XX de la section des Lettres : *séance publique du 16 mai 2022*..... 383

HILAIRE (Michel) :
Discours de réception : Éloge de Bernard Chédozeau 385

CARBASSE (Jean-Marie) :
Présentation de M. Michel Hilaire 395

AUFRÈRE (Sydney H.) :
Intronisation de M. Michel Hilaire 401

Réception de Jacques TOUCHON sur le fauteuil XXIX de la section Médecine : *séance publique du 17 octobre 2022*..... 405

TOUCHON (Jacques) :
Discours de réception : Éloge de M. Philippe Castan..... 407

MEYNADIER (Jean) :
Présentation de M. Jacques Touchon..... 413

AUFRÈRE (Sydney H.) :
Intronisation de M. Jacques Touchon 415

Réception de Monsieur Alain PRIVAT sur le fauteuil II de la section Médecine : *séance publique du 21 novembre 2022* 421

PRIVAT (Alain) :
Discours de réception : Éloge de M. Michel Reynier 423

ROBIN (Jean-Max) :
Présentation de M. Alain Privat 427

AUFRÈRE (Sydney H.) :
Intronisation de M. Alain Privat 435

Rentrée académique : *séance publique du 7 février 2022* 441

NIQUE (Christian), Secrétaire perpétuel : :
Qu'est-ce qu'être académicien, aujourd'hui à Montpellier ?..... 443

LAVABRE-BERTRAND (Thierry), Président 2021 :
Discours de cessation de fonctions 447

AUFRÈRE (Sydney H.), Président 2022 :
Discours de prise de fonction..... 451

Remise du prix Sabatier d'ESpeyran 471

Colloque et séminaire interne 459

Séminaire interne « Incertitudes », *séances des 14, 21 et 28 mars 2022* 461

Colloque « Bicentenaire Champollion : l'Égypte et Moontpellier », Montpellier, Salle Rabelais, 13 *et 14 mai 2022* ..... VIDEO 463

Prix de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier 469

Prix Sabatier d'Espeyran 2021 : *séance publique solennelle du 7 février 2022* 471

MATEU (Jacques) :
Présentation et remise du prix 471

Prix Roger Bécriaux 2022 : *séance publique du 26 septembre 2022* 473

CUÉNANT (Étienne) :
Compte rendu de séance et remise du prix 473

Voyage académique..... 475

ROBIN (Jean-Max) :
Compte rendu de voyage à Nice 477

DAVID (Jean-Paul) :
Présentation de l'*Acadèmia Nissarda*..... 483

LAVABRE-BERTRAND (Thierry) :
Présentation de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier 485

Hommage à 487

Hommage à Claude SOLASSOL, par Philippe AUGÉ, Isabelle LAFONT, Thierry LAVABRE-BERTRAND, Olivier JONQUET, Bernard SAINT-AUBERT, Michel VOISIN :..... 489

Hommage à Robert DUMAS, par Michel VOISIN : 491

Hommage au Recteur Michel GAYRAUD, par Christian NIQUE :..... 493

Hommage à Yves COPPENS, par Christian NIQUE :..... 495

Hommage à Valdo PELLEGRIN, par Philippe VIALLEFONT et Jean-Louis CUQ : 497

Hommage à Pablo CASALS, par Gemma DURAND : 499

Vie de l'Académie..... 505

Lettre de l'Académie, par Michel VOISIN..... 507

Rapport moral 2022, par Christian NIQUE, Secrétaire Perpétuel..... 509

Chronique de l'Académie 2022 511

Index des auteurs 519

HAUT

AVERTISSEMENT

TdM

Cette année encore, certaines perturbations ont été causées par l'épidémie de Covid 19, en particulier aux mois de janvier et février 2022 pendant lesquels nos conférences, tant publiques que privées, ont dû se tenir en visio-conférences, organisées par M. Hilaire Giron, Jean-Claude Balny et Christian Nique.

Nos conférences publiques ont été enregistrées grâce à Claude Balny et sont publiées dans l'espace Youtube qui nous est réservé :
https://www.youtube.com/playlist?list=PLvwCHzm6EDal8rDeEG7ZGIP0N8_4IxDMI

Notre bulletin annuel est désormais édité sous deux formes :

- Un bulletin imprimé, sous forme traditionnelle, tiré à peu d'exemplaires, et consultable à la bibliothèque de l'Académie : Bibliothèque de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, BIU Droit Espace Richter, 60 rue des États Généraux, 34000 Montpellier. Un exemplaire de ce bulletin est déposé à la Bibliothèque Nationale de France, destinée à être inséré dans la collection Gallica.
- Un bulletin électronique (e-bulletin), pratiquement identique au précédent, mais muni de liens internes permettant de naviguer aisément à l'intérieur du bulletin. Cette édition est consultable en ligne et aussi téléchargeable sur le site web de l'Académie, à l'adresse : https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr, onglet "Ressources", section "Bulletins de l'Académie", ou plus directement à l'adresse : https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/ressources/bulletins

Utilisation des liens du bulletin électronique :

Outre les liens habituels repérés par leur adresse soulignée commençant par http ou https, le "e-bulletin" comportent trois autres types de liens sous forme de boutons :

- Le bouton "LIEN" active le document correspondant.
- Le bouton "HAUT" renvoie à la tête du sous-chapitre (titre en marron sur fond beige).
- Le bouton "TdM" renvoie à la table des matières.

Les liens sur fond jaune sont internes, ils renvoient à une autre page de ce bulletin. Les liens sur fond vert sont externes, ils renvoient à une page web extérieure.

Télécharger et imprimer une page consultée

Pour télécharger ou imprimer une page affichée à l'écran, cliquer sur le menu "Fichier > Imprimer" et dans la fenêtre qui s'affiche choisir "Imprimer" ou "pdf > enregistrer au format pdf"

Consulter une conférence

Pour consulter la conférence que l'auteur *X* a donnée l'année *N*, à partir du site de l'académie (https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr) on peut procéder de deux manières :

1) Cliquer dans le pavé "Rechercher un document" ; dans la fenêtre qui s'affiche : si l'on renseigne le nom de l'auteur, on trouve la liste de toutes publications qu'il a faites dans le cadre de l'académie ; si l'on renseigne l'année *N*, on trouve la liste des publications de l'année *N* pour tous les auteurs ; si l'on renseigne l'auteur et l'année, on obtient la liste des publications de l'auteur pendant l'année *N*. Il suffit alors de cliquer sur le titre désiré. On peut ainsi consulter l'une quelconque des conférences stockées sur notre site web.
2) Rechercher dans la table des matières du bulletin de l'année *N* (à partir du n°51, année 2020) la publication désirée et cliquer sur le lien. Le bulletin de l'année *N* s'obtient en cliquant, sur la page d'accueil du site, dans l'onglet "Ressources > Bulletins de l'Académie".

HAUT

PRÉSENTATION

TdM

CONTACTS

TdM

Libellé

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Ancienne “Société Royale des Sciences”, fondée en 1706

Déclarée d'utilité publique le 22 avril 1884
Site web : http://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr
n° SIREN : 423 411610 ; n° SIRET : 423 411 610 00011
Numéro d'enregistrement au répertoire national des associations : W 343019078

Siège social : Hôtel de Lunas - 10, rue de la Valfère - 34000 Montpellier

Présentation

La Société Royale des Sciences fut fondée en 1706 par lettres patentes du Roi Louis XIV, comme "extension et partie de l'Académie parisienne des sciences", créée peu avant, "afin qu'elles constituent ensemble un seul et même corps."

Dissoute, comme toutes les sociétés savantes, par la Convention en 1793, elle fut reconstituée dès 1795, tout en élargissant ses compétences, sous le nom de Société Libre des Sciences et Belles Lettres. En sommeil de 1816 à 1846, elle se reforma et prit le titre d'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (ASLM) et fonctionne sous ce titre sans interruption depuis cette date.

Forte actuellement de 90 membres titulaires répartis en trois sections, Sciences, Lettres et Médecine, et de 50 membres correspondants qui proviennent du milieu universitaire aussi bien que socio-économique, elle comporte également 8 membres honoraires.

Elle est membre de l' Conférence Nationale des Académies (CNA), placée sous l'égide de l'Institut de France.

Elle a pour buts de diffuser, à Montpellier et dans le pays montpelliérain, le savoir et la culture, la connaissance et de la culture, et de les mettre en réflexions et en débats. Elle tient des séances de travail privées ainsi que des séances publiques, des séminaires internes et un colloque annuel ouvert au public. Chaque année est décerné un prix Sabatier d'Espeyran destiné à récompenser les travaux d'un jeune chercheur ou entrepreneur, qu’elle aide ainsi dans sa démarche de formation et d’entrée en activité professionnelle, et un prix Roger Bécriaux (le prix 2020 a dû être annulé à cause des conditions sanitaires dues au Covid 19). L'ASLM participe aussi à des rencontres inter-académiques, soit bilatérales soit dans le cadre de la Conférence Nationale des Académies, et effectue chaque année un voyage au cours duquel elle rencontre une académie ou une société savante d'une autre région de France.

Ses travaux se concrétisent par la publication de conférences sur le site web de l'ASLM, par l'édition d'un bulletin annuel imprimé déposé dans sa bibliothèque, ainsi qu'à la Bibliothèque Nationale de France pour être intégré à la collection Gallica ; la version électronique de ce bulletin est publiée sur le site web de l'ASLM, consultable et téléchargeable. Certaines conférences sont enregistrées en vidéo et publiées dans le compte Youtube de l'ASLM.

La très riche bibliothèque historique de l'Académie comporte 40 000 volumes. Elle est hébergée par la Bibliothèque Interuniversitaire et gérée par celle-ci, sous la responsabilité d'un conservateur détaché et de ses propres bibliothécaires. L'ASLM correspond avec plus de 200 sociétés savantes et académies françaises et étrangères.

Dates clés

1706 : Fondation de la Société Royale des Sciences de Montpellier, par Lettres Patentes de Louis XIV
1793 : Suppression de toutes les académies par la Convention (8 août)
1795 : Recréation sous le nom de Société Libre des Sciences et Belles Lettres de Montpellier
1816 : Début d'une période d'inactivité (jusqu'en 1846)
1846: Projet de reformation, sous le nom d'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
1847 : Aurorisation accordée par un décret ministériel
1883 : Adoption des statuts par le Conseil d'État
1884 : Décret du président de la République dénommant l'Académie « ***établissement d'utilité publique*** »
1994 : Adoption (20 juin) du règlement intérieur encore en vigueur
2014 : Adoption (27 janvier) d'un additif au règlement intérieur

Correspondance

La correspondance doit être adressée (sauf pour les publications et échanges ou les documents de trésorerie) à :

M. le Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres
Recteur Christian Nique
sp.acad.slm@gmail.com

Dons et cotisations

Les dons et cotisations doivent être remis ou expédiés, exclusivement sous forme de chèques, au Trésorier :

Monsieur Christophe Daubié, 3 rue Philippy, 34000 Montpellier.

Libeller les chèques à l'ordre de : « Académie des Sciences et Lettres de Montpellier ».

Publications, rédaction d'articles

Rédaction des articles, instructions aux auteurs : s'adresser au directeur des publications : Professeur Jean-Pierre Nougier
jean-pierre.nougier@orange.fr ; Tél. 06 86 42 67 62

Bulletin (acquisition, consultation ou échanges)

S'adresser à :
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Service des publications et échanges
Bibliothèque Interuniversitaire

Espace Richter - 60, rue des États Généraux - 34965 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 43 94 - E-mail : acad.scilett@umontpellier.fr

La Bibliothèque Nationale de France procède à la numérisation des bulletins de l'Académie.

Les articles parus dans le bulletin annuel et les numéros spéciaux du bulletin (colloques), ainsi que les enregistrements vidéo de certaines conférences, peuvent être consultés sur le site web de l'Académie.

Site web : http://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr
Notre site web peut être joint directement à partir d'un portable à l'aide du QR code ci-contre.

*****

L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises au cours de ses séances et dans ses publications. Ces opinions devront être considérées comme propres à leurs auteurs.

HAUT

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022 DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

TdM

Le conseil d'administration de l'Académie est composé
des membres du bureau général et des membres de bureau des sections

BUREAU GÉNÉRAL 2020

Président ..... Sydney H. AUFRÈRE
Vice-président ..... Bernard LEBLEU
Secrétaire perpétuel ..... Christian NIQUE
Vice-secrétaire ..... Philippe VIALLEFONT
Trésorier ..... Christophe DAUBIÉ
Trésorier adjoint ..... Philippe VIALLA
Bibliothécaire-archiviste ..... Gilles GUDIN DE VALLERIN
Bibliothécaire-adjoint ..... Sydney H. AUFRÈRE
Directeur des publications ..... Jean-Pierre NOUGIER
Directrice adjointe des publications ..... Michèle VERDELHAN

Conseillers :
- La Lettre de l'Académie ..... Michel VOISIN
- Relations avec les collectivités ..... Daniel GRASSET
- Relations avec la CNA ..... Philippe VIALLEFONT
- Voyages ..... Jean-Max ROBIN
- Site inteernet ..... Jean-Paul LEGROS
- Listes Renater ..... Michel CHEIN
- Relations avec les médias ..... Claude LAMBOLEY
- Relations avec l'Université de Montpellier ..... Jean-Louis CUQ
- Relations avec l'Université Montpellier 3 ..... Michel GAYRAUD
- Enregistrements vidéo : ..... Claude BALNY
- Protocole : ..... Jean-Marie ROUVIER
- Relations membres correspondants et amis ..... Jean-Pierre REYNAUD

BUREAU DES SCTIONS 2020

Section Sciences :
- Président ..... Bernard LEBLEU
- Vice-Président ..... Beernard AUBERT

Section Lettres :
- Présidente ..... Gilles GUDIN DE VALLERIN
- Vice-Présidente ..... Danièle IANCU-AGOU

Section Médecine :
- Président ..... Jacques TOUCHON
- Vice-Président ..... Étienne CUÉNANT

COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES EN 2022

TdM

Séance du 31 janvier 2022

Centenaire de la mort du Cardinal de Cabrières

Thierry LAVABRE-BERTRAND
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS-CLÉS
Cardinal de Cabrières, Diocèse de Montpellier, Histoire de l'Église de France, Séparation de l'Église et de l'État, Pie IX, Léon XIII, Pie X.

RÉSUMÉ
Né en 1830 dans une famille légitimiste de Nîmes, Anatole de Cabrières se forme avec le P. d'Alzon. Les monarchistes nîmois le font nommer évêque de Montpellier en 1873. Son épiscopat d'un demi-siècle est marqué par une grande proximité avec ses diocésains qui culmine lors de la révolte des vignerons en 1907. Il déploie son activité dans la France entière, au contact de nombreux milieux sans cacher ses convictions monarchistes et est un opposant farouche à la politique anticléricale de la IIIe République, jouant un rôle important dans les suites de la loi de 1905. Très proche du pape Pie X, il est élevé au cardinalat en 1911 et devient un ardent défenseur de l'Union sacrée. Il incarne une Tradition vivante, avec un sens éminent du contact et sait tirer de son traditionalisme des vues nouvelles, notamment quant à la liberté de l'Église après la Séparation.

Le 21 décembre 1921 mourait dans sa 92ème année en son palais épiscopal de Montpellier François Marie Anatole de Rovérié de Cabrières, évêque de Montpellier, Béziers, Lodève, Agde et Saint-Pons-de-Thomières, cardinal-prêtre de la Sainte Église Romaine du titre de Sainte Marie de la Victoire, à quelques jours de ses 48 ans d'épiscopat. L'émotion est immense et des louanges unanimes célèbrent la mémoire de celui qui, pourtant, s'était clairement affiché jusqu'au bout comme un « Blanc du Midi ». Le personnage restera présent dans la mémoire méridonale jusque dans les années 1970, avec ce paradoxe, finalement assez logique, d'une image collective largement positive, mais d'une gêne certaine de ses successeurs à l'égard d'un souvenir quelque peu encombrant, voire compromettant : Gérard Cholvy rappelle avec malice au début de sa biographie[1] que lorsque le chanoine Bruyère demanda à l'évêque de Montpellier de

[1] Il existe deux vraies biographies du Cardinal de Cabrières : celle du chanoine Marcel Bruyère, *Le Cardinal de Cabrières*, Paris, éditions du Cèdre, 1956, et celle de Gérard Cholvy, *Le Cardinal de Cabrières (1830-1921), un siècle d'histoire de la France*, Paris, Cerf, 2007. Elles sont de style bien différent, la première tout à fait dans le ton de la littérature ecclésiastique de l'époque, très événementielle, basée sur le dépouillement d'innombrables documents publics et de correspondances privées, mais de valeur historique indiscutable, la seconde écrite par un universitaire reconnu et selon tous les canons de la science historique, bénéficiant en outre d'une documentation archivistique supplémentaire. On peut citer deux ouvrages hagiographiques, Mgr G. de Llobet, *Le Cardinal de Cabrières*, Paris, Bonne Presse, 1944 et M. Puget, *Vie*

l'époque, Mgr Duperray (1889-1957), l'accès aux archives diocésaines, celui-ci lui fut sèchement refusé car « cela rouvrirait des querelles et risquerait de troubler la paix des catholiques[2]… ». Peut-on dans ces conditions écrire une biographie sereine ? G. Cholvy, lui-même, évoque dès la dédicace de son ouvrage des liens familiaux le rattachant au Cardinal. D'un autre côté, une plume « étrangère » ne passerait-elle pas à côté du lien très fort noué entre l'évêque et son diocèse, lien qui fait partie de la vérité historique ? Il n'est pas sans intérêt, semble-t-il, de tenter à nouveau un regard sur l'homme au terme de ces cent ans, *tel qu'en lui-même enfin l'éternité le change*, en assumant consciemment, nous l'espérons tous, les biais de l'exercice.

1. Un Blanc du Midi

François Marie Anatole de Rovérié de Cabrières[3] naît à Beaucaire le 30 août 1830. Pourquoi Beaucaire ? C'est déjà tout un symbole. Nous sommes dans les jours qui suivent la chute de Charles X. Le père du nouveau-né, le marquis Eugène de Cabrières, pourtant domicilié à Nîmes, a préféré quitter la ville par peur des troubles, et pensait amener sa femme accoucher dans sa famille en Isère. Par nécessité, la naissance a lieu en route, chez Me Eyssette, notaire, au 42 de la rue Basse (aujourd'hui Ledru-Rollin). L'enfant est baptisé le lendemain en l'église N.D. des Pommiers, avec pour parrain son frère aîné Artus (1818-1903). L'enfant est le quatrième et dernier enfant du couple. Outre Artus[4], l'ont précédé Humbert (1820-1901) et Raymond (1821-1886).

Les Rovérié sont une vieille famille nîmoise. La première mention remonte au XIIe siècle, mais une filiation continue ne peut s'établir qu'à partir du XVe avec surtout des hommes de loi. Gabriel Rovérié acquiert en 1511 la seigneurie de Cabrières, près de Nîmes, et le patronyme de Cabrières seul devient dès lors le plus usité, le titre de marquis porté depuis 1770 environ n'étant qu'un titre de courtoisie (Fig.1). Une légende voulait que les Rovérié fussent apparentés à l'illustre famille des della Rovere qui donna deux papes à l'Église : Sixte IV (1414-1484) et Jules II (1443-1513). Bien qu'aucune preuve n'existe, il est curieux de constater que les armoiries des deux familles sont identiques, *d'azur au chêne arraché d'or et englanté de même*. Ces mêmes armes figurent sur plusieurs monuments montpelliérains datant de l'épiscopat du Cardinal, et notamment en plusieurs endroits de la cathédrale St Pierre.

Fig.1 : Le château de Cabrières
via Wiki commons

pittoresque et valeureuse d'un cardinal, Anatole de Cabrières (1830-1921), Paris Clovis, 2008. Pour des compléments bibliographiques voir G. Cholvy, *op.cit*.

2 G. Cholvy*, op.cit.*, p. 11.

3 L'acte de baptême porte Marie François Anatole de Cabrières. Anatole prévaudra, le prénom usuel étant le dernier, selon l'usage en vigueur jusqu'au début du XXe siècle dans nombre de familles.

4 Artus aura un fils Antoine Marie Artus, né en 1851 qui épousera Louise d'Espous dont il aura notamment une fille, Renée, qui épousera Frédéric Sabatier d'Espeyran (1880-1965), frère aîné de Pierre Sabatier d'Espeyran (1892-1989).

La famille de Rovérié est catholique et sera partie des troubles religieux du XVIe siècle. Son ancrage politique sera de même ardemment légitimiste à travers la Révolution, l'Empire et la Restauration. Au 9 Thermidor, tous les hommes de la famille sont en prison, un grand-père a été guillotiné. Vingt ans plus tard, lors de la Terreur blanche, le marquis Eugène de Cabrières (1788-1874), père du Cardinal, sera impliqué, à tort semble-t-il, dans les troubles de 1815, ce qui l'empêchera d'être nommé maire de Nîmes. On a donc là typiquement une famille de blancs du Midi, chez qui appartenance politique et religieuse se répondent étroitement, sans qu'il y ait pour autant une ferveur religieuse débordante, et où le ton général reste assez gallican : le marquis de Cabrières va à l'Église pour l'exemple, mais ne s'approchera des sacrements qu'à la fin de sa vie[5].

Du côté maternel, l'ascendance appartient au Dauphiné : Yvonne du Vivier de Faÿ-Solignac (1794-1877) descendait d'une vieille famille de la province, résidant au château de Cuirieu près de la Tour-du-Pin et héritera du château de Veaune, qu'elle devra vendre en 1826 pour rétablir les finances des Cabrières, mais qui tient une place importante dans l'imaginaire familial[6].

Alors que les jeunes Cabrières avaient bénéficié d'un précepteur à domicile jusqu'en 1838, le jeune Anatole est mis au Collège de l'Assomption à partir de 1839. Il venait de rencontrer celui qu'il avait choisi comme directeur spirituel et qui va avoir sur sa vie une influence absolument décisive : l'abbé Emmanuel d'Alzon (1810-1880). Il faut s'attarder quelque peu sur le personnage (Fig.2). Né d'une famille de petite noblesse du Vigan, élevé notamment au château de Lavagnac près de Montagnac, il entre au séminaire de Montpellier en 1832, est ordonné prêtre à Rome en 1834 et se fait incardiner dans le diocèse de Nîmes, où il devient presqu'immédiatement vicaire général et le restera quarante-quatre ans. Nature ardente, il s'est lié à Lamennais et déborde de zèle apostolique. Il comprend que la question cruciale est celle de la transmission et plus précisément l'enseignement et la presse. Il est dans la filiation des « Blancs du midi », mais dans une perspective radicalement renversée. Le diptyque Dieu et le Roi est souvent compris dans ce milieu comme le Roi d'abord, et Dieu finalement à son service. Il s'agit au contraire de mettre Dieu en premier, même si le Roi garantit la meilleure organisation de la société. Le P. d'Alzon s'insère donc dans ce mouvement catholique de la Restauration, tel qu'il se regroupe autour de Lamennais, du moins du Lamennais première manière qui s'était fait le champion de la Tradition avec son *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, mais qui va vite s'éloigner de l'Église et s'écarter de ses disciples. Ce catholicisme, très éloigné du rigorisme janséniste du siècle précédent, est devenu en réaction au gallicanisme traditionnel en France de nuance ultramontaine prononcée. Il est aussi proche du romantisme débutant, du *Génie du christianisme* de Chateaubriand au poème *Louis XVII*

Fig. 2 : Le P. d'Alzon
via Wiki commons

[5] Sur les Blancs du midi voir notamment G. Cholvy, Les Blancs du Midi, *Bull. de l'Acad. des Sc. et Lettres de Montpellier*, 2014, 44, 13-20.

[6] Voir notamment l'ouvrage de souvenirs familiaux que rédigera Mgr de Cabrières, *Cabrières et Veaune, livre de famille*, Paris, Plon, 1917.

d'un certain…Victor Hugo (1822)[7]. Tout ceci tend à relativiser l'abord politique, ce qui, couplé à la haine qu'inspire Louis-Philippe aux légitimistes, les poussera assez facilement bien que transitoirement vers la république en 1848 avant de les faire évoluer, au gré des déceptions successives, d'une conception politique vers une conception mystique de la monarchie légitime. Symétriquement, les soubresauts de l'unité italienne et l'implacable érosion des États pontificaux vont ramener la religion vers la politique : le diocèse de Nîmes sera l'un des grands recruteurs pour les zouaves pontificaux qui partent défendre le « pape-roi ». Ainsi se noue une nouvelle alliance entre le trône et l'autel, bien différente de la première.

C'est dans ce contexte que se déploie l'intense activité du P. d'Alzon. Il fonde en 1845 les Augustins de l'Assomption, congrégation vouée à l'éducation et la diffusion des idées (avec en 1873 *Le Pèlerin* puis, en 1883, *La Croix*) et la congrégation-sœur des Oblates de l'Assomption. Il s'implique beaucoup dans la gestion des œuvres d'enseignement et reprend le Collège de l'Assomption de Nîmes en 1844, où se pressent les enfants de la bonne société. C'est là qu'il va suivre la formation du jeune Anatole. Celui-ci se montre un élève doué, pieux et discipliné, dont la spiritualité se laissera façonner par celle de cet apôtre. Il ne cessera de dire qu'il lui doit tout. À l'heure des choix, la décision d'entrer au séminaire semble avoir été réfléchie mais évidente. Anatole de Cabrières entre au séminaire d'Issy et est ordonné prêtre par Mgr Cart (1799-1855), évêque de Nîmes, le 25 septembre 1853 dans la chapelle de l'évêché, actuel Musée du Vieux-Nîmes.

Que faire ? L'abbé de Cabrières, est en relation étroite avec le P. d'Alzon, remplit différentes missions de gestion des œuvres, mais les questions matérielles ne sont guère son affaire. Bien vu de son évêque, celui-ci le recommande à son successeur qui prend possession du siège de Nîmes en novembre 1855, Claude Henri Augustin Plantier (1813-1875), lequel le choisit comme secrétaire. C'est la seconde rencontre décisive. Supérieur du séminaire de Lyon, sacré évêque par le Cardinal de Bonald (1787-1870), dernier fils du philosophe, le nouvel évêque arrive imbu de gallicanisme et avec un certain éloignement de la culture locale (il publiera en 1863 un mandement condamnant la tauromachie !). Le contact du P. d'Alzon, qu'il garde comme vicaire général, le fait évoluer vers un ultramontanisme affirmé. Il sera l'un des soutiens les plus actifs de la définition de l'infaillibilité pontificale au premier concile du Vatican. La proximité affective et spirituelle du jeune prêtre et de son évêque est manifeste. Il l'accompagne jour après jour (ce qui l'amènera à assister à l'interrogatoire par Mgr Plantier de la jeune Bernadette Soubirous), partage ses lectures et ses centres d'intérêt. Nommé vicaire général honoraire en 1864, membre de l'académie de Nîmes en 1868, il est reçu ainsi que Mgr Plantier dans la confrérie des Pénitents blancs de Montpellier en 1865 sans parvenir à étendre cette institution si prisée du milieu catholique méridional au diocèse de Nîmes.

Vingt ans vont ainsi se passer dans le cercle épiscopal nîmois tout en participant activement à la vie culturelle de la ville, au fil de nombreuses publications d'histoire locale et en soulignant un intérêt majeur pour le mouvement d'Oxford et la vague de conversions de l'anglicanisme au catholicisme qui marque alors l'histoire de l'Angleterre. Connaissant bien l'anglais, l'abbé de Cabrières approfondira toute sa vie la pensée du futur Cardinal Newman (1801-1890), qui ne sera pas sans influer sur sa propre évolution.

Parmi les personnages nîmois qui le marquent fortement, on ne peut omettre la figure du poète Jean Reboul (1796-1864)[8]. Bien oublié aujourd'hui, celui-ci est un représentant éminent du mouvement poétique de la Restauration tel qu'évoqué ci-dessus.

---

[7] Repris dans les *Odes et Ballades* (1826).

[8] Voir notamment Chanoine M. Bruyère *Un poète chrétien au XIXe siècle : Jean Reboul de Nîmes (1796-1864) ; sa vie et ses œuvres*, Paris, Champion, 1925, reprise de sa thèse de doctorat ès-lettres.

Des revers de fortune l'ayant contraint à devenir boulanger, il fait paraître en 1828 une élégie, *L'Ange et l'enfant*, qui rencontre un énorme succès dans les cercles monarchistes français. Suivront notamment des *Poésies* (1836), puis *Le dernier jour* (1839) et enfin *Les Traditionnelles* (1857). On n'imagine pas la place prise par le poète-boulanger dans l'histoire des lettres françaises à cet instant. Incarnation du dévouement du peuple à son roi, il peut fréquenter les plus grands : Chateaubriand de passage à Nîmes en 1838 tient à deviser avec le poète dans son fournil[9].

Fig. 3 : Mgr de Cabrières jeune évêque
via Wiki commons

Reboul meurt le 28 mai 1864, assisté par l'abbé de Cabrières. Mgr Plantier accepte que ce dernier prononce l'oraison funèbre à la cathédrale devant les corps constitués. L'abbé insiste notamment sur la fidélité politique du défunt, au grand déplaisir du préfet et à la satisfaction non dissimulée des notables légitimistes dont le baron de Larcy (1805-1882). Ceux-ci connaissent évidemment la famille de Cabrières, mais le jeune chanoine honoraire apparaît à l'évidence d'une fidélité monarchiste, d'un courage doublé d'un talent oratoire certain et d'une chaleur humaine qui en font un candidat rêvé à l'épiscopat. Ceci n'est cependant pas immédiatement envisageable en ce temps de régime concordataire, alors que Napoléon III a peine à se dépêtrer de ses atermoiements italiens. Tout va devenir possible à la chute de l'Empire, d'autant que le baron de Larcy se trouve ministre des travaux publics dans le cabinet Dufaure, puis dans le second cabinet de Broglie (novembre 1873 à mai 1874) qui compte aussi comme sous-secrétaire d'État à l'Intérieur Louis-Numa Baragnon (1835-1892), ancien condisciple de l'abbé au Collège de l'Assomption.

Anatole de Cabrières ne montre aucune fébrilité. On lui propose Mende, mais il trouve la ville peu compatible avec sa santé fragile. Se pose la question du devenir du diocèse de Montpellier. Le siège est, pour lors, occupé par Mgr Le Courtier (1799-1885), ancien prédicateur de la cour impériale, caractère difficile qui a trouvé le moyen de se mettre à dos une bonne partie de ses ouailles, la bonne société et une fraction notable du clergé. Velléitaire, on le pousse (en le manipulant quelque peu sans que notre abbé n'y soit pour rien) à la démission qu'il envoie au pape pour aussitôt la reprendre, et sans l'envoyer au gouvernement. Pie IX accepte la démission et l'évêque écrit une lettre de récriminations à Mac-Mahon qu'il signe maladroitement « ancien évêque de Montpellier ». Le 23 décembre 1873, le Journal Officiel porte nomination de l'abbé de Cabrières à l'évêché de Montpellier en remplacement de Mgr Le Courtier dont la démission était acceptée (Fig.3). On se doute que MM. de Larcy et Baragnon avaient tout fait pour la promotion de leur protégé. Comme on pouvait s'y attendre, Pie IX ne tarde pas à accorder l'investiture canonique en consistoire le 16 janvier suivant. Il ne reste plus à Mgr de Cabrières qu'à recevoir la consécration épiscopale, ce qui est fait en la cathédrale de Nîmes, le 19 mars, des mains de Mgr Plantier, assisté de Mgr Meirieu, évêque de Grenoble et originaire du diocèse et de Mgr Mermillod, futur cardinal, évêque titulaire d'Hébron et auxiliaire de Genève, ami de son frère Humbert.

On voit ici à l'œuvre toutes les subtilités des nominations épiscopales et tout particulièrement en régime concordataire. L'abbé de Cabrières paraît totalement étranger

[9] *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Pléiade, T.1, p.483-484.

à ces manœuvres, dont certaines, et notamment les pressions sur son prédécesseur pour le pousser à la démission, ne sont pas moralement irréprochables, quand bien même l'état des esprits rendait impossible le statu quo. Il accepte la charge sans hésiter, considérant peut-être plus ou moins consciemment qu'il s'agissait là du parcours normal d'un cadet de famille d'ancienne noblesse…

2. Un demi-siècle d'épiscopat

Le nouvel évêque fait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 25 mars 1874, avec grand afflux de foule et, comme il se doit à l'époque, concours de troupe et officiels au grand complet. Il s'y montre tel qu'il sera désormais, conjuguant noblesse naturelle, éloquence certaine et grande simplicité, n'hésitant pas à haranguer la foule en langue d'oc. Ce contact inné et chaleureux lui est spontanément retourné par ses ouailles. Lors de l'un de ses premiers déplacements, on entend les dames de la halle dire *aqueste evesque es catouli ! L'autre ero protestan* [10]! Croisant un jour deux ouvriers en ville, il entend l'un murmurer à l'autre *qu'es pichot* ! et l'évêque hilare de se retourner en ajoutant *E maï qu'es led* ! Il faut avouer que les photographies de Mgr de Cabrières jeune ne le flattaient guère…

Le diocèse de Montpellier est à cette époque de sociologie plus complexe que celui de Nîmes, où la rivalité catholiques/protestants explique bien des choses. On note une claire opposition entre une moitié est et nord, où la pratique religieuse reste notable (schématiquement 40% de pascalisants), et une moitié sud et ouest allant jusqu'au montpelliérais largement déchristianisée (notamment la zone biterroise). C'est l'exact décalque du vote qui se confirme dans la durée : aux législatives de 1906 la droite est majoritaire au nord et à l'est et laminée à l'ouest. Au-delà de la pratique, les comportements ouvertement anticléricaux des élites est bien plus net autour de Béziers. Il y a là un reflet de l'histoire longue, qu'il s'agisse de l'adhésion au catharisme ou du fait que Béziers avait été choisi comme siège de l'évêque constitutionnel sous la Révolution.

Face à cette déchristianisation, le nouvel évêque va miser sur l'intensification des manifestations publiques du culte : inaugurations, couronnement de statues de la Vierge, pèlerinages, missions… Il compte aussi sur les confréries de pénitents si adaptés à la mentalité méridionale, les cercles de femmes catholiques… Mais il s'agit là de recettes traditionnelles, qui maintiennent la flamme des convaincus ou de ceux qui sont attachés aux traditions populaires, mais qui n'ont rien de conquérant. Il faut aussi prendre en compte les tracasseries du régime concordataire qui s'appuie sur les *Articles organiques* et l'hostilité des maires : les processions sont interdites à Béziers dès 1879 et à Montpellier en 1880. La presse n'est pas en reste : si l'*Éclair* est le journal des catholiques, *Le Petit Méridional*, anticlérical, est très lu et ne ménage pas « Anatole ». Les premières grandes cérémonies publiques vont être l'inauguration du transept et du chœur de la cathédrale en 1875, ce qui en double la superficie, la resacralisation de la cathédrale de Maguelone, la même année, à la demande de la famille Fabrège[11]. On ne compte pas les innombrables messes solennelles et de requiem pour les événements qui marquent la vie du diocèse, de la France et de l'Église au long de l'épiscopat.

---

[10] « Cet évêque est catholique. L'autre était protestant » et « qu'il est petit…et en plus qu'il est laid »

[11] Voir G. Cholvy : Frédéric Fabrège (1842-19015). De Montpellier à Maguelone. *Bull. de l'Acad. des Sc. et Lettres de Montpellier*, 2016, 46, 377-395.

Fig. 4 : Jubilé paroissial de Saussan, 1905
Coll. de l'auteur

L'évêque se montre assidu à ses devoirs : visites pastorales, retraites et jubilés sacerdotaux (Fig. 4), mandements, supervision de la Semaine religieuse qui choisit et commente les informations à diffuser. Les rapports avec son clergé sont bons, de même qu'est finalement pacifique la gestion des nominations et déplacements, qui se font en concertation avec une préfecture pourtant hostile, du moins jusqu'en 1905, date de la Séparation.

Montpellier est une ville de vieille tradition universitaire : il était tout naturel que des rapports étroits se nouent avec le corps professoral. Des liens particuliers unissent notamment Mgr de Cabrières et le professeur Joseph Grasset (1849-1918), celui-ci étant l'ardent défenseur d'une médecine respectueuse de la religion, d'un vitalisme spiritualiste cher à l'École et dont le rayonnement va très au-delà de la région[12]. Le prélat est un acteur important des fêtes du VIe centenaire de l'université (1890) et sa participation à la célébration solennelle du VIIe centenaire de la Faculté de médecine (1921) sera quasiment sa dernière apparition publique. Il tient à chaque fois à convier le monde universitaire, juste avant, à une messe solennelle en sa cathédrale pour bien marquer la part que l'Église et lui-même à titre personnel entendent prendre aux réjouissances. Il cherchera, par ailleurs, à stimuler la recherche au sein de son clergé, avec notamment la figure de l'abbé Julien Rouquette (1871-1927) qui publiera, entre bien d'autres travaux historiques consacrés au diocèse, un *Cartulaire de Maguelone*, et comment ne pas citer la proximité spirituelle et intellectuelle qu'il témoignera envers Louise Guiraud (1860-1918). Il est en relation avec nombre d'érudits, dont le cardinal J.B. Pitra (1812-1889), ancien moine de Solesmes[13].

La déchristianisation d'une grande portion de la population du diocèse touche bien sûr une part notable de l'élite anticléricale, mais aussi très largement le monde ouvrier et, dans l'ouest du département le monde agricole. Mgr de Cabrières semble avoir gardé une vision très traditionnelle des rapports patron-ouvrier, et ne s'implique pas fortement dans le mouvement du catholicisme social qui naît pourtant dans les milieux légitimistes. Instructifs à cet égard sont les rapports entretenus avec les patrons de la manufacture de Villeneuvette, la famille Maistre, qui gouverne l'entreprise dans une tradition très paternaliste[14]. Mgr de Cabrières s'entremet à la demande des ouvriers pour faire décorer le patron par le pape.

La présence sociale de l'évêque de Montpellier va pourtant s'illustrer dans ce qui va devenir son principal titre de gloire dans la mémoire collective : le mouvement viticole de 1907. Une grève fiscale commence à Baixas en février, dans un contexte de mévente, de fraude et d'importation massive de vins d'Algérie. La figure de Marcelin Albert commence à émerger et en mars se met en place le comité d'Argelliers. Les manifestations se succèdent, avec un nombre de participants croissant de façon

[12] J. Segondy, Une noble amitié : Le Cardinal de Cabrières et le Professeur Grasset ; atmosphère amicale entre l'Église et l'Université, *Monspeliensis Hippocrates*, 1968, n°41, 21-29.

[13] C'est à tort que G. Cholvy indique dans sa biographie (p. 175 et 481) que Mgr de Cabrières célébra les obsèques du cardinal à Nîmes en 1886. C'est en fait de la sœur du cardinal qu'il s'agit. Le cardinal Pitra mourut à Rome en 1889.

[14] J. Sagnes, Villeneuvette, un cas particulier dans l'histoire économique et sociale de l'Hérault. *Études héraultaises*, 1984, n°1-2, 21-27.

exponentielle : Narbonne le 5 mai, Béziers le 12, Perpignan le 19, Carcassonne le 26, Nîmes le 2 juin, et enfin Montpellier le 9 juin. On compte au moins 600 000 personnes dans la ville, soutenues par tous les bords politiques. C'est alors que Mgr de Cabrières fait ouvrir cathédrale et églises de la ville le 8 juin pour permettre aux manifestants de passer la nuit, alors que les autres bâtiments publics ont été refusés par la préfecture. Les choses ont été encadrées : le Saint Sacrement a été retiré, le clergé est présent pour que rien d'indécent ne survienne. Tout se passe pour le mieux. Tout est remis en ordre le matin. Le préfet se donne le ridicule de missionner des fonctionnaires pour vérifier que rien n'a été dégradé dans ces biens appartenant à l'État et à la commune, mis indûment à la disposition des manifestants ! L'évêque adresse le 22 juin un appel public pour demander la fin des divisions. Quelques voix essaient bien d'insinuer que le prélat a profité d'une belle occasion pour s'opposer à peu de frais au gouvernement. C'est cependant un concert de louange sur tout l'éventail politique et même le *Petit Méridional* encense celui qui apparaît dans son rôle antique de *Defensor civitatis*. Voilà bien en effet, semble-t-il, l'état d'esprit de Mgr de Cabrières lui-même : il ne cherche pas à tirer un profit politique ni médiatique, mais il lui semble tout naturel d'être le père de tous dans l'épreuve, alors que la masse des manifestants est et restera loin de l'Église.

L'abbé de Cabrières avait été nommé évêque lors d'une « fenêtre de tir » de quelques semaines sous la présidence de Mac-Mahon et alors même qu'il avait fallu convaincre le ministère, pourtant très à droite, que ce légitimiste assumé et militant ne causerait pas de problème politique par son intransigeance, à défaut de pouvoir être un agent électoral efficace. Les premières années d'épiscopat témoignent d'une ingérence politique sans complexe du jeune évêque, notamment dans le soutien aux candidats de droite lors des élections de 1877 faisant suite à la crise du 16 mai. La descente dans l'arène va se faire de plus en plus discrète sans que l'évêque fasse jusqu'à sa mort le moindre mystère de la stabilité de ses opinions politiques. Il est ostensiblement en vacances à Cabrières tous les 14 juillet, et ne manque jamais de célébrer en sa cathédrale la messe de Requiem pour Louis XVI tous les 21 janvier. Il préside à la cathédrale le service funèbre à la mort du comte de Chambord en 1883, auquel assistent cinq mille personnes. Bien que légitimiste, il accepte ensuite sans réticence les prétentions des Orléans, ce qui marque bien l'imprégnation nationaliste du milieu monarchiste, jugeant sans discussion impensable de reconnaître un héritier espagnol. Il est en lien épistolaire régulier avec les prétendants successifs, reçoit à plusieurs reprises les membres de la famille, doit refuser *in extremis* par prudence diplomatique un voyage en Angleterre pour aller bénir le mariage de la sœur du duc d'Orléans, en 1907. En novembre 1919, il reçoit à l'évêché la duchesse de Guise, accompagnée de son fils, le jeune Henri (1908-1999), auquel il prédit qu'il aura à porter les espoirs des monarchistes, alors que vivent encore deux princes placés avant son père et en âge d'avoir des enfants. Le futur comte de Paris en est resté très impressionné, comme il le raconte dans ses *Mémoires d'exil et de combat* (1979).

Ce monarchisme affiché va se trouver confronté aux choix politiques de Léon XIII. Sur l'incitation de celui-ci, le cardinal Lavigerie porte le 18 novembre 1890 le fameux toast d'Alger à la République. La position du pape devient de plus en plus nette jusqu'à l'encyclique *Au milieu des sollicitudes* du 16 février 1892 qui demande aux catholiques français d'adhérer à la République. Le retard mis par l'évêque à publier l'encyclique dans son diocèse, comme la rédaction d'une lettre collective qu'il fait avaliser par les évêques de la province ecclésiastique en disent long sur ses réserves. Il donne de l'encyclique une lecture minimaliste, laissant pleine liberté à chacun de garder ses préférences, certainement en retrait de ce que souhaitait le pape. Celui-ci cependant ne se dévoile pas trop, sinon par des signes indirects, tel l'élévation au cardinalat en 1893 de Mgr Bourret (1827-1896), évêque de Rodez lui paraissant plus ouvert. Comme on sait, les ressorts de l'attitude du pape étaient complexes et assez contradictoires : aider à

HAUT

la formation d'un parti catholique, désarmer l'hostilité des anticléricaux et incliner la diplomatie française vers un règlement de la question romaine. Le Ralliement sera un sanglant échec, comme le reconnaîtra Léon XIII sur son lit de mort. Il entravera cependant le mouvement monarchique, qui va penser très vite trouver son salut dans l'Action française et la pensée de Charles Maurras (1868-1952). Mgr de Cabrières ne ménagera pas son soutien public au mouvement, il ira parler à l'Institut d'Action française, il recevra souvent Charles Maurras à l'évêché. Les attaques en cour de Rome ne manquent pas pour contrer le mouvement, son entrisme et l'agnosticisme de son chef. Le nouveau pape, Pie X, répugne à la condamnation d'un allié si précieux (*damnabilis sed non damnandus*, il est condamnable mais ne doit pas être condamné, dira-t-il synthétiquement). Mgr de Cabrières appuie fortement en ce sens auprès du pape et de son secrétaire d'État, le Cardinal Merry del Val (1865-1930). On sait la condamnation du mouvement par Pie XI en 1926. S'ensuivent, et notamment à Montpellier, cinq ans après la mort du cardinal, des mesures sévères à l'initiative de son successeur Mgr Mignen (1875-1939) : refus de sépulture religieuse pour les dirigeants locaux, tentative avortée de torpillage de l'*Éclair*… Beaucoup ne manquent pas d'opposer l'attitude du Cardinal à celle de son successeur. Qu'aurait fait alors le Cardinal de Cabrières ? On peut imaginer qu'il aurait usé de son crédit à Rome pour atténuer la rigueur de la condamnation et surtout pour en faire expliciter les raisons, qu'il aurait pesé sur Maurras et ses amis pour que soit évitée toute violence verbale et écrite, qu'il aurait adouci sans doute autant qu'il l'aurait pu les sanctions disciplinaires inévitables, loin de la brutalité inutile et maladroite manifestée par son successeur.

Ces liens avec l'Action française ne doivent pas faire éluder la position de notre évêque vis-à-vis de l'antisémitisme[15], qui était, on le sait, un des piliers de la doctrine maurrassienne, antisémitisme d'État et non antisémitisme de race, lié au rejet simultané du protestantisme et de la franc-maçonnerie. On a, hélas, bien vu par la suite à quel point l'un pouvait mener à l'autre, débouchant inéluctablement sur une violence faite à des hommes pour ce qu'ils étaient et non pour leurs actes, laissant une tache indélébile sur ceux qui l'ont défendu. Le sujet appelle la nuance, car l'époque, y compris dans l'Église, est tout imbibée de préjugés antisémites. Il n'y a pas de manifestation bruyante d'antisémitisme de la part de l'évêque. Il y a cependant indiscutablement la lettre qu'il adresse en 1910 à Jacques Rocafort (1860-1939) pour servir de préface au livre *Mes campagnes catholiques*, recueil s'en prenant avec violence aux Juifs et aux protestants. C'est à première vue un document indiscutable. Il faut cependant y aller voir de plus près. Sous les louanges perce la critique et une nette prise de distance : « bien que votre livre s'ouvre par des jugements sévères sur la conduite des Juifs et des protestants, ne soyez pas surpris qu'un évêque français veuille demeurer « aveugle » vis-à-vis des intrigues et des complots que vous peignez d'un pinceau si large et si coloré […]. (Les chefs de l'Église romaine) veulent obstinément espérer que, dans l'hostilité si persévérante qu'on montre et à eux et à leur foi, il y a moins de méchanceté que d'ignorance. Nul parmi nous ne veut « achever de briser le roseau rompu », nul ne veut « éteindre la mèche encore fumante » et qui peut se rallumer[16] ». On voit la nuance du propos. Il ne s'agit pas de haïr Juifs et protestants ensemble, mais de rester serein devant des gens qui nous haïssent et qui pourraient revenir à de meilleurs sentiments. Certes, notre évêque ne va pas jusqu'à se demander s'il n'y aurait pas quelque raison imputable

[15] Voir notamment l'évocation de cette question par S. Aufrère, Discours de réception, Éloge du Professeur Gérard Cholvy (1932-2017) *Bull. de l'Acad. des Sc. et Lettres de Montpellier*, 2020, 50, 349-364.

[16] J. Rocafort, *Mes campagnes catholiques, 1900-1910*, Lethielleux, 1910, p. VIII-IX.

aux catholiques à la haine alléguée. Il reste qu'on est loin d'un véritable antisémitisme. On peut d'ailleurs souligner la difficulté de la question : le P. Léon Dehon (1843-1925), l'un des principaux adversaires de Maurras auprès des congrégations romaines, verra en 2005 sa béatification suspendue… en raison d'écrits à tonalité antisémite. Voilà qui ne manque pas de sel et doit laisser place à toute la complexité d'une analyse contextualisée.

La question monarchique s'insère naturellement dans celle plus vaste de l'anticléricalisme qui va dominer la vie politique française quasiment durant toute la durée de cet épiscopat. Dès que les républicains deviennent maîtres des rouages de l'État à la démission de Mac-Mahon en 1879, le mot d'ordre de Gambetta, « le cléricalisme, voilà l'ennemi », va fédérer les majorités jusqu'à la Grande Guerre sans discontinuer. On comprend que Mgr de Cabrières s'y soit énergiquement opposé sans faiblir. Il serait fastidieux d'énumérer tous les mandements, protestations et actes divers qu'il va multiplier. Il se verra poursuivre comme d'abus, suspendre son traitement vite compensé par une souscription publique sans que bien sûr cela ne modifie en rien son attitude et n'en fasse au contraire une sorte de mentor de l'épiscopat que son ancienneté ne faisait que conforter. Un épisode célèbre le met dès 1880 au premier plan (Fig.5). Apprenant, à la fin d'un office à la cathédrale, l'expulsion manu militari des jésuites et des carmes, il se rend immédiatement à la Préfecture sans se rendre compte qu'il est resté en habit de chœur, pour signifier au préfet qu'il avait encouru l'excommunication pour avoir couvert cet acte de son autorité. On imagine le peu d'effet de la démarche, mais le retentissement

Fig. 5 : Mgr de Cabrières excommuniant le préfet de l'Hérault. L'*Illustration*, 1880. via Wiki commons

médiatique est énorme : la presse de droite encense le prélat qui devient le symbole de la résistance de l'épiscopat, les organes anticléricaux s'étranglent devant un évêque prétendument crossé et mitré allant jouer les Torquemada devant le représentant de l'État. On connaît la suite des événements jusqu'à la loi de Séparation de 1905, qui est condamnée dans son principe par Pie X, bien qu'elle rende une certaine liberté à l'Église. L'évêque de Montpellier est des plus véhéments à soutenir le pape. La séparation pose la question de la gestion matérielle du culte : la loi avait prévu des associations cultuelles, librement formées par les fidèles, auxquelles serait concédé l'usage gratuit des églises. L'offre était tentante, puisqu'elle semblait laisser le culte se dérouler librement dans des bâtiments entretenus par l'État et les communes. Cela pouvait cependant s'apparenter à une version allégée de la Constitution civile du clergé, puisque c'étaient les seuls fidèles qui constituaient et administraient les cultuelles, la loi ignorant totalement les évêques. La Séparation rendant caduques les articles organiques, l'épiscopat français peut pour la première fois depuis cent ans se réunir en corps sans ingérence de l'État. Trois réunions ont lieu, les deux premières à l'archevêché de Paris, la dernière au château de la Muette. Il y a durant toute cette période une intense correspondance entre l'évêque de Montpellier et le cardinal Merry del Val, secrétaire d'État de Pie X. La communauté de vue est totale, chacun fournissant des arguments à l'autre et clairement dans la voie de l'intransigeance.

Mgr de Cabrières fait partie des commissions préparatoires. Il ne manque pas de prendre fortement la parole et devient aux yeux de tous le porte-parole de la minorité intransigeante. C'est que les évêques, nommés pour la plupart sous le régime concordataire, sont en majorité plus que modérés. Ils voient avec effroi la perspective de retourner célébrer le culte dans les granges, comme sous la Révolution, de se voir spolier de leur demeure, alors qu'ils n'ont déjà plus de traitement. Beaucoup penchent pour l'acceptation des cultuelles, quand de façon répétée, le pape les condamne, la dernière fois par l'encyclique *Une fois encore* parue le 6 janvier 1907, juste avant la troisième réunion qui se tient du 16 au 18 janvier. Le porte-parole de la minorité est alors visiblement la voix du pape au sein de l'épiscopat, qui ne peut qu'obéir à contrecœur pour beaucoup. Tout concourt à dramatiser la situation : le vieil évêque, doyen de l'épiscopat, monarchiste avéré, petit-fils de noble catholique guillotiné sous la Terreur, encourage ses confrères devant la persécution avec l'assurance d'un soutien sans faille du pape ! Les violences provoquées par les Inventaires au début de 1906, comme la volonté inébranlable de Pie X, font progressivement émerger l'idée d'un modus vivendi qui va durer tant bien que mal jusqu'à l'acceptation par Pie XI en 1924 (encyclique *Maximam gravissimamque*) de nouvelles cultuelles rebaptisées associations diocésaines, placées officiellement sous la présidence des évêques. L'intransigeance a payé. L'évêque de Montpellier en recueille une aura certaine. Beaucoup s'attendaient à une promotion cardinalice rapide. Celle-ci n'est pourtant officialisée qu'au consistoire du 27 novembre 1911. Mgr de Cabrières se voit attribuer le titre cardinalice de Sainte Marie de la Victoire (Fig.6). Lors de l'audience que lui accorde le pape, celui-ci lui dit simplement *era tempo*, il était bien temps. Pourquoi avoir tant tardé : volonté d'apaisement, prudence diplomatique… ? Le retour du nouveau *porporato* est en tout cas triomphal : ce ne sont que défilés, harangues, articles de presse. Une de ses vieilles correspondantes pourra lui dire spirituellement : « Tout le Midi crie *blanc !* quand vous devenez rouge » !

Fig. 6 : Le Cardinal de Cabrières. Confrérie des Pénitents blancs, Montpellier.

La guerre va encore transfigurer le personnage. Oublié le pourfendeur de la République, l'opposant opiniâtre, place au chantre de l'Union sacrée. Les dernières années seront placées sous les auspices de l'unité, de la paternité bienveillante, du dépassement des luttes par le haut. Le cardinal participe au conclave de 1914, qui voit élire celui qui n'était vraisemblablement pas son préféré, Benoît XV, nettement plus libéral que son prédécesseur. Il accepte de la République cette Légion d'honneur qu'il avait hautement refusée en 1890. La vie se termine paisiblement et la fin survient sans souffrance après quelques heures d'infection respiratoire foudroyante au matin du 21 décembre 1921.

3. Tradition et modernité

Le personnage du Cardinal de Cabrières reste aujourd'hui l'incarnation d'un curieux paradoxe : il affiche obstinément jusqu'à sa mort un légitimisme de plus en plus anachronique et garde dans la conscience collective une image très positive auprès de

gens à mille lieues de ses idées. La réflexion de son successeur, Mgr Duperray, évoquée en tête de ce texte en paraît d'autant plus mesquine et bornée : ce n'est pas la mémoire du Cardinal qui divise les catholiques, et refuser à son sujet tout travail historique traduit en fait la terreur de la hiérarchie des années 1950, au sortir de la guerre, de laisser apercevoir la moindre aspérité entre l'Église et le monde contemporain tout en niant toute dissension à ce sujet entre catholiques. Cette cécité est grosse de tous les soubresauts qui agitent aujourd'hui encore l'Église de France après Vatican II.

Aux yeux du *Petit Méridional*, l'évêque de Montpellier incarne la Réaction. Pour nombre de ses contemporains, c'est un conservateur. Définir les termes est plein d'embûches. Pour la plupart, le réactionnaire est celui qui veut à tout prix restaurer un passé d'ailleurs mythique et en tout cas à jamais disparu, le conservateur celui qui essaie à chaque instant de trier ce qui mérite de survivre et ce qui doit être adapté aux temps nouveaux. On pourrait malicieusement dire tout autant que le réactionnaire est celui qui ne met aucune borne à sa contestation d'un ordre « progressiste » établi et le conservateur celui qui a horreur que l'on dérange ses petites habitudes… Les deux qualificatifs semblent inappropriés pour caractériser Anatole de Cabrières : il se veut le héraut de la Tradition, ce qui est bien autre chose. On ne peut le comprendre sans se pencher sur sa psychologie. C'est un grand affectif, qui s'attache profondément à ses parents et à ses maîtres, le P. d'Alzon comme Mgr Plantier. La Tradition est d'abord reçue comme un don gratuit, auquel il répond spontanément avec amour et reconnaissance. C'est aussi un être de relation facile, qui a besoin de communiquer et de se faire aimer. Dès lors, la Tradition doit être offerte et transmise, non sans avoir été longuement méditée. Tout ceci est parfaitement résumé dans la citation du Cardinal que ses confrères Pénitents blancs ont inscrite sous la croix qui orne la façade de leur chapelle : « Profitons de tout ce que les siècles écoulés nous ont transmis et faisons-en bénéficier notre temps ».

La transmission n'est pas passive, mais contrairement à ceux qui opposent vraie tradition et contingences et qui sacrifient volontiers la forme au bénéfice de l'esprit, ici forme et fond se répondent à l'image de l'être humain dont l'âme est la forme. La monarchie est cette forme politique de l'incarnation de l'éternel dans l'ici-bas, mais la leçon du P. d'Alzon a été intériorisée : ce n'est pas Dieu au service du roi, mais le roi reflet par excellence de la royauté divine. Cette conception mystique de la monarchie n'empêche pas le combat quotidien, par exemple à travers l'Action française, mais il le transcende. D'où la joie du vieux cardinal lors de la béatification par Pie X en 1909, puis la canonisation de Jeanne d'Arc par Benoît XV en 1920. Jeanne est certes la sainte de la patrie, c'est en même temps celle qui permet au roi d'être l'oint du Seigneur. Au demeurant, les convictions politiques ne sont pas sectarisme. Pour ne parler que de ses secrétaires particuliers, s'il prend par exemple pendant quelques années l'abbé de Llobet (1872-1957), qu'il sacrera plus tard évêque de Gap et qui finira archevêque d'Avignon, manquant se faire révoquer dans les années 1930 pour sa tiédeur à lutter contre l'Action française, c'est l'abbé Raffit (1890-1981) de famille plutôt démocrate-chrétienne qui l'accompagnera dans ses dernières années.

Ceci pourrait paraître bien loin des préoccupations du début du XXe siècle. Il n'en est rien. Lorsque Pie XI succède à Benoît XV, quelques semaines après la mort du cardinal, il axe avant tout son pontificat sur le règne social du Christ. L'encyclique *Quas primas* (11 décembre 1925) est à cette égard très nette : le Christ a le droit naturel de régner sur l'univers tout entier et sur l'ensemble des sociétés humaines, y compris dans leur dimension temporelle. La condamnation de l'Action française, outre ses motivations stratégiques et politiques, le redit au fond d'une autre manière, c'est au Christ de régner sur la France et sur l'Action française et non à celle-ci de régner sur l'Église.

La Tradition est intériorisation et réflexion. Significative à cet égard semble l'attrait jamais démenti du jeune abbé de Cabrières pour l'anglo-catholicisme. Il connaît les

œuvres et leurs auteurs dans leur langue, il est connu du cardinal Manning (1808-1892) dès le temps de son élévation à l'épiscopat, il semble avoir été particulièrement marqué par l'œuvre de Newman en qui il retrouve l'affectivité qui était le fond de sa personnalité. Ceci en dit long sur la nature de son traditionalisme. Tout en effet semble opposer le cheminement de Newman, qui renonce à une carrière à Oxford car sa raison lui montre dans l'Église catholique la permanence de l'Église apostolique et rejoint Rome qui le reçoit fort mal, et celui qui semble au contraire se couler parfaitement dans un moule. Et pourtant, quel héraut plus vrai de la tradition que Newman ! À son exemple d'ailleurs, Mgr de Cabrières sait extraire de la Tradition des idées anciennes enfouies et qui pourraient retrouver un intérêt certain. C'est ainsi qu'il insiste auprès de Rome pour voir revivre dans l'Église la consécration des vierges. Il ne s'agit pas là de créer un nouvel ordre féminin mais de marquer la consécration de femmes restant dans le monde et ayant une mission de prière et d'action au sein du monde. L'initiative ne sera guère suivie d'effet et ne reprendra forme qu'après Vatican II. Elle aura cependant permis la concrétisation de sa grande proximité spirituelle avec Marie Reynès-Monlaur (1866-1940), écrivain et première femme à entrer à l'Académie des sciences et lettres de Montpellier en 1916, qu'il oriente vers cette voie[17].

La proximité de l'abbé de Cabrières avec le poète Jean Reboul marque bien son intérêt inné pour la littérature. Ce sera l'une des passions de sa vie. Secrétaire de Mgr Plantier, ils prennent l'habitude de meubler les temps morts de voyage avec à chaque fois deux ouvrages de l'Antiquité, l'un païen, l'autre chrétien. Les livres s'entassent à l'évêché. La correspondance fourmille de discussions littéraires. L'évêque polit d'innombrables sermons, oraisons funèbres ou discours et sa réputation de prédicateur, classique dans la forme, mais original et érudit avec simplicité sur le fond, s'affirme au fil des ans. Il devient naturel de l'inviter aux quatre coins de la France. C'est à lui qu'on a recours pour prêcher à Notre-Dame lors de l'assemblée des évêques de 1906 et il fait la une de l'*Illustration* ! Le prélat aime à l'évidence ces contacts, cette pompe, cette ferveur collective. Un aperçu peut en être retrouvé dans *Trente-cinq ans d'épiscopat*[18]. Il était logique que se posât la question d'une candidature à l'Académie française : c'est chose faite en 1908, au fauteuil 36 précédemment occupé par le cardinal Mathieu (1839-1908). Nous avons là un bel aperçu des mœurs académiques. Mgr Mignot (1842-1918), archevêque d'Albi[19], souhaite se présenter mais, pour éviter une opposition de deux évêques, on s'en remet à l'arbitrage de trois académiciens « cléricaux ». Mgr de Cabrières retenu, au grand dam de son compétiteur, tout semblait aller de soi, Mgr de Cabrières ayant été poussé par Paul Bourget et le vicomte de Vogüé rencontrés chez son frère Humbert. Patatras ! Pour éviter de donner des gages à la Réaction, la gauche académique suscite la candidature de Mgr Duchesne (1843-1922) qui a certes de plus solides titres littéraires, mais qui surtout a des accointances certaines avec le modernisme[20]. L'élection a lieu le 22 mai. Mgr de Cabrières la manque d'une voix et l'élection est blanche. Au scrutin suivant, Duchesne sera élu contre Mgr Baudrillart (1859-1942) qui se présente après le retrait de l'évêque de Montpellier et avec son appui.

Blanc du Midi, Mgr de Cabrières parle couramment le provençal. C'est tout naturellement qu'il l'utilise avec ses diocésains et qu'il se lie avec le Félibrige. Ami personnel de Mistral (1830-1914) qu'il tente de faire revenir à la pratique religieuse et

---

[17] J. Roux, *Marie Reynès-Monlaur: une figure catholique du XXe siècle*, Paris, Téqui, 2006.

[18] *Trente cinq ans d'épiscopat*, Paris, Plon, 1909, avec une préface de Paul Bourget.

[19] L.-P. Sardella, *Mgr Eudoxe Irénée Mignot (1842-1918) : Un évêque français au temps du modernisme*, Paris, Cerf, 2004.

[20] C'est lui qui avait rebaptisé l'encyclique *Gravissimo officii munere* par laquelle Pie X condamnait les associations cultuelles *Digitus in oculo* !

qu'il ne pourra malgré sa hâte assister sur son lit de mort, il fréquente aussi Albert Arnavielle (1844-1927) et Joseph Roumanille (1818-1891).

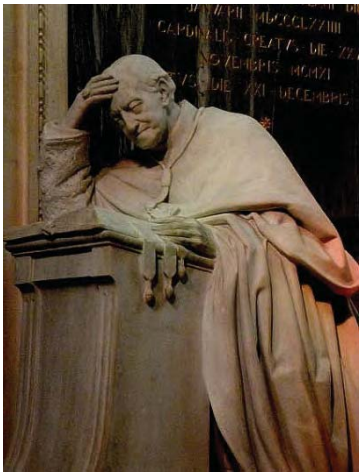

Fig. 7 : Monument du Cardinal de Cabrières, cathédrale de Montpellier
Via Wiki commons

Souvent en voyage et tout particulièrement à Rome, et s'accordant des vacances régulières dans le château familial de Cabrières qui lui est échu en héritage, il est certain que la gestion du diocèse au quotidien est parfois un peu distante. Et ne parlons pas des finances, pour lesquelles il se comporte très traditionnellement en grand seigneur, avec des dettes non négligeables à sa mort ! Il peut compter cependant à partir de 1912 sur un auxiliaire, Mgr David (1842-1915), puis Mgr Halle (1854-1934).

Au total, on voit que la Tradition telle que la sent et la vit Mgr de Cabrières est tout autre chose qu'une répétition sectaire d'un endoctrinement de jeunesse. Elle est la vie même. Doté jusqu'à ses derniers jours d'une santé de fer, l'évêque se fait chaque jour tout à tous dans un commerce dont le charme séduit tous ceux qui l'approchent. Il est d'un bloc, mais bloc qui n'écrase pas l'autre et sait l'écouter comme il sait s'en faire écouter. Tradition vivante incarnée, c'est à partir de la Tradition même qu'il ouvre des voies nouvelles. Face au Ralliement prôné par Léon XIII, il défend l'autonomie du politique. Face aux embûches de la Séparation, c'est lui qui a la hardiesse de pousser à la liberté quoiqu'il en coûte : n'est-ce pas là être novateur, face à ceux que la prudence paralyse face à l'adversité ? Témoin et acteur engagé sur tous les fronts d'un siècle d'histoire de la France, le Cardinal de Cabrières est de ces personnages fascinants et attachants (Fig. 7) qui sont des clés nécessaires à la compréhension de leur époque et de nombre de questions toujours pendantes dans la France d'aujourd'hui.

TdM

HAUT

Séance publique du 7 février 2022

La Babylonie en danger : enjeux et obstacles

Jérôme CHAPUISAT
Professeur honoraire au Conservatoire National des Arts et Métiers
Ancien recteur de l'académie de Montpellier

TdM

MOTS-CLÉS
Accès à l'eau, biodiversité, fleuves internationaux, zone humide, archéologie, patrimoine, Unesco, islam chiite, résistance

RÉSUMÉ
La Babylonie est frappée par toutes les grandes crises contemporaines, le recul alarmant des zones humides et de la biodiversité, le changement climatique et la pénurie d'eau douce, les grands fleuves internationaux et les conflits entre états riverains, l'exploitation massive des hydrocarbures et leurs terribles nuisances, le choc des civilisations et les guerres au Moyen Orient, les affrontements interconfessionnels au sein du monde arabo-musulman. Avec en plus un risque croissant d'exils et d'émigration vers l'Europe.

Le berceau de la civilisation sumérienne puis akkadienne, le Jardin d'Éden des Écritures, les vestiges encore enfouis de la glorieuse Babylone, le grenier d'abondance du grand califat abbasside, le joyau du golfe persique et l'immense zone des marais millénaires qui ont fait sa fortune vont-ils disparaître ?

Nota. À cause du confinement imposé suite à la pandémie de la Covid 19, cette séance s'est tenue sous forme de vision conférence.

En juillet 2016, le Comité du patrimoine de l'Unesco a pris la décision de classer au Patrimoine mondial de l'humanité les sites des Cités sumériennes d'Eridu Uruk et UR, entourés d'une vaste zone humide formée par les quatre marais d'Irak, les Ahwar en arabe. Dans l'exposé des motifs, l'ensemble est qualifié de refuge exceptionnel de biodiversité et les sites de reliques des Cités sumériennes. Trois ans plus tard, en juillet 2019, le même comité a décidé de classer aussi au Patrimoine mondial le grand site de Babylone, cité prestigieuse et mythique à laquelle les religions du Livre ont accolé une réputation sulfureuse.

Par ses deux décisions, l'Unesco nous adresse un double message. 1/ la Babylonie est porteuse de richesses agro- écologiques et archéologiques exceptionnelles que la communauté internationale se doit d'aider à sauvegarder et valoriser ; 2/ le biotope des marais et celui des sites archéologiques des premières cités sumériennes forment un tout diversifié mais indissociable.

Ce message de l'Unesco nous emmène directement au cœur d'un pays particulier, le sud irakien ou, mieux encore, le Bas Irak que les anciens ont depuis longtemps pris l'habitude de nommer la Babylonie. Ce pays est l'un des rares à être porteur de plus de 6 000 ans d'histoire (et encore pour ne pas remonter jusqu'à sa préhistoire), soixante siècles d'existence connue et documentée qui ne peuvent donc être parcourus que dans le temps long, cher à Fernand Braudel.

C'est dans ce pays que je vous entraîne pour vous présenter une sorte de biographie de la Babylonie, qui va me conduire à commencer – encore un emprunt à Fernand Braudel et Christian Grataloup – par quelques séquences d'une géohistoire qui marque à jamais et si fortement toute son existence.

La géographie de l'Histoire

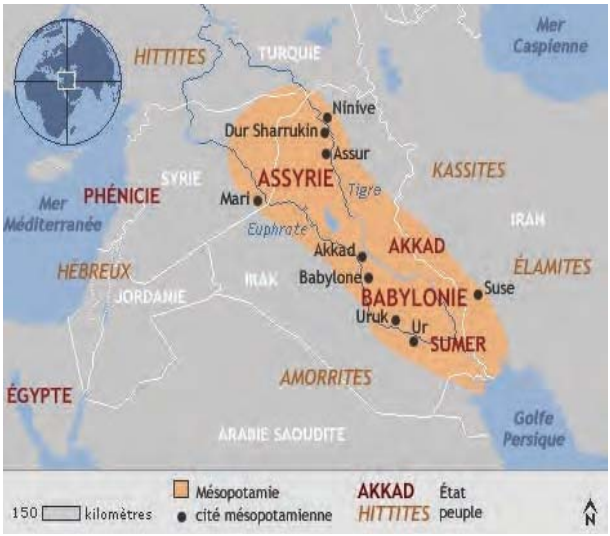

Fig.1 : La Babylonie historique (L'Histoire pour tous 23/02/2021)

Une vaste plaine, quasiment plate sur plusieurs centaines de km, comprise entre les 30° et 32° degrés de latitude nord. Cette plaine couvre environ 1/6ème de l'Irak, elle est bordée à l'ouest par une large zone désertique de type arabique, à l'est par les contreforts des massifs montagneux d'Iran et au sud par le golfe persique (fig.1).

Sa frontière nord est d'une autre nature, nous y reviendrons.

Deux grands fleuves que, dans la bible, la Genèse présente comme un don de dieu, l'Euphrate à l'ouest et le Tigre à l'est, descendent des hautes terres d'Anatolie et traversent la plaine du nord au sud. Avant de se jeter dans le golfe persique, ils confluent dans le Shatt al arab qui traverse leur delta commun, long de près de 200 km et sert de frontière sud-est entre l'Irak et l'Iran.

Entre ces deux fleuves et leurs affluents, une vaste zone humide naturelle alimentée par les eaux de l'Euphrate et du Tigre. Ce sont les marais d'Irak, les Ahwar déjà cités. Aux plus belles heures de l'antiquité, leur surface a pu atteindre les 30 000 km², soit la surface de l'actuelle Bretagne ou, plus familière pour nous, de la Camargue mais à la puissance 30.

Ce vaste territoire est constitué de trois sous-ensembles : des zones purement aquatiques formées du lit des fleuves et du cœur des marais, des zones mixtes ou semi-

aquatiques alternant des espaces de terre ferme à vocation d'habitat léger et agricole et des espaces inondés plus ou moins régulièrement, et enfin des zones terrestres destinées à l'urbanisation, l'agriculture et à l'industrie.

À l'extrême sud, le golfe persique qui occupe une place très importante. Au cours du quatrième millénaire avant notre ère, il a subi une régression majeure en reculant d'environ 200 km, provoquée peut-être par une secousse sismique due au choc des plaques arabique et persane. On a pu mesurer que les sites des premières cités sumériennes – Ur notamment - qui étaient proches du rivage en sont à près de 200 km aujourd'hui (fig.2).

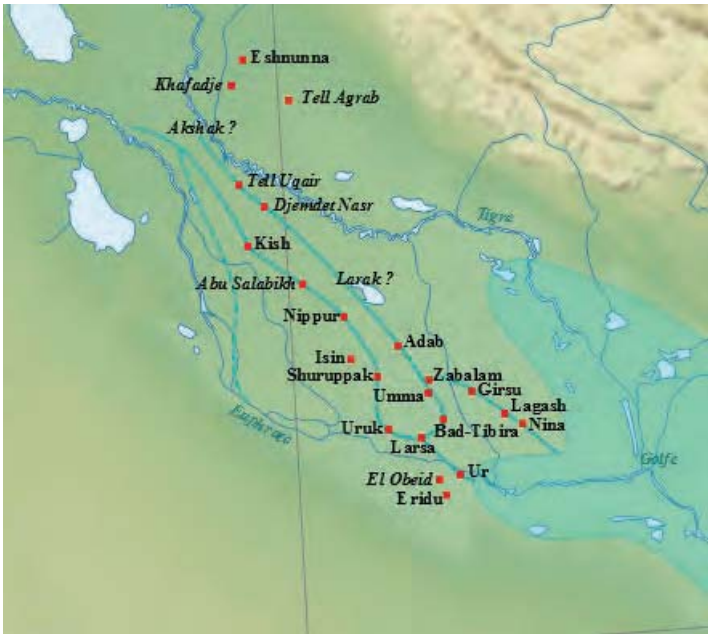

La régression du Paléorivage.
Fig. 2 Photo WIKIPEDIA : Basse Mésopotamie

Deux points fondamentaux à retenir. L'un concerne l'abondance et la maîtrise des eaux qui ont fait de l'agriculture la première valeur sure de l'antique Sumer. Tout au long de son histoire, la Babylonie servira de grenier d'abondance à ses habitants et ses envahisseurs. Son agriculture irriguée sera la cause et l'étalon de sa prospérité. Une surexploitation agricole entraînera son déclin.

Le contexte agricole permet aussi de régler un point non encore précisé. La limite septentrionale de la Babylonie a toujours été fixée historiquement par la zone de culture du palmier-dattier, la seule et emblématique plante arborescente de ce territoire,

L'autre point fondamental de la géographie des lieux est que depuis Sumer, la Babylonie occupe une position stratégique qui permet l'accès direct au golfe persique et, au-delà, à l'océan indien et à tous ses rivages. Pour le meilleur et pour le pire comme nous le verrons.

C'est dans cet écrin d'exception que se sont installés les premiers sumériens dès le néolithique. D'abord, en petites communautés familiales semi-sédentarisées. Mais au fait qui sont ces premiers sumériens qui décidèrent de s'installer puis de se fixer en ces lieux ?

Le mystère reste entier de nos jours. On ne sait ni d'où ni comment ils sont arrivés là. Ils parlaient une langue inconnue et rattachable à aucun groupe existant, ils constituent

un isolat linguistique. Leur dénomination n'offre aucun éclaircissement. Ce sont leurs plus proches voisins, au nord, les Akkadiens qui, venus beaucoup plus tard, à la fin du troisième millénaire avant notre ère pour les envahir, les qualifieront de sumériens. C'est-à-dire en langue akkadienne d'autochtones, sans autre forme d'identification que d'être des primo-arrivants.

Selon certains spécialistes, tout a commencé à Sumer, c'est là que serait apparue la première civilisation au sens plein et contemporain du terme (D. Charpin et S. N. Kramer, op. référencé).

Pendant plus d'un millénaire, les cités sumériennes sont restées entre elles, la plupart du temps indépendantes mais parfois réunies, par exemple dans les royaumes d'Uruk ou Larsa. Cette période des dynasties archaïques les a vues prospérer économiquement et rayonner culturellement grâce en particulier à leur invention la plus célèbre, l'écriture cunéiforme, premier des grands moyens de communication.

L'écho de cette prospérité s'est répandu bien au-delà des limites du pays, jusque sur les rives du levant méditerranéen. Elle a suscité bien des convoitises, jusqu'à provoquer l'invasion et la conquête du pays par leur grand voisin du nord, le royaume d'Akkad de langue et de culture sémitiques.

Le dernier trait de génie des sumériens, lors de l'invasion akkadienne et avant d'en être submergés, a été de bien réagir en face de la force brutale des envahisseurs. Après quelques tentatives vaines de résistance, ils ont choisi de ne pas traiter les conquérants en barbares ennemis, mais plutôt de les apprivoiser et finalement les assimiler.

Les akkadiens ont adopté le mode de vie des sumériens, préservé leur culture et choisi l'écriture cunéiforme pour leur langue. C'est ainsi que Sumer rayonnera encore longtemps sur tout le moyen orient.

Le peuple sumérien originel a perdu son autonomie, la langue sumérienne a entamé son lent déclin qui va quand même durer près de deux millénaires. Mais, la culture, la religion et la civilisation sumériennes continueront de se répandre dans tous les pays voisins. C'est de ces derniers feux du génie proprement sumérien que naîtra le choix de Babylone comme capitale du nouvel empire. Le royaume akkadien s'effondrera vers –2180 avant notre ère, laissant son trône pour peu de temps à la 3ème et dernière dynastie d'Ur, dite néo sumérienne.

Les leçons de l'histoire

L'histoire a déjà 2000 ans quand s'ouvre alors une nouvelle ère pour la Babylonie qui entre dans le temps des Empires. Sous des formes très différentes, certes, mais en s'en tenant au temps long, on peut dire que ce temps des Empires va durer 4000 ans, de la fin du troisième millénaire avant notre ère jusqu'au début de notre 20ème siècle, de l'invasion par les Amorrites descendus de l'ancienne Assyrie jusqu'à l'effondrement de l'Empire ottoman.

Plutôt qu'un trop long récit inabordable, je vais seulement tirer les principales leçons, pour la Babylonie, de cette longue séquence au cours de laquelle elle a vécu principalement sous domination étrangère. Le tableau synoptique ci-joint sert à contextualiser les points à retenir.

Par sa situation particulière au contact de grands empires assyrien, persan, arabe et ottoman, la Babylonie a vécu pendant ces quarante siècles un grand nombre de conquêtes, d'invasions et de destructions. Elle s'en est relevée, parfois très péniblement.

En faisant le total des périodes dynastiques Élamites, Kassites, Acheménides, Arsacides, Sassanides et Safavides, il apparaît clairement que c'est de l'est, aujourd'hui iranien, que sont venues les occupations les plus nombreuses et les plus longues.

Le temps des Empires

Périodes	Dynasties/Royaumes	Grands noms
Avant notre ère		Sargon D'Akkad
	-2180 à 2004 *3eme Dynastie néo-sumérienne (Ur)*	
Période Isin/ Larsa 2004-1764 *1ere dynastie des pays de la mer.*	-2004 à 1595 Royaumes Amorrites / Elamites	Hammurabi
2eme dynastie d'Isin 1154-1027 *2eme dynastie des pays de la mer 1026-1006*	- 1595 à 609 Royaumes Kassites / Assyriens	
	-609 à 539 *Dynastie Néo-babylonienne*	Nabuchodonosor II
	-539 à 331 Dynastie Achéménide	Cyrus Le Grand
	-331 à 141 Dynastie Séleucide	Alexandre Le Grand
Année Zéro *Royaume de Characène 127av notre ère - 150*	-141 à 224 Dynastie Arsacide (Parthes)	Mithridate 1 – Arsace V
	-224 à 636-651 Dynastie Sassanide	Mohammed Hégire (622)
9ème siècle *Révolte des Zanj.*	-651 à 1055 Empire Califat abbasside	Harun Al Rachid
	-1055 à 1534 Invasions Turco-mongoles	Tamerlan
17ème siècle *Dynastie des Pachas de Bassorah*	-1534 à 1920 Empire Ottoman	Soliman Le Magnifique
	Invasions Safavides	Abbas 1er le Grand
Dynastie Hachemite	-1920 à 1932 Protectorat Britannique	

Les empires occupants ont laissé des traces matérielles de leur passage, ils ont aussi contribué au brassage des populations. L'exemple le plus clair est celui du royaume Lakhmide. Pendant la période sassanide, entre les IIIème et VI^{ème}siècles, cette tribu arabe préislamique, en partie christianisée, s'est installée et progressivement sédentarisée sur la rive droite de l'Euphrate, au contact direct des populations locales déjà implantées.

Même si la Babylonie conquise a dû subir une sorte de déclassement, de provincialisation et parfois de marginalisation aux confins des Empires, elle a toujours

cherché à résister aux tentatives d'assujettissement ainsi qu'à préserver son autonomie et sa singularité.

Ces rébellions et/ou ces invasions de la Babylonie ont aussi une autre raison qui lui est propre. Souvent prospère mais toujours vulnérable à cause de sa géographie, le pays a souvent servi de terrain de conflits et d'affrontements entre puissances rivales qui le convoitaient. Ces guerres sur son sol, mais entre puissances étrangères, ont causé beaucoup de destructions et de pillages. Quelques opportunités aussi.

La Babylonie, si elle n'en est jamais sortie indemne, en a souvent profité pour jouer les uns contre les autres par des alliances changeantes et d'opportunité. Les Élamites contre les Assyriens, les Achéménides contre les Grecs, les Arabes contre les Sassanides, les Safavides contre les Ottomans et enfin les Ottomans contre les Anglais ou inversement.

Pour achever ce rapide inventaire des leçons de l'histoire, quelques mots sur les deux derniers siècles. Au XIXème, la Babylonie a connu le lent déclin de l'empire ottoman, le tout début de l'activité pétrolière, la colonisation et l'exploitation occidentales. Au XXème, la guerre meurtrière des Britanniques contre les Ottomans, l'effondrement de l'Empire, le protectorat anglais et la décolonisation, la création de l'Irak avec des frontières qu'il n'a pas choisies.

Depuis, le nouvel Irak a subi quatre révolutions et quarante ans de guerres, avec en toile de fond la lente et laborieuse construction de l'État irakien. Pour en avoir vécu bien d'autres, la Babylonie n'en a pas moins été malmenée. Dans ce contexte difficile et de crise globale, le sud irakien est confronté à toutes sortes d'urgences, de sorte que la sauvegarde et la mise en valeur des marais et des cités antiques ne peut pas figurer au premier rang de ses priorités.

On mesure bien ainsi le véritable défi que représentent les objectifs courageux que l'Unesco propose à l'Irak et à la communauté internationale.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur les problèmes nombreux que pose la sécurité intérieure de l'Irak, sauf pour souligner que le pseudo califat islamique de Daech ne s'est pas installé en Babylonie, il a été arrêté à Fallujah sur l'Euphrate, à soixante km à l'ouest de Bagdad.

Pas plus sur la situation militaire actuelle du pays, sauf qu'une fois de plus, le sud irakien sert de terrain d'affrontement entre puissances étrangères, d'un côté les États-Unis d'Amérique soutenus par une coalition disparate et de l'autre la république islamique d'Iran, et qui mènent entre eux une guerre par procuration. Pourtant, les deux adversaires furent dans un premier temps, alliés contre Daech et son état islamique.

Il convient en revanche de prendre la mesure des enjeux et des obstacles auxquels est confrontée la Babylonie et que soulèvent directement les décisions d'inscription au PMH prises par l'Unesco. Il en existe cinq principaux, tous au cœur des grands débats contemporains dans le monde.

L'eau des fleuves

La Babylonie ne bénéficie pas de précipitations naturelles abondantes, à l'inverse du nord irakien montagneux, chaud en été, froid en hiver et humide. Seuls, les fleuves l'alimentent en eau douce.

À l'ouest, l'Euphrate prend sa source en Anatolie turque, traverse le plateau syrien avant de couler en Irak pour la moitié de son parcours. L'Euphrate a toujours eu un cours capricieux et changeant à l'occasion des crues notamment. Ces changements de lit ont pu atteindre jusqu'à plusieurs km de distance sur une plaine où la pente naturelle n'est que de 12 mètres en 300 km. Ces caprices des eaux ont eu pour conséquence de noyer

certains sites ou villages et de les engloutir sous d'épaisses couches sédimentaires ou même une nappe phréatique.

Fig. 3 : Le système fluvial (Institute for the study of war).

À l'est, le Tigre, lui-aussi, descend d'Anatolie et traverse l'Irak pour les trois-quarts de son parcours, grossi, surtout au sud, par quelques affluents descendus des montagnes iraniennes. Sa pente naturelle est presque aussi faible dans la plaine babylonienne puisqu'elle n'est que de 24 mètres au total.

Comme le disent les statistiques, cette réserve d'eau est en théorie la plus importante de tout le moyen orient. Mais dans la réalité, l'Irak est positionné en bassin versant et le sud irakien en extrême aval. C'est dire que sa ressource en eau douce dépend de la gestion des fleuves en amont, soit en Turquie, en Syrie, en Iran et dans le haut Irak également.

Or, à ce jour, il n'existe aucun accord international pour définir le statut, la gestion et le partage de l'eau des fleuves. En interne à l'Irak, tout dépend de la politique arrêtée par le ministère national de l'Eau et de sa mise en œuvre localement.

La Turquie a élaboré de son côté de grands projets qui prévoient 22 barrages et 19 usines hydroélectriques. Les travaux en cours n'ont pas été négociés. Côté syrien, la guerre civile a mis les projets à l'arrêt mais jusqu'à quand ? Il en existe aussi dans le haut Irak tandis que Bagdad et les grandes villes du nord détournent l'eau des fleuves pour faire face à leurs besoins.

Que reste-t-il pour la Babylonie ? Les études officielles et les experts annoncent que de vastes étendues de terres agricoles, des zones de pêche, des sources d'eau potable et de production d'énergie électrique sont déjà épuisées (cf. plusieurs dépêches d'agence AP ou Reuters).

Et le dernier rapport du GIEC prévoit que le réchauffement climatique menace la plaine babylonienne, à échéance rapprochée, de températures assez régulières égales, voire supérieures, à 50 degrés. Ce sont au total au moins sept millions de personnes qui sont menacées de sécheresses récurrentes et de famines.

À ces signaux d'alarme, s'ajoute la qualité des infrastructures d'accès à l'eau potable qui sont très inégales entre nord et sud irakiens, bien plus déficientes dans le sud. Avec comme conséquence mécanique de la raréfaction de l'eau, un taux croissant de

salinisation endogène, phénomène qui continue d'affecter les trois provinces les plus méridionales de la Babylonie.

L'industrie pétrolière est, elle-même, très consommatrice d'eau. 70% de la production nationale irakienne - soit environ 3 millions de barils/jour dans des conditions normales - vient du sud. Or, pour des raisons de rendement, chaque baril de pétrole extrait doit être compensé par un volume d'eau équivalent afin de maintenir la pression. Et pour le sud, c'est une sorte de triple peine, la pollution aux hydrocarbures et la surconsommation d'eau sans en avoir les retombées financières. D'aucuns ont même évoqué la « malédiction » du pétrole.

La liste des autres pollutions anthropiques n'est pas neutre non plus, qu'elles soient d'origine industrielle, agricole, commerciale ou domestique. Avec leur cortège de problèmes sanitaires et sociaux.

Dernier point sur les fleuves, la navigation fluviale fut jadis prospère. L'Euphrate n'est plus navigable que pour les barques légères et à usages domestiques, en raison de son niveau d'eau irrégulier et insuffisant. Il est aussi encombré par la présence, tout au long de son cours, de norias - moulins à eau - et d'autres équipements hydrauliques qui nuisent à la navigation.

Le Tigre reste plus praticable, surtout entre Bagdad et Bassorah, donc au sud. Il peut accueillir des radeaux, barques pirogues de petite taille et des bateaux de volumes intermédiaires à usages divers, notamment commercial, mais pas des péniches ou navires de gros tonnage. Les transports sont donc principalement routiers.

Les chroniques de la Babylonie historique montrent que l'essentiel de sa prospérité était lié jadis au commerce par et avec le golfe persique et non aux échanges sud-nord. Les routes de l'Asie vers le levant passaient bien plus au nord, par l'ancienne Ninive ou actuelle Mossul. Les choses ont beaucoup évolué. La militarisation du golfe le rend peu propice au commerce. Les échanges intérieurs avec Bagdad et le nord irakien sont devenus prioritaires. L'un des enjeux importants sera d'éviter que le développement de ces échanges terrestres sud-nord ne se fassent pas au détriment de l'eau des fleuves et des marais.

La sauvegarde des marais

Depuis que l'Irak a adhéré, en 2008, à la convention internationale, dite Ramsar, du nom de la ville iranienne où elle fut signée, l'ensemble des marais sud irakiens est reconnu comme le plus grand écosystème de zone humide de l'Eurasie occidentale (fig. 4).

Les marais sont alimentés par l'eau des deux fleuves, principalement l'Euphrate, mais aussi le Tigre pour les marais de l'est, auxquels il faut ajouter le Karun qui descend directement des monts du Zagros iranien pour se jeter, lui-aussi, dans le Shatt al arab. Ils sont constitués de marécages et de lacs souvent peu profonds, baignés d'eau douce.

Fig. 4 : un territoire amphibie (Wikipédia marais d'Irak)

Aujourd'hui, ils sont répartis en trois zones contiguës : entre les deux fleuves, le marais central, au sud de l'Euphrate le marais Al Hammar – le plus grand - et dans lequel s'étend le lac salé éponyme, enfin à

HAUT

l'est sur les deux rives du Tigre et qui déborde en partie sur le Khuzistan iranien, le marais Hawizeh transfrontalier.

Selon la fiche technique établie depuis 2006 par le Worldlife Fund, les Ahwar sont reconnus comme une zone de biodiversité exceptionnelle. Pour les espèces animales, en premier lieu, et parmi elles principalement les oiseaux dont une quarantaine d'espèces endémiques répertoriées auxquelles se joignent régulièrement des millions d'oiseaux migrateurs.

Autres espèces animales abritées dans les marais, les poissons (les carpes surtout) en grand nombre, les reptiles et sauriens, les mammifères d'eau en particulier les loutres d'Irak. Une mention particulière pour les buffles qui vivent dans les marais en troupeaux et occupent une position multifonctionnelle sans laquelle la vie dans les marais serait peu concevable.

Aussi riche est la biodiversité pour les espèces végétales dont environ quatre cents sont répertoriées, parmi lesquelles dominent les emblématiques roseaux et les papyrus ainsi que les divers maraîchages. Comme l'a montré, en 2007, Jennifer Pournelle, spécialiste éminente des marais sud irakiens (op. référencé), la faune, en particulier la pêche, et surtout la flore, notamment les roselières, jouent un rôle déterminant dans l'écosystème des marais et sa revitalisation.

Le biotope des marais est évidemment aussi fragile qu'exceptionnel. Et pourtant la vie quotidienne du pays ne l'a pas toujours ménagé. Un épisode récent encore moins que les autres. Au plus chaud de la guerre contre son grand voisin iranien (1980-1988), Saddam Hussein (SH) a fait procéder au drainage massif et à l'endigage des marais du centre et de l'Euphrate. Il voulait tout bonnement les assécher pour y débusquer les ennemis, les déserteurs et tous ceux qui auraient pu y trouver refuge.

Après la guerre, le marais central et l'ensemble du marais Al Hammar avaient perdu 90% de leur surface et, pendant les temps qui ont suivi, ils n'ont fait l'objet d'aucune restauration sérieuse. La catastrophe écologique a empiré. Ce n'est qu'après la chute de SH, à partir de 2003, qu'une remise en l'état des marais asséchés a été entreprise (fig5).

Fig. 5 : L'asséchement des marais (Photo : M Le Monde 2018)

Avec l'aide internationale et une nature heureusement résiliente, les habitants des marais et les chefferies locales sont parvenus à en reconstituer environ 40%. Ceci a permis aux autorités irakiennes de préconiser, à l'horizon 2035, une restauration et une revitalisation des marais à hauteur de 75% de leur état des années 1970 (sur l'état d'avancement de la revitalisation des marais voir libération.fr 05/11/2019).

Cette prévision peut sembler très optimiste. Des spécialistes en hydrologie ont calculé que, pour tenir cet engagement, il faudrait réserver aux marais plus de cinq milliards de m3 d'eau douce par an, en plus des autres usages déjà déficitaires. L'étiage des eaux fluviales, les pollutions, l'assèchement des sols, le réchauffement climatique créent une situation critique pour l'écosystème des marais (cf. dépêche Reuters 14/10/21).

La biodiversité est frontalement menacée. Les enquêtes se succèdent qui montrent que les poissons meurent en masse, les loutres d'Irak sont en voie de disparition et les buffles d'eau sont en grandes difficultés, victimes de doses parfois létales de salinisation de certaines eaux lacustres. Les colonies aviaires se réduisent petit à petit.

Les marais eux-mêmes et l'agriculture qui leur est attachée ont atteint des seuils de réduction historiquement bas qui menacent leur survie. Le biotope sud irakien risque de rejoindre le long martyrologe des zones humides à jamais disparues. La désertification et l'exode vers les villes environnantes, telles que Nassyriah, Bassorah ou Al Amarra ne serait qu'une mauvaise réponse à ce désastre humanitaire et écologique.

Mais la cause n'est pas perdue ! Un moment tentés par l'exil, les habitants des marais reviennent en nombre ou cherchent à revenir. Les autorités et chefferies locales se mobilisent avec le soutien de plusieurs ONG irakiennes et extérieures.

Des projets de revitalisation de la faune ou de reconstruction des canaux et des digues détruits par la guerre s'élaborent pour ré-inonder les zones en voie d'assèchement, pour dépolluer les eaux contaminées ou relancer des activités agricoles et artisanales. Excès d'optimisme peut-être, certains proposent même de développer un écotourisme dès que possible pour stimuler ce retour à la vie.

À cette résistance acharnée au désastre, on trouve deux explications. La première, parce que ce peuple a depuis toujours gardé une farouche volonté d'assurer sa survie et son autosuffisance. C'est dans ses gênes et il ne veut pas y renoncer. La seconde, parce que les marais ont régulièrement démontré une capacité de résilience très supérieure à la moyenne, aidée par une nature féconde. Et les marais ne sont pas isolés dans ce combat, les cités antiques de Sumer Akkad et Babylone font partie du même biotope.

Les cités antiques

Leur sauvegarde constitue un enjeu culturel majeur en rapport avec la place éminente de ces cités antiques dans l'Histoire de l'Humanité. Rappelons que le génie sumérien a su développer en même temps l'agriculture irriguée et l'urbanisation, toutes deux si caractéristiques de ce pays comme les deux faces d'une seule et même civilisation.

Pascal Butterlin (op. référencé p. 68) évoque l'étroite symbiose entre les cités États et le monde amphibie du sud irakien. Cités et marais ont toujours été entrelacés. Les cités ont chacune construit leur prospérité sur l'exploitation des marais et l'agropastoralisme, jusqu'à en faire malheureusement une surexploitation qui finira par provoquer le déclin de la poule aux œufs d'or et la ruine des cités elles-mêmes.

Les fouilles entreprises, depuis un peu plus d'un siècle seulement, n'ont encore révélé qu'une faible partie des vestiges enfouis. Certains sites resteront probablement inaccessibles à jamais parce que trop enfouis, d'autres peuvent avoir subi de fortes érosions avant de disparaître. Mais, beaucoup n'ont pas encore été fouillés, ni même localisés, par exemple les célèbres Jardins suspendus de Babylone. Malgré ces réserves, quelques éléments de description de ce patrimoine exceptionnel sont nécessaires.

D'abord, la taille des cités. Elle est naturellement variable en fonction des lieux, des périodes et du développement de chacune. Elle peut aller de quelques dizaines d'hectares – Ur la cité d'Abraham avec à peu près 100 Ha ou Larsa avec environ 200 Ha – à plusieurs centaines – Uruk, l'une des premières et des plus prestigieuses, a très vite atteint les 500 Ha – Lagash s'est agrandie au cours des temps de sites attenants et atteindra des milliers d'Ha. Babylone l'akkadienne couvrait 1054 Ha. Il s'agit bien de véritables villes dont beaucoup étaient entourées d'enceintes fortifiées.

À titre de comparaison, on peut rappeler que l'enceinte parisienne de Philippe Auguste, construite à la fin de notre XIIème siècle, ne couvrait que 253 Ha. On mesure mieux la performance technique de ces cités antiques dont certaines remontent aux dynasties les plus anciennes.

Avant que ne débute une fouille, la cité signale sa présence sous la forme d'un (et parfois plusieurs) Tell, c'est-à-dire en français un tertre ou une colline sédimentaire mais artificielle, à l'intérieur de laquelle la cité antique est enfouie sous l'érosion de ses propres ruines (fig.6).

Fig. 6 : La Ziggurat d'Uruk (Wikipédia Mésopotamie)

Lorsqu'elle est bien avancée, la fouille met à jour les vestiges d'une cité avec ses rues, ses équipements, ses maisons, ses palais, et son emblématique Ziggurat, terme akkadien désignant un édifice religieux en forme de haute tour carrée ou rectangulaire à étages décroissants, à la manière d'une pyramide. Certaines avaient une surface au sol de plusieurs milliers de m^2 et comportaient 7 étages, dont la mythique et prestigieuse tour de Babel, jamais encore retrouvée (fig.7).

Fig. 7 : La Ziggurat d'Ur (Wikipédia Mésopotamie)

Certains de ces bâtiments étaient décorés de peintures, de fresques, de frises, parfois de sculptures ou de statues. Ils étaient aussi équipés de toutes sortes d'objets, poteries, vaisselles, outils, vêtements, monnaies... L'ensemble constitue un patrimoine immobilier et mobilier important mais rarement intact, en raison de l'érosion naturelle ou des destructions volontaires.

Les fouilles ont aussi mis à jour un patrimoine scriptural et documentaire d'une grande richesse. Il est composé de dizaines de milliers de tablettes ou de blocs d'argile, seul matériau existant sur place aux temps anciens. Sur ces supports figurent des inscriptions en caractères cunéiformes qui constituent des sources d'informations très diverses mais souvent d'un grand intérêt historique, économique, scientifique ou religieux.

La conservation et la valorisation de ce patrimoine soulèvent d'abord un problème technique, en raison des matériaux utilisés, tels que l'eau, l'argile et le roseau. Si ce patrimoine a pu traverser les millénaires, c'est parce qu'il était enfoui dans la terre. Dès qu'il est à l'air libre, il est menacé d'érosion naturelle, en particulier lorsqu'il est fait d'argile crue et de roseau ou de papyrus. Mobilier et immobilier, ce patrimoine a besoin de solutions techniques d'un coût assez élevé pour être sauvé et valorisé.

Les artefacts rocheux ou métalliques ne souffrent pas du même handicap, mais ils sont bien moins nombreux et viennent nécessairement d'ailleurs. Tel est le cas du célèbre code d'Hammurabi, rédigé en langue akkadienne et en écriture cunéiforme, vers 1750 avant notre ère. Il est constitué d'une stèle en basalte, roche volcanique issue des monts Zagros iraniens. Stèle haute de 2m 30 et large de 55 cm, exposée au Louvre. Elle a été abîmée par les guerres et les probables transferts subis, mais pas par l'érosion. À la différence des copies nombreuses qui ont reproduit ce même code sur des tablettes d'argile.

La sauvegarde de ce patrimoine se heurte à un second obstacle, culturel celui-là. Pour les extrémistes des religions du Livre, ce patrimoine archéologique a mauvaise réputation. Considéré comme produit d'un peuple de mécréants qui a trop cru en son intelligence et même voulu défier Dieu, ce patrimoine est qualifié d'impie. Babylone n'est-elle pas traitée de « grande prostituée » dans la Bible ? Une tradition islamique ne dit-elle pas que c'est la raison qui aurait conduit Ali, le gendre du Prophète, a refusé de prier sur ses ruines ?

Heureusement, la grande majorité des irakiens n'a jamais adhéré à ces positions radicales. Beaucoup considèrent même qu'il s'agit d'une richesse collective et, peut-être, la seule qui soit l'objet d'une vraie fierté nationale. Saddam Hussein l'avait bien compris qui a cherché à instrumentaliser le patrimoine historique pour asseoir son pouvoir dictatorial. Au point de se faire construire un palais qui domine les ruines de Babylone.

Un troisième risque menace la conservation et la valorisation du patrimoine ancien ; il est de nature financière et ce, malgré la rente pétrolière qui vient du sud à 70% et l'aide internationale. Les autorités nationales irakiennes ont autorisé la réouverture de certains chantiers, par exemple à Larsa, éphémère capitale du royaume suméro-akkadien. Mais elles ne font pas une priorité du financement des fouilles archéologiques, ni de la muséographie nécessaire. Ainsi le musée de Nasiryiah, ville de plus de 540 000 habitants, située à quelques kilomètres seulement de la cité d'Ur, est-il d'une pauvreté déconcertante. Les crédits et aides disponibles sont affectés en priorité à la reconstruction des sites et édifices détruits par Daech dans le nord irakien, notamment Mossul.

Les autorités locales et tribales du sud sont plus sensibles à ce risque d'abandon financier. Mais elles ont déjà bien du mal à assurer la sécurisation des sites et des fouilles en cours contre les risques notamment de pillages. Ceux-ci sont d'autant plus forts que sont à l'œuvre sur place de véritables professionnels du pillage des sites, organisés en réseaux internationaux de trafics d'œuvres d'art.

Ces pillages se sont multipliés lors de l'invasion et de l'occupation américaines de 2003 à 2005 qui ont favorisé le vol, dans les musées et les sites, de dizaines de milliers d'objets sous l'œil indifférent des soldats.

Un exemple d'actualité permet de mesurer l'ampleur du risque de pillages. En 2021, les autorités américaines ont décidé de restituer à l'Irak 17 000 pièces d'antiquité pillées et sorties en contrebande en direction des USA au cours de l'occupation militaire. Parmi ces objets, une tablette d'argile vieille de 3 500 ans qui relate une partie de l'Épopée de Gilgamesh, le grand roi légendaire de la cité sumérienne d'Uruk.

Fort heureusement, il existe aussi diverses équipes, composées de spécialistes irakiens aidés par des collègues étrangers, qui sont engagées dans la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine. Des archéologues, des historiens, des

chercheurs et des scientifiques, et bien d'autres, soutenus par des ONG, l'Unesco et des partenaires internationaux, s'y consacrent sans relâche malgré la dureté des temps. À signaler aussi une initiative originale conduite par un spécialiste franco-irakien, Jahwad Bashara, qui consiste à numériser le plus grand nombre de sites et d'objets accessibles pour en préserver au moins l'image. (Voir Trésors de Mésopotamie. L'arche de Noé numérique. Arte 2021)

Les populations sud irakiennes

C'est, parmi les femmes et les hommes qui peuplent la Babylonie, qu'émerge un enjeu ethnoculturel déterminant. Il y a à peine un siècle, l'Irak a été créé par regroupement de trois ensembles distincts. Au sud, la Babylonie historique, au centre, Bagdad avec son agglomération et sa grande périphérie, au nord un très vaste territoire entre les deux fleuves, la Djezireh, augmenté à l'est de la partie irakienne du Kurdistan.

Secouée par des révolutions en chaîne et quarante années de guerres, la société irakienne doit aussi surmonter les problèmes identitaire et culturel que lui pose la création du pays par les Britanniques. Ses diverses composantes ont des histoires différentes comme leurs populations.

Elles n'ont pas non plus été dotées à leur création d'un ethnonyme qui s'impose pour les réunir. Celui d'irakien, le seul existant, est un héritage de l'époque persane dont la tradition qualifiait d'Iraq arab la seule Babylonie par opposition à l'Iraq ajami qui évoquait les hautes terres d'Ispahan Persépolis et du centre de la Perse.

En vieux persan, Iraq signifiait « basses terres ». (Cf. P.J. Luizard op. référencé p. 25) D'où la guerre des deux Iraq menée par Soliman le Magnifique contre la Perse safavide, en 1536 (Robert Mantran. op. référencé p.151), pour tenter d'assurer les frontières de l'Empire ottoman.

La question du nom renvoie à l'existence d'une nation irakienne inclusive pour tous les Irakiens. L'enjeu n'est pas mince. Bien que très utilisée de nos jours par les archéologues, les historiens et les journalistes, le concept de Mésopotamie n'est pourtant pas très pertinent. Il fut inventé par les Grecs, au IVème siècle avant notre ère et ne leur survécut que par la brève et limitée occupation romaine : quelques siècles coloniaux sur 6 000 ans d'histoire ne constituent pas un marqueur identitaire.

Ce n'est qu'au milieu du XIX^{ème}siècle que la Mésopotamie est réapparue, exhumée de l'oubli tout uniment par les assyriologues désireux d'asseoir leur périmètre de compétences et l'Empire ottoman soucieux de bien démarquer ses provinces moyen orientales du territoire des Perses de la dynastie Qajar (cf. les deux traités d'Erzurum 1823/1847). Nom peu probant pour identifier une nation, même traduit en arabe.

D'autant moins que le nom de Mésopotamie peut aussi se révéler annexionniste. En 1961, l'Irak revendiqua déjà le Koweït dès l'indépendance de l'Émirat. En 1991, SH prétendit légitimer son invasion par l'Irak au prétexte que le Koweït fit partie de la Mésopotamie grecque ou ottomane. En fait, pour accaparer la totalité d'un immense gisement de pétrole transfrontalier.

Quant au nom de Babylonien, il renvoie aujourd'hui à l'actuelle province de Babylone, une parmi les 18 autres du pays. Il est en quelque sorte préempté par l'administration, sans compter qu'il pourrait apparaître connoté culturellement, comme on l'a souligné plus haut. C'est pourquoi il est préférable de parler du peuple sud irakien.

Les trois sous-ensembles, sud centre et nord, qui constituent l'Irak actuel n'ont ni la même histoire, ni la même géographie. Les trois territoires ont pu être envahis et conquis par le même empire, assyrien ou perse, plusieurs fois, et puis grec, arabe, ottoman ou britannique. Cela ne doit pas faire illusion et n'implique aucune identification.

Rien d'étonnant alors à ce que ces provinces impériales différentes aient été aussi l'objet de systèmes d'exploitation différents. La Babylonie a toujours été considérée par ses conquérants successifs comme le « grenier de l'Empire ». C'est pour cette raison qu'elle fut largement exploitée et souvent mise en coupes réglées.

Autre particularité, la Babylonie – y compris les Marais – a, de tous temps, accueilli des tribus bédouines venues d'Assyrie jadis ou d'Arabie surtout. Si elle en a adopté les principaux codes, son économie agricole et son urbanisation ont accéléré leur sédentarisation, créant ainsi une culture de groupe et d'appartenance communautaire très spécifique à cette région.

On sait aussi que la Babylonie a profité d'un atout précieux et sans égal, celui de permettre un accès rare, direct et facile au golfe persique, et, de là, à toutes les opportunités militaires et commerciales qu'il offre. Si bien que, limité à moins de 30 km de nos jours, le rivage maritime de la Babylonie, bordée par le Shatt al Arab, a toujours été convoité et souvent exploité par ses envahisseurs.

Un exemple, entre autres, le montre bien. En plein conflit avec les Perses Safavides, en 1775, le Sultan déléguait le gouvernorat de Bagdad à des Mamelouks circassiens avec mission de résister aux visées perses et aux périls bédouins. (Robert Mantran, op. référencé p. 395), alors qu'il imposait son pouvoir centralisé dans la province de Bassorah, plus stratégique. Les Ottomans ont longtemps rêvé de faire du golfe persique un lac ottoman.

Les colonisateurs successifs ont aussi cherché à diviser les provinces pour mieux régner et pour mieux isoler la Babylonie porteuse de tentations sécessionnistes récurrentes. De nombreux épisodes bien documentés montrent que les populations du sud ont régulièrement manifesté un fort penchant au particularisme.

C'est la fortune agricole qui a alimenté ce particularisme. Avec, en étendard, une revendication déjà citée et restée un peu mystérieuse, celle d'être gouvernée par sa propre monarchie des « Pays de la Mer ». En termes contemporains, il s'agissait d'une forme de différentialisme socio-culturel bien plus que d'un nationalisme local dont l'histoire ne porte pas de trace.

Dans ce groupe sudiste, le peuple des marais irakiens occupait une place particulière. En rend bien compte un rapport rédigé par un haut fonctionnaire ottoman, en 1567, adressé au grand Vizir du Sultan. Son point de vue est clair et sans nuances, c'est un peuple rebelle qu'il faut mater et soumettre par tous les moyens (Nicolas Vatin Les Ottomans dans le texte, op. référencé p. 237)

Ce rapport est doublement révélateur parce qu'il caricature à l'excès les traits d'un peuple insoumis et qu'il illustre les méthodes répressives du colonialisme ottoman.

Un explorateur anglais (Wilfried Thesiger, op. référencé) a proposé, dans les années 1950, l'appellation « Arabes des marais » un peu réductrice. Plus appropriée est celle d'un autre explorateur anglais (Gavin Maxwell, op. référencé) qui parle du « Peuple des roseaux », au milieu desquels il vit et dont chacun sait qu'ils plient mais ne rompent pas.

Les marais d'Irak ont de tous temps été une aire de passages, de brassages, de refuge et donc de métissage qui ont engendré une population quasi exclusivement musulmane, mais pas uniquement arabe. Et, ces quarante dernières années ont vu arriver en masse des exilés, des fugitifs, des réfugiés et des déserteurs des multiples conflits qui secouent le pays.

Le peuple des marais a pu regrouper près de 300 000 membres aux meilleurs moments. Bien qu'ils soient moins nombreux de nos jours, certains exilés souhaitent et envisagent néanmoins de revenir. Et pourtant, la résistance continue malgré tout. Le peuple des marais est un peuple à part, souvent craint et méconnu injustement.

Hors des marais est regroupée, notamment dans les grandes et moyennes villes du sud, une population largement urbanisée, mais héritière des mêmes traditions. Cette population, aussi diversifiée et métissée que celle des marais, forme une société qui, tout en étant assez ouverte et très hospitalière, n'en est pas moins socialement hiérarchisée et tribalisée. Une société victime d'une grave et durable crise économique multipliant les inégalités sociales criantes. Et, dans ce melting-pot véritablement babylonien, le défi le plus apparent est celui de la religion.

Fig. 8 : La répartition géographique ethnoreligieuse.
Al Bayan center for planning and studies 27/02/2021 H Al Khafaji

La question confessionnelle

Le sud irakien, le plus peuplé, est massivement chiite, alors que Bagdad et le nord sont majoritairement sunnites, Kurdistan compris (fig.8). Ce dualisme confessionnel soulève quelques difficultés qu'il ne faut cependant pas surestimer. En occident, on se méprend beaucoup sur le chiisme. S'il est un problème pour l'Irak, c'est plus aujourd'hui un problème international qu'intérieur, celui de ses relations avec le voisin iranien.

Certes, deux des principales villes saintes du chiisme, Nadjaf et Karbala, sont situées dans le sud irakien. Deux proches du Prophète – Ali et Hussein - y ont chacun leur mausolée qui ont toujours servi de lieux de pèlerinage, voire de refuge, pour les chiites persans. Mais, jusqu'au milieu du XVIIème siècle, soit 1000 ans après l'Hégire, le chiisme restait minoritaire parmi les populations de la Babylonie, comme dans l'ensemble du monde arabe (cf. P.J. Luizard, op. cité, p 171)

C'est après 1638 et la victoire décisive à Bagdad du Sultan ottoman Mûrat IV sur les Perses Safavides que le chiisme a commencé de faire des adeptes en grand nombre dans le sud irakien. Il y a plusieurs raisons à ces conversions, notamment dans la culture

des tribus récemment sédentarisées, mais l'un des motifs apparents est qu'il s'agit d'un choix raisonné d'opposition et de résistance aux Ottomans sunnites.

Ce furent aussi des choix de convenance personnelle car la dissidence chiite entraînait la non reconnaissance des fidèles par les autorités ottomanes. (Voir Jean Pierre Filiu, Le milieu du monde, 2021) Bien sûr, les chiites s'en trouvaient sanctionnés et même parfois persécutés. Mais les hommes échappaient ainsi, non pas à l'impôt dû au Sultan, mais à la conscription dans les armées de l'occupant.

Il ne faut donc pas inverser les liens de causalité. Le chiisme en Babylonie n'est pas la cause mais la conséquence de l'esprit de résistance, en l'occurrence aux Ottomans sunnites. D'autant plus que jusqu'à sa disparition, soit pendant trois siècles, les sultans ottomans ont constamment favorisé et assis leur pouvoir sur les élites bagdadiennes ou nordistes restées sunnites, en marginalisant les chiites et en pressurant la province du sud.

À partir de 1920, le mandat britannique a adopté la même politique et la jeune monarchie irakienne à partir de 1933, elle-même sunnite, n'y a pas dérogé bien que les sunnites ne représentent plus qu'une minorité de la population irakienne. Après la révolution de 1958, la situation aurait pu évoluer mais Saddam est arrivé trop vite, lui-même issu de la minorité sunnite, et qui en a systématisé la domination par le parti Baass, l'instrument politique de sa dictature. Conclusion : en 350 ans de marginalisation, le Chiisme d'abord minoritaire est devenu l'emblème distinctif du sud irakien tout en étant majoritaire dans l'ensemble de l'Irak.

L'invasion américaine, en 2003, fut, comme chacun sait, improvisée et ignorante des réalités. Pour effacer toutes traces de SH, une campagne de « débaasification », autrement dit de « désunnisation » fut imposée de manière systématique, consistant à dégager, sans nuance ni salaires, des centaines de milliers de cadres, de militaires et de fonctionnaires du régime défait.

La communauté chiite prise de court n'était absolument pas prête à ce grand remplacement. On en connaît les deux conséquences catastrophiques : de nombreux cadres sunnites, limogés brutalement et sans ressources, sont allés grossir les rangs de Daech qui a envahi le nord du pays ; les milices chiites pro iraniennes appelées en renfort contre Daech en ont profité pour s'installer dans le sud irakien.

Et, c'est bien là que réside le principal enjeu de la question religieuse. À la différence de sa version iranienne qui s'est surtout depuis quarante ans radicalisée, le chiisme irakien a toujours été modéré et ouvert, probablement parmi les plus tolérants du monde arabo-musulman.

Les chiites sud irakiens ne s'opposent pas par principe aux sunnites. Le sentiment de commune appartenance et de patriotisme irakien est assez partagé. Cet « œcuménisme » s'était déjà manifesté au cours de la révolution de 1920 pour l'indépendance de l'Irak (cf. Luizard, p.361), mais les autorités britanniques s'employèrent à le réduire avec la complicité de la classe dirigeante sunnite et l'impuissance du régime hachémite.

L'opposition continue aux Perses, aux Ottomans, aux Britanniques, à la monarchie hachémite ou à la dictature de SH n'a jamais été portée par un ostracisme confessionnel. La majorité de la population sudiste ne se reconnaît pas dans un affrontement chiites irakiens v/ sunnites irakiens.

En revanche, l'histoire sur ce point se répète un peu. C'est la présence sur son sol de milices chiites pro-iraniennes qui crée un problème politique et diplomatique. Certains évoquent le risque de « milicisation » du pays (cf Adel Bakawan, op.référencé, p.237). La grande majorité de la population aspire à en être libérée. Tant qu'elle ne le sera pas, la Babylonie ne parviendra pas à retrouver la maîtrise de ses affaires intérieures, parmi lesquelles la sauvegarde des marais et des ruines de cités antiques.

Conclusion

Au final donc des risques de tous ordres menacent en Babylonie un patrimoine écologique et antique exceptionnel. Mais l'espoir subsiste malgré les difficultés et obstacles à surmonter.

L'inscription des marais et des cités antiques au Patrimoine mondial a un double effet. D'une part, elle laisse les biens inscrits sous la responsabilité de l'État qui l'a demandée. C'est à lui qu'il incombe d'en faire un enjeu national. Mais, on sait que, malgré la rente pétrolière, les moyens de l'État irakien sont très contraints. D'autre part, l'inscription au PMH place aussi les marais et les sites suméro-babyloniens sous la sauvegarde internationale. Elle permet donc l'accès à la coopération internationale, à une assistance matérielle et financière sous le contrôle et le suivi d'organismes indépendants. Il y a donc un double engagement de l'État signataire et de la communauté internationale.

Cette communauté internationale, aujourd'hui, va très au-delà des seuls États. Elle inclut aussi de nombreux organismes et institutions publics et privés, des programmes internationaux, des collectivités infra étatiques, des O.N.G, des établissements publics, des fondations, des associations et même désormais des entreprises, qui doivent être sensibilisés à ces causes. Avec ici une vraie singularité due au caractère non dissociable des enjeux archéologiques et de biodiversité entremêlés. C'est le sens du message que j'ai essayé de vous transmettre.

Concernant le patrimoine archéologique, des fouilles ont repris depuis quelques années et plusieurs équipes sont prêtes en France, en Italie, aux États Unis et ailleurs à apporter leurs concours aux archéologues irakiens. Mais le rétablissement de la sécurité des sites et même les bonnes volontés ne suffiront pas. C'est toute une politique du patrimoine, de sa conservation difficile et de sa mise en valeur qui est à construire, avec les besoins de compétences et de formation qu'on imagine.

Concernant les marais et les fleuves et tout l'ensemble agropastoral, la tâche est plus ardue. Un seul exemple : les longues années de guerre ont provoqué l'assèchement d'une partie des marais. Mais en outre, elles ont parsemé leur sol de débris d'armements, d'équipements et de matériels militaires abandonnés sur place. Les marais n'en sont pas encore totalement débarrassés.

La nature est résiliente, elle en a fait la preuve dans le passé. Mais, avec toutes ces catastrophes et la crise climatique qui sévit, rien sans doute ne sera plus comme avant. Outre la sauvegarde, c'est de la reconstitution du vivant et de la biodiversité qu'il s'agit, pour la flore essentielle à la revitalisation du biotope, pour la faune indispensable à sa renaissance et pour les personnes qui choisissent d'y vivre. Avec, là-aussi d'importants besoins de compétences et de formations.

Les idées ne manquent pas. Les bonnes volontés non plus. Mais la communauté internationale dans toute sa diversité scientifique culturelle et institutionnelle a trop souvent la tête ailleurs. Il est vrai que les grandes causes internationales sont nombreuses et que, souvent, il faut bien faire des choix.

Mon propos a cherché à vous présenter un tableau réaliste mais subjectif de la Babylonie. J'espère vous avoir aussi montré, voire convaincus, que l'enjeu pour elle, au cœur des grandes problématiques contemporaines, est à la fois d'être - au sens propre - une contrée remise à flots, mais aussi de servir de laboratoire exemplaire pour la résolution d'autres crises menaçantes.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

André-Salvini Béatrice, *Babylone*, Que sais-je ? PUF 2019

Bakawan Adel, *L'Irak- Un siècle de faillite De 1921 à nos jours*, Tallandier 2021

Bazin Marcel : *Tigre et Euphrate* - CNRS éditions Paris 2021

Borromeo Elisabetta et Vatin Nicolas, *Les Ottomans par eux-mêmes*, Les Belles Lettres 2020

Bottero Jean et Stève Marie Joseph, *Il était une fois la Mésopotamie,* Gallimard Découvertes 2019

Butterlin Pascal, *Histoire de la Mésopotamie Dieux Héros et Cités légendaires*, Éditions Ellipses 2019

Capdepuy Vincent, *Chroniques du bord du Monde Histoire d'un désert entre Syrie, Irak et Arabie*, Payot 2021

Charpin Dominique, *Hammurabi de Babylone*, PUF 2003

Samuel Noah Kramer, *L'Histoire commence à Sumer*, Préface de Charpin Dominique Champs histoire 2015

Dujali Ammar, *Les marais mésopotamiens et la question de l'habitat à venir*,Université de Grenoble Thèse 2012

Filiu Jean-Pierre, Le milieu des mondes Une histoire laïque du Moyen Orient de 395 à nos jours, Éditions du Seuil 2021

Filiu Jean-Pierre, Les Arabes - Leur destin et le nôtre La Découverte 2015

Grandpierre Véronique, Histoire de la Mésopotamie Folio Histoire 2010

Hanse Olivier, Les Seuils du Moyen Orient Histoire des frontières et des territoires Éditions du Rocher 2017

Habib Hourani Albert, Histoire des peuples arabes Éditions du Seuil 2007

Huot Jean-Louis, Une archéologie des peuples du Proche Orient Éditions Errance 2004 (2 volumes)

Jean Patricia, Islam chiite : culture religieuse et expression politique ; le cas de l'Irak post S.H.

Université du Québec 2007 Mémoire

Joannès Francis, Les premières civilisations du Proche Orient Belin 2006

Louër Laurence, Sunnite et Chiites Histoire politique d'une discorde Seuil 2017

Mantran Robert (direction), Histoire de l'Empire ottoman Fayard 2018

Martinez-Gros Gabriel, L'Empire islamique : VII°/ XI° siècle Passés composés 2019

Maxwell Gavin, Le peuple des roseaux Flammarion 1961

Popovic Alexandre, The revolt of african slaves in Iraq in the 3rd / 9 th century Markus Wiener Publishing printing 2011

Pournelle Jennifer, Settlement and Society : Ecology, Urbanism, Trade and Technology in ancient Mesopotamia Ed. Stone UCLA 2007

Pournelle Jennifer, Resilient Landscapes : Riparian evolution in the Wetlands of southern Iraq University of Chicago 2016

Sanlaville Paul, Considérations sur l'évolution de la Basse Mésopotamie au cours des derniers millénaires Paleorient vol. 15/2 1989

Sourdel Jeanine et Dominique, Dictionnaire historique de l'Islam PUF (Irak : p ; 399) 2017

Thesiger Wilfred, Les arabes des marais Terre humaine Plon 1983

DOCUMENTATION EN LIGNE

Institut français du proche orient IFPO (Ministère des affaires étrangères) Médiathèque https://www.ifporient.org/

UNESCO Patrimoine mondial Comité du Patrimoine mondial - Portail du patrimoine mondial https://fr.unesco.org/

Institut de recherches et d'études Moyen Orient Méditerranée IreMMO – Direction : Jean-Paul Chagnollaud https://www.iremmo.org

Collège de France – CNRS et autres.

UMR 7192 Proche orient/Caucase Langues, Archéologie, Cultures : https://digitorient.com/

ARCHIVES BABYLONIENNES XXe/XVIIe siècle avant notre ère. Direction : Dominique Charpin, https://www.archibab.fr

TdM

HAUT

Séance du 14 février 2022

Mesure du temps et des distances terrestres

Jean-Pierre NOUGIER
Professeur émérite à l'Université de Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS-CLÉS
Temps, clepsydre, horloge atomique, seconde, Galilée, chute des corps, télémètre, vitesse de la lumière, étalons, parallaxe, triangulation, géolocalisation.

RÉSUMÉ
Dans une première partie, on décrit différents instruments de mesure du temps, du gnomon à l'horloge atomique en passant par la clepsydre, les horloges à poids et les montres à quartz. La nécessité d'instruments de plus en plus précis et d'étalons de mesure universels est montrée, à travers les expériences sur la chute des corps de Galilée. C'est ainsi que la seconde, définie autrefois à partir de la durée du jour, l'est aujourd'hui à partir des transitions électroniques de l'atome de césium.

Il en a été de même pour les distances : évolution vers le système métrique, le mètre lui-même est défini aujourd'hui à partir de la vitesse de la lumière. De même les instruments de mesure ont évolué, du podomètre à la chaine d'arpenteur puis à la télémétrie laser et au positionnement par GPS.

Ces évolutions techniques et scientifiques vont de pair avec des bouleversements sociétaux.

Nota : je remercie vivement Sydney H. Aufrère et Jean-Paul Legros pour d'utiles discussions et informations.

1. Introduction

Les mesures du temps et de l'espace sont indissociables. Lorsqu'on doit se déplacer, il est essentiel d'évaluer la distance à parcourir et le temps qu'il faudra pour effectuer le déplacement. Si vous demandez à un passant si la gare SNCF est loin, il pourra vous répondre : « non, c'est à 5 minutes d'ici », vous en conclurez que vous êtes à environ 500 m de la gare. Mais si, circulant en voiture, vous voyez un panneau indiquant que votre supermarché préféré se trouve à 5 minutes, vous en conclurez qu'il est à environ 5 km. On peut donc mesurer les distances en temps, à condition de connaître la vitesse de déplacement : les mesures de temps et de distances sont donc étroitement liées, par l'intermédiaire de la vitesse.

Je n'aborderai pas ici les problèmes conceptuels liés aux notions d'espace de de temps, par exemple : le temps est-il une donnée intrinsèque dans laquelle est plongé notre Univers, ou bien a-t-il été créé avec notre Univers comme le pensait Platon [1] ? Existe-t-il dans d'autres Univers, si d'autres Univers existent, et si oui s'écoule-t-il comme dans

notre Univers ? Dans notre Univers, s'est-il toujours et partout écoulé de la même façon ? Notre Univers est-il infini ? Ou bien est-il fini et plongé lui-même dans un espace infini (ou non ?) contenant (ou non ?) d'autres univers ? [2].

Les notions intuitives d'espace et de temps étant ici admises *a priori*, je donnerai seulement quelques informations concernant leur mesure. Toute mesure consiste à comparer la quantité à mesurer à une quantité de base, une unité, appelée « étalon ». La science de la mesure, c'est-à-dire la métrologie, consiste donc à définir des étalons auxquels toute quantité peut être comparée, donc mesurée.

Le but de cette présentation n'est pas d'énumérer les différentes unités de mesure utilisées à travers les âges et les régions, le lecteur pourra pour cela consulter s'il le souhaite la référence [3]. J'essaierai plutôt, à travers quelques exemples, de montrer la nécessité d'effectuer des mesures de plus en plus précises et pour cela de définir des étalons universels.

2. Mesure du temps

2.1. Des balbutiements antiques au XXème siècle

La mesure du temps s'effectue en comptant le déroulement d'une séquence d'un phénomène régulier ou périodique (c'est-à-dire qui se répète à intervalles réguliers).

Les phénomènes périodiques les plus évidents qui sont apparus de prime abord à l'humanité ont été bien évidemment la succession des jours et des nuits, la succession des saisons, celle des quartiers de la Lune. Ainsi sont apparus les décomptes des jours, c'est-à-dire les calendriers, Lunaire et Solaire, puis à l'intérieur d'un jour le décompte des heures. Ces différents décomptes correspondaient aux différents besoins de la vie sociale. Ainsi coexistaient en Égypte [4] un calendrier lunaire avec une alternance de mois de 29 et 30 jours (d'ailleurs modifié au IVème siècle av. J.C. ([4] p. 29, §140), qui rythmait essentiellement l'année religieuse, et un calendrier civil de 365 jours comportant 12 mois de 30 jours plus 5 jours intercalaires (dits épagomènes), qui rythmait la vie administrative et les évènements ordinaires, divisé en trois saisons de quatre mois initialement liés aux crues du Nil et aux cultures.

Jusqu'à l'orée du Moyen Âge [1], le temps est mesuré à partir du lever et du coucher du soleil, qui rythment la vie paysanne : la journée est divisée en 12 heures, la nuit aussi : la durée d'une heure n'est donc pas la même le jour et la nuit, et varie avec les saisons.

Les Babyloniens décident de diviser l'heure égyptienne en 3 600 secondes. Ainsi, la seconde est la 1/86400ème partie du jour, mais sa définition précise dépendra des moyens techniques dont on dispose pour la mesurer. Tous les efforts consistent alors à améliorer la précision des mesures et à définir un étalon le plus constant et reproductible possible. On s'apercevra ainsi que la durée du jour solaire varie au cours de l'année, entre 23h 59min 39s et 24h 00min 30s, soit une variation totale de 51 secondes. En 1956, on définit la seconde comme une fraction du jour moyen, la moyenne étant calculée sur une année, ce qui revient à définir la seconde comme une fraction de l'année et non plus du jour, en pratique comme la 1/31 556 925,9747^{ème} partie de l'année au tropique !

2.2. Quelques appareils de mesure des temps anciens

Ainsi, la formalisation d'un concept physique dépend aussi des appareils de mesure dont on dispose pour le quantifier. Cette interaction incessante entre concept et mesure, entre théorie et expérimentation, est une donnée essentielle des progrès de la physique.

Il nous faut donc donner, ici, un bref aperçu des techniques de mesure du temps (figure 1).

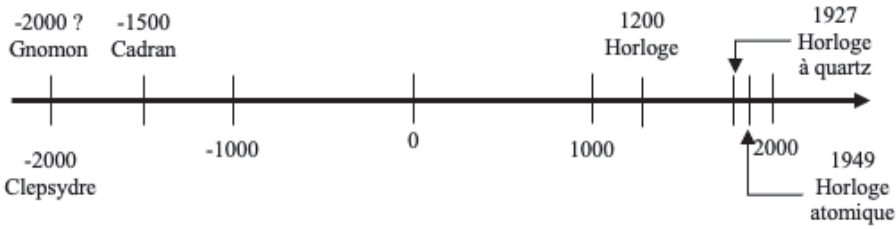

Figure 1 : Chronologie d'apparition des principaux instruments de mesure du temps

a) Le gnomon :

Le gnomon est l'un des plus anciens instruments servant à la fois à la mesure du temps et à des études astronomiques. Il s'agit d'un simple bâton planté verticalement dans le sol, dont la direction et la grandeur de l'ombre portée par le Soleil renseignent sur l'heure qu'il est, mais aussi permet de déterminer des constantes astronomiques telles que la latitude du lieu (voir ci-dessous § 3.2 a). On trouvera une étude très intéressante dans [5]. Il a été utilisé très tôt chez les babyloniens : le MUL.APIN est un texte cunéiforme, daté de 686 av. J.C., découvert à Ninive, regroupant sur trois tablettes toutes les connaissances accumulées à l'époque en astronomie mésopotamienne. Y sont présentés plusieurs schémas modélisant la variation de l'ombre portée d'un gnomon à différentes heures de la journée au cours de l'année. L'analyse de ces tablettes laisse à penser que le gnomon était utilisé dès le second millénaire av. J.C. ([6], page 4). Le gnomon a vu le jour en Chine semble-t-il à peu près à la même époque qu'à Babylone.

Un obélisque peut être utilisé comme gnomon, tel celui ramené par Auguste à Rome et installé sur le champ de Mars en 10 av. J.C., ou l'obélisque de la place de la Concorde à Paris, utilisé en l'an 2000 comme gnomon pour tracer un gigantesque cadran solaire [5].

Curieusement, cet instrument archaïque a été utilisé sur la planète Mars ! En effet, en décembre 2018, le bras robotisé de l'atterrisseur martien *InSight* a posé au sol le sismographe *SEIS*, qui a besoin, pour localiser les séismes détectés sur Mars, de connaître précisément son orientation. La planète Mars ne possédant pas de champ magnétique, contrairement à la Terre, la direction du nord géographique a été déterminée par un gnomon, constitué par une "poignée" de 27 mm de haut ayant aussi servi à saisir et déposer le sismographe *SEIS* [7].

b) Le cadran solaire

Vers 1500 av. J.C., on associe au gnomon une planche marquée de graduations, constituant les premiers cadrans solaires, qui, par la suite, connaissent des améliorations incessantes, en particulier au Moyen Âge. De l'Antiquité jusqu'au XXIème siècle, des cadrans solaires aussi sophistiqués qu'esthétiques fleurissent à travers le monde [8].

c) La clepsydre

Mais le soleil fait souvent défaut, par temps couvert et bien entendu la nuit. Apparut alors la clepsydre, vers -2000. C'était au début un simple vase rempli d'eau et percé d'un trou à la base, parfois muni de graduations. Mais au fur et à mesure que l'eau s'écoulait, la pression à la base diminuait, et avec elle le débit de l'eau, donc le niveau d'eau dans la clepsydre baissait moins vite à la fin qu'au début. Pour obtenir des graduations régulièrement espacées avec le temps, on a eu recours (figure 2) à des clepsydres de

forme conique [9], puis à des clepsydres à débit constant [10] (figure 3), qui donnèrent naissance aux horloges à eau.

Figure 2 : Clepsydre, Musée égyptien du Caire

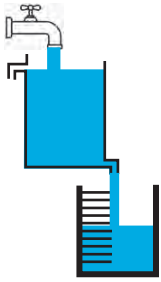

Figure 3 : Schéma de clepsydre à débit constant.

Le trop plein du réservoir supérieur assure un niveau d'eau constant, donc un débit constant vers le réservoir inférieur pourvu de graduations régulières.

Une variante de la clepsydre est le sablier, apparu au XIIème siècle, qui utilise l'écoulement de grains de sable au lieu de l'écoulement des molécules d'un liquide. Cependant, alors que dans la clepsydre le débit de l'eau qui s'écoule varie avec la hauteur d'eau dans le réservoir, dans le sablier le débit de sable est régulier et ne dépend pas de la hauteur de sable.

Auparavant était apparu, vers l'an 900, la bougie graduée : la combustion de la mèche est régulière, la hauteur de la bougie permet donc de mesurer la durée de la combustion. Évidemment la précision est faible, car contrairement à ce qu'on croyait à l'époque, la vitesse de combustion varie d'une bougie à l'autre, et pour une même bougie suivant l'état de la mèche et les impuretés qu'elle contient, cependant elle était suffisante pour l'époque. Pour ces différents instruments, l'étalon restait le cadran solaire.

d) L'horloge

C'est, semble-t-il, au XIIIème siècle qu'apparaissent les premières horloges à roues mues par un poids [11], grâce à l'invention de l'échappement, qui permet aux roues dentées (alors travaillées à la main et à la lime !) d'avancer de façon régulière et aux poids de ne pas accélérer leur mouvement dans leur chute (figure 4). Elles remplacent progressivement les horloges solaires ou hydrauliques. Comme tous les prototypes, elles coûtent très cher [12] et par conséquent restent l'apanage du clergé. Ces horloges sont au début très imprécises (il est courant qu'elles dévient de plus d'une heure en une journée) et monumentales (l'encombrement pouvait être de plusieurs mètres cube et le poids de plusieurs centaines de kgs). Elles sont donc installées dans les clochers et les beffrois [13]. Au début, elles ne comportent ni cadrans ni aiguilles, elles sont munies de carillons qui sonnent les heures [14], la première est installée à Milan en 1335. Elles contribuent largement à la division de la journée en 24 heures, et non plus à diviser le jour et la nuit en 12 heures, même si existaient déjà de grandes bougies qui mettaient 24 heures à se consumer.

Figure 4 : Mouvement de l'horloge astronomique de la cathédrale de Bourges (1424) par Jean Fusoris, serrurier André Cassart) [22]

Le passage à une division de la journée en 24 heures de durées égales, vers la fin du Moyen Âge, correspond au besoin de précision accrue des communautés urbaines et traduit donc un changement profond de mentalité : on est passé d'une définition agraire

à une définition urbaine, on est passé de l'heure des champs à l'heure des villes. Il s'agit là d'une véritable révolution culturelle, d'ailleurs la tradition a résisté, et l'on a longtemps, jusqu'au XIXème siècle dans certaines régions (Italie et Bohême en particulier), continué à faire débuter le décompte horaire à partir du coucher du soleil [1], avant de décompter les heures à partir de midi ou minuit.

À partir du XIVème siècle apparaissent les horloges dites astronomiques, qui en plus des heures affichent des informations astronomiques (positions du soleil, de la Lune, signes du zodiaque, etc.).

2.3. Les expériences de Galilée sur la chute des corps

Une autre révolution se dessine à la fin du Moyen Âge : le développement de l'esprit scientifique. Cet aspect peut être illustré par un immense génie, Galilée ; parmi son œuvre considérable, je m'attarderai sur la méthodologie qu'il a adoptée pour étudier quantitativement la chute des corps, et dont il ressort l'idée essentielle que la science doit se fonder sur le raisonnement, l'observation et l'expérience, et pas sur une idéologie.

Galilée voulait étudier la relation entre le temps et la distance parcourue en chute libre. Constatant qu'une pierre dans sa chute tombe de plus en plus vite, c'est-à-dire que son mouvement est accéléré, il fait l'hypothèse que cette accélération est uniforme, c'est-à-dire, en langage moderne, que la vitesse varie proportionnellement au temps [15]. Mais il ne disposait pas d'instrument lui permettant de mesurer le temps avec une précision suffisante. En conséquence, au lieu d'étudier la chute libre, il ralentit celle-ci en étudiant le mouvement d'une boule descendant le long d'une rainure d'un plan incliné (figure 5).

– Pour mesurer le temps de descente, il utilise une clepsydre constituée par un grand sceau plein d'eau, et il pèse la quantité d'eau recueillie dans un petit verre pendant la descente de la boule sur une distance donnée : les masses mesurées sont proportionnelles au temps mis par la boule pour parcourir ce chemin. Il obtient ainsi la relation entre la position et la durée du mouvement.

Figure 5 : Dispositif imaginé par Galilée pour étudier la chute des corps (Musée Galileo Galilei, Florence)

– Mais Galilée ne se contente pas de ce résultat : pour s'en assurer, il recommence ses mesures en 1609 en utilisant une autre méthode. Le long du plan incliné où il fait descendre sa boule, il dispose des arceaux munis de clochettes (figure 5), dont il peut régler la position le long du plan incliné. Lorsque la boule est lâchée en haut du plan incliné, elle fait tinter les clochettes en passant sous les arceaux : Galilée règle la position des arceaux de façon que les clochettes tintent à intervalles de temps régulier, et il note les distances parcourues pendant ces intervalles de temps. Dans les deux cas, il trouve que les distances parcourues sont proportionnelles au carré du temps mis pour les parcourir : le mouvement est bien uniformément accéléré.

On notera toutes les précautions prises par Galilée pour vérifier ses hypothèses ainsi que ses résultats. Cette prudence est toujours de mise en recherche scientifique.

2.4. Vers la démocratisation et la précision

Le paragraphe précédent a mis en lumière la nécessité de disposer d'appareils de mesure précis, ce qui ne peut pas se faire sans la référence à des étalons de mesure

indiscutables. En 1656, le physicien Christian Huyghens (1629-1695) s'intéresse au pendule : il en élabore la théorie et a l'idée de l'utiliser comme organe régulateur pour les horloges. En 1657, Salomon Coster utilise ce principe pour réaliser un mouvement d'horlogerie. Vers 1700, l'horlogerie atteint son apogée, les horloges dévient de seulement une seconde par jour. Avec la révolution industrielle, les horloges de clocher ou de beffrois ne suffisent plus, l'industrie impose la ponctualité, apparaissent les montres mues par des ressorts à spirale.

Par ailleurs, à partir du milieu du XIXème siècle, on étudie des ondes de fréquence de plus en plus élevée, nécessitant des mesures de plus en plus précises, donc un étalon de plus en plus précis et stable. Donnons un exemple schématique : supposons que nous désirions mesurer un phénomène qui dure environ 1/100 de seconde ; si nous disposons d'un pendule qui bat la seconde (c'est-à-dire qui effectue une oscillation en une seconde), il est quasiment impossible d'apprécier le 1/100 de seconde ; si nous disposons d'un système qui oscille à une fréquence de 1000 Hz (c'est-à-dire qui effectue 1 000 oscillations par seconde), il sera facile de compter 10 oscillations dont la durée totale est de 1/100 de seconde. Ainsi, plus rapide est la fréquence d'oscillation, plus précise est la mesure du temps.

En 1880, est découvert l'effet piézoélectrique : certains cristaux, en particulier le quartz, créent un champ électrique lorsqu'ils sont comprimés, et inversement se compriment lorsqu'ils sont soumis à un champ électrique. Ceci permet de réaliser des résonateurs à quartz, de fréquence ajustée à 32768 Hz, très stables (la précision est de l'ordre de 1 seconde sur une semaine). La première horloge à quartz a été conçue aux laboratoires de la société Bell en 1927. La miniaturisation des composants électroniques a permis, depuis 1968, de construire des montres à quartz, précises et actuellement très répandues.

Mais cette précision est encore insuffisante, non seulement pour les scientifiques, qui dans certaines conditions ont besoin de mesurer des phénomènes dont la durée est de l'ordre de la femtoseconde (soit 10^{-15} seconde, c'est-à-dire un millionième de milliardième de seconde !), mais aussi pour "le commun des mortels", comme nous le verrons au paragraphe 2.5 ci-dessous.

Jusqu'au milieu du XXème siècle, le temps est toujours lié à la périodicité de la rotation de la Terre. Or rien n'est périodique dans le cosmos, ni dans le temps ni dans l'espace !

– Périodicité temporelle : la période de rotation de la Terre est le temps que met la Terre pour accomplir un tour complet sur elle-même, dans un repère fixe : c'est le jour sidéral, c'est-à-dire le temps qu'il faut pour qu'un point donné de la Terre retrouve la même position par rapport à une étoile fixe (en pratique une étoile lointaine). Le jour que l'on prend en compte pour la mesure du temps est le jour solaire, c'est-à-dire la durée séparant deux instants successifs où le Soleil passe au zénith. La figure 6 représente la Terre (en bleu) à trois instants sur sa trajectoire autour du Soleil. À l'instant 1, le point P de la Terre occupe la position P_1 alignée avec le centre du soleil et une étoile lointaine vers la gauche de la figure. À l'instant 2, la Terre a effectué un tour sur elle-même, et s'est déplacée sur sa trajectoire autour du Soleil, P_1 est venu en position P_2, P_2 voit l'étoile lointaine dans la même direction que P_1. Entre les instants 1 et 2, il s'est écoulé un jour sidéral. Un peu

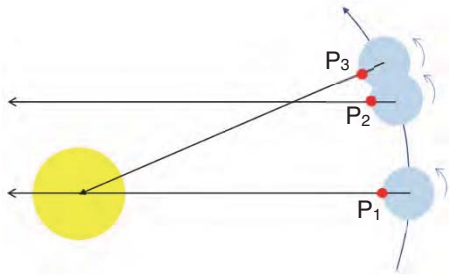

Figure 6 : Jour sidéral et jour solaire

HAUT

plus tard, à l'instant 3, le point P occupe la position P_3. Entre l'instant 1 et l'instant 3 il s'est écoulé un jour solaire (d'après [16]). On voit sur la figure 6 que Le jour solaire est plus long que le jour sidéral, à cause de la révolution de la Terre autour du Soleil. Or, la vitesse de déplacement de la Terre sur sa trajectoire varie au cours d'une année, parce que l'orbite de la Terre n'est pas circulaire, elle est (légèrement) elliptique : lorsque la Terre est plus près du Soleil (en janvier) elle va plus vite que lorsqu'elle en est plus éloignée (en juin), donc la durée du jour solaire varie au cours de l'année. Le tableau 2 donne les variations du jour solaire au cours de l'année 1998 [16].

11 févr.	26 mars	14 mai	19 juin	36 juillet	16 sept.	3 nov.	22 déc.
0	-18,1	0	+13,1	0	-21,3	0	+29,9

Tableau 2 : variations (en secondes) de la durée du jour solaire par rapport à 24 heures, au cours de l'année 1998 [16]

De plus, la vitesse de rotation de la Terre diminue (essentiellement à cause des marées provoquées par l'attraction de la Lune), provoquant un allongement de la durée journalière de 1,8 ms par an [17]. On voit donc que la rotation de la Terre n'est pas tout à fait périodique, elle ne constitue pas un étalon de temps suffisamment précis aujourd'hui.

– Périodicité spatiale : la Terre tourne autour du Soleil, celui-ci autour de notre galaxie, qui elle-même voyage dans l'Univers : en un an, la Terre parcourt près de 20 milliards de kms et ne revient donc pas à son point de départ.

L'évolution décrite ci-dessus a conduit à la nécessité de définir un étalon international de mesure de temps extrêmement précis et stable. Ceci a pu se faire grâce à la mécanique quantique, qui régit le mouvement des particules au niveau atomique. En effet, cette théorie nous enseigne en particulier qu'un électron d'un atome ne peut, lorsqu'il est dans un état stable, posséder que l'une des énergies parfaitement définies E_1, E_2, E_3, …, E_n, …., il ne peut pas se trouver dans un état d'énergie intermédiaire. Lorsqu'un électron passe d'un niveau d'énergie E_2 à un niveau d'énergie $E_1 < E_2$, il cède l'énergie $E_2 - E_1$ en émettant une onde électromagnétique de fréquence ν telle que : $E_2 - E_1 = h\nu$. Les fréquences émises par les électrons de nombreux matériaux ont été analysées et mesurées. Un matériau particulièrement intéressant est le Césium 133, pour lequel existent deux niveaux d'énergie particulièrement stables entre lesquels la fréquence d'émission a été mesurée égale à 9 192 631 770 Hz (soit un peu plus de 9 milliards d'oscillations par seconde). En 1967, la Conférence Internationale des Poids et Mesures a décidé de *définir* la seconde à partir de cette fréquence d'oscillations : « *La seconde est la durée de 9 192 631 770 périodes de la radiation correspondant à la transition entre les niveaux hyperfins F=3 et F=4 de l'état fondamental 6S½ de l'atome de césium 133* ». Ainsi, cette fréquence de radiation n'est plus *mesurée* égale à 9 192 631 770 Hz, elle est *par définition* égale à cette valeur.

2.5. Horloge atomique

Une horloge atomique est un système qui mesure le temps à partir des transitions énergétiques entre les électrons des atomes du matériau utilisé pour constituer l'horloge (ce peut être le césium 133 par exemple, ou tout autre matériau stable), c'est-à-dire qui utilise la relation $E_2 - E_1 = h\nu$.

L'horloge la plus précise du monde est située au National Institute of Standard and Technology (NIST), elle dévie de 1 seconde en 15 milliards d'années ! Les horloges atomiques commercialement disponibles (on en trouve à partir de 1 000 €) ont une précision qui peut être meilleure qu'une seconde tous les trois millions d'années ! En fait, de nombreuses activités modernes nécessitent des précisions considérables dont peu

de gens ont conscience (synchronisation des réseaux de communication, transactions bancaires, mesure de gravité, etc.) : nous le montrerons ci-dessous en détail en étudiant la géolocalisation (§ 3.2 f).

L'ensemble de ces applications nous montre que les horloges atomiques ont révolutionné notre rapport au temps : il ne bat plus au rythme de la rotation de la terre mais au rythme de l'atome de césium 133, il a délaissé l'astronomie et la mécanique classique pour la mécanique quantique !

3. Mesure des distances

3.1. Vers le système métrique

Les « mesures de référence », que nous appelons aujourd'hui « étalons », sont très vite apparues pour éviter les contestations entre parties prenantes, dans les tractations commerciales en particulier. Tel est le cas des poids étalons mésopotamiens et égyptiens, ou des étalons de distance telle par exemple la coudée royale dite de « Maya » de l'Égypte ancienne ([18] page 56) (figure 7).

Figure 7 :

Coudée de Maya (ministre des finances du roi Toutankhamon (1336-1327 av. J.C.)).

Cette coudée de 52,3 cm est divisée en 28 "doigts" de 1,86 cm, eux-mêmes fractionnés par demis (9,3 mm) et par seizièmes (1,16 mm). Musée du Louvre (AE N 1538), daté de 1350 av. J.C. environ.

Les premiers étalons de mesure de longueur se référaient à des longueurs "naturelles" : pied, pouce, coudée, et pour les distances plus grandes stade, lieue, etc. On pourra constater, en consultant la référence [3] par exemple, le nombre considérable d'unités de mesure des longueurs en France, et plus généralement dans le monde. Ainsi, la taille d'un champ pouvait être mesurée en nombre de jours nécessaires à le récolter, ou encore en boisseaux pour quantifier la quantité de semences nécessaires. L'une des mesures les plus employées a été le pied, dont les longueurs varient d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre. Ainsi la toise française mesure six pieds de Roi ; la toise du Châtelet est un étalon qui fut construit en 1668 et scellé dans le mur extérieur du Grand Châtelet pour s'y référer ([18] page 370).

Une avancée considérable est la définition du système métrique (décret du 1er août 1793 et loi du 18 germinal an III, soit 17 avril 1795), entériné par la convention du mètre où 17 états, le 20 mai 1875, créent le Bureau International des Poids et Mesures. Le mètre est alors défini comme la dix-millième partie du quart du méridien terrestre. Notons que, contrairement à une croyance répandue, l'idée de déterminer l'unité de longueur à partir du méridien terrestre, n'est pas née à la révolution française : c'est le mathématicien

chinois Liu Chuo qui en eut l'idée, au VIème siècle, et c'est l'astronome Yixing qui organisa la première mesure de 723 à 726 ([18] page 24). Le système métrique a remplacé quelque 800 unités de mesure alors utilisées en France, en réalité beaucoup plus, car à une même unité (par exemple le *pied*) correspondait des étalons de longueurs différentes suivant les régions et les cités.

De nombreuses réunions, conventions et décisions internationales, dont la dernière en date est la 26ème conférence générale des poids et mesures tenue à Versailles les 13-16 novembre 2018, ont permis d'aboutir à l'adoption du système métrique, comme système de poids et mesure officiel, par tous les pays du monde sauf la Birmanie, le Libéria et les États-Unis [19] (ainsi les marins mesurent les distances en milles nautiques, les aviateurs calculent les altitudes en pieds,…).

Ce manque d'uniformité a conduit à de nombreuses et sévères déconvenues. Pour ne citer que quelques exemples parmi de nombreux autres [20] :

– La sonde "Mars Climate Orbiter" lancée en 1998 se place sur une orbite trop basse et se désintègre en 1999 dans l'atmosphère martienne [21] : les ingénieurs de la firme Lockheed, concepteurs de la sonde, avaient communiqué la poussée des micro-propulseurs en unités anglo-saxonnes (livre-force.seconde), tandis que le logiciel de l'équipe de navigation du Joint Propulsion Laboratory, qui recevait ces données pour les calculs des corrections de trajectoire, attendait des données en unités du système métrique (newton.seconde) conformément au contrat de sous-traitance : une mission de 327 millions de dollars anéantie.

– 15 avril 1999 : l'avion-cargo Mac Donell Douglas MD-11F de la Korean Airlines (vol Ke 6316) décolle de Shanghai pour Séoul. Il reçoit l'ordre de la tour de contrôle de monter à 1 500 m d'altitude, puis de tourner à gauche en maintenant une altitude de 1500 m. L'ordre est transmis par le premier officier au commandant de bord de se maintenir à l'altitude de 1 500 pieds. Le commandant de bord entame une descente brutale, et perd le contrôle de l'appareil qui s'écrase dans une zone industrielle à 10 km de l'aéroport de Shanghai : 8 morts (3 membres d'équipage, 5 victimes au sol).

– 5 décembre 2003, Disneyland Tokyo : le dernier wagonnet de la "montagne spatiale" déraille en arrivant près du terminus, heureusement sans faire de victime. Les nouveaux boulons utilisés pour le montage ne faisaient que 1,25 cm de diamètre au lieu de 1,25 pouces prévus…

– En 2006, le satellite autonome DART (360 kg) est lancé par la NASA pour effectuer un arrimage automatique au satellite MUBLCOM (49 kg) en orbite circulaire circum-terrestre depuis 1999. La mise en orbite s'effectue normalement, l'arrimage se transforme en collision à petite vitesse (1,5 m/s), l'essentiel de la mission échoue : le GPS envoyait au vaisseau spatial des informations en unités métriques, l'ordinateur de bord du vaisseau les interprétait en unités anglo-saxonnes !

On voit donc l'impérieuse nécessité d'une part d'utiliser un système de mesure universel et stable, d'autre part de ne jamais communiquer des données sans préciser l'unité de mesure utilisée.

Comme on l'a vu pour la mesure du temps, il a donc été nécessaire pour les longueurs de définir des étalons de plus en plus précis, stables et universels. L'étalon finalement choisi pour la mesure des distances est la vitesse de la lumière c, dont la valeur la plus précise mesurée a été choisie comme valeur de définition du mètre, lors de la 17ème réunion de la conférence générale des poids et mesures de 1983 : « le mètre est la longueur du trajet parcouru par la lumière dans le vide pendant une durée d'un 299 792 458ème de seconde ». Ainsi, la vitesse de la lumière c = 299 792 458 m/s a été décrétée non pas comme étant le résultat d'une mesure, mais comme la valeur arbitrairement prise pour la définition du mètre.

3.2. Mesure des distances terrestres

a) Le podomètre

Pour la mesure de longues distances, on comptait jadis les pas d'humains ou d'animaux : les pas de chameaux étaient appréciés pour leur régularité ! Ainsi a été estimée la circonférence terrestre. La première mesure précise est due à Ératosthène (Aristote avait auparavant estimé la circonférence de la Terre à 400 000 stades, soit 60 000 km). Vers l'an 230 av. J.C., Ératosthène constata que, le 21 juin lorsque le soleil était au zénith, ses rayons étaient à la verticale à Syène (actuelle Assouan) : la lumière du soleil, lui a-t-on dit, pénétrait au fond d'un puits. Mais, à Alexandrie ils étaient inclinés (figure 8) d'un angle $\alpha = 7°12' = 7{,}2°$, soit 1/50 d'un tour complet (360/50 = 7,2). Cet angle a été mesuré à l'aide de l'ombre portée d'un simple gnomon (on notera la précision de l'estimation d'Ératosthène : la différence de latitude entre les deux villes est en réalité de 7,13° et non 7,20°, l'erreur est donc seulement de 1% !). Ayant estimé que la distance entre Alexandrie et Syène était de 5 000 stades, il en déduit que la circonférence de la Terre est de 50x5 000 = 250 000 stades. En prenant pour valeur le stade égyptien de 157,5 m, on obtient une circonférence méridienne de 39 375 km. La valeur exacte étant de 40 007,864 km, la précision est donc de 1,6 % ! Or, un simple coup d'œil sur le tracé du Nil et le relief de l'Egypte (voir figure 9) montre qu'il est hautement improbable que les chameaux se soient dirigés en ligne droite d'Alexandrie à Syène ! Alors, miracle ou prouesse ? Certainement les deux : la précision obtenue est miraculeuse [22], mais c'est certainement une prouesse que d'avoir eu l'idée et la capacité de mesurer la circonférence terrestre à l'aide d'un simple bâton planté dans le sol !

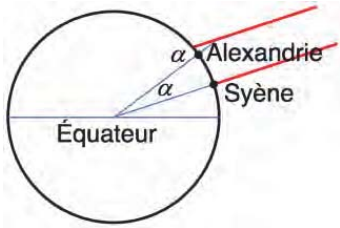

Figure 8 : mesure de la circonférence terrestre par Ératosthène

Figure 9 : Carte de l'Égypte

Cette méthode de mesure des distances peut sembler archaïque et sans aucun intérêt, détrompez-vous : c'est celle utilisée de nos jours par tous les joggers et plus généralement par tous les utilisateurs d'un téléphone "intelligent" (un "smartphone") équipé d'un podomètre faisant partie de l'arsenal des logiciels censés nous renseigner sur notre état de santé. Ce podomètre, tombé en désuétude au XXème siècle, est donc redevenu aujourd'hui une méthode "branchée" que presque tout le monde utilise !

b) L'odomètre

Pour mesurer les longues distances, alors que les bématistes comptaient leurs pas ou ceux de leur monture, on utilisait aussi des odomètres mécaniques (on désigne par odomètre tout dispositif permettant de calculer la distance parcourue par un véhicule), capables de mesurer de longues distances avec une grande précision, de l'ordre du pour cent voire mieux [23], c'étaient probablement des charriots à roues munies d'un dispositif de comptage de tours par vis sans fin et engrenages, semblables aux compteurs

kilométriques de nos voitures [24]. L'odomètre mécanique a, semble-t-il, été inventé par Archimède, l'exact contemporain d'Ératosthène.

c) La chaîne d'arpenteur

Je désignerai par "chaîne d'arpenteur" tout système matériel permettant de comparer la distance à mesurer à un étalon, local ou national, qu'il se mesure en pied, en toise ou en mètre. Il pourra s'agir du double décimètre de nos écoliers, du mètre en bois utilisé par le tailleur, de la chaîne d'arpentage du géomètre, etc. Chacun sait mesurer une distance à l'aide d'un tel instrument gradué.

d) Parallaxe et triangulation

La détermination des distances et des positions (cartographie en particulier) s'est longtemps effectuée par mesures de triangulation. Le principe est celui de la vision binoculaire : c'est grâce au fait que nous observons un objet avec deux yeux distants l'un de l'autre de quelques centimètres, que nous pouvons apprécier le relief, c'est-à-dire déceler que tel objet est plus loin que tel autre : plus nos yeux convergent, et plus l'objet est près de nous. Le principe de la triangulation consiste donc à mesurer une parallaxe, c'est-à-dire la différence d'angles sous lesquels on voit un objet à partir de deux positions différentes. De façon plus précise (figure 10), pour déterminer la position d'un objet *O*, deux observateurs *A* et *B* distants de *d,* et dont les coordonnées sont connues, mesurent les angles α et β entre leur direction et la direction de l'objet *O*. Ces directions permettent de tracer les droites *AO* et *BO*, dont l'intersection donne le point *O*. Les distances $L_A = AO$ et $L_B = BO$ sont données par : $L_A = d \sin\beta/\sin(\alpha+\beta)$ et $L_B = d \sin\alpha/\sin(\alpha+\beta)$.

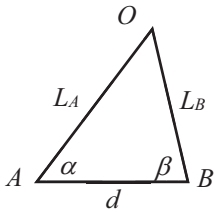

Figure 10 : Principe de la triangulation

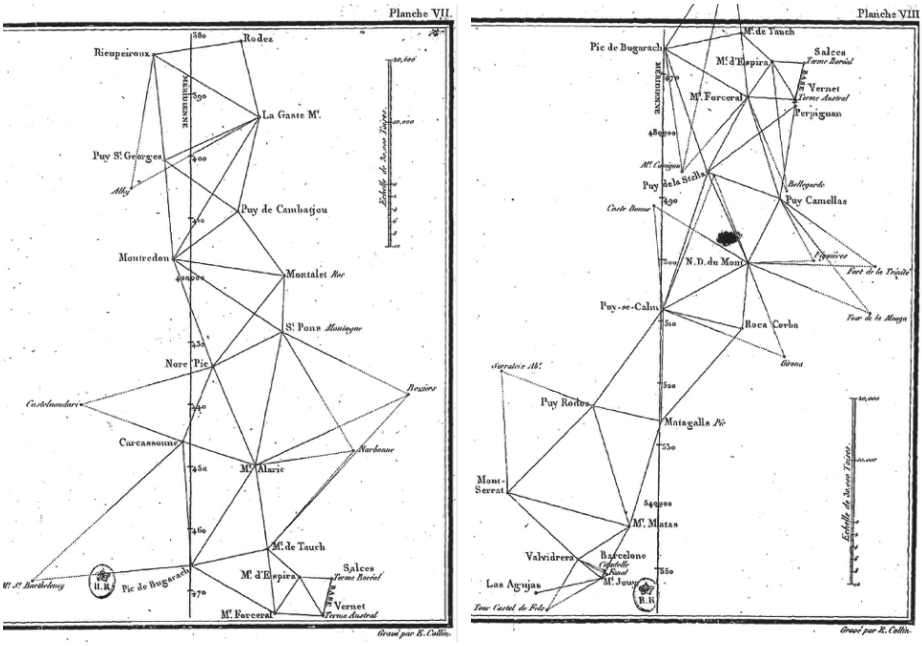

Figure 11 : Triangulation de la méridienne entre Rodez et Barcelone [25]

La précision des mesures d'angle est actuellement très grande, elle atteint typiquement 0,3 seconde d'arc (la seconde d'arc vaut 1/3600 de degré), c'est-à-dire 1,5 mm à 1 km de distance. Avec des théodolites (appareils mesurant les angles), on peut positionner des objets distants d'une cinquantaine de kilomètres. On peut alors cartographier des zones par triangulation : le point *O* ayant été déterminé à partir de la base *AB*, un autre côté du triangle, par exemple *AO*, peut être utilisé pour déterminer un nouveau point *P*, et ainsi de proche en proche on peut mailler tout un territoire et le cartographier. Les différents points déterminés par triangulation sont des points remarquables du territoire : éléments particuliers du paysage, clochers d'églises, monuments caractéristiques, etc.

C'est ainsi qu'a été mesurée la circonférence du méridien terrestre pour définir le mètre étalon à la Révolution française. Sous l'impulsion de l'Académie Française, la distance Dunkerque-Barcelone a été déterminée par Delambre et Méchain lors de deux campagnes de mesures (1792-1793 et 1795-1798) d'où a été déduite la longueur du quart du méridien terrestre servant à définir le mètre (la précision des mesures d'angle était alors d'une seconde d'arc). La figure 11 est extraite du rapport de Delambre [25] et montre les triangulations effectuées entre Rodez et Barcelone.

e) Le télémètre laser

Le principe de la télémétrie laser est simple : une cible se trouve à une distance *D* à mesurer. Une impulsion lumineuse est envoyée sur cette cible, où elle se réfléchit. On mesure le temps *t* qui s'écoule entre l'émission de l'impulsion et son retour après réflexion sur la cible, la distance cherchée vaut : $D = ct/2$, où *c* est la vitesse de la lumière. Le même principe est utilisé pour la détermination des distances sous-marines avec les sonars, à ceci près qu'au lieu d'utiliser une impulsion lumineuse, on utilise une impulsion ultra sonore.

Le télémètre laser, d'emploi relativement récent, a vu son utilisation se généraliser dans tous les domaines : radars de vitesse, mesure de distances dans le bâtiment et les travaux publics, utilisation dans le domaine domestique (pour ces applications, en général on utilise une onde lumineuse émise par un laser et modulée en fréquence, au lieu d'une impulsion). On peut aujourd'hui se procurer un télémètre laser pour quelques dizaines d'euros.

f) Géolocalisation

Tout le monde utilise ou connaît le GPS (Global Positioning System, ou Géolocalisation par satellite) : c'est un système américain, mis en place en 1973 par le département de la défense, utilisant un système de 24 satellites placés sur 6 orbites circulaires, ainsi 12 satellites peuvent être vus à tout instant de chaque point de la Terre. Il est opérationnel depuis 1995 et ouvert au civil depuis 2000. Conscients de l'intérêt stratégique d'un tel système, l'Europe, la Russie, la Chine et l'Inde développent des systèmes concurrents [26]. Le système de l'Union Européenne, dénommé Galileo, d'un coût de l'ordre de 5 milliards d'euros, est opérationnel depuis décembre 2016, le nombre d'utilisateurs a dépassé le milliard en 2019 [27]. La précision de la localisation, pour l'utilisateur courant qui utilise son smartphone, est de l'ordre du mètre. Mais des services payants sont accessibles à des professionnels, qui permettent une localisation avec une précision allant jusqu'au centimètre !

La géolocalisation sert :

– Aux déplacements, à pied, en voiture, en bateau ou en avion (gestion du trafic aérien),
– Aux études géodésiques,
– À la cartographie par satellite,
– Aux études scientifiques (étude de migrations, déplacements, localisation d'animaux),

– À la conduite de systèmes d'armes (missiles tactiques, bombes, etc.). On voit en particulier, dans le domaine militaire, l'intérêt de disposer d'un système de géolocalisation qui ne dépende pas d'une puissance étrangère. Cela explique la raison pour laquelle tous les systèmes actuels [26] bénéficient d'un financement militaire, sauf Galileo bâti sur financements civils.
– En agriculture de précision, pour maximiser les rendements, augmenter la productivité, l'optimisation de l'utilisation des engrais et herbicides, ainsi que pour réduire son impact sur l'environnement,
– En secours en mer ou en montagne, où la localisation est opérée une dizaine de minutes seulement après le déclenchement de la balise de sauvetage.

Le principe de fonctionnement de la géolocalisation est le même que celui de la télémétrie laser, il consiste à mesurer un temps pour en déduire une distance. Un satellite *XX* envoie régulièrement des informations du type : *« je suis le satellite N°"XX.", au prochain "top" je serai à telle position et il sera telle heure pour moi "TOP" »*. Le récepteur note l'heure de réception du "*TOP*", et à partir du décalage Δt entre l'heure d'émission et l'heure de réception du "*TOP*", calcule sa distance au satellite $D = c\ \Delta t$. La localisation se fait par triangulation à partir de 3 satellites, auxquels il faut ajouter un quatrième satellite pour corriger l'horloge du récepteur au sol dont la précision est en général médiocre. La lumière voyageant approximativement à 300 millions de mètres à la seconde, cela signifie qu'en un millionième de seconde, elle parcourt 300 m. Donc une erreur d'un millionième de seconde (soit 10^{-6} seconde) sur la mesure du temps entraîne une erreur de 300 m sur la position : si l'on veut avoir une précision de 3 m sur la position, il faut que l'erreur sur la mesure du temps soit inférieure à un centième de millionième de seconde (soit 10^{-8} seconde). À partir de stations au sol, on recale les horloges des satellites à chaque révolution ; un satellite accomplit un tour complet autour de la Terre en un temps de l'ordre de 12 heures (cela dépend de son altitude de croisière, environ 12 heures pour les satellites GPS, 13 heures pour les satellites Galileo). Il faut donc que les horloges des satellites varient de moins de 10^{-8} secondes en 12 heures, leur précision doit donc être meilleure que 1 seconde sur 12×10^{8} heures, c'est-à-dire de 1 seconde sur 137 000 ans ! Si l'on souhaite une localisation avec une précision de 30 cm (la géolocalisation en agriculture nécessite une précision de quelques centimètres), il faut une horloge 10 fois plus précise, soit une déviation de 1 seconde sur 1 370 000 ans ! Seules les horloges atomiques sont capables d'une telle précision. Sans horloges atomiques, il n'y aurait pas de géolocalisation possible. Il n'y aurait pas non plus de géolocalisation possible sans la définition précise des unités de temps (la seconde par le césium 133), et de longueur (le mètre par la vitesse de la lumière).

Bien entendu, comme dans toute mesure, il y a des sources d'erreurs, le lecteur pourra s'en faire une idée en lisant par exemple les articles [28] et [29]. Une erreur systématique est liée à la théorie de la relativité [30].

On voit donc la nécessité d'utiliser des unités stables, précises et universelles.

4. Conclusion

Les nécessités scientifiques (par exemple l'étude de la chute des corps par Galilée) aussi bien qu'économiques (développement urbain au Moyen Âge par exemple, puis industrialisation au XIXème siècle, mondialisation des échanges, réseaux de communication, etc.) ont conduit à la mise au point d'instruments et d'étalons de mesure de plus en plus précis. Des instruments d'une précision extraordinaire sont maintenant à la disposition du public à des coûts très abordables (quelques milliers d'euros pour une horloge atomique, quelques dizaines d'euros pour un télémètre laser).

Parallèlement, ont dû être définis des étalons de mesure eux aussi de plus en plus précis, universels, stables et reproductibles. Autrefois construits à partir de notre environnement quotidien (longueur de la journée pour le temps ; pied, pouce, etc. pour les distances), puis reliés à notre planète la Terre (rotation de la Terre pour le temps, longueur du méridien terrestre pour les distances), ces étalons sont maintenant établis à partir de théories totalement étrangères au commun des mortels et inconnues de la plupart d'entre eux : la mécanique quantique via les transitions électroniques pour la définition de la seconde, la théorie de la relativité via l'invariance de la vitesse de la lumière pour la définition du mètre.

Et pourtant, on constate de façon apparemment paradoxale que des instruments rustiques et totalement archaïques connaissent de nos jours un regain d'intérêt surprenant : le gnomon utilisé dans une mission martienne, le podomètre présent dans tous nos smartphones !

Les nécessités technologiques induisent des besoins sociétaux qui bouleversent les habitudes et les comportements (passage de l'heure des champs à l'heure des villes, gestion des réseaux de communication, modification des déplacements grâce au GPS, etc.).

REFERENCES

[1] Philippe Wolff, 1. Le temps et sa mesure au Moyen Âge, *In: Annales. Economies, sociétés, civilisations, 17e année, n° 6, 1962, pp. 1141-1145;* *https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1962_num_17_6_420927*

[2] La relativité restreinte par exemple nous enseigne que la perception du temps n'est pas la même dans deux repères en déplacement uniforme l'un par rapport à l'autre, la relativité générale nous dit que le temps dépend de la gravité du lieu où l'on se trouve : une grande vitesse "ralentit" le temps alors qu'une faible gravité "l'accélère". Et dans un trou noir, l'espace devient temps et le temps devient espace : les déplacements qui se faisaient dans l'espace deviennent temporels et inversement.

[3] http://www.mesures.org. En cliquant par exemple sur "mesure des longueurs" dans la page d'accueil de ce site, on accèdera à 29 onglets (en bas de page), chacun donnant la liste des unités utilisées dans le pays correspondant, y compris dans l'Antiquité. Par exemple, on y trouvera environ 130 unités de longueur utilisées en différentes régions de France à différentes époques.

[4] Richard A. Parker, The calendars of ancient Egypt, *Studies in ancient oriental civilization n° 26, The University of Chicago Press, 1950* (disponible sur le site : https://oi.uchicago.edu/sites/oi.uchicago.edu/files/uploads/shared/docs/saoc26.pdf

[5] *Usages astronomiques du gnomon au cours des siècles* : https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1631071318300919

[6] J.M. Steele, *Shadow-Lenght Schemes in Babylonian Astronomy*, SCIAMVS 14 (2013), 3-39 (article accessible sur le site : https://www.academia.edu)

[7] https://www.seis-insight.eu/fr/actualites/458-trouver-le-nord-sur-mars

[8] D. Savoie, *Recherches sur les cadrans solaires*, De Diversis Artibus (DDA 96 (NS 59)), ISBN 978-2-503-55298-9, 243 pages (2014).

[9] http://www.meridienne.org/index.php?page=clepsydre.historique

[10] Pour plus de précisions sur les différents types de clepsydres à débit constant et la loi d'écoulement de liquide dans les clepsydres, voir par exemple : http://mesure-temps-tpe.e-monsite.com/pages/ii-la-mesure-du-temps-avec-la-clepsydre.html

[11] Gerhard Dohrn-van Rossum (trad. de l'allemand), *L'histoire de l'heure : l'horlogerie et l'organisation moderne du temps*, Paris, La Maison des Sciences de l'Homme, 1997, 464 p (ISBN 2-7351-0741-8).

[12] On peut lire dans [11] (page 100) : « Dans le registre des réalisations d'un prieur méritant du chapitre de la cathédrale, à Canterbury, on note l'arrivée d'une "nouvelle grande horloge dans l'église" pour le prix considérable de trente livres (1292) ». Pour information : 30 livres à cette époque correspondent à environ 8 800 € de nos jours (source : http://convertisseur-monnaie-ancienne.fr).

[13] Voir par exemple le Gros Horloge de Rouen, qui date du XIVème siècle (https://rouen.fr/sites/default/files/download/2019/fiches_pedagogique_gros_horloge-enseignants.pdf)

[14] Le mot anglais *clock,* qui désigne une horloge, dérive du français *cloche*.

[15] Il est intéressant d'observer combien le raisonnement et le discours d'une science à l'époque balbutiante étaient différents de la formulation moderne : « Enfin, dans cette étude du mouvement naturellement accéléré, nous avons été conduits comme par la main en observant la règle que suit habituellement la nature dans toutes ses autres opérations où elle a coutume d'agir en employant les moyens les plus ordinaires, les plus simples, les plus faciles. Car il n'est personne, je pense, pour admettre qu'il soit possible de nager ou de voler d'une manière plus simple ou plus facile que celle dont les poissons et les oiseaux se servent instinctivement. Quand donc j'observe qu'une pierre tombant d'une certaine hauteur à partir du repos acquiert successivement de nouvelles augmentations de vitesse, pourquoi ne croirais-je pas que ces additions ont lieu selon la proportion la plus simple et la plus évidente ? Or, tout bien considéré, nous ne trouverons aucune addition, aucune augmentation plus simple que celle qui toujours vient s'ajouter de la même façon. Ce que nous comprendrons aisément en considérant l'étroite affinité entre le temps et le mouvement : de même en effet que l'uniformité du mouvement se définit et se conçoit grâce à l'égalité des temps et des espaces (nous appelons un mouvement uniforme quand des espaces égaux sont franchis en des temps égaux), de même nous pouvons concevoir que dans un intervalle de temps semblablement divisé en parties égales des accroissements de vitesse aient lieu simplement ; ce qui sera le cas si par « uniformément », et, du même coup, « continuellement » accéléré nous nous représentons un mouvement où en des temps égaux quelconques se produisent des additions égales de vitesse », *in* Galileo Galilei, "*Discours et démonstrations mathématiques concernant deux sciences nouvelles*", traduction Maurice Clavelin, PUF, 1995, 285 pages.

[16] https://fr.wikipedia.org/wiki/Temps_solaire

[17] La durée du jour s'allonge alors que la rotation de la Terre ralentit ; 13/01/2017 - wwww.notre-planete.info

[18] Franck Jedrzejewski, *Histoire universelle de la mesure*, Ellipses, Paris, 2002 (ISBN 2-7298-1106-0).

[19] Ainsi pour mesurer les longueurs, les américains utilisent, pour certains (dans 7 États) le "pied international", pour d'autres le "pied américain" qui vaut

1200/3937 = 0,3048006096 m. Au premier janvier 2023, tous les États américains devront adopter le pied international, fixé par convention depuis 1959 à 0,3048 m (https://www.pourlascience.fr/sd/geosciences/les-etats-unis-changent-de-pied-19742.php)

[20] https://www.podcastscience.fm/dossiers/2013/01/31/la-mesure-de-toute-chose-partie-1-pourquoi-il-nous-fallait-le-metre/

[21] https://fr.wikipedia.org/wiki/Mars_Climate_Orbiter#Perte_de_la_sonde

[22] Nul ne sait comment Ératosthène a estimé à 5 000 stades (soit 787,5 km) la distance entre Alexandrie et Syène (https://fr.wikipedia.org/wiki/Ératosthène). En effet, cette distance par la route (ou par le Nil, la route suivant le cours du fleuve) est de 1085 km. En rectifiant les sinuosités du tracé du Nil, on aurait pu trouver une distance à vol d'oiseau de 839 km (soit 5327 stades). Mais, même la prise en compte de cette distance aurait été une erreur, car les deux villes ne sont pas situées sur un même méridien, Syène est à 303 km à l'est du méridien d'Alexandrie, et de fait la longueur de l'arc de méridien entre les latitudes de Syène et Alexandrie vaut 791 km, valeur très proche des 787,5 km estimés par Ératosthène : des erreurs grossières qui se compensent presque parfaitement, miracle !

[23] https://stringfixer.com/fr/Odometers

[24] https://leg8.fr/empire-romain/les-voies-romaines/

[25] M. Delambre, *Base du système métrique décimal, ou mesure de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et Barcelone, exécutée en 1792 et années suivantes, par MM. Méchain et Delambre*, suite des mémoires de l'Institut, tome premier, Paris, Baudouin, imprimeur de l'Institut national, janvier 1806, 744 pages. La figure 11 reproduit les planches 7 et 8 (pages 743 et 744), auxquelles ont peut accéder sur le site : https://fr.wikisource.org/wiki/Livre:Delambre,_Méchain_-_Base_du_système_métrique_décimal,_T.1.pdf.

[26] Actuellement, sont opérationnels les systèmes Américain (GPS, altitude 20200 km), Russe (Glonass, alt. 19100 km), Européen (Galiléo, alr. 23222 km), Chinois (Beidou, alt. 21528), de sorte que la désignation adéquate n'est plus GPS mais GNSS (Global Navigation Satellite System)

[27] https://www.20minutes.fr/high-tech/2769315-20200428-5-choses-que-vous-ignoriez-sur-galileo

[28] http://lpc2e.cnrs-orleans.fr/~ddwit/gps/cours-GPS.pdf

[29] http://www.aerofutur.com/pdf/CE/Le%20GPS.pdf

[30] La théorie de la relativité restreinte d'Einstein nous enseigne que, du fait que la lumière se propage à la même vitesse dans deux repères en translation uniforme l'un par rapport à l'autre, les temps mesurés dans ces deux repères sont différents, ainsi à la vitesse à laquelle se déplace un satellite GNSS (de l'ordre de 14 000 km/h), son horloge retarde de 7 μs (microsecondes) par jour par rapport à une horloge au sol. La relativité générale nous enseigne que l'écoulement du temps est plus rapide là où la gravité est plus faible ; ainsi, les satellites GNSS voyageant à environ 20 000 km d'altitude, subissent une gravité moins importante qu'au sol, de sorte qu'en un jour l'horloge du satellite avance de 45 μs par rapport aux horloges terrestres. Au total, l'horloge d'un satellite GNSS avance de 45-7 = 38 μs en 24

heures. Afin de synchroniser les horloges des satellites GNSS et les horloges au sol, il faut donc régler les horloges des satellites GNSS de façon qu'elles retardent de 38 μs par jour. Un tel écart est aujourd'hui facilement mesurable, et constitue une preuve de validité des théories d'Einstein. Par ailleurs, une différence de 38 μs peut sembler minime, mais en une révolution satellitaire d'environ 12 heures, cela représente une déviation de 19 μs, ce qui, à la vitesse de propagation de la lumière de 300 m/μs, se traduit par une erreur de 300x19 = 5 700 mètres dans l'estimation des distances, ce qui est inacceptable. Il est donc indispensable d'effectuer cette correction si l'on veut mesurer des positions avec la précision requise.

TdM

HAUT

Séance du 28 février 2022

Ère Meiji une révolution politique, économique et esthétique

Jean-Max ROBIN
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS-CLÉS
Meiji, Edo, Shogunat, Mutsuhito, Daimyos, Samurais, Constitution japonaise, Hokusai, Hiroshige, Yo-Ga, Nihonga, Japonisme, Ukiyo-e

RÉSUMÉ
Après avoir recherché les causes de la Révolution Meiji, exemple exceptionnel dans l'histoire du monde, les différents éléments politiques, économiques et sociétaux de ce bouleversement sont présentés. Le dernier point concerne les aspects esthétiques de cette révolution, qui sont à double sens : imitation de l'Occident d'un côté, mais aussi fascination de l'Occident par l'art japonais de l'autre.

Le Japon, pays situé à l'extrémité orientale du continent asiatique, d'à peine 380.000 km2, a mis plus de 10 siècles à réaliser son unité, mais a su occuper une place de tout premier rang dans l'histoire du monde. Les 44 années (de 1868 à 1912) de ce que les japonais appellent l'ère Meiji, ou encore « le gouvernement éclairé », et qui correspondent au règne de l'empereur Mutsuhito, sont une période phare de son histoire ; elles vont en effet faire basculer le pays du Soleil Levant d'une société médiévale, hermétiquement refermée sur elle-même, à celle d'une nation ouverte sur le monde et siégeant parmi les grandes puissances. C'est un exemple de transformation réussie d'un pays, unique dans l'histoire.

Les changements introduits au Japon au cours de l'ère Meiji sont authentiquement révolutionnaires, mais à la différence des révolutions européennes, et spécialement de la Révolution française, cette révolution ne s'est pas faite par le bas. Elle n'a rien de commun non plus avec la révolution chinoise, où les idées républicaines ne surviendront qu'après plusieurs dizaines d'années de chaos politique et de mise en coupe réglée du pays par les puissances étrangères. Rien à voir non plus avec les révolutions asiatiques du XXème siècle, liées au nationalisme et en réaction à la domination coloniale. Au Japon, c'est un petit noyau d'hommes jeunes, issus de l'aristocratie, qui vont réussir le double exploit d'éliminer l'ancien pouvoir shogunal sans effusion de sang, mais aussi sans intervention de la nation. C'est une révolution venue d'en haut. Ceux qui l'animèrent, n'oublièrent pas l'habitude séculaire de l'imitation de tout ce qui venait de Chine. Ils comprirent très vite que le meilleur moyen de résister à l'occident était d'occidentaliser leur pays. Pour « expulser les barbares » puisque tel était leur slogan, l'isolationnisme ne serait d'aucun secours. Seule, l'acquisition des techniques occidentales qui déboucheraient sur la puissance militaire, permettrait de chasser les étrangers. Mais ces

transformations radicales, si elles nécessitaient d'éliminer les Tokugawa, se feraient dans le respect et le dévouement à l'empereur, c'est-à-dire en respectant la tradition.

1. Les causes de la révolution Meiji

1.1. Causes profondes :

Le shogunat Tokugawa s'était établi sur le Japon après la victoire de Sekigahara du 21 octobre 1600, inaugurant la période Edo qui se maintiendra jusqu'en 1868, soit plus de deux siècles et demi. Cette très longue période est caractérisée par deux éléments essentiels : hiérarchisation rigoureuse et immuable de la société et isolationnisme rigide du territoire.

La société est divisée en deux groupes inégaux sortes de castes parfaitement étanches: 90% de roturiers (paysans, artisans et marchands, et tout en bas de l'échelle les « Eta » c'est-à-dire les rônins, geishas, artistes et autres individus déclassés) et 10% de nobles ou « bushis », comprenant les Samouraïs[1], caste militaire pléthorique et couteuse et les Daimyos, classe aristocratique dirigeante. Samurais et Daimyos sont aux ordres du Shogun qui siège à Edo et dispose d'un pouvoir absolu. L'empereur, la cour, et la maison impériale résident à Kyoto. Largement rétribués, ils sont relégués aux seules fonctions représentatives et sacerdotales. La gouvernance du pays est confiée à une administration bureaucratique recrutée presque exclusivement au sein des classes dirigeantes.

Ajoutons que les Tokugawa avaient su habilement encourager la diffusion du confucianisme et du shintoïsme[2], ancrant dans la population japonaise les valeurs d'obéissance et de soumission à l'autorité.

L'autre caractéristique de cette période Edo est l'isolationnisme. Après l'expulsion des Jésuites[3], et les terribles persécutions des chrétiens[4], le pays a fermé rigoureusement ses frontières. Même les sujets japonais établis à l'extérieur ne sont plus autorisés à regagner la mère patrie. Seul contact avec le reste du monde, le port de Nagasaki, où les navires hollandais ont l'autorisation de commercer, sous haute surveillance. Cette soupape de sécurité permettra cependant la poursuite d'échanges commerciaux avec l'occident, et surtout les séjours à l'extérieur du Japon d'une élite cultivée qui deviendra le ferment des « révolutionnaires » de l'ère Meiji. Cette poignée d'hommes, issue de la bourgeoisie urbaine cultivée va se plonger dans tous les ouvrages venus d'Europe. Devenus experts de toutes les spécialités occidentales, ils constitueront un corps de techniciens de grande valeur et joueront un rôle clé au cours de l'ère Meiji, lorsque les nouveaux dirigeants du pays feront appel à eux.

Terminons ce rapide panorama de la période Edo en soulignant les aspects positifs du shogunat. L'unification du pays et sa solide administration apporteront deux siècles de paix, intérieure et extérieure, et la réalisation d'un vaste marché intérieur protégé, favorisant la classe marchande. Fortement enrichie, elle va revendiquer une plus juste place dans la société.

---

[1] Les samurais assuraient la sécurité du pays et étaient soumis à un code d'honneur très strict, le « bushido ».

[2] Les prêtres du Shinto affirmèrent bientôt la supériorité de leur religion sur le bouddhisme, religion importée, et contribuèrent à l'éveil de la conscience nationale.

[3] « *Le jésuite Juan Batista Ramos et la communauté chrétienne de Nagasaki pendant la persécution chrétienne des shoguns Tokugawa* » . Histoire et missions chrétiennes 2009/3, nº 11, p 109-130

[4] Clotilde Jaquelard « *Une catastrophe glorieuse : le martyre des premiers chrétiens du Japon, Nagasaki 1597* », e-Spania 12, 2011. https:// openedition.org/ e-spania/ 2008.

Autre élément favorable, la sécurité et les progrès techniques qui vont permettre le développement de l'agriculture, mais aussi l'urbanisation. Ainsi, la ville d'Edo (future Tokyo) atteint-elle un million d'habitants et devient-elle la ville la plus peuplée du monde. Enfin, le shogunat s'investit dans une large diffusion de l'enseignement, et dans un encouragement culturel majeur ; la période Edo restera un des âges d'or de l'art japonais.

Cependant l'édifice se fissure de toutes parts au XIXème siècle ; sclérose des institutions, archaïsme de la société, malthusianisme, défense nationale obsolète ; la confrontation avec l'occident va entrainer l'écroulement de l'édifice.

1.2. Causes directes de la révolution Meiji :

Vers la fin du XVIIIème siècle, les Russes atteignent le Pacifique, et tentent d'établir des contacts avec les Japonais. Ils sont suivis par les Anglais et surtout par les Américains, dont l'économie montante a plus que quiconque besoin de l'ouverture des ports japonais. Mais, ces Américains sont bien conscients que le Japon n'y souscrira pas de son plein gré. Ils vont tenter leur chance en juillet 1853, avec le commodore Matthew Perry demandant au Shogun l'établissement de relations commerciales avec son pays. Son arrivée dans la baie de Tokyo, à la tête d'une escadre ne va pas passer inaperçue. La taille des bâtiments et la puissance des canons vont fortement impressionner les populations et surtout les dirigeants du pays. La situation est suffisamment grave pour que le Shogun en réfère à l'Empereur, démarche exceptionnelle, inutilisée depuis des siècles. Déconnecté des réalités, celui-ci ordonne l'éviction des étrangers, ce que le Shogun est dans l'impossibilité d'appliquer. Il se résout à signer la convention de Kanagawa, le 31 mars 1854, avec l'amiral Perry.[5] D'autres conventions seront établies ensuite du même type avec les autres puissances occidentales, qui seront qualifiées de « traités inégaux ».

Le traité de Kanagawa annonce le glas du shogunat quatorze ans plus tard. Et la tentative désordonnée de modernisation de l'armée dans l'urgence, est mal accueillie par la population. Le Shogun est convoqué à la cour de Kyoto, évènement impensable jusqu'ici. Autre coup de théâtre, le « Grand Ancien »[6], celui qui a signé les traités avec les Américains est assassiné par une faction dissidente Tokugawa, qui prend la tête d'un mouvement d'opposition, alors que d'autres opposants assassinent un marchand anglais près de Yokohama. De surcroît, des éléments incontrôlés tirent sur une flotte européenne dans le détroit de Shimonoseki (juillet 1863)[7]. Peu après, la même année (15 / 17 Août 1863), en représailles d'une autre attaque, la Royal Navy bombarde la ville de Kagoshima. C'est l'étincelle de la révolte : certains samouraïs ambitieux et surtout de jeunes daimyos d'humbles origines, mais possédant de larges ressources financières, vont s'allier et donner le coup de grâce au shogunat. Les armées du Shogun, malgré l'appui des daimyos du nord, essuient deux défaites sans appel. C'est la guerre du Boshin qui mobilisa 120 000 hommes et fit près de 3 500 morts.

---

[5] La convention prévoyait la liberté de commerce pour les marchands étrangers, l'établissement de comptoirs à Yokohama et à Hyōgo (Kobe) qui vont vite devenir des concessions florissantes. Autre disposition, le principe d'extraterritorialité, permettant aux étrangers d'être jugés par leurs propres tribunaux et leurs propres lois. Enfin, était prévue l'installation d'un consul américain à Shimoda.

[6] Le Grand Ancien est en quelque sorte le premier ministre du shogun et avait signé les traités en son nom.

[7] Ceux-ci déboucheront sur le bombardement de la ville de Shimonoseki en juillet 1864.

Le 3 janvier 1868, les jeunes révolutionnaires décrètent la fin du shogunat ainsi que la restauration du pouvoir impérial. Le jeune Empereur Mutsuhito, âgé de 15 ans, qui a succédé à son père tout juste un an auparavant, va inaugurer la nouvelle ère, appelée aussi « la Restauration Meiji ».

2. « Le Japon à l'école de l'Occident »

2.1. Mise en place du nouveau pouvoir

Le shogunat disparu, l'organisation du gouvernement se révéla complexe. Les hommes accédant à la direction du pays étaient peu nombreux, et n'avaient aucune expérience, ni plan précis. Et pourtant, ces jeunes hommes, qui avaient entre 27 et 40 ans, possédaient un sens politique aigu, où le talent s'alliait à l'habileté manœuvrière, mélange d'autorité et de sens du compromis.[8] Ils affirmèrent d'emblée la légitimité impériale, symbolisée par le départ de l'empereur de Kyoto et son installation, en mars 1869, à Edo qui prend le nom de Tokyo.

Mutsuhito promulgue la charte des cinq articles dont les points principaux font référence à la mise en place d'assemblées délibérantes et à une réforme administrative, ainsi qu'à la rédaction d'une Constitution. Mais, si les premières propositions vont assez rapidement être appliquées, la mise en place d'une Constitution ne verra le jour que le 11 février 1889, vingt ans après le début de l'ère Meiji. Nous y reviendrons.

2.2. Les grandes réformes :

Les premières réformes sont administratives : le rétablissement des charges et offices, pour donner corps à la restauration impériale, est une réforme mineure, les titres étant purement honorifiques. Et dans le même ordre, une hiérarchie nobiliaire voit le jour, calquée sur les titres de la noblesse anglaise, avec princes, marquis, comtes et barons. Cette réforme réalise en fait une fusion entre l'ancienne noblesse féodale et les hauts fonctionnaires de la cour impériale, nouvellement promus. L'autre réforme, elle, fondamentale, est la suppression des fiefs féodaux mis en place sept siècles plus tôt, et remplacés par des préfectures, redécoupées rationnellement, dirigées par de hauts fonctionnaires et directement contrôlées par le pouvoir central. Volonté donc de créer un état moderne, efficace et cohérent.

Deuxième réforme majeure, l'éducation, dont les jeunes dirigeants avaient bien compris le rôle essentiel, pour rattraper l'Occident et moderniser le pays. Par chance, le legs de l'ère Edo restait important et fournira une base solide au nouveau système. Les premières transformations concernent la création d'un ministère de l'Éducation et le découpage du pays en académies, mais surtout le principe d'une scolarisation universelle à trois cycles : primaire, secondaire, supérieur, avec création de sept universités. Les résultats seront fulgurants : en 1912, 99% des garçons sont scolarisés, et dix ans plus tard 99% des filles. La scolarité obligatoire est fixée d'emblée à six ans. L'organisation scolaire est très inspirée du modèle français, tandis que la pédagogie se réfère au système américain. Mais très rapidement, les directives ministérielles mettront l'accent sur l'importance des valeurs héritées du shintoïsme et du confucianisme : hiérarchie des relations humaines, principes moraux traditionnels, dévouement à l'État. Au total, cette réforme éducative réussie conditionnera en grande partie la réussite économique

[8] En dehors de quelques membres aristocratiques Fujiwara, et de princes de la cour de Kyoto, l'essentiel des « révolutionnaires » provenait des Samouraïs et Daimyos des clans Satsuma, Choshu et à un moindre degré des clans Tosa et Hizen.

japonaise. Mori Arinori, ingénieur naval, diplomate et homme politique remarquable est le père de cette révolution éducative.

Troisième réforme indispensable, celle des armées, si urgente, pour parer à la menace étrangère. Largement approuvée par l'ensemble de la population, elle va devoir d'abord s'attaquer aux privilèges des samouraïs ; or, ceux-ci représentent 6% de la population et possèdent une importante fortune transmise par héritage. Ils ont aussi le monopole du pouvoir militaire et une grande influence politique et intellectuelle. Dès 1869, le pouvoir réduit de moitié les rentes des samouraïs, et les transforment en modestes salaires, et surtout, en 1873, avec l'institution du service militaire universel, ces samouraïs vont perdre leur monopole sur l'armée. Heureusement, la plupart d'entre eux sauront se reconvertir et fourniront les cadres des armées, des institutions éducatives et intellectuelles, ou investiront les milieux d'affaires avec de surcroit de brillantes réussites. Néanmoins, les plus conservateurs d'entre eux, n'ayant jamais accepté la direction du pays par des hommes de modeste origine, vont s'engager dans des conflits armés. La révolte la plus grave aura lieu en 1877, mobilisera 40 000 rebelles. C'est ce qu'on appelle la rébellion Satsuma. Elle prendra fin en 1877 après la sanglante bataille de Shiroyama gagnée par les impériaux.[9]

La nouvelle armée japonaise naît ainsi de la volonté farouche de ces nouveaux dirigeants, élevés dès le plus jeune âge dans le respect des traditions militaires, et durablement humiliés par la supériorité des forces occidentales. Ils avaient bien compris que la défense japonaise ne serait pas efficace sans la refonte globale des structures politiques, économiques, sociales et intellectuelles du pays ; leur slogan était : « un pays riche et une armée forte ». La réorganisation de l'armée est donc au cœur de leurs préoccupations. Ils vont faire appel à des conseillers français, puis allemands, qui les aideront à mettre en place ces unités de base de fusiliers, d'une redoutable efficacité, regroupant paysans et samouraïs et commandés par des officiers samouraïs convertis aux idées nouvelles sur le modèle des armées européennes.

Fait important par ailleurs, l'armée impériale jouit d'une indépendance absolue, vis-à-vis des pouvoirs établis, et n'obéit qu'à l'empereur. Enfin, ordre est donné à tout le système éducatif, depuis la plus humble école rurale, de se transformer en un centre d'instruction militaire et en un foyer d'un ardent nationalisme. Si on ajoute à cela l'aptitude remarquable du peuple japonais pour l'organisation et la discipline, rien d'étonnant à ce que cette armée devienne rapidement aussi efficace que les armées européennes et lance le Japon, comme les Européens avant eux, dans l'aventure coloniale. Dès 1876, un protectorat japonais commence à s'installer en Corée, suivi par l'annexion des îles Ryu-Kyu, d'Okinawa et des îles Bonin. Suivront, après la guerre sino-japonaise de 1894, l'annexion complète de la Corée, de Taïwan, et de la péninsule de Liao-Toung. Mais le coup de tonnerre sera la cinglante défaite de la Russie en 1905, après la déroute de Tsushima. Pour la première fois, une nation européenne était vaincue par une nation asiatique. Les traités inégaux, qui avaient d'ailleurs été abrogés dès 1894, paraissaient bien loin. Le Japon entrait dans la cour des grands. On connaît malheureusement la suite. Propulsé dans le peloton de tête des grandes puissances, et ayant largement profité du sanglant conflit de la Grande Guerre, puis de la crise économique de 1929, le Japon va se rendre maître d'une grande partie de l'Extrême Orient et du Pacifique, jusqu'à la catastrophe atomique de 1945.

---

[9] Takamori Saîgo et les autres chefs de la rébellion furent décapités par les leurs avant de tomber dans les mains de leurs ennemis ; leurs têtes furent envoyées à Tokyo ; les exécutions se poursuivirent ensuite à Nagasaki.

Quatrièmes réformes : les réformes politiques

Je reviens maintenant à la Chartre de 1869, où l'empereur annonçait la mise en place d'une constitution. La date de sa promulgation, le 11 février 1889, au cours d'une cérémonie grandiose, où toute l'assistance avait revêtu des tenues occidentales, en avait été minutieusement choisie : c'était la date anniversaire de l'accession au trône de l'empereur Jinmu, en 660 avant notre ère, vingt-cinq siècles auparavant. Et, ce premier empereur était considéré comme le descendant de la déesse du soleil Amaterasu et du dieu de la mer. L'ancrage dans la tradition était donc bien affirmé. Et s'il avait fallu vingt ans pour que la mise en place de cette constitution se réalise, c'est que l'idée même d'une constitution était totalement étrangère aux traditions nipponnes. Cette constitution, restait globalement très conservatrice, érigeant l'empereur en souverain absolu, possesseur de toutes les terres, chef d'une armée seulement responsable vis-à-vis de lui et incarnant la source et l'origine de l'unité et de la continuité de l'Empire. Avec le conseil privé l'entourant, l'empereur détenait donc la réalité du pouvoir. Pourtant, une Diète, composée de deux chambres (celle des Pairs et celle des Représentants), avait été mise en place et détenait l'initiative des lois. La chambre des Représentants était élue par un collège restreint (400 000 électeurs seulement), et celle des Pairs était nommée par l'empereur. Il y avait donc bien un début de démocratisation, certes encore timide, mais qui évoluera peu à peu. Rappelons que la monarchie ne deviendra constitutionnelle qu'en 1947, et encore sous la pression américaine. Cette Chartre annonçait également la suppression du système des classes, en particulier celle des « êta », ces sortes d'intouchables qui étaient réintégrés dans la société.

Par ailleurs, un code civil, réplique du « Code Napoléon », était mis en place. La liberté de presse, le droit de réunion, la liberté de culte étaient institués. Quant au droit pénal, il était largement modernisé.

Les dirigeants Meiji espéraient ainsi que ces transformations assureraient la stabilité politique du régime, comme son soutien populaire, et offrirait à l'opposition une tribune pour s'exprimer pacifiquement. Et surtout, ils pensaient qu'un pays réformé ferait une profonde impression sur les occidentaux. Ces espoirs ne furent pas déçus, avec la suppression des droits d'extraterritorialités, en 1894. Le Japon avait retrouvé son entière liberté douanière, et s'était définitivement affranchi des traités inégaux. En 1919, à la conférence de la paix, il fait partie du Conseil des cinq principaux vainqueurs et y dispose de deux sièges, à l'égal des États-Unis. Et bien évidemment, il entre ensuite à la Société des Nations.

2.3. La révolution économique :

Cette révolution économique, les dirigeants Meiji avaient rapidement compris qu'elle était fondamentale, et elle sera exemplaire. Elle a, tout d'abord, été précédée par une initiative remarquable : la mission Iwakura, où un grand nombre de dirigeants, d'observateurs, et d'étudiants, vont être envoyés pour apprendre les techniques, les législations, et le fonctionnement des pays développés. Douze pays et cent vingt villes seront ainsi visités. Cette mission, doublée de rencontres avec des chefs d'États, des dirigeants d'entreprises, des universitaires, permettra de collecter une moisson d'informations économiques, politiques, et éducatives. Tous les aspects, tant positifs que négatifs des sociétés occidentales, seront analysés méticuleusement, jusqu'au rôle qu'y tiennent les religions. Et, c'est ainsi que le Japon décidera d'ériger le vieux fond shintoïste en religion nationale et reléguera à l'arrière-plan le bouddhisme, ce qui aura l'avantage d'assurer l'identité et l'unité de la nation. En sens inverse, mais dans le même ordre d'idée, les autorités font venir à prix d'or, plus de trois mille spécialistes étrangers chargés de former cadres, techniciens et ouvriers japonais.

Ces préalables étant assurés, le décollage économique sera la résultante de bien d'autres décisions judicieuses : liberté de circulation avec abolition des postes de contrôles internes et des guildes de marchands, conjointement à un investissement dans toutes les infrastructures et les transports[10], mise en place d'une poste efficace et du télégraphe, instauration d'un système bancaire basé sur l'épargne nationale et bannissant toute dette extérieure, enfin réforme fiscale, avec abolition des impôts en nature. Autre point et non des moindres, l'originalité du financement des entreprises : dans un premier temps, l'État investit pour leur création et leur démarrage, puis ces entreprises sont vendues à des groupes privés, à charge pour eux de les développer. Enfin, il ne faut pas oublier un autre élément de cette réussite : l'alliance du bon niveau éducatif de la population et de son imprégnation confucianiste, célébrant la tolérance, le respect de la hiérarchie, et la motivation dans le travail, sans compter l'acceptation du faible niveau des salaires, spécialement de ceux des femmes.

Ceci dit, le Japon a bénéficié d'autres éléments favorables, comme l'augmentation de la production agricole, préalable indispensable à l'industrialisation et de l'excédent commercial résultant d'une maladie du ver à soie en Europe, induisant une forte demande de soie japonaise. Et le nouveau procédé de moulinage de la soie va la rendre encore plus compétitive.

Un homme personnifie cette politique, Matsukata Masayochi, tantôt premier ministre, tantôt ministre des finances, qui a su allier vision à long terme et pragmatisme, commençant par développer l'industrie légère et textile, pour aborder l'industrie lourde et la construction navale, seulement dans un second temps.

Toujours est-il qu'en quarante ans, le Japon devient une grande puissance économique mondiale, sur le mode, il faut le souligner, d'un capitalisme triomphant, avec en particulier la constitution de groupes industriels et financiers colossaux, aux profits gigantesques. Citons les plus importants : Mitsui, Mitsubishi, Shibusawa, Sumitomo et Yasuda, qui restent encore aujourd'hui de formidables multinationales.

2.4. Transformation de la société

Corollaire de tous ces bouleversements, la transformation de la société : le développement industriel a entraîné en premier lieu un exode rural, en raison des besoins massifs de main-d'œuvre, ce qui est à l'origine de la disparition de plus de huit mille villages, mais aussi de la paupérisation d'une partie des paysans, et du déclenchement de plusieurs révoltes dont la plus connue est celle de Chichibu, en 1884. Dans le même temps, un prolétariat ouvrier prolifère à la périphérie des grandes villes, reproduisant, hélas, un scénario qui s'était mis en place dans les grandes cités occidentales. En revanche, la richesse s'accroît chez les paysans aisés, propriétaires, et surtout une classe bourgeoise nombreuse engrange les bénéfices de la croissance du pays. C'est elle qui va adopter la mode à l'occidentale : vêtements, coiffure, maquillage. Mais la cour impériale n'est pas en reste dans ces représentations mimétiques de l'Occident.

On constate également un engouement très marqué pour la danse, la littérature et, par-dessus tout, la musique classique occidentale. Il est ainsi surprenant de constater que celle-ci figure dans l'enseignement obligatoire des écoles. Et, il n'est pas étonnant que le Japon soit devenu une pépinière de musiciens classiques, se produisant sur les scènes

[10] Première ligne de chemin de fer en 1872, et réseau dans l'ensemble du pays en 1900, et construction d'un réseau routier moderne, inexistant en 1868, en dépit d'un relief défavorable.

du monde entier. On peut ajouter que le cinéma va lui aussi se hisser très tôt dans les tout premiers rangs mondiaux.

Si on adjoint à ce panorama les transformations du paysage urbain, la motorisation des transports, la modernisation des commerces, on se rend compte qu'en moins de cinquante ans le Japon a accompli ce que l'Occident avait mis plusieurs siècles à réaliser.

Mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que ce pays a su s'adapter aux principes démocratiques occidentaux et aux modes de production capitaliste, sans renier ses propres valeurs, et sans l'acculturation qui accompagne bien souvent le développement économique. Au Japon, tradition et valeurs ancestrales font bon ménage avec la modernité.

3. La Révolution Esthétique

Contrairement aux transformations que nous venons d'évoquer, l'Art a été l'objet d'un double enjeu, à la fois tentative d'imitation de l'Occident, mais aussi fascination par l'Occident de cet art japonais si merveilleusement subtil.

3.1. L'imitation de l'Occident.

L'institutionnalisation de l'art, pratique totalement inconnue au Japon, va, à l'image des transformations que nous venons de voir, se traduire par un enseignement officiel artistique avec des écoles des Beaux-arts[11], calquées sur celles de l'Occident. Il en est de même de la valorisation du patrimoine artistique, avec répertorisation, restauration et classement au trésor national. Cette politique va naturellement déboucher sur la création de musées, qui vont devenir de plus en plus riches et nombreux. Cette politique n'était en fait pas dénuée d'arrières- pensées ; elle avait pour but le renforcement de l'identité japonaise, et l'affirmation du haut degré de l'art et de la culture japonaises.

Cette position n'allait pas de soi et n'était pas au goût des autorités occidentales. Celles-ci avaient en effet considéré, au départ, que certaines catégories artistiques japonaises comme l'estampe, la calligraphie et même la sculpture ne pouvaient être classées parmi les Beaux- arts, mais plutôt comme un art décoratif. Au final pourtant, le succès de cet art japonais, lors des grandes expositions internationales de la fin du XIXème siècle et du début du XXème siècle, s'avèrera particulièrement éclatant.

D'un autre côté, l'attrait de l'art occidental sur les mouvements artistiques japonais a été très marqué, et nombre d'artistes sont venus s'immerger dans le creuset de l'éblouissante École de Paris,[12] intégrant à leur art à la fois des éléments techniques, comme la peinture à l'huile ou l'aquarelle, mais aussi des conceptions plus générales, comme la perspective, le sens de l'espace, la représentation naturaliste et réaliste.[13]

Ainsi naîtra une École japonaise « occidentalisée » qui prendra le nom de Yo-Ga (la peinture occidentale).

Cet art Yo-Ga est représenté par nombre d'artistes de talent comme Takeji, Wada ou Hisashi, mais dont le chef de file est incontestablement Seiki Kuroda. Son œuvre a suscité au Japon de violentes critiques, en particulier pour ses tableaux de nus. Ce genre

---

[11] Première école des Beaux-arts de Tokyo, en 1876, ayant pour but « l'application au savoir-faire traditionnel des techniques modernes de l'Europe »

[12] L'Allemagne et l'Italie ont également constitué des lieux importants de séjour de nombre de peintres japonais.

[13] Une certaine connaissance de l'art occidental existait déjà au Japon depuis plusieurs siècles, mais elle était restée marginale jusqu'à l'ère Meiji.

totalement inconnu au Japon y a fait scandale. Kuroda, qui se considérait comme un peintre avant- gardiste, avait intégré dans son art naturalisme et impressionnisme. Il avait trouvé en Emmanuel Tronquois, un universitaire français, immense connaisseur du Japon, un allié inconditionnel. Résidant pendant de nombreuses années au Japon, en maîtrisant parfaitement la langue, ses travaux sur l'art japonais étaient devenus des références. Et, c'est lui qui transforma le regard de nombre d'amateurs européens sur l'art japonais. Voici ce qu'il écrivait en 1909 « Entre tous les signes de la révolution qui s'accomplit actuellement au Japon, un des plus intéressants, tant intrinsèquement que comme preuve de l'universalité de cette révolution, est le mouvement qui emporte nombre d'artistes vers les idées et les méthodes de l'art européen »[14]

Mais il est bien évident, que l'art traditionnel japonais, pétri par tant de siècles, et consubstantiel de l'âme japonaise, a vivement réagi contre cet engouement pour une culture étrangère. D'où une violente réaction, et la naissance de ce qu'on a appelé le mouvement Nihonga. Le peintre Orakura Kakuso et l'universitaire américain Ernest Fenollosa[15] vont en être les théoriciens, prônant l'utilisation des pigments naturels, de l'encre noire pour souligner les contours, demandant le maintien du papier ou de la soie comme support, préférant le flou et le contraste à l'exactitude et au clair-obscur.

Cependant, peu à peu, un « syncrétisme » avec la peinture occidentale se mettra en place, et surtout, nombre d'artistes créeront des œuvres originales, comme Kawanabe Kyôsai, à la fois provocateur, satirique, et iconoclaste, tout en restant fidèle à la culture japonaise ancestrale. Il en est de même avec le genre Yökai utilisant le thème du fantastique aussi bien en peinture qu'en sculpture.

Sans oublier l'estampe, genre immémorial, illustré par Yoshitoshi. Enfin, les autres genres traditionnels, céramiques, cloisonnés, peintures et broderies sur soie, sculptures sur métal, connaissent un renouveau remarquable.

Cette effervescence artistique exceptionnelle va susciter un formidable engouement en Occident, à la fois du grand public, mais surtout des artistes occidentaux pour tout ce qui concerne le Japon.

C'est ce qu'on va appeler le Japonisme, terme que l'on doit à Philippe Burty, critique et collectionneur d'art au début des années 1870.

3.2. Le Japonisme

Nous en venons maintenant au deuxième aspect de cette révolution esthétique : le Japonisme ou la fascination occidentale pour le Japon :

Malgré la fermeture du Japon durant l'époque Tokugawa, l'Occident continuait à importer de magnifiques porcelaines. On prétend même que des estampes d'Hokusai leur auraient servi de papier d'emballage et seraient parvenues chez des amateurs d'art, dès la fin du XVIIIème siècle.

Mais c'est bien sûr, après l'ouverture du pays que l'intérêt pour le Japon va connaitre son apogée, favorisée par les nombreux voyages de marchands d'art, d'érudits ou de collectionneurs. Un des plus connus est celui de l'industriel Emile Guimet, en 1876, fondateur du célèbre musée parisien éponyme. Cet enthousiasme va peut-être paraitre excessif quand il fait dire à Raymond Isay, le grand critique d'art : « Le Japon a été pour l'Art, l'équivalent de la découverte d'un continent esthétique nouveau ».

---

[14] Emmanuel Tronquois (1855-1918), un pionnier sur l'art japonais. Christophe Marquet / Tokyo-EBISU-2002.

[15] Ernest Fenollosa (1853/ 1908) Professeur à l'Université de Harvard / directeur du musée impérial de Tokyo en 1888 /éminent spécialiste de l'art japonais.

Ceci dit, il faut bien distinguer dans cet emballement pour le japonisme deux choses :

D'une part, les productions d'articles en série, à effet de mode, qui viendront décorer les intérieurs petits bourgeois de l'époque. Ces porcelaines, ces meubles et tissus, auront surtout pour le Japon l'intérêt de stimuler ses exportations. C'est dont se moquait Chamfleury quand il parlait des « japoniaiseries ».

D'autre part, et c'est là l'important, les grands créateurs européens et américains, vont découvrir l'art japonais à travers les œuvres d'Hokusai, d'Hiroshige, et d'Utamaro, et cette approche participera de manière décisive à la naissance de l'art moderne. Il n'est évidemment pas question de détailler ici les rapports entre Japon et art occidental. J'en donnerai juste un aperçu.

Van Gogh par exemple, initié très tôt à l'art de l'estampe (en japonais l'Ukiyo-e, « image du monde flottant »), peuplera ses tableaux de références japonaises, comme dans « Averse sur le grand Pont », ou « Pins au coucher du soleil » quasi-reproductions de Hiroshige. De même, ses chefs-d'œuvre arlésiens de 1888, resteront imprégnés de la vigueur et de la légèreté japonaise. Quant au portrait du Père Tanguy, surgissant littéralement de la toile sur un fond tapissé d'estampes japonaises il affirme avec force la référence japonaise.

James Whistler, avait, lui aussi, réussi cette synthèse. Dans « Variations en violet et en vert », reprenant le format vertical de l'estampe japonaise, il souligne l'importance du vide et du fluide, en donnant une place prédominante à l'étendue laiteuse du fleuve, effet impressionniste s'il en est, mais procédé classique de l'estampe japonaise. Dans d'autres œuvres, Whistler emprunte au Japon l'effet décoratif, l'or des paravents, le raffinement des tissus, la langueur et la beauté irréelle des personnages. Mais, il faudrait parler de bien d'autres artistes, influencés par le Japon : Mary Cassatt, William Chase, Pierre Bonnard et Claude Monet lequel a réinterprété « La grande vague » d'Hokusai, sans oublier Toulouse Lautrec, fervent admirateur de l'art japonais, ou encore Paul Gauguin, et Maurice Denis.

Ce déferlement japonais a également intéressé les arts décoratifs, la céramique, la porcelaine, le verre, mais aussi la littérature avec Pierre Loti et « Madame Chrysanthème ». Baudelaire, Mallarmé, Victor Hugo y ont trouvé de leur côté des sources d'inspiration importantes. La musique n'y a pas été insensible : certaines partitions de Saint-Saëns en sont imprégnées, et l'opéra de Puccini, Madame Butterfly, connait toujours un succès planétaire. L'opérette anglaise The Mikado d'Artur Sulliva a aussi connu des heures de gloire, plus éphémères, il est vrai. Et, il n'est pas jusqu'à l'art des jardins qui n'ait été influencé par le Japon.

L'ère Meiji peut donc bien être considérée comme une révolution dans tous les sens du terme. Elle témoigne des deux principes fondamentaux qui ont structuré l'histoire plurimillénaire du Japon : une adaptabilité et une résilience exceptionnelle, dont l'ère Meiji en est un exemple, mais qui permettront aussi à ce pays, dévasté en 1945, de devenir la deuxième puissance économique du monde dans les années 1970. Et par ailleurs, un enracinement dans la tradition, et une sacralisation de l'État où, comme le dit Michel Vie, « la morale de l'État au Japon s'inscrit dans un présent éternel et vise le consensus ».

BIBLIOGRAPHIE

S. Makariou et N. Khalili : MEIJI, Splendeurs du Japon Impérial. Liénart Editions, Paris 2018.

Dictionnaire historique du Japon : Tokyo Maison Franco-japonaise, 1995.

Edwin O. Reichauer : Histoire du Japon et des Japonais : Tome 1 : Des origines à 1945 / Tome 2 : De 1945 à nos jours Editions Points, 25 bd Romain Rolland Paris 14.

Michel Vie : Le Japon Contemporain. coll. Que sais-je, PUF,1991.

Vadim et Danielle Eliseeff : La civilisation japonaise. Ed Arthaud, 1987.

Vadim et Danielle Eliseeff : Histoire du Japon. Ed du Fanal, 1989.

TdM

HAUT

Séance du 14 mars 2022

L'incertitude, au point de vue logique et épistémologique

Jean-François LAVIGNE
Université Paul Valéry
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS-CLÉS
SEM2022, Certitude, proposition, conviction, persuasion, évidence, intentionnalité, intuition, transcendantal, expérience, vécu noétique, subjectivité

RÉSUMÉ
La définition de l'incertitude suppose connue l'essence de la certitude. Le vécu de certitude est corrélatif de la validité d'une proposition – *et inversement*. Est-ce la certitude propositionnelle qui fonde l'état de la pensée, ou l'inverse ? La certitude n'est ni une propriété logique de la proposition, ni un simple état mental, car l'évidence, origine de la certitude, est un vécu d'*intentionnalité*.

On distingue donc aussi certitude et vérité. La critique galiléo-cartésienne de la perception a réduit la vérité à la certitude, et instauré l'idéalisme méthodologique des sciences modernes. D'où trois régimes de certitude : sensible, logico-formelle, transcendantale. Ainsi se révèlent les secteurs d'*incertitude objective* : non la nature physique, mais l'expérience du *non-quantifiable* : affectivité, esthétique, éthico-politique, et « le métaphysique » – notre rapport à l'infini.

Pour retrouver les autres conférences de ce séminaire : dans la page d'accueil (https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr), cliquer sur "Rechercher un document", et dans la fenêtre qui s'affiche, entrez le mot-clé : SEM2022

D'un point de vue à la fois logique et linguistique, on ne peut définir en première approche l'incertitude que comme le négatif de la certitude ; soit que celle-ci, *de facto*, manque, soit qu'elle s'avère impossible, pour des raisons que nous aurons à déterminer. On ne peut donc espérer cerner la nature ou les diverses formes de l'incertitude qu'à la condition de se munir, d'abord, d'un concept un peu précis de la certitude.

Cette qualité — d'être « certain » — se dit aussi bien d'une proposition, que, corrélativement, du sujet connaissant, à qui la proposition apparaît comme « certaine », au terme du processus cognitif. Ce double usage n'est pas fortuit, il reflète une *corrélation* nécessaire : je ne puis en toute rigueur me dire « certain » que d'une proposition dont la vérité m'apparaît garantie de façon nécessaire. C'est la nécessité logique constituant cette garantie, qui fonde le caractère « certain » de la proposition, ce qu'on peut nommer la « certitude propositionnelle ». Ainsi, par exemple, c'est la

démonstration algébrique qui rend « certaine » une proposition telle que : $(a+b)^2 = a^2+2ab+b^2$.

Mais inversement, la validité nécessaire de la proposition ne peut apparaître qu'au sujet calculant qui, pensant les éléments logiques de la proposition et leurs rapports formels, constitue pour lui-même le sens de la proposition, et opère la démonstration, de sorte qu'à un moment donné, il aperçoit distinctement la nécessité logique de l'égalité.

La certitude se présente donc comme un *phénomène à double face*, où la face objective — qu'on serait peut-être tenté de qualifier de « logique », puisqu'elle est constituée de significations — renvoie à la face subjective, à un certain état du sujet connaissant, qu'on serait volontiers porté à qualifier de « psychologique » — avec tout ce que cela implique de contingence et de relativité individuelle.

D'où le problème : Est-ce la certitude objective de la proposition qui fonde la certitude comme état déterminé d'une pensée qui peut dire « *Je sais*… » ? Ou bien, n'est-ce pas plutôt, à l'inverse, le caractère certifiant du processus de pensée subjectif (administration de la preuve, validation expérimentale dans certaines sciences, etc.…) qui fonde la validité de la proposition dite « certaine » ? Ce dilemme nous expose à deux erreurs, opposées et symétriques : celle d'objectiver la certitude propositionnelle, en la considérant comme une propriété *logique* de la proposition ; et celle de subjectiver le processus intellectuel démonstratif, comme s'il s'agissait d'un quelconque enchaînement simplement *psychologique*.

En réalité, la certitude de la proposition n'est pas une propriété *logique* ; ainsi dans notre exemple, la certitude qui caractérise comme théorème l'identité remarquable « $(a+b)^2$ etc… » n'est pas une propriété mathématique ; la certitude comme valeur épistémique de la proposition n'est pas un caractère de même ordre que les objets logiques (significations, concepts, relations) qui sont les éléments constitutifs de cette proposition. Et de même, symétriquement, la certitude vécue par le sujet connaissant sur la base de la démonstration rationnelle, ne peut être réduite à une propriété *psychologique*, parce qu'elle n'est motivée que par les propriétés logiques *objectives* de l'état de choses qui fait l'objet de la démonstration. Dans la certitude subjective au sens strict, celle qui opère la *connaissance* effective de l'objet, c'est la certitude objective de la démonstration qui fonde le droit subjectif du chercheur à se dire « certain », et non l'inverse. Si, en revanche, c'est l'inverse qui se produit, si c'est l'état subjectif de la pensée du chercheur qui lui semble motiver l'affirmation de la certitude de la proposition, il ne s'agit pas (ou pas encore) de certitude, mais de *conviction*. Si fortement et « intimement » persuadée qu'elle soit, si nombreuses que soient les données factuelles qui lui semblent justifier une (hypo)thèse, la conscience convaincue n'est pas la conscience certaine ; et elle est, elle-même, la première à reconnaître cet écart décisif qui sépare la conviction intense, profonde, mais insuffisamment objective, de la certitude.

Il faut donc distinguer entre *deux régimes subjectifs* de ce qu'on appelle « certitude », en prenant le terme au sens large : *d'une part,* la *conviction*, la forte persuasion, est l'état *psychologique* d'une conscience qui possède des motifs de croyance et d'affirmation (de position d'une « thèse »), motifs cohérents et convergents, mais auxquels manque la *nécessité logique rigoureuse* qui se reconnaît au fait qu'elle exclut toute autre thèse. La conviction implique la conscience implicite de ce manque. *D'autre part,* la certitude *au sens strict*, celle qui prend appui sur une nécessité logique rigoureuse et probante, et dont l'expérience vécue se nomme, depuis Descartes, *l'évidence*. L'évidence, comme l'indique la formation du mot, se vit comme un *voir*, c'est-à-dire comme une *saisie directe* de ce que l'on cherchait à connaître ; la tradition philosophique occidentale, depuis Platon, a caractérisé cet acte fondamental de la *saisie* cognitive, le seul qui institue authentiquement un *savoir*, par la métaphore d'une *vision intellectuelle* du vrai. Cette saisie directe de l'objet intelligible lui-même, Platon, et Aristote après lui,

le nommaient « *noesis* » – d'où provient le qualificatif de « noétique », par lequel Husserl, et d'autres philosophes contemporains après lui, désignent les actes subjectifs dans lesquels le sujet pensant aperçoit les relations logiques objectives entre les significations, et, par suite, entre les objets auxquels ces significations renvoient. La certitude subjective *stricto sensu* est donc plus qu'une disposition psychologique, c'est le caractère d'un processus *noétique*, d'une saisie intellectuelle.

Un vécu noétique n'est pas un processus de pensée au sens d'un simple état mental, ou d'un « fait psychique » : c'est un vécu *intentionnel*, c'est-à-dire un acte intellectuel qui se caractérise par sa relation immanente, intra-subjective, à son objet, l'objet intentionnel, c'est-à-dire l'objet que vise la conscience de l'intérieur même de son acte, et auquel elle se rapporte comme à quelque chose qui est pourtant indépendant de cet acte. La perception sensible est déjà, par exemple, un tel vécu intentionnel ; l'évidence intellectuelle d'un rapport logique ou mathématique, tel qu'il peut s'énoncer dans une proposition, en est un autre : c'est l'acte intentionnel par lequel le sujet peut connaître un tel rapport, comme une relation *objectivement* valide. Le rapport du rayon d'un cercle à sa circonférence, par exemple, est un tel rapport susceptible d'être saisi, c'est-à-dire donné, dans le vécu intentionnel. Dans le vécu de conscience qui n'est qu'un certain état mental, une disposition psychologique – comme dans le simple sentiment affectif, ou les états sensoriels – le sujet n'a de rapport qu'à lui-même, il ne dépasse pas les limites de la clôture naturelle de la subjectivité sur elle-même ; dans le vécu intentionnel noétique, au contraire, la conscience se rapporte, sans pour autant sortir d'elle-même, à *autre chose* que soi : elle *vise* au-delà d'elle-même un *objet*, comme doté d'un être indépendant, d'une subsistance propre.

Or, ce qui, maintenant, distingue ce vécu noétique très particulier qu'est l'*évidence*, c'est qu'en lui le sujet ne fait pas que viser son objet, il *l'atteint*, dans cette saisie ou vision directe que de nombreux philosophes appellent, depuis le Moyen-Âge, *intuition*. Le caractère propre de cette intuition intellectuelle qu'est l'évidence, c'est donc de mettre la conscience *en présence de l'objet lui-même* qu'elle cherchait à apercevoir et à connaître.

*

Il faut donc distinguer soigneusement aussi entre la certitude et la vérité. Une proposition certaine, au sens strict que nous venons de définir, est nécessairement vraie ; mais une proposition peut être vraie sans que sa vérité soit reconnue comme certaine. La terre était déjà en révolution autour du soleil à l'époque où les astronomes adhéraient sans réserve au géocentrisme de Ptolémée ; et le continent américain existait bien avant que n'ait été corrigée l'interprétation erronée que Christophe Colomb fit de sa propre découverte. Depuis l'Antiquité grecque jusqu'à la crise sceptique qui marqua la fin du XVIe siècle, l'idée de vérité était conçue, non en référence à la certitude, mais à partir du rapport entre l'énoncé propositionnel et l'étant – ce qui est, ou est censé être – comme rapport de conformité (*homoïôsis*, *homologia*) entre le « *logos* », le *dit*, la proposition, et la chose existante (*res*, *ens*). Cette conformité, formalisée par les médiévaux comme adéquation (*adaequatio rei et intellectus*, ou *adaequatio intellectus ad rem*), était fondée dans l'origine commune des essences intelligibles des choses et des concepts accessibles à l'intelligence humaine, à savoir dans l'intellect divin, créateur des unes et de l'autre. Cette épistémologie reposait donc sur la confiance faite, par présupposition, à la perception sensible et à l'observation directe. Elle supposait, en effet, un accès à l'étant qui fût distinct du processus d'élaboration de la proposition logique, pour que celle-ci pût prendre pour critère de validité le constat des propriétés de l'étant.

La révolution scientifique, galiléenne et copernicienne, qui marque le début du XVIIe siècle, ruina ce présupposé traditionnel, en contraignant à abandonner l'idée d'une similitude ou analogie entre la représentation subjective et la réalité physique, interprétée désormais à partir des seuls concepts de la géométrie et de la mécanique des solides. De la réussite de la physique galiléenne, qui soumet l'univers matériel à l'unique loi du calcul mathématique, Descartes, après Bacon, a tiré la leçon épistémologique : ce n'était plus au réel simplement observé, qu'il appartenait d'être la norme des concepts scientifiques, c'était au contraire à partir d'un outillage de concepts élémentaires et simples, déterminés *a priori*, qu'il fallait aborder l'interrogation systématique de la nature. Ainsi, se trouvait inversé le rapport ancien entre l'étant à connaître et les exigences logiques de la pensée. Du fait de cette inversion, la *certitude* produite par le caractère évident des concepts élémentaires, et par la rigueur logique des déductions et du calcul fondés sur eux, *prenait le pas sur l'objet*, et se substituait à la recherche d'une adéquation avec un réel supposé absolu, et devenu introuvable.

C'est pourquoi Descartes adopte, comme tout premier principe général de sa méthode « pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences », le critère de l'évidence – qui n'est pas l'évidence de l'objet à étudier, mais celle *des notions* claires et distinctes au moyen desquelles on pourra l'analyser :

> « … ne recevoir jamais aucune chose pour vraie, que je ne la connusse évidemment être telle : c'est-à-dire, […] ne comprendre rien de plus en mes jugements, que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit, que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute »[1].

L'adverbe « évidemment » est manifestement ici à entendre au sens littéral, comme l'adverbe qui correspond à la notion d'évidence, et non pas comme un simple tour affirmatif. Si la clarté et la distinction des concepts employés dans l'analyse scientifique de l'objet sont pour Descartes, non des caractéristiques psychologiques, mais de véritables *critères de la légitimité* épistémologique, c'est parce qu'elles sont les conditions noétiques des deux opérations qui sont fondamentales pour parvenir à la certitude : *l'intuition* des notions premières et des propositions axiomatiques, et la *déduction* des conséquences qui en résultent logiquement. C'est ainsi qu'il définissait l'intuition, dès 1628, dans la première formulation écrite de sa méthode, les *Règles pour la direction de l'esprit*, en ces termes :

> « Par *intuition* j'entends, non pas le témoignage changeant des sens, ou le jugement trompeur d'une imagination qui compose mal son objet, mais la conception d'un esprit pur et attentif, conception si facile et si distincte qu'aucun doute ne reste sur ce que nous comprenons ; ou, ce qui est la même chose, la conception ferme d'un esprit pur et attentif, qui naît de la seule lumière de la raison et qui, étant plus simple, est par suite plus sûre que la déduction même. […] Or cette évidence et cette certitude (*evidentia et certitudo*) de l'intuition ne sont pas requises seulement pour de simples affirmations, mais aussi pour toute espèce de raisonnement »[2].

On voit que la clarté et la parfaite distinction interne de la notion connue par intuition résultent de ce que cette notion est à la fois purement intellectuelle, et « simple » ou « facile » parce qu'elle est directement liée à la structure même de la raison. C'est pourquoi Descartes illustre sa définition en ajoutant :

> « Ainsi chacun peut voir par intuition qu'il existe, qu'il pense, que le triangle est défini par trois lignes seulement, la sphère par une seule surface, et des

---

[1] *Discours de la Méthode*, (1637), deuxième partie.

[2] *Règles pour la direction de l'esprit*, Règle III, traduction G. Le Roy, dans DESCARTES, *Œuvres et lettres*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.

> choses de ce genre, qui sont bien plus nombreuses que ne le pourrait croire la plupart des hommes, parce qu'ils dédaignent de tourner leur esprit vers des choses si faciles »[3].

C'est donc l'intuition de ce qu'il nomme des « natures simples » – qu'on appellerait plus volontiers aujourd'hui des concepts élémentaires, ou *a priori* – qui fonde en raison, sur *l'évidence logique*, la certitude de la connaissance. De la certitude des notions connues dans l'évidence intuitive peut ensuite découler, par la *déduction*, la certitude de leurs conséquences et applications, qui ne sont pas elles-mêmes connaissables par simple évidence :

> « […] *déduction*, opération par laquelle nous entendons tout ce qui se conclut nécessairement d'autres choses connues avec certitude. […] Plusieurs choses sont connues avec certitude, bien qu'elles ne soient pas elles-mêmes évidentes, pourvu seulement qu'elles soient déduites à partir de principes vrais et connus, par un mouvement continu et ininterrompu de la pensée qui a une intuition claire de chaque chose. […] Nous distinguons donc ici l'intuition de la déduction certaine en ce qu'on conçoit en celle-ci un mouvement ou une certaine succession, tandis que dans celle-là il n'en est pas de même ; […] »[4].

Et Descartes peut ainsi conclure cette analyse des conditions de la certitude :

> « Voilà les deux voies les plus <u>certaines</u> pour conduire à la science : pour ce qui est de l'intelligence on n'en doit pas admettre davantage, et toutes les autres doivent être rejetées comme suspectes et exposées à l'erreur »[5].

L'idéalisme méthodologique résolu, ainsi formulé par Descartes, est demeuré le principe général de la méthode scientifique, à travers (et malgré) les diverses révolutions théoriques qui ont conduit la physique classique, par les découvertes du vide, du calcul infinitésimal, du concept de force et de la dynamique, puis de la gravitation universelle, jusqu'à la mécanique newtonienne, et, au-delà, à la formulation, chez Laplace puis Claude Bernard, de l'idée d'un déterminisme causal universel. Déterminisme susceptible de fonder, au moins en droit, la prévisibilité de principe de tous les phénomènes naturels.

La science contemporaine de la nature, on le sait, depuis la découverte des processus quantiques au niveau microphysique, a dû abandonner cet idéal déterministe, propre à l'ère du positivisme. Cependant, même si la mécanique quantique, depuis les travaux de l'école de Copenhague et de W. Heisenberg, a dû admettre l'impossibilité d'une détermination exacte et univoque des coordonnées spatio-temporelles d'une particule en mouvement ; et, en conséquence, intégrer à son calcul la composante paradoxale des « *relations d'incertitude* », le principe épistémologique général dégagé par Descartes et Bacon, à savoir, la *préséance normative* des concepts élémentaires et des lois logiques formelles sur l'expérimentation, et sur les constats et mesures qu'elle permet, est passé dans la méthodologie moderne de la science expérimentale.

De cette remarque se dégagent deux conséquences générales :

Tout d'abord, la certitude n'est pas un simple reflet subjectif, un effet psychologique en miroir de la validité objective d'une connaissance – connaissance qui, alors, devrait être conquise par ailleurs, on ne sait trop comment. La certitude est au contraire le *fondement* de cette validité objective, parce qu'elle est, en tant qu'*évidence*, le caractère propre du processus noétique complexe qui élabore la détermination rationnelle de l'objet. La certitude est donc le *chemin subjectif* vers la vérité ; chemin

---

[3] *Règles pour la direction de l'esprit*, Ibid.
[4] *Règles, … op. cit.*, *Ibid.*
[5] *Règles, … op. cit.*, *Ibid.*

subjectif, et néanmoins logiquement nécessaire, qui conduit, par la vérification évidente, à la vérité.

En outre, puisque cette préséance méthodique de la certitude sur l'objectivité et sur la vérité demeure, en dépit des nombreuses transformations qu'ont connues les théories physiques et les sciences de la nature, identifier et caractériser les divers *types noétiques* de vécus de certitude conserve, aujourd'hui encore, tout son intérêt. Car, c'est cette caractérisation qui permet de définir, en négatif, les secteurs de l'expérience où s'imposera nécessairement l'incertitude, avec les formes qu'elle doit revêtir.

*

On peut distinguer *trois types généraux de certitude*, par ordre de nécessité croissante : la certitude sensible, propre à la perception ; la certitude logique formelle, qui caractérise les relations logiques et les rapports mathématiques ; enfin cette certitude plus immédiate et plus radicale qui s'attache à la nécessité des formes les plus élémentaires de la pensée, les catégories ; certitude que l'on peut nommer, en reprenant l'expression de Kant, la certitude *transcendantale*.

La *certitude sensible* est celle qui semble jouir de l'évidence la plus forte et la plus immédiate : c'est, dans la perception directe, l'évidence de la présence en personne, là devant moi, de l'objet perçu. Mais, depuis que la critique moderne des qualités sensibles, dès l'âge de Galilée et du cartésianisme, puis chez John Locke et dans toute la tradition empiriste, a montré que les *data* sensoriels apparents manifestant l'objet sont une production subjective de nos systèmes sensoriels et du système nerveux central, à laquelle rien de qualitatif ne correspond hors du sujet, il a fallu dissocier, de la *présence indubitable* d'un corps perçu, toutes les informations permettant de l'identifier en lui attribuant une essence, ou en le rangeant sous un concept. Si bien que la seule certitude incontestable que laisse subsister la critique moderne des apparences sensibles ne porte que sur un X matériel quelconque, sans qualités, sans nature ni essence propre, un simple *quantum d'énergie* affectant nos organes.

Le corrélat objectif de ce type de certitude n'est donc pas le monde, ce n'est pas non plus ce que désigne le mot d'« univers » : c'est uniquement la matière.

La *certitude des lois logiques* formelles, dont les lois mathématiques forment un secteur particulier, est d'une nécessité plus rigoureuse et plus puissante que la certitude simplement affective de la perception. Dans la démonstration logique ou mathématique, nous faisons l'expérience d'une nécessité objective qui contraint à l'affirmation, indépendamment de nos préférences personnelles ou de l'orientation préférentielle de notre manière de raisonner. Mais, ce surcroît de rigueur et de nécessité objective doit être payé d'un certain prix, qui est la restriction du champ d'application aux formes du quantitatif : qu'il s'agisse d'arithmétique, de géométrie, d'algèbre, ou de calcul différentiel, le calcul logico-mathématique n'atteint que le *quantifiable*. Et c'est pour cette raison que l'application des mathématiques dans les sciences dont le domaine d'objets, ensemble à première vue fort éloigné – comme le vivant, le psychisme ou les phénomènes sociaux –, requiert nécessairement la médiation d'une technique de mesure, c'est-à-dire un procédé d'indexation numérique indirecte, et le recours à des unités de mesure spécifiques.

Le corrélat objectif de la certitude logico-mathématique, c'est donc le quantitatif, ou, par extension, le quantifiable.

La *certitude transcendantale*, enfin, est celle qui résulte directement de la nécessité des formes de la pensée, ou catégories (selon la terminologie de Kant) : il s'agit des formes élémentaires de la conceptualisation de tout objet quel qu'il soit, formes qui s'imposent par elles-mêmes, « *a priori* ». Dans le contexte de la pensée scientifique, il est aisé d'en repérer quelques-unes, parmi les plus fondamentales :

- idée d'unité (comme non-diversité, ou cohésion absolue et première).
- identité (comme non-différence d'avec soi) : A est A, et rien d'autre.
- altérité.
- pluralité – > par suite, synthèse additive, et quantité.
- substrat/propriété (la chose et ses propriétés).
- causalité : action comme production d'autre chose –> agent/patient ; antécédent/conséquent.

Dans la mesure où ces notions ne sont pas des idées générales, ni des abstractions, mais des *formes élémentaires de la pensée logique* de l'objet, elles sont nécessaires en ce qu'elles s'imposent d'emblée à l'esprit comme les *règles d'organisation intellectuelle et d'expression* de ce dont nous faisons l'expérience. En somme, elles ne sont pas certaines parce qu'elles seraient démontrées comme valides, mais parce qu'il est *impossible de penser sans elles* quelque objet que ce soit, de manière logique et intelligible. À ces catégories de la pensée logique, on pourrait ajouter encore les formes *de la représentation* du monde que sont le lieu, la triade présent/passé/avenir, le mouvement et le changement ; mais on ferait encore le même constat : ces catégories noétiques sont les conditions de possibilité premières de la pensée rationnelle d'un objet, comme objet possible en général.

On doit en conclure que la certitude transcendantale est la plus radicale et la plus universelle, et qu'elle a pour corrélat *l'objet en général*, c'est-à-dire tout ce qui est susceptible d'être représenté ou déterminé comme un existant *objectif*.

Cette triple caractérisation nous permet à présent d'identifier, par la négative, les situations et les domaines de l'*incertitude*. Dans la mesure où nous avons distingué de la conviction, comme assurance subjective et relative, la certitude au sens strict qui se fonde sur l'évidence, et sur l'impossibilité rationnelle de la négation, qu'elle implique ; nous pouvons aussi distinguer, de façon symétrique, le simple manque d'assurance psychologique d'un jugement habité par le doute, de la *véritable incertitude*, celle qui s'impose à l'esprit comme une incertitude réelle, objective en quelque sorte, *indépendante* en tout cas de la manière contingente dont l'individu particulier pense et ressent. Cette incertitude réelle, dans quels domaines d'expérience pourrons-nous la trouver ?

– Serait-ce dans la nature matérielle, comme système physique ?

La perception naturelle des corps n'est pas seulement devenue pour nous incertaine ; elle est entièrement dépourvue de validité, neutralisée par les progrès de la science physique. Cependant, à l'échelle micro-physique, la mécanique newtonienne s'avérant inapplicable pour une détermination univoque de la structure des corps, Heisenberg a pu définir, en 1927, des « relations d'incertitude » qui apparaissent empreintes de validité objective, dans la mesure où la mécanique quantique ne permet qu'une détermination indirecte par un calcul de probabilités. Mais précisément, la certitude du calcul probabiliste se substitue ainsi à l'incertitude de la détermination univoque. On n'est donc pas là en présence d'une incertitude réelle, puisque l'impossibilité d'une détermination totale et univoque d'un point matériel donné reste relative aux présupposés de la mécanique newtonienne, et se trouve compensée par la certitude du calcul des probabilités.

*

– En revanche, les conditions de possibilité de la certitude, que nous avons définies, sont totalement inapplicables, par principe, dans l'expérience du non-quantifiable et du non-spatial, c'est-à-dire lorsque notre expérience nous met en présence du qualitatif pur. L'expérience du qualitatif pur se présente principalement sous trois formes :

1) Dans l'expérience affective, et tout le domaine du sentiment : tous les phénomènes de la vie affective, toutes les manifestations du désir et de la recherche du bien-être, relèvent d'une évidence spécifique, strictement intuitive et subjective, qui résiste à la conceptualisation, et ne se prête pas à la détermination d'unités élémentaires identiques. L'expérience affective de soi permet la « conviction intime », mais comporte toujours, en même temps, la possibilité du doute.

2) Donc aussi dans l'expérience esthétique. De la cuisine et de la haute couture, comme arts, jusqu'à la musique et aux beaux-arts, l'expérience esthétique ne relève pas de la certitude objective, mais d'une identification intuitive qui est toujours à la limite de l'indicible, et reste non-conceptualisable.

3) Enfin dans l'exercice de la liberté, au sens radical de libre-arbitre, comme faculté de choisir : dans le choix d'un comportement individuel (éthique, psychologie du comportement) ; dans les conduites sociales (sociologie), dans les comportements économiques (travail, échanges économiques) ; dans l'action politique (économie politique, engagement social, politologie), prévaut une irréductible incertitude. L'action humaine, dans la mesure où elle peut se situer dans le prolongement d'un choix conscient, est nécessairement incertaine : incertaine pour l'agent, qui ne peut jamais disposer d'un calcul logique intégral des conditions de l'action et de la probabilité du succès ; incertaine aussi, par conséquent, pour les autres acteurs que son action peut affecter : la décision de l'agent restant toujours contingente, la prévision de son action et de ses effets ne peut jamais dépasser le degré d'une certaine vraisemblance, même si les circonstances extérieures du choix se prêtent à un calcul de probabilité.

C'est pourquoi, dans les relations sociales, morales ou politiques, il est rationnel de considérer le degré d'incertitude comme maximal. C'est la disposition fondamentale de la prudence, au sens précis qu'Aristote donnait à son mot de « *phronèsis* ».

L'expérience affective, l'expérience esthétique et l'expérience éthique et politique sont donc les trois principaux secteurs dans lesquels se rencontre une incertitude positive, nécessaire ; et insurmontable, puisqu'elle résulte du caractère non quantifiable de leurs objets.

Il faut enfin signaler un *quatrième secteur* de l'expérience, plus difficile à cerner, mais non moins essentiel à notre vie : c'est celui où il n'est pas possible de penser en termes d'objets, car les catégories transcendantales de l'objectivité et de l'objectivation n'y ont plus de sens, ni d'application possible. En effet, le propre de l'objet est d'être *fini* ; lorsque donc nous sommes préoccupés ou saisis par le souci de l'infini, c'est-à-dire par la conscience de la finitude de notre existence – et par le fait que, dans cette existence même, nous aspirons à plus et autre chose que cette finitude – notre relation à l'infini (ce qu'Emmanuel Levinas a justement nommé « l'idée de l'infini ») nous place devant un univers de pensées et de possibilités qui *transcendent totalement* le monde et ses objets.

Ce domaine particulier d'expérience et de pensée, il faut l'appeler « le métaphysique », en empruntant ainsi une expression de Levinas. Ce domaine, c'est celui où se cherche et se joue la possibilité d'un *sens de notre existence :* de ce *sens existentiel* qui semble à la fois mis en échec par le *fait* de notre finitude – par notre appartenance corporelle au monde des corps-objets –, et exigé par notre aspiration à la plénitude de la vie, ainsi que par notre dignité morale.

Ce dernier domaine, *la métaphysique*, c'est celui dans lequel s'ouvre, affectée cependant de la plus profonde *incertitude*, la possibilité – pensable et désirable – d'un sens méta-rationnel de notre être. Cette possibilité est incertaine, car au-delà des conditions transcendantales de la certitude. C'est la possibilité de la *foi*.

Séance du 28 mars 2022

Séminaire interne : "l'incertitude"

Une appréhension de l'incertitude scientifique par le droit : le principe de précaution.

Philippe PÉTEL
Ancien doyen de la Faculté de droit de Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLES
SEM2022, Principe de précaution, Incertitude scientifique, Environnement, Santé publique.

RÉSUMÉ
Le principe de précaution régit la mise en œuvre, en présence d'une incertitude scientifique, de l'obligation générale de prudence et de diligence pesant sur tout sujet de droit. Il est énoncé par des textes en matière d'environnement et implicitement admis en matière de santé publique. Sa portée juridique est plus réduite que certains le pensent : il n'oblige pas à considérer que le pire est certain mais à tenir compte de cette éventualité, à évaluer les risques et, si cette évaluation le justifie, à traiter une forte probabilité comme une certitude. Ce principe ne pose pas de problème en soi, mais la judiciarisation de la vie sociale incite ceux qui sont susceptibles d'être, un jour, poursuivis à « ouvrir le parapluie ».

Pour retrouver les autres conférences de ce séminaire : dans la page d'accueil (https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr), cliquer sur "Rechercher un document", et dans la fenêtre qui s'affiche, entrez le mot-clé : SEM2022

1. Un principe controversé

Le principe de précaution est l'une des rares notions juridiques sur laquelle chacun, juriste ou non, a une opinion. Et même une opinion tranchée. Aussi tranchée que celle de nos aïeux sur la culpabilité ou l'innocence du capitaine Dreyfus.

Pour les uns, le principe de précaution est une avancée historique. Il est le signe d'une société bienveillante, plaçant le souci du bonheur individuel, de la santé et de la sécurité des hommes avant l'esprit de lucre. C'est, d'ailleurs, pour conquérir un électorat au sein duquel cette opinion est très répandue que Jacques Chirac a choisi de mettre en avant ce principe lors de sa campagne de réélection, en 2002. Ainsi, le principe de précaution est entré dans la Constitution, au sein d'une Charte de l'environnement votée par les deux assemblées réunies en 2005 et qui figure désormais dans ce que l'on nomme « le bloc de constitutionnalité », au même titre que la déclaration des droits de l'homme de 1789.

Pour les autres, le principe de précaution est un boulet aux pieds des forces vives du pays. Il est le signe d'une société timorée, avide du risque zéro. Or, celui-ci est un fantasme incompatible avec le progrès technique et l'amélioration de la condition humaine. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'initiative de Jacques Chirac a engendré tant de polémiques. L'Académie des sciences, dans un rapport en date du 18 mars 2003, recommandait *« que le principe de précaution ne soit pas inscrit dans des textes à valeur constitutionnelle car il pourrait induire des effets pervers, susceptibles d'avoir des conséquences désastreuses sur les progrès futurs de notre bien-être, de notre santé et de notre environnement »*[1]. La Commission Attali « pour la libération de la croissance française », désignée par le successeur de Chirac en 2008, faisait même de la suppression du principe de précaution l'une des recettes incontournables pour gagner quelques points de croissance[2].

Le principe de précaution mérite-t-il vraiment cet excès d'honneur ou cette indignité ?

2. Une confusion fréquente

Pour répondre à la question, il convient d'abord d'identifier ce dont on parle.

Devant le juge administratif comme devant le juge judiciaire, le principe de précaution est souvent invoqué par les plaideurs. Le site Légifrance révèle que le Conseil d'État a rendu 240 décisions où il en était question au cours des vingt dernières années. La Cour de cassation, 112. Or, l'examen de cette jurisprudence montre que le principe de précaution est souvent invoqué à mauvais escient. Par exemple, pour justifier l'évaluation prudente à laquelle se livre un commissaire-priseur dans une vente aux enchères[3]. Ou pour contester la substitution du port d'un bracelet électronique à une mesure d'emprisonnement d'un délinquant[4].

Il y a là une confusion. Ce qui, alors, est en cause, c'est l'obligation générale de prudence et de diligence qui est à la base de la responsabilité civile, de la responsabilité administrative, voire de certaines infractions pénales. Une idée connue du droit français bien avant qu'on y énonce le principe de précaution. Une obligation qui s'impose aux personnes physiques, tant dans leur vie privée que dans leur vie professionnelle, comme aux entreprises, aux collectivités publiques et à leurs dirigeants. C'est en vertu de cette obligation générale que les présidents de notre Académie s'efforcent toujours de nous réunir dans des locaux sécurisés, afin qu'un éventuel incendie n'entraîne pas une hécatombe qui serait bien fâcheuse pour notre institution !

Or, le principe de précaution ne se confond pas avec cette obligation générale de prudence et de diligence.

3. La définition du principe de précaution

Le principe apparaît dans la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, fruit d'une conférence des Nations unies tenue en juin 1992. Selon l'article 15 de cette déclaration :

1 *www.academie-sciences.fr/ activite/ rapport/ avis180303a.pdf.*
2 *www.ladocumentationfrancaise.fr/ var/ storage/ rapports-publics/ 084000041/0000.pdf*
3 Cass.1ère civ. 15 juin 2016, n°15-50055 (v. le texte du pourvoi)
4 CE, 26 nov. 2010, n° 323694

> *« Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ».*

Comme toutes les déclarations de ce genre, il s'agit d'un vœu pieux. Mais il énonce une idée importante : la précaution s'impose en présence d'un risque grave, même s'il n'est pas scientifiquement avéré (*« en l'absence de certitude scientifique absolue »*).

Le principe juridique inspiré de cette déclaration a fait son apparition en droit français dans une loi n°95-101 du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement. Celle-ci introduisait à l'article L.200-1 du Code rural une disposition qui sera transférée ultérieurement dans le Code de l'environnement lors de sa création par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000. Elle y figure, encore aujourd'hui, au premier article de ce Code, l'article L.110-1, qui énonce les principes devant guider les politiques publiques en la matière. Au premier rang de ces principes, il cite :

> *« Le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable ».*

C'est une règle pratiquement identique qui a été gravée dans le marbre de la Constitution en 2005. Selon l'article 5 de la Charte de l'environnement :

> *« Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage ».*

C'est dire qu'en adoptant la Charte de l'environnement, les assemblées n'inventaient rien. Mais elles donnaient à ce principe une place au sommet de la hiérarchie des normes. Or, on sait que le Conseil constitutionnel s'est érigé en cour suprême depuis 1974. Il peut, sur la base des principes extrêmement généraux figurant dans le bloc de constitutionnalité, censurer une loi émanant du Parlement alors même que celui-ci exprime la volonté de la nation[5].

Dans tous ces textes, on voit que ce qui caractérise le principe de précaution, ce n'est pas la reconnaissance d'une obligation de prudence et de diligence. Celle-ci est connue du droit français depuis fort longtemps. En réalité, le principe de précaution est

---

[5] La valeur constitutionnelle du principe a été discutée. V. B. Mathieu, *Incertitudes quant à la portée de certains principes inscrits dans la Charte constitutionnelle de l'environnement :* JCP G 2009, II, 10028. Elle est admise par le Conseil constitutionnel. V. Cons. const. 19 juin 2008, n° 2008-564. Le Conseil constitutionnel n'a pas abusé de ce nouveau moyen d'imposer des contraintes au législateur. À ce jour, il a été saisi dix fois sur la base du principe de précaution. Chaque sujet de société soulevant cette problématique lui a été soumis : les OGM (Cons. const., 19 juin 2008, n° 2008-564), le gaz de schiste (Cons. const., 11 oct. 2013, n° 2013-346), les produits phytosanitaires (Cons. const. 10 décembre 2020, n° 2020-809), les recherches sur l'embryon (Cons. const., 29 juill. 2021, n° 2021-821). Jamais il n'a censuré une loi sur ce fondement. Récemment encore, il approuvait la loi dérogeant temporairement, en faveur des producteurs de betteraves et pour des raisons économiques, à l'interdiction de principe d'un produit supposé dangereux pour les abeilles (Cons. const. déc. 10 décembre 2020, n°2020-809).

la norme qui régit la mise en œuvre de cette obligation, dans le domaine de l'environnement, en présence d'une incertitude scientifique.

Voilà donc ce qui est en cause : l'appréhension de l'incertitude scientifique par le droit.

4. Le droit face à l'incertitude

La question de l'appréhension de l'incertitude (scientifique ou non) par le droit ne date pas d'hier. Elle s'est toujours posée. Pour décrire la réponse que lui donne le droit français, on peut dire que celui-ci oscille entre deux attitudes.

Parfois, la règle de droit s'efface devant l'incertitude des faits. Chacun connaît le principe de droit pénal selon lequel le doute profite à l'accusé : la sanction pénale ne saurait s'appliquer à celui dont la culpabilité n'est pas établie avec certitude. La règle est la même dans le régime classique de la responsabilité civile pour faute : la victime doit établir avec certitude la faute du défendeur et le lien de causalité entre cette faute et son préjudice. Le juge ne peut condamner sur la base d'une faute ou d'un lien de causalité qu'il tiendrait seulement pour probable.

Parfois, au contraire, le droit surmonte l'incertitude en lui substituant une vérité légale qui va justifier l'application de la règle. Ainsi, le lien de filiation unissant l'enfant à son père a toujours été un fait douteux (du moins avant les récents progrès de la science). Notre droit a emprunté au droit romain une solution permettant de surmonter cette incertitude fondamentale. C'est la présomption *pater is est quem nuptiae demonstrant.* Elle permet d'attribuer une filiation paternelle à tout enfant d'une femme mariée en désignant pour père le mari de celle-ci. On rencontre aujourd'hui des solutions analogues en matière de responsabilité civile. Depuis le développement du machinisme au XIXème siècle, puis de l'automobile, au XXème, le droit a été confronté à des dommages qu'il est impossible d'attribuer avec certitude à une faute humaine. Or, il a paru opportun de faire assumer la réparation par le propriétaire ou l'exploitant des machines ou des véhicules impliqués. Ainsi sont nés des régimes de responsabilité de plein droit (ou « automatique ») qui permettent d'assurer à la victime une réparation sans qu'elle ait à établir une faute et un lien de causalité qui resteront donc incertains : responsabilité du fait des choses en général et responsabilité du fait des véhicules.

Pourtant, cette présentation séduisante est une construction théorique qui néglige l'essentiel.

Il faut aussi tenir compte du fait qu'il existe des degrés dans l'incertitude des faits.

Ainsi, le principe selon lequel le doute profite à l'accusé joue, en réalité, très rarement devant les juridictions pénales. Il suffit que des indices « graves précis et concordants » emportent l'intime conviction du juge pour que le doute disparaisse. Le fait incertain devient alors suffisamment probable pour que le juge le tienne pour avéré et prononce, en conséquence, une condamnation. Landru n'a pas bénéficié du doute bien qu'on n'ait jamais retrouvé les cadavres de ses victimes.

5. Le principe de précaution dans la loi

Où se situe le principe de précaution dans cette théorie générale de l'incertitude face à la règle de droit ?

Sommes-nous en présence d'une situation où le droit écarte l'incertitude en lui substituant une vérité légale ? Ce serait le cas si la loi décidait qu'en présence d'un risque

possible de dommage grave pour l'environnement, les pouvoirs publics doivent tenir ce risque pour avéré : en d'autres termes, que le pire est toujours certain.

Or, ni la loi, ni la charte de l'environnement ne disent une chose pareille. L'absence de certitude n'est pas assimilée à la certitude du pire. Il est seulement précisé qu'elle ne justifie pas l'inaction. Et cette consigne s'adresse à des administrations dont la mission est d'évaluer les risques et de prendre des mesures proportionnées en tenant compte d'autres contraintes, en particulier des contraintes économiques. Au demeurant, la charte de l'environnement le précise expressément en évoquant « la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et l'adoption de mesures provisoires et proportionnées ».

C'est dire que le principe de précaution n'est que la mise en œuvre de l'idée selon laquelle il existe des degrés dans l'incertitude des faits. Le Code et la Charte de l'environnement invitent tout bonnement les pouvoirs publics à en tenir compte, à évaluer cette incertitude et, si cette évaluation le justifie, à traiter une forte probabilité comme une certitude.

En cela, ce principe n'est pas révolutionnaire. Il s'apparente à cette règle de preuve qui autorise le juge à tenir pour vrai un fait incertain sur la base de simples indices qu'il estime suffisants pour emporter son intime conviction.

6. Le principe de précaution dans la jurisprudence

Au demeurant, cette analyse est confirmée par la position de la jurisprudence sur une question voisine et dans un domaine auquel, précisément, certains voudraient étendre le principe de précaution alors qu'aucun texte ne le prévoit : celui de la santé publique.

Cette jurisprudence concerne, plus précisément, la responsabilité du fait des produits médicaux. On sait qu'un contentieux récurrent s'est développé à propos du vaccin contre l'hépatite B, accusé de favoriser la sclérose en plaques chez certains sujets. À l'occasion de poursuites contre le fabricant du vaccin, des plaideurs ont soutenu que le principe de précaution engendrerait une présomption de causalité au profit de la victime. En d'autres termes, que l'incertitude scientifique obligerait à admettre pour vraie la thèse des victimes.

Or, la Cour de cassation a clairement rejeté cette analyse.

En revanche, elle a admis que le juge peut retenir la responsabilité du fabricant en l'absence de preuve scientifique certaine du rôle causal du vaccin, dès lors que celui-ci résulte « de simples présomptions[6], pourvu qu'elles soient graves, précises et concordantes »[7].

Autrement dit, le doute scientifique des experts sur le rôle causal du vaccin n'impose nullement de retenir la responsabilité du fabricant. Mais il appartient au juge, en fonction des éléments de l'espèce, de déterminer si le degré de probabilité de ce rôle causal est suffisamment élevé pour que ce rôle causal soit considéré comme certain et justifie une condamnation. Ainsi, la demande a-t-elle pu être rejetée dans une espèce où

---

[6] Le mot est pris, ici, au sens de « présomption du fait de l'homme », par opposition aux présomptions légales. C'est une autre manière de nommer les indices.

[7] Cass. 1ère civ. 22 mai 2008, n°06-10967 : D. 2008, 1544, note I. Gallmeister ; RTD Civ 2008, 492, obs. P. Jourdain. V. également en ce sens : Cass. 1ère civ. 22 janvier 2009, n°07-16449 ; Cass. 1ère civ. 25 juin 2009, n°08-12781 ; Cass. 1ère civ. 10 juillet 2013, n°12-21314 : D.2013, n°34, p.2312, note Ph.Brun ; RTD Civ. 2013/4, p.852, obs. .P. Jourdain..

plusieurs autres facteurs pouvaient être à l'origine de la maladie [8]. Au contraire, elle a pu être admise dans une espèce où les antécédents du patient, la chronologie des faits et le nombre anormalement élevé d'injections accroissaient fortement la probabilité du rôle causal du vaccin[9].

La jurisprudence européenne est dans le même sens[10].

7. La portée du principe de précaution

On voit donc que le principe de précaution, dans le domaine où il est affirmé par la loi comme dans les domaines où on le tient pour une norme implicite, n'impose pas une vérité légale en présence d'une incertitude scientifique.

Il n'oblige pas à tenir pour acquise la thèse la plus pessimiste.

Il oblige seulement à la prendre en considération. En laissant à chacun, administration ou juge, le soin d'apprécier concrètement le degré de probabilité de chaque thèse et de tenir compte, dans la décision qui lui incombe, de tous autres éléments relevant de sa compétence (par exemple le rapport bénéfice / risque quand il s'agit d'autoriser un produit réglementé).

8. Une fâcheuse tendance

Est-ce à dire que tout est pour le mieux dans la meilleure des législations ? Que notre société est à l'abri du fantasme du risque zéro ? Un fantasme dangereux, qui porte en lui la tentation de renoncer à toute innovation puisque toute innovation engendre de nouveaux risques mal connus : les ondes émises par les téléphones portables et les antennes relais n'ont-elles pas des effets néfastes sur la santé ? Les nouveaux vaccins n'ont-ils pas des effets secondaires plus dangereux que la maladie qu'ils combattent ?

La réponse ne fait guère de doute : le fantasme du risque zéro nous guette en permanence. Mais le problème ne vient pas du principe de précaution. Il résulte de deux phénomènes sociologiques marquants de notre époque. D'abord, l'infantilisation des citoyens, qui attendent de l'État une protection absolue dans tous les domaines. Ensuite, la judiciarisation forcenée de la vie sociale : il n'est plus de malheur qui, aujourd'hui, n'appelle la désignation d'un coupable par la justice[11]. Les juridictions françaises s'accommodent de ces phénomènes, qui leur donnent le beau rôle. Au demeurant, l'exemple leur est donné par la Cour européenne des droits de l'homme qui, sur la base de l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme reconnaissant « un droit à la vie », condamne les États dont elle juge qu'ils n'assurent pas une protection suffisante à leurs citoyens contre toutes sortes de dangers[12].

---

8 Cass. 1ère civ. 22 janvier 2009, préc.

9 Cass. 1ère civ. 10 juillet 2013, préc.

10 CJUE 21 juin 2017, C-621/15 : JCP G 2017, 908, note G.Viney ; RTD Civ 2017, 877, obs. P. Jourdain.

11 Les choses vont parfois très loin et au-delà du raisonnable : v. Cass. crim. 10 mai 2012, n°12-81197 : Rev. sc. crim. 2012/2, p.353, note P. J. Delage, validant les poursuites pénales diligentées contre la hiérarchie militaire à la suite de la mort de soldats au combat en Afghanistan.

12 Sécurité sur la voie publique (CEDH 14 juin 2011, Ciechonska c. Pologne : JCP G 2011, 914, obs. F.Sudre) ; risques suicidaires des malades psychiatriques ou des détenus (CEDH 11 janvier 2011, Servet Gündüz et a. c. Turquie, req. n°4611/05).

Il en résulte une tendance naturelle chez ceux qui sont susceptibles d'être, un jour, poursuivis : « ouvrir le parapluie ». Ce qui peut conduire à appliquer le principe de précaution en surévaluant la probabilité du pire. La gestion de l'épidémie de covid 19 en France a, parfois, donné quelques exemples de cette attitude. On en dénonce bien d'autres[13].

Le principe de précaution n'est pas un problème. L'infantilisation des populations et, surtout, la judiciarisation à outrance de la vie sociale, voilà l'ennemi !

TdM

HAUT

[13] V. Rapport sur le principe de précaution : bilan de son application quatre ans après sa constitutionnalisation : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques [Compte rendu de l'audition publique du 1er octobre 2000] : Rapp. AN n° 1964, 9 oct. déposé par C. Birraux et J.-C. Etienne, Treizième législature, Assemblée nationale, 2009.

Séance du 21 mars 2022

Incertitudes des zoonoses dans un monde globalisé

Joël BOCKAERT

Institut de Génomique Fonctionnelle, Université Montpellier, Center National de la Recherche Scientifique, Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, 34094 Montpellier.

TdM

MOTS CLÉS

SEM2022, zoonose, agents pathogènes, saut d'espèces, Sars-Cov-2, réservoir animal d'agent de zoonoses, santé humaine, santé environnementale, santé animale.

RÉSUMÉ

Il y a 10 000 ans, la terre était peuplée de 99% d'animaux sauvages et de 1% d'humains. Aujourd'hui, on a 1% d'animaux sauvages, 67% d'animaux domestiques et 32% d'humains. Les contacts entre animaux sauvages, domestiques et êtres humains ont donc considérablement augmenté facilitant la transmission d'agents pathogènes des animaux à l'homme : les zoonoses. 60% des 1 400 agents pathogènes humains sont d'origine animale. Les modes de transmission sont très divers, utilisant des vecteurs dont les plus nombreux sont les insectes : moustiques, puces, poux. Parfois, la transmission entre l'animal et l'homme est directe comme pour la rage. Les réservoirs de ces agents pathogènes sont divers mais sont souvent des mammifères. Une fois malade, l'homme peut devenir lui-même un réservoir (paludisme…) et peut directement transmettre la maladie (peste, Sida, Sars-Cov-2…). Il est à craindre que la densité démographique, le changement climatique qui remodèle les habitats des vecteurs et des réservoirs, ne multiplient les zoonoses. Une surveillance et une anticipation des zoonoses s'imposent. Comme s'impose de repenser la santé comme un concept global (One Health, « une seule santé ») à l'interception de la santé humaine, environnementale et animale.

Pour retrouver les autres conférences de ce séminaire : dans la page d'accueil (https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr), cliquer sur "Rechercher un document", et dans la fenêtre qui s'affiche, entrez le mot-clé : SEM2022

1. Introduction

Depuis toujours, les animaux ont transmis des maladies à l'espèce humaine : les « zoonoses », du grec « zôon » (« animal ») et « nosos » (« maladie »).

Une zoonose est une maladie infectieuse ou parasitaire dont les agents microbiens ou parasitaires se transmettent naturellement entre les animaux et les humains.

C'est le médecin allemand Rudolph Virchow (1821-1902) qui proposa le terme de zoonose après avoir constaté l'existence de liens entre une maladie parasitaire présente chez les porcs et les humains : la trichinose(de Lamballerie and Peyre, 2021 ; Virchow, 1864; Vourc'h et al., 2021).

L'agent de la trichinose avait été découvert par un jeune étudiant, James Paget, en 1835, sur un patient décédé. Il décrit, dans les muscles, un ver enroulé sur lui-même. C'est un autre jeune naturaliste du Natural History Museum de Londres qui identifie le nouveau parasite, un nématode qu'il nomme Trichinella spiralis (trichines) (Dupouy-Camet, 2015). Une dizaine d'années plus tard (1846), un médecin américain, Joseph Leidy(1823-1891), observe des formations blanchâtres dans son *bacon* et y montre la présence de vers. C'est en Saxe, où sévit une mystérieuse épidémie, que Virchow la décrit chez des chiens nourris avec des porcs. Il insiste sur le danger qu'il y a de manger du jambon cru. Il décrit la présence de trichines adultes intestinales (les trichines adultes, qui mesurent 1,5 mm pour le mâle et 4 mm pour la femelle), alors que les larves enkystées dans les muscles ne mesurent qu'un mm au maximum. C'est un médecin, Friedrich Albert von Zenker (1825-1898), qui, en faisant l'autopsie d'une jeune femme décédée avec des douleurs abdominales, de la fièvre, des myalgies, des œdèmes et des complications pulmonaires, trouve des larves dans ses muscles et, dans l'intestin, des adultes similaires à ceux décrits par Virchow après l'infestation de chiens. Il observe également des larves de trichine dans la viande de porc consommée par cette patiente (Dupouy-Camet, 2015) (Virchow, 1864) (Figure 1).

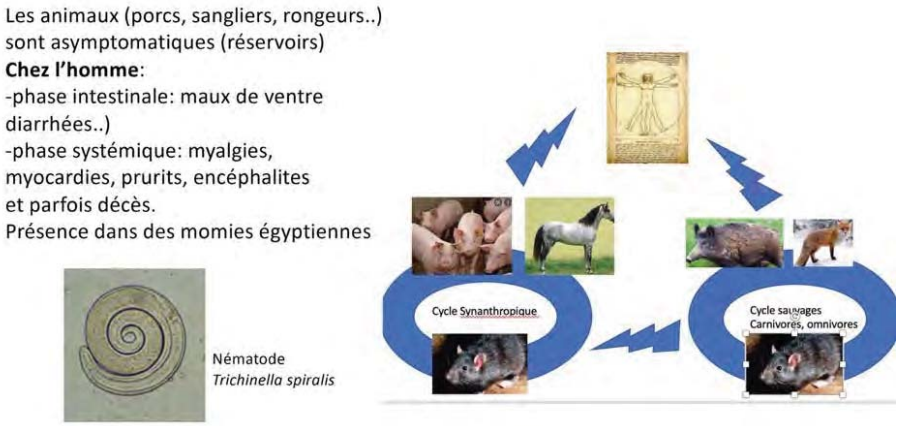

Figure 1 : La Trichinose

Le parasite, présent sous forme de larves enkystées dans les muscles de la viande parasitée, est libéré dans l'estomac et l'intestin. Il passe dans la muqueuse intestinale où a lieu l'accouplement donnant des œufs et des larves qui traversent la paroi intestinale et gagnent les systèmes circulatoire et lymphatique, puis s'enkystent dans les muscles. Les larves enkystées détournent le métabolisme de la cellule parasitée et peuvent persister plusieurs années dans la cellule hôte. L'ingestion de larves enkystées perpétue le cycle. Les rats et autres rongeurs se contaminent en mangeant de la viande et constituent un réservoir. Les animaux carnivores et omnivores tels que les porcs, les ours, les sangliers, les chacals, les renards s'infestent par consommation de rongeurs ou de viande infestée d'autres animaux. Mais, des animaux herbivores, tels les chevaux, peuvent également s'infester en consommant des aliments contaminés. On décrit un cycle sauvage (entre animaux sauvages…, sangliers, ours, rongeurs…) et un cycle synanthropique (animaux vivant au contact de l'homme, rongeurs, porcs, chiens…). De plus en plus d'espèces vivent à proximité de l'homme (synanthropisation). Cela est une source importante d'épidémies de zoonoses.

La maladie est très ancienne. On a trouvé des larves enkystées qui semblent être des trichines dans les tissus de nombreuses momies égyptiennes ainsi que dans le corps d'Ötzi, chasseur préhistorique, dont le corps a été piégé et momifié dans un glacier des Alpes (Lamoureux, 2012-12 août). La maladie est encore bien présente dans le monde et en particulier dans les pays en développement.

Depuis 3,8 milliards d'années, le vivant s'est construit en réseaux d'interactions.

L'homme héberge des milliards (30 000) de bactéries (microbiotes intestinaux, buccaux, vaginaux…) et encore plus de virus (1 million de milliards), alors que nous n'avons que 10 000 milliards de cellules. Notre vie en bonne santé dépend de ces microbiotes et des virômes. On pense que les virus ont joué un rôle crucial pour l'apparition évolutive des mammifères. De multiples séquences virales ont été intégrées dans le génome des êtres pluricellulaires et en particulier de l'homme (8 à 10 % de la séquence du génome humain est d'origine virale alors que seulement ~1.5 % de la séquence du génome 'code' pour des protéines. Parmi les protéines humaines, produites par des séquences virales intégrées dans le génome, on trouve les syncytines[1]. Ces protéines ont des propriétés fusiogènes (vestiges de protéines virales impliquées dans la fusion de virus avec les cellules) et joueraient un rôle dans la formation du placenta, donc dans l'évolution des mammifères, il y a 100 millions d'années. Elles auraient également des propriétés immunosuppressives, essentielles pour une interface mère-enfant sans rejet.

Les zoonoses existent depuis que la lignée humaine existe. Bien entendu, plus la taille des groupes humains augmente, plus les zoonoses se multiplient. La domestication a joué un rôle (Vourc'h et al., 2021). Le virus de la peste bovine s'est adapté de l'auroch (ancêtre de tous les bovidés) aux troupeaux de bovidés, 600 ans avant J.-C. (Dux et al., 2020). On pense qu'il a ensuite muté pour donner le virus de la rougeole. L'auroch n'ayant pas colonisé les Amériques, il n'y avait pas de rougeole chez les Amérindiens. Cela explique le ravage que la rougeole fit parmi ces populations après l'arrivée des Espagnols (Vourc'h et al., 2021).

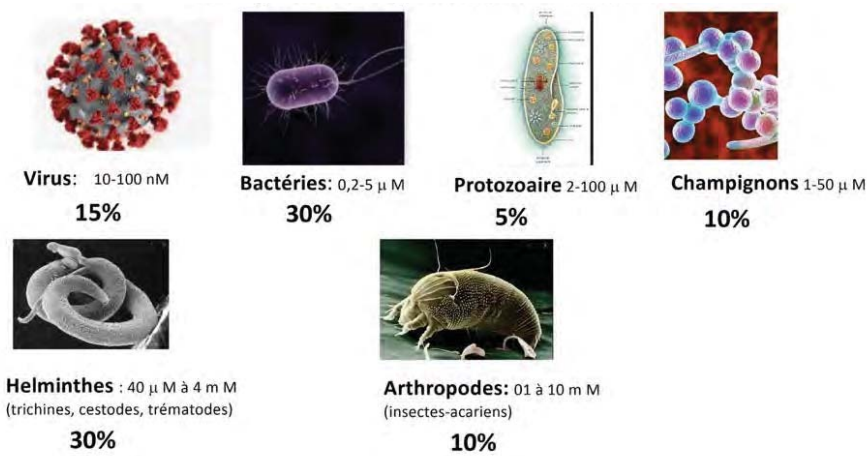

Figure 2 : Organismes responsables des Zoonoses

Selon l'Organisation mondiale de la Santé animale, 60 % des 1 400 agents pathogènes humains sont d'origine animale. Les agents responsables des zoonoses sont divers. Par ordre décroissant, on trouve les helminthes (vers plats et ronds), 30%, les

[1] http://www.astrosurf.com/luxorion/bio-role-virus-evolution2.htm

bactéries, 30%, les virus, 15%, les champignons, 10%, les arthropodes (insectes et acariens), 10% et les protozoaires, 5% (de Lamballerie and Peyre, 2021 ; Vourc'h et al., 2021) (Figure2).

On peut classifier les zoonoses en plusieurs types, bien que toute classification soit problématique en biologie, tant les adaptations évolutives sont diverses.

2. Zoonoses transmises à l'homme par un animal via un vecteur ou directement par un vecteur sans transmission interhumaine directe.

Les deux zoonoses les plus connues de ce type sont la fièvre jaune et le paludisme, toutes deux transmises par des moustiques.

La fièvre jaune est due à un virus (flavivirus) présent en Afrique et introduit en Amérique du Sud par des esclaves. La première épidémie connue semble dater de 1648 et eut lieu au Yucatan (mentionnée sous le terme de *vomito negro* (vomissements de sang noir). De nombreuses épidémies eurent lieu en Amérique et même en Europe. Le port de Cadix fut le plus touché. Il y eut 100 000 morts entre 1730 et 1830. Le Cubain, Carlos Finlay (1861), soupçonna une transmission par un moustique, mais ne réussit pas à le démontrer, malgré l'utilisation de « cobaye humain ». Il y eut probablement deux raisons à cet échec. Il faisait piquer, par les moustiques, des malades ayant développé la maladie depuis plusieurs jours, alors que la contagiosité du virus dans l'organisme ne dure que deux à trois jours dans l'organisme. De plus, les moustiques infectés étaient utilisés pour piquer les sujets sains trop rapidement après leur repas sanguin. En effet, il faut au moustique une dizaine de jours pour que le virus se multiplie de façon suffisante pour infecter un nouveau patient.

Une mission américaine en 1901 [Walter Reed (1851-1902)], puis une mission de l'Institut Pasteur à Rio de Janeiro démontra que c'est bien un moustique de type *Aedes Aegypti* qui est responsable de la transmission.

La maladie débute avec de la fièvre, des frissons, des douleurs musculaires et des maux de tête. Dans les formes graves, au bout de trois jours, une rémission passagère précède l'apparition d'hémorragies avec vomissement de sang noirâtre (vomito negro), d'un ictère (jaunisse) qui donne son nom à la maladie et de troubles rénaux (albuminurie). La mort survient alors dans 20 à 60% des cas, après une phase de délire, de convulsions et un coma.

Il existe deux cycles de transmission. Un forestier (selvatique) entre les singes via un moustique, *Aedes africanus* en Afrique et *Hæmagogus* en Amérique du Sud. En Afrique, les singes sont infectés mais la maladie n'est pas mortelle (coadaptation) alors qu'en Amérique du Sud, la maladie est souvent mortelle pour les singes (introduction plus récente). Les hommes infectés en forêt ou aux abords transmettent la maladie dans les villes (cycle urbain) via *Aedes Aegypti*. (L'homme devient un réservoir). La densité de peuplement, la déforestation et la prolifération d'*Aedes Aegypti* favorisent la transmission.

La fièvre jaune est endémique dans 47 pays tropicaux d'Afrique et d'Amérique du Sud, mais, curieusement, elle n'est pas présente en Asie. Un vaccin très efficace existe.

Quelques autres zoonoses transmises par un vecteur à partir d'un réservoir.

- ***La maladie de Chagas*** qui sévit dans les régions tropicales d'Amérique du Sud et Centrale. Elle est provoquée par *Trypanosoma cruzi* (protozoaire flagellé) qui est transmis par une punaise hématophage. Beaucoup d'animaux domestiques et sauvages sont des réservoirs. .

Les symptômes (enflure des paupières, fièvre, maux de tête, ganglions lymphatiques enflés, douleurs musculaires, difficulté à respirer, œdème cardiaque ou cérébral peuvent durer des années.

- ***Le virus du Nil occidental* (*West Nile virus*).** Son cycle de vie implique un insecte vecteur - le moustique, dont le moustique tigre : *Aedes albopictus* -, un réservoir animal - l'oiseau - et des hôtes accidentels - le cheval et l'homme -. Il n'y a pas de transmission d'homme à homme par les moustiques. L'infection induit un syndrome grippal.

- ***La maladie de Lyme* :** transmission de la bactérie *Borrelia burgorferi* par les tiques.

Les principaux hôtes réservoirs de *Borrelia burgdorferi* sont des petits mammifères sauvages (campagnols, mulots, écureuils), des lézards, des oiseaux et des cervidés. Le cycle est complexe et nécessite plusieurs hôtes successifs.

3. Zoonoses transmises à l'homme par un vecteur et pour lesquelles l'homme est le seul réservoir.

Le cas le plus connu est le paludisme (Figure 3).

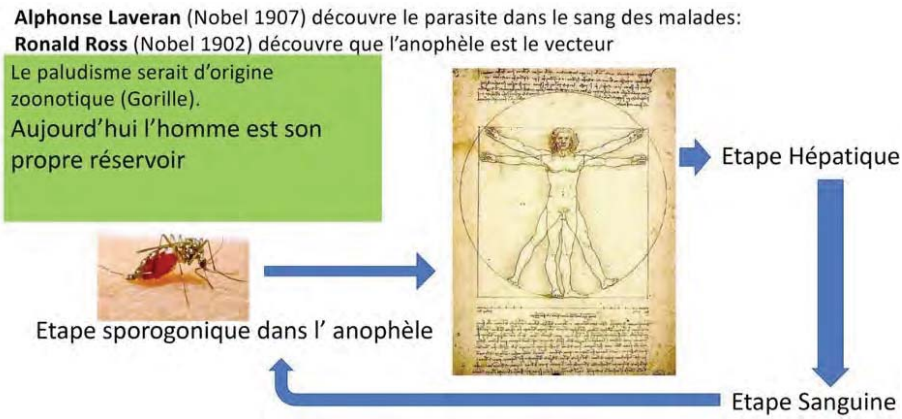

Figure 3 : Le Paludisme, de « palu » (marais) ou Malaria (mal-aria = mauvais air), une zoonose particulière

Le paludisme (fièvre des marais ou palu) ou malaria (mauvais air) est dû à un parasite protozoaire de genre *Plasmodium*, transmis par un moustique femelle du genre Anophèle.

Le paludisme serait d'origine zoonotique, mais ne se transmet plus aujourd'hui des animaux aux humains, à l'exception de *Plasmodium knowlesi* et *P. cynomolgi*, en Asie du Sud-Est qui infectent l'homme, mais qui n'ont pas de transmission interhumaine. Il y a quatre plasmodium qui donne le paludisme à savoir : *P. falciparum, P. malariae*, *P. ovale* et *P. vivax*. *Plasmodium falciparum* est le plus agressif, son origine intrigue. Des études suggèrent que *P. falciparum* serait le descendant d'un parasite de gorille (*Gorilla gorilla*) transmis aux humains relativement récemment.

À Constantine (1880), le Français Alphonse Laveran (1845-1922) (Nobel 1907) découvre le parasite dans le sang des malades : le *Plasmodium falciparum*. C'est le Britannique Ronald Ross (Nobel 1902) qui, en 1897, découvre que l'anophèle (moustique) est le vecteur.

Le parasite subit un cycle chez le moustique (étape sporogonique) pour donner des sporozoïtes qui vont migrer dans les glandes salivaires. Ils peuvent, lors d'un nouveau repas de sang, infecter un hôte humain. Chez l'homme, le parasite passe par une phase hépatique, puis par une phase sanguine faisant éclater les globules rouges. En cas de parasitisme intense, la destruction des globules rouges est telle qu'apparaissent une anémie hémolytique et un ictère. Avec 229 millions de personnes malades et 409 000 décès en 2019, le paludisme demeure la parasitose la plus importante. La mort concerne majoritairement les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.

Autres zoonoses du même type:

- ***La dengue*** : due à un virus et transmise par un moustique (*Aedes aegypti*).
- ***Le chikungunya*** : dû à un virus transmis à l'homme par les moustiques *Aedes albopictus* ou *Aedes aegypti.*
- ***Le Zika*** : dû à un virus transmis à l'homme via le moustique *Aedes aegypti*.
- ***La maladie du sommeil*** : transmission du parasite (trypanosome) par la glossine (mouche tsé-tsé).
- ***Le typhus*** : transmission de la bactérie Rickettsia prowazkkii par les poux.

4. Zoonoses transmises directement de l'animal à l'homme sans vecteur et sans transmission interhumaine.

La zoonose-type de cette catégorie est la rage. Elle est due à un virus neurotrope de la famille des *Rhabdoviridae* (du grec *rhabdos*, baguette, d'après la forme "rectangulaire" du virion).

Les réservoirs de virus sont des mammifères sauvages (renards, chauve-souris, le raton-laveur, la moufette, le chacal, le loup...) qui hébergent le virus parfois très longtemps. Les animaux infectés excrètent le virus dans la salive et le transmettent par morsure à leurs congénères, à d'autres animaux sauvages, ou encore à des distributeurs domestiques (chiens, chats, bovins, chevaux). Les chiens constituent le réservoir principal du virus dans le monde. La peau saine est une barrière infranchissable pour le virus. La contamination résulte le plus souvent de la morsure par un animal enragé et excréteur de virus, et, plus rarement, d'un léchage sur une plaie fraîche, d'une griffure (chat) par des griffes souillées de bave.

Chez le chien, on distingue deux formes, suite à une infection, l'une dite " furieuse " et l'autre " paralytique ". Dans la première, l'animal subit une modification de comportement à mesure que le virus migre vers le cerveau. Cette modification se traduit par une instabilité, une désorientation, une agressivité (morsures) accompagnée de salivation extrême. Dans la phase suivante, il souffrira d'hallucinations et de panique qui l'amènent à pousser des hurlements. En fin de maladie, la respiration devient difficile, une fois le système nerveux totalement atteint, avec paralysies et la mort. La durée d'incubation est en moyenne assez courte, de 15 à 60 jours, mais il y a toujours des exceptions. On compte quatre à cinq jours entre le début des symptômes et le décès de l'animal.

Chez l'homme (Ribadeau-Dumas et al., 2013), l'incubation, totalement silencieuse, est en moyenne d'une durée médiane de 30 jours avec des extrêmes de quatre jours à sept ans. Elle est d'autant plus courte que la morsure est profonde et que la zone inoculée est proche du cerveau. Cette période est la seule fenêtre d'action pour la mise en place de mesures prophylactiques (vaccin plus anticorps neutralisants), qui doivent être administrés le plus rapidement possible. Elle est suivie par une période de 2 à 10 jours, au cours de laquelle des signes cliniques aspécifiques peuvent être observés (fièvre, signes digestifs, céphalées, etc…). La forme spastique ou « rage furieuse » (70 % des

cas) prend la suite et se traduit par des troubles du comportement, une hyperactivité, des spasmes phobiques (hydrophobie, aérophobie) ou respiratoires. Enfin, la forme paralytique ou « rage muette » correspond à une paralysie flasque évoluant vers une quadriplégie. Rapidement, cette période est suivie d'une phase de coma qui aboutit à la mort (Ribadeau-Dumas et al., 2013).

Autres Zoonoses du même type :

- *La toxoplasmose* (*Toxoplasma gondi*, un protozoaire), généralement transmise à l'homme par les chats. Notons, cependant, qu'il y a d'autres réservoirs pour ce protozoaire, notamment les rongeurs. Le chat est généralement infecté en mangeant une souris ou un oiseau.

La souris ou le rat infectés n'ont plus peur du chat et sont même attirés par lui et se laissent manger. La maladie est bénigne chez l'homme, sauf pour le développement du fœtus.

- *La psittacose* : est due à une contamination par la bactérie *Chlamydia psittaci*. Elle est transmise aux humains par des oiseaux infectés, notamment le perroquet (qui infecte, dans Tintin au Congo, Milou et pas Tintin…). Elle provoque une pneumonie aiguë.

- *La maladie des griffes du chat* : due à une contamination par la bactérie *Bartonella henselae*. Elle provoque un renflement rouge à l'endroit de la griffure, de la fièvre, des céphalées, un faible appétit et les ganglions lymphatiques enflés. Elle peut être fatale chez les personnes immunodéprimées.

5. Zoonoses transmises directement à l'homme par un animal avec ou sans vecteur et avec transmission interhumaine directe.

Dans ce type de zoonoses, on peut avoir plusieurs hôtes animaux avant la contamination humaine.

La peste est la première d'entre elles (Vourc'h et al., 2021). Elle est due à une bactérie, *Yersinia pestis,* découverte par Alexandre Yersinia (1863-1943). Elle est très virulente et responsable de la première pandémie clairement documentée : la peste noire de 1347-1352[2]. En 1347, un navire génois accoste dans la ville de Marseille, en provenance de Caffa, en Crimée sur la mer Noire. Les Génois sont établis depuis la fin du XIIIème siècle dans cette ville. En 1346, les Mongols assiègent Caffa et ont mis au point une arme bactériologique : pour infecter les assiégés, ils n'ont pas hésité à envoyer par-dessus les murailles de la ville les cadavres de leurs propres soldats morts de la peste. Le navire génois a apporté aux ports de transit et enfin à Marseille l'un des agents pathogènes les plus meurtriers de l'Histoire : des rats noirs infestés de puces porteuses de la peste bubonique. Il y eut 44 millions de morts soit un tiers de la population européenne. D'autres épidémies de peste avaient eu lieu avant. La maladie persiste dans 26 pays d'Afrique, Asie et Amérique, faisant chaque année plusieurs dizaines de milliers de morts. *Yersinia pestis* peut survivre des années dans des terriers de rongeurs morts de peste permettant le développement d'épidémies récurrentes. La puce injecte la bactérie dans l'organisme donnant une forme bubonique**.** Dans 20 à 40% des cas, le bubon (ganglion infecté) suppure et le malade guérit après un temps de convalescence assez long. La maladie évolue souvent vers une septicémie, très rapidement mortelle. Dans certains cas, le bacille atteint les poumons et la transmission interhumaine du bacille a ensuite lieu par l'intermédiaire des gouttelettes de salives émises par le malade lors de la toux. Les sujets contacts développent alors une peste pulmonaire.

---

[2] https://www.nationalgeographic.fr/histoire/2020/04/rapide-et-fatale-comment-la-peste-noire-devaste-leurope-au-14e-siecle

Une autre pandémie terrifiante de l'époque contemporaine, loin d'être terminée, est le Sida (Syndrome de l'immunodéficience acquise) due à un virus : le VIH (virus de l'immunodéficience humaine), transmis par voie sexuelle, sanguine et de la mère à l'enfant. Il a malheureusement été transmis, accidentellement, lors de transfusions sanguines au début de l'épidémie. On distingue deux familles, le VIH-1 et le VIH-2. Le VIH-1, responsable de la pandémie, provient d'un virus de singe SIV (virus de l'immunodéficience simienne) qui est passé du singe à l'homme, s'est adapté et a donné quatre groupe M, N, O et P (Lhuillier, 2016). C'est le groupe M qui a été à l'origine de la pandémie mondiale.

Les études du laboratoire d' Éric Delaporte à Montpellier, ainsi que d'autres laboratoires, ont permis de découvrir l'origine du virus (Keele et al., 2006 ; Lhuillier, 2016). Le groupe M provient de chimpanzés vivant dans le Lobéké au sud-est du Cameroun. Le groupe N provient de chimpanzés de la région du Dja au Cameroun. Les groupes P et O proviennent, eux de gorilles (D'Arc et al., 2015). Le passage à l'homme a dû se faire par contact avec le sang de ces animaux lors de chasse ou après des blessures. Il est possible que ces transmissions soient très anciennes, mais qu'elles n'aient pas donné lieu à des épidémies, car très localisées (Lhuillier, 2016). La maladie semble être présente à Kinshasa dès les années 1920, suite à une ou plusieurs personnes arrivant par le fleuve Congo. Elle flambe dans les années 1960 en sourdine sans que l'on ne remarque rien dans cette ville devenue une mégapole où règne la prostitution. En 1964, un marin norvégien est mort dans son pays, venant du Cameroun. Un prélèvement sanguin gardé après sa mort a révélé qu'il avait le Sida. L'épidémie est passée sur le continent américain amenée par des cadres haïtiens qui travaillaient à Kinshasa après la décolonisation. D'Haïti, le virus s'est propagé aux USA (via du sang contaminé), puis dans la communauté gay (années 1980). Elle s'est répandue ensuite dans le monde entier (pandémie). Les voyages internationaux de plus en plus intenses l'ont favorisée. Le sida a infecté près de 80 millions de personnes en quarante ans.

Considérons maintenant les épidémies et la pandémie dues aux coronavirus de type Sars-Cov (*severe acute respiratory syndrome coronavirus)*[3]. La première épidémie a été celle du Sars-Cov-1. Elle est apparue en novembre 2002 en Chine. Le virus aurait infecté 8 096 personnes dans une trentaine de pays, causant 774 décès. L'épidémie fut donc assez restreinte et s'est terminée en août 2003. Le Sars-Cov1 est issu d'un coronavirus bien implanté chez les chauves-souris qui infecte les civettes, les blaireaux (réservoirs) et finalement les humains. L'arrêt rapide de l'épidémie est probablement dû à une faible contagiosité interhumaine qui se fait par voie respiratoire. La deuxième épidémie est celle du MERS-CoV pour (*Middle East respiratory syndrome coronavirus*). Il a sévi en Arabie saoudite, en 2012. La majorité des cas de MERS chez l'homme est attribuable à une transmission interhumaine dans les établissements de soins. Les données scientifiques actuelles semblent indiquer que le dromadaire est un hôte réservoir majeur du MERS-CoV. Le MERS-CoV a touché environ 1 200 personnes et a fait 450 décès. C'est donc une maladie extrêmement mortelle mais peu contagieuse**.**

Le Sars-Cov-2 est le virus responsable de la pandémie actuelle. C'est un virus hautement pathogène découvert en décembre 2019 dans la ville de Wuhan en Chine. En deux ans, il a infecté 270 millions de patients et fait au moins 6 millions de morts.

L'origine du virus et son mode de transmission à l'homme n'est pas claire (Figure 4). Elle pourrait résulter d'un passage direct des chauves-souris aux humains ou d'une transmission impliquant un hôte intermédiaire comme le pangolin ou le vison. Cependant, on n'a pas encore trouvé de coronavirus de la chauve-souris qui pourrait être

[3] https://www.inserm.fr/dossier/coronavirus-sars-cov-et-mers-cov/

l'ancêtre du Sars-Cov-2. Le Sars-Cov-2 est très proche (96%) de la souche RaTG13 (un sarbecovirus de chauve-souris qui pourrait s'être adapté aux rongeurs) et d'un autre coronavirus de chauve-souris, le BANAL-52 (97%), découvert récemment au Laos. Cependant le Sars-Cov-2 a une innovation que l'on ne trouve pas chez Sars-Cov-1, le RaTG13 ou le BANAL-52. Il s'agit d'une séquence de 4 acides aminés -S[PRRA]RSV (S= sérine, P=proline, R=arginine, V=valine) (Segreto and Deigin, 2021). Cette séquence permet à la furine des cellules humaines de cliver la protéine Spike, permettant une meilleure fusion du virus avec les membranes cellulaires. Elle accroît donc de manière très importante l'entrée cellulaire du virus. De telles séquences se retrouvent dans d'autres coronavirus humains, mais pas chez les sarbecovirus, Sars-CoV-1 inclus. C'est probablement celles-ci qui rendent le virus très contagieux en plus de mutations de la protéine Spike qui permettent au virus de s'accrocher plus efficacement au récepteur d'entrée du virus, la protéine ACE2. Comment ce site furine est-il apparu dans Sars-Cov-2 ? Il se peut que l'on n'ait pas trouvé les sarbecovirus qui ont un site furine et qui seraient les ancêtres de Sars-Cov-2. On ne peut exclure que des prélèvements supplémentaires chez des chauves-souris finissent par identifier des souches virales possédant un site de clivage de la furine à l'origine du Sars-Cov-2, mais pour le moment ce n'est pas le cas. Il y a bien un coronavirus de chauve-souris, Rhinolophus CoV RmYN02, qui a un site furine. Cependant, la protéine Spike du SARS-CoV-2 n'est identique qu'à 61,3 % à celui de RmYN02. Le SARS-Cov-2 a donc peu de chance de dériver de ce coronavirus.

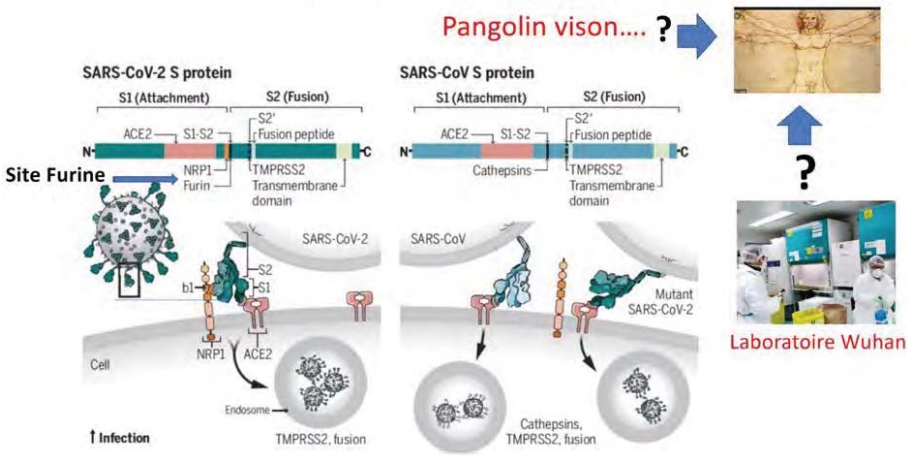

Figure 4 : Le Sars-Cov-2 (Pandémie Covid-19)

Serait-il possible que les chercheurs du laboratoire P4 d'infectiologie de Wuhan, spécialistes des coronavirus aient introduit ce site furine pour effectuer un « gain de fonction » ? Le gain de fonction est une modification génétique rendant un agent infectieux plus efficace, afin d'en étudier les propriétés et de tester des antidotes. C'est une procédure qui fait l'objet d'un moratoire au niveau international. Il est plus que troublant qu'une demande auprès de la défense américaine (DARPA) ait été faite, en 2018, par un groupe de chercheurs américains (EcoHealth Alliance) en association avec l'Institut de virologie de Wuhan et sa directrice spécialiste des coronavirus, Shi Zhengli,

pour introduire un tel site furine dans les Sars-Cov[4]. Projet refusé mais qui a pu tout de même avoir été financé par ailleurs. Un accident de laboratoire, par exemple la contamination d'un travailleur du laboratoire, qui le dissémine ensuite à l'extérieur, reste possible.

6. Barrière ou saut d'espèces

Pour qu'il y ait zoonose, il faut que l'agent pathogène présent chez l'animal puisse se reproduire chez l'homme : on parle de « saut d'espèces » pour évoquer le passage d'un agent pathogène d'une espèce-hôte à une autre. Le terme est utilisé pour un passage récent.

Il faut donc trois étapes pour que l'agent pathogène réalise un saut d'espèce : la rencontre, la pénétration, la reproduction.

La *rencontre* est bien entendu nécessaire. La démographie et le rapprochement entre les humains et les milieux où se trouvent les animaux infectés facilitent les rencontres. On l'a vu avec l'exemple frappant du VIH. La mondialisation accroît la circulation des pathogènes et donc aussi ces rapprochements. Le changement climatique permet à des vecteurs de changer de zones géographiques et donc facilite également les rapprochements. Il y a 10 000 ans, la terre était peuplée de 99% d'animaux sauvages et de 1% d'humains. Aujourd'hui, on a 1% d'animaux sauvages, 67% d'animaux domestiques et 32% d'humains. Les contacts ont donc considérablement augmenté. Il faut ensuite que l'agent pathogène *pénètre* dans l'organisme humain par piqûre, morsure, voie sexuelle, voie nasale ou pharyngée… Enfin, il faut qu'il puisse entrer dans les cellules pour s'y reproduire. Parfois, des récepteurs spécifiques sont nécessaires (par exemple pour les virus enveloppés tels le VIH ou le Sars-Cov-2). Dans d'autres cas, une série d'étapes, parfois complexes, sont mises en place comme pour le paludisme. Tout cela nécessite des coadaptations qui peuvent durer des années, voire des milliers d'années. La barrière d'espèce est donc plus ou moins facile à franchir.

7. Conclusion

Dans *Destin des maladies infectieuses*, publié en 1933, Charles Nicolle (1866-1936) – prix Nobel de physiologie (1928) – écrivait ceci p. 266 :

> Il y aura donc des maladies nouvelles. C'est un fait fatal. Un autre fait, aussi fatal, est que nous ne saurons jamais les dépister dès leur origine. Lorsque nous aurons notion de ces maladies, elles seront déjà toutes formées, adultes pourrait-on dire. Elles apparaîtront comme Athéna parut, sortant toute armée du cerveau de Zeus. Comment les reconnaîtrions-nous ces maladies nouvelles, comment soupçonnerions-nous leur existence avant qu'elles n'aient revêtu leurs costumes de symptômes ? Il faut aussi bien se résigner à l'ignorance des premiers cas évidents.

La pandémie du Sars-Cov-2 illustre à merveille cette pensée prémonitoire. Apparue en octobre-novembre 2019 en Chine (probablement bien avant), l'Europe et les autres pays du monde n'ont pas réagi avant février-mars. Didier Raoult, cet infectiologue omniprésent dans les médias, déclara : « Il y a plus de chances de mourir d'autres virus que du coronavirus »

[4] https://www.lepoint.fr/monde/origine-du-covid-19-defuse-le-document-secret-qui-accable-les-labos-24-09-2021-2444607_24.php

(Corse Matin 20 janvier 2020). L'Académie de Médecine nia en son temps la dangerosité de la Grippe espagnole.

D'autres effets délétères connexes sont toujours associés aux pandémies. Lorsque la peur s'installe, apparaissent des comportements irrationnels : punition divine, complots, médicaments miracles (hydroxychloroquine…). On cherche des coupables : juifs, gouvernements, médecins, homosexuels, migrants, Chinois…

Un autre enseignement est qu'il faut financer la recherche en amont pour être prêt. Les vaccins à ARN ont été « pensés », il y a vingt ans !!! (Kariko et al., 2005). Pourquoi la recherche sur les antibiotiques est-elle si misérable alors que des épidémies ou pandémies dues à de bactéries résistantes se profilent ?

La surveillance des agents pathogènes animaux, en milieu sauvage, domestique ou dans les zoos est aussi indispensable (de Lamballerie and Peyre, 2021).

Enfin, l'approche actuelle de la santé à l'intersection de la santé humaine, de la santé animale et de la santé environnementale est indispensable pour anticiper et comprendre les zoonoses. Un concept que les Anglo-Saxons désignent sous le terme de « *One Health* » (de Lamballerie and Peyre, 2021).

BIBLIOGRAPHIE

D'Arc, M., A. Ayouba, A. Esteban, G.H. Learn, V. Boue, F. Liegeois, L. Etienne, N. Tagg, F.H. Leendertz, C. Boesch, N.F. Madinda, M.M. Robbins, M. Gray, A. Cournil, M. Ooms, M. Letko, V.A. Simon, P.M. Sharp, B.H. Hahn, E. Delaporte, E. Mpoudi Ngole, and M. Peeters, 2015, *Origin of the HIV-1 group O epidemic in western lowland gorillas*, Proc Natl Acad Sci U S A. 112:E1343-1352.

de Lamballerie, X., and M. Peyre, 2021, *Zoonoses, Reconcilier l'humain et l'animal*. In Inserm, le magazine, Vol. 49, Paris, 25-35.

Dupouy-Camet, J, 2015, *Quelques aspects de l'histoire de la trichinellose à travers le catalogue de la BNF*. Histoire des Sciences Médicales, Tome XLIX:411-420.

Dux, A., S. Lequime, L.V. Patrono, B. Vrancken, S. Boral, J.F. Gogarten, A. Hilbig, D. Horst, K. Merkel, B. Prepoint, S. Santibanez, J. Schlotterbeck, M.A. Suchard, M. Ulrich, N. Widulin, A. Mankertz, F.H. Leendertz, K. Harper, T. Schnalke, P. Lemey, and S. Calvignac-Spencer, 2020, *Measles virus and rinderpest virus divergence dated to the sixth century BCE*, Science, 368:1367-1370.

Kariko, K., M. Buckstein, H. Ni, and D. Weissman, 2005, *Suppression of RNA recognition by Toll-like receptors : the impact of nucleoside modification and the evolutionary origin of RNA*, Immunity, 23:165-175.

Keele, B.F., F. Van Heuverswyn, Y. Li, E. Bailes, J. Takehisa, M.L. Santiago, F. Bibollet-Ruche, Y. Chen, L.V. Wain, F. Liegeois, S. Loul, E.M. Ngole, Y. Bienvenue, E. Delaporte, J.F. Brookfield, P.M. Sharp, G.M. Shaw, M. Peeters, and B.H. Hahn, 2006, *Chimpanzee reservoirs of pandemic and nonpandemic HIV-1*, Science, 313:523-526.

Lamoureux, N. 2012-12 aout, *Les mystères de l'histoire-La malédiction d'Ötzi*, *In* Le Point, Paris.

Lhuillier, S, 2016, *Origine du VIH, origine de l'épidémie*, Transversal, 81:32-33.

Ribadeau-Dumas, F., L. Dacheux, and H. Bourhy, 2013, *La Rage*, Medecine/sciences 29:47-55.

Segreto, R., and Y. Deigin, 2021, *The genetic structure of SARS-CoV-2 does not rule out a laboratory origin : SARS-COV-2 chimeric structure and furin cleavage site might be the result of genetic manipulation*, Bioessays, 43:e2000240.

Virchow, R, 1864, *Des trichines à l'usage des médecins et des gens du monde,*. Germer Baillière, Paris.

Vourc'h, G., F. Moutou, S. Morand, and E. Jourdain, 2021, *Les zoonoses. ces maladies qui nous lient aux animaux*, Éditions Quæ.

TdM

HAUT

Séance publique du 21 mars 2022

Incertitudes et épidémies

Mircea SOFONEA
Professeur à l'Université de Perpignan

TdM

Cette conférence, qui fait partie du séminaire interne 2022 de l'Académie, n'a pas fait l'objet d'un texte.

Séance du 28 mars 2022

Séminaire interne : "Incertitude"

Incertitudes et risques en contraception et ménopause, le jour où tout a basculé.

Gemma DURAND

Médecin gynécologue, présidente du groupe de réflexion éthique Labyrinthe;
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS

SEM2022, Incertitude en médecine, Progrès, Pacte de confiance, Risque, Décision médicale partagée, Contraception hormonale, Pilules de 3ème génération, Traitements hormonaux de la ménopause, Accidents thromboemboliques, Cancer du sein.

RÉSUMÉ

L'incertitude siège au cœur même de l'acte médical. Elle repose sur l'équilibre entre la visée éthique, le contrat déontologique et la sagesse pratique ; c'est sur elle que va s'élaborer le pacte de confiance. Elle éloigne la médecine de la science et la transforme en art. Il était attendu des récents progrès biotechnologiques que la médecine, gagnant en efficacité, tende vers plus de certitude. Il n'en fut rien, l'incertitude n'a cessé de croître au fil des innovations. En contraception, comme en ménopause, les années 2000 ont offert aux femmes d'importantes avancées. Mais, à la suite d'études accusant la pilule et le traitement hormonal de la ménopause de conséquences graves sur la santé des femmes, un état incertain plus violent a compromis la relation médecin-malade. Il a fallu du temps et de la parole pour réparer les blessures et rebâtir le pacte de confiance, avec sa composante d'amitié, pour reprendre les mots de Paul Ricœur.

Introduction

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire perpétuel, mes chères consœurs et mes chers confrères, je vous remercie de me donner la parole. Une fois de plus, allais-je dire, car les innombrables reports au sein de notre programme imposés par la pandémie m'ont amenée à parler souvent ces dernières semaines. Néanmoins, j'ai maintenu ma présence, aujourd'hui, pour respecter mon engagement, pour respecter l'équilibre du séminaire et pour remercier le président Thierry Lavabre-Bertrand pour le choix de ce sujet passionnant.

1. L'incertitude en médecine

L'incertitude.

Et plus précisément, aujourd'hui, l'incertitude en médecine, ce quelque chose d'imprécis mais de très profondément ancré au cœur de l'acte médical. En effet, le soin ne pourra jamais répondre aux critères de la certitude comme les a décrits Jean-François Lavigne : pas à l'évidence cartésienne. Pas à la *noèsis* de Platon qui construit sa vérité à partir de l'intuition intellectuelle de l'essence de l'objet, qui saisit des relations logiques objectives entre les significations. Le soin repose sur des éléments objectifs, mais il repose aussi sur la rencontre subjective entre deux ou plusieurs êtres. Il ne sera jamais reproductible car il s'adresse à un humain singulier. Certes, il posera un assemblage logique d'informations cohérentes qui pourraient faire équation comme deux et deux font quatre, mais ensuite, il en fera une lecture, il élaborera une réflexion et il forgera une décision. Il sera toujours une interprétation. Et deux et deux ne feront jamais quatre.

Le doute, qui est présent à chaque niveau du soin, n'est pas qu'un doute scientifique ou méthodique, il tend vers un doute existentiel. Et après la lecture du très beau texte du pasteur Gounelle, *Foi et Doute,* qui nous explique que le doute non seulement ne menace pas la foi mais au contraire la nourrit, j'ose avancer l'idée que le doute existentiel et l'incertitude qui l'accompagne sont les conditions essentielles à la permanence de l'humanité dans l'acte de soigner.

L'incertitude est fondatrice de la possibilité de soigner. Elle est l'âme du soin. L'incertitude éloigne la médecine de la science et la transforme en art.

Incertitude et progrès

L'incertitude médicale fut pensée par le sociologue américain Talcott Parsons, dans les années cinquante, comme une lacune épistémique, une limite. C'est Renée-Claire Fox, son élève, qui, la première, en a proposé une analyse précise, l'expliquant par une maîtrise imparfaite du savoir du médecin, par les limites propres de ce savoir et par une hésitation constante entre les deux : suis-je ignorant ou ce savoir n'existe-t-il pas ? La sociologue donne à l'incertitude sa place au cœur de l'art médical. Elle suggère de l'enseigner aux étudiants en médecine.

Les prouesses biotechnologiques ont ensuite apporté l'espoir d'une médecine nouvelle qui, gagnant en efficacité, devait tendre vers plus de certitude. Avec l'*Evidence Based Medecine*, puis avec les algorithmes de l'Intelligence Artificielle, la science pure a tenté de réduire le doute. Le médecin est devenu un expert ayant les connaissances scientifiques et les compétences techniques pour répondre avec certitude à une question concrète. Le vocabulaire, d'ailleurs, a fait un pas de côté : « Le concept de risque s'est substitué dans le discours médical ou général à celui d'incertitude à propos de la cause autant que du pronostic », écrit Jean Ribstein. Le risque semble, en effet, plus acceptable que l'incertitude face à une médecine scientifique portée par le progrès.

Mais, loin de se voir gommée par le progrès, l'incertitude a continué d'augmenter au fil des innovations. « Notre incertitude, dit Socrate, s'accroît en fonction de nos connaissances comme le périmètre d'un cercle en fonction de son rayon. »

Incertitude et confiance

Le progrès et le pouvoir qui l'accompagne, ainsi que les questions posées par l'expérimentation, sont à l'origine de la naissance de la bioéthique. Or, si l'on reprend l'analyse de l'acte de soin, telle que Ricœur l'énonce dans *Les trois niveaux du jugement médical,* c'est justement à cette articulation entre la visée éthique, le contrat

déontologique et la sagesse pratique que repose l'incertitude. Et, c'est sur elle et avec elle que va s'élaborer le pacte de confiance. Comment ne pas craindre les faiblesses d'un pacte qui repose sur la fragilité de l'incertain ? D'un pacte malmené par ailleurs par ces nouveaux pouvoirs et par le sentiment de puissance qu'ils engendrent chez les soignants ? Car, le patient est ambivalent : il se méfie de ce pouvoir du médecin, mais, en même temps, il lui en demande trop. Au-delà de la santé, les questions posées en filigrane durant la consultation portent sur des notions plus fondamentales comme le bonheur ou la finitude. Et le soin fera des promesses de guérison et de bonne santé, de bien-être et, parfois, d'immortalité.

Et il créera des attentes qui ne seront pas exaucées.

Incertitude et pouvoir

L'ensemble de la profession est alors accusée d'abus de pouvoir. Et pour tenter de parer ces attaques, la médecine entre dans l'ère de *la décision médicale partagée*. Pour s'opposer au paternalisme du médecin d'antan qui décidait seul, *la décision médicale partagée* est fondée sur le dialogue. La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé dit : « Toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé[1]».

Nul ne sera choqué de dispositions aussi sages. Mais je suis doublement perplexe.

- Fallait-il légiférer pour faire entendre à des soignants dignes de ce nom, qu'il faut parler, expliquer et être bienveillant ?
- Et puis, cette loi de 2002 qui souhaite mettre à mort le paternalisme a installé ce que certains ont osé appeler *la démocratie sanitaire*.

Voilà une utilisation erronée du concept de démocratie qui concerne la dignité et la liberté d'un peuple et qui est une valeur juste d'égalité des droits et des voix. Mais, le soigné et le soignant ne sont pas en situation d'égalité. Chacun a son rôle, sa place. Leur relation ne sera jamais symétrique. L'un possède un savoir que l'autre n'a pas et dont il va lui faire bénéficier. L'autre est aux prises avec ses douleurs et ses peurs et n'a plus l'objectivité nécessaire à l'analyse. La délibération sera, bien sûr, partagée mais la responsabilité doit rester médicale et c'est par elle que le médecin, au-delà du soin qu'il va prodiguer, va protéger le patient.

Il n'est à point douter que ces nouvelles dispositions aient participé à amplifier le sentiment d'incertitude chez les patients.

Incertitude et risque

Par ailleurs, toute décision médicale comporte un risque. Risque d'un défaut d'évaluation des symptômes, d'une erreur de diagnostic, du choix du traitement et danger du traitement lui-même. Et c'est au médecin qu'incombe la gestion de ce risque : c'est l'évaluation de la fameuse balance bénéfice / risque qui, à chaque consultation, mobilise les connaissances, l'intelligence et la conscience. Qui repose sur des critères objectifs mais qui englobe aussi cette part d'incertain. Et qui doit en faire son affaire ! L'expérience et l'intuition auront là toute leur place. Ce sera plus difficile pour les plus jeunes, aussi savants qu'ils soient. C'est là la limite à l'entière participation du patient à la décision médicale.

Dans l'exposé de cette balance, le médecin doit nommer les risques. Dire par exemple que le traitement prescrit comporte une probabilité minime d'induire un cancer

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2002/3/4/MESX0100092L/jo/texte

du sein. Envisager cette éventualité, c'est possible pour le médecin. « La médecine, dit William Osler, est une science de l'incertitude et un art de la probabilité[2]». Mais pour la femme, l'idée d'un cancer du sein est juste inenvisageable. La distance psycho-affective nécessaire pour dépasser la peur d'un risque issu d'une probabilité minime est la condition indispensable de l'acte médical.

C'est ainsi que les mères refusent presque toutes la vaccination contre le papillomavirus pour leur fille et que nous devons faire face tous les ans à 3 000 nouveaux cas de cancer du col qui auraient pu être évités. Nous sommes accusés d'absence de certitude quant aux conséquences possibles du vaccin pour leur enfant. Or, en fonction des connaissances acquises sur les vaccins et selon les critères de l'incertitude médicale de Fox, nous pouvons affirmer que la vaccination est à ce jour le choix le meilleur. Mais face aux mères, qui ne peuvent pas surmonter la crainte d'une conséquence concernant leur progéniture, le pacte de confiance ne peut pas s'établir.

La gynécologie a subi ces dernières années deux secousses dont elle a beaucoup de mal à se remettre.

2. La contraception

La contraception, telle qu'elle existe en France, est une contraception d'excellence. Excellence dans ses moyens, son information, sa diffusion, sa prise en charge, son observance et son efficacité. Malgré ce, le pays fait face à un taux d'interruptions volontaires de grossesses (IVG) élevé et qui augmente chaque année (la baisse de 4 % de 2020 n'est imputable qu'au Covid et à ses confinements). Les pilules dont nous disposons se regroupent en générations. Les anciennes générations contiennent des progestatifs puissants et très androgéniques qui créent chez les jeunes patientes des désagréments à type de prise de poids et d'acné. Les chercheurs et l'industrie pharmaceutique ont mis au point des pilules dites de 3ème puis de 4ème génération dont les progestatifs plus légers ont gommé ces inconvénients.

Mais en 1995, plusieurs études internationales annoncent une augmentation du risque thromboembolique veineux avec les pilules de 3ème génération[3]. La baisse de puissance des nouveaux progestatifs avait entraîné la baisse de la protection qu'ils offraient contre les effets délétères de l'œstrogène de synthèse. Le risque spontané d'une femme entre 15 et 44 ans (un accident / 10 000 années-femmes) dont nous savions qu'il était doublé avec les pilules de 1ère et 2ème générations (2/10 000 années-femmes) est encore doublé avec celles de 3ème et 4ème générations (4/10 000 années-femmes). Le

---

[2] "Oslerisme" de source écrite non retracée [https://litfl.com/eponymictionary/oslerisms/]

[3] Effect of different progestagens in low oestrogen oral contraceptives on venous thromboembolic disease. World Health Organization Collaborative study of cardiovascular disease and steroid hormone contraception. Lancet 1995;346:1582–88
Effect of different progestagens in low oestrogen oral contraceptives on venous thromboembolic disease. World Health Organization Collaborative study of cardiovascular disease and steroid hormone contraception. Lancet 1995;346:1589-93
Jick H, Jick SS, Gurewich V, et al. Risk of idiopathic cardiovascular death and nonfatal venous thromboembolism in women using oral contraceptives with differing progestagen components. Lancet 1995;346:1589-93
Bloemenkamp KW, Rosendaal FR, Helmerhorst FM, et al. Enhancement by factor V Leiden mutation of risk of deep-vein thrombosis associated with oral contraceptives containing a third-generation progestogen. Lancet 1995;346:1593-6

service médical rendu des pilules modernes est jugé insuffisant et la ministre de l'époque ordonne leur déremboursement.

Nous poursuivons notre travail avec prudence et dans le respect strict des contrindications. Nous prescrivons des pilules modernes chaque fois que cela nous semble nécessaire, car elles améliorent l'observance et nous savons les dangers d'une grossesse non désirée. Mais, toujours à condition qu'il n'y ait pas de risque associé (comme par exemple le tabac, le surpoids, l'âge ou la présence d'accidents vasculaires personnels ou familiaux). Et nous n'oublions pas que l'état de grossesse lui-même présente, dans les premiers mois, un risque supérieur aux pilules les plus modernes (6/10 000 années-femmes).

Quelques années plus tard, une jeune femme de 18 ans fait un accident vasculaire cérébral (AVC) qu'elle impute à sa pilule de 3ème génération. Marion Larat dépose une plainte contre le laboratoire Bayer et l'Agence du médicament. Et, le 14 décembre 2012, le journal *Le Monde* titre : *« La pilule provoque 2 500 accidents et 20 morts par an en France »*.

C'est un coup de tonnerre dans le ciel calme de notre travail que nous savions honnête. Les efforts des autorités de santé, les appels à la sagesse de l'Académie nationale de médecine, la patience et la pédagogie des médecins n'ont pas suffi : nombreuses sont les femmes qui ont stoppé leur contraception. La pilule a été et est encore à l'heure actuelle diabolisée. Le nombre d'IVG s'est remis à augmenter.

Nous continuons à prescrire des contraceptions hormonales, y compris des 3ème et 4ème générations, dans un respect absolu des recommandations. Mais, notre métier a changé. « Au temps où ils étaient ignares, dit Bernard Guiraud Chaumeil, les médecins étaient sacrés. Devenus savants mais encore inefficaces, ils étaient respectés. Aujourd'hui qu'ils peuvent être savants et efficaces, ils sont suspectés».

En janvier 2022, le *Journal of the american medical association* a publié une analyse extensive de l'ensemble des études traitant des dangers des pilules modernes[4]. La méthodologie et le degré de certitude y sont accusés d'être faibles. Et le résultat annonce que les effets négatifs des 3èmes générations seraient finalement tout à fait modestes et potentiellement biaisés par les deux variables que sont l'âge et le surpoids.

3. La ménopause

L'étude de la ménopause est très intéressante. C'est un sujet moderne, car il s'agit d'une période offerte récemment aux femmes par l'allongement de la durée de la vie. Si, au début du XXème siècle, les quelques femmes qui dépassaient la cinquantaine étaient des vieilles dames, veuves et vêtues de noir, ostéoporotiques et lasses, assises au coin du feu, aujourd'hui, il est attendu des femmes de 50 ans qu'elles restent belles et minces, qu'elles soient performantes au travail, sportives, amoureuses et capables de l'être. Or, leurs ovaires ont atteint l'âge de leur disparition programmée et elles sont privées des hormones sexuelles nécessaires au bien-aller.

Sans œstrogènes, une femme est aux prises avec des bouffées de chaleur et des sueurs nocturnes. Elle est fatiguée et triste, parfois même dépressive. Elle prend du poids et souffre de douleurs articulaires qui peuvent être très invalidantes. Une sècheresse des muqueuses rend les rapports sexuels difficiles, voire impossibles. Elle risque une ostéoporose et les fractures qui en sont le corollaire, une athérosclérose et son cortège

[4] Brabaharan S, Veettil SK, Kaiser JE, et al. Association of hormonal contraceptive use with adverse health outcomes. An umbrella review of meta-analyses of randomized clinical trials and cohort studies. JAMA Netw Open 2022;5:e2143730

d'accidents cardiovasculaires, des perturbations métaboliques et une altération des fonctions cognitives.

Le traitement de la ménopause consiste à substituer à ce manque les hormones sexuelles qui font défaut (œstrogène et progestérone) et ce, durant quelques années. Il va de pair avec une surveillance attentive, en particulier du sein. En effet, nous pensons que la présence de l'œstrogène va maintenir un niveau de risque de cancer du sein égal à celui de la préménopause. Car, si le risque spontané après la ménopause est de 50 cancers du sein pour 1 000 femmes, il est évalué, tous traitements confondus, à 52 pour 1 000 femmes sous traitement durant cinq ans et à 56 pour 1 000 femmes sous traitement durant dix ans[5]. Les traitements prescrits en France sont essentiellement constitués d'hormones naturelles, données à la dose minimale efficace, administrées par voie transcutanée pour éviter le risque du passage hépatique, et commencées tôt après l'installation de la ménopause. Ils ne dépassent pas 10 ans. Nous savons que ces traitements, dits à la française, sont à risque faible, voire minime. Ils sont prescrits uniquement si la qualité de vie est très détériorée, si le risque d'ostéoporose est avéré et toujours à la demande de la patiente. Car, au-delà du bien-être, nous sommes conscients du véritable enjeu de santé publique que représentent les pathologies entraînées par la carence œstrogénique.

Le coup de tonnerre est arrivé d'outre-Atlantique et du Royaume-Uni. Deux études ont accusé le traitement hormonal de la ménopause (THM) d'augmenter le risque de cancer du sein, d'infarctus du myocarde et d'AVC. Le Monde du 12 août 2003 a titré : « Le traitement hormonal de la ménopause augmenterait le risque de cancer du sein. Des spécialistes conseillent l'arrêt de tels soins. »

Les experts français ont expliqué que les traitements donnés dans l'étude américaine étaient à base d'hormones de synthèse, administrées à fortes doses à des femmes âgées et en surpoids. Là encore, tout a été tenté, mais le mal était fait. De très nombreuses femmes ont arrêté. Nous avons poursuivi notre travail dans l'inquiétude et avec l'obligation d'accompagner notre prescription de l'annonce d'une probabilité de survenue d'un accident.

Aujourd'hui, il est estimé que le traitement hormonal donné à une femme de cinquante ans, de poids moyen, pendant cinq ans, majore le risque de cancer du sein d'un cas sur cinquante pour le traitement d'œstroprogestatifs et d'un sur deux cents pour le traitement par œstrogènes seuls[6]. Il semble que le traitement *à la française* n'induise pas de nouveau cancer du sein (bien qu'il puisse stimuler une lésion préexistante). Il a un effet favorable en prévention primaire de l'infarctus et il n'a pas d'impact sur le risque d'AVC.

Conclusion

L'incertitude est constitutionnelle de l'acte de soins. Elle est présente à tous les niveaux de la décision médicale.

Mais, elle peut se doubler d'un état incertain important qui va compromettre, comme ce fut le cas dans ma spécialité, le pacte de confiance. Dans les années 2000, les femmes s'asseyaient en face de moi en posant sur mon bureau ma prescription (de pilule ou de THM) et l'article du *Monde* correspondant. Il a fallu du temps et beaucoup de

---

[5] Beral V, Million Women Study Collaborators. Breast cancer and hormone-replacement therapy in the Million Women Study. Lancet 2003;362:419-27

[6] Collaborative Group on Hormonal Factors in Breast Cancer. Type and timing of menopausal hormone therapy and breast cancer risk: individual participant meta-analysis of the worldwide epidemiological evidence. Lancet 2019; 394: 1159–68

parole pour réparer la brèche et rebâtir le pacte de confiance. Avec sa composante d'amitié, comme dit Ricœur. Il a fallu probablement aussi l'expérience qui repose sur l'âge.

Aujourd'hui, reviennent lentement des consultations qui, riches de parole, de respect et d'une bienveillante humanité, se terminent par ces mots, que l'on n'entendait plus : « Merci pour ces explications, docteur, mais c'est vous qui savez, je m'en remets à vous. » Et l'obligation, qui est la nôtre, d'accompagner chaque geste ou prescription de l'énoncé à voix haute des risques qui l'accompagnent, arrive doucement à retrouver la manière de maintenir intact le pacte de confiance.

Alors, je relis André Gounelle et je me pose la question de savoir si l'acte médical ne peut pas s'apparenter à un acte de foi. Un acte qui comprend les doutes et les incertitudes qui sont les siens et qui s'en nourrit, mais qui repose, avant tout, sur la rencontre entre deux espérances.

BIBLIOGRAPHIE

BOULENC Carole et POISSON Dominique, « *La décision médicale partagée* », Laennec, vol.62, n°4, 2014, p. 4

CECCALDI Joël, « *Le concept d'incertitude* », in Barruel F. Bioy A. et al. [dir.], *Du soin à la personne, Clinique de l'incertitude*, coll. Psychothérapies Pratiques, Paris, Dunod, 2013, p. 7-24.

DURAND Gemma, « La contraception est-elle la prévention de l'IVG? » *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, vol 49, 2017*

FOX Renée-C, *L'incertitude médicale*, Paris, L'Harmattan, Coll. Catalyses dirigée par J.-F. Malherbe, 1988

GOUNELLE, « Foi et doute », *Théolib*, *septembre 2002*

GUIRAUD CHAUMEIL Bernard, *Ils ont inventé la médecine, gardons-lui son humanité.* Michel Lafon, Paris, 2016

LAVIGNE Jean-François, « L'incertitude », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, vol 53, 2022*

MARTIN-DU-PAN Rémy C, Uncertainty, *Rev Med Suisse 2009*

PARSONS Talcott, *The social system*, Glencoe, II, Free press, 1951Renée Claire Fox

RIBSTEIN Jean, « Le risque et la cause. Santé et maladie », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, vol 50, 2019*

RICŒUR Paul, « Les trois niveaux du jugement médical »*, Revue Esprit, décembre 1996, n°227, pp. 21-33*

SCHVED Jean-François, *« La pilule augmente-t-elle le risque de maladie thromboembolique veineuse? »*, La lettre du pneumologue- Volume VII- n°3, mai-juin 2004, pp. 105-108

TURRINI Mauro, *« Le patient, le médecin et l'incertitude. Places et déplacements de l'incertitude médicale. Action et incertitude* », dans Marc-Henry Soulet (dir.), Les épreuves de l'incertain, 2018.

Séance du 28 mars 2022

Séminaire interne « Incertitude »

L'art de décider en situation d'incertitude dans la pratique médicale

Olivier JONQUET
Professeur émérite Université de Montpellier (Médecine Intensive-Réanimation)

TdM

MOTS CLÉS
SEM2022, progrès, diagnostic, traitement, singulier, général, décision, friction, brouillard, doute, incertitude, résultats.

RÉSUMÉ
La médecine a pour objet (ou sujet) une personne en demande atteinte d'une affection plus ou moins grave. Les progrès dans la connaissance de la nature des maladies, des moyens de diagnostic et de traitement ont amélioré grandement la prise en charge des patients par des diagnostics plus sûrs et des traitements sans cesse plus efficaces. Cependant, la médecine reste toujours un va-et-vient entre le général, donné par l'expérience d'un clinicien soutenue par des études cliniques rigoureuses, et le singulier de la personne que l'on traite. Pour éviter une obstination déraisonnable, les décisions de limitation ou d'arrêt de traitements à la suite d'une réflexion « collégiale », en équipe, visent à ajuster au mieux la pertinence d'une décision qui met en jeu la vie (ou la survie) d'une personne.

C'est par un *Nous sommes en guerre,* que le président de la République, le 16 mars 2020, a décrété le premier confinement à l'occasion du développement rapide de l'épidémie, devenue rapidement pandémie, de la COVID 19.

Cette rhétorique guerrière s'est poursuivie avec des *conseils de défense,* des *couvre-feux*, des *bulletins* quotidiens radio-télévisés donnant le nombre de nouveaux cas, le nombre de personnes hospitalisées et le nombre de morts etc…

Les évènements actuels, dans l'est de l'Europe, nous ramènent à la triste réalité de la guerre dans tous ses aspects. Ils incitent à la modération sur l'emploi des mots, même si la situation sanitaire que nous vivons a entrainé la mobilisation de l'ensemble de la population sur le sujet.

Au-delà des distinctions entre ces deux évènements et l'emphase des mots, il y a un point commun entre eux. Lorsqu'une guerre débute, qu'une épidémie se répand, on sait à peu près quand cela commence. On ne sait pas quand et comment cela va se terminer.

Les chaines d'information continue nous ont abreuvé depuis deux ans avec des commentaires variés sur l'avenir de la pandémie, sur des modalités diverses de prévention, de recommandations diverses variant tous les trois jours etc… Sans oublier la présence des réseaux sociaux qui ont ajouté le désordre à la confusion. Il faut bien reconnaitre que tout le monde s'est trompé sur la nature de l'affection, sa contagiosité.

La présentation de Mircea Sofonéa, la semaine dernière, nous a montré toutefois que des modèles mathématiques de prévision ont permis une approche rationnelle. Ils

ont donné un profil de l'extension de la maladie et permis une prise de décision politique : le premier confinement.

Revenons à notre sujet bien que des analogies existent entre la décision médicale et la décision militaire. Cependant dans la décision militaire, le décideur risque parfois sa peau et celle de ses camarades. Dans la décision médicale, le décideur risque la peau du ou des malades par une mauvaise gestion de la situation.

1. Un bruit de fond : les progrès de la connaissance ne suppriment pas l'incertitude.

Depuis les trente ou quarante dernières années, nous ne pouvons qu'être émerveillés devant les outils mis à notre disposition pour prendre en soins les patients ayant des situations cliniques compliquées.

La masse du nombre de publications dans les revues médicales mises à notre disposition par internet n'a jamais été aussi grande. Elle autorise un accès quasiment instantané pour rechercher un renseignement aussi bien dans le domaine du diagnostic que sur les conduites à tenir, les traitements etc…

Diagnostic

Dans un temps qui n'est pas si ancien la connaissance était fondée sur quelques livres ou revues, une expérience clinique et thérapeutique personnelle ou transmise par des personnalités faisant autorité.

Nous avons toujours fait comme cela. Fermez le ban. Comme l'évoquait le professeur Jean Bernard *le médecin du passé (…) possède la vérité ; il aime la théorie. Il allie à la théorie la vérité qu'il crée ou croit créer. Ainsi se construit, au long des âges, une médecine métaphysique et confuse, vaine dans tous les sens du mot, inefficace et satisfaite*[1].

Plus récemment, pour arriver à un diagnostic, la plupart des médecins de cette assemblée, dont moi, ont eu à engager un interrogatoire parfois policier pour connaitre l'histoire de la maladie, la séquence et l'agencement de ses symptômes. Cet interrogatoire, précis, méticuleux, ne signifiait pas nécessairement une écoute active du patient mais permettait d'analyser minutieusement la séquence de survenue des symptômes pour les intégrer dans un syndrome qui donnait un cadre diagnostique.

L'examen clinique pouvait fournir quelques éléments. À partir de cela, une orientation diagnostique se dégageait.

Dans le domaine de la biologie, une chimie assez développée, une bactériologie solide mais lente, une virologie balbutiante, sans parler de la parasitologie fournissaient des renseignements mais souvent avec retard. Une radiologie dite standard, c'est-à-dire sans préparation ou limitée à l'ingestion ou injection de produit de contraste, permettait d'évoquer un diagnostic et d'espérer adapter un traitement disponible. Parfois, une laparotomie dite exploratrice autorisait un diagnostic et un traitement. Cette laparotomie pouvait être « blanche », sans donner d'explication au tableau clinique observé. Ce n'était pas sans risque pour le malade du fait de son état clinique, des risques liés à l'anesthésie ou d'un séjour en réanimation, deux spécialités alors à leurs débuts. Je ne parle pas du caractère rudimentaire du diagnostic en neurologie. Un diagnostic définitif pouvait être donné par le terme curieux de « vérification » par une autopsie.

Depuis trois ou quatre décennies, les progrès extraordinaires de la radiologie rebaptisée imagerie médicale, scanner, Imagerie par Résonnance Magnétique Nucléaire

[1] Jean Bernard, L'espérance ou le nouvel état de la médecine, Buchet Chastel, Paris, 1978, p.7

(IRM), de la biologie, de la bactériologie et de la virologie, de la génétique, de l'anatomo-pathologie, de l'immunologie ont réduit la part d'incertitude dans le diagnostic d'une affection. La médecine fondée sur les faits et les preuves a été un progrès. Les grandes séries, les études sur des groupes de patients répondant à des critères précis ont permis d'affiner les diagnostics. Qui dit diagnostic dit aussi traitement. Jusqu'à une époque récente, des grands médecins, certains grands patrons, étaient plus célèbres par la précision de leur diagnostic que par leur aptitude à traiter du fait des limites des moyens à disposition. Certains avaient même tendance à privilégier le diagnostic et laisser le traitement à leurs assistants…

Traitement

La masse des informations, des études cliniques, n'enlève pas l'incertitude sur la connaissance de la situation ou de l'action à engager. Elle offre des choix, des options avec l'obligation de décider. De manière paradoxale, la multiplicité des choix a ouvert un champ d'incertitudes, de doutes.

Envisageons quelques exemples : longtemps, les corticoïdes ont été utilisés dans le traitement des hépatites virales. Il a fallu plusieurs études contre placebo (une substance sans effet actif)) pour prouver que les corticoïdes favorisaient les rechutes et l'évolution vers la chronicité.

Au décours d'une intervention de remplacement des valves cardiaques par des prothèses mécaniques, la survenue d'une infection met en jeu le pronostic vital. Très tôt, au début des années 60, une étude randomisée versus placebo, c'est-à-dire un groupe de patient recevant un antibiotique adapté aux germes les plus fréquemment retrouvés versus un autre groupe recevant du sérum physiologique inactif, a été entreprise pour évaluer la pertinence de l'administration d'antibiotique pour diminuer l'incidence de ces infections qui survenaient dans 3 à 5% des cas. Cette étude a dû être interrompue au milieu de l'étude car l'antibioprophylaxie est apparue comme efficace dans la prévention faisant passer l'incidence à moins de 1%. L'antibioprophylaxie doit donc être utilisée dans des conditions précises, c'est une certitude. Mais l'incertitude persiste sur le risque infectieux certes diminué mais présent. Vu du médecin ou du chirurgien le risque a été ramené à moins de 1% lorsque le protocole est respecté mais vu du patient le risque est de 50/50 : il l'a ou ne l'a pas ; quand il est infecté, pour lui c'est 100%.

Enfin, pour compliquer les choses, les facteurs de risque liés au patient augmentent la survenue d'infection, diabète, obésité, immunosuppression etc...

Pour d'autres types de chirurgie, orthopédique notamment, le problème est identique.

En matière de traitement, un traitement peut être efficace mais avoir des effets secondaires parfois graves. Certains sont prévisibles sur des terrains particuliers, d'autres surviennent de manière inopinée et obèrent le résultat que l'on envisageait.

En revenant à l'analogie militaire et en puisant dans Clausewitz, c'est le concept de *friction*, le *brouillard* qui rend difficile l'appréciation des résultats de la prise en soins de situations simples ou considérées comme telles, du fait de circonstances extérieures (erreurs humaines) ou internes au patient lui-même (antécédents pathologiques ou révélation d'une affection latente) et perturbe ainsi des plans pourtant bien préparés. Ce qu'expérimente Clausewitz peut être transposé dans un cadre médical : *dans la guerre, tout est très simple, mais la chose la plus simple est difficile. (…) C'est ainsi qu'en guerre tout baisse de niveau par suite d'innombrables contingences secondaires qui ne peuvent jamais être examinées d'assez prêt sur le papier*[2]. Cependant, la médecine fondée sur les preuves de formalisation récente est une approche intéressante pour affiner la prise en

[2] Carl von Causewitz, *De la guerre,* Éditions de Minuit, Paris, 1955, p.109

charge et les résultats : *La médecine fondée sur les preuves consiste à utiliser de manière rigoureuse, explicite et judicieuse les preuves actuelles les plus pertinentes lors de la prise de décisions concernant les soins à prodiguer à chaque patient. Sa pratique implique que l'on conjugue l'expertise clinique individuelle avec les meilleures preuves cliniques externes obtenues actuellement par la recherche systématique. Par expertise clinique individuelle on entend la capacité et le jugement que chaque clinicien acquiert par son expérience et sa pratique clinique*[3].

Cette médecine fondée sur les faits ou les preuves (l'EBM) est, certes, un progrès. Le concept a été mis au point initialement au Canada comme méthode pédagogique en vue de l'apprentissage au raisonnement clinique. Mais, très vite est apparue une tendance à la facilité, à n'examiner que la puissance statistique de l'étude considérée comme significative avec un $p < 0{,}05$ en bas et à droite du tableau des résultats et en déduire une conduite à tenir applicable à tous sans tenir compte des conditions de l'étude.

Cependant, les recommandations, ou encore les algorithmes décisionnels qui en sont issus, ne dispensent pas de l'analyse de la singularité de la situation que l'on doit affronter.

La médecine est un va-et-vient incessant entre le général et le singulier.

Dans son introduction à l'étude de la médecine expérimentale, Claude Bernard écrit : *si un médecin se figurait que ses raisonnements ont la valeur de ceux d'un mathématicien, il serait dans la plus grande erreur et il serait conduit aux conséquences les plus fausses. C'est malheureusement ce qui est arrivé et arrive encore pour les hommes que j'appellerai des systématiques*[4].

Une médecine de la personne est une médecine adaptée à la contingence d'une situation singulière en l'absence d'*a priori.* Il faut avoir la liberté de se détacher de la règle tout en étant capable d'argumenter cet écart.

Guérison

La guérison est un *impensé* de la médecine pour reprendre l'expression d'un chapitre de l'ouvrage de Laurent Denizeau et Jean Marie Gueullette *Guérir une quête contemporaine*[5]. Il faudrait là aussi un colloque. Prenons l'exemple de la COVID. Ce n'est pas parce que mon test PCR est devenu négatif que je suis guéri. Le virus a disparu, certes. Je ne suis plus contagieux. J'ai mon certificat de « rétablissement ». Pour mon médecin, je suis guéri.

Cependant, l'expérience de la maladie dans une forme grave a pu laisser des séquelles physiques et/ou psychologiques. Cette affection a eu des manifestations neurologiques (anosmie, agueusie). Que vont entrainer au cours du temps, des années, ces lésions des centres nerveux que ces signes témoignent ? Une infection sur prothèse, difficile et longue à traiter, ne va-t-elle pas repartir, se « réchauffer » selon notre jargon, après plusieurs mois ou années ? Que dire aussi de certains cancers ?

2. Expérience

J'ai assumé pendant près d'un quart de siècle la responsabilité d'un service de réanimation dite médicale avec une équipe médicale et paramédicale de grande qualité. À côté des situations aigües, infections graves, défaillances viscérales de tous ordres,

---

3 D.L. Sackett, Evidence based medicine : what it is, what it isn't. *BMJ 1996;312:71*

4 Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Garnier-Flammarion, 1966, p.70

5 Ed Le Cerf, 2015

nous avons été amenés à suivre pendant des années et à domicile des personnes atteintes d'insuffisance respiratoires graves et dépendantes pour certaines d'une ventilation 24h/24 par masque nasal ou trachéotomie.

Pour les premières, les situations aiguës, certaines évoluent bien et d'autres évoluent vers ce que l'on appelle une impasse thérapeutique où l'on sait, où l'on pense être sûr qu'il n'y aura pas d'issue autre que le décès mais à une échéance inconnue. Que faire ? Continuer au risque de ce que l'on qualifie d'obstination déraisonnable ? Ou arrêter ? C'est-à-dire enlever tous les systèmes de suppléance d'organe qui maintiennent la personne en vie.

D'autres patients qui entrent dans le service ou, au cours de leur séjour, nécessitent théoriquement une suppléance respiratoire rénale ou autre. Faut-il la mettre en place ? Au risque ici aussi d'une obstination déraisonnable.

Il y a des situations qui paraissent évidentes, d'autres moins.

La décision de dialyser un patient peut souvent attendre quelques heures, celle de l'intuber est susceptible d'être urgente à la minute ou presque. Lorsque la décision a pu être anticipée il n'y pas de problème *a priori.*

Lorsque la défaillance est inopinée sans éléments particuliers on essaie de récupérer le maximum de renseignements permettant d'évaluer la pertinence de cette prise en soin instrumentale. Dans le doute on engage la ventilation. On n'a pas le temps d'appliquer une réflexion attribuée à un homme politique français : *il n'est pas de problème dont une absence de solution ne finisse par venir à bout*.

Dans ces situations, s'abstenir est peut-être la conséquence d'*a priori* péjoratifs sur l'âge, les antécédents, les facteurs de risque ; entrainer ainsi une *perte de chance* pour le patient alors que ces facteurs ne sont pas, à eux seuls, des critères d'abstention.

Cette notion devrait être approfondie car elle est susceptible d'alimenter la judiciarisation que nous évoquions lors de la conférence de Philippe Petel.

Une étude du *Lancet*[6] sur une centaine de services de réanimation français, dans laquelle le service dont j'avais la charge avait participé, a montré que 50 % des décès en réanimation survenaient à la suite d'arrêts ou de limitations de traitements de suppléance vitale (ventilation artificielle, dialyse, drogues vaso-pressives etc…).

Mais, et cela n'a pas été suffisamment relevé, 25% des personnes pour lesquelles il y avait eu des limitations de traitements étaient vivantes un an après. Cela devrait inciter à l'humilité sur nos prises de décisions et revoir certains présupposés.

Les situations où est évoquée la possibilité d'arrêt des traitements de suppléance vitale sont le fruit de l'évolution d'une situation clinique. Initialement, il pouvait être pertinent d'engager une réanimation puis de fil en aiguille la situation s'est dégradée, des complications sont survenues. L'espoir initial a progressivement disparu. Ici, la notion de temps est importante, de même que la réflexion en équipe, de toute l'équipe, de l'aide-soignant au chef de service, ainsi que la sollicitation d'avis extérieurs comme le demande la loi. Ces avis extérieurs par les équipes mobiles de soins palliatifs, par les membres du comité local d'éthique de l'établissement ne sont pas là pour dire ce qu'il faut faire. Ils sont présents pour donner des éléments de discernement sur la situation pour asseoir une décision la plus rationnelle et adaptée à la singularité de l'état du patient.

Chacun dans la spécificité de son métier et de sa fonction a le droit de donner son avis et de le donner en toute liberté. Une aide-soignante, une infirmière, par exemple, qui ont fait une toilette pendant trois quart d'heure ont un regard pertinent sur l'état physique et des capacités relationnelles de son patient. Ce regard peut être différent de

---

[6] Edouard Ferrand, *Witholding and withdrawal of life support in intensive care units in France : a prospective survey, French LATAREA group,* Lancet 2001 ; 357 : 9-14

celui du médecin. Il doit en être tenu compte. Je me suis attaché à cela au cours de ma carrière en me méfiant des avis péremptoires à l'emporte-pièce de ceux qui croient tout savoir.

J'aime bien cette réflexion d'Henri Bosco, auteur délicat mais oublié qui dort à Lourmarin à quelques mètres d'Albert Camus : *il arrive que les grandes décisions ne se prennent pas mais se forment d'elles-mêmes. Le débat du pour et du contre pèse peu en regard de cet obscur cheminement. L'acte de volonté ne se détache pas de nos hésitations pour les trancher. On ne s'aperçoit pas qu'on a pris un parti mais on fait tous les gestes qu'il comporte, insensiblement. On s'engage ainsi par l'action la plus modeste, dans un mouvement d'actes simples et naturels qui se précisent peu à peu. Quand cette décision nous est devenue claire, tout est décidé*[7].

Je vais vous confier une de mes dernières décisions de médecin. C'était il y a une dizaine d'années au cours d'une de mes dernières gardes. Un seul lit du service est libre. Vers deux ou trois heures du matin, *l'heure du courage et de la peur,* un coup de téléphone des urgences « homme 80 ans, Alzheimer, pneumonie ». Pas engageant. Je laisse le service à l'interne et vais aux urgences. La personne avait bien 80 ans (parfois les malades prennent dix ans dans le trajet urgences-service…), une belle pneumonie avec retentissement sur la fonction respiratoire. Quant à l'Alzheimer, malgré une fièvre à 40°C il connaissait son âge, son adresse, son numéro de portable. L'indication de réanimation était peut-être discutable mais, compte tenu du contexte, il risquait de pâtir aux urgences avec quelques heures de plus sur un brancard et les quelques chances qu'il avait de s'en sortir risquaient de s'évanouir. Je l'ai donc pris, mis sous oxygène à fort débit, (l'Oxyflow® qui a fait merveille sous le Covid était déjà à notre disposition). Je n'ai jamais pu donner un avis médical de quelque nature que ce soit sur un malade sans voir son visage. Nous devenons *otages* du visage de l'autre comme l'évoquait avec force Lévinas. Je me méfie des étiquettes. J'aime voir et sentir sur place la situation.

J'ai évoqué l'analogie militaire. Foch dans ses cours de l'école de guerre colligés dans *Les principes de la guerre* assenait : *la réalité du champ de bataille est qu'on n'y étudie pas. Simplement on fait ce que l'on* peut *pour appliquer ce qu'on* sait*. Dès lors, pour y* pouvoir *un peu, il faut* savoir *beaucoup et bien*[8].

Dans l'exercice de la médecine *l'in-quiétude* (Lévinas), l'incertitude, le doute sont inexorablement présents pour établir un diagnostic, choisir une stratégie thérapeutique, considérer une guérison. À chaque étape des obscurités subsistent. Il est nécessaire de les scruter. Ce peut et doit être le moteur de l'action. C'est un doute « méthodique » cartésien mais aussi « dynamique » orienté vers l'action. C'est la preuve de la vie :

> *De même quand il (l'homme) doute, il vit ;*
> *s'il doute, il se souvient de ce qui le fait douter ;*
> *s'il doute, il saisit son propre doute par son intelligence ;*
> *s'il doute c'est qu'il veut être certain ;*
> *s'il doute, il se représente ;*
> *s'il doute, il sait qu'il ne sait pas ;*
> *s'il doute, il juge qu'il ne convient pas de donner à la légère son assentiment.*
> *Donc on peut douter de tout sauf de tout cela : si cela n'existait pas, il ne serait pas possible de douter quoique ce soit*[9].

Enfin nous avons tous disserté sur cette phrase de Frédéric Nietzsche : *Ce n'est pas le doute, c'est la certitude qui rend fou*[10].

---

[7] Henri Bosco *Malicroix,* chapitre VIII, cité dans article de JN Dumont, *Décider,* La Morale, Communio-Bayard, 1981, p.109

[8] Ferdinand Foch, *Les principes de la guerre*, Berger-Levrault, 1903, p.5

[9] Saint Augustin, La Trinité X,14, Œuvres, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 2002, p. 527

[10] Frédéric Nietzsche, *Ecce Homo,* « Pourquoi je suis si avisé », §4, GF Flammarion, 1992, p. 80

Séance du 4 avril 2022

« Sous les pavés… » l'art en révolution
Théorie et pratiques du mouvement *Supports/Surfaces* (1966-1972)

Michèle VERDELHAN BOURGADE
Professeur émérite Sciences du Langage, Université Paul Valéry, Montpellier
Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Maud MARRON-WOJEWODZKI
Conservatrice du Patrimoine, responsable des collections modernes et contemporaines du Musée Fabre

TdM

MOTS-CLÉS
Supports/Surfaces, arts plastiques 1966-1972, contexte structuraliste, matérialisme esthétique, maoïsme culturel, art dans la rue.

RÉSUMÉ
Supports/Surfaces (1966-1972), né dans le Midi, est un courant artistique majeur, parfois considéré comme la dernière avant-garde du XXe siècle. Le musée Fabre à Montpellier en possède l'un des fonds de référence, plusieurs artistes en sont encore les témoins vivants.

Créé dans une période marquée par les événements de mai 1968, le mouvement est très fortement imprégné des idées et expérimentations qui agitaient depuis plusieurs années les milieux culturels. Le groupe a en outre nettement revendiqué son attachement à une réflexion théorique devant guider, et non seulement soutenir, la pratique artistique. Ses références sont diverses : littérature, linguistique, anthropologie, psychanalyse, philosophie, marxisme, maoïsme… Le groupe en fait usage dans une pratique artistique non moins variée que ses théories. Les trouvailles sont multiples, la créativité explosive. Et, malgré sa brièveté, il marquera longtemps le champ de l'art plastique.

Il y a cinquante ans, en avril 1972, se tenait la dernière exposition sous l'intitulé *Supports/Surfaces* au centre Lacordaire, à Montpellier. Parfois considéré comme la dernière avant-garde du XXe siècle, bien que nombre de ses protagonistes aient souvent rejeté cette notion, le groupe *Supports/Surfaces* se forme officiellement en 1970 à l'occasion d'une exposition éponyme au Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Cette exposition réunit Vincent Bioulès, Marc Devade, Daniel Dezeuze, Patrick Saytour, André Valensi et Claude Viallat. Ces artistes sont rejoints par André-Pierre Arnal, Louis Cane, Noël Dolla, Toni Grand et Jean-Pierre Pincemin, lors de trois autres expositions tenues sous l'appellation *Supports/Surfaces*. Les membres du groupe se connaissent, pour la plupart, depuis le milieu des années 1960. André-Pierre Arnal, Vincent Bioulès, Daniel Dezeuze, Toni Grand et Claude Viallat se sont rencontrés à l'École des Beaux-arts de Montpellier. Si certains se fréquentent également au sein de « l'École de Nice », la plupart se retrouvent à l'École des Beaux-arts de Paris.

Ce mouvement connaît ses prémices, dès 1966, avec l'exposition « Impact I »au musée d'Art moderne de Céret, organisée par Jacques Lepage et Claude Viallat, et où sont notamment présents Vincent Bioulès, Pierre Buraglio, Michel Parmentier, François Rouan, Daniel Buren et Niele Toroni. Avant 1970, plusieurs groupes intermédiaires avaient été fondés (*ABC Productions* à Montpellier notamment, en 1969), tandis que les expositions à Coaraze signent, dès 1968, l'émergence de problématiques artistiques communes.

Malgré la brièveté du mouvement, qui se délite progressivement en 1971-1972, celui-ci est reconnu, quelques années et décennies plus tard, comme un moment-phare de l'histoire de la peinture occidentale. Il a ainsi fait l'objet d'expositions au sein de prestigieuses institutions à travers le monde : au Los Angeles Institute of Contemporary Art, en 1977, au Tel Aviv Museum of Art, en 1992, au Museum of Modern Art à Saitama, en 1993, aux Galeries nationales du Jeu de Paume, à Paris, en 1998, au musée d'Histoire de Shanxi, en 2001, ou plus récemment au Carré d'art de Nîmes, en 2018, et au Museum of Contemporary Art à Detroit, en 2019. Aujourd'hui, le musée Fabre en possède un des fonds de référence en France, avec plus d'une centaine de toiles et de volumes d'artistes apparentés au groupe *Supports/Surfaces*.

Ces expositions marquent le retour de la peinture sur la scène artistique française, mais avec des moyens radicalement nouveaux : l'utilisation de la toile libre, le refus du pinceau, la simplicité des schémas de composition, la banalité du matériau, qui sont autant de procédés mis en œuvre afin de laisser visible et immédiatement perceptible la manière dont la toile est faite. Les exemples des *Sol/mur* de Louis Cane (fig.1), qui confèrent une nouvelle dimension spatiale à la peinture, découpant dans la couleur dans la lignée d'Henri Matisse, ou des œuvres de Claude Viallat, qui intègre dans sa peinture, dès 1966, à l'aide d'un pochoir, une forme neutre, proche d'une éponge ou d'une palette, indéfiniment répétée, en attestent (fig.2).

Fig. 1 : Louis Cane, *Sol/Mur*, 1970, acrylique sur toile libre, 235 x 180 cm, Musée Fabre, inv. 96.8.1 ©Adagp, Paris, 2022.

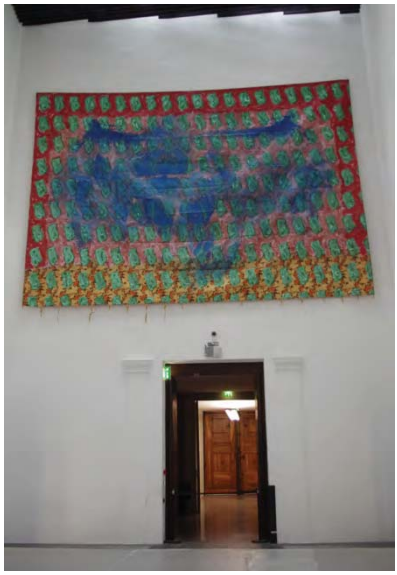

Fig. 2 : Vue de l'exposition « Viallat, une rétrospective » au musée Fabre de Montpellier en 2014. Sans titre. © Adagp, Paris, 2022.

Cette conférence à deux voix présentera également le contexte culturel, au sens large, dans lequel est né et a grandi le mouvement, thème que notre confrère, Marc Jaulmes, n'avait que brièvement abordé en 2004[1]. Or, c'est une période d'ébullition intellectuelle, intense, dont on ne retiendra ici que ce qui permet de comprendre *Supports/Surface*, en remontant parfois quelques années en arrière.

Pourquoi parler du contexte culturel ? Pour trois raisons principales :

- *Supports/Surfaces* est un mouvement très ancré dans son époque, tissant de nombreux liens avec d'autres formes d'art, d'autres disciplines et imprégné de l'air du temps culturel.
- Ce mouvement artistique revendique clairement l'importance de la théorie comme préalable à la création.
- Dans cet ensemble théorique très riche, le champ sociopolitique occupe une place dominante, car il est fortement affiché par le mouvement, contemporain des années autour de 1968. La contestation en est un maître-mot.

1. Un air du temps contestataire

1.1. Un mouvement international

Dans les années 1960, le monde est en tension, en proie à une Guerre froide entre blocs Est-Ouest, reposant sur un « équilibre de la terreur » grâce à la course aux armements, parsemée d'escarmouches brûlantes (crise des missiles à Cuba, en 1962), et accompagnée de conflits locaux (Inde et Pakistan, Érythrée, Biafra…).

Les États-Unis, noyau d'un des deux blocs, sont eux-mêmes traversés de nombreux remous. La guerre du Vietnam qui s'intensifie à partir de 1966 rencontre une opposition croissante dans la population, surtout dans la jeunesse. En 1963 est créé le symbole anti-nucléaire. À cela s'ajoutent de fortes tensions raciales : avec les Indiens, (révolte du fish-in en 1964 et occupation d'Alcatraz en 1969), et surtout entre Noirs et Blancs, avec le Mouvement des droits civiques, suivi du Black Power. Martin Luther King crie : « I have a dream », en 1963 ; des manifestations de masse se succèdent, les événements violents aussi : assassinats de John Kennedy, en 1963, de Malcolm X, en 1965, de Martin Luther King, en 1968.

Les universités bougent aussi, avec des sit-in contre la ségrégation raciale, pour les droits civiques, pour des revendications pacifistes ou féministes. L'historien Howard Zinn parle de « révolte plus générale contre des conditions de vie oppressives, artificielles et jamais remises en question. […] Jamais, dans toute l'histoire des États-Unis, une telle volonté de changement ne s'était exprimée sur une si courte période[2]. »

De nouvelles pratiques culturelles (le mouvement de la contre-culture) vont rayonner des USA vers la Grande-Bretagne et l'Europe : la musique rock (Elvis Presley, Cliff Richard, les Beatles), le théâtre de rue, les happenings, la presse underground. Bob Dylan et Joan Baez chantent contre la guerre au Vietnam. Et l'art plastique connaît aussi une profonde mutation avec Barnett Newman, Jackson Pollock, Mark Rothko.

Le contexte artistique est en effet marqué par la remise en cause des formes d'art traditionnelles, tandis que de nombreux mouvements, aux États-Unis et en Europe, prônent la libération de l'art d'un carcan institutionnel et bourgeois. C'est le cas notamment de *Fluxus*, aux États-Unis et en Europe, défini par Ben Vautier comme « le nom d'un groupe créé en 1962 et dont les membres vivent un peu partout dans le monde

[1] Marc Jaulmes, 2004, p. 125-142.
[2] Howard Zinn, p. 604 et 606.

[...]. Officiellement, rien ne les relie entre eux, hormis les influences qu'ils ont subies et une certaine façon de concevoir l'art. Les influences sont : John Cage, Dada et Marcel Duchamp[3] ». Ce groupe défend la fin de toute autonomie de l'art et fait fi des catégories esthétiques, du système de valeur et de hiérarchie des catégories esthétiques. En partie issu des expérimentations menées par le compositeur John Cage à New York, qui mêle performance, happening, art sous formes d'instruction, art postal, *Fluxus* s'inscrit dans la lignée de la pensée du philosophe américain, John Dewey, qui défend une approche de « l'art comme expérience[4] », où l'art devient une aventure collective et participative.

Contemporain de *Supports/Surfaces*, l'*Arte Povera* italien, théorisé par le critique Germano Celant, s'inscrit pareillement dans une démarche contestataire, et réunit une dizaine d'artistes lors d'une première exposition à la galerie La Bertesca à Gênes, en 1967. Leurs œuvres, composées de matériaux hétérogènes, interrogent la dialectique entre nature et culture, dans un état d'esprit militant qu'exacerbe la notion d'art-guérilla élaborée par Celant[5]. L'œuvre de Giovanni Anselmo en est exemplaire. Ce dernier réalise, depuis 1966, des sculptures composées de matériaux naturels, assemblés de manière précaire, qui mettent en lumière l'énergie propre, les tensions et les transformations à l'œuvre dans chacun d'entre eux. Elles seront notamment visibles, à côté d'œuvres de l'*Antiform* et du *Land Art* américains dans le cadre de l'exposition « When attitudes become forms » organisée par Harald Szeemann à la Kunsthalle de Berne, en 1969, où le geste prend le pas sur l'objet fini, faisant émerger le processus libératoire de l'action.

1.2. La France sous tension

Depuis 1958 et l'arrivée de De Gaulle au pouvoir, la France jouit d'une grande stabilité politique, ponctuée d'affirmations d'indépendance (retrait de l'OTAN en 1965-66) et de puissance (bombe atomique). La période, dite des « Trente Glorieuses », regorge de grands projets industriels, et voit l'explosion de la grande consommation et du nombre des supermarchés. Mais des tensions vont s'aggravant : les premières manifestations anti-nucléaires dès 1958, la fermeture de milliers de petits commerces, de grands mouvements sociaux en 1963 (grève des mineurs), 1966, 1967, à propos de la sécurité sociale, des salaires, du chômage. Dans le même temps, arrive à l'université et sur le marché du travail la génération des baby-boomers d'après 1945. Il faut construire de nouvelles universités, souvent à l'extérieur des villes : à Nanterre en 1964, comme à Montpellier pour la Faculté de Sciences, en 1964, et celle de Lettres, en 1966.

Une dualité semblable imprègne le monde de la culture. Apparence lisse en surface, grâce au Ministère des Affaires culturelles créé, en 1959, pour Malraux qui l'occupe jusqu'en 1969 ; grâce aussi aux Maisons de la Culture (créées en 1935) développées par Malraux dans quelques villes pour décentraliser la culture (sa conclusion de l'inauguration de celle d'Amiens, en 1966, en dit long sur la relation entre Paris et la province : « avant 10 ans ce mot hideux de province aura cessé d'exister en France » !) ; grâce, enfin, à l'ORTF fondé en 1964, et sa chaîne de télévision bien cadrée par le pouvoir. En pendant de la sage culture officielle, quelques scènes alternatives, et le succès du rock et de « Salut les copains ! » auprès des jeunes. Depuis plusieurs années, ont surgi le Nouveau Roman en littérature et la Nouvelle vague au cinéma, dont il sera question plus loin. En 1966, Roland Petit donne son ballet *Éloge de la folie* à Paris, avec Rudolf Noureev et Margot Fonteyn, dans des décors de Tinguely et Niki de Saint-Phalle,

---

[3] Ben Vautier, *La Vérité de A à Z*, Toulouse, éditions ARPAP, 1987.
[4] John Dewey, *L'art comme expérience*, Paris, Folio/Gallimard, 2010 [1934].
[5] Germano Celant, « Arte Povera : Notes on a GuerrillaWar », *Flash Art*, n°5, 1967.

peu appréciés de Malraux. En effet, les peintres et plasticiens sont eux en train d'opérer une mutation.

Si le contexte artistique est multiple et divers, les années 1960 sont nettement marquées, dans le monde anglo-saxon et en France, par le règne de formes artistiques mettant l'image et l'objet au cœur. Le Pop Art au Royaume-Uni et aux États-Unis s'appuie sur les développements de la sérigraphie et de la reproduction industrielle tout en prenant l'objet de consommation pour sujet, tandis qu'en France, le groupe des Nouveaux Réalistes (Arman et ses « Accumulations », César et ses « Compressions ») signe, sous la plume du théoricien du mouvement, Pierre Restany, la fin de la peinture. Nombre d'artistes de *Supports/Surfaces* s'y opposent, s'inscrivant davantage dans le sillage de l'expressionnisme abstrait et dénonçant le « spectaculaire » de leur époque, théorisé par Guy Debord dans *La Société du spectacle*, en 1967.

1.3. L'explosion de la contestation en 1968

Comme en géologie, les tensions aboutissent un jour à un craquement majeur et c'est l'explosion de 1968, en France et dans le monde. Sans revenir sur l'historique des événements, on va s'efforcer surtout d'en cerner l'esprit. Parti de l'université et étendu ensuite aux salariés, ouvriers et employés, que conteste le mouvement ? On peut en dégager deux grands axes.

La contestation politique et sociale s'élève contre un système qui paraît figé autour du Général, et dénonce l'envers des Trente Glorieuses (fermetures d'usines, de commerces, bas salaires, aggravation des inégalités). Elle attaque tout particulièrement l'ORTF comme porte-parole du gouvernement, mais aussi la société de consommation en plein essor. ***La contestation de l'ordre bourgeois*** réclame, elle, la libéralisation des mœurs et l'allègement du poids du conservatisme, de l'école à l'université, ainsi que dans la culture, où les choix de Malraux sont jugés conservateurs.

C'est comme un corset qui craque de toutes parts, sous la poussée d'une aspiration à la liberté, d'un refus de la contrainte, d'une contestation de l'autorité. Les slogans de mai 68, devenus célèbres, en témoignent. Sortir des cadres jugés étroits, des lieux institutionnels qu'il faut détourner (Odéon), aller dans la rue, prendre la parole, revendiquer la liberté sexuelle, valoriser l'autonomie, l'individu, tout cela aura d'importantes retombées.

Dans cette période d'intense bouillonnement intellectuel, émotionnel autant que philosophique et politique, les « intellectuels », surtout parisiens, sont au premier plan des actions et des débats, en mai 68 et dans les années suivantes.

Les artistes y prennent toute leur part.

Dans le contexte de la guerre du Vietnam, le « XVIIIe Salon de la Jeune Peinture », qui se tient en 1967, organise l'opération « Vietnam, un dessin pour leur combat », qui invite les exposants à déposer une œuvre dont la vente se fera au profit du peuple vietnamien. Cette opération a lieu parallèlement à l'intervention remarquée du groupe *BMPT* qui y participe en accrochant des toiles (« Manifestation 1 »), avant de les décrocher quelques heures après, quittant le Salon (« Manifestation 2 »). Parallèlement, les tenants de la *Figuration Narrative* organisent, la même année, l'exposition « Le monde en question ou 26 peintres de la contestation », affirmant leur engagement politique : « Le plus souvent, la contestation est l'effet d'un refus momentané et violent d'un aspect du monde, dû à un moment de l'histoire, à une condition sociologique précise. […] Qu'on ne s'étonne pas de trouver dans "*Le Monde en Question*" des

registres d'expression extrêmement différents, depuis le cri, l'exaspération, la révolte pure […] jusqu'à l'élaboration concertée dans un mode froid[6] ».

Un an plus tard, le 13 mai 1968, est ouvert à l'École des Beaux-arts de Paris, alors occupée, l'Atelier populaire où sont réalisées des affiches sérigraphiées, plus tard placardées dans les rues de la capitale. Elles associent de nouveaux modes de figurations accompagnés de slogans libertaires et révolutionnaires. Louis Cane et Pierre Buraglio font notamment partie de ces ateliers libres. La contestation se poursuit dans le monde culturel durant les années qui suivent : le « XXe Salon de la Jeune Peinture » choisit pour thème « Police et Culture », tandis qu'en 1971, est créé le « Front des artistes plasticiens », un collectif d'artistes et de critiques qui s'opposent à la censure et aux achats qu'ils considèrent sélectifs de l'État, alliés à l'impossibilité d'exposer pour certains. Son point culminant sera la campagne de boycott de l'exposition présentée, en 1972, au Grand-Palais sous le titre « La Création artistique en France, 1960-1972 ».

Si la période est très fertile en actions contestataires, elle l'est aussi en idées et réalisations. Sur quelles bases théoriques se construit donc cette contestation, bases théoriques qui seront revendiquées ensuite par *Supports/Surfaces* ?

2. Le bouillonnement intellectuel

2.1. Le renouveau des langages dans la décennie 60

En amont de 1968, certains domaines de la culture ont connu de fortes évolutions, vu apparaître des innovations : c'est le cas de la littérature, du cinéma, de la musique.

La **littérature** est secouée, depuis 1950, par le *Nouveau Roman*, avec Michel Butor (*La modification*, 1957), Claude Simon, Alain Robbe-Grillet, Nathalie Sarraute, Jean Ricardou. Dans les années 1960, paraissent ainsi de nombreux romans et analyses critiques.

Le refus du roman classique se décline en refus de l'analyse psychologique, minoration de l'intrigue et du rôle des personnages, écriture au présent. Et des recherches nouvelles apparaissent : sur les positions de l'auteur et du narrateur, l'usage des temps verbaux, le processus de l'écriture, la réinvention de la mise en abyme. J. Ricardou écrira plus tard : "composer un roman de cette manière, ce n'est pas avoir l'idée d'une histoire, puis la disposer ; c'est avoir l'idée d'un dispositif, puis en déduire une histoire" (*Le Nouveau roman*, 1973). Théorie d'abord, pratique ensuite.

La *Nouvelle Vague*, au **cinéma**, multiplie les productions dans la décennie 60, avec des films de Jean Rouch, Agnès Varda, Claude Chabrol, François Truffaut, Robert Bresson, Alain Resnais, Jean-Luc Godard, Louis Malle…

Les jeunes cinéastes, épris d'innovation,veulent bousculer les codes d'un cinéma qu'ils trouvent un peu trop figé et conventionnel. Leurs personnages, souvent jeunes, parfois marginaux ou excessifs, rejettent des valeurs dites bourgeoises. Le travail use de nouveaux procédés : discontinuité de l'histoire, voix off, changements de rythmes, mise en abymes. Là encore, l'écriture cinématographique est plus importante que la narration.

La **musique** connaît sa propre évolution. Le rock séduit les jeunes générations et la musique « sérieuse » fait, de son côté, l'objet de recherches portant sur la matérialité du son, obtenue notamment par l'électroacoustique. C'est toute une révolution qui s'installe, avec la musique concrète, née à la fin des années 40, puis celle d'Olivier

[6] Gérard Gassiot-Talabot, *Le monde en question : ou 26 peintres de la contestation*, cat. exp. Paris, A.R.C. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (6-28 juin 1967), Paris, [s.n.], 1967.

Messiaen, de Pierre Boulez et le sérialisme. La forme fixe est rejetée au profit d'une part d'aléatoire, de hasard, le son ne provient pas seulement des instruments traditionnels, mais de techniques de plus en plus sophistiquées autant que de la matière brute.

Toutes ces recherches nouvelles, **Samuel Beckett** (1906-1989), écrivain irlandais résidant en France, prix Nobel de Littérature en 1969 (ce qu'il considéra comme une catastrophe !), en présente un condensé fulgurant. À travers son œuvre immense, théâtrale, poétique ou romanesque, se poursuit depuis des décennies une quête incessante de renouvellement de l'écriture. Les mots-clés en seraient ruptures (avec le je, avec la représentation, avec la narration), dépouillement (qui va jusqu'à l'abstraction), « choseté » : « C'est la chose seule isolée par le besoin de la voir, par le besoin de voir. La chose immobile dans le vide, voilà, enfin, la chose visible, l'objet pur. » (*Le monde et le pantalon,* 1949). Langage, enfin, qu'il s'agit de torturer jusqu'à aboutir à une littérature du « non-mot », et dont l'important est la matière[7].

Dans tous ces domaines se retrouve le besoin de travailler sur le langage, qu'il soit littéraire, musical, cinématographique ou pictural. Et, justement, du côté du langage, il s'est passé aussi une révolution : le structuralisme.

2.2. Le structuralisme et son extension

2.2.1. Principaux concepts

Les peintres de *Supports/Surfaces* font fréquemment référence à Saussure et à Jakobson[8]. On ne retiendra, parmi les grands principes de la linguistique structurale, que ceux qui ont pu essaimer dans le champ scientifique et culturel des années 1960.

- La distinction entre langue, produit social et ensemble de conventions (*CLG*, p. 25) et parole, « acte individuel de volonté et d'intelligence » (*CLG*, p. 30).
- L'opposition entre diachronie, étude historique, et synchronie, étude à un moment donné.
- Une conception de la langue comme système de signes, un ensemble d'éléments définis par leurs relations. Tout signe se définit par rapport aux autres. Le cercle de Prague utilisera « structure » : un ensemble d'éléments entretenant des relations formelles.
- Le signe linguistique est une « une entité psychique à deux faces » comportant un concept, le signifié, et une image acoustique, le signifiant, (*CLG*, p. 99) liés comme le recto-verso d'une feuille de papier, dira-t-on plus tard. Il est arbitraire, différent de l'objet qu'il désigne (le référent) et le signifiant n'a pas de lien avec le signifié.
- La double articulation du langage distingue un premier niveau d'analyse en éléments ayant à la fois un signifiant et un signifié, et un deuxième niveau dans lequel le signifiant sonore se décompose en unités minimales, les phonèmes. En français, 36 phonèmes permettent de former tous les énoncés de la langue.
- Le schéma de la communication de Jakobson et ses fonctions du langage[9].

---

[7] La France d'avant 1968 connaît ses romans et son théâtre, notamment *Oh les beaux jours*, représenté en 1963 à l'Odéon, grand succès avec Jean-Louis Barrault et Madeleine Renault.

[8] F. de Saussure est la référence première, de par son *Cours de linguistique générale* (CLG) à l'université de Genève de 1906 à 1911, publié après sa mort (1913) en 1916 d'après des notes de cours. À la fin des années 1920 les linguistes de l'école de Prague (1927-1939) avec Roman Jakobson construisent le structuralisme, diffusé ensuite en Europe et dans le monde. En France André Martinet publie en 1960 *Éléments de linguistique générale*, traduit en 17 langues, dans lequel il explique la double articulation du langage, Georges Mounin en 1968 *Clefs pour la linguistique* et *Ferdinand de Saussure.*

[9] Cités dans le *Dictionnaire* de Dezeuze, ils ne semblent pas avoir eu une importance très grande dans la production picturale.

2.2.2. Le structuralisme « généralisé »

Dans la décennie 1960, c'est quasiment l'ensemble des champs du savoir qui est marqué par le structuralisme, ses concepts, sa méthode (J.-L.Chiss et C. Puech, 2015).

L'analyse littéraire

Les années 1966-1968 sont particulièrement riches autour de R. Barthes ou T. Todorov[10]. L'objectif étant de construire un modèle d'analyse, du type de celui utilisé pour la langue, on cherche à décomposer le texte en éléments, à repérer des fonctions, des repères formels : temps verbaux, pronoms personnels, éléments déictiques (de repérage dans le temps ou l'espace), liaisons… Le personnage n'est pas étudié comme figure psychologique, seulement comme participant à une action selon certains schémas. « Ce qui se passe » dans le récit n'est, du point de vue référentiel (réel), à la lettre : rien ; « ce qui arrive », c'est le langage tout seul, l'aventure du langage, dont la venue ne cesse jamais d'être. » (Barthes, *Introduction*, p. 26). Le langage matériau de l'écriture, dont il s'agit de comprendre le processus et de faire apparaître les éléments.

Signalons au passage l'importance des revues littéraires dans la diffusion de ces idées, notamment *Tel Quel*, fondée, en 1960, à Paris, au Seuil, tournée vers l'avant-garde, autour de Jean-Edern Hallier et Philippe Sollers, avec plus tard Julia Kristeva, Marcelin Pleynet et Marc Devade, un des membres du groupe *Supports/Surfaces*. L'influence de *Tel Quel* sur le groupe sera forte, on y reviendra.

La psychanalyse

Depuis quinze ans, une foule se presse tous les lundis pour suivre le séminaire de Jacques Lacan (à la rue d'Ulm, dans la décennie 1960) qui publie les *Écrits*, en 1966. Sa relecture de Freud à la lumière du structuralisme le conduit à donner au langage une place primordiale : « l'inconscient est structuré comme un langage » et à travailler sur le signifiant, matière du langage. Il représente une référence majeure pour la critique littéraire (R. Barthes) et pour la création artistique.

Aux marges du structuralisme (1) : l'anthropologie

Même s'il a refusé l'étiquette de structuraliste, et s'est affirmé plus proche d'Émile Benveniste ou de Georges Dumézil[11], Claude Lévi-Strauss (1908-2009) utilise les concepts de synchronie, structure, relations, système, signifiant et signifié, pour analyser les sociétés selon une méthode novatrice[12].

André Leroi-Gourhan (1911-1986) étudie l'art pariétal préhistorique, et les deux volumes *Le Geste et la parole* (1964 et 1965) cherchent à saisir la portée symbolique et la logique de composition, comme le fait R. Barthes pour l'écriture. Passionné par la technique de ces artistes, leur rapport à la matière, il insiste sur le rôle de la main, du geste, vu comme un universel de la préhistoire.

Aux marges du structuralisme (2) : l'histoire

L'histoire met l'événement entre parenthèses pour rechercher et faire apparaître les structures économiques, politiques, sociales ou culturelles qui ont créé les évolutions. Jean-Pierre Vernant, Georges Dumézil, deux historiens de l'Antiquité, se placent aux

---

[10] Par exemple en 1966, Roland Barthes, *Critique et vérité* Le Seuil (coll Tel Quel). Introduction à l'analyse structurale des récits,in *Communications*, 8. En 1967, Tzvetan Todorov, *Littérature et signification*.

[11] Clément, 2002, p. 39-42.

[12] Dès 1949 avec *Les structures élémentaires de la parenté*, puis *L'Anthropologie structurale* parue en 1958, *La pensée sauvage* en 1962, la série des *Mythologiques* de 1964 à 1971, ainsi que dans les articles qu'il consacre à l'art.

frontières de l'histoire, de l'anthropologie et du structuralisme.Vernant accorde le primat aux conditions sociopolitiques dans son étude des *Origines de la pensée grecque* (1962), ou dans *Mythe et pensée chez les Grecs.* (1965), Dumézil, dans ses travaux sur la mythologie comparée, recherche les structures narratives des mythes et de leurs invariants, la mise en lumière de fonctions.

Ces chercheurs, quelles que soient leurs différences de méthodes et de terrain d'études, ont pour axe commun d'étudier des cultures soit anciennes, soit lointaines, voire « primitives », pour retrouver des universaux (le geste par ex.). C'est une inscription dans la mondialisation, de l'est à l'ouest, du sud au nord, qui influera sur les artistes.

2.3. Les maîtres à penser

2.3.1. L'abondance des penseurs

Un nombre très important de philosophes majeurs, vivants et actifs à cette époque, participent au débat intellectuel ; d'autres décédés récemment gardent une grande influence, comme Maurice Merleau-Ponty, ou Wilhelm Reich pour ses idées sur la libido.

Certains sont les maîtres à penser de la contestation : Herbert Marcuse, Hannah Arendt aux États-Unis et, en France, Michel Foucault, Jacques Derrida, Louis Althusser, Gilles Deleuze, Tzvetan Todorov, Julia Kristeva. Marcuse réfléchit aux notions de désir, de travail et d'aliénation, Hannah Arendt au totalitarisme, au travail et à la liberté, Althusser opère sa relecture de Marx, Deleuze revoit l'histoire de la philosophie.

Au premier plan, se situe Michel Foucault, philosophe et psychologue, dont l'ouvrage *Folie et déraison : Histoire de la folie à l'âge classique*, paru en 1961, a marqué les esprits. En 1966, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines* commence par une longue analyse du tableau *Les Ménines* de Velázquez (dont Lacan a, lui-même, fait une lecture en séminaire), jugée structuraliste ou post-structuraliste, où l'on retrouve la mise en abyme, la critique du sujet, la recherche de structures sous-jacentes.

2.3.2. L'invention de la déconstruction

Père de la notion, Jacques Derrida, philosophe, alors professeur à l'ENS Ulm comme Althusser, publie en 1967 *De la grammatologie* et *L'écriture et la différence*. Créateur du terme « différance » qui marque un processus, un mouvement, il repense certaines notions de Saussure, et opère une critique de la linguistique. Il remet en cause, en philosophie, l'approche phénoménologique de Husserl et, en linguistique, la primauté de l'oral sur l'écrit. Ce qui le conduit à « déconstruire » les théories classiques du sens (le sens n'existe que dans la différence), et plus largement, la métaphysique occidentale[13]. Dezeuze lui consacre un article dans le *Dictionnaire*.

> « La déconstruction ne se veut pas un système définitivement clos, mais un questionnement. Elle ne livre pas une conclusion, mais elle ouvre sur des possibles en termes de réflexion analytique. Elle s'intéresse aux processus autant qu'aux produits finis et, par là même, traite des schémas fondamentaux : fond/surface, essence/accident, dessus/dessous, horizontal/vertical, derrière/devant. La déconstruction ouvre un espace possible avec les autres disciplines : philosophie, politique, littérature, ethnologie, etc. » (p. 48).

[13] La notion sera appliquée plus tard négativement à tout ouvrage ou toute pensée remettant en cause des institutions, idées, ou schémas de pensée établis.

2.3.3. Le matérialisme

Branche ancienne de la philosophie qui considère qu'il n'existe que des éléments matériels, le matérialisme prend une place importante dans le mouvement contestataire. De Thalès, Épicure, Démocrite, Lucrèce, le courant s'est poursuivi en continu jusqu'au XIXe,^ avec Charles Darwin et Claude Bernard, Marx et Engels, et au XXe, Ivan Pavlov ou Bertrand Russell.

Qu'en retient l'air du temps ? Dans le langage commun, c'est la mentalité d'une personne attachée principalement aux biens matériels. Dans la critique littéraire structurale, le matérialisme se manifeste dans le rejet du sujet psychologique, la mise à l'écart de l'auteur. En littérature, comme en linguistique ou en musique, on observe un intérêt puissant pour la matière. Matière des sons du langage pour la linguistique, matière de la langue écrite aussi pour Beckett qui s'efforce de retrouver le matériau brut, matière du son pour la musique concrète (on pense à Pierre Henry, *Messe pour le temps présent*, en 1967, ou les *Variations pour une porte et un soupir*, en 1963, les deux donnant lieu à un ballet de Béjart, mais aussi à John Cage qui voulait « laisser les sons être ce qu'ils sont » (cité par Jaulmes p.129).

Le matérialisme pictural de *Supports/Surfaces* est souligné, dès 1969, par Cane, Dezeuze, Saytour et Viallat au Musée des Beaux-Arts du Havre : « L'objet de la peinture, c'est la peinture elle-même, et les tableaux exposés ne se rapportent qu'à eux-mêmes. Ils ne font point appel à un 'ailleurs' (la personnalité de l'artiste, sa biographie, l'histoire de l'art, par exemple). Ils n'offrent point d'échappatoire, car la surface, par les ruptures de formes qui y sont opérées, interdit les projections mentales ou les divagations oniriques du spectateur. La peinture est un fait en soi et c'est sur son terrain qu'on doit poser ses problèmes. Il ne s'agit ni d'un « retour aux sources », ni de la recherche de la pureté originelle, mais de la simple mise à nu des éléments picturaux qui constituent le fait pictural. D'où la neutralité des œuvres présentées, leur absence de lyrisme et de profondeur excessive[14] ».

Les notions de structures élémentaires, de déconstruction et de matérialisme résonnent chez les artistes de *Supports/Surfaces*, qui regardent du côté du formalisme américain, mais en déploient une conception davantage matérialiste. La théorie évolutionniste du critique d'art américain, Clement Greenberg, grand théoricien de l'expressionnisme abstrait, s'intéressait déjà à la réduction de la peinture, dans une perspective d'autocritique du champ pictural, à ce qui est caractéristique du médium : donner à voir avant tout le tableau et non ce qui est peint. La surface plane, le format, la couleur, la forme, sont pour Greenberg l'essence même de la peinture et ce vers quoi elle doit tendre. Les artistes américains qu'il défend ont beaucoup été regardés par les artistes de *Supports/Surfaces*, dont Vincent Bioulès, marqué notamment par l'œuvre d'Ellsworth Kelly exposé à la Biennale de Venise, en 1966. Ainsi Bioulès s'inspirera-t-il dans ses toiles caractérisées, à la fin des années 1960, par de grands aplats colorés dans la lignée de la peinture *Hard Edge*, des fameux *Zip* de Barnett Newman (fig.3).

Ce dernier évoquait, déjà, la puissance politique de la peinture : « On m'a demandé ce que signifiait vraiment ma peinture par rapport à la société, par rapport au monde, par rapport à la conjoncture. J'ai répondu que si mon travail était correctement compris, ce serait la fin du capitalisme et du totalitarisme d'État. Mon travail, en termes d'impact social, signifie la possibilité d'une société ouverte, d'un monde ouvert et non d'un monde institutionnel fermé[15] ». Néanmoins, si Newman associe la dimension politique de sa pratique à un mysticisme notable dans le choix de certains titres, Bioulès revendique,

[14] Fascicule de l'exposition « La peinture en question » au musée du Havre, 1969.
[15] Barnett Newman, *Selected writings and interviews*, New York, Alfred A. Knopf, 1990, p. 251.

alors, le choix d'une peinture qui ne renvoie à autre chose qu'à elle-même, affirmant la nécessité de « maintenir l'espace pictural aux dimensions du tableau proprement dit, sans renvoyer d'aucune façon à un autre espace intérieur, lyrique, comme à autant de pièges[16] ».

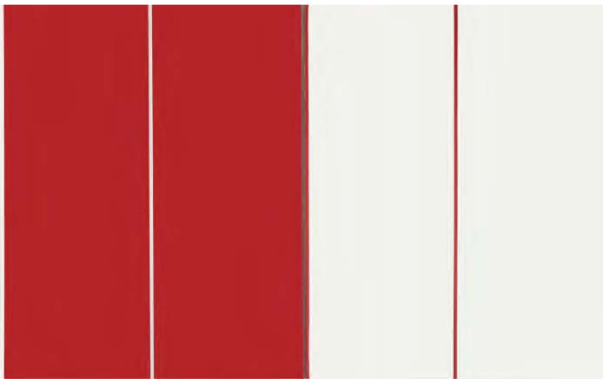

Fig. 3 : Vincent Bioulès, Sans titre, 1969, acrylique sur toile, 200 x 300 cm, Musée Fabre, inv. 2020.14.7. © Adagp, Paris, 2022.

Par ce rapport matérialiste à l'œuvre, les artistes de *Supports/Surfaces* s'apparentent ainsi au minimalisme, de même qu'au post minimalisme américain, au sujet duquel Franck Stella, l'un de ces chantres, écrivait « what you see is what you see[17] ». Ce parallèle s'établit à travers une approche similaire de l'espace de l'œuvre, une référence à la grille moderniste, tandis que l'attrait pour la souplesse et la précarité des matériaux se retrouve davantage chez les tenants de l'*Antiform* (Robert Morris, notamment). La série des *Échelles* de Daniel Dezeuze (fig.4), débutée en 1970, est emblématique de cette tendance, où les lamelles de bois irrégulières, associées entre elles selon le motif de la grille, relient, selon Bernard Ceysson, « leur matérialité à la sienne[18] ».

Fig. 4 : Daniel Dezeuze, *Echelle*, 1975, bois et brou de noix, 580 x 110 cm, Musée Fabre, inv. 96.8.2. © Adagp, Paris, 2022.

L'anonymat du geste pictural affirmé, dès 1966, par le groupe *BMPT*, mettant en exergue les gestes mécaniques qui produisent une peinture, est revendiqué par les membres de *Supports/Surfaces* et leurs compagnons de route. La peinture est analysée selon ses composantes les plus élémentaires, ce que permet la répétition d'un même geste, à l'œuvre notamment dans les toiles de Jean-Michel Meurice qui répète, au sein de ses *Pénélopes*, un réseau de lignes horizontales, constituant à la fois le fond et la

[16] Vincent Bioulès [mars 1969] cité in Vincent Bioulès, *Ecrits 1970-1995, Peindre entre les lignes*, Paris, ENSBA, coll. Ecrits d'artistes, juin 1995, p. 11.

[17] Franck Stella retranscrit par Bruce Glaser, « Questions à Stella et Judd », in *Regards sur l'art américain des années soixante,* Paris, Territoires, 1987, p. 58.

[18] Bernard Ceysson cité in *Daniel Dezeuze – Une rétrospective*, cat. exp. Musée de Grenoble (28 octobre 2017 – 28 janvier 2018), Paris, Somogy, 2017, p. 61.

forme du tableau. Le colorisme est, en revanche, et contrairement aux protagonistes de *BMPT*, pleinement assumé chez ces artistes.

Fig. 5 : André-Pierre Arnal, *Pliage*, 1970, acrylique sur toile, 258 x 251 cm, Musée Fabre, inv. 2007.15.2. © Adagp, Paris, 2022.

En outre, ce matérialisme s'associe à l'importance donnée au processus technique rendu visible et palpable dans la forme finale de l'œuvre qui en résulte. André-Pierre Arnal, à travers ses *Pliages* (fig.5), dans lesquels il monumentalise le principe des cocottes en papier, s'inscrit dans la lignée de Simon Hantaï qui avait mis en place, une décennie auparavant, le « pliage comme méthode ». Lecteur d'André Leroi-Gourhan, Arnal s'intéresse, tout comme Viallat, au geste primitif de l'empreinte, rétablissant une unité entre la pratique picturale et le support de la peinture. Christian Jaccard exacerbe cet aspect en exposant l'outil avec la toile où est rendu visible l'empreinte de ce même outil dans ses fameux « couples toile/outil ».

Viallat avait ainsi résumé, à l'époque du mouvement, le programme matérialiste du groupe, sous la forme de onze grands principes :

« 1) Considérer l'espace réel, s'attaquer à la vision monocentrée de l'espace renaissant. Envisager la peinture comme une topologie.
2) Travailler tous les refoulés de la peinture traditionnelle (endroit/envers — tension/détersion — mollesse/dureté — mouillure — imprégnation — format — etc …).
3) Ne pas privilégier l'image mais la considérer comme le produit d'un travail (le travail du peintre) devenant, par abandon du logocentrisme, objet de connaissance.
4) Ne pas privilégier un matériau précis, mais assujettir l'image au travail sur le matériau et, par une analyse du matériau employé et du travail sur ce matériau, ouvrir le résultat au sens.
5) Analyser la peinture comme mise en scène de l'image du travail du peintre, donc déconstruction des composants traditionnels de la peinture et travail sur les éléments séparés.
6) Inscrire la peinture en tant qu'objet de connaissance, donc ne pas l'assujettir à l'histoire seule de la peinture, mais l'envisager dans le champ des connaissances.

7) Ne pas privilégier l'auteur en tant qu'artiste (mystifiant, mythifiant) n'impliquant pas un savoir privilégié. Abandon de la signature et de la datation.
8) Travailler le marché de l'art en ne privilégiant pas le tableau-marchandise, sujet à tous les aléas de la fragilité.
9) Travailler la critique en la prenant au maximum en charge.
10) Exposer n'importe où des travaux non appréhensibles dans une seule et unique vision.
11) Travailler la situation historique (économique, sociale, politique et idéologique) à partir du matérialisme dialectique[19] ».

Toutefois une autre acception du matérialisme, politique celle-là, occupe aussi le terrain intellectuel contestataire.

3. L'art et la société, l'art dans la société

Dezeuze écrit en conclusion de la Préface au *Dictionnaire* : « Il fallait traiter de front les questions politico-philosophiques car elles furent, en dehors des pratiques artistiques personnelles, de réelles préoccupations pour certains d'entre nous. Elles restent en tout cas le reflet insistant de cette époque ». (p.9)

3.1. Références politiques du mouvement contestataire : matérialisme, marxisme, dialectique

Sous les pavés de 68, il n'y a pas seulement la plage et des étudiants surexcités, mais des préoccupations politiques et sociales, dans un contexte de mouvements sociaux depuis plusieurs années, liés aux fermetures d'usines, de commerces, aux conditions de travail, aux bas salaires.

La référence théorique en est le marxisme-léninisme, qui offre un outil d'analyse et de compréhension des luttes sociales ou des contradictions de la société, lui-même basé sur le matérialisme historique, qui s'est imposé au XIXe siècle avec Marx et Engels. Selon eux, l'histoire a pour moteur la lutte des classes, politique et économique entre la classe bourgeoise qui possède le capital, et la classe ouvrière ou prolétariat qui fournit le travail.

Le matérialisme historique se double d'une méthode de réflexion philosophique, la dialectique, déjà proposée par G.W.F. Hegel (1770-1831), qui cherche à montrer que les contraires peuvent se dépasser dans une sorte d'unité ou de synthèse, s'inverser, voire se convertir l'un dans l'autre. Elle occupe une place importante dans le débat intellectuel des années 68 et suivantes, mais souvent dans son origine, la contradiction. Dezeuze citant Lénine dit de la dialectique que c'est « l'étude de la contradiction dans l'essence même des choses » (p.41). Mais aussi que la recherche constante de la contradiction et de son dépassement génère des discussions sans fin, et pas forcément les synthèses souhaitées. Les débatteurs se renvoient mutuellement aux « poubelles de l'histoire » ! (p.119)

Soutenant le positionnement idéologique de *Supports/Surfaces*, la revue *Peinture, Cahiers théoriques* est créée en 1971, et insiste sur le fait que la critique analytique du tableau traditionnel repose autant sur l'esthétique que sur l'éthique. Ces artistes partagent la volonté militante de placer l'œuvre d'art au cœur de la vie quotidienne, dans une comparaison avec le travail de l'artisan. Dans le premier exemplaire de *Peinture, Cahiers*

[19] Claude Viallat, cité par Jacques Lepage, *Claude Viallat – Traces*, cat. exp. Chambéry, musée d'Art et d'Histoire, 1978, note 2, p. 25.

théoriques, l'éditorial indique ainsi : « *PEINTURE, cahiers théoriques* ne propose pas, aussi bien au niveau pratique qu'au niveau théorique, une peinture de type « nouveau », avant-gardiste, mais une nouvelle pratique de la peinture, en corrélation avec d'autres disciplines (linguistique, sémiotique, psychanalyse, philosophie) et ayant pour fondement, pour lieu de refonte, le matérialisme historique et le matérialisme dialectique. ». Les artistes soulignent que le combat doit s'étendre au niveau proprement politique, afin « d'éviter d'être récupéré soit comme produit de marché, soit comme nouvel académisme ».

3.2. Horizon : Chine

3.2.1. Le virage du maoïsme

Pendant le mouvement de 1968 se produit un virage politique et théorique important. Le Parti Communiste, jugé trop mou, perd de son aura, l'étoile de Lénine pâlit au profit de celle de Mao, le grand timonier de la Chine, qui vient de lancer la révolution culturelle.[20]

La nouvelle « bible » contestataire et révolutionnaire est le « petit livre rouge » des pensées de Mao, que tout contestataire bien né se doit de brandir. Dans sa préface en 1966, Lin Piao (premier vice-président du Parti Communiste chinois) affirme fièrement : « La pensée de Mao Tsé-Toung est le marxisme léninisme de l'époque où l'impérialisme va à son effondrement total et où le socialisme marche vers la victoire dans le monde entier ».

La revue *Tel Quel*, au comité de rédaction de laquelle figure Marc Devade, bascule du côté du maoïsme en 1971 sous l'impulsion de Philippe Sollers[21]. On y apprécie l'aphorisme selon lequel « la superstructure peut influencer l'infrastructure », ce qui revient à donner une place éminente aux artistes et intellectuels, au contraire du marxisme-léninisme classique à l'œuvre en URSS, qui valorise surtout le travail ouvrier.

3.2.2. Une Chine rêvée

La Chine apparaît alors comme le nouvel horizon révolutionnaire, le lieu où s'effacent les classes sociales, où l'égalité devient effective, où les idéaux se réalisent, et où l'individualisme délétère s'efface au profit de l'élan collectif.

Si cette Chine nouvelle enthousiasme, surtout à distance, ce n'est pas, cependant, au détriment de la Chine ancienne, contrairement à ce que veut Mao. Idéogrammes, délicatesse des peintures antiques, splendeur des palais impériaux, ont été célébrés par les écrivains et artistes orientalistes des XIXe et XXe siècles. Et Sollers s'intéresse, selon Dezeuze, à la Chine ancienne depuis longtemps.

C'est donc aussi une redécouverte de la Chine éternelle, un renouveau de l'orientalisme, qui filtre à travers la fascination pour la révolution chinoise, une Chine vue à travers des idéaux et des lectures, une Chine peut-être « rêvée ». (De Chassey, 2018).

Cet intérêt pour la Chine se ressent chez certains artistes du groupe *Supports/Surfaces*, qui font de la Chine le lieu du décentrement du regard et du point de vue occidental : « Un troisième outil de connaissance sera aussi nécessaire : la confrontation de la peinture occidentale a un dehors particulier : la Chine, qui pour des raisons contemporaines (la révolution chinoise, la grande révolution culturelle

[20] À noter que l'image positive de Mao a été également popularisée en Occident par des écrivains comme Malraux qui l'a rencontré en 1965 et en fait un portrait élogieux dans ses *Antimémoires* parus en 1967.

[21] Certains responsables de *Tel Quel,* Sollers, Kristeva, Pleynet, Barthes*,* iront en Chine en 1974. https://diacritik.com/2015/09/23/barthes-carnets-du-voyage-en-chine/).

prolétarienne) et anciennes (la philosophie matérialiste dialectique antique chinoise) pour des raisons à la fois contemporaines et anciennes (l'écriture idéogrammatique), sert de révélateur pour la pratique et pour la théorie de la peinture[22] ». D'un point de vue matériel et plastique, cet intérêt se traduira de diverses manières, le travail de Dezeuze étant par exemple imprégné d'une pensée du vide et de la légèreté, telle qu'il la perçoit dans l'art chinois, tandis que Marc Devade s'inspirera de la technique de l'encre de Chine, dès le milieu des années 1970.

3.3. Culture et action dans la société

Lutte des classes, matérialisme, maoïsme, tout cela a influé sur le monde social et culturel dans une volonté de changement, mue par deux objectifs.

D'abord, le souhait de réunir étudiants et ouvriers dans l'action, comme dans la réflexion. Si le mouvement de 68 a pris naissance dans les universités, il a cherché rapidement à s'étendre au monde du travail, ouvriers et employés.

Ensuite, et surtout pour notre propos, l'effort de rapprocher la culture des classes populaires, la sortir du confinement bourgeois. C'était, déjà, le but de Jean Vilar, avec la création du Festival d'Avignon, en 1947 et du TNP, en 1951. Mais la période soixante-huitarde bouscule et conteste Jean Vilar aux cris de « Vilar, Béjart, Salazar » ! Il faut sortir des lieux culturels labellisés, mettre la culture dans la rue, organiser des happenings (performances éphémères), rendre le public participant, comme dans les spectacles du *Living Theater* de Julian Beck (qui a été d'abord peintre !), et l'achat de billets est remplacé par une collecte. « Le théâtre est dans la rue » ! L'art plastique aussi.

Les expositions de plein air vont constituer l'une des marques de fabrique du mouvement *Supports/Surfaces*, et trouvent leurs prémices à Coaraze et dans les modes d'action du groupe *ABC Productions*. Ce dernier groupe, formé à Montpellier par Tjeerd Alkema, Jean Azémard, Vincent Bioulès, et Alain Clément, prône l'autogestion, à laquelle s'ajoute un certain provincialisme souhaitant la mise en place de nouveaux centres de diffusion, loin des réseaux parisiens (fig.6).

Fig. 6 : Vincent Bioulès et Tjeerd Alkema devant les portes isoplanes, square de la gare de Palavas, été 1969, Archives Tjeerd Alkema. © Adagp, Paris, 2022.

Le 15 février 1970, est publié dans le *Midi Libre*, au sein de la rubrique « Art d'aujourd'hui », le premier texte manifeste du groupe. Ses membres y dénoncent l'isolement et la faiblesse des structures artistiques locales inaptes à soutenir les nouvelles formes plastiques qui émergent et qui s'inscrivent dans un « langage devenu international », tandis que l'art défendu est, selon eux, mis « à la disposition d'un certain ordre établi ». Ils souhaitent donner à voir « un art nouveau qui milite pour une révolution

[22] Éditorial, *Peinture, Cahiers théoriques*, 1971, n°1.

permanente du regard », « un art qui, plus qu'engagé, serait essentiellement et au sens le plus complet du terme un art « politique » ». La maîtrise, par les créateurs eux-mêmes, de l'articulation entre la production et la diffusion de leurs œuvres est également au cœur de leur association. Ils diffusent, par exemple, leur travail, en avril 1969, dans la librairie montpelliéraine d'Hervé Haffner, sous la forme de séries miniatures synthétisant leurs recherches. L'espace public va dès lors constituer l'espace privilégié de diffusion : la première a lieu à Sète dans le parc d'Issanka à l'occasion de la Fête du Parti Communiste. Bioulès accroche sa toile dans un arbre, tandis qu'Alkema tend une bâche plastique, introduisant des poissons rouges, sur un cours d'eau.

Puis vient l'exposition *Cent artistes dans la ville*, en mai 1970, à Montpellier, qui permet, à grande échelle, l'investissement par l'art de l'espace public. La pratique des participants se fonde sur un rapport immédiat à l'environnement, les artistes s'intéressant davantage à la perception globale de l'espace qu'à chacune des pièces prises individuellement. La ville y est conçue comme une œuvre d'art total, un terrain d'expérience.

À Coaraze, dès 1968, à l'initiative du poète Jacques Lepage, plusieurs manifestations en plein air seront décisives à l'émergence de *Supports/Surfaces*. Y participent Dezeuze, Pagès, Saytour, Viallat et Valensi. Puis, vient une série d'expositions, en 1970, sur le pourtour méditerranéen intitulée « Intérieur/Extérieur ». Saytour souligne l'aspect participatif de ces installations et les situations variées qu'elles créent auprès des regardeurs :

> « Des enfants ont été déçus lorsque nous avons retiré des œuvres parce que cela perturbait le jeu qu'ils avaient créé avec elles ; un technicien de cinéma était convaincu que nous nous préparions à tourner des séquences de film ; un père et son fils ont récupéré les restes d'œuvres que nous avions oubliées - ils s'en sont servis comme d'un parcours d'obstacles ; une femme s'est déclarée satisfaite après avoir obtenu de son mari l'assurance que tout n'était que des signaux pour être vus par des avions ; un groupe d'archéologues a démonté les matériaux et utilisé les toiles pour des excavations qu'ils croyaient être des balises d'une piste de moto cross ; des joueurs de volley-ball utilisaient le filet tendu entre deux arbres ; les toiles étaient utilisées comme couvertures, tentes, tapis ; une famille s'est installée sur une des œuvres en attendant la suite[23] ».

Le groupe *Supports/Surfaces* utilise un vocabulaire volontairement pauvre, caractérisé par sa précarité et sa banalité, loin de la froideur presque clinique des œuvres d'art minimal, qui participe de l'ancrage de l'art au sein d'une expérience quotidienne. Vincent Bioulès propose ainsi des étendues de couleur pure animées de bandes verticales, déclinées parallèlement dans l'espace sous la forme de bâtonnets en bois teinté, marqués d'imperfections. Les tôles usées de Pierre Buraglio sont constituées de matériaux de récupération, assemblés poétiquement (fig.7).

Fig. 7 : Pierre Buraglio, *Métro della Robbia*, 1985, tôle émaillée de métro, 26 x 57 cm, Musée Fabre, inv. 2009.37.1. © Adagp, Paris, 2022.

[23]Patrick Saytour [1971] in Jean-Marc Poinsot (éd.), *Supports/Surfaces*, Paris, Limage2, 1983, p. 64-65.

Claude Viallat a, lui, recours aux draps usagés, vêtements et bâches, textiles, contribuant à nier la frontière existante entre les beaux-arts et les arts appliqués. L'art s'inscrit dans l'expérience continue de la vie, dans un rapport constant avec l'environnement quotidien des objets produits, parfois, simplement « arrangés » entre eux comme c'est le cas dans les *Arrangements* de Bernard Pagès, où deux matériaux, dont les caractéristiques formelles et fonctionnelles diffèrent, sont unifiés, créant toute une gamme de nouveaux possibles pour ces objets (fig.8).

Fig. 8 : Bernard Pagès, *Arrangement : branchages et briques creuses de diverses qualités*, 1969, branchage, peinture diluée (bleu-vert), briques creuses, 55 x 55 x 60 cm, Musée Fabre, inv. 2015.20.2

C'est ainsi que nous souhaitons conclure sur ce mouvement, en insistant avant tout sur le lien à la vie, à l'expérience quotidienne et ludique, certainement utopique, qu'a souhaité mettre en œuvre le mouvement *Supports/Surfaces*. Ils ont refusé un label d'avant-gardisme et d'élitisme, jugés bourgeois, mais sont devenus, dans des musées réputés, pièces de collections qui nécessitent un discours explicatif.

Malgré la brièveté du groupe, les questions de précarité des matériaux, d'environnement des œuvres, de l'osmose entre art et artisanat, ont nourri les artistes des générations suivantes, et jusqu'à aujourd'hui.

QUELQUES RÉFÉRENCES UTILES

ABADIE Daniel, *Les années Supports-Surfaces dans les collections du Centre Georges-Pompidou*, cat. exp. Paris, Galerie nationale du Jeu de paume (18 mai – 30 août 1998), Paris, Galerie nationale du Jeu de Paume, 1998.

AMIC Sylvain, *Le chasseur, le cueilleur, l'ogre. Daniel Dezeuze*, Musée Fabre – Actes Sud, 2009.

CHISS Jean-Louis, IZARD Michel, et PUECH Christian, « Structuralisme », *EncyclopediaUniversalis*, 2015. https://www.universalis.fr/encyclopedie/structuralisme/

CLÉMENT Catherine, *Claude Lévi-Strauss*, Paris, PUF, 2002.

DAMPÉRAT Marie-Hélène, *Supports/Surfaces*, 1966-1974, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2000.

DE CHASSEY Eric, "A question of China or a question of painting ?" in *Supports/surfaces, The Origins, 1966-1970*, Paris, ADAGP, 2018.

DEZEUZE Daniel, *Dictionnaire de Supports/Surfaces, [1967-72]*, Saint-Etienne, Éditions Ceysson, 2011.

HILAIRE Michel, COLODIET Stanislas, HUDOWICZ Florence, *Vincent Bioulès, une rétrospective*, cat. exp. Montpellier, musée Fabre (15 juin – 6 octobre 2019), La Garenne-Colombes, éditions Bernard Chauveau, 2019.

HILAIRE Michel, LOZON DE CANTELMI Marie, *Viallat, une rétrospective*, cat. exp. Montpellier, musée Fabre (28 juin – 2 novembre 2014), Paris, Somogy, 2014.

JAUMES Sylvie, *ABC productions : L'alchimiste et le révélateur*, DEA Histoire et Civilisations de la Renaissance à nos jours, option Histoire de l'art contemporain, sous la direction de Jean-François Pinchon, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 2003.

LEROI-GOURHAN André, *Le Geste et la parole*, vol. 1 (*Technique et langage*), vol. 2, (*La mémoire et les rythmes*). Paris, Albin Michel, 1964-1965.

MANUEL Pierre, *Claude Viallat, Marques et passages*, Montpellier, Méridianes, 2014.

MARRON-WOJEWODZKI Maud (dir.), *André-Pierre Arnal, une collection*, cat. exp. Montpellier, musée Fabre (13 février-6 juin 2021), Gand, Snoeck, 2021.

MATHIEU Romain, *Supports/Surfaces pris aux mots : stratégies discursives d'une avant-garde picturale,* Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille, 2013.

MATHIEU Romain*, Supports/surfaces, The Origins, 1966-1970*, Paris, ADAGP, 2018.

O'NEILL Rosemary, « Été70 : The Plein-Air Exhibitions of *Supports-Surfaces* », in *Journal of Curatorial Studies*, Volume 1 n°3, 2012, pp. 349-368.

TOSATTO Guy, BERNARD Sophie (dir.), Daniel Dezeuze : une rétrospective, cat. exp. Musée de Grenoble (28 octobre 2017-28 janvier 2018), Paris, Somogy, 2017.

WHITNEY Wallace (dir.), *Unfurled : Supports/Surfaces 1966-1976*, cat. exp. Detroit, Museum of contemporary art (1er février-21 avril 2019), Detroit, Museum of contemporary art, 2019.

ZINN Howard, *Une histoire populaire des États-Unis, - De 1492 à nos jours*. 1èreéd. HarperCollins, 1980, Marseille/Montréal, Agone, Lux, trad. française 2002.

Crédits photos pour toutes les images : Frédéric Jaulmes – musée Fabre Montpellier Méditerranée Métropole.

TdM

HAUT

Séance publique du 25 avril 2022

Église et mémoire : Promenade dans la bibliothèque et les archives secrètes du Vatican

Jean-Louis BRUGUÈS
Archevêque-évêque émérite d'Angers
Archiviste et bibliothécaire honoraire du Vatican

TdM

Cette conférence n'a pas fait l'objet d'un texte.

Séance publique du 2 mai 2022

Ludwig van Beethoven, mes amis, mes amours, mes emmerdes….

Philippe BARTHEZ
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Jean-François HEISSER
Pianiste, Chef d'orchestre, Professeur honoraire au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris

TdM

MOTS-CLÉS
Beethoven, musique, piano, composition, virtuosité, amis, amours, testament, surdité, postérité.

RESUMÉ
L'auteur a choisi de laisser parler Beethoven des ses problèmes d'homme ainsi que de sa façon personnelle de composer. Le texte est accompagné par le pianiste Jean François Heisser qui, intervenant à sept reprises au cours de la conférence, illustre le génie Beethovénien.

Nota : les morceaux de Beethoven interprétés au piano par J.-F. Heisser sont repérés par une clé de sol.

Cette conférence était programmée en avril 2020 !… S'intégrant dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de la naissance de Beethoven. (17 décembre 1770). Le Covid a pensé pouvoir nous faire oublier Ludwig : c'était ne pas réaliser que, quel que soit le nombre des années, aucune pandémie ne réussira à effacer Beethoven de nos esprits et de nos cœurs.

Aussi, suis-je particulièrement heureux, ce soir, de rendre un vibrant hommage à ce compositeur qui m'a ouvert les portes du ressenti musical à l'âge de 12 ans.

Un peu plus tard, la rencontre et l'amitié de J.F. Heisser, beethovénien internationalement reconnu, expliquent sa présence ce soir ; je le remercie vivement d'avoir, une fois de plus, accepté de participer à cet hommage.

Comment envisager de faire encore une conférence sur Beethoven après tout ce qui a été dit, et surtout écrit sur lui, après sa mort ? D'autant que ses nombreux biographes, l'Allemand Schindler, l'Anglais Thagee, le Français Rolland par exemple, se sont appropriés le personnage au point de modifier et d'altérer trop souvent ses écrits. L'œuvre de Schindler en particulier, considérée aujourd'hui comme un mélange de lacunes, de conclusions hâtives et d'inventions, a fait autorité au cours de la seconde moitié du xixè siècle et de la première moitié du xxè.

La seule possibilité restait donc, pour moi, de prendre la place de Beethoven pour le laisser parler, ses paroles étant expliquées et illustrées par Jean François pour vous faire pénétrer au plus profond de sa musique. Pour amener plus de clarté dans le propos, j'ai divisé ce récit de Beethoven par lui-même en trois parties : « Ludwig van Beethoven : mes amis, mes amours, et si vous le permettez, mes emmerdes… ». Car pour être un génie musical universel, on n'en est pas moins homme, avec ses grandeurs et ses faiblesses.

𝄞 BAGATELLE, op 119 n° 10

Si vous vous plongez dans les trois ouvrages cités en référence, vous entendrez sans doute Ludwig van Beethoven dire ce qui suit et d'abord commencer par une profession de foi : Faire mon devoir, dit-il, « Agir », consiste à créer des œuvres qui témoignent de mon lien avec la transcendance et qui peuvent servir d'expérience aux autres dans leur itinéraire spirituel. Ainsi, ma musique est-elle un art complexe qui peut produire des effets de connaissance en dehors des savoirs déjà constitués, l'imaginaire étant une voie possible de la connaissance. Ma musique suscite l'émotion par une écriture qui associe notes, mesures, silences, rythmes, et incite ainsi à penser ce qui ne l'a pas encore été. Elle peut se lire enfin sur mes partitions dont le dessin est déjà éloquent, qui oppose les masses sonores, les phrases lyriques et les interrogations rythmiques. Et, de toute façon, je n'ai jamais pensé à composer pour la gloire ni les honneurs ! Ce que j'ai dans le cœur, il faut que ça sorte, voilà pourquoi je compose !....

𝄞 BAGATELLES op 126 n°s 1, 2, 3, 4

Ce programme qui met déjà la barre très haut, je l'ai d'abord dédié à mes amis et à mes relations amicales. De vrais amis j'en ai eu peu : Stéphane Breuning, conseiller aulique au ministère de la guerre, Karl Holtz, membre de la société de la musique à Vienne, Schuppanzigh, le violoniste, Zmeskall, et surtout le Docteur Wegeler, mon confident de cœur. De lui, je reparlerai plus loin mais j'aime, par exemple, envoyer à Zmeskall, violoncelliste amateur et myope, des billets dans le style Rabelaisien dont celui-ci : « Très cher baron vidangeur (sic) je vous suis bien obligé pour la faiblesse de vos yeux. J'ai composé pour nous deux un duo pour violoncelle et alto, pour deux paires de lorgnons obligées !… »

Je reviens vers Schuppanzig, 1er violon du quatuor du Prince Lichnowsky puis de celui du Comte Razumosky avant de fonder son propre quatuor, en 1823 à Vienne ; il est un des meilleurs violonistes de ma génération. Avec lui, j'aime parler de virtuosité. Virtuose vient du latin « Virtus », force virile mais aussi vaillance, force, courage. Mais « Virtus » désigne aussi l'ensemble des qualités morales et physiques qui font la valeur d'un homme. La virtuosité est donc beaucoup plus qu'une simple rapidité dans l'exécution d'un concerto ou d'une sonate d'écriture complexe. Elle ne doit pas être que l'impression déclenchée par des qualités techniques. Elle passe par les doigts, pour atteindre le spirituel. Créateur de beaucoup de mes quatuors, Schuppanzig correspond parfaitement à ce que doit être un virtuose.

𝄞 SONATE « Pastorale » op 28 n° 15 1er et 2ème mouvements

Le Doçteur Wegeler, enfin, est ce que l'on appelle un ami « Pour toute la vie ». Je l'ai rencontré quand je n'avais que 12 ans. Il en a 17 quand il m'introduit dans la famille Von Breuning très mélomane. Je deviens professeur de piano des enfants et en particulier d'Éléonore surnommée « Lorchen », qu'il épousera en 1802. À cet ami

médecin je confie tout, et aussi que je ne vis que dans mes notes. Une œuvre est à peine achevée que la suivante est commencée, ainsi, comme j'écris maintenant, fais-je souvent 3 ou 4 œuvres en même temps.

Et puis, arrive Karl Amenda. Fils de musicien et excellent violoniste, nous avons le même âge et je le rencontre lors de l'écoute d'un quatuor dans lequel il interprète la partie de premier violon. Impressionné par ses qualités, je l'invite à venir faire de la musique chez moi et s'enchaînent alors des épisodes drôles d'accompagnement et de raccompagnement, de chez l'un chez l'autre, toujours au seul bénéfice de la musique. Très importuné par ma façon effroyable de jouer du violon, il me crie : « Arrête-toi, je t'en supplie !… » Et nous éclatons de rire à nous tenir les côtes !… Je le sais amoureux de mes compositions, et un soir, après une de mes improvisations au piano, il me dit : « Comme c'est dommage qu'une musique aussi admirable soit perdue sitôt après qu'elle est née ! » Je lui réponds alors : « C'est ce qui te trompe…Je peux reproduire toutes les fantaisies que j'improvise. » Et je lui rejoue cette dernière sans rien changer.

Dans ce chapitre sur l'Amitié, je dois aussi parler des très nombreuses relations amicales que j'ai toujours distinguées parmi la haute aristocratie Bonnoise et surtout Viennoise. Je dois confesser que les raisons en étaient doublement intéressées : faire reconnaître dès que possible la valeur de ma musique mais aussi, hélas…obtenir les subsides financiers qui me faisaient défaut. J'ai obtenu les deux car, d'une part, beaucoup de ces personnes haut placées dans la hiérarchie sociale étaient de bons musiciens, et que, d'autre part, j'ai reçu par exemple en mars 1809 une rente de 4 000 florins annuels allouée par deux Princes et un Archiduc, rente qui, avec des hauts et des bas, sera prolongée jusqu'en 1815.

J'ai pourtant vite réalisé, qu'en dépit du génie de ma musique pour me faire connaître, je n'étais pour les Grands qu'un valet, un saltimbanque, ce qui ne m'empêchait pas de leur donner des conseils pour la composition. Ainsi, à l'Archiduc Rodolphe : Surtout que votre Altesse continue à noter brièvement par écrit, pour s'entraîner, les idées qui lui viennent au piano. Pour cela il faut, près du piano, une petite table. Non seulement l'imagination acquiert de la vigueur, mais on apprend à retenir instantanément les idées les plus éloignées.

J'ai enfin essayé de leur expliquer que ma musique cherche à créer un univers sonore pour chacune de mes œuvres et mettre ainsi en évidence son autonomie qui n'est ni imitation, ni description, mais expression à part entière des émotions ressenties et réactualisées, ici et maintenant lors de son exécution.

𝄞 VARIATIONS DIABELLI op 120. Thème et variations 1 à 5

* * * * *

J'ai horreur de donner des leçons de piano, sauf quand l'élève est une jolie fille. Et j'ai écrit à mon frère Johann, le 8 septembre 1823 : « Deux cantatrices nous ont rendu visite aujourd'hui, et comme elles voulaient absolument me baiser les mains et qu'elles étaient très jolies, j'ai préféré leur offrir de m'embrasser la bouche. C'est ce que j'ai à te raconter de plus neuf pour le moment ».

Ceci dit, mes propositions d'aller au-delà d'une rencontre amoureuse ont toujours été repoussées. Je ne suis pourtant jamais resté sans relation amoureuse…Mais je n'ai jamais pu conclure et réaliser une union durable, un mariage, même après avoir assuré mon statut social et financier.

Mon premier amour a été Éléonore Von Breuning (Eh oui !… Mon très cher Wegeler, mais je ne t'en veux pas de l'avoir épousée.) Mon sentiment n'était pas partagé.

Pendant la composition de mon opéra « Léonore » qui deviendra « Fidélio », imprégné de fidélité conjugale, je rêve d'un mariage avec Joséphine Brunswick de Korompa à qui j'ai déclaré ma flamme. Curieusement, tandis que le sentiment d'amour pour elle commençait à germer, je suis habité par une tristesse intérieure qui disparaît quand je suis certain d'avoir gagné son cœur et qu'avec une activité de composition augmentée je serai plus digne de moi et d'elle. Ce mariage, pourtant, ne se fera pas…

Autre tentative plus risquée auprès de Marie Bigot, brillante pianiste qui, un beau jour de printemps ensoleillé de 1807, vient de déchiffrer à vue ma sonate pour piano opus 57 No 23. Je lui propose une promenade en calèche… Sans son mari !…J'ai alors toutes les peines du monde à me disculper auprès de lui, mais le mal est fait !… Le malentendu de mon amitié amoureuse est cause d'une brouille définitive avec le ménage…

En 1810, j'aurais bien voulu épouser aussi Thérèse Malfatti. Introduit dans sa famille par un ami commun, je suis vite épris d'elle alors qu'elle a 22 ans de moins que moi !…Je lui offre l'esquisse d'une petite composition, une bagatelle, sous-titrée « Pour Élise ». Hélas !…La famille qui me voulait bien comme professeur, refuse de m'accueillir comme gendre…

Pourtant, au décours de cet épisode émotionnel douloureux, l'espoir s'incarne dans la rencontre de deux jeunes femmes : les « sœurs » Brentano. Bettina, née en 1785, va me permettre, au travers d'une amitié amoureuse, d'approcher Goethe que j'admire au point d'avoir composé la musique de son drame Egmont, et dont elle est la jeune amie. Antonie, un peu plus âgée de 5 ans, est sa belle-sœur car elle a épousé Franz., le demi-frère de Bétina.

Bétina me plait davantage. Plus gaie, plus ensorcelante, elle est aussi plus volage et dans ma musique qu'elle adore, préfère les notes qu'elle entend, au compositeur qu'elle côtoie. Un an plus tard, elle décide d'épouser Achim Von Arnim, alors que je lui ai offert ma musique sur un poème de Goethe intitulé « Nouvel amour, nouvelle vie ». Formé de 3 strophes de 8 vers, ce monologue d'un amant bouleversé par l'amour doit faire comprendre à la destinataire l'effet qu'elle a sur lui. Encore raté…

Antonie Brentano, plus sensible et souvent mélancolique, va rester à Vienne entre l'été 1809 et celui de 1812 pour assister à la maladie et à la mort de son père, possesseur d'une riche collection de livres, de partitions et d'objets d'art. Je la réconforte pratiquement tous les jours en lui jouant du piano, ma musique lui redonnant le goût de vivre. D'autant que son mari apprécie au plus haut point notre intimité, garante, à ses yeux, de la santé de sa femme…Cette intimité, vous l'avez senti, est le berceau nécessaire à la naissance d'un amour sincère et durable que j'exprime à Antonie, le 6 Juillet 1812, dans ma lettre à l'Immortelle Bien-aimée, écrite « Avec le crayon qu'elle m'a offert ». Mais, pour éviter toute compromission, je décide de la garder dans mes papiers secrets. C'est une lettre d'amour intense, peut-être un peu grandiloquente, et surtout désespérée puisqu'elle avoue que nous devons l'un et l'autre renoncer à notre relation d'amour…

𝄞 SONATE op 110 n° 31 1er mouvement

Le souvenir de tous ces échecs me conduit à penser que pour les femmes, en général, je ne suis qu'un musicien, pas très beau, pas très riche, un « Amuseur » qui tombe souvent amoureux de filles de la haute société et dont les familles ne veulent pas comme mari. Et, si je garde pourtant intacte la capacité de tomber amoureux au point d'être bouleversé par tout nouvel amour, je sais qu'il n'y a pour moi aucun bonheur de l'extérieur. C'est moi qui dois me créer tout en moi-même…

* * * * *

Et donc supporter mes avatars de santé, mes problèmes professionnels, mes malheurs familiaux, résumés en un mot peu élégant mais bien significatif, mes Emmerdes !...

À commencer par la Surdité. Quoi de pire que devenir sourd pour un musicien ? Ne plus pouvoir écouter ce que je compose, ne plus pouvoir diriger un orchestre ni me mettre à l'unisson avec d'autres interprètes. Il y a le respect de la mesure, me direz-vous… Oui, mais comment partager les nuances ?… Les premiers symptômes de cette maladie sont apparus dès l'âge de 30 ans, mais je ne peux en faire l'aveu à mon ami médecin Wegeler qu'en 1801. J'ai déjà perdu 60% de l'audition normale et, en 1816, ma surdité sera complète pour tous les sons. Cette infirmité se dresse partout devant moi comme un spectre et je fuis les hommes parce qu'il ne m'est pas possible de dire aux gens que je suis sourd. D'ailleurs, si je le disais, je ne serais pas plus heureux : Je verrais à chaque instant sur leurs visages qu'ils ont pitié de moi.

Bien que décidé à me battre, à « Saisir le destin à la gueule » je vis une période dépressive et rédige un testament au cours d'un séjour à Heiligenstadt, petit village dans la campagne Viennoise. Dans deux lettres écrites à mes frères, les 6 et 10 Octobre 1802, je leur révèle mon handicap qu'ils tenaient pour de la misanthropie et leur fait part des réflexions sur la mort que m'a inspirées la lecture de Werther. « N'apprends pas seulement à ne pas redouter la mort, apprends aussi à t'en réjouir ». Mais aussi « Ô Providence, laisse-moi entrevoir une fois un véritable jour de joie ».

Je vais donc prendre ce que la vie m'offre, avec fatalisme mais sans passivité. Je suis partisan de l'idéologie de la liberté via la composition musicale. Passionné par la lecture des « Vies des hommes illustres » de Plutarque, j'admire la République Romaine. J'aspire à un changement politique et suis enthousiasmé par l'avènement d'une République conduite par des Consuls. Pour moi, la Révolution française a ouvert une nouvelle ère de l'humanité et Paris est la nouvelle Rome, ville de la liberté qui renoue avec l'héroïsme de l'Antiquité. Paris vient d'être consacrée capitale des Arts lors du « Rapatriement » des objets d'art d'Italie. Il faut que j'aille à Paris et m'y faire connaître !…Hélas, je n'irai jamais… Car Bonaparte Consul devenant Empereur, je ne peux supporter ses abus de pouvoir et ses idées de domination européenne. Quel dommage que je ne m'y connaisse pas en stratégie comme en musique ! Sinon, je le battrais !…Aussi, mes désirs de changement et de liberté, vais-je les exprimer dans mes œuvres. La réalisation de ma 3ème Symphonie, Eroica, marque, à cette époque de ma vie, un tournant capital dans l'évolution de ma musique. Créée le 9 Juin 1804 chez le Prince Lobkowitz, dédicataire, après avoir rageusement rayé le nom de Bonaparte d'abord inscrit en tête de la partition, elle déclenche chez le public et les critiques des réactions d'incompréhension. Qualifiée de « Colossale » elle indispose par les dissonances de certains accords et surtout par une longueur encore jamais vue dans ce type de musique instrumentale. Pourtant, elle suscite de ma part, une nouvelle forme d'écoute, caractérisée par la volonté de communiquer idées et émotions, volonté qui passe par ma façon de composer.

L'inspiration ne se commande pas et je ne suis pas de ces journaliers qui travaillent à tant par jour et par pièces. D'abord, je note les idées qui me viennent à l'esprit immédiatement sur n'importe quel support : cahier de conversation, feuille volante ; puis, ou parallèlement, je cherche l'organisation d'ensemble de l'œuvre, ce qui va la structurer : mouvements, plan tonal, motifs ; je tâtonne dans la mise au point de la configuration des thèmes. Cette phase du travail consacrée à la recherche des idées conservées sous forme d'esquisses est suivie par ce que les Allemands nomment la « Niederschrift », c'est à dire le travail d'élaboration des idées et de leur transcription matérielle sur des feuilles de papier à musique. Et là, je livre une véritable lutte avec les éléments que je veux mettre en œuvre, raturant jusqu'à l'effacement ce que j'ai écrit, au point parfois de faire un trou dans la feuille de papier !…Pourtant le manuscrit

autographe n'est pas la version définitive : loin de là !…Mon travail de conception de détail, et parfois d'ensemble, n'est pas du tout terminé, ce manuscrit étant soumis à tant de corrections qu'il devient parfois si difficile à lire que je suis obligé de le réécrire entièrement pour que le copiste puisse s'y retrouver !

Mon secret réside en grande partie dans la conception de ce que j'appelle « faire des progrès dans mon art » à savoir mettre en œuvre de l'inouï, quitte à ne pas être compris ! Ou bien à ne l'être que par les générations à venir. Il faut pourtant que je fasse des efforts dans la livraison de mes œuvres aux éditeurs…Pour ma neuvième symphonie, par exemple, je me suis mis au travail en mars 1823, date qui devait être celle de la livraison ; je l'ai achevée en avril 1824 et effectué des corrections jusqu'en janvier 1825 !….

Quant au piano, mon instrument de prédilection, je suis content vraiment de pouvoir développer la manière d'en jouer, soutenu par les progrès que les différents facteurs obtiennent de sa fabrication. Souhaitant le faire « chanter », j'aspire au moment où on pourra enfin le distinguer d'une harpe !

𝄞 CADENCE du 1er mouvement du concerto pour piano n° 4 en sol majeur op 58

Sur le plan familial aussi, j'ai eu beaucoup d'ennuis. M'étant fait un principe de ne jamais rien écrire sur moi ni de répondre quoi que ce soit à ce qui s'écrit sur moi, j'aime entretenir le mystère sur ma vie intime. Je laisse ainsi courir les bruits qui prétendent que je serais le fils naturel du roi de Prusse, Frédéric Guillaume II. Par coquetterie ?… Parce que cela me flatte ?… Je préfère laisser toujours planer le doute, confiant à mon ami Wegeler la tâche de faire connaître au monde l'honorabilité de mes parents et en particulier celle de ma mère.

Il y a aussi la mort de mon frère Kaspar Anton Karl, qui fait de moi, par testament, le tuteur de son fils Karl né en 1806. Mais ma belle-sœur Johanna obtenant la tutelle partagée, j'ai recours à la justice pour obtenir seul cette tutelle, persuadé que cette mère, par ailleurs condamnée pour malversations et calomnies, est incapable d'élever correctement l'enfant. Ayant finalement obtenu sa garde, je suis confronté à un neveu ballotté entre son oncle, sa mère et des institutions spécialisées onéreuses auxquelles je le confie et d'où il s'enfuit à plusieurs reprises. Plus tard, acculé par son geste suicidaire, je finis par accepter qu'il devienne soldat plutôt que marchand, déplorant d'avoir dépensé tant de temps et d'argent pour ne produire qu'un homme ordinaire. Si cette relation faite de mésententes et de conflits aurait dû suppléer à l'absence du fils que je n'ai jamais eu, je n'en retire que beaucoup de tristesse et d'appauvrissement financier. Je suis surtout blessé par cette phrase qu'il m'assène un jour de dispute : « Tu devrais plus faire attention aux autres… ». Comment perdre du temps à faire attention aux autres quand on n'en a pas assez pour gérer le devenir d'un génie musical ?

* * * * *

Au soir de ma vie, je réfléchis à ce que sera « L'après Beethoven ». Ma postérité risque d'être paradoxale : fondateur d'une ère nouvelle, révolutionnaire pour les compositeurs et le public, je pense n'être qu'une source de profit et de bénéfices matériels pour les politiques (Exploitation de ma musique à des fins de propagande), les éditeurs et les organisateurs de concert. Je passe sur les mauvais traitements auxquels je fus en butte de tous les côtés et espère que l'on remarquera combien j'ai été ferme et inébranlable. La religion et la basse continue sont des choses que l'on ne discute pas !…

Si Socrate et Jésus ont été mes modèles, j'ai griffonné aussi sur un cahier de conversation la maxime de Kant qui me réjouit : « La loi morale au-dedans de nous et le ciel étoilé au-dessus de nous ». Et, à l'opposé d'une vie pouvant apparaître comme

sombre et triste, je voudrais que ma musique serve à l'émancipation de chacun pour accéder à la Joie.

𝄞 SONATE « Pastorale » op 28 n° 15, 3è et 4è mouvements

RERERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Massin Jean et Massin Brigitte, 1967, *Ludwig van Beethoven*, éd. Fayard

Brisson Élisabeth, 2016, *Beethoven*, éd. Ellipses^

Vacquin Monette, 2014, *Grave ma non troppo, Beethoven dernier mouvement*, éd. Penta

TdM

HAUT

Séance du 9 mai 2022

L'avenir du rosé en France. Une vision à court terme…

Gérard BOUDET
Académie des Sciences et lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS
Rosé, stabulation, chiquirisation, provence, consommation, marketing, claret, clairet, incarnat, pamplemousse, thiol, Tavel, oignon, macération, pressurage, saignée, pelliculaire, fermentation, cépage.

RÉSUMÉ
Le marché du rosé en France est très porteur d'opportunité. Beaucoup d'investisseurs s'intéressent à ce marché. Les prix en France sont à la hausse. Les précurseurs du développement de ce marché sont les Provençaux. À partir de techniques de vinification élaborées et mises au point dans le Bordelais, des rosés sont élaborés en Provence et génèrent de fortes valeurs ajoutées. Cependant, face à l'évolution du climat, à des contraintes écologiques liées pour beaucoup à cette évolution, le vigneron doit faire face. Son outil de production est adaptable, mais pas dans un immédiat. Une parcelle de vigne se renouvelle tous les trente ans environ. Des technologies nouvelles sont mises au point au fil du temps, au point que le vigneron n'a de cesse de s'adapter à l'évolution climatique, aux techniques de production ainsi qu'aux nouvelles façons de vendre…

Le vin rosé était un vin de « terroir », il est un vin de » savoir » et deviendra un vin de « faire-savoir ».

Il m'est agréable de partager avec vous tous un sujet peu traité par notre Compagnie : Le vin rosé et qui plus est, le vin rosé et son avenir. Une boisson pas comme les autres, puisque c'est la seule aujourd'hui qui progresse, en volume et en valeur. N'oublions pas que la région Occitanie est le premier producteur de vin en France avec près de 200 000 ha de vigne, 20 000 exploitations agricoles et une production de 12 millions d'hectolitres, soit 40 % de la production française.

C'est par une double expérience, celle de mes premiers pas dans les années 1970, avec la marque Listel pour le nouveau marché du « Gris qui a un grain », celui de la grande distribution naissante, mais aussi par le fruit du hasard qui m'a, voilà une quinzaine d'années, fait replonger mais de façon plus opérationnelle dans le vin rosé. Une occasion unique pour vous faire partager deux univers du vin à des périodes totalement différentes !

Deux paysages, la Camargue pour Listel, le plat pays avec ses cordons littoraux sablonneux où, jadis, le grenache noir ou gris, allié à un peu de cinsault, à fait bombance au milieu des genévriers, des oliviers de Bohème et des salicornes et, aujourd'hui, les falaises de Calissanne, où courent au milieu des vignes les perdreaux, les bartavelles, deux paysages, qui produisent deux vins complètement différents, deux rosés qui n'ont rien de commun, si ce n'est la couleur.

Et de citer Colette : « La vigne et le vin sont un grand mystère car la vigne seule parmi toutes les plantes peut nous faire comprendre ce qu'est véritablement le goût de la terre ».

Ces deux points de repères, la Petite Camargue des années 1970 et le Pays d'Aix en Provence d'aujourd'hui, vont structurer le propos. Il y a effectivement un avant et un après dans l'engouement de la demande du vin rosé. Avec des nouveaux procédés œnologiques, levures d'ensemencement, nouveaux procédés d'extraction, inertage des vins, nouvelles technologies de stabilisation, fiabilisation de processus, tous ces thèmes qui ont été évoqués lors de notre colloque sur « L'agriculture du Futur », en 2018, avec l'Académie de Toulouse. Ce futur, qui est source de progrès, sur lequel une œnologie dite de non-défaut doit garantir le développement des vins rosés. Je vais m'efforcer de vous donner une vision de ce que sera peut-être ce vin dans les prochaines décennies.

Aujourd'hui, le vin rosé en France fait un « tabac », en vin de soif ou en gastronomie. Contrairement aux vins rouges et blancs, malgré nos traditions gastronomiques, le talent de nos chefs, les vins rosés n'accompagnent pas systématiquement nos plats. La France est le premier consommateur de rosé dans le monde, mais elle en est aussi le premier producteur, talonnée par l'Espagne et l'Italie. La progression de la demande est telle, que nous devons, nous viticulteurs, faire face. Nos pays voisins et depuis peu le reste du monde, font aussi du rosé, mais convenons-en, bien différent des rosés français. Ce fulgurant développement de la demande, depuis les années 1990, a créé un marché du rosé, attirant de nombreux producteurs adeptes de vins tranquilles, qu'il soit rouge ou blanc. Ces producteurs sont aujourd'hui situés en France mais aussi à l'étranger. Je pense aux Ėtats-Unis, par exemple, et plus proche de nous, l'Espagne et l'Italie. Cette concurrence est d'autant plus vive que le rosé est devenu au fil des ans un vin de « soif », un vin de quantité. Aujourd'hui, dans les centrales d'achat de la grande distribution, la bataille fait rage : on peut compter jusqu'à un millier de références de rosés…

Le consommateur exigeant n'a que l'embarras du choix, mais comment peut-il choisir tel rosé plutôt qu'un autre ? Quels sont les critères qui vont le pousser à l'acte d'achat ? De plus, pour satisfaire cette demande, le prix d'achat est discriminant, et il est nécessaire de produire avec un prix de revient le plus bas possible, au plus près des limites de production des appellations. Le vigneron est alors amené à gérer plusieurs défis, qu'ils soient climatiques, technologiques, qualitatifs ou économiques. Le règne de la quantité existe bien, même dans le vin !

Aujourd'hui, la plupart des vins rosés produits en France sont, comme les vins de Champagne, des vins de « savoir-faire » et non des vins de « terroir ». Il est effectivement possible, aujourd'hui, de faire des vins rosés « acceptables » sur n'importe quelle terre arable. La preuve en est, avec le succès des vins de Listel des années 1970/80. Ces vins produits directement sur les cordons littoraux sablonneux, ces vins de terroir, avec des cépages adaptés, une nappe phréatique affleurant par endroit la surface du sol, une gestion des cultures en bonne intelligence avec la proximité des eaux saumâtres, ont fait le bonheur de bien des touristes en cette fin du siècle dernier. La marque Listel a rencontré ces années-là une notoriété nationale. Depuis, les temps ont changé, la suprématie de Listel a toujours le vent en poupe, mais la concurrence est devenue depuis très prégnante. J'en profite ici, pour saluer la mémoire de Pierre Julian, ingénieur agronome, excellent œnologue, qui a été notre confrère en cette compagnie de 1995 à 2002, et qui, par son goût de l'aventure du vin pour les terres salinières de la baie d'Aigues-Mortes et de Sète, a su convaincre les faiseurs de sel des Salins du Midi et a fait de Listel ce qu'il est aujourd'hui.

En entrant dans le XXIème siècle, les choses ont bien changé. Le label du vin rosé qui se voulait être d'abord un vin de soif, comme la bière ou le Coca-Cola, est devenu

pour certains producteurs de vin, devenus « techniciens du vin », un moteur pour aller plus loin dans la technologie d'élaboration des vins, en allant vers des vins d'exception. Les techniques les plus hardies ont mis à profit les prouesses des œnologues, au point qu'aujourd'hui nous pouvons qualifier les vins rosés de vin de « soif », mais aussi de vin de « savoir », et je pense que, dans un avenir proche, l'acheteur sera orienté vers un choix dicté par des techniques de commercialisation, comme c'est, d'ailleurs, aujourd'hui le cas pour certains rosés. On parle dans le monde du vin de marketing stratégique pour l'étude et la projection, comme de marketing opérationnel, pour l'action. Des techniques hardies dont je cite le nom : « la chiquirisation », pour désigner les « rosés chics », seront au rendez-vous sur les étalages de la grande distribution. Il sera alors question non plus de vins de « savoir », mais des vins de « faire savoir ».

Le cœur du marché, aujourd'hui, est plus au « savoir-faire » qu'au vin de terroir comme le rouge ou le blanc. On constate que dans les habitudes de consommation, la tendance de ces vingt dernières années, un transfert du rouge sur le rosé s'est opéré, ce qui fait d'ailleurs dire au Président des vins Rosés de Provence : « que lorsqu'un consommateur de vin rouge disparait, un consommateur de vin rosé vient de naître ». La progression de la consommation du rosé en France est passée de 1998, où nous consommions 78 % de rouge, 10 % de rosé et 12 % de blanc, à, pour 2021, 50 % de rouge, 30 % de rosé et 20 % de blanc ; la consommation de rosé a donc doublé en vingt ans. Les 30 % de rouge en moins sont distribués en 20 % de plus pour les vins rosés et 10 % pour les vins blancs.

Les techniques de production nous ont, au fil des ans, aidé à passer du rosé « fils du rouge », au rosé « fils du blanc », en référence aux techniques de fermentation. Pour les méridionaux, rappelons-nous les années 60 où un référent rosé était « la pelure d'oignon » produite, par exemple, dans les caves coopératives locales comme celle de Saint André de Sangonis, rosé teinté comme son nom l'indique ! Ces vins typiques de nos régions méridionales ont, alors, dignement accompagné nos repas et ce, du début jusqu'à la fin. Ces vins bien charpentés, très structurés et colorés sont encore aujourd'hui des vins « gastronomiques ». Il serait d'ailleurs opportun de demander à la grande distribution de bien séparer sur les étals les deux types de vins rosés.

Aujourd'hui, les marchés comme les goûts évoluent, la profession réfléchit à la valorisation des jus, en allant vers une diversification. Faut-il mettre des bulles dans le rosé, comme l'ont fait les producteurs de Bourgogne avec leur blanc crémant ? Faut-il faire comme Listel, en 1993, en créant le Pétillant de Listel, jus de fruit pétillant à très faible degré d'alcool et qui, plus est, aromatisé ? Un Sablant de Listel en ajoutant des bulles dans le vin ? Allons-nous vers un nouvel avenir, comme celui que nous avons vécu après l'ouverture des marchés en 1993 avec le Marché Unique ? Oui, je pense que la valorisation des outils de production a vraiment pris effet en France au moment de la création effective du marché Européen, dès 1993. Pour ne citer en exemple que la région du Midi où la création de marché de marque lui a été profitable.

Je vous propose donc de structurer mon exposé après un bref historique du vin rosé en France, en trois parties : D'où l'on vient, où l'on est et enfin où l'on va. Seront alors évoqués tous les différents défis que les producteurs devront assumer au cours de ce périple.

1. Historique du vin rosé en France.

C'est grâce aux plantations monastiques que la France se couvre de vignes jusque dans les parties les plus septentrionales. Le vin produit est alors le « vinum clarum ». Du Moyen-Âge au XVIème siècle, le procédé de production du vin ne variera pas : extraction

du jus par foulage et mise en fermentation pour obtenir un vin dit « Claret » qui deviendra « Clairet » à Bordeaux particulièrement, pour finir au XIXème siècle en vin « rosé ». Toutefois, l'emploi du mot « rosé» a pris la place de « incarnat », c'est-à-dire la couleur de la chair. Dans l'occident médiéval, l'incarnat représentait la vie, la jouvence, la jeunesse… dont le vin rosé s'accommode bien[1].

De ces trois appellations de rosé, il s'agit toujours du même vin. Le raisin est foulé le plus souvent aux pieds, dans certaines régions, et pourquoi pas ? au son du violon, et le jus est mis en cuve pour la fermentation. On obtient ainsi un vin clairet, claret ou rosé. Ce vin obtenu est clair, vif et peu alcoolisé.

Pour les producteurs de vins de Bordeaux, c'est aujourd'hui un vin d'appellation, le « Bordeaux-Clairet », avec comme différence qu'aujourd'hui pour les besoins du marché, il est obtenu de façon différente. Il est un sous-produit de l'élaboration du vin rouge Bordeaux.

Afin de garantir une production de vin rouge optimale en concentrant les moûts, il est réalisé par un soutirage partiel des jus de raisins après une macération de courte durée. Les jus restants en cuve se nourriront au mieux avec les anthocyanes et les polyphénols contenus dans ce moût concentré pour produire le Bordeaux traditionnel. Les jus extraits primitivement seront vinifiés à part pour donner le Bordeaux-Clairet.

À partir du XVIIème siècle, on cherche à produire des vins de grande qualité, en augmentant la durée de macération et les moûts restent sur les marcs, la couleur évolue du rosé vers le rouge. C'est plus près de nous, au début du XXème siècle, que les vins rosés de terroir issus d'une vinification traditionnelle, je pense au vin de Tavel par exemple, continuent d'être présents sur les marchés. Tavel est une appellation 1er cru des rosés de France, dès 1936. Devant l'engouement actuel du public sur les rosés nouvelle génération, afin de préserver le Rosé de Tradition, une association regroupe aujourd'hui ces producteurs qui vont de Bandol aux Costières de Nîmes en passant par Faugères, mais aussi le rosé de Riceys issu de Pinot noir avec une méthode de vinification bien particulière. Oui, en effet, ces rosés gastronomiques sont concurrencés par des « new rosés » passés en barrique.

Le vin rosé ne possède pas de définition spécifique. La règlementation européenne du secteur viticole différencie seulement les vins rouges et vins blancs et elle interdit le mélange des vins rouge et blanc. Dans la définition de l'OIV, l'Organisation Internationale des Vins, le vin rosé est le liquide résultant de la fermentation complète ou partielle de raisin frais, foulé ou non, ou de moût de raisin. Il existe, cependant, des modes d'élaborations spécifiques. On en compte trois aujourd'hui. Je fais confiance à nos œnologues pour nous orienter vers une nouvelle méthode et cela sous peu…

Nous verrons par la suite qu'à partir de ces trois procédés de nombreuses variantes existent.

– Le premier est dit *rosé de pressurage* direct. Le raisin, grappe éraflée ou non, est pressé directement avec une macération pelliculaire de courte durée, d'une à deux heures maximum, selon la couleur que l'on souhaite obtenir. Si nous souhaitons un rosé clair, il sera bon de ne pas trop laisser macérer le moût. Le jus est ensuite mis en cuve dans laquelle commence le processus de fermentation.

– Le deuxième est *le rosé de macération pelliculaire*. C'est en général du raisin noir qui est mis en macération durant quelques heures avant la fermentation alcoolique, afin de libérer les constituants de la peau que l'on appelle les polyphénols. Le jus est alors séparé

[1] Richard C. Delerins, Janvier 2019, Marseille, journées mondiales du Rosé.

avant ou après pressurage ; cela dépend du maître de chais qui sait le vin qu'il souhaite obtenir, pour être mis en cuve dans laquelle démarre la fermentation.

– Le troisième rosé est *un rosé de saignée*, élaboré à partir de raisins noirs directement dans la cuve avec une macération de durée variable. Dès que la teinte est obtenue, une saignée de la cuve est opérée et le liquide séparé de la pulpe part en fermentation. Cette saignée représente en moyenne 30% des jus au plus.

2. D'où l'on vient : Le vin de « Terroir ».

2.1. La commercialisation des rosés.

La production moyenne en France des vins rosés était de 6,5 millions d'hectolitres, dont 4,5 millions dans le Midi de la France dans le triangle Perpignan, Valence et Nice. On buvait, dans les années 1980, près de 85 litres de vin par habitant, pour passer en 2013 à 50 litres, dont 12 litres de rosé. Mais déjà 9 sur dix consommateurs buvaient du rosé !

En 2013, à mon avis, une année charnière pour le développement du marché du rosé, la France produisait 28 millions d'hectolitres dont 8 millions d'hectolitres de rosé.

Dans le Monde toujours sur la même période, de 1990 à 2013, la consommation progressait de 20%, et la teinte foncée perdait régulièrement du terrain au profit des nouveaux rosés qui ne cessaient de s'éclaircir !...

Un changement d'habitude pour l'achat…

Les vins rosés en France, dans les années 1950-1980, se vendaient chez les cavistes ou au caveau directement et dans les épiceries fines. Durant cette période, les points de vente présentaient des rosés de la région de production essentiellement.

À l'apparition des grandes surfaces dans les années1970, les réseaux changent avec l'arrivée de la grande distribution. C'est un bouleversement pour les commerciaux, mais aussi pour les producteurs qui doivent prendre en compte des contrats de vente, s'engager sur des quantités, des délais de livraison et surtout sur une qualité **constante**. Les habitudes de consommation changent. Les acheteurs veulent « fidéliser » les clients sur un goût, un « must ». Pour cela, le vigneron doit produire un rosé identique d'une année sur l'autre, malgré les aléas météorologiques et autres. La gestion des celliers devient plus scientifique, les œnologues commencent à prendre le pas sur le maitre de chai. La gestion administrative aussi ; il nécessaire en fonction des engagements de marché de faire « avec les moyens du bord » pour les honorer !

Dans ces années-là, les commerciaux nous parlaient de « bras de fer quotidien et parfois inégal… de la distribution ». Proposer un produit nouveau tel que le rosé, nouvelle génération, relevait bien souvent du défi. Il fallait d'abord passer par la toute nouvelle tracasserie administrative : l'étape du référencement, le sésame qui permettait d'approvisionner, comme aujourd'hui d'ailleurs, les points de vente à partir des centrales d'achat. Il était difficile de faire admettre des produits nouveaux comme le gris de Listel, par exemple, issu de Grenache gris. Déjà en 1990, les choses n'étaient pas simples et il fallait user de beaucoup de stratégie pour faire comprendre à l'acheteur de la centrale que les « budgets de référencement » pour un produit nouveau devait aussi tenir compte du risque que prenaient les producteurs en proposant un produit nouveau !

Oui, en 1990, les rosés n'étaient pas comparables à ceux que nous buvons aujourd'hui, mais ils étaient déjà différents de par leur méthode d'élaboration. L'entrée des rosés gris sur le marché marquaient la différence. La profession de vendeur en grande distribution était un métier nouveau et pour vendre le « rosé nouveau, le gris », il fallait

y croire. Les producteurs, comme Listel à l'époque, y ont mis les moyens, en investissant dans la force de vente au point que le directeur des ventes de l'époque fraîchement nommé sortait de chez « Coca Cola ». C'est dire l'importance de l'action de vente pour lancer un produit nouveau comme le Gris de Gris. Pour l'époque, chacun se souvient encore du « Gris qui a un Grain » ou du « Listel Gris qui vient d'un pays où rien n'est gris… ».

Une question se pose alors aux producteurs de rosé : pourquoi appeler un vin rosé « gris » ?

Déjà à cette époque la notion de marque est importante ; des imitations de forme de bouteille, d'appellation, feront que de nombreux procès viendront émailler la sérénité des producteurs de rosé.

2.2. Tout commence dans la vigne.

Avec l'ouverture des marchés, dans les années 70/80, le vigneron doit faire face à un nouveau règne : celui de la quantité. Mot difficile à appréhender pour un vigneron qui, poussé par la vertu de faire du bon vin, doit du jour au lendemain faire du bon, pas cher, et en quantité. Pour le végétal, les entreprises de produits phytosanitaires proposent des molécules toujours plus sophistiquées, ne ménageant pas le surdosage dans les parcelles, notamment pour les herbicides ainsi que les pesticides. Afin de maîtriser au mieux les caprices de la météorologie, des systèmes d'irrigation sont mis en place un peu partout sur les domaines, avec l'appui des grands pourvoyeurs d'eau, tels que, dans nos régions, le Canal du Bas-Rhône et le Canal de Provence. La mécanisation, elle aussi, s'adapte aux nouvelles exigences des producteurs avec la mise en œuvre systématique de palissage des rangs afin d'utiliser au mieux les machines à vendanger. La généralisation des palissages prendra un certain temps du simple fait que la durée de vie d'une vigne est au moins de 25 ans.

2.3. Les méthodes de vinification.

Pour les vins rosés dits de terroir, les vins de Tavel pour cette période, en sont un excellent exemple. Ce rosé est produit sur trois types de sols bien caractéristiques, soit des lauses, soit des sables mêlés de cailloutis ou des galets, (Nous sommes dans la vallée du Rhône, très proche de Châteauneuf-du-Pape). Au terroir s'associe l'assemblage de cépages avec la combinaison de neuf dans l'appellation. La couleur du rosé Tavel tend vers le rubis avec des reflets de topaze, nous dirons vers la pelure d'oignon. Parmi les cépages noirs de ce très bon vin : la syrah, le carignan, le cinsault. Ce vin est issu d'une fermentation longue, avec une macération le plus souvent à froid de 6 à 24 heures. Opération délicate où le Maitre de chai doit, à partir du profil de rosé à obtenir, veiller à la durée de cet échange peaux-jus. En effet, plus le temps de macération est long, plus la couleur rosée s'accentue et plus les arômes s'épanouissent. On obtient ainsi un vin qu'il faut consommer dans les deux ans au plus.

D'autres types de rosé de « tradition » sont aussi bien présents encore sur le marché. Il s'agit, par exemple, du rosé « œil de perdrix ». Curieux qualificatif pour désigner ce rosé Bourguignon, désignation de la couleur de ce rosé venu à nous dès le XVIIème siècle. C'est un produit du pressurage direct et vif.

Un autre rosé, dit de Riceys, est issu de Pinot noir. Un procédé de vinification tout particulier lui confère le goût « de Riceys », apanage et secret de vigneron. Vin gourmet, délicat, au nez ample et ouvert.

3. Où on est-on ? Aujourd'hui, nous produisons des vins de « savoir ».

3.1. La consommation du vin rosé en France.

C'est un trio de tête qui assure les besoins en vins de rosé pour une bonne partie des habitants de notre planète. La France est tour à tour premier ou second producteur mondial. Elle assure, à elle seule, la production de 34 % des besoins mondiaux, contre 25 % en 2009. Cette consommation augmente tous les ans, tandis que la consommation globale des vins tranquilles diminue de 2 % sur les dix dernières années. Elle est passée de 19 millions d'hectolitres, en 2002, à près de 24 millions, en 2020. C'est une progression très soutenue depuis 2000, puisque le poids en pourcentage des vins rosés en consommation mondiale est passé de 8 à 10 % des vins tranquilles entre 2000 et 2020.

Cependant, ces dix dernières années ont vu naître de nouveaux pays producteurs : l'Afrique du Sud, l'Autriche, le Chili, la Hongrie, la Moldavie, la Nouvelle-Zélande, la Roumanie et la Suisse. Ces pays ne représentent toutefois que 10 % de la production mondiale.

Selon les données fournies par l'Observatoire mondial du rosé, le prix de vente du rosé vendu dans le monde a augmenté de 30 % au cours des cinq dernières années. La France, cependant, est le pays exportateur le plus rémunéré puisqu'elle exporte son rosé premium. C'est lui qui fait la différence dans les marchés puisque le prix moyen de vente à l'export est de l'ordre de 3,75 € par bouteille contre 1,57 € pour le reste des pays exportateurs. Nos importations de vin rosé espagnol sont rémunérées à 50 centimes pour 75 cl. C'est le cas, aujourd'hui, pour l'huile d'olive où les prix sont de l'ordre de 3 € par litre pour une huile espagnole qui entre en France quand une huile d'olive de France se vend sur le marché de l'export à 14 € le litre !

En résumé, la France aujourd'hui est le premier pays du monde qui occupe trois podiums, production, importation et consommation. Les deux tiers de la production sont assurés par la Provence et l'Occitanie. Le reste se répartit entre la Champagne, 15 %, et la Loire 20 %. Les vins achetés en Espagne sont destinés au marché premier prix de la grande distribution, pour le marché du BIB. Pour le podium consommation, nous sommes les premiers consommateurs mondiaux avec 15,1 litres en moyenne par habitant ; nous représentons à nous seuls près de 35 % de la consommation mondiale ! À titre de comparaison, aux États-Unis, on consomme 1,3 litre de rosé en moyenne par habitant.

Afin d'orienter au mieux les consommateurs, les appellations en France, comme les IGP, recommandent de parler plus d'origine que de cépage. Ce virage en communication a été pris, il y a 20 ans environ, en contre pied des vins du nouveau monde qui priorisaient le cépage. En effet, pour la Provence en particulier, un bon rosé est toujours le résultat d'un assemblage de différents cépages et les œnologues œuvrent chaque année pour trouver le meilleur, compte tenu des conditions de campagne de production.

Existent aujourd'hui les AOP et les IGP, pour orienter le consommateur. À lui de faire son choix.

3.2. Le procédé de production aujourd'hui.

3.2.1. La culture de la vigne pour la production de vin rosé.

C'est vrai que la France, et particulièrement le Midi, bénéficie d'un climat qui permet de produire de 60 à 100 hl de vin rosé par hectare qui correspond, d'ailleurs, au type de rosé demandé par le marché. Elle commence par l'encépagement. La demande de rosé depuis le début des années 2000 a considérablement modifié l'encépagement des

vignobles. L'INRA, comme d'autres instituts de recherche agronomiques, contribuent aujourd'hui à orienter cet encépagement vers un végétal plus résistant au mildiou et à l'oïdium, mais il est aussi question de sélectionner des cépages plus résistants à la sècheresse et aux parasites endémiques de la vigne.

Comme la vigne a une durée de vie pouvant atteindre 30 années, le changement ne sera pas immédiat et on constate dans la majorité des vignobles que les cépages actuels sont ceux recommandés par l'appellation, donc des cépages dits traditionnels, tels que syrah, grenache.

3.2.2. Les méthodes de vinifications aujourd'hui.

Il n'existe pas un vin rosé, mais des vins rosés. Ils sont tous différents, ils dépendent du savoir-faire du vigneron, du terroir, des cépages.

Les vins rosés, aujourd'hui, se définissent par la région de production, l'appellation, la couleur, et des critères de goûts, d'arômes, de thiols qu'ils soient d'agrumes ou autres.

Selon le style de vin que l'on veut obtenir, il est nécessaire, à partir du cépage et des conditions de campagne de production, météorologique, de maturité, d'adapter la méthode de vinification correspondante. Ces opérations combinées, telles que la récolte des raisins, manuelle ou mécanique, son transport, remorque simple fond ou double fond, l'égrappage, le foulage, la macération, la stabulation, la sélection des jus, le pressurage, la complémentation avec ou non des levures, la maitrise des températures pour chaque opération, l'inertage sous azote… permettent à l'œnologue d'agir sur chacune d'entre elles pour « faire le vin ».

Ces méthodes de vinification sont issues de l'expérience et, en particulier, des pionniers tel que Denis Dubourdieu qui a su, dans le début des années 2000 à Bordeaux, magnifier les sauvignons, en utilisant notamment les techniques du froid pour la stabulation des bourbes et créer ainsi d'excellents Blancs de Bordeaux. On entend par stabulation des bourbes, garder au froid, en général 5° C, le produit brut issu du pressurage.

Cette technique a été ensuite préconisée par différents organismes comme le centre mondial du rosé et adaptée par chaque producteur.

Faire du vin, et en particulier faire du vin Rosé, est donc un art. Nous savons que ce vin a une durée de vie limitée et que la plupart d'entre eux se consomment dans l'année de production. Les arômes, les thiols, sont volatils et s'estompent au fil des mois. Faire le vin rosé est un art, qui, à l'expérience, dépend beaucoup de l'œnologue. Il doit pour cela à la fois travailler conjointement sur deux aspects de sa personnalité, le coté intuitif, artistique, créateur, et de l'autre, moins poétique, celui de l'expérience acquise, magnifiée par le savoir, alliée au procédé technique.

Denis Dubourdieu, grand œnologue bordelais, faisait partie de ces créateurs ; il nous rappelle que « *il n'y a de grand vin qui n'ait été conçu dans celui qui le fait. Une vinification c'est un peu comme une navigation. Il faut savoir où est le port autrement il n'y a pas de bonne route. Et on aurait tort de croire qu'il est le résultat d'un procédé, car l'idée du vin, l'objectif à atteindre, et les techniques à utiliser, sont les variables qu'on peut faire bouger pour atteindre l'objectif* ».

Avant toutes choses, le raisin doit être mûr. Pour cela, on réalise un contrôle de maturité, c'est-à-dire bien s'assurer que le raisin est mûr, tout en sachant que la maturation ne doit pas être poussée trop loin afin d'éviter la prise d'alcool et de faire chuter l'acidité bien utile au vin rosé. La récolte des baies peut être manuelle ou mécanique. Pour le vin rosé, il importe de récolter, fin août début septembre, avec des températures les plus basses possibles, soit au maximum 19° C, ce qui impose de travailler la nuit. En règle générale, le travail s'effectue de 2 heures à 9 heures du matin. Notons qu'il est difficile de récolter manuellement la nuit. Le transport des baies

s'effectue rapidement dans des remorques. Dans certains domaines, on utilise des remorques à double fond afin de séparer le jus d'égouttage. Ce jus sera par la suite traité à part.

Les baies sont ensuite égrappées, c'est-à-dire que l'on sépare mécaniquement la rafle des grains de raisin. Les grains sont alors foulés par un système mécanique. Les grains éclatent, libèrent la pulpe, le jus, les pépins ; c'est cet ensemble que l'on nomme le moût.

Deux possibilités s'offrent au maître de chai en fonction du vin rosé qu'il souhaite obtenir : *macération pelliculaire* à froid ou *pressurage direct*.

Pour la *macération pelliculaire* à froid, le moût est acheminé dans une cuve au travers d'un système de refroidissement faisant chuter la température du moût à 5° C environ ; ce moût va macérer dans la cuve durant un certain temps qui peut varier selon le type de vin rosé que l'on souhaite obtenir. Il est, en général, inférieur à 12 heures pour des rosés pales. Il est maintenu durant toute cette opération, dite de macération, à une température inférieure à 5° C. Cette opération donnera au vin ses arômes et sa couleur.

Ces moûts sont alors pressés afin de séparer les peaux et les pépins du jus. Le jus est mis en cuve où il est maintenu à une température qui permet ou non le départ en fermentation. C'est l'opération de stabulation des bourbes. Elle consiste à laisser en contact le solide et le liquide. Le solide est constitué par des colloïdes, des pulpes des débris végétaux. Selon la typicité du rosé à obtenir, le temps de stabulation peut varier de quelques jours à plusieurs semaines, le tout à une température de l'ordre de 5° C. Durant cette opération, il est nécessaire quotidiennement de brasser les bourbes par pompage ou par injection d'azote.

Avant la fermentation, il n'est nécessaire de levurer les moûts.

Après la fermentation, le débourbage est réalisé par gravité.

Durant le pressurage, en fonction de la pression exercée sur les grains de raisin, on sélectionne les jus. Les premiers sont orientés vers les rosés première goutte, par exemple. Les derniers jus, où la pression peut atteindre 2 bars, sont qualifiés de vin de presse, en général plus coloré et moins gustatif.

Pour le *pressurage direct*, les grains de raisins passent directement au pressurage ; les jus obtenus sont alors immédiatement mis en cuve pour un démarrage en fermentation immédiat. Dix jours après environ, le vin rosé est prêt, il est moins coloré que celui issu de la macération pelliculaire.

La combinaison des vins obtenus selon les deux méthodes donnera des vins rosés de couleurs allant du pomelo à la groseille, comme du pétale de rose à un rose plus soutenu. Ils s'exprimeront sur des arômes de fruits rouges, des notes d'épices et d'aromates, aux arômes d'agrumes et de fruits à chair blanche.

4. Le vin Rosé demain.

4.1. Le défi de la transition écologique : agro écologique.

Pour accompagner cette transition, une nouvelle certification des vignobles vient en conforter la maîtrise. C'est la certification HVE, Haute Valeur Environnementale, tout comme la certification Bio. Aujourd'hui le logo « HVE » figure sur plus de la moitié des étiquettes de bouteilles vendues en France.

Devons-nous aller vers un référentiel Mondial de la viticulture durable ? C'est une question que nous devons nous poser. La profession souffre de la multiplication des labels et il serait bon de parler d'une seule voix aux consommateurs.

Comment le vigneron doit-il adapter son mode de culture de la vigne face au changement climatique ?

« La transition agroécologique désigne un changement du modèle agricole pour mettre en œuvre les principes de l'agroécologie et répondre ainsi aux crises que traverse ce secteur »

Doit-on continuer à irriguer les parcelles de rosé et comment réduire la consommation en eau ?

Cela parait impossible de ne pas apporter au végétal le complément en eau nécessaire pour sa croissance. De plus, pour le vin rosé, le rendement en hectolitres par hectare est un facteur de qualité et de survie économique. On constate, en effet, que la production de vin rosé supporte des rendements élevés.

Les organismes professionnels imposent des rendements limités, garants de la qualité qu'il est nécessaire d'atteindre pour un juste équilibre économique.

Comment alors réduire la consommation d'eau durant la campagne de production ?

Le Canal de Provence, comme d'autres organismes, ont mis au point des systèmes goutte à goutte, de pilotages automatiques de l'approvisionnement en eau des parcelles, en tenant compte des aléas climatiques. Pour cela, chaque parcelle est équipée de capteurs : sondes capacitaires qui mesurent l'humidité du sol jusqu'à un mètre de profondeur, capteur de mesure de la transpiration de la plante, et station météorologique.

À partir de ces données, le système de calcul mesure l'évapotranspiration, évalue les besoins en eau et assure un confort hydrique à la plante.

Avec l'expérience, aujourd'hui, il est possible de réduire de moitié au moins la consommation d'eau sur une année de culture.

Comment réduire la consommation des intrants autres que l'eau ?

Par la plantation de nouveaux cépages moins sensibles au mildiou et à l'oïdium, ces deux fléaux pour la viticulture qui représentent à eux seuls 80 % des intrants phytosanitaires. Par la mise en œuvre d'une mécanisation avancée pour le désherbage des parcelles, évitant ainsi un double effet : moins d'herbicides et une maîtrise de la concurrence en eau du végétal.

Il existe aussi des modèles mathématiques qui prévoient les risques de maladie et permettent un traitement préventif afin de maitriser au mieux les intrants.

Il est, en effet, prouvé que la culture du vin rosé exige des vignes propres avec très peu de végétation parasite, comme le sorgho, les graminées, les daturas. Compte tenu de la mécanisation des vendanges, la montée en cuve de brins d'herbes, tels qu'issus des daturas, donnerait une amertume très prononcée au vin rosé.

Planter de nouveaux cépages ?

Oui, il existe aujourd'hui de nouveaux cépages moins exigeants, une alternative bénéfique pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. La seule question, à ce jour, est l'inertie des organisations professionnelles qui doivent avaliser ces nouveaux venus dans les critères d'appellations. Il s'agit là d'une révolution culturelle pour le vigneron, mais aussi une révolution culturelle pour le consommateur à qui, durant des années, la profession lui a donné des habitudes de dégustation qui risquent, avec l'arrivée de nouveaux cépages, de perturber la consommation.

Il est vrai que les pulvérisateurs de produits phytosanitaires œuvrant dans nos campagnes n'ont pas bonne presse, des arrêtés anti-pesticides pleuvent sur la profession, tout en sachant que le viticulteur ne souhaite pas continuer à « traiter la vigne », du fait

de la cherté des produits de plus en plus élaborés, et de leur nocivité à l'utilisation, notamment.

Les cépages hybrides résistants, récemment mis au point par l'INRA, ont reçu l'aval d'un possible alternatif. Cependant, le rythme de renouvellement du vignoble est de 3 à 4 %, c'est-à-dire que la durée de vie d'une vigne est de 25 à 30 ans. De plus, les organisations professionnelles vont devoir statuer sur les cépages emblématiques des régions. Cette offre de vins de cépages résistants reste, cependant encore confidentielle.

Pour créer un nouveau cépage, une fois que l'ensemble des opérations d'agrément seront réalisées, il faudra encore près de 15 années pour créer deux ou trois nouvelles variétés. Tout reste à faire et particulièrement pour les vins rosés.

Il est possible aussi d'expérimenter les porte-greffes existants et de créer de nouveaux porte-greffes, en combinant le contrôle du court-noué avec la résistance à la sècheresse.

Le réchauffement climatique et la montée des degrés en alcool

Agir par la correction des degrés excessifs, par le désucrage et la nanofiltration, par la désalcoolisation des vins rosés en utilisant aussi la nano filtration et la distillation, des expériences récentes montrent que ces actions influencent peu les paramètres œnologiques. On constate une légère perte d'acidité totale sur les rosés. Il est, par ailleurs, difficile de jouer sur la date de récolte, un raisin pas mature fera un mauvais rosé. Une date de récolte bien choisie donnera un gain de composés aromatiques supérieur à la perte engendrée par la désalcoolisation. Tout en sachant que nous devons, de plus en plus, faire face à une précocité de début des vendanges.

Des vins avec moins de SO2.

L'ICV, après de nombreux essais, confirme l'effet antibactérien de l'acide fumarique comme inhibiteur de la fermentation malolactique des vins. Cet additif alimentaire, connu sous le numéro E297, pourrait servir d'acidifiant en limitant de fait l'usage des sulfites dans les vins blancs et rosés.

4.2. Comment anticiper l'évolution des marchés et de la concurrence ?

Vers quel profil de rosé allons-nous ? Amylique, fruit tropical, agrume, fraise ?

Notre production dépend du marché intérieur, mais aussi du marché d'exportation. Aujourd'hui, par le fruit de la technicité, les rosés français sont en haut du podium, parce que ce sont des vins de savoir en harmonie avec le goût que recherchent les consommateurs. Les prix de ventes de nos rosés sont dans la marge très haute par rapport aux autres pays, même très proches, de 3,50 € à 0,50 € pour l'Espagne. Les techniques que nous utilisons sont copiables.

Il est aussi question d'encépagement idoine pour copier les bons rosés français. N'oublions pas qu'une conversion du vignoble prend du temps pouvant aller jusqu'à trente années pour le renouveler complètement. Il est donc important que les producteurs français se méfient de la concurrence qui pourrait se manifester.

La concurrence peut aussi venir de l'intérieur.

Un potentiel important existe dans le Bordelais, qui apparait comme « un débouché salutaire », qui compte aujourd'hui dans le panel des producteurs à hauteur de 7%. « *On ne sauvera Bordeaux que par les IGP Atlantique Rosé auxquels ont droit tous les vins* produits *dans toute la région*. », nous explique l'œnologue Olivier Nasles…

4.3. Des nouvelles technologies à notre service.

À la vigne.

– *Des autoguidages pour faciliter le désherbage mécanique du vignoble.*

L'utilisation de drones permettra d'ici peu de temps de suppléer à la quasi disparition de l'utilisation des herbicides dans les vignobles. Aujourd'hui, des solutions alternatives existent. À Villeneuve-les-Maguelone par exemple, « la transition du désherbage mécanique augmente le nombre de passages et la pénibilité du travail. Les chauffeurs ont continuellement le cou tordu pour regarder ce qu'ils font ». L'autoguidage par des drones peut permettre au conducteur de lâcher son volant et travailler en restant constamment tourné vers l'engin de désherbage.

– *La musique dans les vignes pour lutter contre l'esca.*

Oui, il est surprenant de penser que la diffusion de la musique peut lutter contre une maladie de la vigne, l'esca, ou bonifier les vins. Des résultats ont été enregistrés chez une bonne centaine de vignerons. Lancés il y a une quinzaine d'années, plus de 300 appareils de diffusion sont installés et donnent des résultats probants. À suivre.

– *La pulvérisation par drone.*

Pour les vignes situées sur des terres non mécanisables, afin de soulager le travail manuel, l'utilisation de drone pour les traitements phytosanitaires peut être la solution.

À la Cave

– *Stérilisation des moûts*.

La Commission Européenne autorise, dès cette année, des nouvelles pratiques et composés technologiques pour l'élaboration des vins rosés.

Une nouvelle méthode pour obtenir des moûts exempts de microorganismes permettant ainsi de réduire le sulfitage tout en favorisant les effets positifs des levures. Le procédé consiste à soumettre pendant 0,02 seconde le moût à 300 MPa (en comparaison à la pression atmosphérique qui n'est que de 0,1 Mpa : « *La très haute pression désintègre toute particule colloïdale et microorganisme d'une taille supérieure à 300 nm* ».

Il est à noter que cette méthode mise au point en Espagne permettrait de stériliser sans entrant les moûts destinés à la production de vin rosé.

– *Le traitement par ultrasons de la vendange.*

Cette méthode a pour but d'extraire davantage d'arômes et de polyphénols de la vendange. L'équipementier pionnier dans ce domaine nous promet : « Nous faisons passer la vendange foulée dans des tubes où elle est balayée par des ultrasons de 20 à 30 kHz. Cela provoque de petits trous dans la pellicule et augmente la surface de contact entre la pellicule et le jus. Les pépins ne sont pas touchés. Ce procédé italien est expérimenté depuis 4 ans et va être adopté par les producteurs de rosé, dès à présent.

– *Une filtration révolutionnaire.*

Une nouvelle membrane en carbure de silicium va bientôt subvenir à nos besoins, toujours de plus en plus exigeants en matière de productivité. Ces membranes se substitueront au système de filtration tangentielle classique, tout en respectant la qualité organoleptique des vins. Nous devons cette innovation à l'Université d'Aix-Marseille, ainsi que l'ISVV de Bordeaux. Cette membrane permet de filtrer deux fois plus vite que les membranes organiques. Ce temps de transit est réduit de moitié, ce qui correspond à un temps de séjour du vin plus court, donc moins impactant sur la qualité. Le seul défaut du système, les membranes organiques coûtent quatre fois moins chères que les membranes minérales.

– *Des levures dans des capsules à vis pour protéger les vins.*

Afin de protéger la fraîcheur des vins rosés et blancs, il est possible de placer, dans les capsules, des levures sèches inactivées. Cette technologie permettra aux vins rosés non ou peu sulfités de les préserver de l'oxydation. Notons qu'il existe déjà des robinets

de Bib libérant progressivement des sulfites dans le vin, permettant un allongement de la DLUO.

– *La stabilisation tartrique éco-sélective.*

Nom donné à l'électrodialyse du vin rosé lorsqu'il s'agit pour le vigneron de rafraîchir son vin rosé au mois d'avril ou mai de chaque année afin de lui redonner des « couleurs ». Ce procédé permet d'éviter les précipitations tartriques dans les bouteilles

5. Les vins de « Faire savoir ».

Après ce long périple que penser de l'avenir du rosé en France ?

La France doit rester au centre du dispositif.

Tout d'abord, c'est la France qui est au centre du dispositif. Pays qui a été le principal pionnier en matière d'innovation technique pour la production, mais aussi qui a su se coordonner, dans les années 1980/90, aux demandes fortes de la grande distribution et à l'ouverture du Marché Unique, en 1992. L'adaptation aux nouvelles demandes, qu'elles soient « provoquées » par les producteurs, en créant des produits nouveaux, ou par la croissance vers des nouveautés, nourrit le désintérêt de plus en plus croissant pour la consommation de vin rouge.

S'adapter aux nouvelles techniques de commercialisation

Le vin rosé, aujourd'hui, a un marché très important, qui a nécessité des investissements importants en matériels, mais plus encore en programme de recherche et de mise au point de nouvelles techniques d'élaboration des vins. Au point qu'aujourd'hui, nous assistons à une véritable mutation pour le vin rosé. Nous sommes passés du vin de terroir au vin de savoir et, enfin, nous allons vers un vin de « faire savoir ». De plus, le vin rosé est préféré au rouge : « *le plus cher des rosés est moins cher qu'un grand vin rouge ! ».* À Montagnac, un viticulteur avoue *« qu'il n'a compris que récemment qu'il y a un art de vivre lié au rosé. Le rosé est une porte d'entrée dans l'univers du vin. J'avais fait une erreur en niant cette couleur »*[2].

Le vin rosé a aussi un avantage sur les autres vins tranquilles, il n'a pas besoin de gastronomie. Il est l'incarnation d'un plaisir instantané. Il est l'antithèse d'une prise de tête que représente la dégustation des grands crus, c'est un vin « pas compliqué ». Devons-nous aller vers une demande, comme celle qui se dessine aujourd'hui avec la génération des Millennials, les moins de 35 ans, des vins rosés en canette conditionnés, comme le Coca Cola ?

Qui nous dit que ces moins de 35 ans, aujourd'hui, en partie responsables du « palissement du rosé », auront à 40 ans les mêmes goûts ? Iront-ils vers les rouges ?

Combien faudra-t-il de like pour qu'un rosé soit populaire ? Les réseaux sociaux investissent et vont intensifier leurs efforts pour que le rosé soit une star d'Instagram, où il est mis en scène avec de soyeux camaïeux, sa couleur étant son meilleur atout. Il est aussi présenté comme la nouvelle tendance, comme un accessoire de mode, remplaçant le sac à main, le vin devient ici un prétexte à la pose, et le verre est plus volontiers montré que l'étiquette… On parle alors de « new black ».

Se méfier de la concurrence.

De nombreux investisseurs de grandes marques s'intéressent à ce marché porteur. Les producteurs locaux doivent veiller à appliquer ce qui fait la spécificité de chaque

[2] Domaine Paul Mas à Montagnac. Jean-Claude Mas.

terroir en France ; je pense aussi à la région de Val de Loire, de Nantes, à Blois où les producteurs commencent à s'interroger.

Chaque région a son rosé, et chaque rosé a une histoire. Il est bon que cette histoire soit racontée par celui qui le fait. Chaque vigneron est indépendant, faisant partie d'un tout, dont chaque pierre est spécifique.

Meilleure lisibilité pour le consommateur.

Les organisations d'appellations doivent-elles aussi être plus lisibles dans les offres qu'elles proposent. Un consommateur sera de plus en plus exigeant sur l'origine du vin qu'il va boire. Sera-t-il enclin à payer un vin plus cher si le vin est « Bio » ? Les ventes ont reculé de 0,4 % pour la première fois en grande distribution. Signe d'un arrêt de la croissance ? Doit-on pour rassurer le consommateur assortir ce terme de Bio/sain pour la santé, Bio/local, Bio/zen… ?

L'appellation AOP doit réellement être un signe d'excellence, et l'IGP un signe d'identité à part entière, très utile pour le consommateur. Difficile pour lui d'y voir clair. Par exemple, sur notre région de Montpellier, il y a cinq AOP et cinq IGP qui se côtoient.

S'adapter au climat en respectant la nature et le goût du rosé.

Cela suppose de s'adapter au climat avec de nouveaux cépages, moins consommateurs d'eau, plus résistants au mildiou ou autre. Mais le goût du rosé peut alors changer ! Les nouveaux rosés auront-ils autant de fraîcheur ?

Pourrons-nous faire des vins avec moins d'alcool et moins de sucre, avec des cépages tardifs, tout en sachant que l'équilibre avec l'acidité y joue un grand rôle ?

Pour la vigne, nous remettre en cause pour le travail des sols, l'effeuillage de la vigne, protéger les grappes des coups de chaud, travailler sur l'espacement des rangs, leur orientation, le mélange avec d'autres cultures…car « *Si l'on ne change rien, le risque principal c'est la baisse significative des rendements et le fait que la typicité des rosés ne soit plus identifiée* [3]*»*

Un art de vivre.

Voir la vie en rose. Oui, le rose est à la mode aujourd'hui, le sel rose de l'Hymalaya, l'ananas rose, la bière rose, le jeune festival consacré au rosé Pinknic…

Même si le vin rosé est un vin traditionnellement consommé en été, on a tendance aujourd'hui à le boire tout au long de l'année, avec l'apparition sur les marchés des rosés d'hiver. D'autre part et de façon certaine, la consommation de rosé a augmenté durant les différents confinements passés, pour ne citer que les « skypéro » ou les coronanniversaires ». Le mois record a été le mois de décembre 2020 avec une croissance de 75 %. Le conditionnement en Bag-in-Box, en 3l et 5l, a été fortement prisé durant la période.

Les discussions sur les sites, montrent, elles aussi, un nouvel art de vivre avec « la vie en rose », et des couleurs qui s'y affichent : le saumon, le bois de rose, la chair, les framboises, le corail. En bref, le rosé a su garder une place au soleil et comme chaque année, il est comme les hirondelles, il arrive sur les étals pour nous annoncer le printemps. Et puis quand il fait beau, on boit « encore plus de rosé ».

Enfin, Être confiant sur l'Avenir…

« Être un jour l'équivalent du Champagne, un incontournable quand on cherche la qualité.[4]*»*

TdM

HAUT

[3] Gilles Masson Journées mondiale du Rosé Marseille Janvier 2019

[4] Jean-Jacques Breban Président de l'ICV

Séance du 23 mai 2022

Les « progrès » en astronomie, ou des somnambules aux amnésiques

Béatrice BAKHOUCHE
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS
Apparences célestes, épicycle, excentrique, Platon, révolutions des Modernes

RÉSUMÉ
L'idée de progrès, en astronomie, est loin d'être linéaire : si les hommes, depuis la plus haute Antiquité, ont eu une connaissance rudimentaire des choses du ciel, mais suffisante pour leur permettre d'organiser leur vie, la science des astres n'a pas occupé la même place dans les différentes cultures. Nous sommes héritiers de l'astronomie grecque qui s'est trouvée, pendant des siècles, tributaire de la géométrisation du cosmos imposée par le philosophe Platon. Ce diktat a condamné les astronomes à trouver et à améliorer des systèmes de plus en plus complexes pour résoudre le problème du mouvement apparemment irrégulier des planètes.

Il faut attendre la révolution de Kepler, plutôt que celle de Copernic, pour initier un système radicalement nouveau et qui reste, à ce jour, le nôtre.

Je voudrais, d'emblée, dissiper un malentendu : jamais je n'aurais proposé un tel sujet si, en 2021, les trois présidents de section n'avaient envisagé, pour éviter une trop grande hétérogénéité de nos conférences, de proposer trois thématiques dont l'une aurait été « l'histoire des idées rapportées au progrès ». J'avais, dans ce cadre, proposé un sujet qui a été retenu… alors que le projet est resté lettre morte ! Je ne l'aurais pas proposé non plus, sachant que notre confrère, Pierre Louis, nous a parlé, en 2019, de la révolution copernicienne, et je souhaite au passage le remercier chaleureusement pour avoir très gentiment répondu à mes questions[1].

Cependant, à bien y réfléchir, nous perpétuons ainsi l'esprit de notre société, car l'intérêt pour la science des astres, loin d'être une nouveauté dans notre Académie, en constitue au contraire une caractéristique notable, dès ses débuts : les astronomes du XVIIIe siècle ont participé, en effet, à l'élaboration de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. En témoigne encore, sur le plan local, la construction d'un observatoire d'astronomie en haut de la tour de la Babotte, grâce au financement de notre entreprenante Société royale des Sciences, comme elle s'appelait à l'époque.

[1] Voici le lien pour accéder au texte de P. Louis : https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/LOUIS-2019.pdf. Je souhaite également témoigner toute ma gratitude à l'un de ses amis, Thierry André, pour l'envoi des dessins des excentriques et épicycles même si je n'ai pas pu tout utiliser à cause de problèmes techniques que mon confrère J.-P. Nougier a résolus en redessinant les figures 1, 4 et 5. Qu'il reçoive ici l'expression de toute ma gratitude. Je voudrais enfin remercier les confrères qui sont intervenus dans le débat qui a suivi ma conférence et qui m'ont permis de l'enrichir pour la publication.

Drôle de titre, pourra-t-on dire, pour « célébrer » l'idée de progrès que de se référer à l'amnésie et au somnambulisme ! Je vais essayer de dépasser cette contradiction, cette apparente aporie.

1. L'observation du ciel et ses enseignements

Depuis que l'homme existe, sa vie est conditionnée par deux conséquences du mouvement des astres : l'alternance du jour et de la nuit et l'alternance des saisons ressentie par les conditions météorologiques, mais aussi (sur le plan astronomique) par la hauteur du Soleil au-dessus de l'horizon. Ces connaissances élémentaires étaient suffisantes pour permettre à l'homme d'organiser sa vie.

À un second niveau, les hommes ont tiré de la contemplation du ciel un certain nombre d'enseignements : ils ont, bien sûr, identifié la Lune et le Soleil, mais ils ont aussi reconnu des petits points brillants qui se déplaçaient plus ou moins lentement, plus ou moins régulièrement, dans le ciel et puis des points fixes, tout aussi brillants, qu'ils ont réunis dans ce qu'on a appelé des « constellations » (étymologiquement « des étoiles avec, ensemble »), des amas d'étoiles qu'ils ont réunies ensemble et leur ont assigné des formes, puis des noms, comme celui de la « Grande Ourse », que nous avons tous pu observer.

À un troisième niveau, dans les sociétés anciennes et en dehors des conséquences pratiques, pour la vie de l'homme, des phénomènes célestes élémentaires, les rapports au ciel ont été variables selon les époques et les lieux.

Pour Otto Neugebauer, qui a consacré de nombreux travaux à l'astronomie antique, « les mathématiques et l'astronomie jouèrent un rôle uniformément insignifiant dans toutes les périodes de l'histoire de l'Égypte »[2], Malgré tout, pour le repérage du temps au sein d'une société, le comput du temps est un objet indispensable, et, là-dessus, le calendrier égyptien est considéré, toujours par Otto Neugebauer, comme « le seul calendrier vraiment intelligent de toute l'histoire de l'humanité »[3], l'année égyptienne comptant 12 mois de 30 jours auxquels s'ajoutent 5 jours additionnels à la fin de chaque année. Et, lorsque les décans (sections célestes de 10° chacune) font leur première apparition sur le dessus des sarcophages du Moyen Empire, le calendrier civil est établi depuis longtemps et une série de 36 constellations (une par décan) ont été mises en relation avec ce calendrier. On le voit, aucune connexion avec le Soleil ou avec la Lune, car ce qu'observaient les Égyptiens c'était le lever héliaque (c'est-à-dire lever juste avant l'aube naissante) de Sirius, annonciateur, entre autres, de la crue du Nil.

S'agissant de la société babylonienne, on a longtemps considéré la magie, la mystique des nombres et l'astrologie comme « des forces motrices de la science babylonienne »[4], mais, les découvertes des textes, il y a un siècle, une fois décryptés par les chercheurs, ont montré que les mathématiques jouent un rôle essentiel dans l'astronomie babylonienne, que celui des observations y est encore très modeste et que leur précision n'était qu'un mythe. Leur calendrier, qui se fondait sur l'observation des mouvements lunaires, impliquait une attention particulière à la toute première apparition du premier croissant à l'horizon ouest.

---

[2] *The Exact Sciences in Antiquity*, Dover Publications, Inc., New York, 1957 = *Les sciences exactes dans l'Antiquité*, trad. fr., Actes Sud, 1990, p. 101.

[3] *Les sciences exactes dans l'Antiquité*, p. 112.

[4] O. Neugebauer, *Les sciences exactes dans l'Antiquité*, p. 131.

La théorie mathématique peut être datée d'avant 500 av. notre ère, et l'observation des différentes positions a permis aux Babyloniens d'établir des tables astronomiques, les éphémérides de telle ou telle planète, avec sa position à tel moment. Si l'on reporte ces positions dans un plan orthogonal avec, en abscisse, le moment de l'année et, en ordonnée, la hauteur de l'astre au-dessus et au-dessous de l'équateur céleste, on obtient ce genre de schéma (figure 1) :

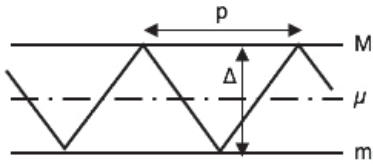

Figure 1 : Le zigzag correspond aux mouvements de la Lune de part et d'autre d'une ligne médiane(μ). Sur M se positionne la Lune dans sa position la plus au nord et sur m dans sa position la plus au sud. Δ indique l'amplitude M – m, et P la périodicité entre deux positions identiques de la Lune. © Otto Neugebauer, 1957

Otto Neugebauer appelle de telles suites des « fonctions zigzag linéaires » qui joignent les différentes positions de la planète[5] et la lettre P indique la périodicité entre deux positions identiques de l'astre dans le ciel qui correspond à ce que l'on sait être la durée de sa révolution, ce dont les Babyloniens ne se préoccupaient guère.

On le voit, dans les anciennes sociétés et quel que soit l'intérêt des savants pour les astres, ceux-ci sont, au plan sociétal, des marqueurs calendaires : si la plupart des calendriers, dans l'Antiquité comme aujourd'hui, se fondent sur les mouvements de la Lune et/ou du Soleil, il n'en est pas de même chez les Égyptiens qui choisissent, malgré tout, un repère stellaire, le lever de Sirius, pour marquer le début de l'année.

Dans le monde grec antique, le calendrier varie selon les cités, et le comput du temps à Athènes est lunisolaire, dépendant des mouvements de la Lune et du Soleil. Mais, à la différence des sociétés babylonienne ou égyptienne, il existe une authentique astronomie grecque, avec sa modélisation géométrique qui institue une véritable révolution.

2. La modélisation géométrique du ciel : une révolution grecque ?

Les « physiciens pré-socratiques », selon la dénomination des historiens de la philosophie – entendons les philosophes de la nature –, proposaient une vision simple du monde à l'origine duquel ils plaçaient l'un des quatre éléments (l'eau pour Thalès, le feu pour Héraclite…), ou encore les atomes pour Épicure. Mais, la révolution scientifique, qui consiste à modéliser le cosmos selon la figure du cercle, a pour origine un passage d'un dialogue du philosophe athénien Platon (~428-~348 av. n.è.), le *Timée*, où il est écrit :

> « Comme figure, le démiurge donna au monde celle qui lui convenait et qui lui était apparentée. Au vivant qui doit envelopper en lui-même tous les vivants, la figure qui pourrait convenir, c'était celle où s'inscrivent toutes les autres figures. Aussi est-ce **la figure d'une sphère**, dont le centre est équidistant de tous les points de la périphérie, une forme circulaire, qu'il lui donna comme s'il travaillait sur un tour – figure qui est entre toutes la plus parfaite et la plus semblable à elle-même –, convaincu qu'il y a mille fois plus de beauté dans le semblable que dans le dissemblable. […] [Des sept mouvements appropriés à un corps, il lui a donné en partage celui qui entretient le plus de rapport avec l'intellect et avec la pensée. Voilà pourquoi, en lui imprimant **un mouvement**

[5] O. Neugebauer, *Les sciences exactes dans l'Antiquité*, p. 146.

> **de rotation uniforme** dans un même lieu et sur lui-même, il l'a fait se mouvoir d'un mouvement circulaire »[6].

C'est ce présupposé géométrique qui va orienter la recherche astronomique pendant des siècles et des siècles, pendant plus d'un millénaire, dans le monde grec et romain. La modélisation s'accompagne d'une espèce de loi du mouvement circulaire, qui doit être uniforme et constamment régulier, comme le rappellera encore Simplicius au VIe s. de notre ère, dans son commentaire au traité d'Aristote *Sur le Ciel* :

> « Quels sont les mouvements circulaires et parfaitement réguliers qu'il convient de prendre pour hypothèses, afin que l'on puisse sauver les apparences présentées par les astres errants ? »[7].

À l'époque grecque, ce que l'on connaissait déjà, c'était l'écliptique (ligne imaginaire oblique, inclinée sur l'équateur céleste [de 12°] et sur laquelle se déplace le Soleil, au cours de sa révolution annuelle apparente) ; la Lune, satellite de la Terre, est éclairée par le Soleil et la forme de ses phases est due à la projection à sa surface de l'ombre de la Terre, ce qui prouve du même coup que celle-ci est ronde. On a également observé les variations du diamètre apparent de ces astres, ce qui suppose une variation dans leur distance respective à la Terre ; on connaissait également la durée inégale des saisons, ce qui supposait une vitesse irrégulière, tantôt plus lente, tantôt plus rapide, du Soleil sur son orbite apparent. Autant de « phénomènes », autant d'apparences célestes qui vont être difficiles à expliquer à l'aide du cercle.

Quant aux planètes, celles qui sont dites inférieures, Mercure et Vénus, se trouvent constamment dans la proximité du Soleil, d'où l'impossibilité d'établir pour elles une durée de révolution propre et l'assimilation de cette durée à celle du Soleil. Ce que l'on avait observé enfin, c'est que toutes les planètes, de Mars à Saturne (les deux dernières planètes de notre système solaire n'étaient pas encore connues), ne sont pas animées d'un mouvement uniforme et régulier (comme le voulait Platon), mais connaissent, au cours de leur révolution, des stations, des mouvements, tantôt directs, tantôt rétrogrades, comme dans le mouvement de Mars : c'est la conjonction du mouvement de la Terre ou du Soleil (selon l'hypothèse héliocentrique ou géocentrique dans laquelle nous nous plaçons) et du mouvement propre à la planète qui provoque ces irrégularités de mouvement, le cas de Mars[8] étant généralement choisi dans les démonstrations, car sa durée de révolution de 2 ans seulement permettait une observation continue de ses différentes positions, beaucoup plus facilement que pour les planètes à la révolution de 12 ans (Jupiter) ou à celle de 30 ans (Saturne).

Certes, l'ombre projetée par un appareil aussi simple qu'un gnomon suggérait effectivement un mouvement circulaire du Soleil autour de la Terre, mais les problèmes des irrégularités posés par les observations les plus élémentaires ne pouvaient être résolus par le modèle du cercle avec la Terre pour centre.

Dès lors, des générations d'astronomes, dans le monde hellénistique et romain, vont essayer de « sauver les apparences (célestes) », σώζειν τὰ φαινόμενα, c'est-à-dire d'expliquer rationnellement, et à l'aide du cercle, les irrégularités des mouvements planétaires, en imaginant diverses théories.

La première de ces théories est le système très compliqué et tout aussi inefficace – donc très vite abandonné – des sphères homocentriques imaginées par l'astronome Eudoxe, contemporain de Platon, et de son disciple Callippe. Les historiens de l'astronomie estiment que l'hypothèse des excentriques et épicycles, qui va dominer les

---

6 Platon, *Timée* 33b & 34a.

7 Simplicius, *In caelo* II, 12.

8 Pour le dessin du mouvement de Mars vu de la Terre, voir l'étude de P. Louis, p. 5 (voir lien n. 1).

représentations géométriques des mouvements planétaires, a émergé assez rapidement, après Héraclide du Pont (qui a connu la fondation d'Alexandrie en 332, donc fin du IVe siècle, avant notre ère) et avant Hipparque (IIe s. av. n.è.), soit au IIIe s. av. n.è.

Nous nous plaçons résolument dans un système géocentrique qui met la Terre – et l'homme qui l'habite – au centre de la création, et qui fait tourner planètes et luminaires autour d'elle. Le consensus des hypothèses géocentriques est vite battu en brèche par deux astronomes : Héraclide du Pont (IVe s. av. n.è.) qui fait des deux planètes inférieures – Vénus et Mercure – des satellites du Soleil, et Aristarque de Samos (début du IIIe s. av. n.è) dont l'hypothèse héliocentrique consistait à mettre le Soleil à la place de la Terre, au centre du monde, ce qui ne modifiait guère les « apparences célestes », car on se trouve un peu dans la situation des passagers d'un train à côté d'un autre train et qui ne savent pas lequel des deux est en mouvement : pour le savoir, il leur faut prendre pour repère un troisième élément dont ils savent qu'il est fixe (un pylône, par exemple). Quel que soit le centre du monde, le Soleil ou la Terre, le changement de perspective ne permettait de toute façon pas de résoudre tous les problèmes observés, d'où son abandon, peut-être favorisé par sa condamnation par le philosophe stoïcien, Cléanthe, qui criait au sacrilège.

Pour en venir au système qui a été finalement adopté, celui des excentriques (figure 2) et des épicycles (figure 3), il a, sans doute, vu le jour, si l'on suit les historiens des sciences, à une époque antérieure à celle d'Hipparque qui, lui, a vécu, on le sait, au second siècle av. n.è. On a ainsi un nouveau paradoxe de l'histoire : le « découvreur » du système géométrique qui va dominer l'astronomie occidentale, pendant un millénaire, est inconnu !

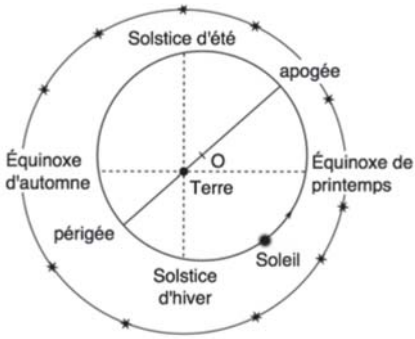

Figure 2 : Exemple d'excentrique appliqué au mouvement (apparent) du Soleil (vu de la Terre) : la terre, qui est au centre du monde n'est pas le centre O de l'orbite solaire, ce qui explique l'inégalité des saisons. © Th. André

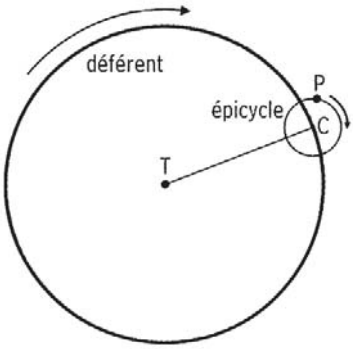

Figure 3 : La planète P tourne sur un petit cercle, l'épicycle, dont le centre (C) tourne à son tour autour d'un grand cercle, le déférent, qui tourne lui-même autour de la Terre (T). © Th. André

Hipparque, quant à lui, comme la plupart des savants, a utilisé ses observations personnelles et celles de ses prédécesseurs, avec un souci marqué à la fois de qualité et de quantité. Il confronte ses calculs à la riche documentation qu'il recueille non seulement chez les Grecs, mais aussi chez les Babyloniens dont il utilise, en particulier, les éphémérides lunaires. Il s'attache à concilier deux impératifs catégoriques : la loi du mouvement circulaire et uniforme et le respect absolu des faits.

Pour le Soleil, il propose deux théories, l'une fondée sur le procédé de l'excentrique et l'autre sur l'épicycle en soulignant leur équivalence, car l'une et l'autre suffisent à expliquer l'inégalité des saisons, et la démonstration de cette équivalence constitue déjà un réel progrès. Pour la Lune, qui déjoue encore aujourd'hui les prévisions des astronomes, ses résultats sont plus mitigés. Quant aux planètes, il dénonce l'insuffisance des résultats de ses prédécesseurs tout en assignant ce programme de recherche à ses successeurs, mais sans remettre le moins du monde en question les prémisses du philosophe de l'Académie.

Pour mesurer les variations du diamètre apparent du Soleil, il invente un dioptre spécial qui surpasse celui d'Archimède. Et enfin, ses observations répétées du ciel et la confrontation de ses résultats avec d'anciens catalogues d'étoiles lui permettent de découvrir la précession des équinoxes, lent déplacement annuel des points équinoxiaux (qui sont les points d'intersection de l'écliptique et de l'équateur céleste) qu'il évalue à 36'' (en réalité égal à 50''26). On voit donc les progrès qui ont pu être réalisés, mais qui s'arrêtent à la théorie des planètes.

Bref, on ignore étonnamment l'inventeur du système excentrique ou épicyclique qui a modélisé, pour des siècles, les mouvements planétaires ; l'apport d'Hipparque, s'agissant de ces mouvements, concerne le Soleil. Et il faudra attendre Ptolémée, au IIe s. de notre ère, pour obtenir le même résultat qu'Hipparque, mais cette fois-ci appliqué aux astres errants, aux planètes. En effet, contrairement à ce que l'on peut lire sur Internet, Ptolémée n'a pas inventé un nouveau système, mais, dans sa *Composition mathématique* (qui sera appelée *Almageste* par les Arabes, au Moyen Âge), il a complexifié le modèle existant en calculant au plus juste les vitesses des divers mouvements – mouvement du déférent et de celui, direct ou rétrograde, de l'épicycle –, mais aussi, pour les cas les plus complexes, en combinant le système des excentriques et celui des épicycles pour aboutir à l'épicycle mobile (fig. 4)[9].

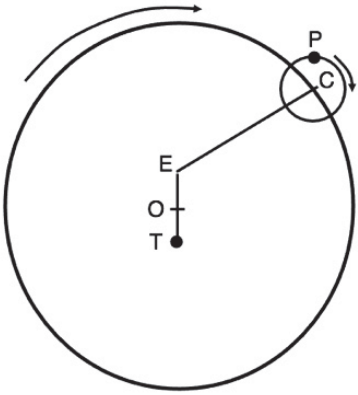

Figure 4 : L'équant ou excentrique mobile.
La planète tourne sur son cercle épicycle, tandis que le grand cercle, le déférent, tourne à son tour autour d'un point 0, milieu du segment qui relie la Terre (T) et le *punctum equans* (E). © Th. André

[9] Voir le dessin du système de Ptolémée dans la notice de l'*Encyclopaedia Universalis* à l'article sur Claude Ptolémée, https://www.universalis.fr/encyclopedie/systeme-geocentrique-de-ptolemee/.

Ptolémée remplit la mission, assignée par Hipparque, de rendre compte mathématiquement des mouvements des planètes à partir du même modèle que son devancier qu'il est obligé de rendre plus complexe : mais, en donnant à un point, mobile autour d'un cercle, une vitesse variable par rapport au centre de ce cercle, Ptolémée « a contrevenu », comme le constate René Taton à la suite de Pierre Duhem[10], « ou du moins donné une grave entorse à la loi du mouvement circulaire et uniforme. Par là il s'est conduit – sans le savoir – en véritable savant, qui doit toujours adapter sa théorie à l'exigence des faits ». Ce faisant, il portait le système astronomique hérité d'Hipparque à son plus haut degré d'exactitude, … sur les mêmes prémisses, toujours erronées.

Contrairement à ce qu'écrit Otto Neugebauer, pour qui « l'astronomie eut beaucoup plus d'effet sur l'attitude philosophique des anciens, dans la mesure où elle influença leur image du monde »[11], c'est en réalité l'inverse qui s'est produit : c'est le diktat de Platon qui a fourvoyé des générations d'astronomes. On constate donc que les astronomes Grecs ont frôlé la vérité, avec l'hypothèse héliocentrique, mais que le modèle – erroné – du cercle les a induits en erreur de façon durable. Et pourtant, à bien observer le système excentrique, on remarque que c'est l'équivalent d'une ellipse dont la Terre serait l'un des foyers. On est loin de l'ambiance scientifique décrite, lors de l'une de ses conférences, par notre confrère J.-P. Nougier qui évoquait une communauté scientifique sur le point de faire une découverte dont une seule personne trouve la clé. Nous sommes dans le cas où toute la communauté s'enferre durablement dans l'erreur, par respect pour la parole du Philosophe, du Maître Platon, en perfectionnant, par des calculs de plus en plus complexes, sinon une hypothèse, du moins un paradigme erroné.

Contrairement à la vision optimiste d'une histoire qui s'avance sur le chemin de la vérité, celle de l'astronomie grecque a, pendant des siècles, tourné sur elle-même et stagné dans l'erreur. Le tableau de cette astronomie permet de vérifier que, pour le dire comme Thomas Kuhn, « l'émergence d'un paradigme affecte la structure du groupe qui travaille dans ce domaine »[12] et en bloque en l'occurrence toute évolution.

Aux yeux d'Arthur Koestler, à qui j'ai emprunté le titre de son livre *Les somnambules*, « il n'y a logiquement qu'un pas d'Aristarque à Copernic ; […] qu'un pas d'Archimède à Galilée. Et pourtant, la continuité fut rompue pendant toute une époque presque aussi longue que celle qui nous sépare des débuts de l'ère chrétienne. Si l'on se retourne vers le chemin qu'a parcouru la Science, on a l'impression d'un pont détruit dont quelques poutrelles se hérissent encore sur les deux rives, et au milieu, rien »[13].

Et de conclure son tableau de l'astronomie antique par ces mots :

> « Essayons de résumer brièvement les principaux obstacles qui entravèrent le progrès de la Science pendant une si longue période. Le premier fut la division du monde en deux sphères, et la division mentale qui en résulta. Le second fut le dogme du géocentrisme, l'abandon des idées fécondes nées sous Pythagore, brutalement interrompues après Aristarque de Samos. Le troisième fut le dogme du mouvement uniformément circulaire. Le quatrième fut le divorce de la Science et des mathématiques […] »[14].

---

[10] *La science antique et médiévale des origines à 1450*, Paris, PUF, « Quadrige », (1957) 1994, p. 372.

[11] *Les sciences exactes dans l'Antiquité*, p. 102.

[12] Th. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, « Champs », 1983, p. 40, dans le chapitre intitulé « L'acheminement vers la science normale ».

[13] *Les somnambules*, p. 54.

[14] *Les somnambules*, p. 130.

Si l'on fait le bilan des différents systèmes, dont Arthur Koestler propose des dessins récapitulatifs, ils correspondent, pour le premier, au modèle le plus simple et le plus ancien, le système géocentrique, puis, pour le second, au système semi-héliocentrique d'Héraclide du Pont qui a été repris à l'identique par Tycho Brahé[15], et enfin, au système d'Aristarque qui sera à son tour repris par Copernic.

3. Les « révolutions » à l'époque Moderne

Entre le IIe siècle de notre ère et l'époque de Copernic, la mémoire de l'astronomie grecque s'est étonnamment transmise, dans la partie occidentale de l'Empire romain, d'une façon qui peut paraître incongrue, à travers des écrits latins, qui nous ont été étrangement conservés dans des ouvrages non-scientifiques, mais qui ont connu une grande fortune jusqu'au Moyen Âge et à la Renaissance. J'en prendrai deux exemples.

Déjà Cicéron, célèbre orateur, homme politique, mais aussi philosophe du Ier siècle avant notre ère, a qualifié, dans l'un de ses écrits, les planètes Mercure et Vénus de « compagnes » (*comites*) du Soleil, ce qui, sur le plan astronomique, induit la représentation de ces planètes comme satellites de l'astre du jour, à la suite d'Héraclide du Pont.

Au Ve siècle de notre ère, le témoignage est encore plus explicite : un auteur africain, Martianus Capella (qui se présente comme un avocat à la retraite), écrit, pour son fils une vaste encyclopédie, qui annonce le futur découpage médiéval de l'enseignement entre *trivium* et *quadrivium*, avec trois livres consacrés aux matières littéraires (grammaire, dialectique et rhétorique) et quatre autres aux disciplines dites « mathématiques », c'est-à-dire aux quatre sciences du nombre (arithmétique, géométrie, astronomie et musique). Et ce, dans un habillage mythique et symbolique, somptueux et baroque, particulièrement crypté, à travers la mise en scène du mariage du dieu Mercure et de la mortelle Philologie. Au livre 8 sur l'astronomie, Martianus consacre un paragraphe à la révolution excentrique du Soleil (§§ 848-849) et, un peu plus loin, il formule de la façon la plus nette le système satellitaire appliqué aux planètes inférieures :

> « Quant à Vénus et à Mercure, bien qu'elles manifestent chaque jour leur lever et leur coucher, elles ont pourtant des orbites qui n'entourent nullement la Terre, mais elles tracent autour du Soleil des cercles de plus grand périmètre »[16],

si bien que, sur la première de couverture de la traduction de ce livre VIII, le traducteur avait même fièrement précisé : « Un précurseur de Copernic et Galilée »[17], pas moins.

Il reste que ce passage témoigne de l'intégration, dans la *doxa* scientifique latine exprimée ici dans un texte non-scientifique, de l'hypothèse héliocentrique partielle. Pour autant, comme l'exemple de Claude Ptolémée le montre, des astronomes continuent à scruter le ciel, mais aucun ne va, dans ses calculs, au-delà du système ptoléméen, et ce, dans un continuum de l'Antiquité à la Renaissance. Il en est ainsi de Nicolas de Cues, par exemple, né à l'aube du XVe siècle, ou de Regiomontanus, invité, en 1475, à Rome par le pape pour mener à bien la réforme du calendrier, ou encore de Fracastoro, né en 1483 à Vérone, étudiant puis professeur de 1501 à 1508 à l'université de Padoue. Comme Copernic a étudié, lui-même, dans la même université pendant quelques années, à partir de 1501, il est très vraisemblable que les deux jeunes gens, intéressés par l'astronomie

[15] Voir le dessin du système de T. Brahé dans l'*Encyclopaedia Universalis*, https://www.universalis.fr/media/PH994684/, crédits Hulton Getty.

[16] *Noces de Philologie et de Mercure* VIII, § 857.

[17] Martianus Capella, *Astronomie*, trad. comm. A. Le Bœuffle, Vannes, Burillier, 1988.

et la médecine, se soient connus et aient discuté entre eux des difficultés du système de Ptolémée[18].

Venons-en à la « révolution » copernicienne, dans un grand bond qui nous mène en 1543 et loin des côtes méditerranéennes, quand, au moment où le chanoine Nicolas Copernic se meurt d'une hémorragie cérébrale, le 24 mai 1543, le premier exemplaire de son livre, *Sur les révolutions des orbes célestes*, dont il avait retardé la publication pendant 30 ans, arrive chez l'imprimeur. Contrairement à ce qu'écrit Thomas Kuhn, il n'y a pas de « changement de paradigme particulièrement célèbre »[19], puisqu'on est toujours sous le diktat du cercle imposé par Platon ; il y a seulement changement de perspective par le passage du géocentrisme à l'héliocentrisme, déjà vu avec Aristarque de Samos. Les hypothèses d'Hipparque à propos du mouvement du Soleil s'appliquent, dorénavant, à la Terre. Et le modèle géométrique reste celui de Ptolémée, avec l'excentrique mobile ou équant de la planète Mars, à cela près que c'est, dorénavant, autour du Soleil que tournent les planètes (figure 5) :

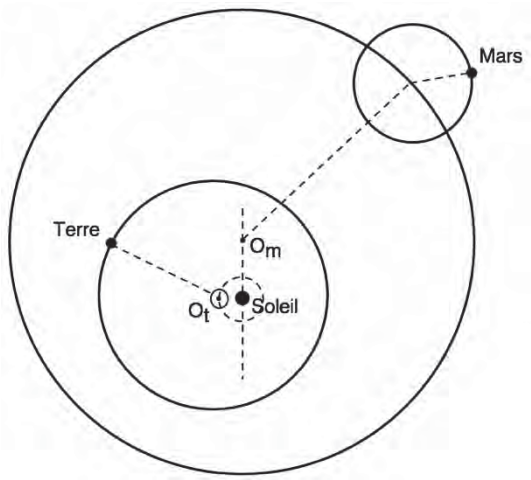

Figure 5 : Excentrique mobile de la planète Mars
La planète Mars se déplace sur un épicycle : celui-ci à son tour tourne sur un déférent dont le centre (Om) est excentré par rapport au Soleil. En revanche la Terre se meut sur un cercle dont le centre (Ot) se déplace sur un cercle concentrique au Soleil.
© Th. André

En fait, comme le remarque avec justesse Thomas Kuhn, « la théorie de Copernic n'était pas plus exacte que celle de Ptolémée et ne conduisit directement à aucune amélioration du calendrier », mais pas seulement du calendrier, car elle n'expliquait pas mieux les mouvements erratiques des planètes.

Le texte de Copernic était précédé d'une préface anonyme, dont on ne connaîtra jamais l'auteur, et selon laquelle « il n'y avait pas lieu de regarder le contenu de l'ouvrage comme vrai, ou même comme probable »[20]. Pourquoi tant de précautions ? Cela tient au fait que, si l'astronome reprenait tout le système épicyclique et excentrique des Anciens, il était dorénavant centré non plus sur la Terre, mais sur le Soleil. Et la prudence extrême du chanoine (ou de son éditeur ? ou de l'auteur de la préface ?) est due à ce décentrage qui contrevient aux enseignements de l'Église : l'homme n'est plus, dans ces conditions, au centre de la Création. Copernic pouvait donc redouter pour lui le traitement que l'Église réservera plus tard, en 1633, à Galilée.

---

[18] Voir J. L. E. Dreyer, *A History of Astronomy from Thales to Kepler*, Dover Publications, Inc, 1953, p. 296, et, pour ce paragraphe l'ensemble du chapitre XII, « The Revival of Astronomy in Europe » (p. 281-304).

[19] *La structure des révolutions scientifiques*, p. 102.

[20] A. Koestler, *Les somnambules*, p. 133.

D'aucuns[21] pensent que le passage de Copernic du géocentrisme à l'héliocentrisme constitue la vraie révolution par rapport à l'enseignement de l'Église, et la théorie copernicienne constituerait un authentique progrès « sociétal ». En réalité, il est douteux que les écrits du chanoine se soient répandus au-delà du cercle des lecteurs amis à qui il avait confié son œuvre. Ce qui pourrait poser question est l'absence de réaction du pape, Paul III, à qui Copernic dédicace son œuvre. Certes, ce dernier avait déjà témoigné de sa singularité, en 1514, en déclinant l'invitation de Paul de Middelbourg (évêque de Fossombrone) à donner son avis sur la réforme du calendrier qui devait être débattue lors d'un concile, réuni à Latran[22]. Il se peut également que, le livre ayant paru à la mort de son auteur, il ait été difficile de condamner un mort. Mais, la clé de cette énigme repose plus vraisemblablement sur la personnalité du pape et sur les circonstances historiques qui ont pesé sur son action : Alessandro Farnèse, comme il s'appelait avant son accession à la curie, qui était d'une grande érudition dans toutes les disciplines littéraires et scientifiques de son temps, pouvait être intéressé par l'ouvrage de Copernic, mais ses charges pastorales lui ont-elles permis de lire un texte aussi aride que le *De revolutionibus orbium caelestium* ? S'il s'est en revanche contenté de n'en lire que la préface, remarquable de prudence, il n'y a peut-être rien décelé de dangereux. Toujours est-il que Paul III, en 1543, est très occupé : il s'agit pour lui de s'opposer et de réduire le parti de la Réforme, en dépit de l'opposition, paralysante, entre François Ier et Charles Quint. Il réunit, à cet effet, plusieurs conciles au cours desquels les Pères formulent la doctrine catholique sur les Écritures, le péché originel, la justification et les sacrements[23].

Il n'empêche que l'œuvre de Copernic finit par être rattrapée, au début du XVIIe siècle, par la censure papale, quand les membres de l'Inquisition à Rome, le 24 février 1616, déclarent que la doctrine du mouvement de la Terre est hérétique. Quelques jours plus tard, le 5 mars, la « Congrégation sacrée » suspend solennellement le livre de Copernic, « jusqu'à ce qu'il soit corrigé » (*donec corrigatur*). En 1620, enfin, était édité un *Monitum Sacrae Congregationis ad Nicolai Copernici lectorem* (« Avertissement de la Compagnie sacrée au lecteur de Nicolas Copernic »), dans lequel des instructions sont données sur les modifications à faire dans le texte du *De revolutionibus* avant toute réimpression[24]. Or, en 1620, Galilée, dont les instruments et les observations lui ont permis la découverte d'objets célestes jamais observés jusque-là, comme les anneaux de Saturne, avait publié, depuis dix ans, son *Sidereus nuncius* (« Messager céleste »), dédié à Cosme II de Médicis, grand-duc de Toscane, mais ce n'est que quand il publie en italien, en 1632, le *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde* – celui de Ptolémée et celui de Copernic – qu'il s'attire les foudres du pape Urbain VIII : l'année suivante, le savant est assigné à résidence dans sa villa d'Arcetri, près de Florence[25].

En réalité, l'astronomie restait toujours dans un état de crise ; pour reprendre les termes de Thomas Kuhn, « la crise signifie qu'on se trouve devant l'obligation de renouveler les outils »[26] et cette vraie révolution est accomplie par Johannes Kepler, bien avant les condamnations par les autorités religieuses de Copernic et Galilée. Né en 1571 au sein d'une famille protestante luthérienne installée dans la ville de Weill dans le Wurtenberg, dans une ville libre sous l'autorité immédiate de l'Empire, Kepler, refusant d'abjurer sa foi, se réfugie à Prague auprès de Tycho Brahé dont il devient l'assistant. Se

---

[21] Comme mon confrère J.-P. Nougier.
[22] Voir J. L. E. Dreyer, *A History of Astronomy from Thales to Kepler*, p. 309-311.
[23] Sur le pape Paul III, voir l'*Encyclopédie Universalis* (https://www.universalis.fr/encyclopedie/alessandro-paul-iii/).
[24] J. L. E. Dreyer, *A History of Astronomy from Thales to Kepler*, p. 417-418.
[25] Voir https://www.universalis.fr/encyclopedie/galilee-reperes-chronologiques/.
[26] Th. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, p. 113.

fondant sur les observations de son protecteur, il réussit à changer de paradigme géométrique, prégnant depuis plus de mille ans, en substituant au cercle le modèle de l'ellipse. Kepler découvre les trois relations mathématiques qui régissent les mouvements planétaires : les deux premières sont publiées, dès 1609, dans l'*Astronomia Nova* (« Nouvelle Astronomie »), et c'est en 1618 que l'astronome fait connaître la troisième :

1. Les planètes décrivent des ellipses dont le Soleil occupe un foyer.
2. Le rayon vecteur planète-Soleil balaie des aires proportionnelles au temps mis pour les balayer.
3. Le carré de la durée de révolution est proportionnel au cube du grand axe de l'orbite.

D'emblée, ce seul changement simplifie considérablement les explications des mouvements célestes. Nul besoin, désormais, des multiples cercles aux mouvements différents, nul besoin des calculs compliqués de Ptolémée. On a tous les outils qui permettent de rendre compte de la manière la plus simple de mouvements planétaires complexes, et qui continuent, encore aujourd'hui, à faire autorité. On le voit, bien avant la condamnation de Copernic et de Galilée, Kepler avait déjà découvert les principes des mouvements planétaires qui ont révolutionné l'astronomie.

On ne peut pas refaire l'histoire de l'astronomie, mais on pourrait tout de même se demander ce qui se serait passé si l'un des astronomes grecs avait osé changer de paradigme, de modèle géométrique ! J'espère seulement avoir montré que, même si c'est difficile, il faut avoir une vision un peu large du domaine étudié pour éviter les contre-vérités historiques et évoquer à tort des révolutions, car les vrais révolutionnaires, dans le cas qui nous occupent, ne sont pas ceux que l'on croit. C'est la révolution keplérienne, complétée par les lois de Newton, qui a fondamentalement changé l'aspect du cosmos et du mouvement des astres.

Pour autant, s'il a fallu attendre si longtemps – l'aube du XVIIe siècle –, c'est que, comme le dit Alexandre Koyré, « la philosophie avait dominé la science, et que c'est justement à cela que la science antique et médiévale doit sa stérilité »[27], moins d'ailleurs la philosophie aristotélicienne, comme le répètent à l'envi les historiens des sciences, que la philosophie platonicienne, comme cela été précisé dès le début. Pourtant la « substructure philosophique », dont parle A. Koyré, n'est pas la seule à avoir freiné les progrès de la science : on a vu qu'il en est de même de la théologie.

En 2009, notre confrère André Gounelle, dans sa conférence sur « Science et christianisme »[28], s'est interrogé sur les moyens de dépasser le conflit entre science et religion – qu'il s'agisse de la religion chrétienne, ou bien, auparavant, de la puissance du verbe platonicien ou de la condamnation d'un philosophe stoïcien. À la question fondamentale « Comment mettre en relation connaissances scientifiques et affirmations religieuses ? », notre confrère propose trois réponses : unifier ou séparer ou connecter.

La première réponse, l'unification, peut se faire de trois façons : privilégier la religion au détriment de la science, ou l'inverse, ou la « troisième attitude », celle du consensus, qui a été adoptée par les Grecs et a abouti, on l'a vu, à une impasse. C'est, en revanche, à la troisième réponse – celle de la « connexion » – que correspond la posture des astronomes de l'époque Moderne, dans leur refus de s'inféoder à quelque dogme que ce soit, car, selon André Gounelle, « La science n'a évidemment pas à prendre en compte

[27] A. Koyré, « De l'influence des conceptions philosophiques sur l'évolution des théories scientifiques », dans *Études d'histoire de la pensée philosophique*, Paris, Gallimard, « NRF », 1971, p. 253-269 [p. 254].

[28] A. Gounelle, « Science et christianisme », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 40, 2009, p. 331-340 [p. 331].

la théologie ; méthodologiquement elle est 'a-thée', non au sens d'une négation mais en celui d'une absence de Dieu dans sa démarche »[29] (p. 8).

En conclusion, les historiens des sciences à l'époque moderne ignorent trop souvent l'héritage grec et cette amnésie culturelle ne permet pas d'apprécier, à leur vraie valeur, les apports respectifs des astronomes de l'époque moderne qui ont marqué leur temps. Chemin faisant, nous avons appris la part des Romains (non-spécialistes, d'ailleurs) comme chaîne de transmission d'un savoir qui aurait été irrémédiablement perdu dans le monde occidental. Je donne, à ce propos, le dernier mot à Stéphane Van Damme qui, dans sa rubrique « Carte blanche » du *Monde*, posait, en mai 2021, la question qui fâche : « Des sciences romaines, un oxymore ? », pour conclure de façon plus nuancée, s'agissant de Rome et, d'ailleurs aussi, de l'histoire des sciences :

> « Ce détour par Rome est donc fécond parce qu'il brise une vision trop moderniste et linéaire de la genèse des sciences, soulignant que cette culture savante, loin de disparaître avec l'Empire, resurgira avec force à la Renaissance. Le débat permet de revisiter les fondements de la rationalité scientifique tout en sortant d'une quête des origines ».

Au terme des différentes révolutions, on arrive à la modélisation du cosmos que nous connaissons, avec les planètes inconnues des anciens – Uranus, Neptune et Pluton[30], et qui est la seule exacte « à tout jamais, jusqu'à la fin des temps… jusqu'à preuve du contraire » pour reprendre les mots par lesquels Nicolas Martin clôture son émission « La méthode scientifique ».

TdM

HAUT

[29] A. Gounelle, « Science et christianisme », p. 338.

[30] Voir https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=BdCu%2fdpD&id=F8D32C4AF385700B361B02B1351BF98B12AAC0B9&thid=OIP.BdCu_dpDSGX1l7w7jioXHgHaEo&mediaurl=https%3a%2f%2fcdn.futura-sciences.com%2fbuildsv6%2fimages%2fwide1920%2f1%2f8%2f7%2f187e1abca4_118365_systeme-solaire-nasa-01.jpg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.05d0aefdda434865f597bc3b8e2a171e%3frik%3ducCqEov5GzWxAg%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=1197&expw=1915&q=Image+du+Syst%c3%a8me+solaire&simid=608036733825323662&FORM=IRPRST&ck=05E3FAD23A8C06E83397A859748225E4&selectedIndex=0&idpp=overlayview&ajaxhist=0&ajaxserp=0.

Séance du 30 mai 2022

Robert Debré, au tournant de la médecine moderne.

Michel VOISIN
Professeur émérite à l'Université de Montpellier, pédiatre.
Académie des sciences et lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS
Robert Debré, Péguy, **p**édiatrie, **o**rdonnances de 1958, CHU, **e**nseignement médical, **r**echerche médicale.

RÉSUMÉ
La création des CHU a été une étape essentielle dans la modernisation du système de santé en France. Le professeur Robert Debré en a été l'un des principaux acteurs. Ce fut une personnalité exceptionnelle, dont la jeunesse fut marquée par Charles Péguy, dont il fut proche pendant plusieurs années, et toute la vie par de rencontres prestigieuses. Outre son rôle dans la mise en place des CHU, il contribua à faire de la pédiatrie une spécialité moderne fondée sur la science.

« En Janvier 1944, je trouve Robert Debré rue de Rennes… Il commence à ressembler à ces seigneurs tolédans qui emportent au ciel le comte d'Orgaz ». C'est en ces termes que Jean Bernard convoqua la mémoire de son ami lors de la réception de son fils, Michel Debré, à l'Académie Française en 1989 [1]. Il est vrai qu'il avait fière allure, ce compagnon de Résistance, « arborant volontiers une… lavallière, cravate à nœud bouffant et à larges pois » rajouta-t-il (figure ci-contre).

Robert Debré
(*Dessin : Michel Voisin*)

Ma génération est la première à ne pas avoir rencontré Robert Debré, mais son empreinte était là et nos maîtres en pédiatrie se référaient souvent à lui. Le pédiatre que je suis, qui fut hospitalo-universitaire pendant 34 ans, sept ans comme chef de clinique, assistant des hôpitaux, 27 ans comme professeur des universités, praticien hospitalier, ne pouvait pas ne pas revisiter un jour la vie et l'œuvre de celui qui conçut en France les centres hospitalo-universitaires et qui transforma, pour reprendre les termes de Jean Bernard, « la pédiatrie sentimentale, empirique, inefficace du début [du XXème] siècle en une discipline active, rigoureuse, solidement fondée sur la biochimie et la génétique ».

D'autant que cette vie fut exceptionnelle, dans l'intimité des plus grands, hommes de lettres, artistes, universitaires, politiques. Elle fut un roman, écrit son petit-fils, le professeur Patrice Debré, dans la biographie qu'il lui a consacrée : *Robert Debré, une*

vocation française, en 2018 [2]. Lui-même, nous a laissé deux ouvrages dans lesquels il se livre : *L'honneur de vivre*, un récit de 450 pages, paru en 1974, que j'ai lu alors que j'étais jeune interne [3] et *Ce que je crois*, paru en 1977, année de ma qualification en pédiatrie [4].

Notre exposé se déroulera en trois parties : l'homme, le pédiatre, et sa contribution à la fondation du système de santé, toujours en place aujourd'hui.

1. L'homme et ses origines.

1.1. Les origines familiales

La patronyme Déprés apparait en Alsace, suite au décret de Napoléon du 20 Juillet 1808 imposant aux juifs de prendre un nom de famille et un prénom fixe. Il fut adopté par Amshel, fils de Moyses, juif originaire de Bavière, qui, avec les siens, fuyant les persécutions, avait fait souche à Westhoffen, petit village d'Alsace, peu avant la révolution française. Ondine Debré, arrière-petite-fille de Robert, raconte, dans un documentaire diffusé tout récemment sur *FR3 Grand-Est*, son retour à Westhoffen, sur les traces d'une identité familiale perdue [5]. Elle a retrouvé le registre de déclaration des nom et prénom de son ancêtre avec sa double signature, en hébreux et en français. Amshel est devenu Anselme. Ce n'est pas encore Debré, mais Déprés, qui, pour le rabbin Delphine Horvilleur, est dérivé de DABAR, terme qui en hébreux, signifie la parole, le désert - lieu de l'écoute de la parole - et qui, par extension, suggère la pollinisation, la diffusion, quelque chose qui se propage. C'est Jacob, le fils d'Anselme, devenu Jacques, qui transformera Déprés en Debré.

Robert Debré est né à Sedan, le 7 décembre 1882. Son père, Simon, avait fait le choix de la France après l'annexion de l'Alsace-Lorraine en 1870. Il avait quitté Westhoffen pour Paris, pour des études au séminaire israélite de France. Il y avait rencontré Marianne Trenel, fille du grand-rabbin Isaac Trenel, directeur de l'École rabbinique et l'avait épousée, en 1876. En 1880, Simon avait rejoint Sedan où il avait été élu rabbin. En 1886, alors que Robert a 4 ans, son père est nommé rabbin-adjoint de Paris, en charge du consistoire de Neuilly. Il deviendra grand rabbin en 1919. L'installation de la famille dans la région parisienne fut l'occasion pour le jeune Robert de s'éloigner d'une vie provinciale et de côtoyer les élites.

1.2. La jeunesse de Robert Debré.

Paraphrasant son contemporain, le géographe Raoul Blanchard, j'ai intitulé mon propos sur la jeunesse de Robert Debré *Une jeunesse sous l'aile de Péguy*, tant la rencontre du grand homme fut pour lui fondatrice [6]. Pour cette période, Patrice Debré, avec élégance, identifie chez son grand-père quatre passions qu'il a symbolisées par des couleurs, ce qui n'est pas étonnant pour celui dont le père, Olivier Debré, fut un coloriste talentueux.

La *passion fuchsia,* c'est le judaïsme. Car le concierge du séminaire rabbinique de la rue Vauquelin avait l'habitude de l'accueillir en lui tendant une branche fleurie de fuchsia pour calmer l'angoisse qui l'envahissait lorsqu'il pénétrait dans ce lieu. En effet, Robert va s'éloigner de la religion. Il s'en explique dans son essai *Ce que je crois*. Il a de la foi une vision très déterministe : « Je suis convaincu - écrit-il - que celle-ci ne s'acquiert pas. Seule, une propriété innée peut, à mon sens, faire qu'un esprit garde en lui un domaine interdit à la raison. Et de rajouter : c'est sans effort, et, bien plus, sans aucune lutte que je suis devenu tel que je suis, ou plutôt que je me suis rendu compte de

ce que je suis totalement et tout simplement et tout absolument : incroyant et agnostique ». Non seulement, Robert renonça à sa pratique religieuse, mais ce fut une véritable rupture d'avec ses racines, au point que le judaïsme fut occulté et disparut des discussions de la famille. Dans le documentaire évoqué ci-dessus, Ondine Debré raconte que c'est François, son père, journaliste, petit fils de Robert, fils de Michel Debré, qui le premier voulut retrouver ses racines alsaciennes et juives. À partir de ses recherches, il écrivit un roman, « Le livre des égarés », publié en 2019 [7].

La *passion bleue*, ce furent les grandes amitiés du lycée Janson-de-Sailly, où son père était aumônier et où il fera sa scolarité. Elles vont introduire le petit provincial dans le milieu de la grande bourgeoisie. Patrice identifie trois amitiés privilégiées, trois mousquetaires : Jean-Paul Coulon, Abel Ferry et Charles de la Porte.

-Jean-Paul Coulon était le fils de Georges Coulon, qui acheva sa carrière comme vice-président du Conseil d'État ; son grand-père paternel, Eugène Scribe, auteur dramatique, fut le fondateur de la société des Gens de Lettres; son grand-père maternel, Eugène Pelletan, célèbre pour ses amours avec Georges Sand, fut ministre de la Défense nationale. Reçu chez les Coulon, Robert découvrit une ambiance bien différente de celle de sa famille.

-Abel Ferry était le fils de Charles, député puis sénateur des Vosges, frère cadet de Jules Ferry. Dans la famille Ferry, qui, elle aussi, accueillit le jeune Robert, on parlait politique et on défendait les valeurs républicaines. Robert fut certainement influencé par les discours de Jules Ferry notamment sur l'école gratuite et obligatoire.

-Le troisième mousquetaire était Charles de la Porte, cousin germain d'Abel Ferry dont le père, Amédée, fut sous-secrétaire d'État à la Marine et aux colonies.

La *passion rouge*, Debré la vécut avec Robert Louzon, anarchiste, qui lui fit découvrir la misère des quartiers ouvriers. Convaincus tous deux de l'importance de l'éducation pour sortir de la pauvreté, ils participèrent aux universités populaires, actives entre 1891 et 1914, et contribuèrent à la création d'une imprimerie auto-gérée. Ces expériences vécues avec Louzon seront déterminantes pour l'orientation philosophique initiale de Robert Debré et imprimeront leur marque tout au long de la carrière du futur pédiatre. Mais, il ne se résout pas à suivre le chemin radical de son ami : « Serai-je un bourgeois savant ou un révolutionnaire ? Je devais me rendre compte que je n'avais pas un courage, une fermeté et un enthousiasme suffisants pour sortir de la classe à laquelle j'appartenais… j'étais alors attiré de façon irrésistible par les études ». Il rejoint la Sorbonne avec Coulon, Ferry et de la Porte. Il s'y ennuie terriblement, mais parvient à obtenir une licence de philosophie en rédigeant un mémoire sur Cabanis : *Cabanis, médecin et philosophe*.

La *passion blanche*, il la vécut avec Charles Péguy. Robert Debré allait connaître Péguy par l'intermédiaire de son oncle, Jacques Hadamard, qui avait épousé la sœur de Marianne Trénel, sa mère. Il fut l'un des plus grands mathématiciens du XXeme siècle. C'est à partir de lui, nous dit Patrice Debré, que le dessinateur Christophe, auteur de la bande dessinée *Le savant Cosinus*, avait croqué quelques portraits de son héros. D'origine juive, Hadamard était très engagé dans la lutte contre l'antisémitisme u moment où éclata l'affaire Dreyfus, d'autant qu'il était, par la famille de sa femme, proche parent du capitaine. Il s'engagea pleinement dans la bataille pour a révision du procès. Hadamard, qui n'était en rien philosophe, adressa son neveu à Lucien Herr, bibliothécaire de l'École normale, qui travaillait sur Hegel. C'est par lui qu'il fut introduit auprès de Charles Péguy. Laissons la parole à Robert Debré : « Dès l'abord, deux sensations devinrent dominantes : j'étais en présence d'un homme qui n'était pas comme les autres. La seconde, adolescent à la recherche d'un guide, j'avais trouvé mon chef… J'étais enrôlé par lui… il avait besoin de troupes jeunes pour ses bataillons dreyfusards. Il me recruta avec mes camarades. Nous l'écoutions… Je l'ai accompagné souvent dans

des marches à travers Paris où m'entraînait son pas de fantassin… D'emblée, j'avais été conquis et me plaçais sous son autorité, enflammé par l'ardeur de sa pensée et gagné par l'amitié dominatrice qu'il montrait au jeune groupe qui l'entourait ». C'est à 17 ans que Debré rejoint Péguy alors qu'il s'installe dans la petite boutique de la rue de la Sorbonne. Il est même réquisitionné pour y transporter les lourds exemplaires de la première *Jeanne d'Arc*. Péguy lui en donna un qu'il conserva toute sa vie. De cette période (1899) date le premier numéro des *Cahiers de la quinzaine*. Robert, en mal d'activité, proposa de créer, en parallèle des *Cahiers*, un journal pour enfants. La revue *Jean-Pierre*, réalisée notamment avec Jacques et Jeanne Maritain, que Robert avait enrôlés, et Ernest Psichari, bénéficia de la collaboration de Romain Rolland. Robert ne suivit pas Péguy, les Maritain et Psichari dans leur retour à la foi chrétienne. La rencontre de Péguy aura été déterminante pour Debré. Dans *L'Honneur de vivre*, il écrit : « Il me faut dire ici l'action spirituelle qu'il exerça sur moi-même et qui s'est prolongée tout au long de ma vie. J'ai souvent songé à Charles Péguy dans certaines circonstances difficiles, lors de décisions et de choix… ». Lors de la mobilisation, le 2 août 1914, après avoir acheté des chaussures de marche, Debré se dirigea vers la boutique de Péguy, qu'il n'avait pas vu depuis fort longtemps, pour le saluer une dernière fois… mais la porte était déjà close.

Debré fut donc, dès son adolescence, au contact des plus grands, mais c'est toute sa vie qui fut marquée par des rencontres prestigieuses. Bien sûr, ses confrères académiciens : il fut élu à l'Académie Nationale de Médecine en 1933, reçu par Marie Curie, et à l'Académie des Sciences, en 1961. Dans l'entre-deux-guerres, il fréquenta les salons, notamment, ceux de la princesse Bibesco et de la duchesse de Castries. Il y croisa Cocteau, Valéry, Duhamel, Claudel, Maurois, Martin du Gard, et d'autres. Il fut le pédiatre de certains. Pour illustrer la diversité des familiers de Robert, Patrice Debré évoque un trio emblématique qui fréquenta les Madères, magnifique propriété dans la vallée de la Cisse, en Touraine, où il aimait à se retirer[1] : le poète, la princesse et le chanoine. « Paul Valéry, la princesse Bibesco, l'abbé Mugnier et Robert Debré - écrit-il - rivalisaient d'interrogations à fleurets mouchetés sur le monde d'alors, avec ce regard que peut porter sur lui un poète qui avait écrit *La jeune parque*, une princesse "maîtresse des rois", un chanoine en mal de confesse et un médecin qui les recevait en Touraine ». Et d'imaginer leurs échanges lorsqu'ils arrivaient « à la petite clairière cernée de deux bancs de pierre, et fermée à l'est par une petite chapelle… »

C'est dans son hôtel particulier du quai Bourbon que Marthe Bibesco tenait salon. Elle exerçait sur Robert Debré, nous dit son petit fils, Jean-Louis, dans *Une histoire de famille* [8], une certaine fascination… Et de rajouter : elle n'était pas sans rappeler la Castafiore. L'abbé Mugnier aimait les conversations des médecins. « Quand nous étions ensemble, écrit Robert Debré, il aimait beaucoup raconter ses souvenirs et aussi m'interroger sur les mystères de la biologie humaine ». Mais c'est de Paul Valéry que Robert Debré fut le plus proche. « Comment parler de cet homme - écrit-il dans *L'honneur de vivre* - de ceux que j'ai connus le plus grand par la pensée, la fertilité de son esprit, l'universalité de son intelligence, le raffinement de sa sensibilité, la beauté de sa prose et le charme d'une poésie immortelle ? » Et d'évoquer les dimanches passés avec le poète et sa famille, et les longues promenades avec lui.

Après avoir évoqué le temps des fondations, la deuxième partie concernera Robert Debré, le pédiatre.

---

[1] Aujourd'hui « Les Madères – Olivier Debré », site classé par décret du JO du 1er Octobre 2017. https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-maderes-olivier-debre-a3057.html

2. Robert Debré, le pédiatre.

« Tout imbu de littérature et de philosophie, ayant réussi à mon examen, imprégné par leurs idées, je m'en suis assez brusquement, violemment même, détaché pour, après un bref combat intérieur… m'élancer vers la médecine. Ce fut un besoin puissant de quitter les livres pour les hommes, et la pensée pour l'action ». Il en résulta une séparation brutale d'avec Péguy : « Lorsque [je lui] avouai que je voulais devenir médecin et que mes études nouvelles me prenaient tout entier, il me désapprouva… Il me dit : "Tu vas employer ta jeunesse à passer des examens et, quand tu auras terminé, tu les feras passer aux autres". En vérité, il critiquait ma décision. À ses yeux j'abandonnais un métier austère et désintéressé, celui de professeur de philosophie, pour une autre carrière plus brillante et rémunératrice… et puis, pour chacun des siens, Charles Péguy, d'une façon autoritaire et définitive, avait assigné une tâche, un rôle, un métier, et me voici désobéissant.»

La vocation pédiatrique viendra vite : « Tout de suite, je vis que je ne pourrais pas passer une partie de mon existence dans [les] salles des vieux hôpitaux parisiens. Un seul refuge me fut, par une chance extrême, offert, les services d'enfants ». C'est donc parce qu'il supportait mal « le pénible spectacle de la misère des hôpitaux où la pauvreté, la déchéance, la promiscuité ajoutaient leurs peines à celles de la maladie », que Robert Debré s'orienta vers la pédiatrie. Il eut la chance, dès la deuxième année de médecine, d'être affecté au service d'enfants de l'hôpital Trousseau où il allait être successivement externe, interne et chef de laboratoire. C'est dans cette hôpital qu'il bénéficia d'une initiation à la clinique qu'il qualifie d'excellente : « Une des grandes leçons qui nous était donnée et que l'expérience clinique de chaque jour devait confirmer, la voici : c'est l'observation méthodique, jointe à une bonne mémoire enrichie de connaissances nombreuses et bien enregistrées, avec une volonté inébranlable d'y voir clair, qui constituent les éléments nécessaires pour poser un diagnostic ».

Après sa réussite au concours d'externat, vient le temps du service militaire. Il est affecté à Rouen où il doit gérer une épidémie de fièvre typhoïde. Ce fut pour lui une épreuve « physiquement et moralement éprouvante ». Aussitôt après son retour, il est reçu au concours d'internat, dans la même promotion que Jeanne Debat-Ponsan, l'une des premières femmes interne des Hôpitaux de Paris, qu'il épousera en 1908.

Jeanne et Robert auront deux garçons, Michel en 1912 et Olivier en 1920, et une fille Claude en 1919. Jeanne mourut prématurément en 1929, après quelques jours de maladie. L'aîné, Michel, avait 17 ans, le plus jeune, Olivier, neuf ans. Jeanne était issue d'une lignée d'artistes de la bonne bourgeoisie toulousaine, catholique, mais d'affichage seulement. Cela valut à Robert et Jeanne la désapprobation de leur famille respective lors de l'annonce du mariage. Côté Debré, dit Patrice, Simon refusa pendant de nombreuses années de recevoir sa belle fille qui déposait les enfants en bas de la maison lorsqu'ils visitaient leurs grands-parents. Édouard Debat-Ponsan était un artiste peintre de talent. Il fut prix de Rome en 1912. Il réalisa, outre de multiples paysages champêtres et portraits, la fresque, la « Couronne de Toulouse », dans la salle des Illustres du Capitole.

Mais revenons à l'internat. Celui de Robert fut essentiellement pédiatrique avec des patrons prestigieux : Antoine Marfan, qui, développa la sérothérapie de la diphtérie en partenariat avec l'Institut Pasteur ; Arnold Netter, l'un des fondateurs de l'hygiène moderne qu'il avait apprise d'Adrien Proust, le père de l'écrivain ; Louis Landouzy, chef du service de la tuberculose qui l'accueillit comme chef de clinique à l'hôpital Trousseau.

Mais, la Grande Guerre vient interrompre son cursus. Le lieutenant Robert Debré est affecté au Service de Santé, successivement à Dunkerque, puis près de l'Yser, enfin à Verdun. Il n'hésitera pas à qualifier le conflit d'holocauste, et le comportement de

certains officiers de « la solidarité des incapables ». Il eut la douleur de perdre plusieurs de ses amis chers : Charles Péguy, bien sûr, Ernest Psichari, deux des cousins Hadamard, Abel Ferry, l'un des mousquetaires qui, bien que sous-secrétaire d'État en poste, avait voulu quand même rejoindre le front. « J'ai fait la guerre comme tout le monde - disait-il - et, comme tout le monde, je n'aime pas beaucoup en parler ». Debré eut la joie de vivre la libération de l'Alsace, berceau de sa famille. Les Allemands y avaient construit une magnifique université impériale, avant de l'abandonner. Il y est affecté, à la direction de l'Institut d'hygiène et à son laboratoire de bactériologie. Il est ainsi amené à y donner les premières leçons, en français, de bactériologie et d'immunologie.

Mais, l'appel de la pédiatrie est plus fort que le laboratoire ; il rejoint Paris en juillet 1919. Voici les grandes étapes de sa carrière :

- 1921 : nommé médecin des hôpitaux.
- 1933 : nommé chef de service à la Clinique médicale infantile des Enfants malades, titulaire de la chaire de bactériologie de la Faculté de Médecine de Paris.
- 1941: titulaire de la chaire de Clinique Infantile à la faculté de médecine.
- 1946 : nommé à la présidence de l'Institut National d'Hygiène, précurseur de l'Inserm.

Quelques points forts de sa carrière pédiatrique car, compte tenu de sa richesse, il est difficile d'être exhaustif :

2.1. Son intérêt premier fut pour la pathologie infectieuse.

Il faut dire que c'était la préoccupation essentielle de cette époque, avec au premier plan la tuberculose.

Robert avait 13 ans lors du décès de Pasteur, et il était imprégné du mythe républicain qui entourait la mémoire du grand homme. En 1895, alors qu'il a 17 ans, Marc Trenel, le frère de sa mère, lui fait rencontrer Charles Nicolle, l'un des lieutenants de Pasteur, dont il avait été l'interne. Dès son internat, Debré s'inscrit aux cours du mercredi matin de l'Institut Pasteur, et bénéficie de l'enseignement d'Émile Roux, directeur de l'Institut, seul médecin de l'équipe Pasteur, d'Élie Metchnikoff, qui travaillait sur la phagocytose, capacité des globules blancs à absorber les bactéries, d'Albert Calmette, concepteur avec Guérin du vaccin BCG, de Gaston Ramon, le vétérinaire qui travaillait à Garches à l'immunisation de chevaux pour la fabrication des sérums antidiphtériques et antitétaniques. Patrice Debré, lui même spécialiste en immunologie, écrit : « Parce qu'il était au contact de scientifiques remarquables, les années Pasteur furent pour Debré des moments intenses de réflexion et d'expérience. Il y trouvait le prolongement de ses préoccupations médicales, celles qui concernaient les maladies infectieuses. Il y apprit la microbiologie expérimentale et l'immunologie qui s'éveillait. Il était en relation avec des maîtres qui racontaient Pasteur et son épopée. Mais, plus encore, sans doute, il comprit ce que devait être le continuum entre recherche et soins, et l'enseignement qui en découlait ».

Debré rencontra plusieurs fois à Londres Alexandre Fleming, le découvreur de la pénicilline ; il fut l'un des premiers à utiliser cet antibiotique chez l'enfant dans la méningite, la pneumonie, l'ostéomyélite. Fleming est venu visiter son service aux Enfants Malades. Également, en 1946, après avoir contacté Salman Waksman, le « père » de la streptomycine, Debré procéda aux premiers essais cliniques chez l'enfant dans la redoutable méningite tuberculeuse. Il publia en 1951 un des premiers cas de guérison, et rapporta, en 1953, dans un ouvrage, 650 cas traités. Il promut l'administration intra-rachidienne de l'antibiotique afin d'augmenter sa concentration au niveau des méninges.

2.2. Si Robert Debré était très attaché à la rigueur dans l'examen clinique, il fut très tôt convaincu qu'il devait s'appuyer sur la biologie et sur la recherche.

Patrice raconte sa première visite à l'hôpital à l'invitation de son grand père, alors qu'encore lycéen, il envisageait d'entreprendre des études médicales. « "J'ai réfléchi, lui dit-il, et je vais te montrer par où tout commence, comment susciter et conduire la réflexion médicale". Je passai la journée - écrit-il - derrière l'oculaire d'un microscope à regarder des lames colorées, comme il l'avait fait lui-même au début de sa carrière. C'est ainsi qu'il pensait utile d'entamer ma formation, par l'examen des cellules et des tissus… ». Et, lorsqu'il s'agit dans les années cinquante de construire un nouveau bâtiment aux Enfants Malades, outre la qualité des structures d'accueil, plusieurs points furent essentiels pour Debré : la place éminente des laboratoires auxquels fut réservé tout le rez-de-chaussée ; l'affectation d'importants locaux à la recherche, ce fut un vaste sous-sol bien éclairé, l'animalerie sur le toit. L'Assistance publique ayant refusé de financer ces extensions, il dut faire appel à la fondation Rockefeller et à divers financements institutionnels, notamment de l'UNICEF, que, nous allons le voir, il avait contribué à créer. Le nouveau bâtiment de la Clinique médicale infantile sera inauguré en 1952 par Vincent Auriol, président de la République.

2.3. Robert Debré contribua à créer une pédiatrie moderne.

« La pédiatrie est devenue la science du développement de l'enfant - écrit-il dans *L'honneur de vivre* - Elle a recours à un grand nombre de disciplines variées allant de l'histochimie à la médecine psycho-somatique ». Et, il orienta ses collaborateurs vers diverses spécialités : Pierre Mozziconacci en pathologie infectieuse, Stéphane Thieffry en neurologie et en réanimation pour les enfants atteints de poliomyélite, André et Joëlle Boué pour les maladies congénitales, Pierre Royer en néphrologie, Jean Bernard en hématologie, Jean-Claude Job en endocrinologie, Maurice Lamy et Jean Frézal en génétique, Jean Nouaille en cardiologie, Julien Marie et Raymond Mandé pour la pédiatrie sociale, Léon Michaux en pédo-psychiatrie… et d'autres. C'est donc une véritable école pédiatrique qu'il a créée, dont le rayonnement fut international.

À Montpellier, ce fut mon maître Roger Jean, notre confrère à l'Académie, qui, après un séjour nord-américain à Cinnati et en lien avec l'hôpital des Enfants malades, promut cette pédiatrie scientifique et en structura les spécialités, confiant notamment la néphrologie à Robert Dumas, la néonatologie et la génétique à Hubert Bonnet et la cardiologie à moi-même [9].

Robert Debré fut un grand voyageur, visitant les grands centres pédiatriques, recevant dans son service, dans sa maison ou même dans sa propriété aux Madères, des collègues des cinq continents. Certains associèrent leur nom au sien pour nommer une maladie nouvelle : maladie rénale : le syndrome de De Toni-Debré-Fanconi avec son grand ami Guido Fanconi, de Zurich ; maladie thyroïdienne : le syndrome de Debré-Semelaigne ; maladie congénitale de la surrénale : le syndrome de Debré-Fibiger, maladie de l'hypophyse, le syndrome de Debré-Julien Marie.

2.4. Une préoccupation majeure de Robert Debré fut la pédiatrie sociale

Il était en effet conscient de l'impact des conditions de vie sur la santé de l'enfant.

Sur la demande du gouvernement, il rejoignit le médecin polonais, Ludwik Rajchman, lors de la création, en 1946, de l'UNICEF, le fond international des Nations-Unies pour les Urgences de l'Enfant, ce qui lui permit de participer activement aux grandes campagnes internationales dont il fut souvent l'initiateur. Elles ont ciblé la tuberculose, le programme vaccinal, le paludisme, mais aussi la protection de la mère et

de l'enfant. En 1959, fut adoptée une charte sur les droits de l'enfant. En 1965, l'UNICEF se vit attribué le prix Nobel de la Paix. C'était peu après le décès de Rajchman. C'est donc Robert Debré qui fit partie de la délégation qui alla recevoir le prix à Oslo.

Debré créa aussi, en 1949, au château de Longchamp, le Centre International de l'Enfance dont l'objectif était « de favoriser dans les divers pays du monde l'étude des problèmes qui touchent à l'enfance, la diffusion des règles d'hygiène et de puériculture, la formation technique de personnel spécialisé ». Ce fut un lieu d'enseignement et de recherche, fréquenté notamment par des médecins et acteurs de santé des pays en voie de développement, Afrique, Amérique du Sud et Asie du Sud-Est. Il fut fermé en 1997, après la mort du « patron ».

3. Robert Debré, concepteur en France des CHU.

Dans son intervention lors des 15ème Assises hospitalo-universitaires qui se sont tenues à Toulouse en 2016 et auxquelles a participé notre confrère le doyen Jacques Bringer, le professeur Michel Claudion, dans son historique des ordonnances de 1958, fondatrices en France des CHU, distingue trois étapes : une étape d'initiation, de 1955 à 1956, une étape d'élaboration, de 1956 à 1958, et une étape de mise en application, à partir de 1958 [10]. Je rajouterai en amont l'étape préalable, celle de la genèse.

3.1. Genèse du projet : la Vallée aux Loups.

Pour comprendre la genèse du projet dans l'esprit de Robert Debré, il est nécessaire d'évoquer ce que fut pour lui la triste période de l'Occupation, quand il fut rejoint par ses racines juives. Il est alors au sommet de sa gloire, membre de l'Académie nationale de Médecine, chef de service à la Clinique médicale infantile des Enfants malades, titulaire de la chaire de bactériologie de la Faculté de Médecine de Paris. Mais, à lui s'applique l'article 2 de la loi du 3 octobre 1940 portant sur le statut des Juifs : « L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux juifs ». Et, dans la liste figurent les membres du corps enseignant. Sa fonction universitaire étant rattachée au service hospitalier, il dut renoncer aux deux. Son nom fut effacé et son collaborateur, Marcel Lelong, fut nommé chef de service. Cependant, le 2 janvier 1941, Robert Debré est autorisé à reprendre son activité hospitalière, il retourne aux Enfants malades où il est accueilli chaleureusement. En juillet 1941, il est réintégré dans toutes ses fonctions, suite à une nouvelle loi qui autorise des exemptions. La chaire de Clinique médicale des Enfants malades étant alors vacante, elle lui est attribuée, à l'unanimité de ses collègues.

Il ne veut pas rester passif. Avec Pasteur Vallery-Radot, il regroupe les médecins résistants et prend le nom de code de « Flaubert ». Le Comité médical de la Résistance voit le jour, en lien avec la France libre, par l'intermédiaire du colonel Rémy. Mais ses activités de résistant le mettent en danger. Le 20 septembre 1943, alors qu'il est en train d'examiner un enfant dans son appartement, deux policiers sonnent à la porte, vite repérés par la domestique. Il réussit à se sauver par la porte de service. Il se réfugie alors à Châtenay-Malabry dans la Vallée aux Loups[2], propriété où Chateaubriand avait écrit les *Mémoires d'outre-tombe*, et où le docteur Le Savoureux, psychiatre grand ami de Robert, avait installé une maison de repos pour aliénés. Ainsi parle-t-il de ce séjour : « Atmosphère de campagne parisienne, de livres, de discussions et de causeries amicales

[2] Aujourd'hui domaine départemental dans les Hauts de Seine. https://vallee-aux-loups.hauts-de-seine.fr/la-maison-de-chateaubriand/histoire-du-domaine-chateaubriand

sur les écrivains, les politiques, les philosophes, vie commune dans le terrier ». Cette période le rapproche d'Élisabeth de la Bourdonnaye, Dexia de son nom de résistante, qu'il épousera en 1956. Il fait avec elle quelques voyages à Paris qu'il qualifie de hasardeux. Au cours de l'un d'eux, Dexia sera arrêtée pour être interrogée sur Robert Debré… et rapidement relâchée.

C'est dans le calme et l'inactivité forcée que va germer le projet de réforme de la santé. Quelques extraits de son journal, repris par Patrice Debré : 24 mai 1944: « Mes vœux personnels : effort pour la natalité, organisation de la santé publique, remaniement de la profession et de l'enseignement médical, lutte contre l'alcoolisme… ». 13 juillet 1944 : « J'espère faire avancer mon projet de réforme sanitaire et sociale… J'ai envoyé ce projet [à Alger], au comité directeur du Front National [de Libération de la France] qui l'a adopté… j'ai ce projet très à cœur. Il me parait que seule son application peut résoudre les graves problèmes de la population, de l'organisation sanitaire, de l'exercice de la médecine, de l'enseignement médical ».

Dans l'opuscule envoyé à Alger, on peut lire : « le corps enseignant doit être entièrement voué à sa tâche et mener une vie essentiellement hospitalière et universitaire… » Et, plus loin : « Il faut remédier à la terrible crise de recrutement dont souffre en France la recherche médicale ».

Mais le bruit court que des hommes politiques pourchassés sont abrités à la Vallée aux Loups. Robert, avec Dexia, rejoignent Paris où le temps de la Libération approche. Il est alors chargé de co-diriger le service de santé des FFI de la région parisienne. Avec ses camarades du Comité Parisien de Libération, il rencontre, le 28 août 1944, le général de Gaulle et, quelques jours plus tard, Koenig et Churchill. Dans ses mémoires, il évoque le centre d'accueil ouvert à l'hôtel Lutetia, où arrivent les survivants des camps que l'on rapatrie.

3.2. Étape d'initiation : Mendès France et le colloque de Caen.

Si, à la libération, certaines propositions du projet de Robert Debré furent retenues, la réforme hospitalo-universitaire ne le fut pas. Il fallut attendre l'arrivée, en 1953, de Pierre Mendès France à la Présidence du Conseil pour qu'on s'y intéresse, mais la concrétisation devra attendre quelques années. En 1956, les évènements vont se précipiter, avec le colloque de Caen [11].

L'idée d'un colloque revient à quatre anciens résistants : Edmond Bauer, biochimiste, ollaborateur de Frédéric Joliot au CEA, André Lichnerowicz, mathématicien, Jean-Louis Crémieux, historien, qui avait été conseiller à Matignon de Mendès France, et Jacques Monod, alors à l'Institut Pasteur. À l'automne 1955, écrit Patrice Debré dans la biographie qu'il consacre à Jacques Monod [12], le petit groupe prend contact avec Mendès France qui encourage l'idée d'un colloque. Il n'a pas lors de responsabilité gouvernementale, mais il promeut le projet par le biais de la revue qu'il vient de créer, les *Cahiers de la République*. En amont, il y eut un important travail de préparation, au sein de commissions thématiques. Robert Debré anima celle concernant l'organisation de la recherche médicale en France.

Le « colloque sur la recherche et l'enseignement » se tint à Caen sur trois journées, à la Toussaint 1956, l'objectif étant de contribuer à l'élaboration d'une politique scientifique cohérente. Robert Debré, dans son intervention, défendit une recherche médicale en liaison étroite avec les structures hospitalières, avec des chercheurs de disciplines différentes possédant une culture clinique. Jacques Monod, quant à lui, plaida pour un corps unique d'enseignants chercheurs.

Les bases de la future réforme étaient posées.

3.3. Ėtape d'élaboration : Robert Debré et le Comité interministériel.

Dans son ouvrage *Le savoir vagabond, histoire de l'enseignement de la médecine*, publié en 2013 [13], Patrick Berche reconstitue la genèse du Comité interministériel. En 1955, un certain nombre de jeunes médecins, dont Jean Dausset, avaient rejoint le parti radical et constitué une « Amicale de médecins radicaux ». Pierre Mendès France leur demande alors de formuler des propositions pour réformer la médecine. Après la victoire du Front républicain aux élections de 1956, il est nommé ministre d'État et désigne Jean Dausset comme conseiller au Ministère de l'Éducation Nationale. Pour soutenir les idées de réforme, il faut alors un porte parole, un éminent médecin. Le choix se porte logiquement sur Robert Debré. « Avant d'accepter, écrit-il, je pose fermement mes conditions… Le comité sera composé de personnalités choisies pour leur compétence et leur désir de réforme… Les hauts fonctionnaires représentant la Santé publique, l'Éducation Nationale, le budget, l'Intérieur, la Sécurité Sociale, l'Assistance Publique de Paris seront invités… Le gouvernement, sans prendre aucun engagement, indiquerait sa volonté d'appliquer les réformes proposées et acceptées par les représentants de ces différentes grandes administrations ». Le « Comité interministériel d'étude des problèmes de l'enseignement médical, de la structure hospitalière et de l'action sanitaire et sociale » voit donc le jour en septembre 1956. Il va se réunir pendant plusieurs années, fonctionnant par des groupes de travail, des tables rondes. « Les discussions étaient vives, parfois violentes », écrit Debré.

Un de nos confrères à l'Académie, le doyen Gaston Giraud [14], participa aux travaux. Lors de l'hommage qu'il prononça lors de ses obsèques, son élève, le professeur Paul Puech, disait : « Les deux grands lutteurs s'affrontaient parfois et, à son retour de multiples voyages à Paris, effectués souvent dans des conditions inconfortables, le Patron confiait à ses élèves ses espoirs et ses déceptions ». Et de rajouter : « Les aspects les plus intéressants de la réforme hospitalo-universitaire portent la marque du doyen Giraud. » [15].

Les travaux du Comité déboucheront, en Juillet 1957, sur un avant-projet de loi relatif à la réforme des hôpitaux de villes universitaires, à celle de l'enseignement médical ainsi qu'au développement de la recherche médicale. « Notre doctrine, écrit Robert Debré, faisait de l'hôpital le centre où doivent converger les efforts pour les soins, l'enseignement et la recherche ».

3.4. Étape de mise en application : Michel Debré et les ordonnances de 1958.

Robert Debré écrit : « Il n'est pas douteux que jamais la réforme n'aurait pu être appliquée devant la coalition bruyante et agissante des passions et des intérêts si des circonstances exceptionnelles ne s'étaient montrées favorables. Le général de Gaulle m'avait bien dit un jour : vous voulez forcer tous les médecins à rester toute la journée auprès de leurs malades de l'hôpital. Vous n'y parviendrez jamais ». Ces circonstances, qui permirent la promulgation de la réforme, ce furent l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, la nomination de Michel Debré comme premier ministre et les premiers mois de législation par ordonnances.

Ainsi donc, à chacune des quatre étapes de la mise en place de la réforme des CHU est associé un nom : la genèse, Robert Debré, l'initiation, Pierre Mendès-France, l'élaboration, Robert Debré encore, l'application enfin, Michel Debré.

Voici les principaux articles des ordonnances (les termes essentiels apparaissent en italique) [16] :

> Art. 1er - *Dans les villes sièges de facultés de médecine,* de facultés mixtes de médecine et de pharmacie, ou d'écoles nationales de médecine et de pharmacie,

les facultés ou écoles et les centres hospitaliers organisent conjointement l'ensemble de leurs services en centres de soins, d'enseignement et de recherche, conformément aux dispositions de la présente ordonnance. *Ces centres prennent le nom de « centres hospitaliers et universitaires».* Les facultés ou écoles et les établissements hospitaliers conservent leur personnalité juridique et leurs organes d'administration respectifs ; ils sont tenus de conclure des conventions pour préciser les modalités de fonctionnement des centres hospitaliers et universitaires...

Art. 2 - *Les centres hospitaliers et universitaires sont des centres de soins où, dans le respect des malades, sont organisés les enseignements publics médical et post-universitaire, ainsi que*, sans préjudice des attributions des autres établissements de recherche et d'enseignement, *la recherche médicale et les enseignements paramédicaux.* Ils sont aménagés conformément à la mission ainsi définie.

Art. 3- *Les études médicales théoriques et pratiques* sont organisées par les facultés et écoles nationales. Elles *doivent permettre aux étudiants de participer effectivement à l'activité hospitalière*. Le régime des études médicales et post-universitaires ainsi que l'organisation de la recherche sont fixés par décrets, pris sur le rapport du ministre de l'Éducation nationale.

Art. 5 - *Les membres du personnel médical et scientifique des centres créés* à l'article 1er *exercent conjointement les fonctions universitaire et hospitalière… Ils sont nommés par les ministres chargés de l'Éducation nationale et de la Santé publique* ou sur le rapport de ces ministres. *Ils consacrent à leurs fonctions hospitalières, à l'enseignement et à la recherche la totalité de leur activité professionnelle…*

La mise en place de la nouvelle organisation fut progressive, non sans résistance, tant des médecins (notamment de l'Académie de Médecine) que du ministère des finances, car il fallut un effort financier considérable pour créer des structures d'accueil adaptées. La réforme fut un grand succès, en élevant la médecine française au meilleur niveau et en dynamisant la recherche, en partenariat avec l'INSERM, créé en 1964 pour succéder à l'Institut National d'Hygiène qu'avait présidé Debré, et avec le CNRS. Dans le domaine de l'enseignement, on vit progressivement disparaître la filière élitiste de l'externat et de l'internat pour permettre à tous les étudiants une formation clinique de qualité.

Telle fut la genèse des centres hospitalo-universitaires.

3.5. **Premier bilan de la réforme:**

Dès 1973, dans un discours prononcé à l'École de Rennes, Robert Debré lui-même déplorait quelques insuffisances, et notamment qu'une composante essentielle de la santé, la santé publique, ait été oubliée dans la réforme, estimant que l'hôpital ne doit pas être seulement un « centre de santé troublée », mais aussi un centre de santé publique coordonnant les centres secondaires de protection maternelle et infantile, de santé scolaire et universitaire, enfin de médecine du travail [17].

Un autre point d'étape fut un deuxième colloque de Caen, organisé en 1996, notamment par notre collègue François Gremy, professeur de Santé publique à Montpellier, et dont le thème était « La réforme Debré un tiers de siècle après ». Il pointa un certain nombre de problèmes, notamment : l'hospitalocentrisme culturel et institutionnel, et la superposition institutionnelle des trois missions, clinique, recherche et enseignement, jugée intenable sur le plan intellectuel et pratique [17].

Dans la période actuelle de tension du service de santé, nul ne doute que l'avenir des CHU reste à inventer.

Conclusion

Robert Debré est mort le 29 avril 1978, deux mois après avoir prononcé, à l'Académie des sciences, quasi aveugle et sans notes, un hommage à Claude Bernard pour le centenaire de sa mort. « À l'âge de 96 ans, il n'avait jamais arrêté de travailler, de consulter, de conseiller - écrit Patrice Debré dans sa belle biographie - Que retiendra-t-on de son œuvre? - poursuit-il -. L'essor de la pédiatrie, sûrement, la réforme hospitalo-universitaire, le rôle de la recherche, la politique médicale à l'international, ses préoccupations de santé publique, mais aussi la place de la médecine française, et plus largement, de la France dans le Monde… Il était un patron, pour ses élèves et sa famille… Il était celui qui, recopiant la phrase d'un discours de Louis Pasteur qu'il gardait avec lui sur un papier fétiche, pensait : 'après tout, j'ai fait ce que j'ai pu' ». Robert Debré, lui-même, achève ainsi son ouvrage : « Notre éternité c'est, issue des deux lignées, notre descendance. À cette descendance, aux miens, mon témoignage apporte un souvenir ». Et on peut dire que, génération après génération, ses descendants, Michel, François, Jean-Louis, Ondine, Patrice et les autres, ont honoré sa mémoire. Et ses toutes dernières lignes : « Pendant des années, j'entendais à la fin de chaque jour la voix de Dexia. Elle disait: "êtes-vous fatigué ce soir?" Je répondais: "pas encore". Maintenant que je n'entends plus, je suis las de porter l'honneur de vivre ».

RÉFÉRENCES

[1] Jean Bernard. Réponse au discours de Michel Debré. Académie Française. https://www.academie-francaise.fr/reponse-au-discours-de-reception-de-michel-debre

[2] Patrice Debré. Robert Debré, une vocation française. Odile Jacob Ed. 2018.

[3] Robert Debré. L'honneur de vivre. Stock Ed. 1974.

[4] Robert Debré. Ce que je crois. Grasset Ed. 1977.

[5] Ondine Debré. Film « Retour à Westhoffen », FR3 Grand Est, 29 Avril 2022.

[6] Raoul Blanchard. Ma jeunesse sous l'aile de Péguy. Fayard Ed. 1961.

[7] François Debré. Le livre des égarés. La nuée bleue Ed. 2019.

[8] Jean-Louis Debré. Une histoire de famille. Robert Laffont Ed. 2019.

[9] Roger Jean. Notice biographique. https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/membres/biographie/633_JEAN-Roger

[10] Michel Claudion. Les ordonnances de 1958 à aujourd'hui. XVeme Assises Hospitalo-Universitaires, 8-9 Décembre 2016, Toulouse. https://www.reseau-chu.org/fileadmin/reseau-chu/articles_2016/Livret_Assises2016.pdf

[11] Vincent Duclert. Pierre Mendes-France, la gauche et la modernité. Le colloque de Caen de 1956 sur la recherche et l'enseignement. Fondation Jean Jaurès Ed. 2016.

[12] Patrice Debré. Jacques Monod. Flammarion Ed. 1996.

[13] Patrick Berche. Le savoir vagabond. Histoire de l'enseignement de la médecine. Docis Ed. 2013.

[14] Gaston Giraud. Notice biographique. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/membres/biographie/491_GIRAUD-Gaston

[15] Paul Puech. Le doyen Gaston Giraud (1888-1975). In memoriam. In « L'adieu à Gaston Giraud », Faculté de Médecine de Montpellier Ed 1975.

[16] Ordonnance n°58-1373 du 30 décembre 1958 relative à la création de centres hospitaliers et universitaires, à la réforme de l'enseignement médical et au développement de la recherche médicale. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000886688/

[17] François Gremy. La réforme Debré un tiers de siècle après. ENSP Ed. 1999.

TdM

HAUT

Séance publique du 13 juin 2022

Nous sommes les réseaux sociaux

Serge ABITEBOUL
Académie des Sciences, Académie Europae
Directeur de Recherche en informatique à l'École Normale Supérieure de Paris et à l'INRIA

TdM

Cette conférence n'a pas fait l'objet d'un texte. Elle a été enregistrée en vidéo, on peut y avoir accès dans l'espace Youtuybe réservé à notre Académie :

https://www.youtube.com/watch?v=lKb0rCGSHF8 VIDEO

Séance du 20 juin 2022

« Un sot en trois lettres » : le Bêtisier de Molière

Christian BELIN
Université Paul Valéry, Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS-CLÉS
Molière, théâtre, comédie, rire, comique, bêtise, sottise, déraison

RÉSUMÉ :
Le théâtre de Molière figure une sorte de Bêtisier universel qui met en scène une sottise humaine étonnamment inventive et déconcertante. Mais, le rire dévastateur du dramaturge se révèle parfois ambigu, parfois même proche de la tragédie, sans jamais esquiver les relations complexes que la raison entretient avec la déraison.

Ce sont les mots que Mme Pernelle adresse à son petit-fils Damis dans *Tartuffe* (I, 1, v.16). Or, c'est précisément une sotte qui parle … La sottise ne cesse ainsi de se décliner sur tous les tons. Évoquer le comique dans le théâtre de Molière relève de l'évidence, pour ne pas dire du truisme. Et, cependant, la nature spécifique de ce rire soulève des questions ou des difficultés. Il suffirait pour s'en convaincre de se répéter le verdict bien connu établi par le dramaturge lui-même : « c'est une étrange entreprise que celle de faire rire les honnêtes gens » (Dorante dans *La Critique de l'École des femmes*, Scène 6). Molière avait conscience d'un défi, mais il percevait aussi un mystère. Le rire relève, en effet, d'une alchimie fort complexe, où le corps et l'esprit, mais aussi la raison et la déraison, peuvent être rivaux ou complices, partageant une joyeuse solidarité ou se défiant, au contraire, dans un partenariat conflictuel, fiers de leurs prérogatives ou de leur autonomie : « le rire n'est qu'une expression, un symptôme, un diagnostic. Symptôme de quoi ? Voilà la question. La joie est *une.* Le rire est l'expression d'un sentiment double, ou contradictoire ; et c'est pour cela qu'il y a convulsion ». Ainsi s'exprimait Baudelaire, grand lecteur de Molière (*De l'essence du rire*, 1855), en mettant l'accent, non seulement sur une difficulté conceptuelle, mais aussi sur le caractère profondément ambigu d'une expérience ou d'un comportement, surtout à l'occasion d'un spectacle théâtral. Comment théoriser, en effet, une « convulsion » ? La question du rire se complique, enfin, à propos de la finalité qui serait conférée à la représentation comique. Si « l'emploi de la comédie est de corriger les vices des hommes » par le rire, comme le rappelle Molière dans la préface du *Tartuffe,* en glosant implicitement une expression devenue proverbiale, *castigat ridendo mores*, comment appréhender, comment retrouver la force corrosive (*vis comica*) ou l'insolence d'un rire démystificateur, sans tomber dans le piège d'une interprétation moralisante ?

Telle est l'enquête qu'il s'agit d'esquisser, en partant de ce qu'on pourrait appeler le bêtisier moliéresque. Le dramaturge s'est montré orfèvre en la matière. Mais cette expressivité et cette performance, sur le plan dramatique, dissimulent un envers qu'il conviendra d'interroger. Le rire moliéresque fonctionne *recto-verso*, tantôt lumineux, tantôt ténébreux. Comment, dès lors, interpréter cette étrange collusion de l'absurdité et de la profondeur où la raison côtoie la déraison, et où toutes deux s'abîment dans une dérision qui n'hésite pas à jouer la partition d'un contrechant parodique ?

Comme Rabelais, Molière n'aimait guère ceux qui ne rient pas volontiers, de tout et de rien. Ces réfractaires un peu constipés des tripes, Rabelais les appelait des *agélastes*. La vague déferlante du rire submerge la scène moliéresque, avec des nuances infinies, depuis le gros rire de la farce jusqu'au rire plus discret ou plus intériorisé émanant parfois de situations qui n'ont rien de drôle au départ. En dépit du sujet ou du thème, on constate la résurgence d'un rire libérateur, qui électrifie la scène à la manière d'un éclair, et qui se propage dans un public convié à la bonne humeur. Le rire moliéresque établit une complicité amusée avec les spectateurs. Il reste profondément convivial. Ce rire ne se perçoit pas seulement dans les dialogues, mais aussi, et d'abord, par la vue, puisqu'il s'agit d'abord d'un spectacle. N'oublions jamais cet avertissement donné par le dramaturge dans l'avis au lecteur de *L'Amour médecin* (1665) : « on sait bien que les comédies ne sont faites que pour être jouées, et je ne conseille de lire celles-ci qu'aux personnes qui ont des yeux pour découvrir par la lecture tout le jeu du théâtre ». Le rire perdrait de sa force corrosive s'il n'était l'objet d'une scénographie inventive. Cette invention permanente de la mise en scène rejoint, d'ailleurs, l'inventaire auquel se livre le dramaturge pour débusquer les innombrables ridicules humains. Au sein de chaque famille (Molière aime mettre en scène l'écosystème familial) ou au sein de chaque milieu socio-culturel, le regard malicieux du dramaturge trouve matière à dérision. Le rire jaillit et rejaillit comme une source intarissable. Enfermés sur eux-mêmes ou dans leur groupe social, quel qu'il soit, les individus restent potentiellement ou manifestement ridicules. Il suffit de les observer. La bulle artificielle des contrefaçons éclate sur scène par la magie du jeu théâtral. Les situations peuvent être cocasses ou saugrenues (*Les Précieuses ridicules*), totalement invraisemblables (*Sganarelle ou le Cocu imaginaire*) ou, au contraire, terriblement réalistes (*Georges Dandin*), burlesques avec plus ou moins de légèreté (*Le Bourgeois gentilhomme*), purement farcesques (*Les Fourberies de Scapin*) ou éventuellement romanesques (*La Princesse d'Elide, Les Amants magnifiques*), voire traversées par une poésie insoupçonnée : « Le ciel s'est habillé ce soir en Scaramouche » ; ce sont les mots prononcés par Hali, un valet maure, dans un décor oriental, à l'ouverture du *Sicilien ou l'amour peintre*.

Sur la planche des tréteaux défile une mascarade universelle. Presque partout, en effet, prévaut la pantomime, tant s'impose le paradigme du carnaval. Lorsque Béralde, dans *Le Malade imaginaire* (III, 14), propose à son frère Argan de se métamorphoser en médecin, il se justifie auprès de sa nièce Angélique en déclarant : « nous y pouvons aussi prendre chacun un personnage, et nous donner ainsi la comédie les uns aux autres. Le carnaval autorise cela ». L'univers carnavalesque explique le rôle prépondérant dévolu aux déguisements et aux inversions de rôle. Molière exploite ce modèle en lui conférant une valeur universelle. « La plupart de nos vacations sont farcesques », écrivait Montaigne (*Essais*, III, 10) en citant Pétrone : le monde entier exerce le métier d'histrion : « *mundus universus exercet histrioniam* ». Rappelons-nous, ici, que beaucoup de pièces de Molière ont été jouées pendant le Carnaval. Et rappelons aussi, pour l'anecdote historique, que Molière dansa à Montpellier, en 1654, dans le *Ballet des Incompatibles*, devant le prince de Conti, Armand de Bourbon, à l'occasion des États du

Languedoc. Il y jouait le personnage d'un poète. L'esthétique de la comédie-ballet favorise évidemment les palinodies les plus fantaisistes. Monsieur Jourdain, clown involontaire, ancêtre inoffensif d'*Ubu Roi* (Alfred Jarry, 1896), se laisse ainsi plaisamment transfigurer en Mamamouchi, dans une cérémonie burlesque qui sublime ses fantasmes de promotion nobiliaire. De véritables scènes de cirque se déroulent sur les planches, y compris dans les pièces dites sérieuses. Songeons à Sganarelle habillé en médecin, dans *Dom Juan* (III, 1), qui s'embarrasse dans ses raisonnements métaphysiques et « se laisse tomber en tournant ». Les acteurs, et Molière lui-même, se livraient à des numéros d'improvisation à l'occasion de sketches nettement circonscrits, riches en gags visuels ou sonores. On imagine Orgon sous la table, on devine Scapin dans un sac, on assiste au striptease des laquais dans le dénouement des *Précieuses ridicules* ; on applaudit aux consultations médicales dans *L'Amour médecin*. Et l'on reste perplexe ou narquois devant Argan emmitouflé dans son fauteuil, qui ressasse les prescriptions de son apothicaire, ou devant Philaminte, dans *Les Femmes savantes,* qui renvoie sa servante Martine pour quelques fautes grammaticales.

Il existe, bel et bien, une chorégraphie comique, qui s'appuie, certes, sur la tradition de la farce et de la *commedia dell'arte*, mais qui en prolonge les échos ou les astuces dans une comédie transformant les types universels en caractères singuliers et individuels. Mascarille et Sganarelle offrent des visages divers qui montrent la virtuosité de leur jeu et leur génie de l'improvisation[1]. La fourberie, en particulier, n'est pas d'abord, ni même essentiellement, au théâtre, un défaut moral, mais un art de l'adaptation qui fabrique du lien social. Le fourbe-caméléon retourne les situations au profit des jeunes couples amoureux menacés. Bien avant Scapin, Mascarille, dans *L'Étourdi* (la première comédie de Molière, en 1655) incarne ce personnage de l'entremetteur bienveillant qui se moque des étroitesses d'esprit ennemies de l'épanouissement naturel :

« D'un censeur de plaisirs ai-je fort l'encolure,
Et Mascarille est-il ennemi de nature ?
Vous savez le contraire, et qu'il est très certain
Qu'on ne peut me taxer que d'être trop humain. » (*L'Étourdi*, Mascarille, I, 2)
« Vive la fourberie, et les fourbes aussi ! » (*L'Étourdi,* Mascarille, I, 7)
« Mascarille est un fourbe, et fourbe fourbissime » (*L'Étourdi*, Pantolfe, II, 4)
« Après ce rare exploit, je veux que l'on s'apprête
À me peindre en héros un laurier sur la tête,
Et qu'au bas du portrait on mette en lettres d'or :
Vivat Mascarillus, fourbum imperator ». (*L'Étourdi*, Mascarille, II, 8))

Ne pourrait-on pas entendre, à travers cet autoportrait complaisant, l'éloge même du comédien, quel que soit son rôle, quel que soit le contexte ? Or, chacun des personnages du théâtre moliéresque est virtuellement comique. Il y a, certes, des personnages-cibles, qui semblent concentrer sur eux la verve du satiriste, des souffre-douleur du rire, irrémédiablement condamnés par leurs excès de sottise ou de malveillance, mais à y regarder de plus près, on constate que nul personnage ne détient le monopole du ridicule. Soyons extrêmement méfiants à l'égard d'une longue tradition scolaire qui voudrait que, dans la plupart des pièces, l'un des personnages fût le porte-parole du juste-milieu, de l'équilibre ou de la sagesse, et que, par conséquent, il

[1] Mascarille apparaît 3 fois : *L'Étourdi, Le Dépit amoureux, Les Précieuses ridicules* ; Sganarelle apparaît 6 fois : *Sganarelle, L'École des maris, Le Mariage forcé, Dom Juan, L'Amour médecin, Le Médecin malgré lui.*

représentât le point de vue de Molière. Dans ce théâtre où s'entremêlent les voix concertantes les plus diverses, nul ne détient le monopole du ridicule ou celui du bon sens. Chacun, en tout cas, joue sa partition et déclame son grand air, son *aria*, à tel ou tel moment stratégique. Philinte n'est pas nécessairement plus crédible qu'Alceste, et vice versa. Le personnage de Dom Juan, ne l'oublions pas, est aussi un personnage comique par ses comportements d'apprenti libertin au petit pied. Dans *Les Femmes savantes*, les fantasmes d'Armande témoignent, sans doute, d'une personnalité plus marquée et plus originale que celle de sa sœur Henriette, excessivement porteuse d'un bon sens un peu plat.

Les personnages comiques sont contaminés par la force centripète d'un rire qui s'exerce sur eux à leurs dépens. Chez Molière (comme plus tard chez Flaubert), la bêtise humaine, en particulier, se transforme en objet de contemplation infinie, et elle diffuse un rayonnement si puissant qu'elle en deviendrait presque admirable. « Sa sottise tous les jours ne fait que croître et embellir ». Tel est, en abrégé, le portrait de la comtesse d'Escarbagnas, (I, 1) après son séjour à Paris. Pourquoi n'y aurait-il pas, après tout, une esthétique de la sottise ?

D'une certaine manière, le rire construit le spectacle ; il en assume la fonction de régie. Il reste le maître des cérémonies, le maître du jeu, *magister ludi*. On pourrait parler volontiers d'un plan d'occupation de l'espace scénique en fonction de ses degrés d'intensité. S'impose assez souvent le principe d'une alternance entre scènes graves et scènes chargées de détendre le public, mais ce même public attend précisément avec gourmandise la scène emblématique qui fonctionnera comme une preuve ou une épreuve, comme un test expérimental, comme la pièce à conviction d'une sottise prise en flagrant délit.

À la répartition des scènes et des jeux de scène correspond une ingénieuse stratégie de la répartie bien placée. Molière aime jouer avec le langage, en reproduisant les parlers les plus divers, dont aucun n'est assuré d'échapper à la caricature moqueuse. Galants de Cour, petits marquis, bourgeois étroits, valet ou servantes à la langue bien pendue, pseudo-savants et autres cuistres qui débitent un jargon incompréhensible : on les reconnaît tous à leur voix, à leurs tics langagiers, à leur idiolecte codé. Le dramaturge provoque le sourire du spectateur par des effets de contraste qui opposent des registres de langue différents. Dans *Le Dépit amoureux* (I, 2), par exemple, un couple de valets paysans, Marinette et Gros René, dédouble le couple galant traditionnel Ėraste/Lucile.

Voici comment ils se déclarent leur flamme :

Marinette : « Adieu, Gros René, mon désir.
Gros René : Adieu, mon astre.
Marinette : Adieu, beau tison de ma flamme.
Gros René : Adieu, chère comète, arc-en-ciel de mon âme. »

Plus loin (IV, 4) :

Gros-René : « Mon Dieu ! Qu'à tes appas je suis acoquiné !
Marinette : « Que Marinette est sotte après son Gros-René ! »

Ces jeux de réciprocité sont d'autant plus amusants, dans *Le Dépit amoureux*, qu'il y a, par ailleurs, dans la distribution des rôles, le personnage d'Ascagne, fille déguisée et élevée en garçon, mais qui ne laisse pas le jeune homme Valère indifférent. Molière cultive l'hybridité linguistique ; n'oublions pas à ce propos que l'on entend dans ses pièces aussi bien des bribes d'italien ou de turc, que du latin macaronique, ou encore de l'occitan (toute la scène 7 de l'Acte II dans *Monsieur de Pourceaugnac*). On y savoure les modes langagières de la Cour, mais aussi l'accent picard ou celui de l'île de France (Acte II dans *Dom Juan*), mais encore l'accent suisse (dans *L'Ėtourdi,* V, 3), sans oublier la prononciation sophistiquée propre au jargon des salons précieux. La diversité des voix

et des intonations se révèle aussi significative que la diversité bariolée des « habits de théâtre ».

Le dramaturge-comédien possède l'art de la réplique bien placée, du bon mot qui fait mouche et s'inscrit aussitôt dans la mémoire du spectateur. On songe au petit chat d'Agnès (II, 5), à la galère de Scapin, ou à la prose de Monsieur Jourdain… Mais, les trouvailles fourmillent de toute part, notamment dans l'art du sous-entendu scabreux : « comment est-ce qu'on peut souffrir la pensée de coucher contre un homme vraiment nu ? » se demande Cathos dans *Les Précieuses ridicules* (Scène 4).De son côté, dans *Sganarelle ou Le Cocu imaginaire* (Scène 17), Sganarelle confessera ingénument :

« Et quant à moi, je trouve, ayant tout compassé,
Qu'il vaut mieux être encor cocu que trépassé ».

Dans *Le Médecin malgré lui*, au terme d'une consultation médicale loufoque, un autre Sganarelle, déguisé en médecin, après avoir disserté sur les vapeurs et les humeurs, prononce enfin son diagnostic à propos de Lucinde :

« Voilà justement ce qui fait que votre fille est muette » (II, 4).

Les grains de sagesse se confondent avec les grains de folie, par exemple dans cette sentence à l'emporte-pièce de Mascarille dans *Le Dépit amoureux* :

« On ne meurt qu'une fois, et c'est pour si longtemps » (V, 4).

Parfois aussi, mieux vaut se taire. Dans *Le Dépit amoureux*, Métaphraste (dont le nom signifie celui qui parle en amplifiant, qui parle pour ne rien dire), abuse du jargon philosophique, mais il fait preuve d'un humour involontaire en déclarant :

« Un sot qui ne dit mot ne se distingue pas / D'un savant qui se tait » (II, 6).

Que de suggestions dans cette boutade ! Inventer une bonne stratégie entre une égalité des temps de paroles et des temps de silence ? Se méfier d'une similitude parfois trompeuse, mais parfois très pertinente, entre science et sottise ? Mieux vaut parfois se taire, mais les sots et les faux savants en ont-ils la capacité, le désir, l'envergure ? Dernier exemple, entre mille, de réplique grotesque : « combien est-ce qu'il faut mettre de grains de sel dans un œuf ? » demande, non sans angoisse, Argan dans *Le Malade imaginaire*.

La pure fantaisie n'exclut pas, cependant, la profondeur, et la subversion par le rire n'interdit nullement ce que Pascal appelait « une « pensée de derrière », un art du second degré, une sorte de réversibilité des émotions comiques. Il existe, en quelque sorte, un envers négatif du rire positif, ou *vice versa*, si l'on préfère. Comme on l'a vu, tout un nuancier se déploie au sein de cette dramaturgie comique, offrant une palette des plus contrastées, depuis le rire décomplexé jusqu'au rire plus gêné, depuis le rire complice jusqu'au rire cruel. La scène exhibe un chromatisme comique, le chromatisme de la *vis comica*. L'éventail de la raillerie s'étale depuis l'infra-rouge de la simple moquerie jusqu'à l'ultra-violet de la satire ou du pamphlet. Molière conjugue sans difficulté le badinage élégant avec l'hyperbole bouffonne, alternant à dessein légèretés aériennes et lourdeurs appuyées, dosant la charge explosive du rire en fonction de ses publics, bien qu'il ne faille pas exagérer à outrance ces différences culturelles. Le roi et la Cour riaient de bon cœur aux plaisanteries grivoises ou scatologiques. Le XVIIe siècle n'est ni prude ni pudibond. Et Molière, courtisan frondeur, était parfois, en l'occurrence, le fou du roi autorisé à ne rien prendre au sérieux.

Le comique peut, néanmoins, suggérer une gravité insoupçonnée, de même que la gravité n'est pas nécessairement hostile à la drôlerie (là encore on pense à Montaigne).

Une espèce de compromis aigre-doux joue parfois sur les deux registres. Tel est le cas de *Monsieur de Pourceaugnac*, exemple typique d'une comédie loufoque, triviale, échevelée, et néanmoins terriblement cruelle. Dans *Monsieur de Pourceaugnac*, en effet, toute la troupe danse et s'agite autour d'un personnage particulièrement stupide, berné et persécuté, physiquement mis à mal, poursuivi en musique par une armée d'apothicaires, « une seringue à la main », et finalement exclu de sa propre famille, banni de la société en vrai bouc-émissaire. L'excès de bouffonnerie coïncide ici avec un excès de sadisme. Dans *Georges Dandin* également, se manifeste un rire grinçant. L'histoire n'offre pourtant rien d'amusant au départ, puisqu'il s'agit d'un mari mal marié, subissant les conséquences d'une mésalliance après avoir épousé une fille de la petite noblesse. Dandin est devenu un paysan chagrin et soupçonneux. Ses dernières paroles, qui clôturent la comédie, transportent la comédie sur le seuil de la tragédie : « le meilleur parti qu'on puisse prendre, c'est de s'aller jeter dans l'eau la tête la première » (III, 7). Or, cette comédie de mœurs est intégrée dans *Le Grand Divertissement royal de Versailles* (musique de Lully, 1668), et l'intrigue va se retrouver encadrée ou entrecoupée par des danses champêtres et des intermèdes chorégraphiques. La comédie de mœurs fusionne, en réalité, avec une pastorale d'opéra.

L'aigre-doux de la comédie peut virer au tragique. Beaucoup de personnages éprouvent une véritable angoisse existentielle, qu'ils soient ou ne soient pas des méchants ou des imbéciles. Dandin, on l'a vu, mais encore Arnolphe, Harpagon ou Argan sont mal dans leur corps, mal dans leur chair, et Alceste voudra sans cesse fuir un monde désespérément corrompu, qu'il ne comprend pas et qui ne le comprend pas. L'amertume n'est donc pas absente de cet univers théâtral, en particulier au sein de ces nombreuses familles désunies et divisées qui sont largement majoritaires dans la configuration des intrigues. Le climat familial délétère qui s'impose dans *L'Avare* ou *Tartuffe* sera aussi l'un des *leitmotive* du théâtre de Tchékhov (*La Mouette, La Cerisaie*). Il serait tout à fait légitime, d'ailleurs, de parler, le cas échéant, d'une dramaturgie de l'absurde, au sens étymologique du terme. Les comédies de Molière insistent, en effet, avec un malin plaisir sur ce qui sonne mal, ce qui est discordant. Elles soulignent à outrance les dissonances et les dissidences.

Ainsi bascule-t-on du côté obscur du comique, dans une pénombre incertaine, où le rire se révèle aussi ambigu que les larmes. Ne dit-on pas que l'on meurt de rire ? Cette mort métaphorique ne se confondrait-elle pas avec une sublimation dans le dérisoire ou le loufoque ? On pourrait évoquer ici la galerie des personnages encerclés dans une autarcie morbide : Arnolphe voudrait réduire Agnès à un simple objet de consommation (« Comme un morceau de cire entre mes mains elle est », *École des femmes*, III, 3) ; Dom Juan rêve de n'être qu'une chair compulsive ; Harpagon idolâtre une cassette et Orgon la dévotion ostentatoire ; Monsieur Jourdain fantasme sur la caste aristocratique, et Philaminte voue un culte à la philosophie… Ainsi défilent des monomaniaques obsessionnels, victimes de leur addiction, désespérément enfermés dans leur propre cellule carcérale intérieure, livrés au syndrome de l'autodestruction involontaire. La scène moliéresque offre un tableau saisissant de ces mécanismes d'aliénation ou de frustration. Objets de risée ou de vindicte, ces personnages traversent régulièrement des moments de folie réjouissante qui fonctionnent souvent comme l'indice d'une déraison toujours prompte à se manifester à la surface trompeuse d'un réel artificiellement policé. « Vous êtes sans mentir un grand extravagant », déclare Célimène à Alceste (*Le Misanthrope,* IV, 3). Alceste sort, en effet, des sentiers battus ; il fait du hors-piste, il extravague, dans les marges, et loin du centre : *extravagant* donc, et *excentrique*. Or, son extravagance fascine et interroge.

Molière s'inscrit ici dans la tradition satirique, toujours libre, voire libertaire, émancipatrice et sans tabous socio-culturels. « L'homme aux rubans verts » n'en est pas moins rattrapé lui aussi par le ridicule, misanthrope par conviction, mais bouffon malgré lui par ses excès d'agoraphobie. Par ailleurs, comme le remarque Ėraste dans *Les Fâcheux* (II, 2) : « De quelque part qu'on tourne ; on ne voit que des fous ». Au fond, il n'est pas toujours aisé de répondre à ces questions pourtant fort simples : de quoi ou de qui rit-on exactement ? Et pourquoi rit-on ? La formule attribuée à Jean-Baptiste Santeul, *castigat ridendo mores*, a été validée par Molière (dans la préface du *Tartuffe*). Mais comment évaluer cette charge punitive du rire ?

« Il se prépare quelque chose, crème de malice et de méchanceté ». Ce sont les mots de Nietzsche dans l'*Avant-propos* du *Gai savoir* (1886). La parodie commence, ajoute-t-il aussitôt, « *incipit parodia*, cela ne fait aucun doute ». La plupart des comédies de Molière reposent sur la fusion ou le décalage qui unissent ou opposent le sérieux et le dérisoire, le grave et le burlesque, la raison et la déraison. Le contrepoint du paradoxe a revêtu les habits de la parodie, c'est-à-dire du contrechant marginal, et éventuellement expiatoire, à titre d'hypothèse. À la faveur de cet équilibre subtil, qui engendre des mécanismes de compensation rassurante, le spectateur décompresse dans la bonne humeur, en ce sens qu'il peut sans complexe laisser libre cours à son propre rire. Le théâtre de Molière affranchit des inhibitions socio-culturelles, innées ou acquises. Tel serait le sempiternel commencement ou recommencement de la parodie. *Incipit parodia*, en effet.

Raison et déraison peuvent chavirer dans une dérision souriante, mais le rire sanctionne cette humble et joyeuse capitulation. Un rire décontracté est même, *in fine*, toujours consolateur. On va jouer la comédie ; les acteurs piaffent d'impatience, les silhouettes s'avancent, les masques se profilent, la mascarade se prépare. La parodie va s'en donner à cœur joie. *Incipit parodia*, tournez manège ! Place aux grimaces et à la sublimation du ridicule. Que faire d'autre sinon entrer dans le jeu ?

TdM

HAUT

Séance publique du 13 juin 2022

Dialogue avec l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Jean-Michel SALANSKIS
Philosophe des Sciences
Professeur à l'Université Paris X Nanterre

TdM

Cette conférence n'a pas fait l'objet d'un texte. Elle a été enregistrée en vidéo, on peut y avoir accès dans l'espace Youtuybe réservé à notre Académie :

https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/ressources/4676_video_conf_ligneYoutube VIDEO

Séance publique du 3 octobre 2022

Louis XV, portrait médico-psychologique

Docteur Marcel DANAN
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

VIDEO TdM

MOTS-CLÉS
Monarchie absolue, Régence, courtisans, favorites, petite vérole, dépendance affective, scrupules, état limite, confession, sacrements.

RÉSUMÉ
Né le 15 février 1710, orphelin à 2 ans, roi à cinq ans, privé très tôt d'affection, Louis XV a eu une éducation religieuse très stricte à laquelle il a toujours été fidèle, mais en raison de l'impossibilité à se passer de femmes, il a multiplié les liaisons extraconjugales, sans se cacher mais tout en étant terriblement culpabilisé. La maladie d'août 1744 a été un choc dans la mesure où on lui refusait les sacrements sans confession préalable publique. Humilié, il n'a pas respecté ses promesses et s'est trouvé, comme souvent lors des situations de crise, tiraillé entre, sa ferveur religieuse et ses pulsions sexuelles. Après avoir évoqué son hérédité psychique, retracé son comportement dans la vie publique, ses problèmes de santé, sa vie personnelle et sexuelle, le diagnostic proposé est celui de personnalité dépendante avec dérèglement de l'humeur. Malgré tout, le bilan de son règne est moins négatif que ce que l'Histoire a retenu.

La postérité en a fait un homme frivole, à femmes, alors qu'il était un chrétien scrupuleux, soumis à des femmes intéressées. Au préalable, il convient de rappeler le contexte socio-politique du XVIIIe siècle et en particulier dans les années 1740-1760 où la licence se couvrait du manteau de la religion. La monarchie absolue de droit divin commençait à être critiquée en ce siècle dit des Lumières. L'Angleterre était entrée dans la démocratie sans exclure le monarque mais après avoir exécuté, en 1649, Charles Ier. Les philosophes, les écrivains : Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Diderot, d'Alembert, et l'Écossais David Hume se permettaient de juger la monarchie absolue alors que Louis XV en était toujours à une souveraineté déliée de toutes les lois, à l'exception de celles de Dieu et de la nature. Certains philosophes allaient faire un tour au château de Vincennes. Les Parlements n'avaient rien de représentatif, n'étant que des assemblées de nobles attachés à leurs privilèges.

1. Une hérédité psychique

Peut-on expliquer par l'hérédité ses mouvements d'humeur parfois spectaculaires ? Son père, le duc de Bourgogne, était timide, indécis, étant très mal élevé, selon Pierre Gaxotte, par son précepteur Fénelon, qui ne lui aurait pas appris l'amour du métier. Par contre, il était fort en mathématiques et a rédigé des *Éléments de géométrie*. Louis XIII

maltraité par son père, fouetté et rejeté par sa mère, Marie de Médicis, était taciturne, ombrageux, lugubre, mélancolique, en proie à des crises de colère, bègue, ayant du mal à s'exprimer en public. Très pieux, il avait une horreur obsédante du péché. On a évoqué un comportement homosexuel ou bisexuel. L'oncle de Louis XV, petit fils de Louis XIV, Philippe V d'Espagne était sujet depuis l'adolescence à des crises de dépression. qui l'empêchaient parfois d'exercer le pouvoir. Quant à Ferdinand VI, fils de Philippe V, il était d'un tempérament mélancolique, timide, méfiant, renfermé, souvent indécis, en proie à des scrupules torturants. À la mort de son épouse, il resta prostré pendant un an jusqu'à son décès. Marie-Anne de Bavière (1660-1690), sa grand-mère paternelle, était une princesse triste et malade dont Voltaire disait : *« ses maux empiraient par le chagrin d'être laide dans une cour où la beauté était nécessaire ». « Elle était toujours mourante et sa courte vie ne fut qu'une maladie continuelle »,* écrivait Saint-Simon. Parmi les descendants de Louis XV, sa petite fille, Isabelle de Bourbon-Parme, épouse de Joseph II d'Autriche, d'intelligence supérieure mais très dépressive et qui entretint une relation passionnée, platonique selon certains, plutôt lesbienne selon d'autres, avec sa belle-sœur Marie Christine, mourut à 22 ans de la variole, comme son grand-père. Il faut noter que Louis XV n'avait pas été sous l'influence directe de ces personnages.

2. Une enfance difficile

Héritier de la Couronne de France, il perdit ses parents en 1712, à l'âge de deux ans. À cinq ans, il assista l'agonie de Louis XIV, son arrière-grand-père, et entendit ses dernières paroles. Il était plutôt fragile et à chaque instant on craignait pour sa vie. Sa gouvernante, la duchesse de Ventadour qu'il appelait « maman », l'entoura de son affection et, a-t-on dit, parvint à le sauver des mains des médecins dont les remèdes étaient à cette époque plus dangereux que le mal. À la moindre indisposition, c'était l'angoisse ! Certains, en effet, lorgnaient sur le trône. On lui faisait faire le métier de Roi, comme présider à cinq ans des lits de justice, à l'âge où les enfants ont d'autres jeux. Madame de Ventadour faisait venir des petits compagnons pour jouer avec lui. De temps en temps, il faisait un caprice refusant de voir un ambassadeur ou d'aller à la messe.Très jeune, il était écartelé entre le devoir d'imiter Saint-Louis et son arrière-grand-père qu'on lui présentait comme modèles. Installé aux Tuileries, il fut soumis à un rythme de vie régulier, allant à la messe tous les jours, ce qu'il fit toute sa vie. À l'âge de six ans, il était heureux dès qu'il pouvait ne plus faire le roi. À 7 ans, on « le passa aux hommes », arraché aux bras de Madame de Ventadour qu'il quitta en larmes. Les premiers jours, il fit des caprices refusant de manger tant que « sa maman » n'arriverait pas.

Lors des années suivantes, il fut au centre de conflits entre trois personnages censés jouer un rôle dans sa formation et son éducation. À la mort de Louis XIV, le Parlement reconnut le duc d'Orléans comme seul régent mais récupèra le droit de remontrance : le Parlement est faible quand le roi est fort et fort quand le roi est faible. Le Régent, neveu de Louis XIV, duc d'Orléans, n'a pas cherché à transformer le régime, mais à l'aménager, l'État royal conservant son caractère absolu. Le film de Bertrand Tavernier, *Que la fête*, *commence* -1975, est une caricature poussée à l'extrême de cette période de la minorité de Louis XV. Le Régent fut l'organisateur de ce que le roman de Chantal Thomas décrit comme l'Échange des princesses : la fille du Régent, 12 ans, devant épouser l'héritier du trône d'Espagne et l'infante d'Espagne, 4 ans, promise au jeune Louis XV, l'échange ayant lieu sur l'Île des Faisans. Mais, comme il était urgent que le jeune roi puisse procréer, les fiançailles furent rompues et l'enfant renvoyée en Espagne. D'une manière générale, le Régent n'est pas décrit sous un jour favorable par les mémorialistes. C'est ainsi que le cardinal de Retz en fait un homme faible, irrésolu

n'ayant pas la force de résister. Saint-Simon, qui avait été son conseiller, en dresse un portrait au vitriol ; *« Doux, accueillant au courant de tout, des intrigues des anciennes cours, comme de celles de son temps, il avait le faible de croire ressembler en tout à Henri IV ».* Saint-Simon insiste sur l'influence catastrophique qu'eut sur le Régent l'abbé Dubois, son précepteur, *« qui le flatta du côté des mœurs pour le jeter dans la débauche* ». Nommé cardinal, cela a fait dire à Roger Peyrefitte : *« le pape est un fin cuisinier, il a fait d'un maquereau un rouget »* D'où aussi la contrepetterie : *il court le furet du bois joli !* En fait, l'abbé Dubois était soucieux du redressement économique de la France. À l'extérieur, il était partisan du rapprochement avec l'Angleterre. La Régence ne fut pas de tout repos ; peste de Marseille en 1720, (trente mille morts), effondrement du système Law, et, en 1718, conspiration de Cellamare du nom de l'ambassadeur d'Espagne en France et qui fit intervenir, entre autres, la Duchesse de Maine et le Duc de Richelieu en vue de renverser le Régent et mettre sur le trône de France le roi d'Espagne. Elle a été récemment décrite par Camille Pascal dans son ouvrage : *L'air était tout en feu.* Le Régent et Dubois moururent en 1723 à quelques mois d'intervalle.

Le Maréchal de Villeroy

À la mort de Louis XIV, le régent confirma le Maréchal de Villeroy dans la charge de gouverneur de Louis XV. Le Maréchal François de Villeroy (1644-1730), homme sans finesse, ne put rendre au petit roi l'affection qu'il perdait depuis qu'on l'avait éloigné de sa gouvernante et il chercha à l'astreindre au cérémonial public et majestueux de la cour. Il était exigeant, jaloux, peu éclairé, donnant à son enseignement un tour trop réglé et monotone. Il enseignait l'étiquette et fit adopter à l'enfant un comportement majestueux et hautain. Il disait *« il faut tenir le pot de chambre aux ministres tant qu'ils sont en poste et le verser sur la tête quand ils ne le sont plus* », rapporte Jacques Levron. Le Régent, bien que le considérant comme un histrion insupportable, un gêneur, différait toujours de le chasser. Le 10 août 1722, il le fit arrêter et l'expédia sur ses terres à Neuville près de Lyon.

Le Cardinal de Fleury

Son précepteur, le Cardinal de Fleury, lui a donné une solide instruction en langues, sciences, astronomie, histoire, géographie. Lapeyronie, premier chirurgien, l'instruisit en anatomie. Rien ne fut négligé pour son instruction : membres du Collège de France, académiciens, artistes, architectes, musiciens, artisans se succédaient pour l'instruire et le distraire. Le Cardinal de Fleury, originaire de Lodève, exerçait sur lui un véritable ascendant. Il rédigea pour lui une Histoire de France et un catéchisme. Selon Fumarolli, *« Il avait été préoccupé par la nature mélancolique du petit orphelin commis à ses soins »*. Fleury savait, comme les directeurs de conscience, hiérarchiser les péchés. Selon le mémorialiste Barbier *« Monsieur de Fréjus apprit à son élève à dissimuler ».* On peut regretter qu'il ne lui ait appris à réfléchir, à avoir l'esprit critique, à penser par soi-même et à argumenter. Ce prélat ne supportait pas la contradiction et fit interdire le Club de l'Entresol qui critiquait sa politique. Il fit devenir loi du royaume la Bulle Unigenitus publiée contre les jansénistes par le pape Clément XI, ce qui attisa l'opposition de certains évêques et du Parlement.

3. Louis XV dans l'exercice du pouvoir

Majeur à 13 ans, en 1723, le pouvoir du roi fut exercé quelques mois par le cardinal Dubois, puis, jusqu'en 1726, par son cousin, le duc de Bourbon, et enfin par le cardinal de Fleury qui avait été son précepteur et qui, dès 1726 et jusqu'en 1743, occupa, sans en avoir le titre, le rôle de principal ministre. Le duc de Bourbon, dont la mère était une fille

légitimée de Louis XIV, fut impopulaire et entra en conflit avec de Fleury. Louis XV n'aimant pas le changement hésitait à s'en séparer. Mais le 11 juin 1726, alors que le matin il l'avait invité à se rendre avec lui à Rambouillet, il lui *ordonna « sous peine de désobéissance de se retirer à Chantilly et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre* ». Ce dignitaire, enrichi pendant le système Law, avait créé le délit d'initié. Quelques jours plus tard, le roi annonça au Conseil d'en Haut, dans un texte contradictoire, qu'il allait se passer de premier ministre, mais que cette charge serait confiée au Cardinal de Fleury.

Louis XV se trouva face à ses responsabilités de monarque de droit divin. Comme Louis XIV, il chercha à asseoir son autorité dans l'unité religieuse et l'hostilité à toute forme de dissidence**.** Il était convaincu que la puissance royale est l'expression d'une élection divine et qu'il était le représentant de Dieu sur la terre. Il était loin du principe de la monarchie absolue selon Hobbes. Pour ce philosophe Anglais (1588-1679), les individus renoncent par contrat à leur liberté individuelle au profit du souverain, le *Léviathan*, doté d'un pouvoir absolu, donc au-dessus des lois mais devant œuvrer pour la sécurité et le maintien de la paix pour tous. Louis XV ne semble pas avoir compris que les intérêts privés commençaient à s'opposer à la toute-puissance de l'État royal. Louis XV s'en remettait à Bossuet, qu'il n'avait pas connu, chantre de la monarchie absolue pour lequel le roi tire son autorité de Dieu dont il est le principal ministre.

À l'intérieur, les difficultés ne manquèrent pas**.** Les conflits entre nos contemporains sont des jeux d'enfants comparés aux intrigues, cabales, complots et conspirations qui agitaient les grands de cette époque. Pendant tout son règne, le Roi fut confronté à l'hostilité des parlements qui représentaient les intérêts d'une classe privilégiée, celui de Paris mais aussi d'autres, en particulier celui de Bretagne. On peut même parler de véritables guérillas. Le Parlement s'opposant à la partie du clergé qui avait fait allégeance à la bulle Unigenitus et exigeait des *billets de confession*, Louis XV réagit vivement, en 1731, et interdit toute contestation de cette bulle qui s'opposait au jansénisme. En1753, Louis XV fit arrêter et assigner à résidence les parlementaires de Paris qui avaient considéré comme un trouble à l'ordre public le fait d'exiger *un billet de confession*, attestation d'un prêtre qu'il était exempt de tout soupçon de jansénisme. Un an après, il rappela ces parlementaires et imposa le silence aux évêques. Louis XV dut cependant affronter la montée en puissance du parti janséniste, hostile au luxe et à l'ornement de Versailles. C'est au début de son règne que se produisit l'hystérie des convulsionnaires de Saint-Médard**.** Enfin, en 1764, la compagnie de Jésus fut supprimée par un édit royal et Louis XV déclara : *« pour la paix de mon royaume, je les renvoie contre mon gré* ». Le 3 mars 1766, face aux remontrances parlementaires, qui dressaient l'opinion contre la monarchie, le roi se rendit en personne au Parlement de Paris et déclara entre autres : « *c'est de moi seul que mes Cours tiennent leur existence et leur autorité, c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance, sans partage* ». L'Histoire a retenu, sous le nom du *discours de la flagellation*, ce rappel des fondements de la monarchie. En 1770, il renvoya sèchement Choiseul, son ministre depuis 12 ans, en lui donnant 24 heures pour se retirer sur ses terres, en ajoutant qu'il ne le renvoyait pas plus loin par respect pour son épouse malade. Choiseul, personnage intrigant, avait voulu engager la France dans le conflit des Malouines entre l'Espagne et l'Angleterre. En 1771, le chancelier Maupéou, qui voulait mettre un terme à la guerre au pouvoir royal par les Parlements, fit arrêter les parlementaires. Les nouvelles juridictions, dont les magistrats étaient désignés par le roi et rétribués par l'État, rendaient une justice gratuite. Bien entendu, cette réforme fut combattue par la noblesse, mais soutenue par Voltaire. Le *« coup de majesté* » du roi fut effacé par Louis XVI, qui renvoya Maupéou et rétablit les Parlements dans leur état antérieur, erreur fatale !

À l'extérieur. Louis XV, pourtant habité par le projet politique d'établir la paix et la prospérité en France, eut à faire face à plusieurs conflits**.** La guerre de succession de

Pologne (1733 1738) qui permit le rattachement de la Lorraine à la France, puis la guerre de succession d'Autriche (1742 1748), contre l'Autriche associée à la Grande-Bretagne, qu'il fit au côté de la Prusse, au cours de laquelle il s'illustra à la bataille de Fontenoy. Mais, on l'accusa de s'être battu pour le roi de Prusse car, au traité d'Aix-la-Chapelle, il rétrocéda sans contrepartie les importantes conquêtes qu'il avait faites. Enfin, la désastreuse guerre de sept ans (1756 1763), qualifiée de première guerre mondiale avec, d'un côté la France alliée à l'Autriche et de l'autre la Grande-Bretagne alliée à la Prusse. Ce renversement des alliances choqua l'opinion hostile à l'Autriche et eut des conséquences catastrophiques, puisque le traité de Paris aboutit à la perte du Canada, de la Louisiane, de l'Inde à l'exception de cinq comptoirs, mais permit à la France de conserver les Antilles. L'impopularité de Louis XV était alors à son comble. Son comportement peut s'expliquer par son éducation : ses éducateurs lui avaient proposé pour modèle le règne de Saint-Louis, ce monarque ayant pour scrupule de ne jamais consentir à un agrandissement injuste de ses États. Louis XV avait appris que le septième commandement de Dieu défendait *« de prendre ou de retenir injustement le bien d'autrui soit par fraude soit par violence »*. Louis XV écrivit : *« la pitié pour mes peuples et la religion m'ont bien plus conduit en cette occasion que l'esprit d'agrandissement »*. L'Histoire a retenu qu'il voulait installer une paix durable et, pour cela, n'utiliser la force qu'avec discernement.

4. Louis XV face à la maladie

Il était très émotif et se trouvait facilement mal. Il avait peur de la maladie. C'est ainsi qu'un soir de janvier 1743, pris de coliques, il s'écria, *« je me meurs, je souffre de douleurs horribles, La Peyronie, La Peyronie ! »*. Lors d'un autre épisode fébrile avec une éruption passagère, on soupçonna la petite vérole et comme il était admis qu'on ne pouvait avoir cette maladie deux fois il ne se protégea pas et refusa de se faire inoculer, ce qui explique peut-être l'affection qui mit fin à ses jours.

L'épisode de l'été 1721

Le 31 juillet 1721, il avait 11 ans, il fut pris de maux de tête de plus en plus violents accompagnés de fièvre. On craignit la variole, mais heureusement aucune éruption n'apparut. Il reçut un lavement, puis trois autres, et on lui fit prendre, à plusieurs reprises, des graines d'émétique. Le 1er août, il fut saigné au pied, non après un débat animé entre Helvetius, partisan des saignées, et le chirurgien Maréchal opposé à cette pratique. Donc une affection banale, mais dont on a souligné le retentissement psychologique qu'elle eut sur cet enfant de 11 ans, plutôt introverti, qui a certainement perçu l'enjeu qu'il représentait et a pu se faire une idée sur les sentiments, les désirs et les intentions des uns et des autres.

L'épisode de Metz (août 1744) et ses suites

Il survint lors de la guerre de succession d'Autriche (1740-1748). Louis XV décida d'affronter l'Angleterre dans les Flandres. Il semble qu'il ait pris cette décision lors d'une phase d'euphorie contrastant avec son hésitation et son fond subdépressif habituel. Il prit la tête de l'armée, mais tint à être accompagné du dauphin et de la duchesse de Châteauroux (1717- 1744), sa favorite en titre du moment, entrée au service de la Reine. En fait, il semble que ce soit cette maîtresse qui ait intrigué pour l'accompagner à la guerre. Il décida de rejoindre l'armée d'Alsace en passant par Verdun, puis Metz où, arrivé le 4 août, il ne devait rester que quelques jours pour étudier la situation. Accueilli en triomphe, reçu à la cathédrale, logé à l'hôtel du gouverneur, il pouvait rejoindre sa maitresse et la sœur de cette dernière, grâce à une passerelle en bois. C'est ce qui est

resté dans la petite histoire, comme *le scandale de la galerie couverte*. Mais, dans la nuit du 7 au 8 août, il tomba gravement malade. Camille Pascal, dans son roman « La Chambre des dupes », rapporte avec force détails les étapes de la maladie d'apparence grave dont fut atteint le roi, ce 8 août 1744. Vers cinq heures du matin, le roi appela à l'aide. Il avait de violents maux de tête et de ventre, et était probablement fébrile car il était couvert de sueurs et la soif le torturait. Il montrait des signes de nervosité impressionnants. Le premier médecin du Roi, François Chicoyneau, accourut en robe de chambre, mais en perruque, et fit venir le chirurgien François de Lapeyronie, originaire comme lui de Montpellier. Les regards des deux praticiens exprimaient un certain pessimisme. La duchesse de Châteauroux et sa jeune sœur arrivèrent au chevet du roi. Pendant ce temps, le malade, toujours fébrile, continuait à se plaindre de maux de ventre. Les deux médecins montpelliérains administrèrent une purge lente avant de pratiquer la grande saignée au pied suivie d'autres saignées. Le roi se sentant partir commençait à réclamer des sacrements et Lapeyronie communiqua ses impressions péjoratives au premier aumônier. Le 13 août, le roi était considéré comme perdu. Il criait : *« l'enfer, l'enfer, je suis en enfer »,* mais il était hors de question qu'il reçut l'extrême onction sans s'être confessé. À la duchesse de Châteauroux le roi fit un baiser sur la main, puis la repoussa en murmurant : *« ah princesse, je crois que je fais mal, il faudra peut-être nous séparer ».* Le premier aumônier du Roi, Monseigneur de Fitz James, refusa de lui donner l'absolution sans une confession publique de ses péchés. Louis XV ne put échapper à cette confession humiliante et fut contraint d'éloigner sa favorite, la duchesse de Châteauroux, qui prit le chemin de Paris, croisant la Reine arrivée précipitamment au chevet de son mari qui lui demanda pardon. On peut imaginer la souffrance morale du roi malade, tiraillé entre la peur de mourir sans recevoir les derniers sacrements et l'attachement à sa favorite. Sans parler de l'humiliation publique. Entre temps, un certain Isaia Cerf Ulmann, médecin juif de Metz, parlant français, fut mandé par un chirurgien du régiment d'Alsace pour sauver le Roi et ce, malgré l'opposition de la Cour. Ce médecin lui donna une préparation et surtout fit interrompre les saignées. Peu à peu, le Roi se sentit mieux et entra en convalescence. Pendant toute cette maladie, 6 000 messes furent célébrées dans le royaume, les églises étaient pleines et, une fois le roi guéri, on dansa et on chanta. Malade, le roi fut un saint, mais bien portant, il ne tarda pas à redevenir un débauché. Il exila son aumônier et chercha à retrouver sa maîtresse qui s'était retirée à Paris. Il alla seul la retrouver un soir après avoir traversé le Palais-Royal. Le 25 novembre, le ministre Maurepas porta à la duchesse de Châteauroux les excuses du roi et l'invitation de revenir à Versailles. Mais, elle tomba malade et ne revit jamais la Cour. Elle rendit l'âme le 8 décembre sans avoir eu le temps de savourer sa revanche : le roi lui avait promis une place de surintendante auprès de la Dauphine. Que reste-t-il d'elle sinon un magnifique portrait peint en 1740 par Nattier et que l'on peut admirer au Musée National du Château de Versailles ? Le roi qui n'avait pas pris la peine de venir lui dire adieu, fut accablé et la reine aussi !

5. Louis XV, vie sentimentale et dépendance aux femmes

Dans le but de le déniaiser, il fut organisé lors de l'été 1724 une partie de chasse à laquelle furent conviées 17 jeunes femmes de la cour. Toutes échouèrent mais les pulsions sexuelles de l'adolescent ne tardèrent pas à se manifester. Brusquement métamorphosé, le jeune roi paraissait avoir une puberté précoce, autrement dit être attiré par les femmes.

5.1. Sa vie conjugale

On le maria donc au plus vite et sans son avis à Marie Leszczynska, née en 1703, fille du roi de Pologne détrôné, Stanislas, décrite comme douce, humble, soumise et fidèle. Dans son livre sur Marie Leszczynska, Anne Muratori-Philip écrit : *« Elle est tombée en adoration devant cet adolescent beau comme un dieu. En quelques jours, elle a accepté sa froideur et sa timidité quasi maladive, deviné sa difficulté à s'ouvrir aux autres et comprit sa peine à accepter le changement* ». Marie remplace un peu sa mère, la grande absente de sa vie. Père à 17 ans, il avait à 27 ans dix enfants dont huit survécurent, ce qui était plutôt pas mal pour l'époque. Un seul garçon survécut, Louis Ferdinand, qui épousa en secondes noces la fille du roi de Pologne et dont les enfants furent les trois derniers rois de France, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, Quant aux sept filles, une seule se maria.

Louis XV et Marie n'avait aucuns goûts communs. Peut-être aurait-il voulu un soutien maternel. Marie aimait la musique et les jeux d'argent et son époux la chasse. Louis XV n'était pas du genre démonstratif et Marie n'osant pas lui montrer son amour, finit par s'habituer à son caractère instable et à sa timidité maladive vis-à-vis des femmes. En 1738, la reine fit une fausse couche et, sur les conseils de ses médecins, dut temporairement mettre un terme à ses relations intimes, *toujours coucher, toujours accoucher, ce n'est pas une vie*, aurait-elle dit. Le Roi en profita pour se faire aménager une chambre à coucher dans la pièce la plus éloignée de l'appartement de son épouse.

Bien qu'ayant rompu toute relation intime avec la reine, il tenait à conserver une vie de famille, organisant à partir de 1751 un grand souper toutes les semaines. Il s'intéressait à ses enfants auxquels il fit donner une instruction et une éducation sportive, (équitation) et musicale. Il fut très affecté par la mort d'Henriette, sa fille ainée, et resta plongé plusieurs mois dans un long abattement. Incapable de dominer son tempérament et de se passer de femmes, il s'estima libre quand la reine ne put le recevoir. Il eut des aventures extraconjugales, tout en étant tenaillé par le sens aigu du péché qui résultait de son éducation. À partir de 1738, il afficha publiquement, car il n'aimait pas tricher, sa liaison avec Madame de Mailly, dont il a été question à Metz, ce qui bien entendu ne pouvait que le discréditer. Le roi souhaitant un jour la présence à la Cour de Madame de Mailly, cette dernière en demanda la permission à la reine qui lui répondit : « faites Madame, vous êtes la maitresse ». Il négligea la reine même en public mais, ne supportant pas les pertes et les abandons, il fut très éprouvé par sa mort, en 1768. Ce deuil, succédant à d'autres, provoqua selon les témoins des obsessions morbides et une tendance dépressive marquée avec une forte culpabilité. La plus jeune de ses filles entra au Carmel pour obtenir de Dieu le pardon des fautes,de son père. Un tableau, qui se trouve au Musée d'Art et Histoire de Saint-Denis, représente la visite du roi, assis devant sa fille au Carmel. Les filles du roi, y compris la carmélite, se méfiant de la sensualité de leur père, se mirent en tête de lui trouver une épouse. Mais il ne renonça pas à ses *« ses petites maitresses ».*

5.2. Les maitresses du Roi

***Des cinq filles du marquis de Mailly-Nesle*,** dont la duchesse de Chateauroux, terribles sœurs, femmes titrées, fières et jalouses entre elles, quatre furent les maîtresses du roi. L'une d'entre elles donna naissance à un garçon, en septembre 1741, mais ne survécut pas à l'accouchement, malgré la saignée appliquée par Lapeyronie. Le roi, rongé par le remord, fut dépressif pendant six semaines.

Madame de Pompadour (1721- 1764). Maîtresse royale, puis amie de cœur. On a dit d'elle qu'elle était un premier ministre en jupon et aussi le porte-parole du roi auprès

de la cour. Moins de trois mois après la mort tragique de Marie-Anne, Louis XV fut vite consolé et entama une relation avec Jeanne-Antoinette Poisson, rencontrée au cours d'un bal masqué à l'occasion du mariage du Dauphin, mariée et mère de deux enfants et que tout homme aurait voulu avoir pour maîtresse. Elle venait régulièrement toutes les semaines faire sa cour au dîner de la Reine. En septembre 1745, il l'installa au château de Versailles au-dessous de son appartement, dans celui de feu la duchesse de Châteauroux, avec un escalier secret. Bien entendu, elle n'était pas acceptée par les courtisans qui ne pouvaient avoir que du mépris pour ceux qui n'étaient pas de leur rang. Le Dauphin disait d'elle *« maman putain »*. C'était une comédienne toujours en scène. Elle avait reçu une éducation très soignée et on lui apprit tout, sauf la vertu. Elle recevait Voltaire qui faisait preuve d'une flagornerie honteuse à son égard. Elle fut présentée le 15 septembre 1745 à la cour. La reine lui fit un gracieux sourire. Elle joua un rôle politique faisant disgracier Maurepas qui avait écrit des impertinences sur elle et soutint Choiseul, qui exerça plusieurs fonctions ministérielles, parmi lesquelles les affaires étrangères et la marine. Elle facilita le rapprochement avec l'Autriche, en 1755. Louis XV commença à négliger les affaires, s'occupant beaucoup plus de Madame de Pompadour que de la guerre. Comme tous les fruits de la guerre furent perdus par le traité d'Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748), la population rejeta la responsabilité du désastre sur la Pompadour.

Cette femme cultivée, avait pensé que le roi fatigué par l'exercice quotidien du pouvoir royal, et au fond dépressif, avait besoin de divertissements, comme thérapeutique de son ennui. Il était considéré comme l'homme du royaume le plus difficile à amuser, préférant les fêtes intimes. La Pompadour, pour plaire au roi, imagina des spectacles avec des intermèdes moitié religieux moitié profanes, même pendant la semaine sainte. Elle arriva à obtenir un théâtre à Versailles dont Boucher fit les décors. La première pièce fut Tartuffe, donnée le 17 janvier 1747. Le roi se lassa de ces spectacles et les fit transférer au château de Bellevue.

Madame de Pompadour, à laquelle les arts et les sciences rendaient hommage, fit de François Boucher « son premier peintre ». Plusieurs tableaux glorifiant les riches heures du couple Louis XV-Pompadour succédèrent ainsi aux représentations des victoires militaires de Louis XIV. En 1750, elle obtint la fondation d'une institution pour dispenser un enseignement militaire aux fils de la noblesse pauvre. Elle était protectrice de Voltaire, Montesquieu, des Encyclopédistes. Avec elle, il ne s'agissait pas que de sexe : le Roi était attiré par l'esprit de cette courtisane qui, désirant lui remonter le moral après la défaite de Rossbach, en l'invitant à ne pas penser aux conséquences de cette défaite, lui aurait dit : *« après moi le déluge ».* Madame de Pompadour, qui était devenue une amie après avoir été une amante, était considérée comme la vraie reine de la cour. Très vite, elle perçut chez le roi des symptômes d'indifférence et de lassitude et chercha à le détourner des idées sérieuses pour le jeter malgré lui dans le tourbillon des faux plaisirs dont il sentait le vide et la misère et, lorsque la semaine sainte arrivait, il était triste, plein de remords et honteux de remplir si mal son rôle de fils aîné de l'Église

Son amant étant toujours insatisfait et, craignant d'être supplantée par les dames de la Cour, la Marquise délégua à *« des pourvoyeurs compétents »* le rôle de recruter des jeunes femmes et jeunes filles qui deviendront des maitresses royales. En 1752, n'ayant plus de relations physiques avec le roi, elle installa dans une demeure à Versailles, dite Le Parc-aux-Cerfs, de très jeunes femmes qui y étaient entretenues pour satisfaire les besoins sexuels du monarque. Ces filles étaient conduites au palais sous l'autorité du sieur Lebel, premier valet, qui jouait un grand rôle dans les plaisirs de son maître. Les filles passaient dans une chambre, « le trébuchet ». Avec elles, il ne risquait pas de contracter une maladie, ce qui était sa grande frayeur. La Pompadour surveillait de près tout ce monde, veillant à ce qu'aucune de ces filles ne prenne d'ascendant sur le roi.

Lorsqu'une d'entre elles avait un enfant, on lui trouvait un mari qui la prenait en charge. Jules Michelet, dans son histoire de France au XVIIIe siècle, n'est pas tendre avec le roi : *« En février 1756, au Parc-aux-Cerfs, on lui mena jusque dans sa propre chambre à coucher une petite vierge de 15 ans. La pauvre enfant eut peur, horreur, se défendit. L'enfant, se sentit une proie. Il n'eut nulle bonté, nulle douceur, s'acharna en chasseur à ce pauvre gibier humain. Les mères cachèrent leurs enfants* ». La réalité est toute autre : il semble que ces jeunes filles n'aient pas subi de contrainte physique, on leur faisait croire qu'elles seraient entretenues par un riche seigneur polonais, elles étaient consentantes. Contrairement aux rumeurs, il n'avait pas fait enlever à leurs familles des fillettes de neuf à douze ans. On lui attribua jusqu'à 90 relations adultérines. Il n'eut que huit bâtards, beaucoup moins qu'Henri IV et Louis XIV. Ce dernier légitimait les enfants de Madame de Montespan et les faisait élever par Madame de Maintenon et avait signé un édit pour que ses bâtards légitimés puissent être appelés à régner en cas de disparition des princes du sang légitimes.

Parmi les petites maîtresses du Roi, ***Marie-Louise O'Murphy*** (1737-1814), dite « la Morphise », passera à la postérité grâce à François Boucher qui la représenta dans un tableau : *la jeune fille allongée*. ***Catherine Éléonore Bénard*** (1740-1769),,dame de compagnie de Madame Adelaïde, une des filles du roi, enceinte peut-être de Louis XV, elle, eut une fille qui deviendra Madame de Saint-Germain (1769-1850), épousera le comte de Montalivet et dont un des descendants serait Valéry Giscard d'Estaing. ***Mademoiselle de Romans*** (1737-1808), maîtresse de Giacomo Casanova, grâce à une intrigue de ce dernier, fut une maîtresse passagère du Roi de 1760 à 1765, et ce, au grand dam de la marquise de Pompadour. Le Roi l'installa à Passy dans un hôtel qu'on nommait *« hôtel de la folie* ». ***Louise Jeanne de Tiercelin*** (1746-1779), repérée dès l'âge de 14 ans par Dominique Lebel, peu avant ses seize ans, devint la maitresse du roi qui s'amusait de son comportement puéril et de ses caprices. Comme toutes les maitresses du roi, elle tomba enceinte et mit au monde, le 7 février 1764, un garçon. Exilée en province, elle intrigua pour faire légitimer son fils ce qui lui vaudra une lettre de cachet et un séjour de près de deux mois à la Bastille.

La marquise de Pompadour mourut le 15 avril 1763. On raconte que Louis XV apercevant de sa fenêtre le convoi funèbre déclara : *« la marquise n'aura pas beau temps pour son voyage »*. Ce jour-là, il ne faisait pas beau.

Madame du Barry. Elle succéda à la marquise de Pompadour. C'est le Maréchal de Richelieu, célèbre libertin, qui intrigua pour présenter au roi une certaine Jeanne Bécu (1743-1793). Comme il fallait lui donner une identité acceptable, elle devint Madame Du Barry grâce à un mariage blanc.

Elle fut présentée à la cour le 22 avril 1769, et devint favorite royale. On dit qu'elle avait été prostituée de luxe, très experte dans les jeux de l'amour, avec comme spécialité le *« saut de l'anguille* ». Tout naturellement, la comtesse affronta le mépris des filles de Louis XV. La future reine Marie-Antoinette refusa de lui adresser la parole sinon pour lui dire : « *il y a bien du monde aujourd'hui à Versailles* ». Chez elle, les diners se terminaient par des orgies, chaque convive devant choisir un partenaire et s'isoler dans une chambre. Avec elle, le roi eut un certain épanouissement. Enfin veuf, depuis 1769, et donc éloigné du péché ! Inutile de dire qu'elle avait été mal acceptée à la Cour. Elle ne s'intéressait pas aux affaires politiques, mais plutôt aux arts et joua le rôle de mécène, commandant tableaux (Greuze, Fragonard) et sculptures et influençant la mode vestimentaire et la musique. Elle avait pour médecin Théophile Bordeu, un des pères du vitalisme montpellierain, ami de Diderot. Ayant été humiliée par Choiseul, elle contribua indirectement à sa disgrâce, manipulée en cela par le Duc de Richelieu. Pendant les cinq années que la Comtesse partagea avec lui, elle obtint qu'il gracie plusieurs condamnés à

mort. Personne n'eut pour elle la même indulgence : condamnée par le tribunal révolutionnaire parce qu'elle faisait de nombreux voyages à Londres dans le but de récupérer des bijoux qu'on lui avait volés, elle fut guillotinée, le 8 décembre 1793.

6. Personnalité et traits de caractère

6.1. Une intelligence supérieure, un esprit curieux et ouvert, une mémoire hors du commun

La plupart de ses contemporains étaient d'accord pour décrire sa mémoire prodigieuse, stupéfiante, sa curiosité intellectuelle et sa grande culture. Il avait l'esprit vif comme l'éclair, juste et clairvoyant. À l'âge de sept ans, il pouvait réciter la liste complète de ses prédécesseurs sur le trône de France. Il était passionné de géographie et, enfant, avait surpris par l'étendue de ses connaissances le tsar Pierre le Grand. Il était passionné de géographie et d'astronomie et non d'astrologie comme ses prédécesseurs. Il assista à plusieurs éclipses de soleil et au passage de Mercure devant le soleil. En 1736, il fit réaliser par Cassini une carte géographique de la France. Il ne négligeait pas pour autant les activités manuelles et, notamment, s'initia à l'imprimerie. Passionné par l'agriculture, il herborisait avec Jussieu auquel il demanda de créer le jardin botanique du Trianon. Certains arbres venaient par bateau d'Asie et d'Amérique. Il était fasciné par la pendule astronomique de Passemant qui était programmée pour fonctionner jusqu'en 9999 et qui avait nécessité vingt années de travail. Chaque 31 décembre, il s'asseyait devant cette pendule grande comme un homme (en cours de restauration à l'occasion du tricentenaire de son couronnement) pour assister au passage de la nouvelle année. Il créa une commission pour l'examen des remèdes et la rénovation des études de chirurgien, en créant l'Académie Royale de Chirurgie, en 1731. C'était un grand travailleur qui écrivait lui-même vite et bien, annotant en marge les rapports des ministres.

6 .2. La timidité

À l'âge de 13 ans, Louis XV était toujours très timide, écrit Henri Carré qui poursuit, citant le marquis d'Argenson, *« C'est d'abord qu'il est un timide. Quelquefois il veut parler et ne peut. Dans ses réponses aux harangues, les mots sortent péniblement ; même aux présentations des dames de la cour, il est muet » « Il restait gêné devant le public »,* écrit Pierre Gaxotte. *Il a grand air, il est majestueux mais il a peine à s'exprimer : on voit souvent qu'il a envie de dire quelques paroles aimables, mais elles ne sortent pas de sa bouche. Il est bon, et lorsqu'il voit des personnes dans une extrême affliction, il est tellement saisi et interdit qu'il a peine à sortir de son mutisme ».* Comme tous les timides, Louis XV pouvait dans certaines occasions tenir des propos frivoles ou prendre des décisions brutales. Dans le conflit qui l'opposa au Parlement, il déclara : *« Voilà ma volonté. Ne me forcez pas à vous faire sentir que je suis votre maître ».* **Mais il pouvait être silencieux,** en particulier lorsqu'il était forcé d'accepter une décision prise en dehors de lui**.** Son tempérament réservé n'était pas que la conséquence de sa timidité, mais aussi un moyen de défense contre les manœuvres et sollicitations. Il semblait alors impassible. **Il supportait mal la contrainte** des représentations officielles, mais il s'y astreignait jusqu'au bout. Il ne supportait pas aussi les contraintes corporelles. C'est ainsi qu'il prit la danse en dégoût car Villeroy avait voulu l'y initier, ce qu'il vécut très mal. Il était, et est resté toute sa vie, un roi **triste préférant l'intimité**. Il se fit aménager au château de Versailles de nombreux espaces réservés à son usage strictement personnel et qui furent relié aux appartements de ses

favorites successives. De plus, il lui arrivait de séjourner longuement dans d'autres châteaux.

6.3. Une humeur instable

Enfant, déjà sa personnalité avait un double aspect : soit gaie, enjouée, espiègle, pleine d'entrain, soit triste, mélancolique, ennuyée. Il faisait des gamineries d'adolescent : arroser un abbé, monter sur un toit et crier dans les cheminées ! Adulte, il avait une dualité d'attitude qui le rendait indéchiffrable et source de rumeurs. Il donnait l'apparence d'une éternelle bougeotte changeant souvent de résidence. Il était capable de faire preuve d'audace et, lorsque la France était en guerre, il voulait se trouver à la tête de ses braves soldats et partager leur peine et leur gloire. Lors du siège de Tournai, il paraissait euphorique à la veille de la bataille et fit preuve d'un calme et d'un sang-froid impressionnant, refusant de se mettre à l'abri. Il ordonna que la Cathédrale et les principaux bâtiments échappent à la canonnade. Lors de la bataille de Fontenoy, il semblait transfiguré et fier d'être le premier Roi de France qui, depuis des siècles, se fût mesuré avec les Anglais. À l'inverse, il traversait des épisodes dépressifs de plusieurs semaines, pleurant et refusant de manger comme lors de la mort d'une des sœurs de Mailly.

6.4. Anxieux et hypocondriaque

Dès l'enfance, il avait ressenti que sa santé était le souci de Louis XIV, puis du Régent et de toute la nation. Il parlait fréquemment de maladies, d'opérations chirurgicales, de mort, de cimetières. Il craignait la mort et tout ce qui la rappelait. Lors de l'attentat de Damiens (7 janvier 1759), il se crut mourant, réclamant un prêtre, se faisant donner l'absolution à tout moment. Le comte de Cheverny raconte qu'un jour le roi l'appela pour lui dire *« on a ouvert (autopsié) Saint Contest, il avait un squirrhe au foie et là-dessus il me fit un détail savant de l'ouverture du pauvre homme ».* Cheverny conclut : *« je me suis demandé cent fois pourquoi un roi doué des qualités les plus sociales, les plus honnêtes, paraissait aussi insensible à la mort de ceux qui l'environnaient ».*

6.5. Un homme méfiant hésitant et indécis, d'où des comportements contradictoires

Selon le marquis d'Argenson, il regardait la dissimulation comme la qualité la plus nécessaire d'un souverain : *« Il a un autre défaut, c'est de croire que les hommes très honnêtes sont en général peu habiles. De là le grand nombre d'hommes tarés auxquels il confie les places les plus importantes. Avec un tel système il en arrivera à des fluctuations perpétuelles et à cette versatilité qui est le signe de la faiblesse. Il hésitera entre la paix et la guerre, entre la Prusse et l'Autriche, entre les parlementaires et leurs ennemis, entre les jésuites et les jansénistes. Il a horreur des philosophes mais nommera Voltaire gentilhomme de la Chambre ».* Il fit preuve d'indécision pour trancher le conflit qui mit aux prises les parlementaires et le nouvel archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, prêtre austère et inflexible qui aurait aimé mieux mourir que pactiser avec l'adultère et fut donc exilé à trois reprises, alors que le roi l'admirait tout en ne le soutenant pas. Louis XV était l'ennemi du Parlement et l'ami de l'Église, mais, toujours avec son esprit d'indécision, il permit aux membres démissionnaires de l'assemblée, à la suite de son lit de justice de 1756, de reprendre leurs activités.

Un homme qui ne s'aimait pas. Il n'avait d'estime ni pour lui-même ni pour ceux qui l'entouraient. Manquant de confiance en lui, il se sentait presque honteux de sa dignité royale et cette défiance de soi engourdissait ses précieuses qualités. Selon Michel

Antoine, *« il voyait le bien mais faisait le mal. Il agissait contre sa conscience, se condamnait sans s'amender, était mécontent de soi mais n'ayant pas la force d'un véritable repentir. Sa religion n'était pas de l'hypocrisie. Ce qui le caractérisait n'était pas la méchanceté mais la faiblesse ».*

6.6. Un homme qui ne supportait pas l'ennui et la solitude qu'il éprouvait jusque dans le pouvoir suprême

Il y avait dans son caractère une chose de tenace, l'ennui qui le dévorait et qu'il laissait apercevoir. Pour les frères Goncourt : *« Louis XV est le grand exemple de l'ennui, comme il en est la grande victime et bien qu'il ait possédé tous les dons et tous les biens, il avait une humeur noire et une mélancolie sinistre ».*

6.7. Un homme démotivé

En effet, il préférait se donner le temps de murir ses décisions, ce qui pouvait lui donner parfois l'impression d'être faible et hésitant. Mais il lui arrivait aussi d'adopter le sentiment de ses conseillers, même s'il n'était pas de leur avis. Après la mort du cardinal de Fleury, en 1743, il voulut gouverner par lui-même avec sous ses ordres une administration de qualité, mais les personnalités de son entourage manquaient d'envergure. Dans son testament, on peut lire : *« si j'ai fait des fautes, ce n'est pas par manque de volonté, mais manque de talents et pour n'avoir pas été secondé comme je l'aurais désiré ».*

6.8. Conduites addictives

Il se réfugiait dans la lecture d'ouvrages scientifiques mais avait une passion dominante, la chasse qu'il pratiqua chaque jour, excepté les dimanches et fêtes.

Peut-on parler d'addiction au sexe ? Il faut tenir compte de l'esprit de libertinage qui régnait à l'époque et en particulier à la Cour. Lors de la Régence (1715-1723), la pensée épicurienne était à la mode mais on doit admettre que le roi avait une prédisposition indiscutable aux excès sexuels en tous genres, en contradiction avec l'éducation religieuse reçue et sa ferveur chrétienne. Il lui fallait plusieurs femmes, jamais les mêmes. L'addiction au sexe était un besoin de consommation obsédant qui occupait son temps au point qu'il délaissait ses autres activités. Dans ses mémoires, le Duc de Luynes a une formule lapidaire : *« Le roi aime les femmes et cependant n'a aucune galanterie dans l'esprit ».* Louis XV, monarque absolu, n'avait aucune difficulté pour trouver des partenaires : son entourage se chargeait de les lui procurer et il ne risquait aucune poursuite. Sa prédilection pour les très jeunes filles peut s'expliquer par la peur de contracter des maladies. Il avait un sentiment de culpabilité et de honte, et il avait surtout la crainte de mourir sans avoir reçu les sacrements. C'était plus fort que lui et il repassait à l'acte, cherchant parfois dans les rasades de vin de Champagne, l'oubli de ses remords.

6.9. Un homme pieux, profondément chrétien, mais… dont la conduite n'était pas toujours conforme à la morale

Il avait conscience du caractère religieux et sacré de la royauté. Il en était resté à la monarchie de droit divin dans laquelle il voyait une image de la hiérarchie céleste. Il ne supportait pas que l'on plaisante sur la religion et se méfiait des protestants et des jansénistes. Il lui arrivait d'avoir des scrupules torturants. Enfant, il lava les pieds de trente pauvres voulant ressembler à Saint-Louis. Son éducation religieuse était fondée

sur la terreur de la mort et de l'enfer et les passages à l'acte, qu'il ne pouvait réfréner, le mettaient dans un sentiment de culpabilité et de peur, écartelé entre la honte et le désir. On raconte qu'il interrompit un jour son repas pour aller chercher des hosties et les accompagner jusqu'à la chambre d'une mourante. Il ne perdit jamais la conscience de son état de pécheur : en janvier 1766, il rédigea un testament, se disant un grand pécheur et demandant à Dieu de lui pardonner tous ses péchés. Il hésitait entre la vertu et la volupté et ses projets de conversion n'étaient que des velléités sans consistance. Sa tristesse augmentait en proportion de ses écarts de conduite. Toute sa vie, il alla à la messe tous les jours, tout en étant bourrelés de remords, surtout au moment de certaines fêtes, ce qui le rendait dépressif. En 1733, il n'osa pas communier car on lui avait parlé d'hommes sacrilèges qui, mettant l'hostie à la bouche, étaient tombés raide morts. Très scrupuleux il ne se sentit pas digne de toucher les écrouelles. Il refusa, à partir de 1739, de se plier à l'usage de les toucher après la communion, préférant s'abstenir des sacrements que les profaner. Lorsqu'en janvier 1757, il fut blessé par Damiens et croyant qu'il allait mourir, il demanda pardon à la reine et à ses enfants du scandale de sa vie. La teneur anticléricale de certains articles de l'Encyclopédie ne pouvant être tolérée par un pouvoir royal dont l'une des missions était la défense des intérêts de l'Église, il ordonna, en 1752, la suppression des deux premiers volumes de cet ouvrage, puis, en 1759, il abrogea le privilège royal de 1748, si bien que l'Encyclopédie perdit toute existence légale et ce, malgré la protection de Malesherbes, directeur général de la librairie, autrement ministre de la censure, qui fut disgracié. Il n'avait donc pas tenu compte de l'article de l'Encyclopédie qui condamnait l'esclavage. Pour lui, Diderot était celui qui assimilait les religions à des superstitions. L'esprit voltairien, à la fois critique et non conformiste, (Voltaire disait : *si Dieu nous a fait à son image, nous le lui avons bien rendu*), lui fut étranger et on peut se demander s'il eut connaissance du Traité sur la tolérance (1763), publié par Voltaire. En mars 1724, il promulgua la seconde version du Code Noir reprenant, à l'exception de 5 articles, la première version promulguée en 1685 par Louis XIV. Le 14 mai 1724, on lui fit signer l'effrayante loi contre l'hérésie, donc contre les protestants, qui fut appliquée pendant des décennies, en particulier dans les diocèses de Nîmes, Uzès et dans le Dauphiné. En 1765, à la suite d'une pétition, les juifs convertis au catholicisme furent expulsés de Saint Domingue. Ce n'est que sous Louis XVI que l'Édit de Versailles du 7 novembre 1787 donna un statut juridique aux protestants et aux juifs. En s'affranchissant d'importantes obligations morales et religieuses communes aux grandes religions, Louis XV contribua à une lente désacralisation de la monarchie française.

Capable d'empathie mais pas toujours. Il était reconnaissant et il récompensa tous les médecins y compris le médecin juif qui l'avait soigné à Metz. Il fit ériger à sa gloire et à titre de reconnaissance une statue sur le portail de la Cathédrale de Metz, que l'occupant allemand fit démonter en 1888. Il ne rejetait pas brusquement « les petites maîtresses », et lorsqu'elles étaient enceintes, il les éloignait après leur avoir donné des bijoux, des écus et il les dotait, leur procurant des mariages honorables. Il veillait à l'éducation de ses enfants illégitimes, huit au total. Lors de l'attentat du 5 janvier 1757 au cours duquel Robert-François Damiens (un psychotique ou pour le moins un illuminé) le blessa, il s'écria *« Qu'on l'arrête et qu'on ne lui fasse pas de mal ».* Il ne semble pas qu'il ait voulu dire qu'on l'arrête vivant pour le juger. En effet, il voulait pardonner et que Damiens s'en tire avec une peine symbolique, mais la décision de le juger et de lui infliger un supplice effrayant appartint à la grande Chambre du Parlement. Louis XV finit par déclarer que le crime commis nécessitait vengeance, donc toujours sa suggestibilité. Le père, la femme et la fille de Damiens furent bannis du royaume et leur maison rasée. Le roi par mansuétude leur accorda une pension importante afin de

leur éviter la misère. À l'inverse, il refusa de gracier Mandrin, Calas et le Chevalier de La Barre, ce dernier accusé à tort de blasphème et de ne pas s'être découvert au passage d'une procession. Selon le Roi, le crime de lèse-majesté divine était plus grave que celui de lèse-majesté humaine. Une tache dans sa mémoire comme pour Bonaparte l'exécution du Duc d'Enghien.

À sa décharge, on doit évoquer son comportement à l'égard des vaincus. Lors de la bataille de Fontenoy, à laquelle il participait en personne, accompagné de son fils, âgé de 15 ans, il admonesta ce dernier qui s'était réjoui à la vue des ennemis massacrés : *« Voyez ce que coûte un triomphe. Le sang de nos ennemis est toujours le sang des hommes. La vraie gloire c'est de l'épargner »*. Il appliquait ainsi les préceptes de Saint-Louis : la générosité envers les ennemis vaincus. Autre exemple cité par Antoine : au soir de la victoire de Maastricht un des généraux anglais, huguenot languedocien émigré outre-Manche, fut fait prisonnier. On amena au roi cet ennemi qui était né son sujet. Louis XV l'accueillit avec bienveillance et lui dit : *« ne vaudrait-il pas mieux songer sérieusement à la paix que de faire périr tant de braves gens* ». Il le fit manger à sa table.

À l'approche de la mort, il se comporta en chrétien. Le 10 mai 1774, il rendit l'âme, vaincu par la variole dans une forme sévère, hémorragique, aggravée par des complications pulmonaires. Louis XV voulut mourir en chrétien : il s'était confessé le 7 mai. Cela faisait 30 ans qu'il n'avait pas communié ! Il fit dire par son grand aumônier aux membres de la Cour : *« Messieurs, le Roi me charge de vous dire qu'il demande pardon à Dieu de l'avoir offensé et du scandale qu'il a donné à son peuple. Que si Dieu lui rend la santé, il s'occupera de faire pénitence, de soutenir la religion, de soulager ses peuples »*. On ne saura jamais s'il aurait tenu cette promesse. Il reçut l'extrême onction et mourut en chrétien.

7. Diagnostic rétrospectif

Des diagnostics à écarter : Donjuanisme ?

Ce n'était pas un séducteur, un homme sans scrupules et froid. Il n'avait d'ailleurs pas besoin de séduire et n'en était pas capable en raison de sa timidité et de son manque de confiance en lui. ***Perversion sexuelle ?*** On peut écarter ce diagnostic même si, pour la rumeur et l'opinion publique, il pouvait être considéré comme un prédateur, en particulier en 1750 quand il fut suspecté d'avoir fait procéder à des enlèvements d'enfants. Plus tard, les parisiens l'accusèrent d'avoir organisé la disette par *« un pacte de famine »*. On ne peut retenir une personnalité perverse auquel cas il aurait joui de faire le mal et ne se serait pas soucié du sort des jeunes filles qui se succédaient dans son lit. Par ailleurs, le fait d'imposer à la reine la présence de ses maîtresses et de leur donner des fonctions officielles auprès d'elle doit être interprété, non comme une cruauté mentale, mais parce qu'il se sentait au-dessus des lois en tant que souverain de droit divin.

Diagnostics à discuter : trouble bipolaire ou personnalité limite, dite aussi border line ou dépendante, ces deux troubles ayant des symptômes cliniques voisins et de plus pouvant être intriqués. Il est difficile de trancher surtout de façon rétrospective. On s'accorde actuellement à considérer les accès maniaques comme facteur discriminant entre ces deux pathologies, alors que les troubles dépressifs leur sont communs. En faveur du trouble bipolaire, il faut retenir les antécédents familiaux, mais les troubles de Louis XV n'étant pas du type franchement maniaque, on peut écarter l'hypothèse du trouble bipolaire et retenir plutôt une personnalité pathologique. De l'état limite il avait l'humeur instable et réactive, le sentiment de vide et d'ennui et les conduites addictives. La perte de ses deux parents à l'âge de deux ans a été certainement un traumatisme

profond, d'où son caractère timide et mélancolique, replié sur lui-même, hypocondriaque avec surtout le besoin d'être entouré et aimé. C'est probablement parce qu'il avait manqué de l'affection d'une mère, qu'il en était arrivé là. L'mage maternelle, représentée par Madame de Ventadour et l'image paternelle par le cardinal de Fleury n'ont pas réussi à s'imposer face à l'étiquette contraignante de la Cour.

8. Conclusion

Louis XV a reçu à la naissance de remarquables talents (intelligence, mémoire), mais son éducation étouffante et culpabilisante ainsi qu'une génétique plutôt défavorable ne lui ont pas permis d'exprimer réellement sa volonté et sa liberté à l'exception de quelques coups d'éclat. Les qualités telles que la force, l'intelligence et la beauté, et notre monarque n'en manquait pas, sont moralement neutres, ni bonnes ni mauvaises, puisqu'on on peut les utiliser pour le bien ou pour le mal. Louis XV n'a pu le plus souvent exprimer réellement sa volonté étant dominé par les interdits, les passions et par son entourage, en particulier féminin. Il n'était donc pas réellement un homme libre.

Peut-on réformer le jugement plutôt péjoratif que l'histoire a laissé de ce Roi qui commença par être nommé le Bien-aimé et dont le convoi funèbre quitta Versailles de nuit, à la sauvette, pour éviter les manifestations de joie de la population ? Sainte-Beuve a été sévère avec Louis XV. Il écrit en 1846 : *« Qu'est-ce que Louis XV* ? *On a beaucoup dit, on ne l'a pas assez dit : nul, le plus vil, le plus lâche des cœurs de roi »*. Il a aussi été le plus mauvais roi de notre histoire selon le petit manuel de Lavisse 1900.

On ne peut en rester à ce jugement lapidaire et pour le modérer on peut citer l'Abbé de Very (1724-1799), qui écrivit *« le règne de Louis XV fut l'époque la plus heureuse de notre histoire. Ses qualités étaient plutôt bonnes. Mais, ne sachant pas gouverner par lui-même il ne voulut pourtant pas avoir de principal ministre depuis le Cardinal de Fleury et il ne sut pas donner de la consistance, de la force, de l'union aux ministères. Durant les trente dernières années de son règne, jamais la France n'a été si riche et si abondante en toutes sortes de manufactures, ni orné par la foule de ses savants. Les armes n'ont pas été brillantes mais elles n'ont pas eu les injustices, l'odieux et les dévastations de son prédécesseur. Aucune guerre civile n'avait versé le sang des citoyens. Les guerres étrangères n'ont point vu les armées ennemies dans l'intérieur de nos frontières.* Il favorisa le développement d'une administration compétente et efficace ainsi que la liberté du commerce à l'intérieur, interdisant les exportations de grains à l'étranger afin d'éviter les menaces de pénurie.

Un autre bienfait inestimable fut la sûreté des villes et des routes. À l'actif de Louis XV, il faut aussi retenir que la France a été accrue de la Lorraine et de la Corse grâce à une politique d'annexion pacifique, qu'elle a été préservée de l'invasion et qu'elle a été plus riche et prospère à la fin de son règne qu'à son début.

Toutefois, on peut regretter que Louis XV ne se soit pas comporté comme un authebtique despote éclairé avec un gouvernement centralisé et basé sur les idées des Lumières : rejet de l'obscurantisme, des superstitions, tolérance, liberté individuelle, égalité, triomphe de la raison sur les croyances. La Révolution de 1789 n'aurait peut-être pas abouti à la terreur et le roi louis XVI n'aurait pas eu une fin tragique. Pendant ce temps, Frédéric II de Prusse (1712-1786), fils du roi sergent, abominable personnage, abolissait la torture et la peine de mort. Joseph II d'Autriche (1741-1790) décrétait la liberté de culte, abolissait le servage et la peine de mort. En 1781, son édit de tolérance améliorait la situation des Protestants et des Juifs. Quant à Catherine II de Russie, elle reçut Diderot et acheta sa bibliothèque. Elle voulut abolir le servage mais, se heurtant aux privilèges des grands propriétaires, elle y renonça et l'étendit à l'Ukraine.

Sous le règne de Louis XV, on en était encore à la torture et la peine de mort pour blasphème.

Mais l'histoire a-t-elle évolué partout vers le progrès ? Non ! Dans diverses contrées, à quelques heures d'avion de chez nous, on risque la prison pour homosexualité, critique de la religion et même la mort pour blasphème ou une mèche de cheveux.

BIBLIOGRAPHIE

Antoine Michel, *Louis XV*, Fayard, 2014.

d'Argenson René Louis, *Journal et Mémoires*, Publié par la Société d'Histoire de France.

Barbier Edmond Jean-François, *Journal historique et anecdote du Règne de Louis XV*.

Bertière Simone, *La reine et la favorite,* tome 3 Le livre de poche 2002.

Bordonove Georges, *Louis XV le Bien-Aimé*, Édition Pygmalion, 1982.

Caffin-Carcy Odile, *Marie-Madeleine Mercier, Nourrice de Louis XV*, Éditions Perrin 2002.

Campan Henriette, *Souvenirs et anecdotes historiques*, Baudouin Frères, 1826.

Carré Henri, *Histoire de France*, direction Ernest Lavisse, 1909.

Cornette Joël, *Le roi absolu une obsession française*, 1515-1715, Taillandier, 2022.

Dufort de Cheverny, *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution*.

Dorveaux Paul, *Documents relatifs à la maladie de Louis XV à Metz (août 1744)*, Bibliothèque historique de la France Médicale, Paris Honoré Champion, 1913.

Fumaroli Marc, *Maurice Quentin de La Tour et le siècle de Louis XV*, Éditions du Quesnel, 2005.

Fumaroli Marc, *Dans ma bibliothèque*, Les belles Lettres, Éditions de Falloir 2021,

Gaxotte Pierre, *Le siècle de Louis XV*, Fayard 1974.

Goncourt Edmond, *Les Maîtresses de Louis XV et autres portraits de femmes*, Collection Bouquins, Libraire Décitre.

Gallo Max, *Louis XV le Bien-aim*é, Le Figaro, L'Express, Collection « Ils ont fait la France », Paris 2012.

Imbert de Saint-Amand Arthur-Léon, *Les femmes de la Cour de Louis XV*, Éditions Fréderic Patat 2016,

Levron Jacques, *Louis XV, l'Homme et Le Roi*, Perrin, 1973.

Michelet Jules, *Histoire de France au XVIIIe siècle*, 1867.

Muratori-Philip Anne, *Marie Leszczynska, Épouse de Louis XV*, Pygmalion 2010.

Pascal Camille, *La chambre des dupes*, Plon, juin 2020.

Pascal Camille, *L'air était tout en feu*, Robert Lffont, 2022.

Petitfils Jean-Christian, *Louis XV*, Perrin 2014.

Quetel Claude, *Il était une fois la France*, Buchet, Chastel, 2021.

Rouèsse Jacques, *La maladie de Louis XV (été 1721)*, BIU Santé.

Sainte-Beuve Charles Augustin, *Portraits littéraires*, Tome III.

Saint Simon, *Mémoires*.

Voltaire, *Panégyrique de Louis XV*, 1748.

TdM

HAUT

Séance du 10 octobre 2022

Perception sociale des épidémies

Jean-Pierre DEDET
Professeur émérite à la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS
Épidémies, pandémies, médecine, microbiologie, choléra, variole, syphilis, poliomyélite, Tambora, Girolamo Frascator, Louis Pasteur, Robert Koch, Élisabeth Khübler-Ross, Salk Jonas, Delorme Charles, Vierge Marie, Saint-Sébastien, Saint-Roch.

RÉSUMÉ
L'épidémie n'est pas seulement un désordre biologique, mais elle est également un phénomène humain aux fortes implications comportementales, dont la dimension sociale est source de désorganisation et d'agitation. Au début des épidémies, c'est l'incrédulité et le déni qui prévalent. Lorsque la menace se précise, on recherche des explications. Puis, dès que le danger apparaît, la peur s'installe et donne lieu à des comportements irréfléchis, souvent liés à des croyances irrationnelles. On fuit pour se soustraire au danger, ou au contraire on le subit avec résignation. Le plus souvent, on recherche des responsables, des boucs émissaires, on ostracise, on peut même tuer. Les épidémies renvoient l'Homme à ses angoisses profondes et irraisonnées. Cette succession de comportements n'est pas sans rappeler la manière dont l'Homme vit psychiquement le deuil. Par analogie, nous pouvons assimiler le rapport de la population à l'épidémie à une sorte de « deuil social ».

L'homme n'est pas apparu seul sur terre : il est accompagné, depuis son origine, de son « microbiote », c'est-à-dire des millions de microorganismes qui colonisent son revêtement cutané et muqueux et ses cavités naturelles, en particulier son intestin. Si la plus grande majorité des éléments de ce microbiote n'est pas dangereuse pour l'homme, voire, au contraire, est bénéfique à son développement et à sa santé, un petit nombre d'entre eux peut avoir un rôle pathogène et être responsable d'une maladie infectieuse. Et, dès lors que les individus se sont mis à vivre en groupes, ils ont commencé à s'échanger leurs microbes, dont les pathogènes, générant ainsi les premières épidémies. Avec l'apparition de la sédentarisation et ses corollaires, la domestication animale et l'agriculture, le groupe humain s'est intégré à un environnement de plus en plus complexe dans lequel interagissent de nombreux facteurs.

Et de fait, pour bien comprendre l'histoire et la géographie passées, présentes et à venir des épidémies, il convient de se souvenir qu'elles sont des phénomènes biologiques complexes, résultant des interactions entre trois catégories de facteurs : les microbes responsables, les populations d'hôtes qu'ils colonisent, et l'environnement dans lequel cet ensemble évolue. C'est ce que le biogéographe français Maximilien Sorre désignait, en 1943, sous le terme de « complexe pathogène ». Et, lorsque la population d'hôte est

humaine, ce complexe pathogène se complique encore de facteurs comportementaux qui donnent une configuration particulière au phénomène épidémique.

Ces notions peuvent paraître abstraites, mais s'éclairent en prenant un exemple particulièrement démonstratif et passionnant : celui du choléra. Le choléra est une maladie infectieuse strictement humaine, très contagieuse, dont le foyer originel était localisé aux deltas du Gange et du Brahmapoutre, dans l'ancien Bengale indien. Le vibrion cholérique, responsable de la maladie, est une bactérie qui prolifère dans les boues alcalines et les eaux saumâtres et colonise divers organismes vivants (zoo- et phytoplanctons, protozoaires, crustacés, plantes aquatiques). Durant des siècles, le choléra est resté localisé en Inde. De temps à autres, le vibrion sortait de son foyer naturel, générait une épidémie dans la population indienne, et puis tout rentrait dans l'ordre. Et ce jusqu'en 1817, où le choléra se répandit brutalement à toute l'Asie. Cette première pandémie fut ensuite suivie, au cours des XIXe et XXe siècles, de six autres, qui ont parcouru le monde entier.

Que s'était-il donc passé pour que le choléra se transforme aussi brutalement en 1817 ? Ce fut la conjonction de deux facteurs, l'un naturel (l'éruption cataclysmique du volcan indonésien Tambora en 1815) et l'autre humain (la conquête territoriale de l'Inde par les troupes de la Compagnie commerciale anglaise des Indes orientales et diverses autres campagnes militaires). L'éruption du Tambora fut l'une des éruptions volcaniques les plus puissantes de l'époque historique. Elle entraîna la présence, durant une année, d'un voile stratosphérique autour de la terre bloquant toute précipitation sur l'Inde qui connut, en 1816, une année sans mousson. Les pluies cataclysmiques de l'année suivante entraînèrent une modification chimique et biologique de l'habitat naturel du vibrion cholérique, avec l'émergence d'un vibrion modifié génétiquement, hautement pathogène pour les populations locales et que les troupes de la Compagnie des Indes orientales, parcourant le sous-continent indien en tous sens, eurent tôt fait de disséminer à travers le pays. Au-delà de l'Inde, le pèlerinage à La Mecque et la présence des troupes anglaises dans les émirats du Golfe Persique assurèrent l'expansion du choléra au Proche et Moyen-Orient, et, au-delà, en Asie jusqu'en Chine et au Japon et jusqu'aux portes de l'Europe et de l'Afrique. Cette première pandémie mit plus de sept ans à parcourir l'Asie, car elle se déplaçait au rythme des caravanes et des bateaux à voile. Mais l'extension des chemins de fer et du transport maritime à vapeur, réduisant la durée des trajets et augmentant le nombre des passagers et les quantités de marchandises, facilitèrent la propagation du choléra durant les six pandémies suivantes. Durant la septième pandémie, débutée en 1961, l'intense développement du transport aérien mit tous les pays du monde à moins de 24 heures d'une zone contaminée.

Cet exemple du choléra montre que l'émergence des pandémies et la dissémination des agents pathogènes sont conditionnées par l'intrication de facteurs variés qui interviennent sur les différents éléments du complexe pathogène. Une maladie, et en particulier en ce qui nous concerne une maladie infectieuse, n'est donc pas seulement un désordre biologique, mais elle est également un phénomène humain aux fortes implications comportementales. Ceci est tout aussi vrai pour l'épidémie, dans laquelle le grand nombre de cas survenant simultanément apporte au phénomène une dimension sociale source d'angoisse, d'agitation, voire de désorganisation. C'est encore plus vrai pour les pandémies, ces grandes épidémies qui parcourent le monde. Toutes les grandes pandémies meurtrières qui ont marqué l'histoire de l'humanité ont provoqué, outre de véritables hécatombes, des bouleversements sociaux, économiques, religieux et culturels, et opposé un frein à de nombreuses entreprises humaines. Aussi nous

concentrerons-nous sur les aspects humains des épidémies, aspects complexes jouant un rôle non seulement dans la perception sociale de l'épidémie, mais aussi dans son déroulement et dans les stratégies de lutte mises en place.

En étudiant le déroulement de diverses épidémies au cours de l'Histoire, j'ai été frappé de constater que la réaction des sociétés affectées par les épidémies était analogue au processus complexe du deuil individuel, tel que formulé par Élisabeth Khübler-Ross, psychiatre helvético-américaine, pionnière de l'approche des soins palliatifs. Celle-ci a décrit les cinq étapes du cheminement au cours duquel nous apprenons à vivre en l'absence de l'être perdu : étapes de déni, de colère, de marchandage, de dépression, pour arriver enfin à l'acceptation (Kûbler-Ross, 1989).

Comme pour le deuil individuel, la perception sociale d'une grave épidémie, et à plus forte raison d'une pandémie dramatique, comporte un certain nombre de stades, qui vont du déni initial, jusqu'à l'acceptation finale, en passant par des phases de recherche de sens, de colère et révolte, et de dépression et résignation. Bien sûr, comme pour le deuil individuel, le cheminement de la conscience collective d'une épidémie est un processus complexe. Les groupes humains ne passent pas forcément par ces cinq étapes et leurs réactions ne suivent pas toujours le même ordre, mais pour autant la similitude est grande entre les deux phénomènes, si bien que je pense que l'on peut parler d'une théorie de l'épidémie vécue comme un deuil social.

Le déni

Les sentiments qui se manifestent généralement au début des épidémies sont le déni du phénomène épidémique lui-même, avec pour corollaire l'incrédulité sur la nécessité de s'en protéger. Ce stade a été particulièrement marqué dans les pandémies de choléra, de grippe et, plus près de nous, dans les épidémies de fièvre hémorragique Ebola et au début de l'actuelle pandémie à coronavirus.

Le choléra fut une aubaine pour les caricaturistes et les chansonniers. Aristide Bruant chantait en 1893, au moment de l'arrivée à Paris de la cinquième pandémie cholérique : « V'la l'choléra, v'la l'choléra, v'la l'choléra qu'arrive … ». Cette chanson a été reprise sur les réseaux sociaux en 2009, avec « la grippe A » à la place du « choléra ». Lors de l'épidémie d'Ebola, au Sierra Léone, en 2014, il a fallu attendre la mort du Dr Sheik Umar Khan, la sommité médicale du pays qui avait pris la direction de la lutte contre l'épidémie, pour que la population commence à croire à la réalité de l'épidémie.

Il n'y a pas que le grand public qui doute de l'épidémie. Dans la grippe espagnole de 1918, l'Académie Nationale de Médecine, à Paris, refusa pendant plusieurs mois de considérer l'épidémie comme dangereuse, ce qui a retardé l'adoption des mesures de prise en charge et contribué à la désorganisation générale. Souvenons-nous également des déclarations de divers médecins réputés au début de la pandémie de coronavirus en novembre 2019 : Je cite Didier Raoult : « Ce n'est qu'une grippe, ce n'est rien », ou encore Michel Cymes : « c'est une grippette ». Pour mémoire, je rappellerais simplement que cette « grippette » dure depuis 2 ans, a fait 6 millions et demi de morts dans le monde, dont 155 000 en France, et qu'elle entame en ce moment sa huitième vague épidémique.

Cette phase de déni s'accompagne parfois d'une opposition aux méthodes de prévention comme on l'a vu dans le cas de la vaccination jennérienne, contre la variole, au XVIIIe siècle, ou la vaccination contre la grippe pandémique à virus A/H1N1 en 2009, ou encore celle contre le coronavirus.

Le déni est moins évident lorsque la gravité extrême de l'épidémie s'impose, ou lorsque sa permanence la rend redoutable, comme ce fut le cas dans la peste en Europe depuis le XIVe jusqu'au XVIIIe siècles, ou encore avec le SIDA au XXe siècle.

La recherche de sens

Elle fut (et est encore) une constante des réactions des populations intéressées, parmi lesquelles, je distinguerai trois types de tentatives d'explication : par des causes naturelles, par le divin ou par le complot.

Si des causes naturelles furent souvent avancées pour expliquer l'arrivée des épidémies de peste, comme une conjonction d'astres néfastes, l'apparition de comètes dans le ciel, des séismes et leurs vapeurs nauséabondes ou les désordres climatiques, c'est l'explication par le divin qui a été privilégiée par les populations avec le plus de constance.

Pendant des siècles, l'arrivée d'une épidémie de peste était ressentie comme une manifestation de la colère divine, à la fois châtiment pour une vie dissolue et des mœurs répréhensibles, et épreuve nécessaire pour le rachat des péchés. Le moine augustinien du XVe siècle, Abraham a Santa Clara, proclamait en chaire que c'était « la débauche des vices et des péchés qui annonçait la venue de la peste ».

Cette explication par le divin s'est également rencontrée dans d'autres épidémies. Souvenons-nous qu'à Paris, au XVe siècle, chaque entrant à la Grange de Saint-Germain-des-Prés, l'institution affectée au traitement des maladies vénériennes, chaque entrant, dis-je (et également chaque entrante) était passé par le fouet !

Le grand chirurgien des Valois, Ambroise Paré, écrivait, au XVIe siècle, à propos de la syphilis : « l'ire de Dieu a permis que cette maladie retombât sur le genre humain pour réfréner leur lascivité et débordée concupiscence ». D'ailleurs l'expression populaire : « morts par là où ils ont péché » est apparue à propos de la syphilis.

Ces exemples peuvent sembler de l'histoire ancienne. Pourtant, au début de l'épidémie de Sida, l'anathème fut jeté sur le « mode de vie *gay* » avec promiscuité, partenaires sexuels multiples et drogue, mode de vie considéré comme déviant par rapport à la norme morale. Les homosexuels furent considérés comme des « groupes à risque ». Et, de la notion de « groupe à risque » à celle de « groupe dangereux », il n'y a qu'un pas que certains franchirent allégrement, allant jusqu'à proposer leur enfermement dans des « sidatorium » ! Il fallut du temps pour que la notion de « groupe à risque » soit remplacée par celle de « pratiques à risque ».

Mais, revenons-en à la peste. Daniel Defoe, universellement connu pour son Robinson Crusoé, est aussi l'auteur d'un « Journal de l'année de la peste », une chronique de l'épidémie de 1665 à Londres, remarquable de précisions et de détails. Il y raconte que le quaker Salomon Eagle parcourait les rues de la ville, à demi-nu, en appelant à la « repentance ». C'est d'ailleurs dans la peste que l'explication par le divin fut la plus démonstrative.

De nombreuses représentations picturales du XVe siècle, figurent le Christ criblant, du haut du ciel, les humains de flèches, qui les frappent aux parties du corps où se situent majoritairement les bubons pesteux, c'est-à-dire à l'aine et aux aisselles. La couverture du Livre de Comptes de la ville de Sienne pour l'année 1437 rapporte que le passage de la peste, cette année-là, a causé une grande mortalité. L'illustration, attribuée à di Paolo, y montre un monstre hideux, chevauchant un cheval noir, la faux, emblème de la mort, à sa ceinture, et lançant les flèches de la peste sur des humains. Pour les artistes de cette époque, la flèche était la représentation symbolique de la peste.

Cette irruption du sacré dans la vie profane ne manquait pas de poser des problèmes pour la prise en charge des malades. Car, si l'épidémie était un châtiment voulu par Dieu, essayer de la traiter devenait un défi lancé au ciel. C'est ce que le pape Léon XII formula textuellement dans le cas de la variole, en 1829, disant : « la variole est un châtiment voulu par Dieu, la vaccination est un défi au ciel ».

Dans ces conditions, que restait-il à l'homme pour lutter contre l'épidémie, sinon de prier et faire des processions ? Prier Dieu, bien sûr, mais comme il n'est pas toujours accessible, on faisait intercéder la Vierge Marie et les saints guérisseurs.

Lorsque la première pandémie pesteuse survint à Rome, en 589, les Lombards assiégeaient la ville. Dès les premiers cas de peste, la terreur s'empara d'une population qui ne pouvait fuir, puisqu'elle était assiégée. La mort du pape Pelage II en 590, ajouta à la panique générale. Pour lui succéder, le sénat, le clergé et le peuple élirent un moine, Grégoire, un saint homme qui leur paraissait le seul à pouvoir apaiser la colère divine. Selon la légende, illustrée par le manuscrit des « Riches Heures de Jean de Berry », lorsque Grégoire conduisit la procession en tenant l'image de la Vierge Marie, l'air corrompu et infecté des miasmes, s'écartait. Parvenus devant le môle d'Hadrien, les pèlerins virent apparaître l'Ange du Seigneur remettant son épée au fourreau et arrêtant l'épidémie.

En purifiant ainsi l'air, la Vierge prenait, en 590, le premier rang parmi la centaine de saintes et saints protecteurs de la peste. Et en effet, les processions en l'honneur de la Vierge accompagnèrent les recrudescences épidémiques de la peste, dans la plupart des villes d'Europe. Ainsi, à Montpellier, lors de l'épidémie de 1391, la statue de Notre-Dame fut promenée en procession autour des murailles de la ville.

Marie est la plus ancienne protectrice contre le fléau, et sa protection est symbolisée dans les œuvres d'art par son manteau qui, longtemps, n'abrita que des moines et des religieuses, mais se mit, au XVe siècle, à protéger des laïques, indiquant que l'humanité toute entière cherchait refuge et protection auprès de la Vierge.

Protectrice contre la peste, Marie fut rejointe par Saint Sébastien en 680. Au IIIe siècle, Sébastien, officier de la garde impériale de Dioclétien, était chargé de conduire les Chrétiens au supplice. Impressionné par leur foi, il se fit baptiser et quitta le service impérial. Condamné à mort par Dioclétien, il fut attaché à un arbre et criblé de flèches par ses propres archers. Laissé pour mort, il fut miraculeusement guéri par sainte Irène. Mais repris ensuite par les troupes de Dioclétien, il fut fouetté à mort et son corps jeté dans l'égout de Rome, la *Cloaca Maxima*. Trois siècles plus tard, lors de la peste de 680, son culte apparut. Et parce qu'il avait survécut aux flèches des hommes, il fut chargé de les protéger des flèches de Dieu.

Autre saint guérisseur largement invoqué contre la peste, Saint Roch, né dans une famille aristocratique de Montpellier. Il utilisa la fortune léguée par son père pour venir en aide aux pauvres et aux infirmes. Ayant distribué sa fortune, il partit en pèlerinage pour Rome, où il resta plusieurs années au service d'un évêque qu'il soigna et guérit de la peste. Il soigna des malades pesteux dans le nord de l'Italie et fut lui-même atteint. Mais, selon la légende, il en réchappa, miraculeusement secouru par un chien, qui chaque jour lui apportait un peu de nourriture. Sa trace se perd ensuite. Il mourut semble-t-il emprisonné, mais son culte connut une extraordinaire diffusion. Devenu saint guérisseur invoqué contre la peste, il est généralement représenté sur les tableaux et les statues avec un bubon pesteux à l'aine (souvent plus bas sur la cuisse par chasteté) bubon parfois incisé. Son culte se répandit en France (en particulier à Montpellier, où l'on promène toujours sa statue lors d'une grande procession du 16 août, anniversaire de sa naissance), mais aussi en Italie, où l'église San Rocco à Venise fut construite pour abriter ses ossements, et en Allemagne, où de nombreux hôpitaux portent son nom.

Les comportements de conjuration (prières, bénédiction, processions) étaient nombreux durant les épidémies de peste. Defoe rapporte, toujours dans son « Journal de l'année de la peste », qu'au moment où l'épidémie était à son comble, la population désespérée se pressait en foule dans les églises. Les paroisses rivalisaient d'ailleurs d'initiatives pour se protéger. À Montpellier, par exemple, en 1374, on fit brûler en l'église Notre-Dame-des-Tables un cierge dont la mèche avait la longueur des remparts de la ville pour éloigner la peste qui l'endeuillait.

Pour certains Chrétiens, la prière n'était pas suffisante pour racheter les péchés, aussi décidèrent-ils de s'infliger des mortifications. Le mouvement des flagellants, né en 1348, prit de l'ampleur. De longs cortèges de flagellants parcoururent l'Italie, la France, l'Allemagne et les Flandres. Nus jusqu'à la ceinture, ils se fouettaient le dos durant 33 jours. Ces flagellants se disaient envoyés par la Vierge. Accusés d'avoir spolié les biens des laïques et du clergé, et de s'arroger une autorité mettant la société en danger, ils furent excommuniés, et leurs mouvements disparurent.

Si l'explication par le divin est abondamment attestée durant l'épidémie de peste du Moyen-Âge par les nombreux témoignages artistiques auxquels elle a donné lieu, prières, processions et bénédictions ont également ponctué d'autres épidémies du XIXe siècle, en particulier lors du passage en Europe de la deuxième et de la troisième pandémie cholérique.

La recherche de boucs émissaires est une constante des sociétés confrontées à une crise sanitaire majeure. J'aborderai ce comportement plus avant dans mon exposé, car il est la résultante à la fois d'une recherche de sens, mais aussi d'une recherche de responsabilité inhérente au sentiment de révolte, que je vais évoquer à présent.

La révolte

En effet, lorsque l'épidémie s'accentue, que la situation sanitaire devient préoccupante et que le danger se précise, c'est la peur qui s'installe, avec ses réflexes de révolte, ou parfois, à l'inverse, de résignation. La résignation a régulièrement donné lieu à ces comportements de conjuration, avec prières et processions dont je viens de parler.

La colère et la révolte conduisent à la fuite, mais aussi à la recherche de boucs émissaires. Le refus d'acceptation conduisit, en effet, souvent à la fuite, par laquelle on cherchait à mettre le plus de distance entre soi et sa famille, d'une part, et le phénomène épidémique, d'autre part. Ce réflexe de fuite n'était pas obligatoirement lié à la connaissance de la contagion. Le dicton « *cito longe fugas et tarde redeas* » (« fuis vite et loin et reviens tard »), connu au XIVe siècle, était attribué à Hippocrate, pour lequel les épidémies provenaient des miasmes du milieu environnant. Ici, un petit clin d'œil aux amateurs des romans policiers de Fred Vargas. Celle-ci, de son vrai nom Frédérique Audouin-Rouzeau, était une archéo-zoologue du CNRS, où elle travaillait sur la transmission de la peste, avant de devenir auteure de romans policiers à succès. L'un de ses romans a pour thème une épidémie de peste à Paris, et son titre « pars vite et reviens tard » est directement inspiré de l'aphorisme attribué à Hippocrate.

Dans toutes les résurgences épidémiques de la peste, entre le XIVe et le XVIIIe siècles, nous retrouvons cette fuite de la population. Daniel Defoe, encore lui, raconte que des habitants enfermés dans leurs maisons tuaient leurs gardiens pour pouvoir s'enfuir et quitter la ville. Cette fuite, nous la retrouvons également au cours des épidémies de fièvre hémorragique Ebola, où les populations s'enfuient en forêt, pour échapper à l'épidémie.

Dans la peste, l'exemple de fuite venait d'en haut : des souverains, comme Charles V, François Ier ou Henri III, ont fui l'épidémie de peste noire. Les médecins eux-mêmes

n'hésitaient pas à s'enfuir devant la menace, tels le médecin grec Galien qui quitta Rome lors de la peste antonine, ou le célèbre médecin anglais Sydenham, expliquant naïvement son départ de Londres pendant la peste de 1665 par le fait qu'il ne voyait aucune raison de demeurer dans la capitale que ses riches patients avaient désertée. Et même parmi les gens d'Église, dont le comportement fut en général plus responsable, et souvent remarquable, quelques exemples de « fuite » sont restés célèbres, tel celui des moines de l'abbaye Saint-Victor à Marseille, s'enfermant soigneusement dans leur abbaye à l'arrivée de la peste et ne réapparaissant qu'une fois l'épidémie passée.

Un exemple de peur et de fuite tout à fait remarquable se voyait chaque été dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, durant les années 1940-1950, lors des épidémies de poliomyélite. Elles étaient d'autant plus dramatiquement vécues qu'elles touchaient de jeunes enfants, jusqu'alors en pleine santé, mais qui, après un discret épisode fébrile d'apparence bénigne, si fréquent dans la petite enfance, présentaient un matin une paralysie des membres inférieurs. Si la paralysie gagnait les muscles respiratoires, elle pouvait entrainer une mort rapide, malgré la mise dans un poumon d'acier. Quant aux petits survivants, après des mois ou des années d'hospitalisation et de rééducation, ils conservaient de lourdes séquelles neurologiques et étaient estropiés à vie. On comprend dès lors pourquoi, l'apparition des premiers cas de polio, en début d'été, provoquait une peur et une angoisse collectives intenses. On savait que la maladie était terriblement contagieuse, mais on ne connaissait pas la source de la contagion. Aussi, les rumeurs les plus variées circulaient sur les méthodes de s'en protéger. La meilleure façon d'échapper au fléau semblait être d'éloigner les enfants de la ville, de les envoyer à la campagne, à la montagne ou à la mer, mais toutes les familles n'en avaient pas les moyens, et la mesure n'était pas toujours suffisante. Un romancier américain célèbre, Philip Roth, décrit parfaitement ce climat de panique collective, dans son roman « Némésis », qui rapporte une épidémie de poliomyélite, dans la ville de Newark, en 1944. Il permet également de comprendre pourquoi la découverte du vaccin antipoliomyélitique de Jonas Salk, en 1954, déclencha l'enthousiasme des opinions publiques.

Les boucs émissaires

Lorsque les foules constataient que ni les médecins, ni les processions, ni les prières n'arrêtaient les épidémies, que pas même la fuite ne pouvait les protéger, alors la révolte se concentrait sur la recherche de boucs émissaires. La recherche d'un responsable est une constante des sociétés confrontées à une crise sanitaire majeure. Au cours des épidémies, on a recherché des responsables, on a ostracisé, on a même tué. Les responsables les plus couramment accusés furent les étrangers, les immigrants et les minorités religieuses.

Lorsqu'arrive une épidémie, on accuse couramment l'étranger de la propager, ou de l'avoir envoyée. En voici quelques exemples. La syphilis, au XVIe siècle, était la maladie du voisin. Elle était reconnue par chaque nation comme la maladie de l'ennemi, c'est-à-dire de l'autre. C'était le Mal de Naples (pour les Français, lors de la conquête du Royaume de Naples par Charles VIII), mais le Mal français (=*Morbus gallicus*) (pour les Italiens et les Espagnols), le Mal espagnol (pour les Portugais et les Hollandais), le Mal anglais (pour les Écossais), le Mal allemand (pour les Polonais), le Mal polonais (pour les Russes). De même, le choléra a toujours été considéré comme venu d'à côté : d'Espagne pour les Français, de Russie pour les Allemands. Durant la première guerre mondiale, les Serbes furent accusés de propager le choléra.

Parmi les groupes de populations les plus couramment accusés, les minorités religieuses furent des cibles privilégiées, en particulier les Juifs, mais pas seulement. L'arrivée à Rome, en 167 de notre ère, de la peste dite-antonine, qui n'était très vraisemblablement pas la peste proprement dite, mais une grave épidémie de variole ou de rougeole ramenée du Proche-Orient par les troupes romaines, l'arrivée donc de cette épidémie, quelle que fut son étiologie réelle, a été à l'origine d'une exacerbation de la persécution des premiers Chrétiens, jetés en masse aux fauves au cours des jeux du cirque.

Mais ce sont les Juifs qui furent les boucs émissaires les plus couramment visés durant la grande peste noire, ainsi que durant la seconde pandémie cholérique. Les reprises épidémiques de la peste dans de nombreuses villes d'Europe furent prétextes à de nombreux pogroms. Dès 1348, des bûchers s'allumèrent partout en Europe : en Espagne, en Provence, en Suisse, en Allemagne, dans les Flandres, tandis que les biens des Juifs étaient confisqués et entraient dans les recettes des églises et des communes. Pour donner un exemple de cette barbarie, à Mayence, 12 000 Juifs furent brûlés en quelques jours, et le feu des bûchers fut si intense qu'il fit fondre le plomb des vitraux de l'église Saint-Quirius auprès de laquelle ils se dressaient. Malgré le pape Clément VI qui s'était élevé contre ces massacres, menaçant d'excommunication ceux qui tuaient et pillaient, les foules continuèrent.

Lorsqu'on cessa de brûler les Juifs à la fin du XIVe siècle, le besoin de victimes expiatoires demeura, et les populations s'en prirent à d'hypothétiques « semeurs de peste », accusés de fabriquer des onguents avec du pus de bubon, et d'en enduire des objets afin de répandre la peste. Elles s'en prirent également à des « Graisseurs » qui marquaient les portes, les rampes d'escaliers pour répandre la peste. À Lyon, en 1628, on pendait les semeurs de peste avec un écriteau autour du cou : « engraisseur de porte et infecteur public ».

Le complot

Le complot a été souvent évoqué au moment de l'arrivée des épidémies : complot de groupes de populations, d'organisations, voire même des dirigeants eux-mêmes, visant à falsifier l'information des populations. Quelques exemples concrets peuvent illustrer ce point. Complot du gouvernement et complot des médecins, accusés de faire des expériences sur les malades, lors de la deuxième pandémie cholérique. L'origine du sida fut attribuée par le KGB aux militaires américains, dans les années 1980, ce qui servait la propagande communiste dans un contexte de guerre froide. Le complot américano-britannique destiné à déstabiliser le régime, dénoncé par Robert Mugabé lors de l'épidémie de choléra du Zimbabwé, en 2008, n'avait d'autre objet que de masquer l'impéritie de son gouvernement. Au cours des épidémies de fièvre Ebola, la communication officielle est interprétée par les populations comme un discours post-colonial pour stigmatiser la consommation de viande de brousse et éloigner les populations locales de la forêt, leur seule source de revenus.

Ici, il paraît nécessaire d'ouvrir une courte parenthèse pour distinguer la théorie du complot de la recherche scientifique de l'origine d'une épidémie, même si à l'arrivée on peut aboutir au même point. Je précise : lorsque le président des États-Unis, Donald Trump, accuse la Chine dès le début de l'épidémie de la covid-19, de propager le virus, il est dans un réflexe complotiste politique. Pourtant une étude soigneuse des données scientifiques à notre disposition amène à présent plusieurs virologues occidentaux à la même conclusion, mais sur la base d'arguments scientifiques troublants, centrés sur l'Institut de virologie de Wuhan et ses expériences de manipulations génétiques sur les coronavirus, qui favorisent l'hypothèse d'une fuite de ce laboratoire d'un virus naturel,

ou modifié, qui aurait pu circuler à bas-bruit avant de déborder dans la mégapole de Wuhan. Il est probable que le mystère restera entier encore longtemps, et c'est bien dommage, car il n'y a que des bénéfices à tirer de l'analyse des erreurs commises. Les Américains, avec tous les défauts qui sont les leurs, l'ont bien compris, qui publient les incidents de perte, vol ou fuite d'agents pathogènes qui se produisent dans leurs laboratoires. Nous pouvons ainsi apprendre d'un de leurs articles publié, par exemple qu'entre 2004 et 2010, plus de 727 de ces incidents se sont produits aux USA, dont certains ont provoqué des infections humaines (charbon et grippe aviaire) (Henkel et coll., 2012). Alors, si cela est arrivé aux États-Unis, pourquoi pas en Chine ? Il est, en tout cas indispensable qu'une démarche scientifique de recherche soit menée lors de l'émergence d'une épidémie.

L'ultime étape des différents stades de la perception sociale des épidémies que nous avons déroulés ici est la phase d'acceptation qui est capitale, car elle conditionne la lutte contre l'épidémie, en ce sens que c'est d'elle que naîtra l'acceptation des mesures proposées, et, partant, de l'efficacité de l'organisation choisie.

Durant des siècles, avant la découverte des germes, les épidémies était attribuées à des entités mal définies, en particulier des « miasmes » en suspension dans l'air, dont on pensait se protéger en purifiant l'air par le feu ou en respirant à travers un écran de plantes aromatiques. Ainsi, le nez du costume des médecins de la peste conçu par Charles Delorme, médecin de Montpellier et Premier médecin du roi Louis XIII, contenait des plantes aromatiques. Soit dit en passant, ce costume, protecteur de la tête aux pieds, était efficace pour prévenir la contamination, non à cause des plantes aromatiques contenues dans le nez, mais par les vêtements entièrement couvrants empêchant les puces et les gouttelettes d'expectoration émises par les sujets atteints de peste pulmonaire, d'atteindre le médecin, qui, en plus, était muni d'un bâton lui permettant d'éviter de toucher les malades.

Petit à petit pourtant, la notion de « contagion » avait fait son chemin. Mais Girolamo Frascator fut le premier à entrevoir, au XVIe siècle, l'existence possible d'invisibles agents infectieux. Pour lui, la contagion était due à des semences imperceptibles, qu'il nomma *seminaria*, et dont il pensait qu'elles étaient capables de se multiplier et d'envahir le corps humain en y provoquant une maladie. C'était la théorie du *contagium vivum,* avec son corollaire de la contagion. Les tenants de cette théorie, qu'on appelait les « Contagionnistes », luttaient depuis longtemps pour obtenir un certain nombre de mesures préventives au cours des épidémies : isolement des malades (d'abord dans leurs habitations, puis en dehors des villes ou des ports, dans ce que l'on a appelé des lazarets), limitation des attroupements (interdiction des marchés et des foires) et mesures de restriction et réglementation aux voyages. Pour mémoire, rappelons que la République de Raguse, aujourd'hui Dubrovnik, sur la côte dalmate, fut la première cité à imposer, en 1377, la mise en quarantaine des voyageurs arrivant d'une zone épidémique.

Mais il fallut attendre les travaux de Louis Pasteur et de Robert Koch, au XIXe siècle, pour que l'existence de microorganismes pathogènes soit connue et que la notion de contagion soit démontrée, en même temps que le diagnostic se mettait en place et que la vaccination était découverte. Depuis l'avènement de la microbiologie, la connaissance épidémiologique des épidémies s'est développée, et la lutte contre elles est basée sur des mesures rationnelles.

Isolement sélectif (c'est là qu'est la nouveauté) des porteurs de germes, malades ou non (là aussi c'est nouveau), après dépistage, renforcement des mesures d'hygiène, vaccination, lorsqu'un vaccin est disponible, et lutte contre les vecteurs, dans le cas des maladies à transmission vectorielle. Et, en fonction de l'épidémiologie, on associe les diverses mesures dans un programme intégré de contrôle.

Je n'ai pas l'intention de développer ces différents types de mesures, car ils sont hors de mon propos actuel. Mais on comprend qu'il est capital de veiller à l'acceptabilité des mesures de lutte proposées, faute de quoi, les efforts risquent d'être inopérants. Et, c'est en ce sens que l'analyse de la perception sociale des épidémies est indispensable à leur prise en charge par les autorités sanitaires.

BIBLIOGRAPHIE

Audoin-Rouzeau F., *Les chemins de la peste : le rat, la puce et l'homme*. Presses Universitaires de Rennes, 2003.

Bourdelais P. & Dodin A., *Visages du choléra*. Belin, 1987.

Brossollet J. & Mollaret H., *Pourquoi la peste ? Le rat, la puce et le bubon*. Gallimard, 1994.

Dedet J.P., *Les épidémies, de la peste noire à la Covid-19*. EKHO, Dunod, 2021.

Defoe D., *Journal de l'année de la peste*. Gallimard, 1959.

Henkel R.D., Miller T., Weyant R.S., Monitoring select agent theft, loss and release reports in the United-States (2004-2010). *Applied Biosafety,* 2012, 17 : 171-180.

Kübler-Ross E., *Les derniers instants de la vie*. Labor et Fides, 1989.

Roth P., *Némésis*. Gallimard, 2012.

Sorre M., *Les bases de la géographie humaine, essai d'une écologie de l'homme*. Armand Colin, 1943.

Wood G. DA., *Tambora, the eruption that changed the world*. Princeton University Press, 2

TdM

HAUT

Séance du 24 octobre 2022

L'intelligence artificielle va-t-elle contribuer à transformer *Homo Sapiens* en *Homo Numericus* ?

Michel CHEIN
Professeur émérite à l'Université de MONTPELLIER
Académie des Sciences et Lettres de MONTPELLIER

TdM

MOTS CLÉS
Intelligence artificielle, apprentissage automatique, systèmes d'Aide à la décision, neutralité et biais, risques, identité numérique, éthique

RÉSUMÉ

*Intelligence Artificiell*e étant un terme polysémique, on utilise *IA* non pas comme un acronyme mais comme le nom d'un domaine de la science informatique.

On explique rapidement, à partir du problème de la reconnaissance de chiffres manuscrits, le principe de l'apprentissage automatique par réseaux de neurones, technique à la base des systèmes actuels d'IA.

L'IA, qui a développé des merveilles techniques, est plutôt stupide que géniale si on se réfère à l'intelligence humaine, on se demande alors pourquoi s'inquiéter.

Nous décrivons des erreurs dans des systèmes d'Aide à la Décision concernant des personnes (médecine, police, justice, recrutement, demande de prêt, …), erreurs dues aux biais inévitables dans les données car une personne est réduite à un petit ensemble de nombres.

L'un des risques majeurs est qu'un utilisateur d'un tel système est amené, pour l'utiliser au mieux, à se conformer au système, c'est-à-dire à identifier une personne insidieusement à un avatar numérique.

Quelques considérations éthiques et quelques pistes pour éviter la catastrophe que serait la transformation Homo Sapiens en Homo Numericus et l'ordinateur, ou l'IA, en un nouveau veau d'or sont données en guise de conclusion.

Nota : Cette conférence a auparavant été donnée par l'auteur à la Conférence Nationale des Académies qui s'est tenue à Caen du 5 au 8 octobre 2022. Le texte en a été publié dans les « Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, Tome LVII-2022, pp 77-108 ». Nous remercions vivement l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen pour nous avoir autorisés à reproduire ce texte dans le présent bulletin.

Le titre de cette conférence : *Intelligence artificielle, neurosciences, biotechnologies : vers quel Humanisme ?* pose lui-même de nombreuses questions. Des technologies – Ô combien importantes puisqu'elles concernent la vie, mais quid des sciences de la vie ? –, des sciences – Ô combien importantes puisqu'elles concernent,

entre autres, le cerveau, mais quid des technologies neuronales ? –, un domaine – l'Intelligence artificielle (IA dans le texte) objet de nombreuses craintes et de tout autant d'espoirs, dont on parle tous les jours avec des acceptions différentes, difficile à identifier science, technique, sorcellerie ? – et l'informatique et le numérique ? Et pourquoi ces domaines conduiraient-ils à un seul Humanisme, ne faudrait aussi s'interroger sur les humanismes possibles et quels sont les choix, en particulier politiques, permettant, si ce n'est d'aller vers un « avenir radieux » du moins d'éviter le pire… Dans l'introduction j'explique les limitations drastiques – ne considérer que le domaine de l'aide à la décision qui fait l'objet des deux parties centrales de ce texte – qui m'ont semblé pertinentes pour aborder ce sujet immense (toute la société est concernée, de l'individu à l'avenir de la planète), passionnant (quelles limites, jusqu'où pourrait-on aller ?), inquiétant (du contrôle des applications à celui de la population), complexe (qui a une vision du Web 3 ?) et urgent (la technologie court plus vite que les débats) de cette conférence. En conclusion, je propose quelques recommandations pour éviter le pire.

Introduction

Inutile d'insister sur les aspects positifs de nombreuses applications de l'IA, en santé – par exemple dans l'analyse d'images, l'analyse des EEG, le monitoring, la robotique médicale –, en recherche d'informations et recommandation, pour traquer le harcèlement en ligne, calculer des itinéraires en utilisant l'état du trafic, dans la conduite d'avion, les anti-spams, ces applications sont très présentes dans les médias.

Inutile également de dénoncer certaines pratiques bien connues comme l'hameçonnage personnalisé (c'est-à-dire la détermination de cibles intéressantes et la génération de messages crédibles en fonction des profils de ces cibles) ; les atteintes aux droits de l'homme, en particulier à la vie privée ; tout ce qui conduit à une véritable perversion du débat démocratique, les manipulations politiques par des campagnes de propagande automatisées et personnalisées, en utilisant des données personnelles vendues ou volées (il est bien connu maintenant que dans la campagne de Donald Trump, la société Cambridge Analytica détermina des États pouvant basculer, puis dans ceux-ci des électeurs incertains, et enfin envoya des messages ciblés, le *Brexit* aurait été entaché lui aussi par ce type de manipulation et les élections politiques doivent maintenant être protégées contre ces attaques) ; la fabrication de *fake new*s en utilisant des fausses photos ou la manipulation de vidéos avec des systèmes permettant la synthèse de la parole. Tous ces dangers sont renforcés parce que les techniques de l'IA sont un monopole des géants de l'informatique qu'ils soient américains (GAFAM) ou chinois (Alibaba, Baidu, Tencent, Xiaomi etc.) et lorsqu'elles sont aux mains d'un régime autoritaire ou totalitaire comme en Chine, elles pourraient conduire rapidement à un contrôle total de la population et à la construction d'un « homme nouveau » (ce que décrit avec angoisse Kai Strittmatter [1]).

Cependant, on peut se demander si, dans un pays démocratique, il est nécessaire de s'inquiéter, c'est-à-dire se demander si les techniques d'IA sont porteuses, en elles-mêmes, d'un tel danger, si l'utilisation massive de systèmes intégrant de l'IA pourrait contribuer à transformer l'Homme en un *Homo Numericus* premier pas vers un *brave sujet décervelé* ? Les techniques d'IA sont-elles si puissantes que cela ?

[1] Dictature 2.0 *Quand la Chine surveille son peuple (et demain le monde)*. Tallandier, 2020.

Schémas de Winograd

Auguste, le clown, essaie depuis plusieurs minutes de mettre une immense statue dans une minuscule valise. Monsieur Loyal, qui observe ses nombreuses tentatives suscitant les rires du public, lui dit au bout d'un moment : « Mais arrêtez donc, vous voyez bien que la statue n'entre pas dans la valise, elle est trop grande ! » Auguste s'arrête, regarde attentivement, l'air étonné, la statue et la valise, sort un long mètre jaune pliant en bois de sa chaussure, mesure la statue et la valise, recommence, lève les yeux au ciel et finalement, sûr de lui, lui répond « mais non, elle est trop petite ! »

Depuis Turing et son jeu de l'imitation[2], l'écriture d'un programme de *questions/réponses* en langue naturelle est un problème scientifique qui a suscité de nombreux travaux mais qui n'a toujours pas de solution générale satisfaisante. On s'est aperçu que *le test de Turing* (le jeu de l'imitation dans sa version simple) conduisait à écrire des programmes consistant à tromper une personne plus qu'à apporter des réponses directes et claires aux questions posées, ceci en utilisant jeux de mots, plaisanteries, citations, débordements émotifs, apartés, etc. Pour expliquer des réponses étranges faites par un programme celui-ci se faisait passer pour un jeune Ukrainien de 13 ans maîtrisant mal l'anglais ! Très critiquée la *Loebner Competition* entre programmes prétendant passer le test de Turing s'arrêta en 2016. Winograd suggéra un cadre limité et précis pour ce problème, que Levesque proposa d'appeler schéma de Winograd.

Par exemple, le schéma associé au dialogue des clowns est le suivant :

Énoncé : *La statue n'entre pas dans la valise car elle est trop [grande/petite]*.
Question : *qu'est-ce qui est trop [grande/petite] ?*
Réponse : [*la statue/la valise]*.

Plus généralement, un tel schéma consiste en un énoncé avec une alternative, une expression spéciale entre crochets (ici grande ou petite), et une question concernant cette expression spéciale avec les contraintes suivantes :

- la question consiste à demander quel est le référent du pronom de l'énoncé (ici elle),
- deux réponses sont possibles suivant l'expression spéciale tirée au hasard (grande ou petite),
- répondre doit être très facile, quasi instantanée, pour des humains,
- la réponse doit faire appel à des connaissances sur le monde,
- on doit utiliser des raisonnements de bon sens,
- on ne doit pas pouvoir répondre en utilisant des méthodes statistiques ou des moteurs de recherche (on dit qu'elle doit être *google-proof*),
- l'évaluation est faite automatiquement en ne comptant pas de la même façon une bonne et une mauvaise réponse, les mauvaises réponses sont pénalisées[3].

Voici un autre exemple :

Énoncé : *Paul a essayé de joindre Georges sur son téléphone, mais* ***il*** *[n'a pas réussi / n'a pas répondu]*.
Question : *Qui [n'a pas réussi / n'a pas répondu]* ?
Réponses : [*Paul / Georges]*

Une compétition existe sur ce sujet depuis 2011 (à laquelle ni IBM ni Google, entre autres, ne participent) dont les résultats montrent bien les difficultés posées par un

---

[2] Par exemple voir Test de Turing dans Wikipedia.

[3] Pour N questions sur un domaine la note est : max (0, N – k. Nombre Réponses Fausses/ N), où $k \geq 2$ est un coefficient pénalisant les mauvaises réponses (par exemple avec k=2 si une réponse sur 2 est fausse la note est 0).

raisonnement de sens commun simple pour un humain (cf.[4] pour un ensemble de schémas de Winograd).

Les schémas de Winograd ne sont qu'un exemple de tâches intellectuelles simples pour un humain que la machine ne sait pas bien résoudre aujourd'hui – il en existe beaucoup d'autres, « un crocodile peut-il courir un 110 mètres haies ? » est un exemple célèbre de question à laquelle un programme ne sait pas répondre … tant qu'on ne lui a pas donné la réponse.

Le désastre des deux tentatives du robot de conversation (*chatbot*) *Tay* de Microsoft est un exemple bien connu dans le domaine du traitement automatique des langues de limite de systèmes utilisant des techniques d'apprentissage. Tay devait passer pour une adolescente, initialement décrite, en particulier, à partir de données publiques, puis évoluer en discutant sur Twitter. En quelques heures, les tweets de Tay sont devenus racistes, misogynes et antisémites ! Si le système de Microsoft avait sans doute bien choisi les données initiales il n'avait pas prévu les tweets des utilisateurs.

Même si des systèmes de traduction sont spectaculaires pour certains types de textes, l'IA a des progrès à faire dans le domaine du traitement automatique des langues ! Mais au fait, c'est quoi l'IA ?

Polysémie galopante

Le terme IA est surchargé de significations, ce qui fait que l'IA peut parfois apparaitre comme une espèce d'auberge espagnole où chacun apporte ce qu'il souhaite. En se limitant à ses usages scientifiques, alors qu'il y a des usages commerciaux, politiques, voire idéologiques, on peut constater quatre phénomènes qui expliquent cette polysémie galopante.

Un phénomène de restriction : l'IA c'est l'apprentissage numérique (notons que c'est l'usage dominant aujourd'hui dans la presse, l'économie et la politique).

À ce phénomène de réduction est associé un phénomène concomitant d'expansion, l'IA c'est toute l'informatique plus la robotique, plus l'aide à la décision, plus etc.

Il existe également un processus d'évaporation et ce depuis le début, des domaines s'autonomisent ou s'immergent dans l'informatique. Un exemple ancien est celui de la linguistique computationnelle, un exemple actuel est celui des sciences des données. Ce qui était jusqu'à ces dernières années une partie de l'IA devient une science autonome.

On assiste aussi à un phénomène de neutralisation de certains domaines de l'IA par l'informatique, qui en les absorbant, fait perdre à ces domaines leur étiquette IA. En effet, les chercheurs en IA sont des explorateurs de l'informatique. Ce sont des chercheurs en IA qui sont à l'origine de nombreuses notions devenues banales en informatique : le temps partagé, les interfaces homme-machine, les langages fonctionnels, les langages objets, le *backtracking*, l'alpha-beta *pruning*, le *garbage collector*, les systèmes multi-agents, la programmation logique, la programmation par contraintes, etc. Ce que Nick Bostrom (directeur du *Future Humanity Institute*) décrivait en 2006 de la manière suivante : « Beaucoup d'IA de pointe a filtré dans des applications générales, sans y être officiellement rattachée car dès que quelque chose devient suffisamment utile et commun, on lui retire l'étiquette d'IA. Aujourd'hui ce serait plutôt l'inverse ! Quand l'IA a le vent en poupe, comme en ce moment, tout le monde fait de l'IA parce que c'est excitant, à la mode, et c'est aussi pour bénéficier des financements des plans nationaux ou pour conquérir des marchés. »

Depuis environ 70 ans l'IA, en tant que discipline scientifique avec ses nombreux journaux scientifiques et congrès internationaux, avec ses sociétés savantes (tous les pays

[4] https://cs.nyu.edu/faculty/davise/papers/WinogradSchemas/WSCollection.html

HAUT

économiquement développés ont une telle société savante), s'est développée suivant les grands axes : Apprendre, Acquérir et Représenter des connaissances, Raisonner, avec des ruptures, des échecs et des succès.

L'IA faible, qui consiste à construire des programmes simulant des tâches intellectuelles spécifiques – un tel programme est souvent appelée *une* IA– a obtenu de nombreux succès.

L'IA forte, qui a pour objectif de construire un programme simulant toutes les capacités cognitives humaines, voire plus, n'est toujours qu'un projet, ce n'est qu'une idée, une conjecture qui fait travailler certains chercheurs et suscite de nombreux débats et controverses, ce qui est sûr c'est que ce n'est pas pour demain. Il n'y a pas que la beauté et les arts, les sentiments et la conscience qui soient hors du champ actuel de l'IA, personne ne compte sur une machine pour inventer une nouvelle théorie dans n'importe quel domaine scientifique. Et rappelons que la complexité des machines est limitée et que l'être humain est d'une complexité biologique (matérielle) beaucoup plus grande que celle des ordinateurs physiques (même quantiques… lorsqu'on les maîtrisera).

Existe-t-il des intelligences artificielles intelligentes ?

« *Il* ne comprend même pas ce qu'il fait », « *il* ne comprend même pas pourquoi il le fait », « *il* ne sait même pas que ça ne s'applique pas dans ce cas-là », autant d'expressions qui conduiront à penser qu'*il* n'est pas très intelligent. Difficile de dire qu'on est intelligent si on ne comprend pas ce qu'on fait, si on ne peut pas dire pourquoi on fait telle chose, pourquoi on utilise tel outil, quelles sont ses conditions d'usage. Fabien Gandon dans *Les IA comprennent-elles ce qu'elles font ?* explique que comprendre « c'est saisir le sens, les finalités, les causes et conséquences, les principes. Comprendre quelque chose, c'est recevoir ou élaborer une représentation de cette chose, c'est s'approprier une conceptualisation reçue ou construite, qui permettra notamment de produire un comportement intelligent. »

Dans le cas du *chatbot* Tay, ce que Microsoft n'avait pas envisagé, alors que des spécialistes des réseaux sociaux auraient pu le prédire, était qu'un groupe d'utilisateurs de Twitter commencerait immédiatement à tweeter des commentaires racistes et misogynes. Tay a rapidement appris et a incorporé ces commentaires racistes dans ses propres tweets parce qu'il ne comprenait pas le sens des mots.

Comprendre c'est être capable de répondre à une succession de *pourquoi ?* par des réponses de plus en plus précises correspondant à des niveaux de compréhension de plus en plus détaillés au fur et à mesure que des *pourquoi ?* s'enchaînent. Par exemple, différents niveaux de compréhension, d'explication, de la succession du jour et de la nuit, pourraient être, dans un premier temps : le soleil est une source fixe de lumière et la terre tourne sur elle-même, puis ajouter que la terre tourne autour du soleil, puis que l'axe de rotation de la Terre fait avec la perpendiculaire au plan de l'écliptique un angle constant de 23° 26′, puis introduire les variations de luminosité, de température et de composition atmosphérique de la Terre, etc.

Dans le titre de ce paragraphe « intelligence artificielle » est une locution désignant un programme, ou un ensemble de programmes utilisant certaines techniques et certaines données, alors que l'attribut « intelligent » est pris dans son sens humain habituel, si bien qu'on peut dire, aujourd'hui, qu'une intelligence artificielle n'est pas très intelligente voire que toutes les intelligences artificielles sont stupides puisqu'elles ne comprennent pas ce qu'elles font ni pourquoi elles le font !

C'est une personne qui fixe les objectifs du programme (jouer à un seul jeu ou à plusieurs, jouer le mieux possible ou avoir plusieurs niveaux de jeu, battre un champion du monde, avoir une interface graphique en 2 ou 3 dimensions, etc.) qui décide de sa

conception et de sa construction (quelle combinaison de différentes techniques : apprentissage automatique, recherche arborescente, fonction d'évaluation, Monte-Carlo, règles logiques, accès à des bases de parties, etc.), de ses conditions d'usage (essayer d'utiliser Deep Blue pour jouer au Go !), de son évaluation (peut-on imaginer Deep Blue sans Kasparov ou Alpha-Go sans Lee Sedol ?).

Et lorsque l'on parle d'un artefact « intelligent » c'est dans le sens où sa conception et sa réalisation ont nécessité beaucoup d'intelligence humaine ou qu'il a un comportement efficace pour une tâche limitée, à ce dernier sens de nombreuses IA sont souvent beaucoup moins « intelligentes » qu'un mécanisme d'horlogerie, et s'il existe, certes, des IA qui sont des programmes très complexes, c'est l'intelligence des hommes qui les ont réalisées.

Comprendre le sens d'un symbole, d'un mot en particulier, nécessite que celui-ci soit relié dans le cerveau à des zones cérébrales le concernant (cf. pour une présentation amusante le blog binaire[5]). Nils Nillson, chercheur éminent en Intelligence Artificielle récemment décédé, a écrit un article de titre « *Human-Level Artificial Intelligence ? Be Serious !* »[6] Gérard Berry, lui aussi chercheur éminent en informatique, disait en 2016 : « Je n'ai jamais été déçu par l'intelligence artificielle parce que je n'ai pas cru une seule seconde en l'intelligence artificielle. Jamais. », et, un peu plus tard, il précisait son point de vue en écrivant que l'IA est la « quête d'une intelligence non naturelle, implémentée sur un ordinateur par exemple. Certains disent que le sujet n'existera que quand l'ordinateur sera capable de pouffer de rire alors qu'on lui raconte une histoire drôle qu'il ne connaît pas. Mais ce sont des mauvaises langues. J'ai appris que Google et Facebook s'étaient cotisés pour construire le premier ordinateur réellement intelligent. Je connais la première question qu'ils vont lui poser : « Dieu existe-t-il ? » Et je devine la réponse : « Maintenant, oui. » Mais trêve de balivernes : pour les gens sérieux du domaine, c'est aussi une grande quête sur les possibilités réelles des machines comparées à nos propres limites, qui peut aussi nous éclairer sur ce que nous appelons sans trop de modestie l'« intelligence humaine »[7].

Mais alors… pourquoi s'inquiéter ?

Reconnaissant que les IAs sont plutôt stupides que géniales, même si elles peuvent être des merveilles techniques, pourquoi s'inquiéter ?

Il suffit de quelques titres de livres récents écrits par des Français (la littérature anglaise est beaucoup plus importante) – *L'Intelligence artificielle n'existe pas*. Luc Julia (informaticien, co-inventeur de Siri), First éd. 2019 ; *L'Intelligence artificielle ou l'enjeu du siècle. Anatomie d'un antihumanisme radical*. Éric Sadin (philosophe), L'Échappée, 2018 ; *La fabrique du crétin digital*. Michel Desmurget (neuroscientifique), Le seuil, 2019 ; *L'homme nu. La dictature invisible du numérique*. Marc Dugain (romancier, journaliste), Christophe Labbé (journaliste), Plon, 2016 – pour se dire que malgré les nombreux succès de l'IA, dont je ne parlerai pas car ils sont quotidiennement exposés dans les médias, les choses ne sont pas si simples.

Étant informaticien, spécialiste d'IA mais absolument pas philosophe, je limiterai drastiquement mon propos pour essayer de ne pas dire trop de bêtises. J'aborderai les liens entre IA et Humanisme en m'intéressant principalement à la question suivante : à quels effets anthropologiques pourraient mener, ou mènent déjà parfois, l'utilisation de

---

5 https://www.lemonde.fr/blog/binaire/2021/12/14/que-se-passe-t-il-dans-les-cerveaux-des-cons/

6 Ai Magazine, 25th Anniversary Issue

7 Gérard Berry, *L'Hyperpuissance de l'informatique, Paris,* Odile Jacob, 2017.

certains logiciels d'aide à la décision utilisant des techniques d'IA et dont les objectifs concernent des humains – ou plus généralement le vivant – si leurs usages n'étaient pas rigoureusement contrôlés ?

Donc il ne sera pas tellement question de science, un peu de technologie mais surtout d'applications dans un domaine particulier. Cette sélection, en partie arbitraire comme toute classification, ferait sans doute réagir Philippe Descola, puisque d'une certaine manière elle calque la séparation entre les choses et l'humain, comme si les conditions de création, de distinction, d'usage des choses n'avaient rien à voir avec l'humain, d'autant plus que parmi ces choses j'inclus des artefacts ! Cependant, je pense que cette séparation permet de mettre en évidence, dans les applications de l'IA, ce qui tend à déshumaniser l'humain, à le transformer en un homme informatique ou numérique, oxymore s'il en est, du moins de mon point de vue.

Aide à la décision

La définition classique de l'aide à la décision, telle que celle proposée par Bernard Roy : « L'aide à la décision est l'activité de celui qui, en prenant appui sur des modèles, aide à obtenir des éléments de réponse aux questions que se pose un intervenant dans un processus de décision, éléments concourant à éclairer la décision et à recommander un comportement de nature à accroître la cohérence entre l'évolution du processus et les objectifs de cet intervenant », peut être généralisée à l'acception actuelle en considérant non plus seulement des humains mais aussi en utilisant des agents artificiels, des IAs (si on généralise aussi l'intervenant à des agents artificiels on obtient des systèmes automatiques ou robotiques dont je ne parlerai pas ici).

Par exemple, IBM décrit ainsi son système *Watson for Cybersecurity* utilisé pour la détection et l'investigation d'attaques : « la détection d'attaques se fait en corrélant les incidents, et l'analyse de sécurité peut solliciter l'aide de Watson pour comprendre l'origine du problème et les signaux remontés » et, complète Hugo Madeux, « la logique s'inscrit toujours dans le cheminement, l'enrichissement, l'analyse, le raisonnement ». Ainsi, la décision finale est prise par un humain et l'IA ne fournit que des outils d'aide permettant d'utiliser au mieux l'intelligence humaine. Mais les outils informatiques transforment, comme n'importe quel outil, ceux qui les utilisent. Les outils de l'IA étant des outils « intellectuels » ils transforment la manière de penser de ceux qui les utilisent et peuvent même parfois prendre leur place...

Donnons quelques exemples pour préciser les systèmes qui nous intéressent plus particulièrement ici.

Themis est un système comprenant un micro et un haut-parleur commandés par un logiciel de reconnaissance du langage qui, expliquerait un enfant, « crie » lorsqu'on prononce un « gros mot ». Naturellement, même si un tel système risque d'avoir des difficultés à reconnaître certaines figures de style il pourrait être utilisé pour apprendre à parler « correctement » une langue, correctement au sens du concepteur du logiciel !

À l'opposé, il existe des systèmes de sécurité qui « crient » lorsqu'ils anticipent une menace, par exemple lorsque la cuve d'un réacteur nucléaire risque de se fendiller.

Nous ne nous intéressons qu'à des systèmes dont les décisions concernent des humains et pas des objets. Ces systèmes peuvent être plus ou moins : incitatifs (e.g. systèmes de recommandation dans le marketing), prescriptifs (e.g. utilisés par exemple dans les banques ou les assurances) ou coercitifs (e.g. refus d'embauche, surveillance par la police ou condamnation par la justice)[8].

[8] Distinction proposée par Éric Sadin dans l'opus cité

La plupart des différents systèmes prédictifs dont on parle aujourd'hui utilisent les mêmes techniques d'apprentissage, particulièrement des réseaux de neurones profonds (*deep-learning*), sur des données massives (*big data*) annotées. Avant d'aller plus avant il est nécessaire d'expliquer très rapidement ce qu'est le *deep-learning*.

Apprentissage automatique par réseaux de neurones

Nous présentons le principe de ces méthodes (supervisées) à partir du problème de la reconnaissance de chiffres manuscrits. Ce problème, facile pour un humain est resté longtemps difficile pour un programme (les premiers *captcha* étaient composés de lettres ou des chiffres). Il suffit d'essayer d'écrire un programme reconnaissant des chiffres manuscrits pour s'en convaincre. Par exemple, pour décrire un « un » manuscrit on pourrait dire qu'il est *souvent* composé de deux segments, le plus long, *proche* de la verticale, a son extrémité supérieure *voisine* de celle du segment le plus court. Ces deux segments, dans un rapport *approximatif* de 1 à 3, font un angle *d'environ* 45 degrés ; ils peuvent être complétés par une base horizontale, de longueur *proche* de celle du segment le plus court, accueillant en un point *proche* de son milieu l'extrémité inférieure du segment le plus long. Certains « un » manuscrits sont aussi composés d'un unique segment, etc. Bref, les nombreux cas, les exceptions, les approximations font que ce qui est simple pour un humain est difficile à expliciter et à formaliser donc difficile pour un programme, sauf s'il est capable d'apprendre.

L'apprentissage supervisé consiste à considérer de nombreux exemples de chiffres manuscrits, et à améliorer les paramètres du programme jusqu'à ce qu'il les reconnaisse suffisamment souvent. Les récents succès pour résoudre ce type de problèmes ont été obtenus avec des réseaux de neurones artificiels. Un neurone artificiel simple fonctionne comme un mécanisme d'admission à un examen. On a une note par matière, chaque matière est affectée d'un coefficient, et une personne est reçue à l'examen si la somme des notes pondérées dépasse un seuil sinon elle est collée.

Un réseau de neurones comme celui de la Figure ci-dessous est composé de tels neurones, les sorties d'un neurone pouvant être reliées aux entrées d'autres neurones. Dans l'exemple de la reconnaissance des chiffres, on donne en entrées les valeurs des pixels d'une image d'un chiffre et on modifie les poids et les biais jusqu'à ce que pour un chiffre, par exemple « un », à force de fournir de nouveaux exemples de « un », le réseau ait une sortie toujours supérieure à 0.5 sur le neurone de sortie correspondant au chiffre « un », et pour les neuf autres neurones de sortie toujours une sortie inférieure à 0.5.

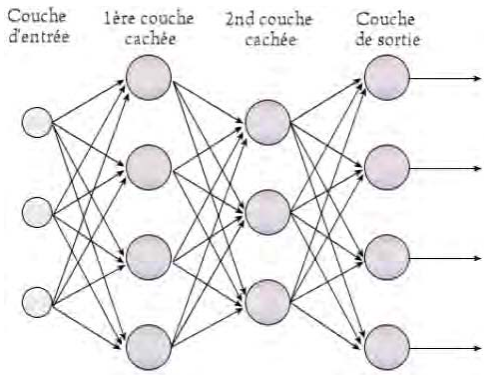

Figure : Un réseau de neurones

HAUT

La phase d'apprentissage est terminée lorsque le réseau donne les bons résultats sur les exemples. Le réseau est alors évalué sur un autre échantillon de données et si les résultats sont satisfaisants (s'il donne suffisamment souvent la bonne sortie) on considère que le réseau a appris, on peut alors l'utiliser pour reconnaître des données quelconques de chiffres.

Les banques, pour reconnaître les chèques, et les postes, pour reconnaître les adresses, ont été les premiers grands utilisateurs commerciaux de ces techniques qui ont depuis été utilisées avec succès dans de nombreux domaines (reconnaissance d'images, de sons, de mots, dans des jeux, traduction, …). Trois raisons expliquent ces nouveaux succès : premièrement, l'informatisation de la société (internet, les réseaux sociaux, les *data centers*) permet d'avoir de très nombreux exemples ; deuxièmement, les machines de plus en plus rapides permettent de traiter ces grandes masses de données ; troisièmement, des algorithmes efficaces ont été inventés.

On vient d'expliquer très succinctement *comment ça marche* dans le cas d'un système apprenant à reconnaître un chiffre manuscrit, ou un animal, ou un bateau de pêche, ou une tumeur cancéreuse ou un blindé etc. On peut remarquer que les humains n'apprennent pas comme ça, un enfant n'a pas besoin de millions d'exemples d'images de chats pour savoir reconnaître un chat !

Reprenons les étapes d'une application basée sur une méthode d'apprentissage :

1. définir l'objectif de l'application (reconnaître des nombres ou des champignons, faire acheter des livres, jouer – univers fermé – ou conduire une voiture – univers ouvert, non seulement l'environnement mais aussi les conducteurs, déterminer un risque d'attentat, etc.) ;
2. choisir une méthode (e.g. apprentissage supervisé par un réseau de neurones) ;
3. acquérir des données d'apprentissage et les analyser : les données sont-elles pertinentes, c'est-à-dire représentatives du but (reconnaissance de chèques ou risque d'attentat) ? Si le modèle d'apprentissage choisi a beaucoup de paramètres il faut beaucoup de données.
4. évaluer sur d'autres jeux de données que ceux utilisés dans la phase d'apprentissage et qui doivent être représentatifs des cas réels qu'il faudra traiter.

Qui décide ?

Nous évoquons ici un problème fondamental : le glissement d'un système d'aide à un décideur humain vers un système automatique. Un système d'*aide* à la décision sous-entend que c'est un intervenant humain qui prend la décision. Le décideur devrait donc être capable d'expliquer comment il a pris sa décision à partir des propositions faites par le système donc comprendre, et expliquer, comment le système fonctionne, pourquoi il a fait de telles propositions et pourquoi lui, le décideur, a fait son choix dans cet ensemble. Tout le monde a eu l'occasion d'obtenir comme réponse à une question concernant une décision « je n'y peux rien c'est l'informatique ! » demain nous entendrons « je n'y peux rien c'est l'IA ! ». Tous les systèmes d'aide à la décision sont susceptibles de ce glissement. C'est un problème crucial : de tels systèmes d'aide à la décision doivent rester « d'aide » à des décideurs humains et ne doivent pas prendre le contrôle en particulier quand leurs décisions concernent des humains qui ne sont pas réductibles à un modèle informatique.

Un exemple qui illustre dramatiquement cela est celui du passage de drones télécommandés à des armes autonomes puisqu'il s'agit dans ce cas de décider de qui vit

et qui meurt (pour ce sujet largement commenté on peut regarder la vidéo fictive mais réaliste *Slaughterbots – if human : kill()*[9]) !

Certaines méthodes ne donnent comme explication que la méthode elle-même (dans l'exemple précédent de reconnaissance de chiffres, pourquoi le programme a-t-il reconnu un 7 et pas un 1 ? Parce que j'ai fait de nombreux calculs aboutissant à cette conclusion, pourrait répondre le programme. Un système à base de règles pourrait expliquer qu'il avait conclu par un 7 et pas par un 1 parce qu'il avait détecté une ligne brisée constituée de deux traits, l'un oblique 2 fois plus long que l'autre horizontal, la jonction se faisant entre l'extrémité nord du premier et est du second etc. Un directeur des ressources humaines utilisant un système d'aide au recrutement annonce à un candidat « nous sommes désolés : vous ne remplissez pas les conditions pour occuper ce poste. » Pourquoi, demande le candidat ? Le DRH devrait répondre : « Parce que les personnes que nous avons refusées (en fait, celles refusées dans les bases données utilisées pour l'apprentissage) avaient des paramètres semblables aux vôtres » ou bien « parce que les personnes que nous avons recrutées (ou recrutées ailleurs pour un tel poste) avaient des paramètres incompatibles avec les vôtres. » Dans les programmes basés sur de l'apprentissage automatique statistique, tout n'est affaire que de corrélations.

Neutralité et biais

Les moyens pour développer des applications étant nécessairement limités, et ceci quel que soit le domaine concerné (médical, politique, militaire, etc.) le but choisi pour le développement d'une application n'est pas neutre (dans toutes ces alternatives fictives, le *et* au lieu du *ou* exclusif serait souhaitable… maladie d'Alzheimer ou autisme ? manipulation de vote ou critiques au gouvernement ? menaces d'une grande puissance totalitaire ou terrorisme ?). Il n'y a pas non plus de neutralité dans le choix de la méthode, des données et de l'évaluation des résultats.

Parmi ces problèmes nous considérerons celui concernant les données. Avoir des données pertinentes, c'est-à-dire représentative du domaine concerné, est un problème fondamental de statistique c'est donc un problème fondamental des méthodes du type *deep learning*, et si les données concernent des humains leur analyse et leur évaluation sont du ressort des sciences humaines et sociales devant prendre en compte, entre autres, la manière dont elles ont été acquises (par achats, par butinage sur les réseaux, par *crowdsourcing*, extraites de bases de données expertes, etc.). Nous rappelons ci-dessous quelques exemples de biais dans les données utilisées par certains systèmes.

Médecine

Il ne s'agit pas ici de nier l'intérêt des systèmes l'analyse d'images (reconnaissance de certaines tumeurs par exemple), l'analyse des EEG, le monitoring, les systèmes prédictifs d'aide au diagnostic, comme récemment celui concernant l'insuffisance cardiaque[10] (de nature similaire à un système d'alarme sur une centrale nucléaire), mais de décrire les biais d'un système utilisé aux États-Unis identifiant des patients à haut risque nécessitant des soins spécifiques (de nature similaire à un système d'aide au recrutement ou d'attribution d'un crédit). L'un des paramètres utilisés par ce système étant le montant des dépenses de santé, il recommandait ces soins pour des patients blancs beaucoup plus souvent que pour des patients noirs[11.]

---

[9] https://www.youtube.com/watch?v=9rDo1QxI260

[10] https://www.loria.fr/fr/evm-un-algorithme-predictif-de-linsuffisance-cardiaque-cree-a-nancy-avec-lia/

[11] http://www.slate.fr/story/183384/systeme-sante-americain-algorithme-raciste

À côté de nombreux succès, il faudrait pour le moins supprimer *personnalisée*, pour des systèmes basés sur l'apprentissage automatique, dans les objectifs de la médecine 4P – prédictive, préventive, personnalisée et participative –, car si les statistiques sont vraies en général (en santé publique, les méthodes bayésiennes fournissent des preuves statistiques de l'influence de certains facteurs sur certaines maladies) elles sont fausses en particulier (parce que dans ces méthodes chaque individu est un point isolé dans un espace de grande dimension), médecine personnalisée et médecine prédictive sont (presque) antinomiques[12] car une vérité statistique est vraie en général (en épidémiologie) mais peut être fausse en particulier (« mon voisin qui fume comme un pompier a 95 ans et se porte très bien ! »).

Recrutement

Face aux énormes quantités de CV reçus de nombreux services de ressources humaines utilisent des systèmes plus ou moins automatiques d'aide au recrutement. Les systèmes fonctionnent généralement de la manière suivante : ils analysent les CV et fournissent une note, seuls les CV ayant passé un certain seuil sont lus, dans le sens lus par des humains. Le système développé puis abandonné par Amazon a été souvent commenté. En effet, ce système de recrutement avait été entraîné sur des données concernant majoritairement des hommes, le résultat fut de sous-noter les femmes et de sur-noter les hommes « leur logiciel de recrutement n'aime pas les femmes » a pu titrer Reuters[13]. « L'entreprise a tenté de le modifier pour le rendre neutre, mais a finalement estimé qu'elle était dans l'impossibilité de garantir que le logiciel n'apprendrait pas d'autres façons discriminatoires de trier les candidats et a mis fin au projet. »[14]

Reconnaissance de genre

Le même type de biais a été mis en évidence par *Joy Buolamwini,*[15], une chercheuse du MIT, qui a démontré que les systèmes de reconnaissance du genre d'une personne à partir d'une photo faisaient beaucoup plus d'erreurs pour le classement des femmes *à la peau sombre* que pour celui des hommes blancs. Par exemple, le système de Microsoft classifiait incorrectement 1% d'hommes blancs et 35% de femmes à la peau sombre. Pourquoi ? Parce que leurs données d'apprentissage comprenaient beaucoup plus d'hommes blancs que de femmes noires.

Police

PredPol est un système de police prédictive basé sur une méthode pour prévoir les répliques des tremblements de terre. Son objectif était de déterminer les secteurs où la police devait être prioritaire. Les données utilisées étaient celles issues des plaintes des victimes, sauf pour les homicides, et pas celles des arrestations (sans doute pour ne pas être politiquement incorrect). Or, les enquêtes concernant les personnes s'affirmant victimes « montrent que la distribution des plaintes n'est pas homogène dans la population car certaines victimes pensent que la police ne peut rien faire pour régler leurs problèmes ou qu'il ne vaut pas la peine de déposer plainte. Le fait que les victimes ne recourent pas à la police s'explique par leur position sociale, leurs expériences passées avec la police, leur lieu de résidence et leur propension à agir dans l'intérêt de la vie du quartier. Les non-signalements sont des phénomènes sociaux en tant que tels, qui

---

[12] https://theconversation.com/medecine-police-justice-lintelligence-artificielle-a-de-reelles-limites-170754

[13] https://www.reuters.com/article/us-amazon-com-jobs-automation-insight/amazon-scraps-secret-ai-recruiting-tool-that-showed-bias-against-women-idUSKCN1MK08G

[14] https://www.lebigdata.fr/amazon-abandonne-ia-misogyne

[15] https://fr.wikipedia.org/wiki/Joy_Buolamwini

échappent complètement à l'apprentissage statistiques par les données enregistrées par la police. » Ainsi PredPol qui conduit à ce que comme l'écrit Cathy O'Neil « Les innocents entourés de criminels se font malmener, tandis que les criminels entourés de bons citoyens respectueux des lois passent au travers ; Et compte tenu de la forte corrélation entre les situations de pauvreté et le signalement de délits, ce sont les plus modestes qui continuent d'être pris au piège de ces filets numériques » a été abandonnée par la police de Los Angeles[16].

Refus de demande de prêt

Les refus de demande de prêt, basé sur des systèmes intégrant des méthodes d'apprentissages, est un autre exemple de décision tellement fréquent que les médias s'en sont emparés[17]. Un chercheur en IA, mondialement connu, ayant vu une demande de prêt immobilier refusée alors qu'il avait des revenus suffisants et pérennes a réussi à obtenir le code du programme et il a découvert que c'était parce que le précédent propriétaire ainsi que de nombreux voisins de la maison qu'il voulait acheter avait des dettes !

Justice

Les finalités du système Datajust, basé sur de l'apprentissage à partir des données du ministère de la Justice, sont décrites ainsi par ce ministère[18] :

> « 1° La réalisation d'évaluations rétrospectives et prospectives des politiques publiques en matière de responsabilité civile ou administrative ;
> 2° L'élaboration d'un référentiel indicatif d'indemnisation des préjudices corporels ;
> 3° L'information des parties et l'aide à l'évaluation du montant de l'indemnisation à laquelle les victimes peuvent prétendre afin de favoriser un règlement amiable des litiges ;
> 4° L'information ou la documentation des juges appelés à statuer sur des demandes d'indemnisation des préjudices corporels. »

Malgré une requête déposée devant le Conseil d'État au nom de plusieurs associations, celui-ci a accepté qu'une période d'expérimentation de ce système se déroule jusqu'en mars 2022. Comme pour la médecine personnalisée, la justice ne peut être rendue automatiquement, elle est « personnalisée » dans son principe même si les juges peuvent être aidés par des systèmes automatiques, dans la mesure où ils ne se fient pas aux propositions du système, que ce soit pour gagner du temps, par pression de leur hiérarchie ou tout simplement à cause d'une trop grande confiance dans les résultats fournis par ces systèmes.

Pour terminer cette partie mentionnons que ces problèmes se posent dans d'autres domaines. Par exemple, de nombreux systèmes de traitement automatique des langues ont été construits en utilisant la plateforme GPT3[19] développée par OpenAI[20], qui utilise des milliards de variables, et permet, par exemple, après un mot de prévoir le mot suivant… mais avant de l'utiliser, comme dans tous les exemples précédents, il est nécessaire de s'interroger sur les qualités des données, en particulier les possibles biais dans les corpus utilisés pour l'apprentissage. S'il s'agit, par exemple, d'un système de

---

[16] Cathy O'Neil *Algorithme. La bombe à retardement* (préface de Cédric Villani. Les Arênes, 2018)

[17] https://theconversation.com/discrimination-et-ia-comment-limiter-les-risques-en-matiere-de-credit-bancaire-167008

[18] https://www.justice.fr/donnees-personnelles/datajust

[19] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041763205/

[20] https://openai.com/blog/gpt-3-apps/

traitement de la parole, les accents et les problèmes d'élocution des locuteurs sont à analyser.

Limites scientifiques

Comme tout programme informatique un logiciel intégrant des techniques d'IA est soumis à des limites intrinsèques concernant, entre autres, son exactitude et sa complexité. Les problèmes abordés avec des techniques d'IA sont généralement très compliqués (voire indécidables) et les solutions obtenues sont ainsi nécessairement imparfaites : elles sont incomplètes (ne concernent pas tous les cas) et souvent seulement approchées (ne sont pas optimales). De plus, s'il est généralement difficile de prouver (mathématiquement) qu'un programme fait bien ce qu'on voudrait qu'il fasse, dans le cas de l'IA il est également difficile de déterminer précisément son domaine de validité et sa marge d'erreur. On peut se convaincre facilement que c'est le cas dans un système de conduite autonome mais aussi dans les exemples donnés ci-dessus.

D'où l'importance fondamentale d'une tâche particulièrement difficile : faire une « bonne » évaluation du système qui concerne, elle aussi, les statistiques et les sciences humaines et sociales.

Adaptation de l'utilisateur au programme : de l'identité numérique à l'homme numérique

Dans la plupart des systèmes d'aide à la décision intégrant de l'IA, l'utilisateur, sauf s'il a de sérieuses connaissances scientifiques, un esprit critique développé et le sens de ses responsabilités personnelles pour pouvoir éventuellement contester ou s'opposer à un supérieur, risque de devenir un simple intermédiaire, de s'adapter au programme et pas l'inverse (beaucoup plus coûteux). Le décideur est amené à modifier son comportement, sans probablement s'en apercevoir, parce qu'il ne comprend pas le fonctionnement du programme, ne le comprenant pas, il se fie à ce qui ne devrait être qu'une proposition pour en faire une décision, et le système d'aide risque de se transformer ainsi, imperceptiblement, insidieusement, en un système automatique, or un homme est plus complexe qu'une centrale nucléaire.

Dans le cas d'un système grand public c'est M. ou Mme Tout-le-monde qui risque d'être amené à se conformer au système pour l'utiliser au mieux. Ceci n'est pas spécifiquement lié à l'IA, c'est le cas de tout outil informatique, et même de tout outil, y compris une scie ou un marteau. Mais une scie n'a pas de modèle de l'utilisateur. Les systèmes intégrant de l'IA et concernant des personnes, contiennent des représentations informatiques, implicites ou explicites, de ces personnes qui seront amenées pour utiliser efficacement ces applications à ressembler à ces représentations numériques. Les systèmes de recrutement nous contraignent à nous conformer au « bon employé » du système ; les systèmes de traitement des langues nous apprendre à parler ou écrire d'une certaine manière ; la voiture autonome ne nous apprendra pas à conduire correctement mais à comprendre comment l'automate conduit et au pire à conduire comme un programme ; le portefeuille d'identités numériques veut nous faciliter les accès à certains services en nous remplaçant par des QR codes etc.

Terminons par un dernier exemple, les systèmes de rencontres. Jessica Pidoux a étudié 22 tels systèmes dans sa thèse soutenue récemment à 'École Polytechnique Fédérale de Lausanne[21]. L'objectif d'un système de rencontres est d'apparier deux

[21] https://infoscience.epfl.ch/record/288400?ln=en

personnes au travers de l'interface dans laquelle elles essayent de se décrire et de décrire leurs désirs. Elles sont amenées à se conformer, pour augmenter leurs chances de recevoir des propositions de partenaires, à la façon dont elles imaginent que le logiciel fonctionne ce qui pourrait tendre à leur imposer un comportement amoureux ... De plus, certains systèmes apprenant à partir des actions des utilisateurs, ils peuvent, comme Tay, perpétuer ou amplifier des préjugés humains. « Tinder, par exemple, recommande des matchs basés sur un modèle patriarcal », explique Jessica Pidoux car « Le système apprend que certains hommes plus âgés préfèrent les profils de femmes plus jeunes avec un niveau d'éducation inférieur, mais l'algorithme pourrait alors suggérer le même modèle à d'autres utilisatrices de l'application. »

L'IA n'est jamais seule. Même dans les programmes de jeux ce n'est qu'un outil parmi d'autres outils informatiques, de plus des IAs sont non seulement présentes dans les téléphones, les tablettes et les ordinateurs reliés via internet mais elles sont aussi très souvent présentes dans les objets connectés, les IAs font partie de l'*Internet of Things* (IoT). Un objet connecté est un objet possédant la capacité d'échanger des données avec d'autres entités physiques ou numériques via internet. L'IoT est une extension du réseau internet à des objets du monde physique via des capteurs et des effecteurs. C'est un réseau de réseaux permettant de relier des entités informatiques et des objets physiques pour échanger, stocker et traiter automatiquement des données. Ces dix dernières années l'IoT a connu une progression fulgurante, le nombre d'objets connectés hors téléphones et ordinateurs de tout type (y compris les tablettes), présents dans tous les domaines, dépasse la moitié du nombre total d'objets connectés évalué à une centaine de milliards, et son chiffre d'affaires se compte en centaines de milliards d'euros ! Même si les données personnelles proprement dites sont protégées, le croisement des métadonnées permet d'obtenir de nombreuses informations (y compris parfois nominatives, car elles peuvent, dans certains cas, permettre de lever l'anonymat de données). Que ce soient à partir des métadonnées des e-mail expédiés ou reçus, (destinataire, date, objet, envoyé depuis un cybercafé ou de chez soi), des sms envoyés ou reçus (lieu, longueur), des photos (format, heure, lieu, appareil), de la navigation sur le web, des données fournies par des capteurs (consommation d'électricité ou d'eau) etc. les techniques permettent de connaitre des quantités d'information sur votre vie privée (sur vos positions politiques, religieuses, culturelles, sur votre santé, vos loisirs, vos achats, etc.).

Cette évolution va démultiplier les applications de l'IA en amplifiant bénéfices et risques. Les systèmes d'aide à la décision proliféreront et comme ils incitent les utilisateurs à se comporter comme un programme il ne faudrait pas cela transforme leur irréductible singularité en un ensemble fini de symboles régi par des procédures de calcul !

Conclusion

Après l'Homme à l'image de Dieu qui fut un progrès considérable pour l'humanité, que faire pour empêcher qu'il soit transformé en un Homme numérique et l'ordinateur, ou l'IA, en un nouveau veau d'or ?

Pour éviter une catastrophe, pour éviter que la fuite en avant impulsée par les GAFAM et autres entreprises de la Tech conduise à l'émergence dans notre société à des fractures bien plus dangereuses qu'une « fracture numérique », pour éviter un effondrement de nos valeurs humanistes et en particulier la disparition du libre exercice de notre faculté de jugement et d'action, les quelques mesures suivantes me semblent nécessaires.

Formation

Dans le domaine de l'aide à la décision, mais plus généralement dans toute application informatique, en plus évidemment de connaissances en informatique, des connaissances en mathématique ainsi que la maitrise de la méthode expérimentale (particulièrement importantes dans le cas de systèmes prédictifs) sont nécessaires.

Toute application informatique à des conséquences sur les individus et la société donc une formation en sciences sociales et humaines est nécessaire. Ces conséquences pouvant être dramatiques l'Éthique doit avoir une place importante dans les processus de décision et dans la formation (ce que nous développons plus loin).

Naturellement, il ne s'agit que tous aient les mêmes connaissances et compétences, elles sont fonction de l'implication des personnes dans de tels projets. Cependant, tous, y compris les décideurs politiques (car il n'y a pas que le commun des mortels qui prend parfois l'IA pour une voyante ou une cartomancienne) devraient avoir les connaissances de base afin de pouvoir participer à un débat démocratique concernant les objectifs et les moyens de les atteindre, ainsi que l'évolution de ces domaines.

Débat démocratique

Les grandes entreprises présentent leurs projets comme un progrès et comme une évolution technologique inévitable. Elles sont puissantes et avancent rapidement. Pour ne pas être submergé par leurs objectifs, pour décider de la société dans laquelle nous voulons vivre, éducation et débat démocratique devraient être organisés par une structure neutre, donc par l'État (et pas par les réseaux sociaux ni par Marc Zuckerberg ou Elon Musk qui sont juges et parties).

Un tel débat démocratique devrait orienter l'élaboration de lois et de règlements régulant ces divers domaines, ainsi que des normes technologiques.

Pour ne donner qu'un exemple, il faudrait imposer la possibilité de se déconnecter facilement de l'IoT ! (Sa dénomination comme *Internet du Tout* fait frémir.) Chacun devrait pouvoir – si ce n'est être comme dans une chambre anéchoïde ce qui semble techniquement difficile – se déconnecter de tout réseau quand il le souhaite. Ainsi, toute batterie de téléphone, d'ordinateur etc. aussi (souvenons-nous de Steve Jobs ou Bill Gates mettant un scotch sur leur caméra même lorsqu'elle n'était pas activée …) de même pour les puces RFID, y compris passives.

Éthique

Il y a tellement d'applications inquiétantes que de nombreux organismes, dans les pays démocratiques, se sont dotés de commission d'éthique concernant l'IA, et 193 pays ont accepté récemment une résolution de l'UNESCO sur ce sujet[22]. En France l'alliance Allistene, qui regroupe CEA, CNRS, CPU, INRIA, Mines-Télécom, Écoles d'ingénieurs, a créé la CERNA[23] la Commission de réflexion sur l'Éthique de la Recherche en sciences et technologies du Numérique. Tout programme, tout système informatique, rappelle la CERNA dans un rapport sur l'*Éthique de la recherche en apprentissage machine* devrait respecter de nombreuses propriétés :

- *loyauté* (un système informatique est loyal s'il se comporte comme ses concepteurs le déclarent),
- *équité* (l'équité d'un système informatique consiste en un traitement juste et équitable des usagers),

[22] https://news.un.org/fr/story/2021/11/1109412
[23] https://www.allistene.fr/cerna/

- *transparence* (la transparence d'un système signifie qu'un utilisateur peut vérifier son comportement),
- *traçabilité* (la mise à disposition d'informations sur ses actions suffisamment détaillées pour qu'il soit possible après coup de suivre ses actions),
- *explicabilité* (le fonctionnement d'un système doit être compris par un utilisateur),
- *responsabilité* (le donneur d'ordre ou le concepteur étant responsable si le système est mal conçu, l'utilisateur étant responsable s'il a mal utilisé le système),
- *conformité* (un système numérique doit être conforme à son cahier des charges ce qui signifie que le système est conçu pour effectuer les tâches spécifiées en respectant les contraintes explicitées dans ce cahier).

Toutes ces propriétés devraient être vérifiées *avant* que le système soit utilisé, en analysant son code et ses données. Cependant, ces diverses propriétés peuvent être difficiles voire impossibles à réaliser dans des systèmes utilisant des techniques d'IA (en particulier l'explicabilité pour les systèmes d'apprentissage numérique). De plus, il y a une contradiction entre la rapidité des innovations techniques et la lenteur de leur évaluation qui nécessite : la compréhension des conséquences, le contrôle non seulement de la conformité d'un programme aux lois mais aussi des propriétés que devraient avoir tout système informatique, ainsi que des procédures démocratiques, nécessairement lentes, afin que les citoyens puissent décider librement de leur destin.

L'urgence, en particulier de conquérir des marchés, dicte souvent sa loi, de plus, la restriction, voire la suppression, de crédits dans de nombreux secteurs, a conduit au remplacement de personnes par des programmes.

Certains ont poussé des cris d'orfraie contre les robots tueurs, ils avaient raison. Le contrôle par des personnes d'armes automatiques n'est pas toujours faisable, par exemple le chemin suivi par un drone dans un essaim de drones menant une attaque ne peut pas être contrôlé par des humains, et les conséquences peuvent être dramatiques, mais il n'y a pas que les robots tueurs… voici un extrait de ce même rapport de la CERNA :

> « De façon caricaturale, un véhicule autonome qui se trouverait à choisir entre sacrifier son jeune passager, ou deux enfants imprudents, ou un vieux cycliste en règle, pourrait être programmé selon une éthique de la vertu d'Aristote – ici l'abnégation – s'il sacrifie le passager, selon une éthique déontique de respect du code de la route s'il sacrifie les enfants, et selon une éthique conséquentialiste s'il sacrifie le cycliste – ici en minimisant le nombre d'années de vie perdues. Le propos n'est pas ici de traiter de telles questions qui relèvent de la société toute entière… »

On peut se demander s'il est éthiquement responsable de continuer à essayer de construire des voitures autonomes, et plus généralement des véhicules autonomes ne circulant pas sur des voies spécialement aménagées. En effet, s'il y a un obstacle Météor, Orlyval, un tramway ou un train n'ont pas à choisir, ils freinent pour éviter le choc ! Il semble inadmissible qu'on puisse demander à un algorithme de choisir les personnes à sacrifier, et donc demander à un informaticien de programmer de tels choix !

Le livre de Cathy O'Neil déjà cité – qui ne demande aucune compétence technique pour sa lecture – contient de nombreuses études bien documentées sur ce sujet et Cédric Villani termine ainsi la préface de ce livre : « Elle [Cathy O'Neil] est bien décidée à ne pas baisser les bras, et à faire porter sa voix autant qu'il le faut pour que nous puissions conserver notre humanité. Écoutez-la attentivement. »

Pour éviter les dangers inhérents à de nombreuses applications de l'IA, et plus généralement de l'informatique, une formation à l'éthique des étudiants, enseignants, ingénieurs, concepteurs et utilisateurs serait nécessaire.

Risques

Si de telles mesures n'étaient pas prises la méfiance vis-à-vis de la science et de toute rationalité s'amplifierait avec toutes ses conséquences : impossibilité d'un débat public rationnel conduisant à une augmentation des fractures de notre société, sabotages (par exemple un sondage de septembre 2020[24] nous apprend que si moins de 20 % des personnes interrogées se disaient favorables à la destruction des antennes-relais 5G, 48% se disaient favorables à la suspension du déploiement de la 5G, un débat démocratique aurait sans doute limité les nombreuses destructions d'antennes 5G ou de matériels d'Enedis), refus des vaccins etc.

Pour terminer, je voudrais revenir un instant à l'Intelligence Artificielle en tant que science en rappelant la première phrase de Turing dans son article fondateur de l'IA[25], dans lequel il propose de considérer la question *"Can machines think ?"* et dont l'une des dernières phrases est : « Nous pouvons espérer que les machines finiront par concurrencer les hommes dans tous les domaines purement intellectuels (*purely intellectual fields)*. »

Donc il n'est pas question de l'homme dans sa totalité, ni même de ses *compétences* intellectuelles mais seulement de ses *performances* dans les « *purely intellectual fields* ». Pour simplifier Turing proposait deux voies. La première était celle des jeux, et le succès d'AlphaGo le programme qui a battu Lee Sedol, 18 fois champion du monde, a perturbé le sens critique de certains, ce programme, répétons-le, est incapable d'expliquer pourquoi il a gagné, de commenter une partie, et est encore plus incapable d'apprendre à un humain à jouer au Go ! La deuxième voie était celle de la construction d'un système ayant les capacités humaines concernant le langage c'est-à-dire capable d'apprendre n'importe quelle langue et de communiquer et sur cette voie, on n'en est qu'au début !

L'Intelligence artificielle en tant que domaine scientifique ne devrait pas inquiéter, au contraire elle permet de mieux comprendre certaines de nos compétences et la quête d'une IA générale ou forte non liée aux compétences humaines, est un domaine de recherche passionnant comme tous les domaines concernés par cette conférence et par tant d'autres. Mais il faudrait que la société se donne les moyens pour contrôler démocratiquement et sérieusement ses applications dont les conséquences sur l'humanité sont capables du meilleur comme du pire.

TdM

HAUT

[24] https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-les-habitants-des-grandes-villes-soutiennent-ils-le-deploiement-de-la-5g-en-france/

[25] *Computing Machinery and Intelligence.* Mind, 1950

Séance du 31 octobre 2022

La peste et les juifs dans le Midi (XIVe-XVe siècle)

Danièle IANCU-AGOU
CNRS, Laboratoire d'Études des Monothéismes (UMR 8584)

TdM

MOTS CLÉS
1348, Comté de Provence, Languedoc, Avignon, fléau, épidémie, émeutes, accusations d'empoisonnement des puits, lépreux, saignées, médecins juifs.

RÉSUMÉ
Il y a certes l'épisode lacrymal des émeutes anti-juives greffées sur l'épidémie de 1348, en particulier en Haute Provence, à Toulon ou Saint-Rémy (sinistre écho aux tourbillons de massacres survenus dans la vallée rhénane), atteignant une minorité distincte, offrant l'exutoire commode de « boucs émissaires », avec du reste les lépreux. Prétendus semeurs de peste, ils partageront avec ces derniers – triste privilège – les accusations d'empoisonnement des puits.

Il convient de s'appesantir aussi sur la vie quotidienne, en ces temps de pandémie, avec les jours et les heures difficiles vécues par des individus, juifs ou chrétiens, minoritaires tolérés ou majoritaires, confrontés à un fléau qui fit des ravages dans leurs rangs. On pourra de la sorte évoquer des médecins juifs avignonnais qui soignent des cas de peste, qui traitent à l'hôpital, composent des remèdes, ferment les lieux touchés par l'épidémie, inhument leurs défunts ; on citera aussi quelques victimes juives de la maladie, nommément désignées.

Premier volet : Le fléau et ses effets dans le Comté de Provence

Dans le Comté de Provence indépendant du royaume de France, la population juive, numériquement minoritaire et légalement marginalisée au sein de la globalité chrétienne, atteignait son apogée au début du XIVe siècle.

1348 y mit un frein. Jusqu'à cette date, les juifs avaient connu une période faste de prospérité démographique avec 12 000 individus environ répartis aussi bien dans les villes que dans les campagnes ; les « grosses » communautés faisaient certes le nombre : les petits noyaux de trois à six familles, voire de dix feux, n'influaient que modestement sur ces évaluations.

Ces collectivités en plein essor, qui n'avaient connu ni les méfaits des Croisades ni ceux des légendes accusatrices du Nord de l'Europe (comme les accusations de meurtres rituels[1], de profanations d'hosties), furent doublement atteintes par le fléau de 1348 :

[1] La première accusation de meurtre rituel a eu lieu en Angleterre à Norwich en 1144. *Le Monde. Science et Médecine* du 7 septembre 2022, a évoqué les squelettes humains (six adultes et onze enfants) retrouvés au fond d'un ancien puits situé en bordure du quartier juif médiéval de Norwich et mis au jour. L'analyse au carbone 14 date approximativement les corps à la fin du XIIe siècle, et pourrait témoigner de cet épisode historique connu de violence antijuive.

outre les méfaits de l'épidémie, elles durent en subir les incidences meurtrières ; les massacres, dont elles firent les frais, eurent raison d'une vitalité et d'un épanouissement qui caractérisaient sur tous les plans le judaïsme provençal[2].

Ces incidences meurtrières

Une première émeute affecta, dès avril 1348, la petite collectivité juive de Toulon, l'anéantissant quasiment[3] : en effet, cette communauté connut dans la nuit du samedi 12 au dimanche 13 avril 1348, avec le massacre de ses 40 juifs, « le fait le plus douloureux de son histoire », une veille des Pâques, le 13 avril –, jour des Rameaux, moment particulièrement périlleux pour les juifs en raison de la vieille conception de leur responsabilité collective et héréditaire dans la Passion du Christ. Adolphe Crémieux – à ne pas confondre avec son célèbre homonyme, l'avocat et homme politique, auteur du « décret Crémieux » de 1870 – professeur de lycée, natif de Clermont-l'Hérault (1865-1958), s'est penché, en 1930, sur le dossier constitué par un fragment de l'acte d'accusation que le Tribunal de Toulon dressa contre les émeutiers à une date certainement proche des événements eux-mêmes, et qui contient la description détaillée de ce qu'il advint dans cette ville durant la nuit funeste du 13 avril 1348. Le massacre, qui n'épargna pas les juifs de la localité voisine d'Hyères, s'accompagna de pillage et de vols (biens appartenant aux juifs, objets de valeurs et surtout reconnaissances de dettes). Selon Crémieux, les agresseurs – parmi lesquels des clercs et d'importants personnages en assez grand nombre – furent des débiteurs insolvables ayant su exploiter la passion populaire. Des Lettres patentes du 1er septembre 1349, au nom de la reine Jeanne, accordèrent aux criminels la rémission de leurs crimes moyennant la somme de 1 000 florins à payer par la ville de Toulon. En 1352, après quatre années de tergiversations, l'affaire fut définitivement réglée au moyen d'expédients financiers, le sénéchal de Provence, Raymond d'Agout, chargeant le Trésorier du Comté de percevoir les 1 000 florins pour le compte de la Cour royale. La ville fut punie certes, mais l'irréparable était survenu. Hormis dans l'anthroponymie, il ne sera plus question de juifs de Toulon ; dans aucun des documents consécutifs à cette affaire, n'apparaîtront ni la communauté, ni aucun de ses survivants, sans doute allés chercher asile plus sûr ailleurs[4]. En revanche, à

Décidément la Peste noire est à l'ordre du jour (signe des temps, *Covid* oblige) ! En témoigne la série proposée par France-Culture sur cette « tueuse », avec Patrick Boucheron (Cours du Collège de France, de 17h à 18h). Un autre article du *Monde. Science et Médecine* du 26 octobre 2022 revient sur 1348, avec photo de fouilles à Londres en 2005 montrant une tranchée funéraire de la peste noire en cours d'excavation entre des rangées de tombes individuelles : « Comment la peste noire a remodelé notre immunité. La pandémie qui a frappé l'Europe au XIVe siècle a entraîné la sélection d'un gène qui nous a protégés de cette maladie bactérienne. Ce même gène accroît toutefois aujourd'hui le risque de pathologies auto-immunes ». L'édition du 7 décembre 2022 du *Monde. Science et médecine* revient sur l'analyse au carbone 14 des squelettes de cimetières juifs médiévaux européens (communauté juive fort ancienne d'Erfurt, Allemagne).

2 Joseph SHATZMILLER, « Les juifs de Provence pendant la Peste Noire », *Revue des études juives (REJ),* 133, 1974, p. 457-480.

3 Adolphe CRÉMIEUX, « Les juifs de Toulon au Moyen Âge, et le massacre du 13 avril 1348 », *REJ,* 89, 1930, p. 33-72, et 90, 1931, p. 43-64. Cf. aussi Gustave LAMBERT, *Histoire de Toulon,* Toulon, 1887, t. II.

4 Un Astruc de Toulon se trouve à Tarascon jusqu'en 1501, date de l'expulsion des juifs de la Provence française. Relevons la présence en 1510 à Constantinople d'un Astruc ben Joseph de Toulon, où il sera actif, avant de s'installer à Salonique ; serait-ce le même individu ? Cf. Simon SCHWARZFUCHS, « Les réfugiés juifs de Provence à Rome et dans l'empire ottoman », *L'expulsion des juifs de Provence et de l'Europe méditerranéenne (XVe-XVIe siècles). Exils et*

Hyères, des notables juifs sont connus jusqu'en 1501 ; à Ollioules, un petit noyau reste actif dans l'approvisionnement en huiles.

Au cours du même printemps 1348, une véritable vague d'émeutes se répandit ensuite en Haute Provence dans une série de villes ou de villages voisins, par un véritable phénomène de contagion – sinistre écho au tourbillon de massacres survenus dans la vallée rhénane dont avait éloquemment parlé, il y a trois semaines notre confrère Jean-Pierre Dedet – à Riez-Moustiers, Mézel – Estoblon – Digne, pertes humaines et biens pillés, avant fin avril 1348 ; à Manosque – Forcalquier avec quelques victimes, le 14 mai ; à Apt avant juillet 1348, et à La Baume près de Sisteron, le 16 mai 1348, lorsque toute la communauté est massacrée hormis l'un de ses membres qui eut la chance d'être absent[5].

Il est possible aussi que la première synagogue de Saint-Rémy-de-Provence ait été détruite aux lendemains de l'irruption de la peste noire, comme le suggère la chronologie locale[6] grâce à document inédit des archives vaticanes qui révèle une reconstruction de synagogue en 1352, dans un emplacement singulier, un quartier rural éloigné de la cité.

Je reviens sur le cas intéressant de La-Baume-Lès-Sisteron éclairé par un document hébraïque ayant survécu au massacre. Alors que les archives latines, dites « externes aux communautés », constituent un « océan documentaire » qui a autorisé la réalisation de travaux fondamentaux et n'a pas fini d'être exploité, en revanche les documents « internes », -les hébraïques, sont plus rares pour le Comté de Provence, qu'il s'agisse - des rabbiniques (*responsa*), ou de ceux de la pratique. Pour La-Baume à côté de Sisteron, sur la rive opposée de la Durance, un rescapé a pu survivre parce qu'absent de sa localité au moment du drame. En 1349, il se trouve à Aix où lui est apporté de la Baume un fragment hébreu ayant échappé à la destruction, et aujourd'hui conservé – fait exceptionnel – à la Bibliothèque Nationale d'Autriche à Vienne ! Sur ce fragment calciné d'un rouleau du *Pentateuque*, ce rescapé a inscrit en marge un passage hébraïque qui rappelle le massacre de sa petite communauté comme suit :

> *«* C'est un (brandon) sauvé du feu[7], le jour de la colère et de la fureur que le Seigneur a déversées, dans le feu de sa colère, sur la sainte communauté de La-Baume-de-Sisteron. [...] Et ce Pentateuque m'a été apporté en la ville d'Aix, l'année 109 du Petit Comput, le septième jour de péricope....] Il n'est resté que moi, car j'ai été mandé et convoqué, dix jours avant le massacre, à me présenter à notre dame la reine, dans la ville d'Avignon, et là je me suis assis, j'ai pleuré dans l'amertume de mon âme [...] *»*.

Connu, ce texte hébreu avait été analysé par Henri Gross dans sa *Gallia Judaica*[8] publiée en 1897, mais sans en déterminer la localité ; par la suite Joseph Shatzmiller a

---

conversions, En mémoire de Georges Duby, Danièle IANCU-AGOU dir., Paris-Louvain, Peeters, 2005, p.159-178. Et Danièle IANCU-AGOU, *Provincia judaica. Dictionnaire de géographie historique des juifs de Provence médiévale,* Préface de Noël Coulet, Paris-Louvain, Peeters, 2010, Notice 57 sur Toulon, p. 140-142.

5 Joseph SHATZMILLER, op.cit., p. 469-474 ; et Danièle IANCU-AGOU, *Provincia judaica*, op.cit., Notice 6 sur La Baume-les-Sisteron, p. 38-39.

6 Noël COULET, « Reconstruction d'une synagogue à Saint-Rémy-de-Provence (1352) », *REJ,* 142, 1983, p. 153-159.

7 Référence au verset 2 de *Zacharie III* : « un tison sauvé du feu » *('oud moutsal me ech).* Le 7e jour de la *péricope (*section, paragraphe) tombait le 16 mai.

8 Henri GROSS, *Gallia judaica. Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques,* Paris, 1897. Réédition en 2011 chez Peeters avec une préface de D. Iancu-Agou et G. Nahon et un « Suppléments » de S. Schwarzfuchs, p.359.

donné une interprétation de ce parchemin en identifiant La Baume devant Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence), et grâce à un document latin sur l'organisation de recouvrement de la *tallia*, il a désigné l'individu ayant échappé au massacre : *Dayas Quinoni, judeus de Balma ante Sistaricum*[9].

Récemment, toujours dans un croisement de sources bienvenu, Noël Coulet a revisité le dossier grâce à d'autres archives latines[10]. On y apprend que le sénéchal Raymond d'Agout, (on le retrouve !), seigneur de Sault, a rapporté les propos tenus par Dayas Quinoni, le 14 juillet 1349, devant l'auditoire de la trésorerie, à propos du massacre des juifs survenu un an plus tôt et de la mise à sac de leurs demeures. Dayas fait état de restitutions d'une partie des produits de ces larcins et dira en effet deux mois plus tard, le 30 septembre 1349, que des commissaires du trésorier ont retrouvé une partie des bijoux, mobilier, objets précieux et numéraire dérobés dont, en sa propre demeure, 800 florins en monnaie de diverses valeurs. Dayas demande que cette somme trouvée à son domicile serve désormais au paiement annuel de sa part de la taille des juifs (80 florins) jusqu'à épuisement des 800 florins, soit pendant dix ans.

C'est ainsi qu'un notaire de Sisteron a remis à Raymond d'Agout les objets précieux récupérés des juifs morts tant à la Baume qu'ailleurs. Cette restitution a eu lieu à la Baume dans le couvent des frères prêcheurs, dans la salle bâtie par un dominicain devenu évêque de Toulon (sans doute Fouques Chantelmi, évêque en 1328-1330) enseveli dans ce couvent. Elle se déroula en présence du trésorier du comté, Lantelme Terras, et de deux notaires, l'un de Barcelonnette et l'autre de Sisteron :

> « D'une part, sept petites tasses d'argent et une grande, un pied de coupe en argent d'un poids de neuf marcs, une couronne d'argent ornée de perles et d'émaux, une ceinture de soie garnie de clous d'argent, et d'autre part, deux autres tasses d'argent et neuf balles liées et scellées contenant des vêtements ».

Il était intéressant de s'attarder sur ce Dayas Quinoni qui a laissé le seul témoignage hébraïque contemporain de la tragédie ayant affligé les juifs de Provence. Les archives latines ont permis de suivre Dayas : s'il était établi à La Baume avec sa femme Bellacia depuis au moins 1338, dans les années 1352, il se sera fixé à Marseille, et receveur des comptes, il fera partie des responsables de la communauté des juifs de Provence qui géraient l'impôt spécifique pesant sur les juifs de Provence. L'impression laissée aux chercheurs, c'est qu'il fut sans doute, au milieu du XIVe siècle, « [...] un des plus riches juifs de Provence ». J'ai voulu insister sur cet exemple étayé à la fois par les sources hébraïques et latines. Avoir le nom d'un rescapé, lire ses mots (il était hébraïsant), prendre la mesure de son désespoir (« il pleure dans l'amertume de son âme »), et découvrir les objets pillés dans les demeures juives, assurément toutes ces données du printemps et de l'été 1348 ne sont pas anodines !

Ce fragment de *Pentateuque* provenait-il du lieu de culte ? Pour la Baume, plutôt qu'une synagogue, cette petite communauté a dû vraisemblablement disposer d'une sorte d'oratoire servant d'espace confessionnel. On sait que toute salle, orientée vers Jérusalem, peut abriter un office synagogal licite, en présence d'un quorum requis de dix hommes adultes (un enfant de 13 ans, majeur religieusement, compte dans ce quorum appelé « mynian »). On sait, par ailleurs, que même pour les grandes communautés,

---

9 Joseph SHATZMILLER, « Les Juifs de Provence... », *op.cit.,* p. 470-474, et Danièle IANCU-AGOU, *Provincia judaica …, op.cit.,* Notice La Baume-les-Sisteron, p. 38-39, et tableau VI : Circulation de manuscrits dans les quartiers juifs de Provence, p. 217-220.

10 Noël COULET, « Dayas Quinoni, le Peste noire et la *tallia judeorum* », *REJ,* 181, 2022, p. 159-184.

l'aspect extérieur d'une synagogue devait être dépouillé et ne devait en aucun cas rivaliser avec celui des églises.

Comme pour la société majoritaire, le bilan fut lourd en Provence : effondrement démographique inhérent au fléau et alourdi par les massacres, assez difficile à évaluer ; affaiblissement du pouvoir contributif perceptible à travers l'allègement du fardeau fiscal pesant sur les juifs (la fameuse *tallia judeorum*), et réduit de moitié par la reine Jeanne ; contraction géographique enfin. En effet, quand ils ne furent pas décimés, les petits groupements juifs apparus vulnérables allèrent grossir ceux où la sécurité paraissait la mieux garantie et, de la sorte, il s'opéra une certaine désertion rurale. La physionomie du judaïsme provençal se modifia quelque peu : à l'émiettement antérieur à la peste, véritable semis de petites implantations, fit place une concentration des juifs dans les trois grosses communautés, les plus importantes du reste depuis les premiers temps du judaïsme provençal : Aix, capitale du Comté, Arles, Marseille (1 000 à 2 000 âmes), et dans celles dites « moyennes » pouvant compter 200 à 300 individus : Digne, Draguignan, Grasse, Hyères, Lambesc, Manosque, Pertuis, Saint-Maximin, Saint-Rémy, Salon, Tarascon, et Trets, où les seigneurs continuent, après l'épidémie, à attirer les juifs. Les petits noyaux juifs disséminés, épars et fragiles, semblent avoir disparu dans la bourrasque anti-juive.

Ceci c'était la doxa, longtemps admise.

On peut nuancer à présent.

Il est apparu en fait que l'année 1348 a pu conduire aussi les juifs, individuellement ou par petits groupes, vers des habitats mineurs pour y commercer. Ce modèle d'implantations annexes ou dérivées, dans des villages sans communautés ni pratique religieuse collective, a pu susciter des doubles foyers, comme Aubagne avec Marseille. En dépit des émeutes de Haute Provence de 1348, les juifs sont toujours présents à Sisteron[11] ; ou même à Forcalquier comme en témoigne un document hébraïque, rare de surcroît[12], qui consiste en un contrat de mariage libellé en hébreu dans la ville de Forcalquier en 1446[13]. Il est d'ailleurs extraordinaire que pour des tout petits habitats de Haute Provence, comme Forcalquier ou La Baume près de Sisteron, des documents hébraïques subsistent. C'est que, par rapport aux documents latins « externes » aux communautés et bien conservés dans des archives publiques, les archives hébraïques souvent familiales (actes dotaux) sont aujourd'hui inexistantes, victimes des vicissitudes et des exils endurés par leurs propriétaires.

L'épidémie modifia aussi la situation topographique : réductions de certaines juiveries, transformation du quartier librement consenti au départ en espace isolé, voire imposé. Ce compartimentage de l'habitat juif, encouragé par les autorités politiques et religieuses dans une série d'ordonnances rendues pour la plupart dans la seconde moitié

---

[11] Juliette SIBON, *Les juifs de Marseille au XIVe siècle,* préface de Henri BRESC, Paris, Cerf, NGJ n°6, 2011 ; et N. COULET, « La communauté des juifs de Provence à la fin du XIVe siècle. Nouveaux documents sur la *tallia judeorum* », *REJ,* 155 (1-2), 1996, p. 71, et « La *tallia judeorum* en Provence après la Peste Noire », *Provence Historique (P.H.),* 142, 1985, p. 442-443.

[12] Paradoxalement, pour cette petite communauté de Forcalquier, subsistent d'autres traces hébraïques, révélées par A. NEUBAUER dans ses « Documents inédits », XVIII : Nouvelles collections de consultations casuistiques, *REJ*, XII, 1886.

[13] Simon SCHWARZFUCHS, « À propos de deux ketoubot provençales », dans *Pratique médicale, rationalisme et relâchement religieux. Les élites lettrées juives de l'Europe méditerranéenne* (XIVe-- XVIe s.), D. IANCU-AGOU dir., Paris, Cerf Patrimoines, Collection Nouvelle Gallia Judaica 9, 2016, p. 175-181. Les conjoints sont : Astruguette, fille de Joseph, et Profaig, fils de Mardochée. Les noms de nombreux témoins sont donnés.

du XIVe siècle, exigeait la réintégration du quartier[14] pour mieux le circonscrire, et le protéger aussi. Maints rappels à l'ordre témoignent d'accommodements avec la rigueur des statuts, et le réel enfermement à la façon des « ghettos » du XVIe siècle, c'est-à-dire enclos de murs, avec communications faciles à fermer, ne sévit pas véritablement en terre provençale, ni du reste en terre languedocienne.

On a pu voir (Fernand Braudel)[15] dans la véritable saignée de 1348 une chance de sursis offerte aux populations juives : le vide béant engendré par la mortalité galopante du milieu du XIVe siècle, fit durement ressentir le manque d'hommes, et de fait, les juifs, nécessaires encore au redressement économique, continuèrent à être tolérés, au-delà des assauts sanglants dont ils venaient – en période de calamité – de faire les frais.

Il y aura un retour du fléau en 1361 lors de la peste dite « des enfants », puis en 1373-75. Ébranlées dans leur expansion topographique et géographique, dans leurs potentialités démographique et économique, considérablement amoindries par l'épidémie et les tueries, les communautés juives de Provence – ces « noyaux solides, rejetés mais vigoureux » selon la juste expression de Georges Duby – referont cependant surface, et se reconstitueront au XVe siècle grâce à la protection – certes monnayée – des princes de la deuxième Maison d'Anjou, et notamment du roi René[16]. Les petites implantations, regroupées sous le nom de *castra* et considérées comme une unité d'impôt, ayant leurs représentants, auront un rôle croissant dès le début du XVe siècle.

Pour clore ce premier volet provençal, il n'est pas superflu d'indiquer que la ville de Toulon engagera en 1439 un médecin juif de Saint-Maximin, maître Vitalis Cohen, pour un gage annuel de 20 florins ! Un médecin juif itinérant ou « nomade », extrêmement mobile, fut donc sollicité en des lieux où ses anciens coreligionnaires avaient été odieusement massacrés un siècle auparavant. Ce même maître Vitalis Cohen sera sollicité à Ollioules en août 1446 pour examiner un laboureur suspect de lèpre. Ces villes « en quête » de médecin sont des cas fréquents.

Deuxième volet : le Languedoc, un autre contexte, intégré au royaume de France. Juifs semeurs de peste ?

Le mythe de l'empoisonnement des puits apparaît tôt, à Chinon où 160 juifs sont brûlés vifs[17]. Ils furent accusés avec les lépreux d'empoisonner les puits dès les années 1320, donc bien avant l'épidémie : ce fut un prétexte invoqué pour justifier le renvoi en 1322 des juifs[18] qui, pourtant, avaient été rappelés en 1315 par Louis X le Hutin, après la politique cupide de Philippe le Bel et l'exil brutal de 1306 qu'il édicta, assorti d'une politique systématique de spoliations.

---

[14] D. IANCU-AGOU, *Provincia judaica....*, *op.cit*.

[15] À l'instar de ce qui s'est produit au moment des expulsons ibériques et apennines. Cf. Maurice KRIEGEL « Mobilisation politique et modernisation organique : les expulsions des juifs au bas Moyen Âge », *Archives des Sciences Sociales des Religions,* n°46/1, 1978, p. 5-20. Et Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II,* Paris, 1966, t. I, p. 380 et t. II, p. 132-134 et 153-155, pour les expulsions ibériques.

[16] Danièle IANCU, *Être juif en Provence au temps du roi René*, Paris, Albin Michel, 1998.

[17] Annegret HOLTMANN, « La massacre des juifs à Chinon en 1321 », dans *L'écriture de l'Histoire juive. Mélanges en l'honneur de Gérard Nahon,* dir. Danièle IANCU-AGOU et Carol IANCU, Paris-Louvain, Peeters, 2012, p. 71-95.

[18] À l'époque de la Peste noire, les juifs de la Savoie, de la Suisse et de l'Allemagne furent accusés du même crime et traités de la même manière que l'avaient été les lépreux du Languedoc, du Poitou et de la Touraine en 1321.

Ce rappel consenti par Louis le Hutin pour douze ans n'était pas parvenu à son terme, ruiné justement par des explosions d'antijudaïsme populaire comme la croisade meurtrière des Pastoureaux[19]. Le passage sanglant de ces hordes meurtrières de vagabonds miséreux, campagnards pauvres tirant leur existence d'une activité pastorale marginale que furent les Pastoureaux, et ce « complot des lépreux » prétendument ourdi avec la complicité des juifs, décimèrent les populations juives revenues en 1315 et encore présentes, et éliminèrent les juifs des rives de la Garonne[20].

Dans les archives communales de Montpellier, le *Petit Thalamus*[21], qui réunit chartes de coutumes et règlements municipaux ainsi qu'une chronique romane en occitan, rappelle en deux lignes l'événement :

> « En l'an 1320, eut lieu la révolte des Pastoureaux qui tuaient les juifs en Agenais, et en Toulousain, et des Vachers (vacquiers ou « gardiens de vaches »), qui tuaient les lépreux ».

Ces rumeurs fourniront au roi l'occasion d'affirmer sa souveraineté en désignant les tribunaux royaux seuls responsables des enquêtes et en qualifiant ces actes de crimes de lèse-majesté ; véritable emprise royale dans le Languedoc, dans le contexte de violences faites aux juifs autorisés à revenir, et surtout dans le contexte du difficile accaparement et recouvrement de leurs biens, de leurs créances au profit de la Couronne (qui dura de 1306 jusqu'en 1320 !)[22].

Les autorités civiles et religieuses eurent beau venir à leur secours, des milliers de juifs furent tués. Cette persécution à base populaire suscitait la peur des autorités qui pouvaient craindre qu'un mouvement de caractère religieux ne virât à la révolte sociale. Pour en stopper l'évolution, le moyen le plus expédient était d'en punir les victimes – véritables boucs émissaires – et de les expulser à nouveau.

De la sorte, dans les années 1348 et suivantes, lorsque commença à sévir le fléau, les juifs, rejetés hors du Languedoc français jusqu'en 1359, étaient absents. Leur retour se fera en 1360, pour une autorisation de séjour bien évidemment monnayée qui dura jusqu'en 1394, date de leur rejet définitif émis par Charles VI dit le Fou.

Cela n'avait pas empêché les rumeurs anti-juives de se propager avec une rapidité stupéfiante. Les médecins furent confrontés à cette croyance populaire tenace qui faisait des juifs des fauteurs de l'épidémie. Élu au pontificat en 1342, le pape Clément VI lui-même condamna ces rumeurs en faisant remarquer que la peste frappait autant les juifs que les chrétiens :

---

[19] Menée par des fanatiques et des illuminés, la croisade dite des « Pastoureaux » choisit pour cible les juifs (de la vallée de la Garonne, d'Aquitaine et des Pyrénées aragonaises), détruisant au passage des communautés entières. Cf. Georges PASSERAT, *La croisade des Pastoureaux. Sur la route du Mont Saint-Michel à Narbonne, la tragédie sanglante des juifs, au début du XIVe siècle (1320),* Cahors, La Louve, 2006. David NIRENBERG, *Violences et minorités au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2001, a utilisé la croisade des Pastoureaux de 1320 comme le paradigme de la violence envers les minorités dans le royaume des Capétiens (et dans les terres de la Couronne d'Aragon).

[20] Georges PASSERAT, *op.cit.,* p. 113.

[21] Qu'avait présenté ici même à l'Académie Vincent CHALLET en séance publique du 8 novembre 2019.

[22] Michaël IANCU, Danièle IANCU-AGOU, avec la collaboration de Pierre-Joan BERNARD, *Présence juive en Bas-Languedoc médiéval. Dictionnaire de géographie historique,* Préface de Daniel Le Blévec, Paris, Cerf Patrimoines, Collection Nouvelle Gallia Judaica, n°12, 2022, p. 21-25 (« Les étapes du bannissement de 1306 : arrestation, saisies des biens des juifs emprisonnés, éviction, puis gestion de la confiscation »).

> « Récemment, une nouvelle infâme est parvenue jusqu'à nous : la peste que Dieu inflige au peuple chrétien pour ses péchés, voilà que des chrétiens la mettent sur le compte des juifs. Poussés par le Diable, ils les accusent d'empoisonnement. Ils les massacrent sans les laisser recourir à la justice, ils ne ménagent ni les enfants, ni les vieillards, ni les femmes. Il est vrai que ce crime d'empoisonnement mériterait un châtiment terrible**,** mais on voit que la peste atteint aussi les juifs. [...] Et puis, comment croire que les juifs ont pu trouver le moyen de déclencher une catastrophe pareille ? Nous vous ordonnons de profiter de la messe pour interdire à votre clergé et à la population – sous peine d'excommunication – de léser les juifs ou de les tuer ; s'ils ont des griefs contre les juifs, qu'ils recourent aux juges compétents ».

Lorsqu'en 1348 la peste déferla sur l'Europe, les médecins durent affronter un fléau contre lequel l'impuissance ou l'insuffisance de leur art face à l'épreuve apparaissaient de façon évidente. Un défi de taille pour la médecine savante devant une situation d'urgence. Au-delà du conseil de fuir les lieux infectés par le fléau, restent en mémoire les processions par les rues de flagellants (groupes ambulants de fidèles nus jusqu'à la ceinture, chantant des Cantiques et se fouettant, espérant ainsi expier leurs péchés) et l'essor concomitant d'une théâtralisation du macabre[23].

On consultera avec profit le bel article de notre confrère Olivier Jonquet paru dans le *Bulletin* de notre Académie de l'année 2021 (« La peste : le paradigme d'une pandémie ») ; ainsi que l'ouvrage de Geneviève Dumas, membre correspondante de l'Académie : *Santé et société à Montpellier à la fin du Moyen Age*[24]*,* où la gestion de la peste est bien décrite.

On y lit, comme dans les registres de notaires provençaux, qu'il était conseillé de fuir la ville en temps de peste. Les médecins prônaient la fuite des endroits infectés, et souvent, furent accusés de fuir eux-mêmes. 1348 aurait été l'année de la grande mortalité (dix des douze consuls périrent !). Pour l'épidémie de 1360-61, le même document signale, qu'entre les mois de mai et juillet, mouraient 500 personnes par jour. En 1373, du Carême à la Saint-Jean, des nuages et « l'air corrompu » seraient restés sur Montpellier, gâtant les blés et causant une *pestilencial de mortalitat*. Cette corruption de l'air, rendue responsable de l'épidémie, est invoquée également, dès 1348, par les médecins parisiens. Or l'action de l'air corrompu sur le corps était fréquemment assimilée à une forme d'empoisonnement hautement contagieuse.

Comme en Provence, on relève des résurgences de peste en 1374, avec une poussée en 1383-84, définie comme une mortalité principalement enfantine.

Si l'on n'a guère de mentions de juifs (comme patients ou malades) dans cette dernière période de présence juive autorisée (1359-1394), il n'est pas inutile d'observer, dans ce Languedoc français, le comportement des autorités et des praticiens, face à l'épidémie, et face au problème juif.

Le chirurgien Gui de Chauliac (fin XIIIe – 1368), témoin des deux épisodes de l'épidémie, en 1348 (alors qu'il résidait à Avignon) et en 1360, aurait contracté la

---

[23] Cf. les ouvrages classiques suivants : Étienne DELARUELLE, *La piété populaire au Moyen Âge,* Turin, 1975 ; Jean DELUMEAU, *La peur en Occident*, Paris, Fayard, 1978, et Michel VOVELLE, *La mort en Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983.

[24] Leiden/Boston, Brill, 2005. Cf. le chapitre « La peste à Montpellier ». En 1349, Montpellier est devenue ville française dans sa totalité quand Jacques II de Majorque a vendu au roi de France ses droits (déjà en 1293, l'évêque de Maguelone avait vendu à Philippe Le Bel la partie de la ville et de la seigneurie de Montpellier qui lui appartenait, ainsi que ses droits sur les juifs de Montpellier).

maladie, et s'en était guéri. Il préconisait la saignée, même comme mesure préventive, et s'était élevé ouvertement (avec quelques autres savants) contre l'idée que les juifs fussent plus épargnés que les chrétiens. Cette croyance, populaire au XIVe siècle, réapparut pourtant au XVe siècle.

Jean de Tournemire (1330-1396), chancelier de l'Université de Montpellier en 1384, écrira :

> « En temps de peste, l'homme doit éviter le tumulte du peuple, à l'église, dans sa maison, sur la place publique, à la ville ou autres mêmes endroits » - « Éviter aussi les bains, les fruits, les goinfreries, les puanteurs et les brouillards fétides ».

Tolérant à l'égard des juifs, permettant à des étudiants juifs, dans les années 1390, d'acquérir des manuscrits médicaux (en principe interdits aux « Infidèles »), il sera qualifié de « Juste » par Léon Joseph de Carcassonne, traducteur connu de Gérard de Solo et d'Arnaud de Villeneuve du latin en hébreu.

Jean Jaume, chancelier de l'Université de médecine de Montpellier de 1364 à sa mort en 1384, écrit de même :

> « Même, en temps de peste, nul ne doit rester dans la promiscuité d'un trop grand nombre de personnes car il peut se faire que l'un d'eux soit infecté, et par le fait même, les médecins et les serviteurs des malades doivent rester à distance ».

Médecin consultant du roi Charles V et des papes Urbain V, Grégoire XI et Clément VII, il a laissé plusieurs traités, dont un *De Pestilencia*[25].

À la fin du XIVe siècle, la ville de Montpellier se bornait à faire faire le tour de l'enceinte de la cité à un cierge pour apaiser la colère divine ; enroulé sur une roue, il était brûlé à l'église Notre-Dame-des-Tables en l'honneur de la Vierge et de Jésus, pour demander leur intercession en faveur de la santé des Montpelliérains. Toute forme de fête était interdite, ce qui n'empêcha pas les étudiants de préparer leur carnaval, en dépit des sergents de la ville tentant de leur faire entendre raison[26].

On faisait creuser des fosses en dehors de la ville pour enterrer les pestiférés. La majorité des médecins, suivant Avicenne, posaient le problème épineux de la proximité des sépultures et préconisaient l'éloignement. Recours au feu, aux parfums, au vinaigre et à l'eau de rose, comme mesures sanitaires municipales : injonction de se laver les mains plusieurs fois par jour avec eau et vinaigre (Jean Jaume, déjà au XIVe siècle, écrit : « les choses vinaigrées bloquaient l'entrée des humeurs »).

Fin XVe, Montpellier cantonna les pestiférés dans les hôpitaux de Saint-Éloi et de Saint-Esprit, et, en cas de surcharge, dans les étuves de Malpel (1498-1505), par nécessité de limiter les rassemblements. La ville demandait aux praticiens de faire des autopsies pour déceler les causes de décès. On constatera au fil du temps et de la récurrence de l'épidémie, une évolution graduelle vers une notion de conservation de la santé, une politique que nous dirions aujourd'hui « de santé publique ».

---

[25] Louis DULIEU, *La médecine à Montpellier,* t. I, Avignon, 1975, p. 289-290. Pour la médecine à Montpellier, cf. naturellement le beau volume collectif *L'université de Montpellier et son rayonnement (XIIIe-XVe siècles),* dirigé par notre confrère Daniel LE BLÉVEC dir., avec les communications de Thierry LAVABRE-BERTRAND et Béatrice BAKHOUCHE, autres confrère et consœur.

[26] Le feu fut mis aux demeures de plusieurs praticiens et au collège des Douze-médecins, brûlant ainsi toute la bibliothèque. Les médecins en avaient appelé au roi ; il s'ensuivit un long procès. Absence de cohésion en termes de santé publique ? Désinvolture des médecins ?

Troisième volet : Dans la ville d'Avignon. Méfaits de l'épidémie

Si, à Avignon même, on ne signale pas de troubles anti-juifs graves au moment de la Peste noire, en 1348, il se produisit cependant des troubles sérieux dans les années suivantes ; ainsi, vers 1350-51, une émeute fomentée par les familiers du cardinal de Limoges jeta la terreur dans la carrière des juifs et plusieurs de ses habitants décidèrent d'émigrer en Catalogne. Leur aventure est connue grâce à un procès intenté contre deux d'entre eux, après leur retour à Avignon, en 1365, à propos d'une accusation de détournement d'héritage[27].

En 1320, le pape Jean XXII avait dû prendre des dispositions pour protéger les juifs de ses États contre les Pastoureaux ; s'il avait cru bon, en 1322, d'expulser momentanément les juifs de ses États du Comtat (mais non pas d'Avignon), il ne s'en était pas moins montré leur défenseur décidé contre les violences aveugles des Pastoureaux[28]. À Malaucène, en 1355, la communauté des habitants achevait de payer une lourde amende qui lui avait été infligée collectivement pour « la tuerie des juifs dans ledit lieu de Malaucène, l'an du Seigneur 1348 ».

On retrouve l'écho douloureux de ces catastrophes du début du XIVe siècle (1306 – 1320 – 1322), chez les lettrés juifs de l'époque. Pas un savant qui ne déplore un climat difficile, peu propice à l'étude.

Kalonymos ben Kalonymos d'Arles, célèbre satiriste né en 1287, évoquant les jours sombres des années 1315-1322, écrit :

> « Je fus bouleversé à l'écoute des malheurs que mon peuple connut, [...] et je perdis les esprits devant les souffrances d'Israël quand s'éleva sur nous l'esprit du gouverneur, [...] il les frappa de son courroux et d'une main dure les chassa de son pays pour un mépris éternel ».

Samuel de Marseille, né en 1294, traducteur d'Averroès, d'Aristote, d'Euclide et d'Ibn Aflah, emprisonné avec d'autres juifs à Beaucaire, parle des « persécutions et vexations endurées de la nation au milieu de laquelle nous vivons ». Il séjournera longtemps à Murcie (1324), reviendra à Tarascon (1329-30), à Aix (1335-36), puis à Montélimar.

Ibn Kaspi[29], épris de voyages, évoque « le pays maudit » où sévissent souffrances et persécutions (il fut lui-même menacé de conversion forcée), et ira à Perpignan, Barcelone, Valence, Majorque où il s'attardera durant six mois.

Jusqu'à Gersonide (1288-1344) qui dit ne pouvoir poursuivre ses « travaux à cause des calamités du temps qui empêchent de penser ». Ayant commencé à la hâte en Avignon ses *Gloses de Job*, il les aurait achevées à Orange, en 1338[30].

---

[27] Michel et Anne-Marie HAYEZ, « Juifs d'Avignon au tribunal de la Cour temporelle sous Urbain V », *Provence Historique,* 23(1973), p. 165-173.

[28] Il semble y avoir eu un massacre de juifs à Orange. Cf. Françoise GASPARRI, *La Principauté d'Orange au Moyen Âge (fin XIIIe-XVe siècles*), Préface de Jacques Le Goff, Paris, 1985.

[29] Danièle IANCU-AGOU, « Affinités historiques et interférences culturelles chez les communautés juives de l'espace occitano-catalan », *Mosse ben Nahman i el seu temps*, Gérone, 1994, p.115-140 (ici p.124-125), et « Joseph ibn Kaspi de Largentière (1279-1340) », *Revue du Vivarais,* t. CXXVII, n°3, septembre 2022, p. 225-234.

[30] Danièle IANCU-AGOU, « Les communautés juives méridionales contemporaines de Gersonide : Orange, Avignon », dans *Gersonide en son temps, Science et philosophies médiévales,* Gilbert Dahan éd., Louvain-Paris, Peeters, 1991, p.9-31 ; et « La culture juive en Avignon au Moyen Âge », dans *L'Université d'Avignon. Naissance et renaissance, 1303-2003,* Actes Sud, 2003, p.122-125 et Notes p.167-168.

Plus tard, lors de la deuxième tranche d'expulsion des juifs de l'Europe méditerranéenne, semblablement les lettrés exprimeront leurs souffrances : s'étendant sur les persécutions subies par le peuple juif depuis la destruction du second temple jusqu'au XVIe siècle, Salomon ibn Verga chercha à comprendre « pourquoi cet immense courroux » à propos de l'unanime rejet européen ; et Samuel Usque, ancien converti d'origine portugaise, qui a vécu à Ferrare au XVIe siècle, aura cette formule célèbre :

> « Et maintenant Europe, ô Europe, mon enfer sur la terre, que dirai-je de toi ? »[31].

Sur le temps encore plus long, il subsiste des traces durables de l'impact sanglant généré par les Pastoureaux[32], lesquelles affleurent... jusque dans la poésie de Louis Aragon ! Afin de témoigner de la « rafle des juifs », il a su évoquer pour Villeneuve-lès-Avignon, dans un poème écrit durant l'été 1942, l'épisode dramatique des Pastoureaux menaçant en 1320 juifs avignonnais et comtadins :

> Le médecin de Villeneuve
> [...]
> Cette complainte une autre recommence
> D'une autre peste et d'une peine immense
> Et non d'amour mais de meurtre et de sang
> Miroir ancien d'un malheur renaissant
> Cette complainte une autre recommence
>
> C'était hier le temps des Pastoureaux
> Le temps qui passe embellit le bourreau
> La pierre fend à force de bourrasques
> À chaque siècle, il suffit sa tarasque
> C'était hier le temps des Pastoureaux[33]
> [...]

La peste vue d'Avignon

Jean Jaume eut comme élève Raimond Chalmel[34], médecin sur lequel notre confrère et ami Daniel Le Blévec s'est penché[35]**.** Originaire de Viviers dans l'Ardèche, dès 1373, il est à Avignon comme maître en médecine. Moins renommé que Gui de

---

[31] Danièle IANCU-AGOU, « Voix d'exilés et chemins d'errance pour les juifs du Languedoc et de Provence (XIVe-XVIe siècles) », *Chemins de l'exil, Havres de paix. Migrations d'hommes et d'idées au XVIe siècle*, Jean BALSAMO et Chiara LASTRAIOLI dir., Paris, Champion, 2010, p. 13-30.

[32] « Ces campagnards pauvres tirant leur existence d'une activité pastorale marginale », expression de Georges DUBY dans « Les pauvres des campagnes dans l'Occident médiéval jusqu'au XIIIe siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France, Société d'Histoire Ecclésiastique de la France,* Paris, t. 149, 1966, p. 25-32.

[33] Selon Pierre Seghers, ce long poème est écrit par Aragon à la suite de la traque aux juifs du 31 août 1942, alors qu'une femme désespérée se jette par une fenêtre. Aragon relate avec talent ces faits dans ce poème refusé par la censure de Vichy en octobre 1942, et qui paraîtra en Suisse, signé par l'auteur dans « En français dans le texte. 1941-1942 ». *Le médecin de Villeneuve* sera publié à Alger par Max-Pol Foucher dans la revue *Fontaine,* n°25, novembre et décembre 1942.

[34] Louis DULIEU, *La médecine à Montpellier,* t. I, Avignon, 1975, p. 311.

[35] D. LE BLÉVEC, « Un médecin vivarois à la Cour pontificale d'Avignon : Raimon Chalmel », *Revue du Vivarais*, tome XC, n°1, 1986, p. 13-24. Avignon, ville pontificale où les juifs vécurent sans césure – comme dans le Comtat Venaissin – jusqu'à la révolution française, certes dans des communautés marginalisées sous la tutelle tatillonne des légats pontificaux.

Chauliac, Bernard de Gordon, Jean de Tournemire ou Jean Jaume son maître, il s'est cependant rendu célèbre par son *Traité sur la peste,* dont il fut un observateur privilégié depuis la cour pontificale d'Avignon (en tant que *medicus pape* comme l'avait été, 30 ans avant lui, Gui de Chauliac). Son traité connut un certain succès comme l'atteste le nombre de manuscrits conservés, et son adaptation en latin classique imprimée au XVIe siècle.

Le *Tractatus de pestilencia* fut composé à l'automne 1382, tandis que la peste sévissait sur Avignon. La mortalité allait cependant en diminuant, l'épidémie de 1348 ayant été la plus terrible. Chalmel avança que les juifs mouraient plus que les chrétiens en raison « de leur malpropreté ». Comme ses prédécesseurs, il préconisait la fuite ou l'enfermement (le confinement), ne pouvant blâmer les chirurgiens ou confrères médecins qui se mettaient à l'abri du danger. Autre moyen de prévention : l'inévitable saignée. Il faut insister sur la formation montpelliéraine de cet auteur mort en 1398.

Son *Traité sur la Peste* a circulé, comme en témoigne cet inventaire après décès de l'année 1483 d'un médecin néophyte d'Arles, Jean Nicholay, autrefois juif appelé Crescas Vidas Ferrier, alors époux de la juive Bonedone qu'il répudia. Il se remaria à la chrétienne Françoise Blanc, et sa conversion se situa entre mars 1464 et août 1465. Vingt ans après son abandon du judaïsme, le notaire Pierre Menhinati fut appelé pour dresser l'inventaire : 35 titres en latin[36]. Parmi les ouvrages ayant presque tous trait à la médecine (quelques-uns en philosophie, dont un texte d'Aristote), on compte quatre exemplaires de Galien, trois d'Avicenne, le *Livre sur les fièvres* d'Isaac Israéli ; Nicolas Praepositus et Platearius Mathieu de l'école de Salerne ; et pour l'école de Montpellier : Gui de Chauliac, Arnaud de Villeneuve, et précisément Raymond Chalmelli de Vivario avec son traité *De peste*.

Un siècle après, son ouvrage figure ainsi parmi les traités médicaux prisés, et collectionnés par un praticien juif converti de la cité d'Arles.

Pour la petite histoire, je dirai que le fils de ce médecin, Simon Nicolaï, épousera en 1496 Françoise, fille du bisaïeul maternel de Nostradamus, Jacques Turelli de Marseille, jadis juif du nom de Cregud Bonet, converti à la même époque, vers 1460. Il est clair que pour cette nébuleuse néophyte vivant à la périphérie de communautés juives encore vigoureuses, on cherchait et on trouvait conjoint parmi les convertis précoces de l'époque du roi René[37].

Des médecins juifs frappés par la peste

Dans les années 1382, le fléau continue de sévir. Il fit des ravages dont on a une trace émouvante[38]. On apprend ainsi que, le 13 octobre 1382, la peste est entrée dans la

---

[36] Danièle IANCU-AGOU, « La pratique du latin chez les médecins juifs et néophytes de Provence (XIVe-XVIe siècles), in *Latin into Hebrew : Texts and Studies*, edited by Resianne FONTAINE et Gad FREUDENTHAL, Leiden-Boston, Brill, 2013, p. 85-102.

[37] Danièle IANCU-AGOU, « Nostradamus'Maternal Great-Grandfather from Marseilles : Neophyte Networks and Matrimonial Strategies (1460-1496) », in *Jews and Christians in Medieval Europe : The Historiographical Legacy of Bernhard Blumenkranz,* Edited by Philippe Buc, Martha Keil and John Tolan, Turnhout, Brepols, 2016, p. 115-130, et « Les ancêtres maternels d'origine juive de Nostradamus », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, t. 48, 2017, p.283-294 ; Cf aussi *Régine-Catherine et Bonet de Lattes. Biographie croisée. 1460-1530. Draguignan/Aix-en-Provence/Rome,* Paris, Cerf, 2017, p. 244-245.

[38] David KAUFMANN, « Le 'Grand Deuil' de Jacob b. Salomon Sarfati d'Avignon », *REJ* 30 (1895), p. 52-64 ; et Colette SIRAT, *Du scribe au livre. Les manuscrits hébreux au Moyen Âge*, Paris, CNRS Éditions, 1998, Rubrique XIV. « Jacob b. Salomon, *Le Grand Deuil* », Paris, Bibl. Nat., ms hébr. 733 (fos 61-67), p. 254-255.

demeure du médecin et savant Jacob ben Salomon Sarfati, à Avignon : Jacob b. Salomon le Français *(ha-tsarfati,* de *Tsarfat* signifiant « France ») était d'une famille venant de la France du Nord, de là son nom. Célèbre scribe, il est l'auteur d'un livre de médecine et d'exégèses bibliques, dans lequel il réfute des interprétations allégoriques, puis raconte son *Grand Deuil* survenu lors de l'épidémie de 1382-83 : la grande faucheuse emporta trois de ses enfants, son fils Israël, sa fille Sarah, et la troisième, Esther, 20 ans, épouse du cousin Nathan. Il en préserva le souvenir, en 1386, dans un opuscule publié par David Kaufmann en 1895 sous le titre « Le 'grand deuil' de Jacob b. Salomon Sarfati d'Avignon » dans la *Revue des études juives* ; dans cette chronique familiale, il dit de sa fille Esther qu'elle récitait le texte du *Pentateuque* avec sa cantilation et en connaissait le *targum* (trad. en araméen) et la traduction française. Un savoir impressionnant pour une jeune femme juive de cette époque ! Surtout, la chronique paternelle évoque la douleur ressentie face à ce malheur. Sont rapportées les paroles et l'attitude de la mourante. Entre autres, elle demanda à une femme enceinte de s'éloigner de sa chambre pour ne pas mettre en danger le bébé. De même, une servante se vit confier le cierge que tenait Meir de Narbonne, un des dignitaires de la communauté, personnage trop important pour cette tâche. Sa tante, Douce, essaya de lui faire dire que son mari devrait épouser lorsqu'il sera veuf sa petite sœur à elle[39], Gentille (Yentil), mais Esther refusa : la différence d'âge était tellement importante que son mari risquait de mépriser la petite Gentille. Parmi ses derniers gestes, la remise de ses bagues à son mari, à l'exception de celle de fiançailles ornant son petit doigt.

Hormis ses écrits de philosophie religieuse, ce père, médecin, était connu aussi pour sa qualité de peintre et d'enlumineur (la *Haggada Wolf*[40], qui se trouvait à Hambourg avant d'être à Varsovie, fut enluminée et même copiée par Jacob). Au fait de la valeur des documents et de la transmission, ce père éploré a laissé ainsi pour la postérité une trace écrite de son intimité familiale et de sa tragédie.

On apprend aussi, grâce aux travaux du docteur Pierre Pansier[41], que Salomon Dieulosal de Stella, médecin juif, mourut de la peste qui ravageait Avignon, en 1397, avant sa fille Reginete qui sera, elle aussi, emportée par le fléau. Son inventaire après décès établi en 1397 est enregistré après la disparition de sa fille et héritière Réginete.

Dans cet inventaire, sont relevés livres et matériel de chirurgie :

- Un rouleau contenant l'histoire d'*Esther*.
- Un livre de prières hébraïques, pour femmes, écrit en hébreu vulgaire ou « romancio », avec serrure en argent et dix clous d'argent.
- D'autres livres de prières hébraïques, pour femmes, et écrits en hébreu vulgaire.
- Un livre de médecine écrit en lettres arabes.

Outre ces rituels destinés aux femmes qui étaient donc hébraïsantes – ce qui est intéressant – cet ouvrage de médecine en caractères arabes interpelle. Pansier s'interrogeait : « [...] fallait-il voir en Dieulosal de Stella un arabisant ? ». Ce fait n'est pas exclu : 50 ans plus tôt, pas loin d'Avignon, à Trinquetaille, circulait un manuscrit arabe d'Ibn Aflah : Samuel de Marseille et son frère s'étaient précipités à Trinquetaille dans le faubourg d'Arles pour en prendre connaissance, avec le projet de le traduire[42].

---

[39] Il s'agit là de la Coutume du *Lévirat* : en principe, c'est par le mariage contracté entre une veuve, dont le mari est mort sans enfant, et le frère du défunt, que se perpétue le nom du frère défunt.

[40] *Haggadah* : littéralement *« narration, récit »* de la sortie d'Égypte devant être lue lors de la célébration de la Pâque juive.

[41] Pierre PANSIER, « Les médecins juifs à Avignon aux XIIIe, XIVe et XVe siècles », *Janus,* 1910, p.421-451.

[42] Ernest RENAN et Adolphe NEUBAUER, « Les Écrivains juifs français du XIVe siècle », *Histoire littéraire de France*, 31, Paris, 1893, p. 553 et suiv.

On sait que l'arabe, langue savante, fut introduit dans le Midi par les exilés juifs andalous chassés par les Almohades dans les années 1140 ; réfugiés à Lunel et à Narbonne, ils furent à l'origine de transferts culturels sans précédents.

Quant aux « instruments de chirurgie » de Dieulosal, ils sont en plus grand nombre que chez le chirurgien aixois Astruc de Sestiers dont j'ai publié l'inventaire après décès de 1439[43] : bistouris (l'un à manche d'ivoire sculpté en figure d'homme avec barbe d'argent ; un autre à manche doré) ; ciseaux fins de la fabrication de Toulouse, bassines ou récipients à l'usage des barbiers, étui de cuir plein d'outils chirurgicaux et petite caisse de bois renfermant des instruments analogues ; enfin une presse pour extraire le suc des plantes.

On sait en outre qu'en temps de peste, mais plus tard, *lors des résurgences de la fin du* XVI*e siècle*, le conseil de ville interdisait aux juifs de fermer les portes de leur rue, afin que les maîtres de la santé pussent accomplir partout leur office[44].

Toujours des victimes juives de l'épidémie, plus tard

On relève cet acte extrait des archives municipales[45] : il s'agit, en 1494, de Comptes avec le serrurier de la ville d'Avignon pour fermer et isoler les lieux touchés par l'épidémie : un florin, pour avoir placé deux cadenas à la porte du cimetière des juifs « car se disoit que de nuyct, les juifs y enterroient des gens » sans l'autorisation des consuls.

Rôle des chirurgiens juifs

Dans l'année 1348, une bourgeoise d'Avignon, Dousseline de Sade, est soignée par un *mège* juif, Astruc Bonet[46].

En 1466**,** le juif Mosse Léon loue pour 60 florins à l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon sept lits avec matelas, couvertures et coussins destinés aux pestiférés hébergés. Il ne sera remboursé par la ville que quinze ans plus tard[47]. Vers 1466, un remède contre la peste est composé par un juif d'Avignon[48].

Les chirurgiens juifs vont jouer un rôle important pendant la peste, endémique à Avignon, à la toute fin du XVe siècle. Pour la période postérieure à 1468, on possède quelques noms de praticiens juifs soignant les pestiférés, soit en ville, soit à l'hôpital Sainte-Marthe :

En 1473-75, lors de la recrudescence du fléau, les pestiférés sont traités à l'hôpital Sainte-Marthe par le chirurgien juif de l'hôpital, Jossé Ferrussol, alias de Noves *surgicus judeus*, au salaire de 6 florins par mois. Le nombre des pestiférés augmentant, il ne peut plus suffire à sa tâche. On lui adjoint alors deux autres chirurgiens juifs : Léon Botarel, *surgicus judeus*, et Pierre de Narbonne[49]. Pierre de Narbonne était un *neofitus* ou

---

43 Danièle IANCU-AGOU, « L'inventaire de la bibliothèque et du mobilier d'un médecin juif d'Aix-en-Provence au milieu du XVe siècle », *REJ,* 134 (1-2), 1975, p. 47-80.

44 René MOULINAS, *Les juifs du Pape en France*, Paris, Coll. Franco Judaica 10, 1981, p. 36.

45 Que m'a signalé Daniel LE BLÉVEC, d'après les Archives municipales, pièces justificatives des comptes, mandat n°225.

46 Pierre PANSIER, *Janus*, p. 431.

47 Pierre PANSIER, ms 5698, p. 38. Renseignement également fourni par Daniel Le Blévec.

48 Signalé par Daniel LE BLÉVEC, d'après *Archiv für Geschichte der Medizin,* 1925, XVII, p. 97-99.

49 Pierre PANSIER, ms 5698, p. 41, *Janus*, p. 447.
Dans la documentation notariée, les médecins juifs étaient toujours définis ainsi : appelés *magistri,* dotés des qualificatifs de *phisici judei* ou de *surgici judei*, ils étaient distingués des

néophyte (un juif converti ou nouveau chrétien), originaire de Mazan (diocèse de Carpentras). Pratiquant la médecine vers 1460, il mourut en 1491. Son ancienne identité juive reste inconnue. Chirurgien, il aurait enregistré un contrat de guérison de fistule lacrymale passé entre lui et une femme d'Avignon. En 1465, il habitait dans la rue de la Croix une maison assez cossue qu'il fit décorer de peintures à personnages et paysages, ce qui laisse supposer déjà pour cette date une situation assez confortable.

Un statut inégal

Les praticiens juifs sont donc en majorité requis pour soigner des cas de peste, mais *avec des honoraires inférieurs à ceux des chrétiens.* Cela tenait à la différence de leur formation acquise dans le cadre de leurs bibliothèques pour la théorie, et par un apprentissage pratique transmis au sein des familles où l'on était médecin de père en fils, de beau-père à gendre, etc.

- En 1483 : Jesse Ferrussol soigne toujours les pestiférés, assisté d'un barbier (*magister Jeminus, barberius*) et d'un chirurgien, chrétiens (Ludovicus Capelle, *cyrurgicus*).
- En 1495 : Jacobus de Cavallione *physicus judeus*, assisté de Johannes de la Barra, *cyrurgicus*. Jean de la Barre, chirurgien chrétien, est appointé pour le même service à raison de 12 florins par mois ; son homologue juif, Jacob de Cavaillon, ne touche que 9 florins.
- En 1506 : Samuel de Lunel *cyrurgicus judeus*, médecin de la santé, est engagé à raison de 10 florins par mois. Son rôle consiste à soigner les pestiférés tant en ville qu'à l'hôpital.
- Quelques jours auparavant, les consuls avaient engagé, pour faire le même service, Léon Botarel, chirurgien juif. Ses honoraires furent de 50 écus pour six mois, soit 17 florins et demi par mois. En plus, Léon Botarel pouvait exiger des honoraires chez les malades aisés. La ville s'engageait à lui donner la chambre ou la maison habituellement occupée par le médecin de la santé dans la juiverie. Une fois la peste passée, le praticien juif était tenu de faire une quarantaine d'un mois ; pendant ce mois, il devait rester enfermé dans sa demeure ; mais durant cette quarantaine, il pouvait percevoir encore ses honoraires habituels de 16 à 17 florins et demi[50].

Au XVe siècle, les médecins juifs pratiquant à Avignon étaient au nombre d'une soixantaine : chiffre considérable. Au XVIe siècle, leur rôle diminuera singulièrement. Le règlement de la faculté de médecine d'Avignon de 1577, prévoira, à l'article V, l'examen *Hebroeorum ;* mais l'article X précisait :

> « Il est interdit aux juifs de pratiquer la médecine. Si quelque juif a obtenu du Souverain Pontife, du Légat, ou d'un autre, l'autorisation d'exercer la médecine, avant de le faire, il devra au préalable être examiné et approuvé par le collège des docteurs agrégés à la Faculté de médecine »[51].

---

chrétiens diplômés de l'Université qui eux, avaient d'autres titres, qualifiés de maîtres, bacheliers, licenciés en arts et médecine ; et enfin docteurs ou professeurs arts et en médecine.

[50] PANSIER, *Janus*, p. 448-449.

[51] En Provence, on a de rares cas de soutenances de thèses de candidats juifs. Deux exemples arlésiens ont été signalés début XXe siècle par Paul HILDENFINGER, « Documents relatifs aux juifs d'Arles », *REJ*, 41, 1900, p.67, note 4. L'exemple de Salomon Avigdor (1383-1420) reçu médecin le 15 mai 1402 alors qu'il est âgé de 19 ans est précieux (il reçut sa *licencia practicandi* devant un jury composé d'un médecin chrétien, son maître, et de trois autres, juifs), quand on sait qu'il vint en 1399 à Montpellier avec son père Abraham pour traduire Arnaud de

En conclusion

Après l'épisode lacrymal des émeutes antijuives du Comté de Provence, il convenait de s'appesantir sur cette vie quotidienne en temps de pandémie, avec les jours et les heures difficiles vécues par des individus juifs ou chrétiens, minoritaires tolérés ou majoritaires, confrontés à un fléau qui fit des ravages dans leurs rangs. On a pu ainsi évoquer des médecins juifs avignonnais soignant des cas de peste, traitant à l'hôpital, rémunérés par la Ville (à un tarif moindre que celui perçu par leurs homologues chrétiens), composant des remèdes, fermant les lieux touchés par l'épidémie, inhumant leurs défunts, et subissant des quarantaines d'isolement après les soins prodigués aux pestiférés.

Ce que les archives tant hébraïques que latines ont pu révéler reste unique : avec la fraîcheur du vécu, ou plutôt avec la douleur du vécu, l'on a pu approcher un rescapé hébraïsant de l'émeute dévastatrice survenue dans un petit village de Haute-Provence en mai 1348, on assiste à la détresse de ce survivant face au seul vestige subsistant de son groupe, ce fragment de *Pentateuque*, conservé aujourd'hui en Autriche, qui le fait pleurer « dans l'amertume de son âme ». De même, avons-nous pénétré dans la famille endeuillée d'un savant juif avignonnais, lequel, ivre de chagrin après la mort de ses trois enfants, a trouvé la force de témoigner. Document hébreu là encore. En croisant les sources, les archives latines apportent parfois – véritable aubaine – de précieux compléments, de précieux éclairages.

Mis à rude épreuve par l'épidémie de peste de 1348 et par ses nombreuses résurgences endémiques, poussés par les autorités publiques à fournir des réponses thérapeutiques et prophylactiques à cette fièvre pestilentielle appréhendée comme maladie mortelle, les médecins ont pu être tentés par ailleurs, comme l'a souligné Nicolas Weill-Parot, de recourir à des soins magico-astrologiques. Dépendant d'un savoir hérité des anciens (Hippocrate, Galien, Avicenne), la pensée médicale de Raymond Chalmel fut à cet égard très imprégnée de considérations astrologiques. Mais, cités dans le cadre strict de l'explication scolastique, ces usages médiévaux de l'astrologie sont demeurés prisonniers d'une pensée rationnelle. Et d'une façon générale, l'utilisation de sceaux astrologiques est relativement rare dans les traités de peste. À Montpellier, dans les années 1300, ils furent préconisés pour soigner les maux de rein ; des recettes s'échangeaient avec application du signe zodiacal du lion entre le médecin juif Profacius, dernier de la lignée des Tibbonides, et Armengaud Blaise[52].

Nicolas Weill-Parot conclut ainsi son étude sur « La rationalité médicale à l'épreuve de la peste : médecine, astrologie et magie (1348-1500) »[53] :

> « Face au défi que représenta la peste, qu'il se soit agi de proposer une étiologie où intervenaient les astres, ou de prescrire des moyens de s'en préserver ou de la guérir, les médecins de la fin du Moyen Âge surent raison garder ».

TdM

Villeneuve ; il traduira par la suite le *Traité sur la Sphère* de Jean de Sacrobosco. Cf. Danièle Iancu-Agou, « Les juifs d'Arles (1391-1414). Leur aptitude aux sciences (les Avigdor) et à l'accueil des coreligionnaires catalans », dans *Tamid, Revista catalana anual d'estudis hebraics,* 10, Barcelona, 2014, p.53-79.

[52] Joseph Shatzmiller, « Contacts et échanges savants entre savants juifs et chrétiens à Montpellier vers 1300 », dans *Juifs et judaïsme de Languedoc,* Marie-Humbert Vicaire et Bernhard Blumenkranz dir., Privat, collection Franco-judaica, 1977, p.337-344, et dans *Cahiers de Fanjeaux 12*, Privat, 1977, p.337-344.

[53] Dans *Éthique et pratiques médicales,* Laurence Moulinier-Brogi et Marilyn Nicoud coord., *Médiévales* 46, printemps 2004, p.73-88.

HAUT

Séance publique du 7 novembre 2022

Insectes, viandes de culture, foie gras cellulaire, algues, laits artificiels… à notre menu demain ? Cauchemar ou espoir d'un nouveau monde d'où la faim aura disparu.

Pierre FEILLET

Membre de l'Académie d'agriculture et de l'Académie des technologies

VIDEO TdM

MOTS CLÉS

Transition alimentaire, protéines alternatives, protéines végétales, analogues végétaux de viande, algues, insectes, viandes de cultures, fermentation de précision, éthique de l'alimentation.

RÉSUMÉ

Les industries manufacturières vont-elles remplacer la Terre nourricière ? Les ingénieurs et les chimistes vont-ils se substituer aux agriculteurs ? De nombreux facteurs poussent à l'apparition de nouvelles manières de produire des aliments et de se nourrir : l'évolution de la démographie, la diminution du nombre de paysans, l'impact d'une agriculture productiviste sur l'environnement, le changement climatique, l'insuffisante disponibilité de sols fertiles, la peur de manquer de protéines pour nourrir l'humanité, un nouveau regard sur le bien-être des animaux, la recherche d'une alimentation plus « végétalisée », les avancées des sciences et des technologies. Forts de cette analyse, des scientifiques, des entrepreneurs et des investisseurs sont nombreux à croire en l'avenir des hachis végétaux substituts de la viande, des farines protéinées de larves d'insectes, des viandes fabriquées par culture de cellules souches, des laits et fromages artificiels obtenus à partir de protéines de microorganismes génétiquement modifiés. Des milliards de dollars sont investis dans des start-up dont les « nouveaux aliments » commencent à apparaître sur tous les continents.

La Terre nourricière avec ses champs, ses pâturages et ses étables va-t-elle être remplacée par des usines où seront synthétisés des romsteaks, des blancs de poulets et du lait ? Sommes-nous en train d'assister à une rupture significative dans les manières de nous alimenter ? La septième transition alimentaire a-t-elle débuté ? Voilà une dizaine d'année que ce débat est ouvert avec l'émergence de nouveaux procédés industriels de fabrication d'aliments : farines protéinées d'insectes, produits animaux obtenus à partir de cellules souches (viandes et poissons cellulaires), protéines de lait et d'œufs produites par des microorganismes génétiquement modifiés issus de la biologie de synthèse (fermentation de précision). Auxquels il faut ajouter les « viandes végétales » (sic) destinés à se substituer aux produits carnés.

L'ambition de cet article est d'apporter quelques données factuelles sur cette industrie alimentaire en cours d'émergence dont le développement pourrait significativement modifier le système alimentaire mondial qui, tel que l'a défini le

professeur Louis Malassis (1994), désigne la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture.

Vers une septième transition alimentaire

La *première transition alimentaire* vieille de deux millions d'années a vu notre très lointain ancêtre *Homo habilis* passé progressivement d'un régime végétarien (cueillette) à un régime omnivore, ajoutant à ses menus des insectes, des amphibiens, des reptiles, des poissons et des petits mammifères. Souvent, il doit se contenter des charognes abandonnées par les gros carnivores (Figure 1).

La *deuxième transition* alimentaire date d'environ 500 000 ans. Elle résulte de la maîtrise du feu. La cuisson permet de détruire les substances anti-nutritionnelles de certains végétaux, de faciliter l'assimilation de macronutriments, l'amidon notamment, et de tuer les bactéries pathogènes et les parasites. Les repas pris autour du feu favorisent la socialisation des membres de la tribu.

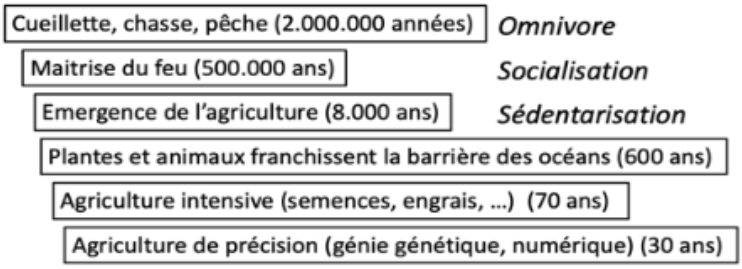

Figure 1 : D'*Homo habilis* à nos jours, six transitions alimentaires

La *troisième transition* apparaît il y a 8 000 ans avec l'émergence de l'agriculture et de l'élevage. Elle permet la sédentarisation des tribus nomades qui partaient à la recherche d'autres territoires, sitôt épuisées les ressources naturelles environnantes. Les « intellectuels », déchargés de la quête du pain quotidien grâce au labeur des paysans, ont désormais le temps de jeter les bases de nouvelles civilisations. Des villages puis des villes se construisent. Les chefs commandent, les prêtres endoctrinent, les soldats protègent, les artisans fabriquent, les paysans nourrissent.

La *quatrième transition* résulte du franchissement par les gènes de la barrière des océans grâce à l'invention des caravelles. Des plantes et des animaux venus de continents lointains prennent place dans les champs et les étables des européens (Tableau 1).

Amériques	Maïs, pomme de terre, patate douce, manioc, tournesol, tomate, haricot, artichaut, citrouille, arachide, papaye, ananas, cacao, poivre.
Afrique	Sorgho, mil, igname, palmier à huile, riz africain, café, melon.
Asie	Riz asiatique, seigle, canne à sucre, vigne, melon, banane, orange, prune, aubergine, oignon.
Europe	Blé, orge, lentille, choux, olive, céleri, laitue.

Tableau 1 - Provenance des principales plantes cultivées (Hamon, 2019)

HAUT

Les cultures et les élevages se diversifient. Les premiers jalons de l'internationalisation du système alimentaire se mettent en place avec le commerce des épices, du thé et du chocolat. En France, cette transition s'amplifie avec les défrichements des forêts au Moyen-Âge, puis une meilleure maîtrise des travaux des champs au 17e siècle sous l'impulsion de l'agronome Olivier de Serres. Cependant, les rendements des cultures céréalières restent encore très proches de ceux de la Gaule romaine.

La *cinquième transition* est récente. Elle s'appuie sur les grandes découvertes des savants et ingénieurs du 19e siècle : Claude Bernard et la physiologie animale, Georges Mendel et ses lois sur l'hérédité, Justus von Liebig et la chimie agricole, Louis Pasteur et la microbiologie, Étienne Lenoir et le moteur thermique, Charles Tellier et le transport réfrigéré. Les rendements agricoles et la production de produits d'origine animale (viande, lait, œufs) font un bond en avant à partir des années 1950 grâce à la sélection d'espèces et de races plus performantes, à la fabrication d'engrais et de produits phytosanitaires par l'industrie chimique, à l'apparition des tracteurs et autres machines agricoles, à une bonne maîtrise de l'irrigation, à l'optimisation des rations alimentaires des animaux et à la formation des agriculteurs. Les résultats sont spectaculaires : entre les années 1950 et 2020, les rendements en blé, en maïs et en sucre de betterave explosent, passant respectivement par hectare de 10 à 75 quintaux (blé), de 20 à 90 quintaux (maïs) et de 4 à 14 tonnes (sucre de betterave) ; la production de lait (les vaches sont quatre fois plus productives) et d'œufs (passant de 120 de 250 œufs par poule et par an) progresse également très fortement.

À la fin du 20e siècle, l'histoire s'accélère. Depuis une trentaine d'année, *la sixième transition* s'installe avec les progrès de la biologie moléculaire, du numérique et de la nutrition (rôles du microbiote). Le décryptage du code génétique ouvre la voie au franchissement par les gènes de la barrière des espèces ce qui permet aux biologistes d'introduire dans une plante cultivée des propriétés que ne possède pas son espèce. Avec le GPS et l'intelligence artificielle, l'agriculture de précision facilite le travail des agriculteurs et réduit les impacts environnementaux de l'agriculture.

Au début du troisième millénaire, les impacts de ce qu'il n'est pas exagéré de qualifier de « révolution agricole » se mesurent sur la société, la santé des Français et l'environnement. En deux siècles, le temps de travail d'un ouvrier pour acheter un kilo de blé est passé de deux heures à une minute ; le nombre d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles a régressé de 10 000 000 en 1945 à 650 000 en 2020. Les Français se nourrissent mieux, ce qui se traduit par un accroissement de la taille des hommes (Figure 2), une plus longue espérance de vie (en synergie avec les progrès de la médecine) et une chute très significative de la contamination biologique des aliments par des agents pathogènes. Par contre, l'obésité et les contaminations par des produits chimiques de synthèse s'accroissent. L'impact sur l'environnement est plus négatif : émissions de gaz à effet de serre (20 à 25% des émissions d'origine humaine), pollution des sols, de l'air et de l'eau (pesticides, nitrates), baisse – restant à mieux quantifier – de la biodiversité, prélèvement d'importantes quantités d'eau pour l'irrigation des cultures. Dans le prolongement de l'agriculture intensive, puis raisonnée, d'autres formes d'agricultures sont mises en œuvre pour

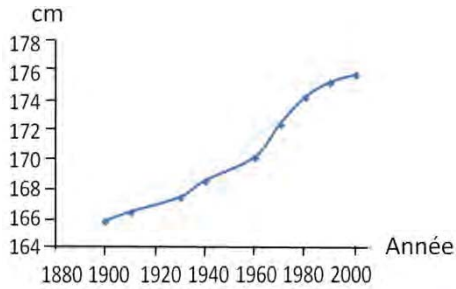

Figure 2 : En France, l'évolution de la taille moyenne des jeunes gens entre 18 et 22 ans témoigne des effets bénéfiques d'une meilleure alimentation

réduire ces impacts négatifs (agroécologie, agriculture biologique, agroforesterie, agriculture de conservation, etc.).

À notre époque, de nombreux facteurs poussent à l'apparition de nouvelles manières de produire des aliments : l'évolution de la démographie (croissance, vieillissement, urbanisation et augmentation du niveau de vie des populations), la diminution du nombre de paysans, l'impact d'une agriculture productiviste sur l'environnement (nous venons d'en faire un rapide inventaire), une fertilité des sols décroissantes et les freins à l'accroissement des surfaces cultivables, la peur de manquer de protéines pour nourrir les hommes, un nouveau regard sur les animaux, leur bien-être, leur sensibilité, voire leur conscience, le mouvement qui en découle, notamment chez les jeunes générations, vers une alimentation plus « végétalisée », les avancées des sciences et des technologies permettant l'émergence de procédés innovants de production des nutriments et de fabrication des aliments.

Forts de cette analyse, des scientifiques, des entrepreneurs et des investisseurs sont de plus en plus nombreux à croire à l'avenir des simili-viandes à bases de protéines végétales (elles sont déjà sur le marché) ainsi que de l'élevage d'insectes et de ce qu'il est convenu d'appeler l'agriculture « cellulaire » (culture de tissus, fermentation de microorganismes) pour produire de nouveaux ingrédients et aliments à forte teneur en protéines destinés, selon les cas, aux animaux ou aux humains. De grands groupes de l'industrie alimentaire sont parties prenantes de ces aventures : Mars, General Mills, Nestlé, Unilever, Danone, ADM notamment. Au point de se demander si les bases d'une *septième transition* alimentaire ne sont pas en train de se poser.

Une demande croissante en protéines

La demande en macronutriments pour assurer une alimentation équilibrée peut se résumer à la formule simplifiée « apports d'énergie = GPL 312 », formule qui peut se comprendre de la manière suivante : 50% de l'énergie nécessaire à notre organisme doit être fournie par des glucides (céréales, tubercules, plantes sucrières), 35% par des lipides (huiles végétales, graisses animales) et 15% par des protéines (produits animaux, céréales, protéagineux).

En France, les deux tiers des protéines consommées sont d'origine animale (viandes, poissons, charcuteries, ovoproduits, produits laitiers), valeur comparable à celles des autres pays occidentaux, alors que les proportions inverses prévalent dans le reste du monde. Cette situation évolue avec une lente diminution de la consommation de viande en Europe et une tendance à la hausse, parfois très marquée, dans les autres régions du monde (Tableau 2). Cette dernière a deux causes principales : l'accroissement de la population (c'est le cas de l'Afrique) ou l'accroissement du niveau de vie (c'est le cas de l'Asie) dans de nombreux pays.

Europe	-2%	Chine	30%
Russie	1%	Asie du Sud-est	39%
Amérique du Nord	14%	Inde	47%
Australie	21%	Moyen orient	87%
Amérique du Sud	25%	Afrique	111%

Tableau 2 : Croissance envisagée (%) de la demande en viandes par région du monde entre 2010 et 2030 (source : FAO)

Contrairement à ce qu'espèrent les climatologues, la part des protéines animales dans la ration alimentaire des humains devrait augmenter au niveau mondial (Figure 3). Cette tendance inquiète car l'élevage contribue à l'effet de serre d'origine humaine à hauteur de 14% et que la production de soja pour nourrir les animaux entraîne une déforestation, notamment de la forêt amazonienne au Brésil. De plus, un excès de consommation de viande rouge (plus de 500 g/personne/semaine pour une partie de la population des pays riches), accroît les risques de cancer. Enfin, les consommateurs-citoyens sont de plus en plus sensibilisés à la maltraitance animale et font pression sur les professionnels du système alimentaire.

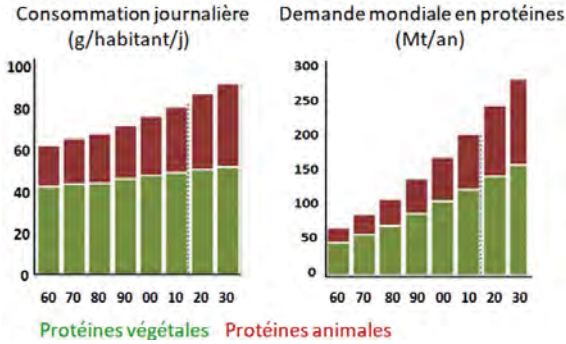

Figure 3 : Évolution comparée de la demande en protéines végétales et animales dans le monde (source : FAO)

Une analyse plus fine de l'origine des protéines alimentaires consommées dans le monde aboutit aux données synthétisées Figure 4. On notera la part importante des protéines contenues dans les herbages et les fourrages dont la totalité est transformée en protéines animales. On notera également qu'une proportion significative des protéines des grains et des graines est destinée à l'alimentation animale avec un faible rapport protéines végétales consommées/protéines animales produites.

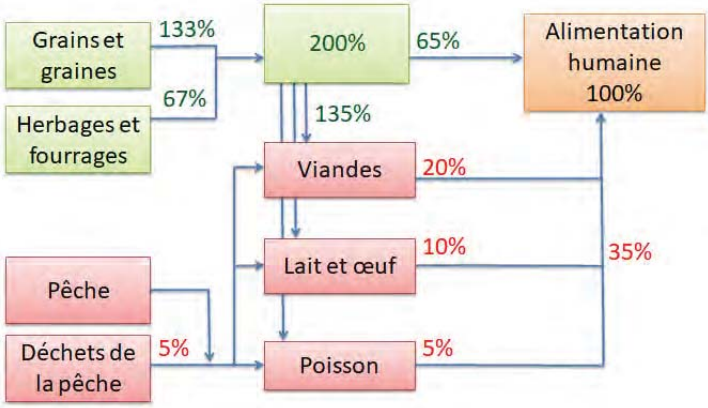

Figure 4 : Source des protéines consommées par les humains en % des protéines consommées (source : Feillet, 2014).

Avec la FAO, les prévisionnistes se demandent si les disponibilités en protéines seront suffisantes pour satisfaire les besoins de l'humanité au cours des prochaines décennies. Ce qui conduit des entrepreneurs à produire des simili-viandes à bases de

protéines végétales ou à rechercher de nouvelles sources de protéines qui offrent des alternatives aux modes de productions actuels.

Les protéines végétales

– Les légumes secs

Pour réduire la consommation de protéines animales au profit des protéines végétales, la proposition la plus simple est de remplacer les produits carnés par des légumes secs (lentilles, pois cassés, haricots blancs…). Cependant, il n'est pas inutile de souligner que si leur teneur en protéines est proche de celle de la viande avant cuisson, il en est différemment dans l'assiette : 100 grammes de lentilles cuites contiennent près de trois fois moins de protéines qu'une quantité équivalente de rôti de bœuf (Tableau 3). D'autre part, leur composition en acides aminés indispensables n'est pas aussi équilibrée que celle de la viande. Néanmoins, manger davantage de légumes secs est une recommandation des nutritionnistes afin de tendre vers une consommation équivalente de protéines animales et de protéines végétales. Il faudra néanmoins longtemps avant d'en mesurer l'impact sur les habitudes alimentaires des Français puisque cette consommation est encore très marginale : 1,7 kg/personne/an. Ce qui correspond à un apport annuel en protéines de 400 grammes pour un besoin estimé d'environ 30 kg.

	Plat de lentilles	Roti de bœuf
Avant cuisson	24	23
Après cuisson	9	25

Tableau 3 : Teneur en protéines (%) des lentilles et d'un rôti de bœuf avant et après cuisson (source : banque de données Ciqual)

– Les hachés végétaux

Pour optimiser l'accès aux protéines présentes dans les protéagineux[1], notamment celles de soja, des industriels se sont employés depuis les années 1970 à les extraire puis à les assembler avec d'autres substances alimentaires pour fabriquer des simili-viandes.

Le procédé de fabrication de ces nouveaux aliments est schématisé figure 5 : broyage et fractionnement des graines, isolement des protéines (farines à 90% de protéines), texturation à l'aide d'un cuiseur-extrudeur (une machine permettant de chauffer les protéines tout en les cisaillant de manière à les transformer en fibres) pour conférer à ces dernières de nouvelles propriétés fonctionnelles, apport de multiples ingrédients (agents de textures, arômes, minéraux, etc.). Les deux étapes clés que sont la texturation et la formulation ont été et sont

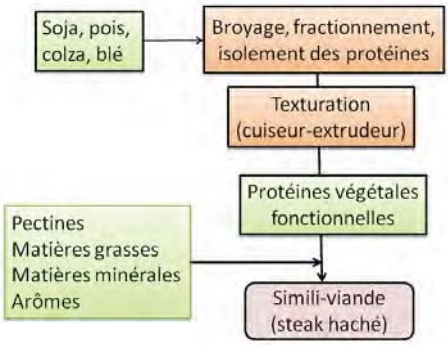

Figure 5 : Des graines protéagineuses aux hachés végétaux.

[1] Des plantes dont les graines sont riches en protéines, comme les légumes secs, mais également le soja et le colza.

HAUT

toujours l'objet d'un effort important de recherche. Il n'est en effet pas facile de fabriquer un aliment à partir de protéines végétales qui suscite des sensations comparables à celles que donne la consommation d'un steak haché, voire plus encore d'un rôti de bœuf. Ce sont souvent des secrets industriels. Un grand nombre de start-up s'appuient sur l'intelligence artificielle et les avancées de la science des aliments pour optimiser les conditions de fabrication.

On assiste actuellement à un développement important de ces « ersatz » de produits animaux à partir de protéines végétales, viande surtout mais pas seulement. En plus des « steaks hachés » végétaux (sic) dorénavant bien référencés dans les linéaires des grandes surfaces, il existe également des aliments mimant les caractéristiques sensorielles des produits laitiers (lait, fromages) et des produits d'origine aquatique (filets de poissons, noix de Saint-Jacques).

Faut-il se réjouir de la mise sur le marché de ces substituts de viande ? Aujourd'hui, peut-être pas en dépit de l'impact positif généralement reconnu de ces aliments végétaux sur l'environnement, comparativement aux produits carnés auxquels ils ont vocation à se substituer (encore faudrait-il préciser de quels animaux et de quelles conditions d'élevage on parle). Leurs prix sont en effet plus élevés quand ils sont ramenés au kilo de protéines, leur composition laisse rêveur et la qualité de leurs protéines appréciées par leur composition en acides aminés indispensables (AA) est inférieure (Figure 6). Mais ce paysage pourrait changer au cours des cinq prochaines années en raison de la baisse probable des prix (les « viandes végétales » les plus élaborées coûtent encore 50 euros le kilo) et d'une optimisation des formulations visant à copier au plus près les caractéristiques d'un vrai steak haché, voire d'un steak entier en faisant appel à des imprimantes 3D comme la société israélienne Redefine Meat. Les analystes leur prédisent un bel avenir même si certaines start-up pionnières dans le domaine, comme la société Beyond Meat, font face à des difficultés de croissance.

Figure 6 : Caractéristiques comparées d'un haché végétal et d'un steak haché (produits du commerce en 2022). AA+ et AA+++ : qualité des protéines

– Les algues

Une autre approche, parfois présentée comme une solution d'avenir, serait de se nourrir avec des algues (Figure 7). Dans le monde, ce sont principalement des macro-algues récoltées en mer et sur les côtes, à l'état naturel ou cultivées, qui sont consommées en l'état ou après fractionnement en molécules élémentaires (des agents de textures par

exemple), la plus grande part en Asie. Les micro-algues, par contre, sont principalement destinées à la fabrication de compléments alimentaires.

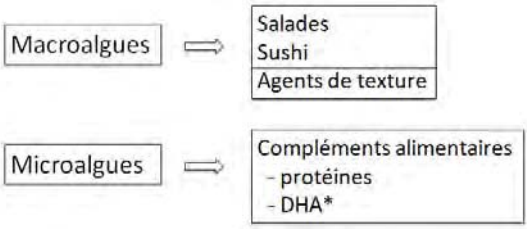

Figure 7 : Produits alimentaires à base d'algues

Trente millions de tonnes d'algues fraîches (90 000 tonnes en France), soit environ 6 millions de tonnes d'algues sèches, sont récoltées chaque année dans le monde, valeur qu'il faut rapprocher des 4 000 à 5 000 millions de tonnes/an d'aliments nécessaires pour nourrir les hommes. En 2022, les macro-algues sont donc encore très loin de contribuer significativement à l'alimentation de l'humanité. En raison de leur teneur très élevée en protéines (jusqu'à 65%), en vitamines, en minéraux et en antioxydants, qui en font des compléments alimentaires de choix, ce sont plutôt les micro-algues (spiruline et chlorelle), cultivées en plein air ou dans de longs tubes de verre, qui attirent les investisseurs. Elles constituent néanmoins des marchés de niche (seulement dix mille tonnes dans le monde) et il est peu probable qu'elles puissent devenir une alternative aux protéines animales.

Les usines vont-elles remplacer la terre nourricière ?

Les chimistes et les ingénieurs vont-ils se substituer aux agriculteurs pour nous nourrir ? À la fin du 19e siècle, le savant et homme politique Marcelin Berthelot prévoyait que « les progrès de la chimie permettront de fabriquer nos aliments à partir du dioxyde de carbone, de l'azote et de l'oxygène présents dans l'atmosphère et de l'hydrogène isolé de l'eau ». Grâce à une énergie abondante, bon marché et non polluante à laquelle l'humanité aurait accès, une fois abouti le programme ITER[2] sur l'énergie générée par la fusion des atomes, il sera peut-être possible de réaliser ces synthèses à partir d'atomes disponibles sur notre planète en quantité quasi illimitée. Mais il faudra attendre plusieurs dizaines d'années, voire davantage, si toutefois ce rêve se concrétise (Figure 8).

Certes, des molécules fabriquées dans des usines par des chimistes sont déjà présentes dans notre alimentation. Mais leur quantité est négligeable par rapport aux besoins en nutriments de l'humanité. Ce sont des additifs (amidons modifiés, aspartame, acide ascorbique, acide citrique, acide sorbique, monopropylène glycol,…) et des compléments alimentaires (vitamine B, vitamine E,…). Ne comptons pas sur les chimistes pour nous nourrir ! Il sera par contre probablement possible de compter sur les nouveaux aliments sur lesquels travaillent aujourd'hui les biologistes : farines d'insectes, aliments issus de culture de cellules, protéines issues de la fermentation de précision (dont nous donnerons plus loin la définition) sont autant de pistes dont certaines ont déjà abouti et sur lesquelles des milliards de dollars sont investis en moins de cinq ans.

[2] Le projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) est un réacteur expérimental à fusion nucléaire né d'une collaboration internationale à long terme entre 34 pays. L'objectif est de fusionner des atomes légers comme l'hydrogène pour former des atomes plus lourds en produisant beaucoup d'énergie.

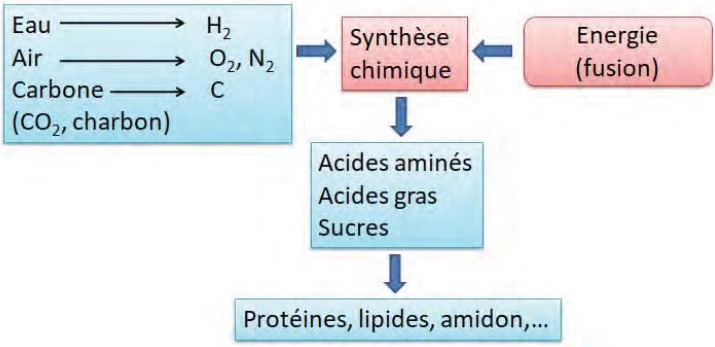

Figure 8 : La prédiction de Berthelot pourra peut-être se matérialiser… en 2100 ?

– Des insectes à notre menu

Il est souvent rappelé que selon la FAO deux milliards d'humains se nourrissent d'insectes. Il serait plus exact de dire qu'ils en mangent de temps à autre. En réalité, les insectes ne contribuent pas à assurer l'alimentation des hommes et des femmes de notre planète – pas plus que les escargots ou les cuisses de grenouilles celle des Français – à l'exception d'une très petite minorité d'entre eux, notamment en Afrique et en Asie. Régulièrement, cependant, notamment à l'occasion du salon de l'alimentation (SIAL), les médias reprennent un vieux marronnier en se demandant si notre avenir ne reposerait pas sur la consommation d'insectes.

C'est la composition en protéines des insectes (pouvant atteindre 60% de la matière sèche, c'est-à-dire une fois les insectes desséchés), en acides gras essentiels, en fibres, en vitamines et en minéraux qui attire l'intérêt de certains nutritionnistes (Tableau 4). Dans le cas des produits frais, la teneur en protéines des chenilles fraîches est cependant bien inférieure à celle de la viande ou du poisson, tout juste équivalente à celle des œufs. De sorte qu'il faudrait manger une cinquantaine de grosses chenilles pour remplacer les apports en protéines de 100 grammes de blanc de poulet !

	Protéines	*Lipides*	*Glucides*	*Eau*	*Kcal*
Chenilles fraîches	12	3	3	80	90
Œuf cru	12	10	traces	75	145
Blanc de poulet cuit	20	2	traces	70	120
Bavette de bœuf cru	18	3	traces	75	100
Lieu noir cru	18	1	traces	80	82
Lait entier pasteurisé	3	4	4	88	63

Tableau 4 : Composition comparée de chenilles fraîches et d'aliments d'origine animale (source : Feillet, 2013)

Il est probable que la consommation d'insectes, entiers ou en poudre, en l'état ou incorporés à des biscuits et autres produits apéritifs, se limitera à des moments de convivialité et festifs, en dehors des repas. C'est par exemple le cas au Mexique, dans la province d'Oaxaca, pour les chapulines, de petites sauterelles, qui abondent sur les marchés. En France, une entreprise comme Micronutris propose de les consommer sous forme d'un « pack Halloween, pour saupoudrer des salades ou des pâtes » ou une fois aromatisés au thym. Quand on aura noté qu'une boîte de 5 grammes de ver de farine

(ténébrion) est vendue 5 euros (soit 1 000 euros le kilo) pour « un apéritif découverte de 2 ou 3 personnes », on comprendra qu'il s'agit là d'un marché destiné aux milléniaux aisés.

Il en va autrement pour des entreprises en pleine croissance dont le marché principal est celui de l'alimentation animale, plus particulièrement celui des poissons et des volailles qui se sont toujours nourris d'insectes. Trois entreprises françaises sont des leaders mondiaux sur ce marché après avoir levé un milliard d'euros cumulés au cours des cinq dernières années : Ÿnsect, Innovafeed et Agronutris. Une unité industrielle peut fabriquer 15 000 tonnes par an de farines enrichies en protéines. Des huiles destinées aux animaux et les déchets valorisés sous forme d'engrais sont des coproduits de la production de ces protéines. Cette filière industrielle s'intéresse également, mais secondairement, à la fabrication d'ingrédients destinés à l'alimentation humaine, mais les autorisations de mises sur le marché sont longues et coûteuses. (Figure 9).

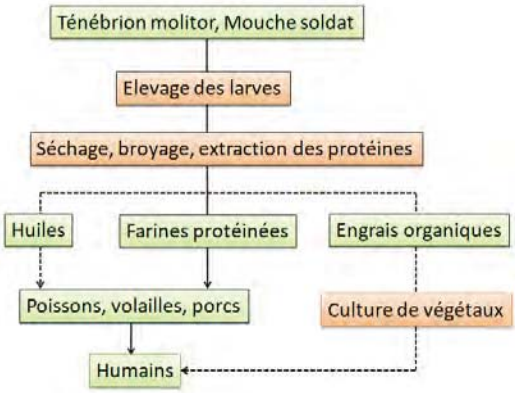

Figure 9 : Des insectes pour nourrir les animaux et indirectement les humains

Le faible impact environnemental de la production de farines protéinées à partir d'insectes, comparativement aux aliments pour animaux à base de soja et de céréales, est le principal argument mis en avant par ces entreprises pour défendre leur vision sur une nouvelle approche de l'alimentation animale et humaine : faibles dépenses énergétiques, impact réduit sur le réchauffement climatique, économie d'eau, emprise sur les sols très limitée. Les données des entreprises restent confidentielles. Il faut donc rester prudent en attendant de disposer de valeurs précises sur ces différents paramètres environnementaux.

Quoiqu'il en soit, il est très probable que l'avenir de cette nouvelle filière alimentaire de fabrication de protéines alternatives sera brillant et que les usines vont se multiplier dans le monde.

– Les viandes de culture

C'est aux avancées les plus pointues de la biologie médicale que nous devons le développement actuel de la fabrication de viandes dites de « culture » ou « cellulaires ». Chez les animaux, et l'homme en particulier, le tissu musculaire squelettique tient sa très grande plasticité à la présence de cellules souches capables de rétablir l'intégrité du tissu musculaire après une lésion. Les chercheurs ont su tirer parti de cette propriété pour régénérer des tissus musculaires humains *in vitro* (en laboratoire) une fois mis au point des milieux de culture performants. L'extrapolation de cette ingénierie cellulaire à la production de muscles de bovins a ouvert la voie à la production de viandes celluaires.

> « Avec une meilleure connaissance de ce qu'on appelle les hormones… nous échapperons à l'absurdité de cultiver un poulet entier pour en manger la poitrine ou l'aile, en cultivant ces parties séparément dans un milieu approprié ».
>
> « Les nouveaux aliments seront dès le départ pratiquement indiscernables des produits naturels, et tout changement sera si graduel qu'il échappera à l'observation ».
>
> Winston Churchill*, Thoughts and adventure,* 1932, Thornton Buterworth Limited, London, p. 276

Une dizaine d'années après le premier brevet protégeant la production de viande par culture de tissus (Van Eelen *et al.*, 1999) et les travaux financés par l'agence spatiale américaine (Wolfson, 2002), deux chercheurs indiens (Bhat and Fayaz, 2011) ont fait le point sur les travaux de la précédente décennie. Après une analyse exhaustive de l'état de l'art, ils concluaient que « la production *in vitro* de viande était probablement réalisable avec les techniques d'ingénierie tissulaire existantes et pouvait présenter des avantages pour la santé et l'environnement en réduisant la pollution environnementale et l'utilisation des terres associées aux systèmes actuels de production de viande ». Ils notaient à l'époque que « la production de viande hautement structurée et non transformée était confrontée à des défis techniques très importants et que de nombreuses recherches étaient encore nécessaires pour établir un système de culture de viande *in vitro* durable à l'échelle industrielle ». En 2022, l'état de l'art s'est profondément amélioré, mais la fabrication à grande échelle et économiquement rentable de viandes ou de filets de poissons cellulaires devra encore attendre quelques années.

C'est en 2013 que le professeur de médecine Mark Post a fabriqué par culture de tissus un amas de cellules musculaires qu'il qualifiait de viande hachée. Les 140 grammes produits avaient coûté 250 000 euros. La présentation de ce « steak » à Londres, lors d'une conférence de presse, fit le tour des médias internationaux. Mais il fallut attendre 2021 pour que le premier nugget de poulet cellulaire soit autorisé par un gouvernement, celui de Singapour. D'autres préparations sorties des laboratoires d'une centaine de start-up, principalement nord-américaines et israéliennes, attendent encore des autorisations de commercialisation. En France, la start-up Gourmet fabrique du « foie gras de culture » dans ses laboratoires, visant un marché haut de gamme et donc plus rémunérateur.

Les étapes de fabrication de la viande de culture comportent l'isolement de cellules souches, leur culture dans de grandes cuves – des fermenteurs –, l'isolement des fibres musculaires et leur association avec des matières grasses, du collagène, des aromatisants et des colorants (Figure 10).

Les promoteurs de la production de viande de culture mettent en avant le respect des animaux, ce qui n'est pas contestable, et l'impact positif sur l'environnement (moins d'emprises au sol, consommation d'eau réduite, réduction des émissions de gaz à effet de serre), ce qui mérite d'être confirmé, notamment pour ce qui est des impacts sur le réchauffement climatique. Les points de blocage restent nombreux : le prix, la composition et la fabrication des milieux de culture (il faut employer des substituts au sérum de veau fœtal primitivement utilisé), la conception de bioréacteurs industriels et la réglementation.

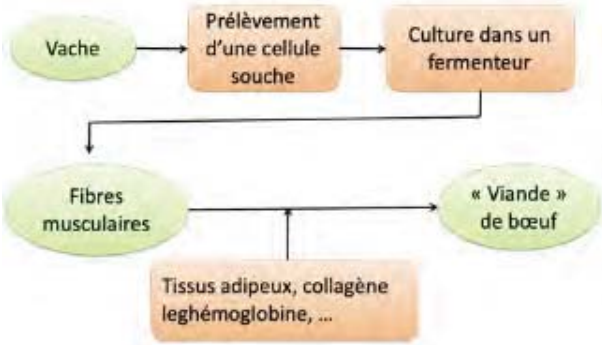

Figure 10 : De la vache au steak haché en passant par la culture de tissus

Un autre obstacle est de « reconstituer » les propriétés sensorielles et la valeur nutritionnelle d'un vrai steak. Il n'est pas facile en effet de reproduire à l'identique le muscle d'un animal qui peut être défini comme une matrice alimentaire associant des fibres musculaires, des vaisseaux sanguins, des nerfs, du tissu conjonctif et des cellules adipeuses, le tout contenant du fer héminique facilement assimilable, de la vitamine B12 et divers acides gras.

Quant à l'acceptabilité de viandes de culture par les consommateurs, l'avenir nous dira ce qu'il en est. Il est probable que leur accueil sera très différent selon les continents et les pays mais que, si les prix baissent, les propriétés sensorielles s'améliorent et les impacts environnementaux se confirment, elles finiront par s'imposer en commençant par les pays asiatiques et l'Amérique du Nord.

– Produire des protéines avec des microorganismes

Pour se nourrir, les hommes ont appris à gérer le « bon vivant » (Feillet, 2002), à s'approprier les services des microorganismes utiles tout en se protégeant des plus dangereux. Après une très longue période d'empirisme, ils ont dû attendre les découvertes du savant Louis Pasteur dans la deuxième moitié du 19e siècle pour jeter les bases de leur exploitation rationnelle. Leur développement contrôlé dans les matières premières agricoles provoque une profonde transformation de ces dernières. C'est grâce aux bactéries lactiques, à la levure *Saccharomyces cerevisiae* et aux moisissures du genre *Penicillium,* pour ne citer que quelques-uns des auxiliaires de notre gastronomie, que la farine se transforme en pain, le raisin en vin, le lait en fromage, la viande en saucisson. Environ 30% de notre nourriture dépend de leurs activités.

Une autre manière de tirer parti des propriétés des microorganismes pour nourrir les hommes est de les « élever » dans des fermenteurs et d'en extraire des nutriments, notamment des protéines. Voilà donc la troisième domestication des êtres vivants : après celles des animaux terrestres, puis des animaux aquatiques, celle des microorganismes. Deux stratégies sont possibles : produire des protéines préexistantes dans les microorganismes ou faire produire à ces derniers des protéines animales après avoir introduit dans leur génome les gènes codant pour ces protéines. On parle alors de fermentation de précision.

Produire des protéines de microorganismes

En France, la tentative la plus spectaculaire date du début des années 1970. À l'initiative de la filiale française de la société British Petroleum et sur les conseils du professeur Jacques Sénes (CNRS), une usine pilote est construite à Lavéra pour cultiver des levures sur les N-paraffines de pétrole (des alcanes linéaires) et en extraire des

protéines destinées à l'alimentation animale et humaine (Figure 11). Elle fait suite aux travaux commencés dix ans plus tôt dans le but d'identifier des microorganismes capables de se développer sur des produits pétroliers. Dix mille tonnes de farines protéinées contenant 66% de protéines riches en lysine sont fabriquées en 1972 sous le nom de marque Toprina®. Le professeur René Dumont s'enthousiasme : « J'ai moi-même consommé des biscuits faits avec cette levure de pétrole […] reconnue non nocive pour l'homme […]. Si on fait les investissements suffisants, le volume de protéines que l'on pourrait ainsi obtenir aux environs de l'an 2 000 pourrait être comparable au volume de protéines que l'on obtiendra de toutes les formes d'élevage et de pêche » déclare-t-il en 1972 lors du symposium *Proteins from hydrocarbons* à Aix-en-Provence. En dépit de la performance technique, le procédé est abandonné en 1976 et les installations démantelées. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer cet arrêt très brutal : le choc pétrolier de 1973 et l'augmentation du prix du pétrole, le lobbying auprès du gouvernement américain des producteurs de soja aux États-Unis, qui s'inquiètent de voir fabriquer en Europe des protéines concurrentes des tourteaux pour nourrir les animaux, et enfin le nom de « steak de pétrole » – un qualificatif qui tue – accolé par les médias français à cette nouvelle ressource alimentaire. En 1975, animée par une stratégie identique, la société Imperial Chemical Industry (ICI) commercialise une protéine bactérienne destinée à l'alimentation des porcs sous le nom de Pruteen®. Elle est obtenue en utilisant le méthanol comme substrat carboné et la bactérie *Methylophilus methylotrophus* comme agent de fermentation. La tentative est un échec commercial en raison d'un prix trop élevé.

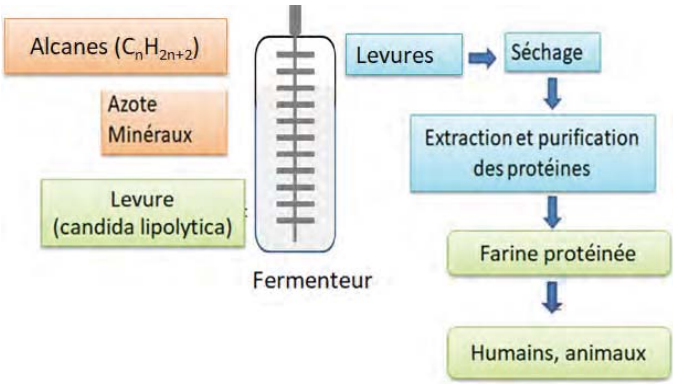

Figure 11 : Fabrication de farines protéinées à partir de N-paraffines de pétrole

Cinquante ans après les tentatives infructueuses des années 1970, des start-up réinvestissent le marché des protéines de microorganismes. La plus spectaculaire des innovations revient à la société Solar Food (Finlande) qui utilise des bactéries hydrogénotropes pour fabriquer des protéines à partir du dioxyde de carbone contenu dans l'air et d'hydrogène obtenu par électrolyse de l'eau (Figure 12). Sous le nom de Solein®, un mélange de cette protéine (65–70%), de matières grasses (5-8%), de fibres alimentaires (0–15%), de minéraux (3–5%) et de vitamines B, pourrait être commercialisée vers 2025. Solein® a été autorisée à la consommation par le gouvernement de Singapour en 2022 ; des dossiers d'homologation ont été déposés en Europe et aux États-Unis. Le rêve de Berthelot devient une réalité, à la réserve près que ce sont les biologistes et non les chimistes qui ont trouvé la solution.

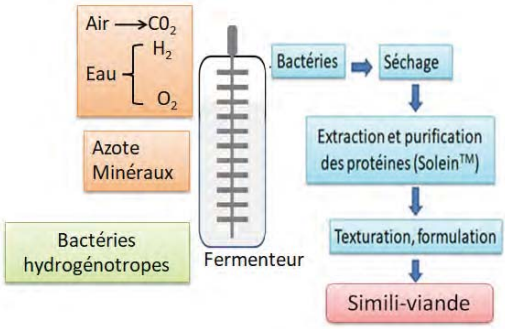

Figure 12 : Fabriquer des protéines avec du dioxyde de carbone, de l'hydrogène et de l'azote

Le principal frein au développement de ces protéines de microorganismes est leur coût comparativement à celui des protéines végétales. Leur impact environnemental n'est pas disponible. En 2022, les seules autorisées sont produites par le champignon filamenteux *Fusarium venenatum*. Elles servent à fabriquer le Quorn®, un substitut de viande vendu sous forme de hachés, d'émincés ou de nuggets (Figure 13). Sa commercialisation par la société Rank Hovis McDougall date de 1985. Initialement destinée à une production de masse pour nourrir le monde, sa cible de marché se limite aujourd'hui à des consommateurs aisés qui souhaitent diminuer ou éliminer la consommation de viande.

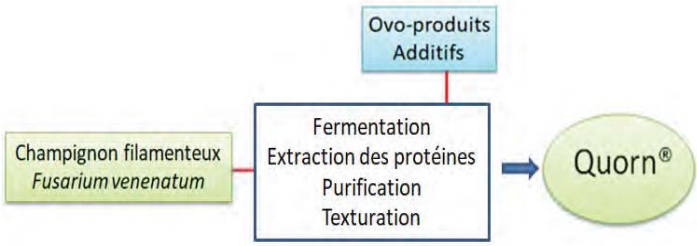

Figure 13 : En 2022, et depuis 1985, le Quorn® est vendu sous différentes formes prêtes à l'emploi.

Faire produire des protéines animales par des microorganismes

La fabrication de protéines à plus haute valeur ajoutée que les protéines de microorganismes ne possédant pas de propriétés fonctionnelles ou nutritionnelles particulières attire davantage les investisseurs. Elle repose sur la possibilité offerte par les outils développés par les biologistes moléculaires au cours des années 1970 pour transférer des gènes d'une espèce à une autre, par exemple d'un animal à une bactérie, comme cela a été réalisé en 1980 par une équipe japonaise pour produire de la chymosine avec une bactérie.

De quoi s'agit-il ? La présure est un mélange d'enzymes utilisé en fromagerie pour précipiter et coaguler la caséine, la principale protéine du lait, et former le caillé. Elle est extraite de la caillette du veau, le quatrième estomac des bovins. La protéine la plus active de ce mélange est la chymosine. Les différentes étapes de sa fabrication sont schématisées Figure 14. Aujourd'hui, de nombreux artisans et industriels ont remplacé la présure par cette chymosine recombinante pour fabriquer leurs fromages.

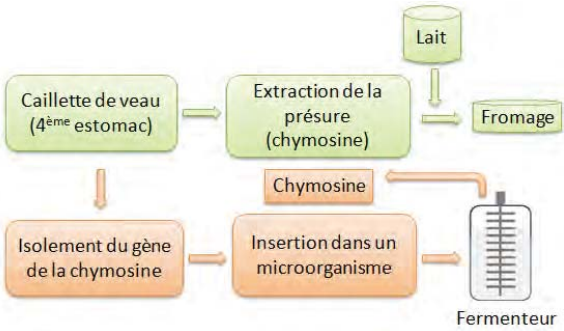

Figure 14 : Fabrication de chymosine recombinante pour remplacer la présure en fromagerie

Ce n'est qu'une quarantaine d'années plus tard que des industriels se sont inspirés de cette première pour fabriquer une protéine de lait (la caséine) destinée à la fabrication de produits laitiers (lait, glace, fromage) (Figure 15) ou une protéine d'œuf (l'ovalbumine). Comme pour la chymosine, ils font appel à des microorganismes dans lesquels les gènes codant pour la caséine ou l'ovalbumine ont été introduits. « Fermentation de précision » est le nouveau qualificatif donné à cette fermentation.

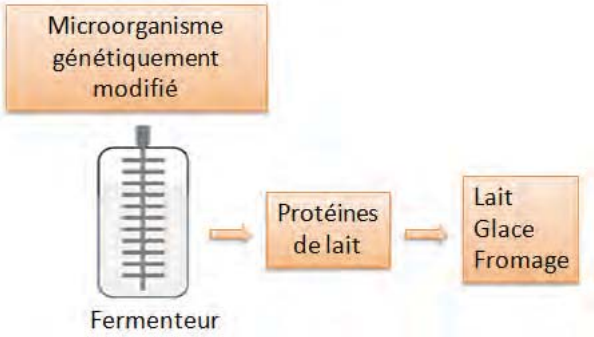

Figure 15 : Fabrication de protéines de lait par fermentation de précision destinées à la fabrication de « produits laitiers » sans lait.

Le recours à la biologie de synthèse et aux techniques les plus récentes de réécriture du génome (CRISPR-Cas9) est à l'origine de l'explosion récente du nombre de start-up qui se sont engagées dans cette voie. La start-up américaine Perfect Day, créée en Californie en 2014, est pionnière en ce domaine. En France, la plus avancée est Standing Ovation. Elle a signé, le 15 novembre 2022, un partenariat exclusif avec le groupe Bel pour accélérer le déploiement de la caséine alternative dans le domaine des applications fromagères.

Considérant l'importance et la croissance des fonds levés par les start-up (en millions de dollars : 21 en 2018, 214 en 2019, 904 en 2021), on peut s'attendre à un développement important de la fermentation de précision. Mais auparavant, trois obstacles devront être levés (Laisney, 2022) : la saturation des capacités de fermentation dans le monde et donc le besoin de très gros investissements pour produire des quantités significatives de protéines, les coûts encore élevés de production liés aux coûts des investissements et de l'énergie, la présentation de dossiers capables de convaincre les agences sanitaires de l'innocuité de ces nouveaux aliments. L'attrait des consommateurs pour une alimentation respectueuse des animaux pourrait accroître la demande. À

l'inverse, la recherche d'une alimentation qualifiée de naturelle (sans d'ailleurs savoir précisément ce que cela signifie) pourrait avoir l'effet inverse. Il est donc bien difficile de prévoir quel sera l'accueil réservé à ces nouveaux aliments. Des bureaux d'études sont néanmoins très optimistes sur l'avenir de cette nouvelle industrie : selon le cabinet d'étude RethinkX (2019), 90% des protéines du lait seront issues de la fermentation de précision en 2030. À voir !

– Éthique de l'alimentation et protéines alternatives

Un système alimentaire peut être considéré comme éthique s'il contribue à relever le défi de bien nourrir l'humanité en permettant à tous les hommes de vivre longtemps et en bonne santé, à lutter contre le réchauffement climatique, à respecter la biodiversité et les terres arables, à protéger les comportements culturels des populations, à veiller au bien-être des animaux, à assurer un juste partage des créations de valeurs (Feillet, 2022).

Les simili-viandes et les protéines alternatives respectent-elles ces exigences ? La grille de lecture présentée dans le tableau 5 pourrait aider à répondre à cette interrogation dans la mesure où des experts seraient capables d'attribuer, pour chaque denrée et chaque item, une note comprise entre 1 et 5. Mais à ce jour, ces experts rencontreraient bien des difficultés pour cocher toutes les cases. Par ailleurs, pour aider à la décision d'encourager ou non la production de l'un ou l'autre de ces nouveaux aliments, les résultats de cet exercice doivent être comparés aux notes obtenues par les productions et les consommations de protéines végétales et animales sous les formes traditionnelles que nous connaissons depuis des siècles (produits carnés, produits aquatiques, produits laitiers, ovoproduits, céréales, légumes secs, etc.). Ce qui rend l'exercice encore plus difficile.

Respecter les hommes	*Respecter la nature*
Garantir la qualité sanitaire des aliments	Limiter les émissions de GES*
Nourrir l'humanité	Préserver la biodiversité
Respecter les habitudes culturelles	Préserver les ressources en eau
Veiller au partage de la création de valeurs	Préserver les terres cultivables
	Garantir le bien-être des animaux

* Gaz à effet de serre

Tableau 5 : Pour une éthique de l'alimentation, respecter la nature et les hommes

Dans la rubrique « respecter les hommes », les consommateurs européens devraient être rassurés sur la qualité sanitaire des protéines alternatives et des aliments qui en contiennent dans la mesure où, s'appuyant sur la règlementation « Novel food » (Règlement UE 2015/2283), l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) aurait émis un avis positif. Cela est déjà le cas pour certaines farines protéinées d'insectes, mais pas encore pour les protéines issues de la fermentation de précision et (le seront-ils un jour ?) pour les viandes de cultures[3]. Pour ce qui est de nourrir l'humanité, il faut à la fois se pencher sur la capacité de ces nouvelles entreprises à produire de manière économique des quantités significatives de protéines (difficile de répondre à cette interrogation avant qu'un nombre suffisant d'usines soient entrées en fonctionnement) et sur la valeur nutritionnelle des nouveaux aliments. Sur ce dernier point, il faudra examiner au cas par cas leurs caractéristiques mais on peut estimer qu'il

[3] Fin 2022, le regard de la Food and Drug Administration américaine sur la viande de poulet cellulaire de la start-up californienne Upside Foods ne semble pas à ce jour négatif – une première ! –, sans que cela préjuge d'une autorisation rapide de mise sur le marché.

sera très difficile de fabriquer des denrées alimentaires qui atteignent les très hauts standards nutritionnels de la viande (qui n'est pas qu'un assemblage de fibres musculaires), du lait et des œufs (dont les protéines contiennent les acides aminés indispensables dans de parfaites proportions) et du poisson, Quant à respecter les habitudes culturelles, c'est une autre histoire ! Cependant, il ressort de plusieurs sondages que les jeunes générations ont en ce domaine une capacité d'adaptation et d'acceptabilité bien supérieure à celle de leurs aînés (ce qui est vrai pour tout ce qui est nouveau). Ils sont également plus sensibles à la nécessité de respecter la nature. Dernière question, qui n'est pas la moindre. Que deviendront les paysans et quels seront les principaux bénéficiaires de la septième transition : investisseurs, industriels, consommateurs ? La question reste ouverte.

Dans la rubrique « respecter la nature », pour savoir quelles notes attribuer, il faut procéder à une analyse du cycle de vie (ACV), c'est-à-dire recenser et quantifier, tout au long de la vie de ces nouveaux aliments, les flux physiques de matière et d'énergie associés aux activités humaines. Seulement alors, il devient possible de mesurer les impacts de la production et de la consommation d'une denrée alimentaire sur les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, la consommation d'eau prélevée, les surfaces de terres arables impactées. L'ensemble de ces données n'existe pas ou n'est pas disponible. Il est néanmoins raisonnable d'estimer que les emprises au sol, la consommation d'eau et le bien-être animal seraient bien notés. Pour la biodiversité, les impacts sont nuls et, de ce fait, inférieurs à ceux d'un troupeau de bovins élevés à l'herbe. La question reste ouverte pour les impacts sur le réchauffement climatique.

Devant la complexité du système alimentaire et la multiplicité des enjeux, il est très difficile de prévoir quelles protéines alternatives, quels nouveaux aliments seront produits de manière significative dans dix ans. Il est néanmoins raisonnable de penser que les farines protéinées isolées de larves d'insectes auront trouvé leur place sur le marché des aliments pour animaux. L'avenir des protéines végétales est peut-être davantage dans des aliments encore à inventer que dans des pseudo-viandes. Pourquoi en effet copier les produits carnés et aquatiques avec des denrées d'origine végétale au lieu de conserver à celles-ci leur spécificité. Les protéines issues de la fermentation de précision pourraient également avoir un bel avenir en raison de leur positionnement sur des aliments à haute valeur ajoutée. Enfin, le devenir des viandes cellulaires est encore à ce jour un grand point d'interrogation.

BIBLIOGRAPHIE

A RethinkX, 2019, Sector Disruption Report: Rethinking Food and Agriculture 2020-2030.

Bhat Z.F. and Fayaz H., 2011, *Prospectus of cultured meat - Advancing meat alternatives*, J Food Sci. Technol., 48, 125–140.

Feillet P., 2002, *Le bon vivant - Une alimentation sans peur et sans reproche*, INRA Éditions.

Feillet P., 2013, *Mangerons-nous tous des insectes en 2050 ?*, Insectes 13-17, n° 169.

Feillet P., 2014, *Les protéines d'avenir*, note d'analyse prospective n° 4 Futuribles International.

Feillet P., 2022, *Pour une éthique de l'alimentation – Apprivoiser la nature*, Éditions Quae.

Hamon S., 2019, *L'odyssée des plantes sauvages et cultivées*, Édition Quae.

Laisney C., 2022, *La fermentation de précision, une révolution silencieuse ?* https://www.stripfood.fr/la-fermentation-de-precision-une-revolution-silencieuse/

Malassis L., 1994., *Nourrir les hommes : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Flammarion, Paris.

Van Eelen W.F., van Kooten W.J. and Westerhof W., 1999, WO/1999/031223, *Industrial production of meat from in vitro cell cultures*, Patent Description.

Wolfson W., 2002, *Raising the steak*s, New scientist 2374-5, 60-63.

TdM

HAUT

Séance du 14 novembre 2022

Présence des Alsaciens-Lorrains en Algérie : à propos d'une histoire familiale

Claude LAMBOLEY
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLEFS
Algérie. Alsaciens-Lorrains. Émigration économique. Émigration patriotique. Création d'un mythe patriotique et pro ou anti-nationaliste séparatiste.

RÉSUMÉ
Il y a 150 ans, des Alsaciens-Lorrains, refusant l'annexion de leur province par la Prusse décidaient de rester Français et d'émigrer en Algérie. En fait, il y a eu deux vagues de colonisation alsacienne et lorraine, l'une, entre 1830 et 1860, motivée par des raisons économiques et démographiques, la plus importante mais aujourd'hui largement oubliée et une autre, après 1871, motivée par des raisons patriotiques après l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, devenue mythique. Plusieurs racines familiales de l'auteur illustrent ces exodes. Ces migrations ont donné lieu à diverses interprétations nationalistes.

Il y a 150 ans, des Alsaciens-Lorrains, refusant l'annexion de leur province par la Prusse, décidaient de rester Français et d'émigrer en Algérie. Cette émigration avait, en fait, été précédée d'une première vague, dans les décennies précédentes. Mon présent propos sera de témoigner et de rappeler le souvenir de ces hommes et de ces femmes courageux, au caractère bien trempé, doués d'un esprit d'aventure, certains d'entre eux furent mes aïeux. Ces derniers sont arrivés par vagues successives, dès 1834. Parmi les différentes souches, qui constituent cette « famille ordinaire », présentes en Algérie pendant près de 130 ans et sept générations, la plus ancienne est d'origine mahonnaise ; elle est arrivée dans la foulée de l'armée française lors de l'expédition d'Alger, en juillet 1830[1]. Une deuxième, originaire de Franche-Comté, a participé à la tentative de peuplement avec la création des villages départementaux, en 1853[2]. Enfin, une autre racine illustre cette colonisation par les Alsaciens-Lorrains, c'est elle qui sera le sujet de mon présent exposé.

La première colonisation par les Alsaciens-Lorrains : une colonisation économique

Après le débarquement de Sidi-Ferruch, le 14 juin 1830, et la prise d'Alger, dans les premiers temps de la présence française dans ce qui sera alors appelé « Possession française dans le nord de l'Afrique » et qui deviendra officiellement, en 1838,

l'« Algérie »[3], une colonisation par les Alsaciens-Lorrains se mit en place. Elle se fit en deux vagues.

La première vague, entre 1830 et 1860, correspond à la conquête militaire puis au peuplement systématique. Cette migration, venue du nord de la Lorraine et surtout de l'Alsace (Fig. 1), vers l'Algérie a été relativement importante[4]. Elle a pour cause des raisons à la fois démographiques et économiques. Selon l'historienne Fabienne Fischer[5], « les départs du sol natal furent liés à des facteurs anciens […]. L'excédent de population, les calamités naturelles, les revers de l'industrialisation, la rigidité des traditions d'une société excessivement terrienne, l'effet stimulant des convois étrangers en transit, l'espoir d'une vie meilleure, le 'rêve américain en Algérie' motivèrent conjointement ou successivement l'exode vers l'inconnu ».

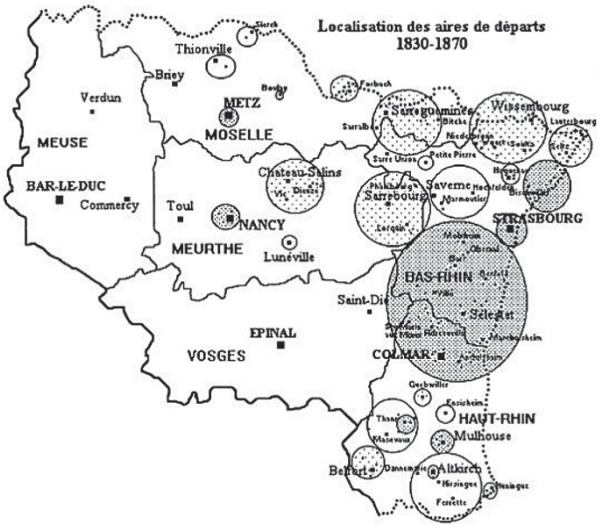

Fig. 1 : Aires de départ des Alsaciens-Lorrains de 1830 à 1870 (d'après F. Fischer[5]).

Cette émigration fut, en effet, étroitement dépendante des facteurs socio-économiques du moment, l'essor démographique qu'avaient connu, pendant la première moitié du XIXe siècle, la Lorraine et surtout l'Alsace, étant contrarié par de multiples crises de subsistance. Le pays est, à cette époque, au bord de la famine ; en cause les récoltes de blé désastreuses de 1845 à 1847, et jusqu'en 1854 dans le nord de l'Alsace, des grands froids hivernaux en 1830 et 1840, des inondations dans le centre de la France qui empêchaient l'acheminement des céréales étrangères bloquées dans les ports, la crue du Rhin en 1852, un terrible ouragan sur le vignoble en 1853, un hiver doux avec retour du froid en pleine période de floraison en 1854, une inquiétante sécheresse jusqu'en 1859, enfin la maladie de la pomme de terre de 1845 à 1847 provoquée par le mildiou qui sévit dans toute l'Europe[6]. Il s'ensuivra plusieurs périodes de disette entre 1830 et 1870. À cela il faut ajouter les déboires de l'industrialisation avec la crise du coton en 1839, le ralentissement du commerce en 1843, et la fermeture de nombreuses manufactures, surtout textiles, entre 1843 et 1846. Ces crises furent d'autant plus violentes que la population alsacienne et lorraine était fragile, constituée en majorité de petits paysans victimes du morcellement du fait des partages successifs qu'imposaient les règles successorales mises en place par le Code Napoléon ; aussi, ces derniers vivaient-ils péniblement du produit de lopins de terre d'une superficie souvent inférieure à dix ares. Il s'en était suivi une dislocation de l'exploitation familiale et une

paupérisation que vint aggraver l'incapacité de l'industrie en crise de répondre aux demandes d'emploi.

Les Alsaciens étaient depuis longtemps familiers des exodes lointains. Déjà, dès la fin du XVIIe siècle, les persécutions religieuses, mais aussi les catastrophes naturelles et les famines, avaient conduit les Alsaciens protestants[7] à fuir non seulement dans les pays de l'Est, notamment en Autriche-Hongrie[8], mais aussi en Amérique du Nord, notamment en Nouvelle-Angleterre, dans la Baie de Massachusetts, en Pennsylvanie[9]. En ce début du XIXe siècle, les difficultés économiques poussèrent nombre d'entre eux, et dans une moindre mesure les Lorrains surtout originaires du Nord, à émigrer. Ils furent tentés de gagner d'abord la Russie et l'Ukraine[10], puis surtout les États-Unis d'Amérique[11], d'autant qu'ils y étaient incités par l'exemple que leur donnaient les cohortes de Suisses ou d'Allemands qui cherchaient à gagner le Nouveau monde pour fuir la misère[12]. Entre 1815 et 1870, ce sont environ 45 000 d'entre eux qui embarqueront ainsi pour les États-Unis. Mais après 1830, en raison de la nécessité de peupler la nouvelle colonie, les autorités locales essaieront d'orienter ce flux migratoire vers l'Algérie. Cette politique fut payante grâce à des avantages substantiels octroyés pour l'Algérie par les autorités administratives avec une première période d'exode après 1838 qui culminera entre 1843 et 1847 et une seconde, après une accalmie, de 1851 à 1855.

Entre 1846 et 1856, on estime à environ 7 600 le nombre d'Alsaciens ayant émigré en Algérie. Ces migrants Alsaciens-Lorrains ont constitué, alors, entre un cinquième et un quart de la population française d'Algérie. Un ralentissement se produira dans les années 1860 à 1870, avec la colonisation capitaliste voulue par Napoléon III et l'abandon de toute aide gouvernementale avec la suppression de la gratuité des concessions et des aides financières gouvernementales à l'installation.

Les premiers Alsaciens sont arrivés dès la première année suivant le débarquement de l'armée française à Sidi-Ferruch. Selon Fabienne Fisher ces premiers colons, parfois déroutés au Havre, alors qu'ils voulaient gagner l'Amérique, arrivèrent sur plusieurs bateaux entre juillet 1831 et l'été 1832. C'étaient pour la plupart des émigrants en état d'indigence. D'abord concentrés dans de petites agglomérations plus ou moins informelles près des camps militaires hors les murs d'Alger, ils furent installés, dès 1832, dans deux villages spécialement construits : Dely-Ibrahim à 10 kilomètres d'Alger et Kouba, quelques kilomètres plus loin. Les familles furent logées dans des baraques en bois au confort plus que relatif, souffrant de la chaleur l'été et du froid et de l'humidité l'hiver. Les terrains alloués étaient de mauvaise qualité, mal irrigués et surtout de superficie insuffisante, de un à trois hectares par tête. Ce fut rapidement un échec, puisque dix ans plus tard leur population avait fondu de 80%. Cependant, après 1840, d'autres Alsaciens-Lorrains remplacèrent les premiers arrivés avec une meilleure réussite. D'autres villages suivirent, Boufarik aux prises avec les miasmes des marais de la Mitidja qu'il fallut assainir, l'Arba, à l'origine étape vers Aumale et Constantine. Ensuite, ce fut au gré des avancées de la conquête et des aléas économiques métropolitains que s'étendit la colonisation des Alsaciens-Lorrains dans l'Algérois, l'Oranais et le Constantinois. Malheureusement, les autorités administratives locales ne furent pas toujours à la hauteur, et l'implantation de ces colons livrés à eux-mêmes fut souvent spontanée et anarchique.

Avec la seconde république débute une colonisation voulue par le gouvernement français. Celle-ci est motivée par des raisons économiques, le pays étant au bord de la famine, et des raisons sociales avec un chômage important lié à une industrialisation mal maitrisée, responsable d'un appauvrissement de la classe ouvrière. La création de chantiers nationaux se révéla onéreuse sans pour autant résoudre le problème du chômage. Le 20 juin, les 120 000 emplois créés par les Ateliers nationaux sont supprimés,

le 23 juin, 20 000 ouvriers descendent dans la rue et érigent des barricades. De nombreux membres du gouvernement pensèrent alors qu'éloigner les révolutionnaires en Algérie, qui avait besoin de colons, serait un moyen de calmer les velléités de manifester. Dès le 19 septembre 1848, les députés votèrent l'ouverture au ministère de la guerre d'un crédit de 50 millions de francs qui devait servir spécialement « à l'établissement de colonies agricoles dans les provinces de l'Algérie et aux travaux d'utilité publique destinés à en assurer la prospérité ». Dès le 23 septembre, un avis fut placardé dans toutes les mairies invitant les citoyens de toutes professions, désireux de faire partie des 12 000 colons devant être installés en Algérie, à se faire connaître. On n'hésita pas à utiliser une publicité enthousiaste voire mensongère[13]. Le succès fut très grand. Au total plus de 13 000 personnes partirent pour l'aventure algérienne. Sur ce crédit, la création de quarante-deux colonies fut entreprise dès les derniers mois de 1848. Un an plus tard, dix-neuf centres nouveaux furent créés, parmi lesquels Rovigo, dont on reparlera plus loin. Les premiers villages furent utilisés pour résoudre la crise engendrée par la mise au chômage des ouvriers parisiens, lors de la fermeture des ateliers nationaux, en 1848. Cependant, cette colonisation ne fut pas seulement « parisienne », les migrants vinrent de toute la France, et F. Fischer relève parmi eux la présence d'un grand nombre venant de la Meurthe (25%), du Bas-Rhin (15,9%), du Haut-Rhin et de la Moselle (moins de 3,17%). Ce fut le premier cas officiel d'importation massive de population française. On retrouve ces « Parisiens de l'Est », comme les nomme F. Fischer, à Millesimo, Robertville et Mondovi dans le Constantinois, à El-Affroun, Montenotte et Marengo dans l'Algérois et à Saint-Cloud, Fleurus et Saint-Leu dans l'Oranais. Mais les conditions d'installation se révélèrent catastrophiques, avec une précarité aggravée par les intempéries : un hiver 1848-49 particulièrement rigoureux empêchant tous travaux d'installation, suivi d'un été torride, au cours duquel souffla un terrible sirocco qui calcina tout ce qui avait été planté au printemps. L'insécurité permanente, le paludisme et le choléra aggravèrent ces conditions déjà difficiles. La désillusion fut grande. Ce fut l'échec. On ne transforme pas un ouvrier citadin en paysan, dans un pays hostile[14].

Une deuxième tentative eut lieu en 1852, après le coup d'état du Prince Président, le 2 décembre 1851. Les républicains révolutionnaires furent condamnés à l'exil en Algérie. Ce fut un nouvel échec. Rares sont ceux qui firent souche. C'est dans ce contexte que naquit l'idée des « villages départementaux ». Celle-ci fut étudiée et propagée par un juge au tribunal de commerce d'Alger, M. Cœur de Roy, qui, dans un mémoire de la « Société agricole de l'Algérie »[15], fit appel au concours du gouvernement et des administrations préfectorales. Cette idée fut reprise par un écrivain selon une chronique de mars 1853[16] : « Un écrivain M. Fr. Ducuing a émis une idée féconde pour l'avenir de l'Algérie ; cette idée est de coloniser l'Algérie par départements […] ». Cette idée, à peine émise, a pris faveur dans le public. Presque tous les journaux de Paris et de province ont reproduit et commenté la lettre de M. Fr. Ducuing, publiée d'abord par *Le Pays*. C'est ainsi qu'on pouvait lire dans *Le journal des Débats*[17], sous la plume d'Armand Bertin *:*

> « L'idée des villages départementaux dont M. Fr. Ducuing s'est fait le propagateur le plus actif consiste à prendre dans chaque département un contingent de colons volontaires et à l'installer en Afrique en centre de population distinct, conservant son appellation départementale […]. Cette idée aurait au moins l'avantage de substituer aux efforts individuels, impuissants jusqu'ici, des efforts collectifs et d'ensemble, nécessaires pour triompher du sol fécond mais rebelle de l'Afrique […] ».

Le Sénat examina avec attention la pétition de M. Fr. Ducuing[18]. Le rapporteur écrivait :

« Ce système de colonisation offrirait de grands avantages, mais il faudrait qu'il soit plutôt encouragé que prescrit par l'administration, et qu'il se produisît par la libre initiative des colons. Il faudrait surtout qu'il perdît le caractère trop rigoureux que voudrait lui donner le pétitionnaire »[19].

La pétition fut renvoyée au ministre de la guerre pour décision. Parmi les onze départements qui furent volontaires, figure la Meuse[20]. Dans ce contexte, des Alsaciens-Lorrains créèrent Ain-Sultan, Bled Touaria et La Bourkika. Les colons, recrutés parmi les populations les plus modestes, mal préparés, parfois sans formation agricole, furent aux prises avec des difficultés qui suscitèrent beaucoup de dissensions. Le résultat fut un relatif échec, à la différence du village de Vesoul Benian fondé en 1853 par les Francs-Comtois, dont certains de mes ancêtres[21]. Son succès, qui avait été préparé par une meilleure sélection des postulants et un meilleur suivi administratif, fut salué par la visite que lui fit l'Empereur Napoléon III, le 7 mai 1865[22].

Pour illustrer les difficultés de cette première vague d'exode, je donnerai comme exemple une de mes deux souches lorraines. Je descends de tout un bouquet de gens de l'Est natifs des villages de Bazincourt-sur-Saulx, Aulnois-en-Perthois, Triaucourt, Vaubecourt, qui se situent dans un rayon de quelques kilomètres autour de la ville de Bar-le-Duc, ou du village de Chalaines, près de Vaucouleurs. On peut suivre leur trace depuis le XVIIe siècle. Ce sont, pour la plupart, des laboureurs se mariant entre laboureurs pour arrondir leur patrimoine[23]. Mais on retrouve aussi, pêle-mêle, des vignerons, des artisans, un commissaire aux poudres, des procureurs fiscaux, un receveur de l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne, des employés au service du Roi et même un capitaine du château de Triaucourt anobli, le 7 février 1667, par Charles IV, duc de Lorraine. Ils ont survécu aux bandes d'Écorcheurs en 1437, aux épidémies de peste en 1585 et en 1630, aux famines de 1626, aux invasions protestantes pendant les guerres de religion, aux horreurs de la guerre de Trente ans… Mais, au XIXe siècle, il est manifeste qu'ils ont subi de sévères revers de fortune. Aussi décident-ils, poussés par des nécessités économiques, d'émigrer en Algérie, dès 1851. Ils seront parmi les pionniers qui participeront à la création de Rovigo (Fig. 2), village de la Mitidja à 25 kilomètres au sud d'Alger. C'était alors une plaine qui s'étendait, marécageuse et source de fièvres, au sud d'Alger. Dès la conquête, quelques hommes jeunes, entreprenants, le plus souvent de naissance aristocratique et d'opinion légitimiste, à l'étroit dans la France de Louis-Philippe[24], avaient entrepris sa mise en valeur.

Fig. 2 : Rovigo en 1907

Rovigo, construit dans la partie est de la Mitidja, au pied de l'Atlas, au voisinage du camp de l'Harrach, faisait partie des 19 centres nouveaux nés dans la Mitidja, faisant suite à la création des « colonies agricoles » de 1848. Envisagée le 26 septembre 1845, entérinée par ordonnance du 21 août 1848, cette création n'aboutira qu'en 1849 du fait de la difficulté que rencontra l'Administration dans la constitution du territoire de ces centres. Ce retard avait pour cause une longue bataille procédurière entre le Directeur de l'Intérieur, le Directeur central des Affaires arabes, le Directeur des Affaires civiles et les propriétaires des grands *haouchs*[25] qui devaient céder une partie de leur terre (*haouchs* appartenant à des Musulmans et à des Européens qui voulaient faire monter les prix d'acquisition).

La décision de création n'ayant toujours pas abouti au mois d'avril 1849, le Préfet Lacroix, qui suivait cette affaire, souhaita accélérer les expropriations, mais le Ministre recommanda de continuer les négociations. Enfin, un avis d'expropriation, pour cause d'utilité publique, de la totalité de l'*haouch Roumili* (Fig. 3), parut le 20 septembre 1849. Le propriétaire Lavollée, Conseiller à la Cour des Comptes, réussit à faire ajourner la décision. L'expropriation définitive et immédiate des terres qui devaient faire partie du territoire de Rovigo ne fut enfin approuvée par le ministre que le 31 août 1851.

À l'origine, ce village devait comprendre soixante concessions de six hectares en moyenne avec au moins un hectare de terres irrigables, mais comme les prélèvements nécessaires pour l'emplacement du village, du cimetière, des routes, des chemins, réduisaient les concessions à environ cinq hectares ; le projet fut remanié et comporta vingt-six concessions de six à sept hectares, quinze concessions de cinq à six hectares et dix-neuf concessions de quatre à cinq hectares. Sur le modèle traditionnel, le plan de Rovigo était carré avec cinq lots réservés à la Mairie, l'école, la gendarmerie, une fontaine et un abreuvoir. La prise de possession eut lieu dans les premiers jours de novembre 1851. 80 familles y furent installées. Elles habitaient, au début, de simples baraques et se mirent immédiatement au travail. Dès la fin décembre, Rovigo comptait déjà une population de deux cent soixante-sept personnes. Trois mois plus tard, toutes les familles étaient installées dans le nouveau centre, six maisons en maçonnerie étaient achevées et cinq autres commencées. Bien que l'établissement des concessionnaires ait eu lieu à une époque où les travaux des champs avaient déjà débuté, les colons avaient pu, néanmoins, ensemencer quarante-cinq hectares en céréales et planter mille six cents arbres ; de son côté, l'Administration en avait planté mille cent sur les places, les boulevards et les routes situées aux abords du village. À la fin de 1854, Rovigo s'était bien transformé : deux cent trente-neuf hectares sur quatre cent cinquante-sept étaient mis en culture, deux cents hectares ensemencés en céréales et dix plantés en tabac.

Fig. 3 : Localisations (cerclées en rouge) de l'haouch Roumili et de Rovigo. La plaine de la Mitidja est en blanc et l'Atlas Tellien en grisé. – Gravure sur pierre par les frères Avril – Lith. Kaeppelin (source Gallica)

Nous en avons une description de cette époque :

> « (un) territoire de 620 ha, d'une fertilité qui rivalisera avec celle de Boufarik, lorsque les projets d'irrigation auront été exécutés. Climat salubre, sauf quelques fièvres dues aux défrichements. En moins d'un an 50 maisons ont été construites et ce centre a pris un bel aspect. Culture de céréales et industrielles en plein essor. Un moulin à farine qui moud les grains des habitants. Des forêts d'oliviers séculaires invitant aux travaux de greffe de ces arbres et à l'installation de moulins à huile. Une vaste exploitation de plâtre fournit au prix modéré de 2fr. 50c. les 100 kg, la plus grande partie du plâtre employé à Alger […]. Les eaux minérales, connues sous le nom de Marabout-Sidi-Soliman-Hammam-Melh-Oued, analogues à celles de Balaruc sont une richesse naturelle […] »[26].

Cette description paraît quelque peu optimiste. Comme dans beaucoup de ces villages mal préparés où les colons furent souvent livrés à eux-mêmes, ces derniers seront

vite confrontés aux mêmes difficultés. Les fièvres, des mauvaises récoltes, l'insuffisance des concessions mal irriguées en décourageront plus d'un. Malgré des accroissements successifs par l'administration des superficies allouées, le village se dépeuplera. En 1860, il restait moins de deux cents habitants, dont trente-huit concessionnaires ; à la suite de mutations ou d'acquisitions, vingt-deux d'entre eux possédaient moins de quatre hectares de terre, douze de vingt à trente. Les autres propriétaires n'habitaient plus la localité et louaient leurs terres soit à des colons du village, soit à des fermiers. Le dépeuplement ne fit que s'accentuer par la suite : on relevait, en 1867[27], 277 Français et 79 étrangers, et, en 1868, il ne restait plus que vingt-six anciens concessionnaires[28].

Voici la description que fait de Rovigo, son village natal au temps de sa jeunesse vers 1880, la chanteuse Émilie Marie Bouchaud dite Polaire (1874-1939) :

> « Rovigo ne comportait guère, alors, qu'une dizaine de constructions, quelques fermes et une petite église. Les maisons y étaient basses et ignoraient, à cause de la chaleur, le papier de tapisserie. Les murs, au dehors comme au-dedans, en étaient uniformément blanchis à la chaux et le toit s'y trouvait remplacé par une terrasse carrelée de rouge, où l'on étendait la 'lessive' et l'on paressait parfois, le soir, au clair de lune, quand le siroco faisait des siennes. Loin d'être une spécialité du bourg, ce genre d'habitation constituait alors la classique demeure des Français d'Algérie »[29].

Mes ancêtres, pour la plupart, quitteront Rovigo pour s'établir à Alger, dans les années 1860. Mon aïeul s'unira, à cette date, avec une jeune fille dont le père était originaire de Lorraine et la mère de Minorque.

Faut-il véritablement parler d'échec de cette première colonisation alsacienne et lorraine ? Malgré les difficultés rencontrées par les premiers migrants, « par leur venue, par leur acclimatation, par la multiplicité de leurs souches, les Alsaciens et les Lorrains représentèrent une grande part de la population française en Algérie »[30]. Au final, en 1871, c'étaient environ 25 000 émigrants venant des départements de la Meurthe, de la Moselle, du Haut et du Bas-Rhin qui avaient tenté l'aventure algérienne. Alors que la seconde vague de cette migration vers l'Algérie, devenue un mythe, laissera un souvenir historique, ce premier exode, pourtant quantitativement plus important, sera vite oublié.

La seconde colonisation par les Alsaciens-Lorrains : une colonisation patriotique

Cette seconde vague est consécutive à l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine par la Prusse, en 1871[31], qui conduisit beaucoup d'Alsaciens, et dans une moindre mesure des Lorrains, à s'expatrier. C'est en raison du fait qu'il y avait déjà, en Algérie, un premier noyau d'Alsaciens-Lorrains que le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et ancien évêque de Nancy, lança, dès mars 1871, un appel, relayé par la presse catholique, pour l'accueil des exilés qui optaient pour la nationalité française conformément aux articles second du Traité du 10 mai et premier de la Convention additionnelle du 11 décembre 1871. Sur propositions des députés Belcastel, Leroux, Beaucarné et Buisson, un projet de loi fut déposé tendant à créer de véritables colonies sur le territoire algérien qui leur étaient destinées : l'article premier précisait qu'une « concession de 100 000 hectares des meilleures terres dont l'État dispose en Algérie est attribuée aux Alsaciens et aux Lorrains habitant les territoires cédés qui voudraient, en gardant la nationalité française, demeurer sur le sol français » ; l'article second prévoyait « le transport gratuit et le versement d'une indemnité de premier établissement en faveur de

familles »[32]. La discussion fut retardée par les événements de la Commune. Une commission, présidée par le député d'Alger, Lucet, proposa de modifier l'article premier du projet, afin d'obliger les Alsaciens-Lorrains bénéficiant d'une attribution de terres, à en prendre réellement possession. Il estimait qu'il fallait éviter d'offrir une simple prime « aux émigrants ». La loi ainsi amendée fut votée le 21 juin 1871. À la suite de la violente insurrection indigène du 16 mars 1871, fomentée par le chef arabe El Mokrani et rapidement réprimée, Lucet proposa que les terres allouées fussent celles qui venaient d'être mises sous séquestre ou confisquées en Algérie. La loi du 15 septembre 1871 prescrivit les modalités d'acheminement vers l'Algérie et d'installation dans les centres des nouveaux émigrants. Elle préconisait

> « l'édification d'un paysage, d'un univers humain et mental, strictement semblable à ceux de l'Alsace- Lorraine avec des villages groupés autour de l'église, et avec le prêtre et l'instituteur comme cadres et éléments moralisateurs ; la colonie alsacienne-lorraine d'Algérie devenant une 'sorte de transplantation qui rendrait moins amère l'absence du pays natal'. Dans ce but, les lots devaient être de 50 000 hectares d'un seul tenant. La commission Lucet avait l'ambition de constituer des établissements stables et définitifs »[33].

Deux commissions, à Nancy et à Belfort, eurent pour mission d'instruire les demandes des Alsaciens-Lorrains, de « constater la moralité des pétitionnaires », d'« apprécier leur aptitude à devenir des colons agricoles, de vérifier s'ils disposaient bien des 5 000 francs en capital nécessaire, et enfin de les diriger vers les ports de la Méditerranée ». Le transport par mer devait être gratuit. La loi prévoyait aussi l'installation dans ses moindres détails sur le sol algérien : accueil, distribution des lots, équipement, moyens de campement. Très vite, l'administration se rendit compte de la précarité de nombreux candidats et un décret, en date du 16 octobre 1871[34], prévit d'accueillir ceux qui étaient démunis de tout capital ; dans ce cas, la concession n'était attribuée en pleine propriété qu'au bout de neuf ans d'occupation continue, l'abandon restant toujours possible au bout des deux premières années.

Départements	**Alsaciens**	**Lorrains**	**Total**
Alger	268	285	553
Constantine	700	85	785
Oran	9	13	22
Total	977	383	1360

Tableau 1 : Répartition, à la fin juin 1872, des émigrants alsaciens et lorrains bénéficiant du titre II du décret du 16 octobre 1871 (d'après A. Wahl)

Les premiers départs eurent lieu dès l'été 1871. Après un voyage éprouvant, las, dépaysés, incertains de leur avenir, les émigrés, à leur arrivée, étaient hébergés provisoirement comme on le pouvait. Le Fort des Anglais, à Alger, en vit passer des centaines avant qu'ils ne soient dirigés sur des prolonges d'artillerie fournies par l'armée vers leurs résidences futures. À l'arrivée, l'autorité militaire leur prêtait des tentes, ou les installait dans de mauvaises masures en pierres sèches d'un village kabyle abandonné. Ces premiers émigrants furent rapidement aux prises avec de nombreuses difficultés et désillusions[35]. Les causes en étaient multiples : l'absence de préparation de la part du gouvernement français et de l'administration algérienne, une évidente résistance de celle-ci, en particulier de l'armée qui rechignait à se déposséder, à quoi on peut ajouter une certaine anarchie dans l'émigration. En effet, comme le souligne l'historien Alfred Wahl, au départ de celle-ci, surgissait une difficulté décisive :

> « L'administration n'était pas en mesure d'informer efficacement les Alsaciens-Lorrains placés dans les territoires annexés sous l'autorité hostile de la Prusse. Par ailleurs, il s'avérait impossible de le faire au moment où les émigrants entraient en France ; beaucoup, en effet, ne jugèrent pas utile de se signaler à une quelconque autorité. Enfin, les terres qui devaient revenir aux colons n'étaient pas encore toutes saisies officiellement à cette date. Aussi, à la fin de juin 1872, fort peu de colons étaient-ils convenablement installés. Parmi ceux qui disposaient des 5 000 F exigés au départ, on relevait quarante-trois chefs de famille seulement, dont trente-sept Alsaciens et six Lorrains. Le nombre de ceux qui reçurent un lot en vertu du titre II du décret du 16 octobre 1871 était nettement plus élevé : 1 360 personnes dont 977 Alsaciens et 383 Lorrains (cf. tableau 1) ; la colonisation attira médiocrement les habitants de la Lorraine. Ces 1 360 émigrants démunis de capital se répartissaient dans les divers centres »[36].

Ils avaient été attirés par des promesses fallacieuses, leur désillusion était grande. Le gouvernement parisien fut l'objet de critiques souvent violentes de la part de la presse algérienne, nationale, voire européenne. Ainsi lit-on dans *L'Ami de l'Ordre* de Clermont, du 12 mai 1872 :

> « Les infortunés alsaciens et lorrains qui, voulant demeurer français, se rendent en Algérie, y sont soumis aux plus dures tribulations. Après de longs mois passés à courir de bureau en bureau, les malheureux, à bout de ressources, sont obligés de s'en retourner dans le plus profond dénuement et leurs mésaventures empêchent un grand nombre de nos malheureux compatriotes d'opter pour la nationalité française. Et cependant ce ne sont pas les terres qui manquent en Algérie, mais le gouvernement aurait déclaré qu'il ne voulait plus se mêler de colonisation »[37].

Ce n'est qu'au décours de l'été 1872 que la période d'hésitation et d'improvisation prit fin. Désormais, la colonisation sera menée avec plus de méthode et plus de moyens.

Un rapport de 1873[38] évaluait à 2 500 le nombre d'Alsaciens-Lorrains ayant émigré en Algérie après la guerre, soit 449 familles dont seules 32, qui pouvaient justifier d'un capital de 5 000 francs, avaient reçu des concessions en toute propriété, dans la mesure où elles se portaient garantes de leur mise en valeur ; les 417 autres, qui étaient sans ressources, bénéficiaient de l'aide de riches associations comme la « Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés français » fondée par le comte d'Haussonville. Pour ces derniers, les concessions se transformaient en un bail de neuf ans, au-delà duquel la résidence et la mise en valeur conféraient le droit de propriété[39]. Le mouvement se poursuivit pendant quelques années, d'autant que les exilés volontaires eurent la possibilité d'opter pour la nationalité française jusqu'au 30 septembre 1873. Il ne se tarira que progressivement jusqu'à la fin du siècle.

À l'évidence, cette installation ne s'est pas faite toujours sans déconvenue, soit que, prenant possession de lots appartenant à l'État, ils ne trouvent pour y vivre que des gourbis rudimentaires en roseaux pour y loger famille et bétail, comme dans le village de l'Alma[40] ; soit qu'ils se découragent du fait d'une succession de mauvaises récoltes ou d'une insuffisance relative des concessions, en moyenne 25 à 30 ha. ; soit que les émigrants aient été escroqués. C'est ce dont se fait l'écho le *Petit journal* du 10 mars 1872 :

> « C'est la province de Constantine qui va recevoir le premier convoi de l'émigration des Alsaciens-Lorrains. On attend incessamment l'arrivée de

> seize familles comprenant 167 individus […]. Des gourbis (des cabanes recouvertes de chaume) ont été construits pour recevoir les émigrants […]. Les émigrants dirigés sur la province de l'Est sont plus favorisés que ceux qu'on veut placer à Alger sur des terres enlevées aux indigènes à la suite de la dernière insurrection. Ici la terre appartient incontestablement à l'État […]. Les nouveaux venus n'auront donc rien à craindre des sentiments de vengeance et de haine de leur voisins arabes. L'administration veillera […] à éviter le renouvellement des fâcheuses mésaventures qu'elle a éprouvées en 1863 au village d'Oued Seguin peuplé d'Alsaciens qui avaient acheté à Strasbourg des terres qui n'étaient pas alloties »[41].

Maupassant sera le témoin de ces désillusions. Ainsi, à l'occasion de ses pérégrinations algériennes qu'il relate dans *Au soleil* publié en 1884[42], alors qu'il se trouve dans la région d'Oran près de Saïda, raconte-t-il qu'il rencontra « une vieille femme en jupe noire, coiffée d'un bonnet blanc, cheminant courbée, un panier au bras gauche et tenant un immense parapluie rouge […]. Je lui parlais. C'était une Alsacienne qu'on avait envoyée dans ces pays désolés, avec ses quatre fils, après la guerre. Elle me dit : 'Vous venez de là-bas ?' Ce 'là-bas' me serra le cœur. 'Oui'. Et elle se mit à pleurer. Puis elle me conta son histoire bien simple. On leur avait promis des terres. Ils étaient venus, la mère et les enfants. Maintenant trois de ses fils étaient morts, sous ce climat meurtrier. Il en restait un, malade aussi. Leurs champs ne rapportaient rien, bien que grands, car ils n'avaient pas une goutte d'eau. Elle répétait, la vieille : 'De la cendre, Monsieur, de la cendre brûlée. Il n'y vient pas un chou, pas un chou, pas un chou !' ». Guy de Maupassant ajoutait :

> « Ces quelques lignes résument pleinement la situation de centaines de familles de colons en Algérie (Alsaciens-Lorrains, Espagnols, Italiens, etc.). Des colons que l'administration assiste (pas tous) certes, mais à qui elle distribue, trop souvent, des terres incultes ».

Et de conclure :

> « Je n'ai jamais rien vu de plus navrant, que cette bonne femme d'Alsace, jetée sur ce sol de feu, où il ne pousse pas même un chou. Comme elle devait penser à son pays perdu, au pays vert de sa jeunesse, la pauvre vieille ».

Cependant, dans l'ensemble, cette implantation fut une réussite dans la mesure où les colons s'enracinèrent et firent souche. En 1876, 1 200 familles, soit 5 000 personnes, s'étaient implantées en Algérie[43]. En trois ans, le nombre de personnes avait doublé et le nombre de familles presque triplé. Au total, entre 1874 et 1914, il est admis que l'Algérie a accueilli 12 000 à 15 000 Alsaciens-Lorrains, surtout grâce à une immigration individuelle qui renforça l'implantation officielle du début (Fig. 4).

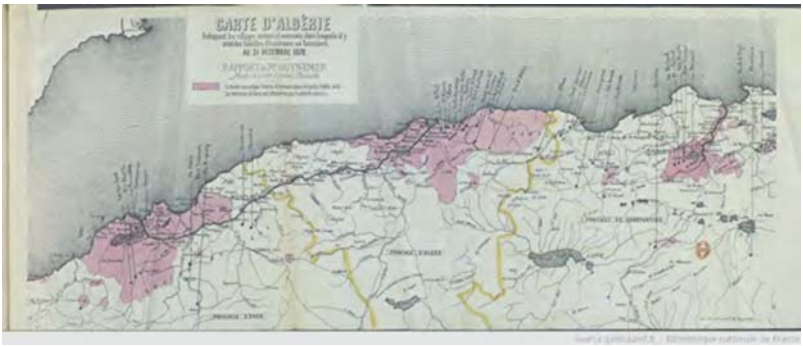

Fig. 4 : L'implantation des Alsaciens-Lorrains au 31décembre 1872 (d'après Guynemer)

HAUT

Cependant, il est vraisemblable que ce chiffre est sous-évalué. D'une part, comme le remarque Alfred Wahl, les fonctionnaires, les membres des professions libérales, les artisans, les militaires de carrière, comme mon aïeul dont il sera question plus loin, n'ont pas été comptés dans les statistiques traitant de l'immigration dans la mesure où ils n'étaient pas concessionnaires, d'autre part, il est probable que les Allemands, qui demanderont la nationalité française en Algérie après la date limite de l'option de nationalité pour les Alsaciens-Lorrains, étaient en réalité originaires des départements annexés. C'est l'opinion de Guy Pervillé[44] :

> « Le nombre des naturalisations de ressortissants allemands se gonfle soudainement de 1872 à 1875, puis à partir de 1879 ; puis il retombe à partir de 1893, quand les naturalisés alsaciens-lorrains sont désormais recensés à part des autres sujets allemands. Ainsi, 'à partir de cette date, le nombre des naturalisations prononcées en faveur des immigrants allemands est toujours équivalent au quart, ou au tiers de celui des immigrants Alsaciens-Lorrains' ; et pendant les années précédentes, 'les Alsaciens-Lorrains représentent en fait environ les trois-quarts des naturalisations prononcées au profit des 'Allemands' ; soit près de 3 500 naturalisations d'Alsaciens-Lorrains sur un total de 4 920 (entre 1879 et 1892)'. La Légion étrangère devient pour eux un moyen d'immigration et de naturalisation de plus en plus important, comme l'indique la part considérable du département d'Oran (où est installé le siège de la Légion, à Sidi-Bel-Abbès) dans les naturalisations d'Alsaciens-Lorrains entre 1894 et 1904. Au total, même si l'Algérie a reçu entre 12 000 et 15 000 immigrants alsaciens-lorrains de 1871 à 1914, elle en avait reçu bien davantage avant la perte des trois départements ».

Une souche lorraine familiale, plus récente, illustre la volonté des Lorrains de refuser l'annexion de leur région par la Prusse. Elle était originaire d'Attilloncourt, dans l'ancien département de la Meurthe. Mon ancêtre, orphelin d'un père tisserand, à l'âge de 10 mois, et de sa mère, à l'âge de 4 ans, élevé par sa grand-mère, sera pris par la conscription en 1855 et incorporé au 19e bataillon des chasseurs à pied. Le 4 juin 1859, il participe, sous les ordres du commandant Le Tourneur, à la bataille de Magenta. Le lendemain, à l'aube, dans un court mais violent combat à Ponte di Magenta, il est blessé d'un coup de feu au menton et d'un coup de baïonnette à la face. Ces blessures lui éviteront de participer à la boucherie de Solferino, mais pour son courage, il sera décoré, par décret impérial en date du 17 juin, de la médaille militaire nouvellement créée. La campagne d'France, commencée le 25 avril, se termine le 31 juillet 1859. Il reçoit, par décret de l'Empereur en date du 11 août 1859, la médaille commémorative de la campagne de France. Sans famille, sa grand-mère étant morte, il décide de rengager au terme de son service militaire. Au gré de ses affectations, il monte en grade. La guerre de 70 le trouve en Algérie. Le 31 août 1872, à

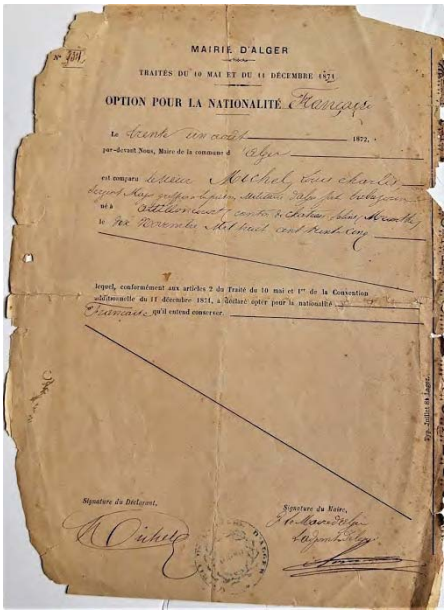

MAIRIE D'ALGER

TRAITÉS DU 10 MAI ET DU 11 DÉCEMBRE 1871

OPTION POUR LA NATIONALITÉ Française

Le trente un août 1872,

par-devant Nous, Maire de la commune d'Alger

est comparu

Signature du Déclarant,

Signature du Maire,

Fig. 5 : Option de la nationalité française (Archives familiales)

la suite de l'annexion du département de la Meurthe par la Prusse, il opte pour la nationalité française (Fig. 5)[45]. Il s'unit, alors, avec une jeune fille minorquine et se fixe définitivement à Alger, où il prend sa retraite et fera souche. Certes, le destin de cet ancêtre est un peu différent de celui des immigrés dont nous avons parlé plus haut ; il est, en effet, hors des statistiques, au même titre que les fonctionnaires, les artisans ou les professions libérales, n'étant pas concessionnaire, mais il illustre la volonté de ces Lorrains, victimes de l'annexion de leur pays par la Prusse, d'opter pour la nationalité française et de prendre l'Algérie, terre française, pour seconde patrie.

La colonisation algérienne par les Alsaciens-Lorrains : le mythe et la réalité

Cette colonisation donnera naissance à un mythe politique et nationaliste (Fig. 6), qu'a souligné l'historien Guy Pervillé dans une conférence, prononcée à Strasbourg, en 2003[46] et dont le titre a inspiré le présent sous-titre, identifiant l'Algérie à une nouvelle Alsace-Lorraine, mythe d'abord dirigé contre la France, puis, plus tard, récupéré contre et par le nationalisme algérien séparatiste.

Fig. 6 : Vision idéalisée de l'émigration alsacienne d'après une gravure de Clarétie (1874). Copyright ; L'émigration des Alsaciens-Lorrains en Algérie, *in* Centre de Documentation historique sur l'Algérie.

Comme l'explique cet auteur, dans la première forme de ce mythe, l'Algérie a été considérée comme une compensation au préjudice subi par les Alsaciens-Lorrains avec l'annexion de leurs départements par la Prusse. Les réfugiés, optant pour la France, ont été présentés comme des modèles de patriotisme. Ce mythe fut étendu à l'ensemble des Alsaciens-Lorrains vivant en Algérie, y compris à ceux, les plus nombreux, qui étaient arrivés avant 1871, poussés uniquement par des motifs économiques et qui, pour certains, avaient pris la place des déportés républicains de 1851, ce qui pouvait leur être reproché ! Ces Alsaciens-Lorrains devinrent une justification patriotique pour mobiliser toutes les forces de la colonie, y compris les indigènes, afin de porter secours à la mère-patrie lorsqu'elle fut agressée par la France au cours des deux guerres mondiales, et libérer les territoires perdus ou occupés.

Après les terribles événements de Sétif du 8 mai 945, qui firent tant de victimes massacrées aussi bien du côté des Européens que du côté des indigènes, une nouvelle version du mythe fut élaborée pour combattre les nationalistes algériens musulmans séparatistes, dont certains s'étaient réjouis des défaites françaises et avaient espéré une aide allemande à l'émancipation de l'Algérie. Le gouverneur Marcel Edmond Naege-

len, né à Belfort de réfugiés alsaciens, député du Bas-Rhin, que cite Pervillé, rationalisa cette analogie lors de sa première intervention devant les maires d'Algérie :

> « On a rappelé tout à l'heure qu'il m'a été donné de combattre à l'autre extrémité de la France des propagandes séparatistes. C'est une des fiertés de ma vie. Au moment le plus douloureux de cette vie, au moment où j'étais exilé de la terre des miens, de l'Alsace que l'envahisseur avait annexée une seconde fois, alors que j'avais trouvé asile dans une autre province de France, alors que je pouvais me demander si je reverrais jamais les horizons familiers, la cour de l'école où j'avais joué, enfant, le cimetière où dorment mes parents, j'avais au moins la satisfaction amère de ne pas m'être trompé quand je dénonçais les prétendus autonomistes alsaciens comme des agents de l'ennemi. Car il a suffi que la botte allemande frappe à nouveau la terre d'Alsace pour que ceux-là même qui s'étaient présentés comme les défenseurs des libertés alsaciennes se fassent les auxiliaires et apparaissent comme les hommes de confiance du plus abominable régime de tyrannie, du nazisme. Lorsqu'on a vécu une telle aventure, on na pas le droit de l'oublier »[47].

Dès les débuts de la guerre d'Algérie, le président de la République René Coty, dans son discours de Verdun du 17 juin 1956, insista sur le même argumentaire : « Qu'on ne compte pas sur nous pour abandonner, sur l'autre rive de la Méditerranée, une autre Alsace-Lorraine »[48]. C'était rappeler aux Français métropolitains, qui rechignaient à se battre pour les colons d'Algérie, ces « exploiteurs », ces « profiteurs de la colonisation ! *»,* qu'ils étaient des débiteurs vis-à-vis des Français d'Algérie.

Les derniers avatars de ce mythe furent, d'une part, quand les partisans de l'Algérie française assimilèrent le général de Gaulle à Thiers et l'OAS à la Commune de Paris que le premier avait écrasée tout en abandonnant l'Alsace et la Lorraine à l'ennemi, d'autre part, quand les anticolonialistes affirmaient que « L'Algérie est une Alsace, mais c'est l'Alsace du monde musulman et du Maghreb arabe. C'est la Pologne de l'Afrique ! », selon le mot du leader indépendantiste, Ferhat Abbas, dans son livre *La nuit coloniale*[49], formule reprise par André Mandouze dans le tome 1 de *Mémoire d'outre siècle*[50].

Comme toujours, les mythes sont simplificateurs et contestables, et le rapprochement de situations historiques et politiques d'époques différentes souvent aléatoire. La comparaison entre l'Alsace de 1871 et l'Algérie de 1954 était évidemment dépourvue de toute pertinence. Les Alsaciens-Lorrains d'Algérie avaient depuis longtemps distendu leurs racines et s'étaient fondus dans le creuset algérien, perdant leur identité culturelle et économique, à la différence des populations d'origine espagnole, historiquement concentrées dans des territoires bien précis, Oran et Bab-el-oued, faubourg au nord-ouest d'Alger, qui avaient gardé leurs traditions ancestrales, qu'elles soient culinaires ou coutumières (n'avait-on pas construit à Oran des arènes tauromachiques ?). D'ailleurs, nous pouvons remarquer qu'il y a eu peu de rapatriés en Alsace-Lorraine au moment de l'Indépendance.

Ma famille porte témoignage de cette réalité. Ses racines lorraines s'uniront avec les autres racines, franc-comtoises et mahonnaises, et formeront un tronc commun à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe, devenant, dès lors, des Français d'Algérie. Elle a illustré la particularité de la population algérienne de l'époque, à savoir : les unions mixtes entre Européens, Français et étrangers. Ce phénomène avait été analysé, en 1906 par Victor Demontès[51]. Ce dernier soulignait que la proportion de ces mariages croisés, au cours du siècle précédent, avait oscillé entre 16 et 21% et qu'ils intéressaient plus les unions entre étrangères, surtout Espagnoles, et Français, qu'entre Françaises et étrangers. Victor Demontès remarquait que, jusqu'en 1842, la population étrangère dépassait celle d'origine française et que, à partir de 1851, le rapport s'était

progressivement inversé avec, à cette date, 66 650 Français pour 65 233 étrangers[52]. Cela expliquait la fréquence des mariages mixtes. Ma famille illustre également une autre constatation de cet auteur : le Français, qui s'unit avec une étrangère, le fait de préférence avec une native d'Algérie, donc naturalisée par naissance.

Dès 1957, certains des derniers descendants de cette famille de pionniers choisiront de se replier définitivement en Métropole, à Montpellier et non en Lorraine ou en Franche-Comté dont ils étaient originaires. Grâce à la clairvoyance de ceux-ci, cet exode se fit à temps et sans drame particulier si ce n'est un nouveau déracinement non désiré. D'autres attendront le terme ultime pour s'expatrier. Les « colons » qu'ils étaient, devenaient, à leur insu, des « pieds-noirs », dénomination qui s'imposera après l'Indépendance de l'Algérie[53].

Longtemps abusés par le mythe fallacieusement entretenu que l'Algérie était la France, ces Alsaciens-Lorrains, descendants pour la plupart d'immigrants en grande précarité financière que le séjour en Algérie n'avait pas enrichis, subirent, pour certains, l'exode après l'Indépendance dans un dénuement dramatique et une détresse profonde, ayant perdu le peu qu'ils possédaient. Cette expatriation fut vécue comme une déchirure douloureuse, un nouveau déracinement après celui qu'ils avaient accepté en venant en Algérie après la perte de leur province. D'autant que l'accueil, en Métropole, du fait d'amalgames injustes et d'une désinformation démagogique, fut parfois très hostile[54]. Ce double rejet, de l'Algérie et de la France, les marquera durablement. « On ne voulait pas de nous ! » restera longtemps le leitmotiv d'une grande majorité des rapatriés !

Loin du cliché que certains ont voulu répandre du riche colon exploitant les autochtones, c'était pour la plupart des gens modestes et travailleurs qui s'acharnèrent à féconder une terre ingrate[55]. Motivés par une volonté d'entreprise, animés d'un esprit d'aventure, ils ont tous en commun d'avoir choisi l'inconnu et l'espoir de liberté et de progrès, plutôt que la précarité et la médiocrité, et cela malgré les difficultés, les maladies, les désillusions, voire les découragements. Pour les quelques 18 000 exploitants agricoles recensés en 1954, c'étaient des hommes enracinés et leurs villages possédaient leur cimetière où ils reposaient, leur vie de labeur terminée. Ce sont eux qui ont défriché un sol ingrat, assaini des marais, planté de la vigne, semé du blé, là où il n'y avait que terres incultes ; ce sont eux qui ont construit des routes, des voies ferrées, des barrages, des hôpitaux, des écoles, là où il n'y avait rien ; ce sont eux qui ont rêvé d'un peuple nouveau fusionnant religions, langues et culture[56]. Mais ce n'était qu'un rêve qui s'est fracassé contre une dure réalité : la fusion essentielle, celle avec les indigènes musulmans, ne s'est jamais faite. Une guerre est née d'un sentiment de frustration de ces derniers, d'un reproche de spoliation, d'une accusation d'injustice. Peut-être aurait-elle pu être évitée, mais cela n'était-il pas un autre rêve ? Certes, ces colons, et tout particulièrement mes ancêtres, n'ont pas fait l'Histoire, mais ils y ont participé et surtout ils l'ont subie. Par cette communication, j'ai souhaité leur rendre hommage.

---

1 LAMBOLEY C. : « Colons en Algérie. Histoire d'une famille ordinaire », *Bull. Académie des sciences et lettres de Montpellier* NS. 2011, 42, 39-55.

2 LAMBOLEY C. : « Une colonie franc-comtoise en Algérie au XIXe siècle », *Bull. Académie des sciences et lettres de Montpellier* NS. 2004, 35, 183-199.

3 Le nom officiel de « Possession française dans le nord de l'Afrique » apparaît pour la première fois dans une ordonnance du 22 mars 1832, et celui d'« Algérie » dans une lettre officielle du Maréchal Soult, ministre de la Guerre, au général Valée, en

1838, que confirmera l'Ordonnance du Roi des Français n° 7654 de 1838 relative à « L'administration civile en Algérie ».

[4] Le premier mouvement d'émigration des Alsaciens en Algérie date de 1838. « Ayant appris que le gouvernement délivrait des secours de route et des passages gratuits à tout ouvrier jeune et valide qui désirait se rendre en Algérie, 1787 Alsaciens vinrent s'établir dans la Colonie. Le mouvement s'arrêta là ; mais il devait reprendre quatorze ans plus tard grâce à une active propagande menée par les préfets d'Alsace. En 1852, 345 Alsaciens, délaissant l'Amérique où se portaient jusque-là leur préférence, émigrent pour l'Algérie ; 759 de leurs compatriotes les imitent l'année suivante » (*La vie en Alsace* : revue mensuelle illustrée. 1er janvier 1936, p. 14).

[5] FISCHER F. : Migration séculaire et émigration mythique : la colonisation alsacienne-lorraine en Algérie de 1830 à 1914, *Thèse, Aix en Provence, 1994 - Alsaciens et Lorrains en Algérie. Histoire ''une migration. 1830- 1914*. Serre Éditeur et Éditions Jacques Gandini. Nice. 1999, 174 pp. Les Alsaciens et les Lorrains en Algérie avant 1871. *Revue française d'histoire d 'outre-mer,* 1997, Tome 84 n° 317, 57-70.

[6] PERCEBOIS G. : « La maladie de la pomme de terre en 1845. Ses aspects en Lorraine », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1984, p.175-191.

[7] Cette migration concerne partiellement les communautés amish, mennonites, piétistes… dont la destination a été souvent Philadelphie (Pennsylvanie) et une installation dans les environs comme à Germantown (aujourd'hui un quartier de Philadelphie) et le comté de Lancaster, toujours en Pennsylvanie.

[8] DELSOR N. : « L'émigration alsacienne en Autriche », *Revue catholique d'Alsace*, 1885, p. 498-505.

[9] HOYEZ S. : *Les Migrations protestantes sous le régime de Louis XIV. Essai sur l'état de la question.* Thèse de doctorat, démographie, dirigée par le professeur Buquet, Paris-I, 1977, 285 p.

[10] SCHWEITZER J. : « L'émigration alsacienne vers la Russie au début du XIXe siècle », *Bulletin du Cercle Généalogique d'Alsace*, n°33, 1976-I, pp. 9-15.

[11] FOUCHÉ N. : *Émigration alsacienne aux États-Unis*, 1815-1870, Paris, 1992.

[12] Cet exode est évoqué dans le prologue de la saga rhénane, *Heimat*, filmée par E. Reitz en 2013 : *Chronique d'un rêve* et *l'Exode.*

[13] Un exemple d'une telle publicité en 1849 : « Il existe aux portes de la France un pays magnifique, où règne un été presque continuel : les produits de l'Europe y croissent à côté de ceux de l'Asie et de l'Amérique, les arbres sont presque toujours chargés en même temps de fleurs et de fruits et partout la végétation y est tellement vigoureuse et abondante qu'on y fait deux récoltes par an. Eh bien ! Ce beau pays appartient à la France : c'est l'Algérie, c'est la terre promise des ouvriers ! », AD 68, 6 M 354.

[14] LARDILLIER A. : *Le peuplement français de l'Algérie de 1830 à 1900 - Les raisons de son échec*, Éditions de l'Atlanthrope, 1992. p. 108.

[15] CŒUR DE ROY : *Mémoire tendant à appeler le concours du gouvernement et des administrations départementales pour l'exécution du projet d'établissement en Algérie de 86 colonies agricoles et industrielles sous la dénomination de colonies départementales*. Alger, 1853.

[16] *Revue de l'Orient*, Bulletin de la Société orientale de France, mars 1853, p. 192.

[17] *Journal des Débats* du lundi 14 février 1853.

[18] François Ducuing (1817-1875), journaliste économique du second empire et homme politique de la troisième république, collaborateur au *Pays*, puis à plusieurs journaux républicains de Paris comme la *Réforme*, le *National* et la *Liberté*. Fondateur du journal économique *le Conseiller*, en 1852. Député des Hautes-Pyrénées, en 1871.

[19] *Revue contemporaine,* Paris, 1864, 2° série, T38, vol. 73, p. 655.

[20] Onze départements s'étaient portés volontaires : la Haute-Saône, le Dauphiné, la Meuse, la Seine Inférieure, l'Orne, le Morbihan, la Charente-Inférieure, le Cantal, la Nièvre, le Gers et l'Ariège.

[21] LAMBOLEY C. : *Un village départemental franc-comtois en Algérie au XIXe siècle : Vesoul-Benian*. Publications du cercle Algérianiste de Montpellier, Coll. « Mémoire d'autrefois », n° 4, 2006, p. 32.

[22] Voyage de S.M. Napoléon III en Algérie, « Alger », *Bastide*, juillet 1865, p. 82-90.

[23] En Lorraine, le laboureur, maître de terres et des animaux nécessaires à leur culture, se situait en haut de l'échelle sociale paysanne, ce que précisait, en 1775, le Parlement de Nancy affirmant que dans son ressort « chaque village contient presque toujours dix manœuvres pour un laboureur » (Marc Bloch : « La lutte pour l'individualisme agraire dans la France du XVIIIe siècle. Conflit et résultat », *Annales d'histoire économique et sociale*, 2e année, 8, 1930, p. 522).

[24] On les a appelés les « colons en gants jaunes » dont une des figures les plus marquantes fut le baron de Vialar, d'origine languedocienne, installé à Kouba. Il faut également signaler les de Tonnac de Villeneuve, installés à Tixeraïn, les Coput, les de Bonnevialle, les de Croizeville, les de Franclieu, les de Lapeyrière, les de Saussine, les Delpech, les de Montaigu, les Dupré, les Mercier, les Rosey, les de Saint-Maur, les de Saint-Guilhem, les Tabler, les Ventre.

[25] Un *Haouch* était une grande propriété rurale indigène.

[26] DUVAL J. : *L'Algérie. Tableau historique, descriptif et statistique*, Paris, Libr. Hachette et Cie, 1859, p. 190-191, P. 516.

[27] BÉRARD V. : *Description dAlger et de ses environs.* Alger, Bastide libr.-édit., 1867, p. 106-107.

[28] Enquete Agricole : *Algérie. Alger. Oran. Constantine*, Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, Imprimerie impériale, 1870.

[29] BOUCHAUD E. M. : *Polaire par elle-mêm,* Paris, éd. Eugène Figuière, 1933, p. 8.

[30] FISCHER F. : *Op. cit*., *supra* n°5.

[31] WAHL A. : *L'option et L'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872),* Paris, Orphys, 1974, p. 276. Thèse Strasbourg soutenue sous le titre : « Les Problèmes de l'option et de l'émigration des Alsaciens-Lorrains en 1871-1872 ».

[32] VILLEFORT A. : *Recueil des traités, conventions, lois, décrets et autres actes relatifs à la paix avec l'Allemagne*, tome II, p. 364-365.

[33] WAHL A. : « L'insertion des Alsaciens-Lorrains », *L'Algérianiste*, n°100, décembre 2002.

[34] VILLEFORT A. : *Op. cit. supra* n° 32, tome II, p. 366.

[35] DELAHACHE G. : *L'exode. De Bischwiller à Elbeuf, Phalsbourg, Mulhouse, Belfort, Metz, Alsaciens d'Algérie*, Paris, Lib. Hachette et Cie. 1914. p. 250.

[36] WAHL A. : *Op. cit.*, *supra* n° 33.

[37] ISEL P. : *« Rouffach », L'Algérianiste,* n° 147, sept. 2014, p. 87-99.

[38] GUYNEMER M. : *Situation des Alsaciens-Lorrains en Algérie.* Mars 1873. Paris, Impr. centr. des chemins de fer. A. Chaix et Cie. 1873

[39] L'État se chargeait des grands travaux publics. La Société faisait construire les maisons, achetait les instruments de travail et de culture, les bestiaux et tout le matériel nécessaire. Elle exigeait que les colons soient mariés et qu'ils s'engagent pour une durée de 9 ans à cultiver leur terre et à rembourser les avances de la Société. À terme, ils devenaient propriétaires définitifs. Elle les accueillait à Alger lors de leur débarquement, les transportait jusqu'à leur destination où ils trouvaient une maison prête. Par la suite la Société exigea en garantie des futurs colons, avant toute installation, une somme de 2 000 fr. qui leur serait rendue par fraction au fur et à mesure de leurs besoins. (*Revue alsacienne*, 1er janvier 1887, p. 138).

[40] GUYNEMER M. : Op. cit., *supra* n° 38, p. 23.

[41] *Le Petit Journal*, n° 3361, 10 mars 1872, p. 3.

[42] MAUPASSANT G. : *Au soleil*, Paris, libr. Paul Ollendorff, 1902, p 34-36.

[43] WAHL A. citant L. CHEVALIER : *L'émigration française au XIXe siècle*, 1947, tome 1, p. 167.

[44] PERVILLÉ G. : « L'Alsace et l'Algérie : de la réalité au mythe », *Bull. de l'Association, mémoire du mouvement social,* 2003, n°4, p. 5-7.

[45] Archives familiales.

[46] PERVILLÉ G. : *Op. cit.*, *supra* n° 44.

[47] NAEGELEN M.E. : *Mission en Algérie*, Flammarion, 1962, p. 315.

[48] PERVILLÉ G. : *Op. cit., supra* n° 443.

[49] ABBAS F. *: La nuit coloniale,* éd. ANEP, 2001, p. 190.

[50] MANDOUZE A. : *Mémoire dOutre siècle* 1, 2014, Viviane Hamy, p. 400.

[51] DEMONTÈS V. : *Le peuple algérien. Essais de démographie algérienne*, Imprimerie algérienne, Alger 1906. 619 p., p. 189-240.

[52] MANDEVILLE G. et DEMONTÈS V. : « Études de démographie algérienne. Les populations européennes. Leur accroissement, leur densité et leurs origines », *Revue des Questions diplomatiques et coloniales*, Paris, t. 10, 15 août 1900, p. 193-211.

[53] Expression réservée aux seuls Européens, majoritairement français, installés en Algérie, de 1830 à l'Indépendance. Aucune explication définitive n'existe à l'heure actuelle sur l'origine de cette dénomination.

[54] Voir l'interview de Gaston Deferre, maire de Marseille : « Que les pieds-noirs aillent se réadapter ailleurs », *in* Paris-Presse l'Intransigeant 'Dernière Heure' du jeudi 26 juillet 1962.

[55] Un recensement de 1954 (Statistique générale de l'Algérie) faisait état, sur un total d'une population non musulmane active de 354 500 individus, de 15,8% d'employés, de 26,2% d'ouvriers, 4,9% de domestiques, de 4% de chômeurs, contre 5,2% de chefs d'exploitation agricole, 15,9% de cadres et maitrise, 5,2% de professions libérales et d'industriels, 8,5% de commerçants et 5,5% de petits patrons (J. Breil, « Le problème démographique des départements algériens », *Documents nord-africains,* n° 356, 4 juill.1959).

[56] BERTRAND L. : *Le sang des races*, C.F.E.D. Robert Lafont, Tchou ed., 1978, p. 301.

TdM

HAUT

Séance du 28 novembre 2022

Les idées de Joseph Delteil : paléolithique, écologique et panthéiste

Gilles GUDIN DE VALLERIN
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS
Joseph Delteil, littérature France 1912-1978, surréalisme, écologie, panthéisme, catholicisme, paléolithique, Jeanne d'Arc, François d'Assise.

RÉSUMÉ
Parti à Paris en 1920, Joseph Delteil (1894-1978), fils d'un charbonnier de l'Aude, devient un écrivain surréaliste. En 1925, il essaie de concilier foi et littérature dans sa biographie passionnée *Jeanne d'Arc*. En s'installant, en 1937, à La Tuilerie de Massane, à Grabels, dans l'Hérault, il revient à la vie « paléolithique », celle de l'enfance et des origines. De *Sur Le Fleuve Amour* (1923) à *La Deltheillerie* (1968), ce poète authentique se livre à « l'empoignade » de la langue, tout en exprimant des positions jugées à l'époque utopiques. Dans la lignée de Julien Benda, il défend une indépendance totale des clercs par rapport à la politique. Dès 1925, il admire Saint François d'Assise. Dans son livre consacré au Poverello en 1960, il croit à la nécessité vitale d'une harmonie de l'homme avec la nature dans l'amour de Dieu. Hostile aux guerres, aux révolutions, à la peine de mort, à la bombe atomique, il vit de peu, en quelque sorte d'une manière écologique. À chaque individu cet optimiste préconise de se transformer, de changer l'homme. Largement précurseur par ses idées, cette œuvre vivante et en totale adéquation avec sa vie est d'une profonde actualité.

Pour la poésie

Joseph Delteil est né le 20 avril 1894, dans cette « métairie au bout du monde », Lapradeille, sur la commune de Villar-en-Val, dans l'Aude. Son père Jean-Baptiste Delteil est bouscassier, à la fois bûcheron et charbonnier. Ses premières années d'existence, Joseph est transporté de bois en bois où il est en harmonie avec l'odeur du brin d'herbe, le bruit des ruisseaux et le chant des oiseaux (roitelets, merles). Ses impressions enfantines influencent fortement son œuvre littéraire[1].

En novembre 1898, son père peut acquérir une petite maison (deux chambres et une cuisine), ainsi qu'une vigne, à Pieusse (605 habitants), village situé à quatre kilomètres de la petite ville de Limoux (6 684 habitants), dans l'Aude. Joseph est enfant de chœur, à Notre-Dame de Marceille, qui est bâtie sur une esplanade, à 1800 mètres de Pieusse. Joseph Delteil fréquente l'École primaire de Pieusse où il apprend le français, puisqu'il parle le patois à la maison. Le 10 juillet 1907, il obtient le certificat d'études primaires. Le curé de Pieusse, qui a repéré l'intelligence de cet enfant de

[1] Gilles GUDIN DE VALLERIN, *Joseph Delteil « la vraie vie » biographie,* Pézenas, Éditions Domens, 2022, 404 p.

chœur, avance à ses parents l'argent nécessaire à la poursuite de ses études, à l'École Saint Louis de Limoux, puis à l'École Saint Stanislas de Carcassonne. En juillet 1913, il obtient le baccalauréat A Latin-Grec-Philosophie avec la mention assez bien. Ce fils d'un bûcheron-charbonnier a réussi à faire partie de la petite élite des 7 582 bacheliers reçus[2].

À 19 ans, au moment où il passe son baccalauréat, il est préoccupé autant par l'élection du poète Henri de Régnier à l'Académie française que par son examen. En effet, dès 1912, le jeune homme écrit des poèmes symbolistes. La majorité des 470 poèmes en français déjà conservés à la médiathèque de Montpellier a été composée à Toulon et à Fréjus dans le Var, où il est affecté pendant la guerre de 1914-1918. En raison de sa santé fragile, la commission de réforme le classe dans le « service auxiliaire », pour s'occuper à l'arrière de logistique, ce qui lui évite de participer aux combats. Son livret militaire[3] décrit un jeune homme de petite taille, aux yeux et aux cheveux châtains. Encadrant les tirailleurs sénégalais au cours de leur acheminement vers le front, il peut se rendre compte de la terrible boucherie de ce conflit. Dès cette période, Delteil est hostile à toute guerre et favorable à la paix, comme va l'exprimer, en 1926, son épopée *Les Poilus*. Au début de son aventure littéraire, Delteil suit le conseil d'Henri de Régnier en travaillant, pour assurer son indépendance financière, jusqu'en novembre 1923. En août 1919, il publie aux éditions de la revue *Les Tablettes* une plaquette de poèmes *Le Cœur grec* qui bénéficie d'une préface de la poétesse roumaine de langue française, Hélène Vacaresco, collaboratrice de la revue *Les Annales* et aristocrate très introduite dans les milieux littéraires et mondains français. Ainsi l'Académie française décerne-t-elle à Joseph Delteil, le 21 juillet 1920, le Prix Archon d'Éspérouze.

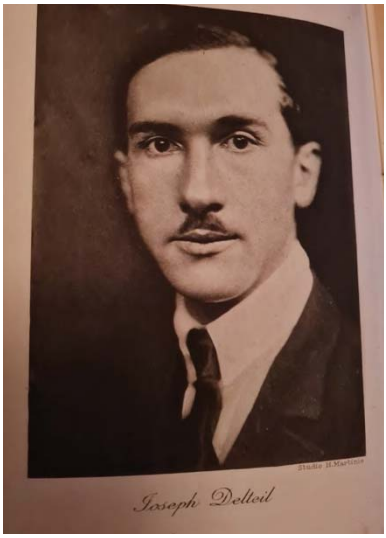

Joseph Delteil en 1930 : Joseph Delteil, *La Belle Aude*, Carcassonne, Éditions d'Art Jordy, 1930, À la porte de l'Aude : collection des écrivains audois, portrait de l'auteur sous forme d'une photographie de l'écrivain par le Studio Henri Martinie. Libre de droit.

[2] Jean-Claude CHESNAIS, « La Population des bacheliers à Paris. Estimation et projection jusqu'en 1995 », *Population* 30-3, 1975, p. 53.

[3] Livret individuel d'homme de troupe. Troupes coloniales. Classe 1914. Joseph Delteil. Médiathèque centrale Émile Zola de Montpellier Méditerranée Métropole : pour la suite des notes, tout document d'archives non localisé provient de cet établissement.

HAUT

Le 20 janvier 1920, il part pour Paris, qu'il perçoit comme « un grand village » apportant « la vraie naissance, la naissance à la liberté »[4]. En dépit de ses nombreux séjours à Pieusse pendant cette décennie, il restera à Paris jusqu'en septembre 1931. Le 15 juillet 1931, il est atteint d'une pleurésie aiguë, ce qui le conduit à quitter définitivement Paris et à s'installer à La Tuilerie de Massane, à Grabels, en 1937.

En 1921, Les Éditions des *Images de Paris*, dirigées par son collègue de bureau au Sous-secrétariat des ports et de la marine marchande, Élie Richard, publient son second recueil *Le Cygne androgyne*. Les poèmes des années 1912-1922 sont inspirés par la mythologie grecque et traitent de sujets variés : la mer, l'eau, la navigation, la nature, les saisons, l'amour, la mort, les couleurs. Dans son recueil de pensées *De Jean-Jacques Rousseau à Mistral*, Delteil consacre, en 1928, un essai de 17 pages à *La Poésie*, dans lequel il explique sa fonction primordiale : « Aucune partie ne me semble médiocre, aucune cellule animale ou végétale ne me semble indigne de la poésie. Au point de vue poétique, une fleur qui fleurit, c'est aussi beau, aussi grand qu'un Bergson qui pense. La poésie lie, ordonne, transfigure les parties éparses du monde »[5].

Très tôt, Delteil écrit également de la prose en français dans des revues. Le 25 février 1920 et le 23 juin 1923, Henri de Régnier, qui l'encourage dans ce sens, finit par le féliciter. La parution de la nouvelle *Iphigénie* dans la *Nouvelle Revue Française* du 1er septembre 1922 est une étape capitale dans sa carrière littéraire, avec la naissance du style imagé de Delteil. Dans des textes courts, il expérimente des images insolites, un vocabulaire original, ses thèmes de prédilection (l'amour, le désir, le meurtre, l'eau), que nous allons retrouver dans son premier roman écrit, *La Jonque de porcelaine*, refusé d'édition par Gallimard et le Mercure de France en 1922, et dans son premier roman édité *Sur le Fleuve Amour*.

Pour une révolution du langage

Le 4 août 1921, Pierre Mac Orlan, qui a reçu de nouveau des contes de Delteil, lui répond avec enthousiasme et lui propose de le rencontrer au siège de la maison d'édition qu'il dirige, La Renaissance du Livre. En février 1923, Mac Orlan édite *Sur le Fleuve Amour* de Joseph Delteil. Ce livre, qui scandalise par son érotisme, son exotisme, son langage insolite, plaît aux surréalistes. Le 2 mars 1923, Louis Aragon écrit une lettre admirative à Joseph Delteil et va lui faire connaître André Breton et les surréalistes. Le 12 mars 1923, André Breton écrit à Simone Kahn que *Sur le Fleuve Amour* « nous dédommage de tant de diables au corps ». En 1923, au cours d'une manifestation littéraire, André Breton oppose l'œuvre de Delteil à celle de Raymond Radiguet.

En revanche, la publication, en novembre 1923, de *Choléra* doit beaucoup aux surréalistes : « […] en réalité c'est Philippe Soupault et Léon Pierre-Quint qui sont venus me demander un livre pour la collection de Simon Kra et c'était, au moment où j'écrivais Choléra et je leur ai donné "Choléra »" »[6]. Sous prétexte de raconter les jeux de l'amour, il se livre à des provocations dadaïstes, par des énumérations hétéroclites, des images surprenantes, des mots et des expressions qui détonnent. En décembre

---

4 Joseph DELTEIL, *Tout ce que l'on peut dire sur moi*, manuscrit, [1974].

5 Joseph DELTEIL, *De J.-J. Rousseau à Mistral*, Paris, Éditions du Capitole, 1928, Faits et gestes de la vie contemporaine, p. 38.

6 *Archives du XXe siècle* : six émissions tournées par Jean-Marie Drot en 1970 et diffusées du 26 janvier à début mars 1974, sur la première chaîne de télévision. Tapuscrit des émissions *Archives du XXe siècle*, I, p. 9.

1968, Delteil explique à Pierre Lhoste comment ce livre a été perçu en 1923 : « *Choléra* a été considéré comme un roman surréaliste et certains l'ont même qualifié comme « le prototype du roman surréaliste ». D'autres sont allés jusqu'à dire « le seul roman surréaliste », parce que le surréalisme n'est peut-être pas, en effet, tout à fait à l'aise dans le roman »[7].

Dans un manuscrit inédit *Je suis entré dans le surréalisme*, Joseph Delteil évoque son réel engagement : « Ma participation au Mouvement Surréaliste dura environ deux ans, 1923-1924, avec André Breton, Aragon, Soupault, Éluard, Desnos, Crevel, etc. Naturellement j'ai fait de l'automatisme, plusieurs soirs, chez André Breton. J'ai collaboré à la *Révolution Surréaliste* (où je tenais la rubrique de l'amour). J'ai signé les Manifestes surréalistes, notamment le fameux *Un cadavre*, contre Anatole France. Je possède la photo de famille prise à la foire à Neuilly, dans un décor postiche, Breton, Éluard, Desnos, Delteil en voiture, Max Ernst pédalant à la portière. Et dans le *Manifeste du Surréalisme* Breton ne manque pas de me citer parmi ceux « ayant fait acte de surréalisme absolu »[8].

Le 8 mars 1923, Delteil signe avec Grasset un contrat d'exclusivité de dix ans pour sa production littéraire, en échange d'une rémunération mensuelle de 500 francs. Grasset récupère également les droits sur ses deux précédents romans *Sur Le Fleuve Amour* et *Choléra*. Le jeune Bernard Grasset, docteur en droit, originaire de Montpellier, hérite de ses parents décédés prématurément ce qui lui permet de publier son premier livre pour aider un ami. Très vite, il devient un éditeur foncièrement novateur. Il pense qu'il faut assurer une réelle promotion des livres : par une campagne soutenue de publicité dans la presse, par la participation à des prix littéraires, par l'invention du cérémonial de la signature d'auteurs en librairies, par l'organisation d'événements spectaculaires à la sortie des ouvrages. En octobre 1924, Bernard Grasset publie *Les Cinq sens : roman* de Joseph Delteil. Ce roman est écrit après la grippe espagnole de 1918-1919, ce qui rend le thème réaliste. La peste éclate dans le monde. Afin de sauver l'humanité, la population doit se rendre au pôle Nord, pour bénéficier d'un froid salvateur. Delteil expose une vision collective et onirique de la vie, qui peut se résumer par deux citations : « Un peu d'instinct suffit à tout. » ; « Mot d'ordre : physique d'abord ! ». Dans *La Deltheillerie*, Delteil explicite cette dernière formule : « J'ai chanté le corps, le tendre, précieux, fragile corps, et pour tout dire d'un roide mot : mortel. Le corps glorieux, le mystère du corps, le coït ce jaillissement d'étoiles, les étoiles cette volée de sperme. Quand j'écrivais dans *Les Cinq sens* : physique d'abord ! C'est cela que je voulais dire. Honneur au corps ! Respect au corps ! inexpugnabilité, immarcescibilité du corps ! »[9]. Ce contrat avec Grasset est certainement un des motifs de l'exclusion de Delteil du surréalisme.

Au moment même de son exclusion, le 16 mai 1925, Joseph Delteil indique à Frédéric Lefèvre ses points de convergence avec le surréalisme : « […] cet appel aux forces de l'instinct et de l'inspiration, un certain goût de la domination de la matière par l'esprit, tout cela me plaît entièrement. Je serai toujours du côté du subconscient

---

[7] Entretiens de Joseph Delteil avec Pierre Lhoste, les 11, 15 et 19 décembre 1968, diffusés sur France Culture, du 9 septembre au 17 octobre 1969, larges extraits publiés dans Robert Briatte, *Joseph Delteil,* Lyon, La Manufacture, 1988, Qui êtes-vous ? n° 33, p. 252.

[8] *Je suis entré dans le surréalisme*, manuscrit et tapuscrit identiques. Tous les termes soulignés l'ont été par Joseph Delteil. Gilles Gudin de Vallerin, « Joseph Delteil et André Breton : rencontres, convergences et divergences », in Mathieu Gimenez et Marie-Françoise Lemonnier-Delpy (dir.), *Joseph Delteil et les autres*, Louvain-la-Neuve, Academia, 2020, « Au cœur des textes » 38, p. 25-37.

[9] Joseph DELTEIL, *La Deltheillerie,* Paris, Grasset, juillet 1968, p. 143-144.

contre l'intelligence sèche »[10]. À la fin de sa vie, Delteil croit encore à l'automatisme : « À soixante-dix ans passés il m'arrive encore, les matins cocagnes, de faire un peu d'écriture automatique, bouche bée, comme un enfant »[11]. Et il persiste et signe en déclarant, dans le film *Vive Joseph Delteil*, que l'écriture automatique est : « un truc épatant pour révéler l'homme profond, pour le faire s'éveiller et donner ainsi la parole à ce que j'appelle, moi, l'homme naturel »[12]. Dans les paperolles préparatoires à *La Deltheillerie* et dans un manuscrit inédit, Joseph Delteil condamne plusieurs pratiques surréalistes : l'absence de liberté individuelle dans le fonctionnement du groupe, le goût de l'insolite et de la magie, l'anticléricalisme primaire, la violence et la fureur. Au contraire d'André Breton, il défend le genre romanesque, notamment dans *Mes Amours… (… spirituelles)* : « Je crois au roman parce qu'il est la Vie»[13]. Pour Joseph Delteil comme pour Paul Dermée et Ivan Goll, les concurrents surréalistes de Breton, l'automatisme est un matériau intéressant à retravailler, qui ne correspond pas à l'ensemble de la pensée. Delteil souhaite une révolution du langage que les surréalistes n'ont pu réaliser par leur écriture classique et que son ami Céline va réussir pleinement.

En janvier 1925, Jacques Rivière, rédacteur en chef de la Nouvelle Revue Française, a souhaité faire découvrir en premier *Jeanne d'Arc* de Joseph Delteil. *Les Feuilles libres, Le Divan*, *Comœdia*, *Images de Paris*, *La Vie des lettres*, *La Revue hebdomadaire*, *Le Disque vert* poursuivent cette publication de morceaux choisis. En mars-avril 1925, le journaliste Robert Caby, de la revue *Ceux qui viennent*, se rend « Chez Joseph Delteil », pour l'interroger sur son futur livre *Jeanne d'Arc* et plus globalement sur la littérature et la politique. À la question « Comment écrivez-vous ? », Delteil répond en toute indépendance : « J'applique la méthode surréaliste dans son esprit. Capter toutes les sources, c'est par là qu'il faut commencer. Mais le surréalisme n'exclut pas un certain arrangement. Les "5 sens" c'est surréaliste, oui. Il faut voir le fond du surréalisme, il faut voir les grandes lignes, ne pas s'en tenir à l'apparence seule du surréalisme. Une fois qu'on a capté le rêve et le subconscient, il faut les utiliser. Pour moi, c'est mettre au jour tout le plastique, chauffer, parfumer. C'est entendu, l'écoulement du premier jet est merveilleux ; mais c'est un torrent plein de scories […]. Breton est une source, une source sans limites – il est d'une énorme importance ; mais je ne m'efface pas devant le rêve, il ne faut pas oublier que l'homme existe, qu'on est un être vivant»[14]. En mars 1925, à l'enquête sur les rêves menée par la revue *Le Disque vert*, Delteil ose répondre : « Je ne rêve jamais. Je reproche au rêve de se substituer trop souvent à l'action. Le plus petit acte du monde me paraît plus beau qu'un rêve. Je ne rêve jamais »[15]. Un peu plus tard, Delteil joue l'intermédiaire auprès de Breton pour une demande de rencontre d'un journaliste roumain. Le 7 avril 1925, André Breton lui répond par une odieuse lettre d'excommunication et d'injures. Dès la prépublication de *Jeanne d'Arc*, André Breton a exclu Delteil du surréalisme.

---

[10] Frédéric LEFÈVRE, « Joseph Delteil » in *Une heure avec…,* troisième série, Paris, Librairie Gallimard, 1925, p. 199.

[11] Joseph DELTEIL, *La Deltheillerie, op. cit*., p. 121.

[12] Jean-Marie DROT, *Vive Joseph Delteil,* Paris, Éditions Stock, 1974, Livre caméra, p. 214.

[13] Joseph DELTEIL, *Mes Amours… (… spirituelles),* Paris, Albert Messein, 1926, collection La Phalange, p. 37.

[14] Robert CABY, « Chez Joseph Delteil », *Ceux qui viennent* : *cahier de littérature et d'art* 2, mars-avril 1925, p. 1.

[15] Joseph DELTEIL, « Je ne rêve jamais. », Des rêves, *Le Disque vert*, 4e série, n° 2, mars 1925, p. 27.

Pour l'indépendance des clercs

Le 12 mai 1925, *Jeanne d'Arc* paraît chez Grasset dans la collection « Les Cahiers verts ». Le « Vient de paraître » est très explicite sur ses intentions : « À vrai dire, il crée de toutes pièces une Pucelle nouvelle, une vive fille de soleil et de chair, une femme bien vivante, toute de simplicité et de santé. […] Un tel rajeunissement ne va pas sans bouleverser un peu tous points de vue purement historiques. M. Joseph Delteil qui intitule audacieusement son œuvre : roman, ne cache pas que dans cette biographie l'imagination tient une grande place. Peut-être trop grande ? À travers Jeanne d'Arc, c'est d'une certaine conception de la vie que M. Delteil fait l'éloge. Son livre est l'exaltation lyrique des grandes vertus de santé et de joie, des forces de la nature et du corps. Le tempérament, l'instinct, la passion de l'âme, voilà ce qu'il célèbre »[16]. Le 18 décembre 1925, le Prix Fémina Vie heureuse lui est attribué pour sa version expurgée de *Jeanne d'Arc*.

Dans *La Croix* du 11 mai 1925, Jean Guiraud, rédacteur en chef et éminent spécialiste du catharisme, dénonce un « livre sacrilège » : « Mais lorsqu'un auteur déverse sur une des gloires les plus sublimes de la France et de l'Église les images d'un érotisme exaspéré et des expressions les plus grossières, lorsqu'en prétendant l'aimer, il en fait la plus odieuse caricature, le mépris ne suffit pas, et il faut dénoncer cette œuvre à l'indignation de tous les honnêtes gens. […] Il nous la dépeint sale de corps et sale de cœur. Il l'évoque en des hymnes que Zola lui-même eût désavoués ; hymne au lait, pour nous apprendre qu'elle a été allaitée comme tous les enfants ; en termes qu'il croit lyriques, il nous étale ses couches d'enfants et il se délecte à les sentir et à nous les mettre sous le nez. […] Dans un chapitre odieux intitulé : « le Roi de cœur », il décrit en termes lascifs une scène de pure imagination, où Charles VII tente de la séduire ; et quand elle est sur le bûcher, lorsque les flammes qui l'entourent lui donnent le plus sublime des vêtements, celui du martyre, lorsqu'elle n'est plus elle-même qu'une flamme d'amour divin s'élançant vers le ciel, et que c'est sous la forme d'une pure colombe s'échappant du bûcher que le peuple la voit et la vénère…, lui se complaît à détailler et à commenter cyniquement sa nudité ! Faut-il avoir longtemps manié la boue pour en pétrir le bûcher même de Jeanne d'Arc ! »[17].

Dans l'édition du 16 mai 1925, Maurice Martin du Gard, fondateur et rédacteur en chef des *Nouvelles littéraires,* prend la défense de Joseph Delteil dans un article au titre significatif : « À l'ombre de "La Croix" » Le Procès Jeanne d'Arc ». Avec l'autorisation du théologien, il reproduit en annexe une lettre de Jacques Maritain, professeur à l'Institut catholique de Paris, docteur *honoris causa* des Universités romaines et commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand, adressée à Joseph Delteil. Dans ce courrier du 10 mai 1925, Jacques Maritain exprime tout le bien qu'il pense de l'ouvrage : « Votre livre où abonde une poésie vraie et vivace, une fraîcheur, une franchise authentique, est pour moi comme une journée de mars, soleil exquis coupé d'ondées. Oui, on sent bien que vous aimez Jeanne. […] Cependant vous affligerez maintes fois les cœurs croyants. C'est que le plus naturel sentiment à l'égard des saints, c'est la vénération, qui suppose une distance : et si vous avez voulu avec raison nous affranchir des imageries pieusardes, vous avez fait par contre une Jeanne trop semblable à nous – une simple fille de Joseph Delteil (qu'est-ce que cette espèce d'émotion ou de tentation amoureuse pour le roi ?) […] Ainsi vous avez admirablement mis en lumière tout ce qu'il y a en Jeanne de santé plantureuse, d'équilibre, de fraîcheur et de robustesse naturelle, de gaieté et de hardiesse, de bon

[16] « Vient de paraître » *Jeanne d'Arc* de Joseph Delteil, 1 f. manuscrit.
[17] Jean GUIRAUD, « Un livre sacrilège », *La Croix*, 11 mai 1925.

sens. […] Il reste aussi que la théologie seule nous met en état d'aborder avec compétence la vie des saints. "Et tout le reste est littérature…" »[18].

En écho à ces deux prises de position, les articles dans la presse sont nombreux. La droite catholique lui reproche son « mauvais goût » ainsi que ses anachronismes (*La Croix*, *La Vie catholique*, *L'Express du midi*, *L'Action française*). Pour une fois, la gauche républicaine pense la même chose que la droite, avec André Thérive dans *L'Opinion* et Paul Souday dans *Le Temps*. Le 21 mai 1925, Paul Souday, grand critique littéraire au journal *Le Temps*, s'en prend à « la fumisterie » de Delteil, qui « a eu l'étrange lubie d'écrire l'histoire de Jeanne d'Arc sur un mode ultra-naturaliste, avec une outrance qui ferait paraître Zola chaste et Léon Bloy réservé. C'est d'un bout à l'autre une obsession d'impureté et d'ordure. Impossible de citer. Vraiment, cette pornographie et cette scatologie, peu agréables en soi, convenaient à un tel sujet moins qu'à un autre »[19].

En conciliant foi et art, Jacques Maritain cherche à faire revenir au catholicisme les intellectuels et les artistes. Le 13 juin 1925, il adresse au Cardinal Dubois, archevêque de Paris, la liste des 26 « Passages de l'édition de la *Jeanne d'Arc* de Joseph Delteil supprimés par l'auteur, sur les éditions suivantes » (l'amour du Roi, des expressions familières ou sexuelles). Il explique clairement et avec bienveillance la réelle portée des corrections acceptées par Joseph Delteil : « Ces corrections n'empêchent sans doute pas le livre de Delteil d'être ce qu'il est : un roman, et qui n'est pas destiné au "peuple fidèle". Mais elles suppriment les passages les plus choquants, et surtout elles montrent la bonne volonté et la bonne foi de l'auteur, je dirai même son humilité (car c'est une chose ordinairement très cuisante à l'amour-propre des écrivains que de modifier ainsi leur prose) »[20].

Hervé Serry[21] a bien expliqué comment Jacques Maritain essaie de convaincre Jean Guiraud de la bonne volonté de Delteil, de l'absence de danger pour l'Église, du retour probable de l'écrivain dans son giron. Rien n'y fait. Jean Guiraud s'en prend alors autant à Jacques Maritain qu'à Delteil. En 1926, Jean Guiraud publie à compte d'auteur *La Critique face à un mauvais livre.* Jean Guiraud conclut que les corrections mineures, apportées par Delteil, ne changent pas le caractère sacrilège du livre. Il regrette qu'un théologien de renom couvre un tel ouvrage, qui vise « à laïciser Jeanne d'Arc », comme Ernest Renan avait laïcisé la figure du Christ. En dépit des attaques virulentes de Jean Guiraud dans *La Croix*, le Saint-Siège ne met pas à l'index la *Jeanne d'Arc* de Joseph Delteil. Avec l'accord du Cardinal Dubois, qui préside le Conseil de vigilance du Diocèse de Paris, Jacques Maritain est autorisé à publier sous forme de lettre, en février 1927, une réponse à l'opuscule de Jean Guiraud, qui s'intitule « D'une mauvaise critique ».

Le 31 octobre 1968, Delteil remercie le Révérend Père Guissard pour son article dans *La Croix*, consacré à son livre *La Deltheillerie*, dans lequel le prêtre le qualifie de « personnalité qui ne manque ni de cœur ni de pureté ». Ce journal ayant été à l'origine

---

[18] Maurice MARTIN DU GARD, « À l'ombre de "La Croix". Le Procès Jeanne d'Arc », *Les Nouvelles littéraires*, 135, 16 mai 1925. La lettre de Jacques Maritain à Joseph Delteil est datée du 10 mai 1925.

[19] Paul SOUDAY, *Le Temps*, 21 mai 1925.

[20] Archives diocésaines de Paris, Lettre de Jacques Maritain au Cardinal Dubois, archevêque de Paris, 13 juin 1925.

[21] Hervé SERRY, « L'artiste et le sacré. Jacques Maritain et l'"affaire de la Jeanne d'Arc" de Joseph Delteil », *Cahiers Jacques Maritain*, 36, juillet 1998, p. 15-39. Voir également la thèse de référence sur Jacques Maritain : Michel Fourcade, *Feu la modernité ? Maritain et les maritanismes*, L'Arbre bleu éditions, 2020, « Religions et sociétés », 3 vol.

du « procès *Jeanne d'Arc* », Delteil ne manque pas de revenir sur l'affaire : « Je dis sociale, parce que là est la question. Vous savez bien que la *Jeanne d'Arc* par exemple, attaquée à la fois par *La Croix*, d'accord, mais aussi par *Le Temps* (la bourgeoisie) et les surréalistes (Breton y voyait « une vaste saloperie ») ne pose pas de problème spécifiquement religieux ; le scandale était d'ordre littéraire et social autant que clérical. Un jour peut-être, de concile en concile, mes agresseurs catholiques d'alors se trouveront beaucoup plus en dehors de l'Église que moi. Les bonnes manières passent et le cœur reste »[22].

Avec sa biographie passionnée de *Jeanne d'Arc*, il démontre que l'art et la littérature sont indépendants de la religion, tout en la respectant. Dès sa parution en 1927, il soutient *La Trahison des clercs* de Julien Benda, ouvrage dans lequel il retrouve sa propre pensée. Tout en s'opposant au réalisme autoritaire (monarchisme de L'Action française, fascisme, communisme), le clerc défend les valeurs morales universelles (la raison, la justice, la vérité). En ne dénonçant pas les dérives inhumaines, les intellectuels qui doivent être la conscience de l'Humanité, trahissent leur mission[23]. Dans son recueil *De J.J. Rousseau à Mistral*, il approuve ce « livre de salut public », qui préconise un engagement humaniste, préservant raison et libre arbitre. Afin d'assurer l'indépendance des intellectuels, Delteil sépare totalement politique et littérature : « En réalité, cette antinomie entre la pensée et l'action me semble une simple antinomie d'essence. Le mal n'est pas qu'un poète fasse de la politique, mais qu'il appelle sa poésie politique et sa politique poésie. Je ne crois pas que la juxtaposition claire et nette de ces deux principes d'activité soit un péché mortel ; mais leur embrouillamini, dame, oui ! »[24]. Il ne souhaite donc pas mélanger les deux activités et subordonner l'art à la politique. Plus encore, il a choisi exclusivement la littérature.

Pour la révolution… de l'homme

Dans son roman *Sur le fleuve Amour,* en 1923, la Révolution russe est un simple décor, au même titre que l'Orient. Mais, en 1925, il va donner à Robert Gaby son avis sur cet événement : « L'homme en tant qu'individu est-il plus heureux maintenant en Russie qu'avant la Révolution ? Permettez-moi d'en douter. Aussi je ne m'intéresserais par exemple à la Révolution russe qu'en artiste, du dehors […]. Car je déteste l'embrigadement communiste […]. Ces gens-là ont le mépris de l'Art ; pour eux l'art n'existe pas [...]. Les vrais artistes qu'il y avait là-bas ont été condamnés à faire des statues soviétiques […]. Je suis un individualiste, parfaitement. Le seul Dieu pour moi présentement est la littérature [25]. À son correspondant Georges Dupeyron, l'écrivain affirme son indifférence à l'égard du phénomène révolutionnaire : « La Révolution est une chose essentiellement idéologique et sociale. On se révolte par justice ou par amour. Or, je n'ai jamais conçu le social, jamais ; et je suis absolument inapte à penser. Vraiment l'idée de Révolution m'est absolument aussi étrangère qu'à un oiseau. Je me sens tout joyeux de vivre, tout enguirlandé de soleil et de rosée dans les bois de la vie.

[22] Lettre de Joseph DELTEIL au R. P. Guissard, 31 octobre 1968.
[23] Julien BENDA, *La Trahison des clercs*, Paris, Grasset, 1993, « Les Cahiers rouges ». Texte de 1927 et avec la préface de Julien Benda pour l'édition de 1946.
[24] Joseph DELTEIL, « Introduction à la réalité », *De J.J. Rousseau à Mistral, op. cit.,* p. 156.
[25] Robert GABY, « Chez Joseph Delteil », *op. cit*., p. 2.

La société me laisse bien tranquille, je chante et je ris à mon aise. Vraiment, je ne vois pas pourquoi je chérirais le Révolte. Je suis heureux. (Tant pis si vous voulez !) »[26].

Comme il le dit clairement en 1968 à Pierre Lhoste, Delteil préfère la vie humaine à la Révolution : « Il n'y a pas d'événement plus fabuleux qui puisse arriver à un homme que sa mort. On devrait parler de ça toujours avec la conscience que c'est la valeur suprême. Cela veut dire aussi que je ne suis pas partisan de ce qu'on appelle les révolutions, les guerres, etc. […]. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait des organismes qui réaliseraient, dès que c'est nécessaire, les changements, les améliorations dont l'évidence existe à tous les yeux »[27]. Dans une lettre datée du 27 novembre 1946 adressée à Albert Camus, Delteil évoque un article de Camus dans *Combat* et lui suggère de constituer un comité d'intellectuels chargé au niveau international de régler les problèmes du monde[28]. Le 20 décembre 1946, Camus souligne son entière convergence avec la proposition de Delteil : « J'ai la même idée, ou le même désir que vous. Beaucoup de gens sont dans la même attente et pour ne rien dire de trop hasardeux, disons simplement qu'il est infiniment probable que cette attente sera récompensée »[29].

La parution de *Jésus II* en avril 1947 est une surprise pour le monde littéraire, qui croyait Delteil complètement retiré des lettres. Du fait de la maladie, de l'industrialisation, de la guerre, « l'homme est à réinventer » grâce à une « mobilisation générale de l'âme ». « Ce que tu rêves, fais-le » proclame Jésus II au cours de sa croisade. Pour aller voir le Pape, Jésus II, abandonné par ses disciples, est seulement accompagné d'Albine, une ancienne prostituée. D'une manière familière et impérative, Delteil demande au Pape d'agir : « fous y du sperme quoi dans ton eau bénite… ». Il lui propose de former un gouvernement mondial, qui est plus explicité dans la version de *Jésus II*, réduite de moitié, de l'édition de 1961 : « Donne-lui le Gouvernement de la Raison ! Crée le Comité de la raison, chargé de penser le monde, de résoudre tous les problèmes du monde, scientifiquement, sur le plan de la justice, en soi. J'y vois dans ce Comité les as de l'intelligence et du savoir, les têtes d'élite (gens de tête d'ailleurs plutôt que gens d'esprit), des hommes comme Jean Rostand, Broglie, Gabriel Marcel, Jules Romains, Raymond Aron, l'abbé Pierre, Guéhenno, Sartre, Lanza del Vasto et Krishnamurti, Ignacio Sicone, Heidegger et Karl Jaspers, Aldous Huxley, Bertrand Russell, Burnham, et Emery Reves, le docteur Schweitzer, et Nehru, le Pape, l'archevêque de Canterbury, le grand Rabbin de France, etc… Que le Comité se saisisse de chaque problème, l'examine en droit, en donne la solution juste, mathématique. Chaque jour. Dans chaque cas »[30].

Pour justifier ce nécessaire sursaut, Delteil parle, en 1947, de « grande catastrophe » à éviter (famine, guerre, deshumanisation). En 1961, il cite explicitement le plus grave danger : la bombe atomique. La scène de Jésus II rencontrant Adam au Paradis, mentionnée en 1947, est développée en 1961 : faire le fou pour gagner « la liberté de l'âme » et le bonheur. Dans les deux éditions, la fable commence et finit dans

---

[26] Lettre de Joseph DELTEIL à Georges Dupeyron [s. d.].

[27] « Dialogue de Joseph Delteil avec Pierre Lhoste, 11, 15 et 19 décembre 1968 », Robert Briatte, *Joseph Delteil*, *op. cit*., p. 268.

[28] Lettre de Joseph DELTEIL à Albert Camus, 27 novembre 1946, Centre de documentation Albert Camus de la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, cité par Jean-Louis Malves, *Camus-Delteil : la philosophie attrapée par les cornes*, Pézenas, Domens, 2016, p. 172-173.

[29] Lettre d'Albert CAMUS à Joseph Delteil, 20 décembre 1946.

[30] Joseph DELTEIL, *Jésus II*, *Œuvres complètes*, Paris, Grasset, 1961, p. 531. La première édition, deux fois plus importante en volume, a été publiée chez Flammarion au deuxième trimestre 1947.

la forêt bienheureuse de La Galaube, à 35 kilomètres de Carcassonne. Dans la préface de *François d'Assise* de l'édition de 1961, Delteil préconise de « changer de monde » et non de « changer le monde »[31].

Pour un Dieu de la nature

Dès sa jeunesse, Delteil est intéressé par François d'Assise. Le 1er octobre 1925, il publie un *Discours aux oiseaux par Saint François d'Assise*, dans *Le Navire d'Argent*, « revue mensuelle de littérature et de culture générale », dirigée par Adrienne Monnier, responsable de la Maison des Amis des livres[32]. Le 8 octobre 1925, Jacques Maritain est « peiné » par ce texte, qui va amplifier la polémique suscitée par *Jeanne d'Arc.* Dans ce sujet, Delteil ne peut distinguer l'homme du Saint : « C'est la sainteté de François qui passe par sa bouche quand il parle aux oiseaux. Or, les paroles que vous lui prêtez écorcheraient la bouche d'un saint, jamais frère François ne les eût prononcées. Et dès lors, elles paraissent extrêmement littérature. Elles versent dans une espèce de panthéisme qui est tout le contraire de l'esprit chrétien ». La grâce, la fraternité universelle viennent d'en haut, du Père, et non d'en bas, de la matière, de la « Fraternité du verbe ». En conclusion de sa lettre, Maritain adresse un avertissement à Delteil : « La matière est principe de division, non de fraternité. Je vous dis casse-cou »[33]. Le 15 octobre 1925, Maritain se réjouit, que l'article du *Navire d'Argent* n'annonce pas un volume consacré à Saint François et que Delteil ne souhaite plus écrire des vies de saints.

En dépit de l'engagement pris auprès de Maritain, Delteil continue à s'intéresser aux saints. Le 3 novembre 1928, il publie un article au titre significatif « L'Esprit franciscain », dans *Les Nouvelles littéraires*. Il y défend avec passion le message de Saint François : la nécessité d'appliquer littéralement l'Évangile, la responsabilité de l'individu dans les choix de vie, « la vaste unité du monde ». Il regrette qu'on accuse de « panthéisme certains disciples du Poverello »[34]. Pour lui, « l'esprit franciscain est essentiellement un esprit d'oiseau », car les oiseaux sont le lien entre le ciel et la terre. D'ailleurs, Delteil, qui aime dessiner, esquisse en majorité des oiseaux. En septembre 1948, Robert Morel le sollicite pour écrire une vie de Saint Sébastien d'Apparizio, dans une collection « Les Saints de tous les jours ». Ces histoires paraissent jusqu'en 1961 et sont rééditées en 1976 dans le recueil *Le Sacré corps*.

Le 15 janvier 1960, *François d'Assise* est édité par Flammarion, non par Grasset. Delteil écarte le mot « saint » du titre de son livre intitulé simplement *François d'Assise*, car « Ce livre ne s'adresse pas seulement au monde catholique, mais à "l'honnête homme", de toute race et de toute religion. Je rêve d'un saint François valable pour tous les hommes de la terre […] », dit-il dans sa préface[35]. Dans un entretien en 1970 des *Archives du XXe siècle*, il précise sa pensée : « livre que j'ai d'ailleurs appelé *François d'Assise* et pas du tout *Saint François*, il y a une nuance là

[31] Joseph DELTEIL, *François d'Assise, Œuvres complètes,* Paris, Grasset, 1961, p. 550.

[32] Joseph DELTEIL, « Discours aux oiseaux par Saint François d'Assise », *Le Navire d'Argent*, 5, 1er octobre 1925, p. 3-7.

[33] Lettres de Jacques MARITAIN à Joseph Delteil, du 8 et 15 octobre 1925.

[34] Joseph DELTEIL, « L'Esprit franciscain », *Les Nouvelles littéraires,* 316, 3 novembre 1928, Joseph Delteil, *L'Homme coupé en morceaux : soixante-huit chroniques (1923-1933),* éd. Robert Briatte, avant-propos de Gladys Bouchard, Cognac, « Le Temps qu'il fait », 2005, p. 118-121.

[35] Joseph DELTEIL, *François d'Assise,* Paris, Flammarion, 15 janvier 1960, p. 7.

parce que je prétendais et je prétends toujours que tout homme peut être François d'Assise sans être saint le moins du monde, on peut être un Assise… un François laïc, un François athée, ça m'est absolument égal, c'est l'état d'esprit de François qui m'importe et non pas du tout sa place dans un fauteuil dans le paradis… »[36].

Dans *Jésus II* (1947), Adam part pour « le maquis de l'âme », tandis que François d'Assise prend « le maquis de Dieu ». Le chapitre IV, « Découverte de l'Évangile », exprime la finalité du livre : appliquer réellement et littéralement la pauvreté préconisée par l'Évangile, sans faux-fuyants ni accommodements. Dans un *Appel pour l'Évangile,* Delteil considère qu'il est destiné à tous les hommes : « Bref l'Évangile apparaît aujourd'hui comme le dénominateur commun de l'ensemble des religions, le meilleur centre de ralliement des hommes de bonne volonté. Il n'y a plus que deux camps : le camp de la matière et le camp de l'esprit. L'Évangile est le champion et l'étendard du parti de l'esprit. L'Évangile, c'est le Panthéon, l'Évangile c'est la Grande Alliance. Puisse tout homme se ranger autour de l'Évangile, soit comme fidèle, soit comme allié, sympathisant, etc. et contre la guerre, contre le matérialisme, contre la robotisation, se rallier à son panache blanc ! »[37].

À la recherche de la liberté sans possession, François s'installe dans une cabane, qui ressemble beaucoup à celle du père de Delteil, le charbonnier. Dans un texte manuscrit « Pourquoi j'aime Saint François », il l'explique clairement : « En ce qui concerne mon *Saint François*, si j'ai tant insisté sur son côté sylvestre, sur sa cabane, n'est-ce pas parce qu'à l'horizon de ma vie aussi il y a une cabane ! […] Dans ce contexte, comment d'emblée la cabane de saint François ne me serait-elle pas entrée dans le cœur à pleines voiles, au risque de prendre toute la place et d'y faire ombre à d'autres traits sans doute plus catholiques ? […] »[38].

Le 21 février 1960, plusieurs décennies après avoir conseillé à Joseph Delteil de s'abstenir d'écrire une vie de François d'Assise, Jacques Maritain est heureux de constater la « révolution intérieure » de Delteil, puisque son *François d'Assise* est devenu le livre d'un croyant : « Oui, vous avez « vu » François et vous l'avez « suivi » (p. 6). Le chapitre « Découverte de l'Évangile » est admirable ; et aussi ceux de la fin, où vous montrez la Passion et l'Adieu de François, et où en vérité vous étiez avec lui […]. Ce n'est pas seulement François, c'est Delteil avec lui qui a découvert l'Évangile. Reçu le choc dont on ne guérit pas »[39].

Dans *Les Nouvelles littéraires* du 4 février 1960, Delteil publie un article « François mon ami », qui développe les leçons d'énergie et de réalisme du Poverello : la liberté par la pauvreté ; l'âme, la seule science fondamentale ; la primordiale sauvegarde de la Terre en lien avec le salut et le ciel. Dans *Les Lettres françaises* du 19-25 mai 1960, Charles Camproux, écrivain et universitaire occitan, lui consacre un article élogieux. Tout comme Delteil, il juge dangereuse cette société bureaucratique et antinaturelle. Dans ce combat contre la bombe atomique, Camproux et Delteil rejoignent le docteur Schweitzer, très lié à Einstein : « La lutte sera encore longue. Mais gardons l'espoir de nous débarrasser des armes atomiques. Je suis comme vous un admirateur de saint François depuis ma jeunesse. Ce qui m'a grandement impressionné, c'est qu'il exige de notre éthique que nous ayons de la compassion non seulement pour les hommes mais aussi pour toutes les créatures. L'homme est destiné à devenir toujours plus humain. C'est saint François qui a énoncé en Europe pour la

---

[36] *Archives du XXe siècle, op. cit*., Tapuscrit des émissions *Archives du XXe siècle* III, 15, p. 28.
[37] Joseph DELTEIL, Tapuscrit *Appel pour l'Évangile,* 3 f., f. 2.
[38] Joseph DELTEIL, Manuscrit « Pourquoi j'aime Saint François » (incipit), 2 f., f. 2.
[39] Lettre de Jacques MARITAIN à Joseph Delteil, 21 février 1960.

première fois cette profonde vérité [...] »[40]. Selon Jacques Poirier, Delteil suit la double démarche de saint François : sans compromis, dénoncer le mal et l'affronter, en célébrant le monde et la nature[41]. Cette réflexion du docteur Schweitzer dans sa lettre est très proche de la définition du franciscanisme par Joseph Delteil : « une Fraternité universelle, jusqu'au brin d'herbe et jusqu'à l'étoile »[42].

Dans *François d'Assise* publié dans les *Œuvres complètes* (1961), le *Discours aux oiseaux* a pris place dans le chapitre V « La Vraie vie ». Certains éléments critiqués en 1925 sont modifiés, d'autres ne sont pas corrigés. Il maintient un passage controversé : « Je vous ai, oiseaux, appelés "mes Frères" dans la plénitude de la fraternité, je vous ai distribué les symboles suprêmes ». Il rajoute des phrases plus catholiques : « Au faîte de mon imagination, je vous ai vus au bord du ciel comme les images de Dieu ». Par rapport à 1925, la conclusion est bien différente en 1961. Après une longue description du monde se dévorant pour vivre, il introduit une phrase capitale : « La mort n'existe pas dans la nature (la mort naturelle) ; c'est une invention humaine ». En 1925, Delteil, véritablement panthéiste, affirme : « Mes frères, la suprême fraternité est la fraternité des ventres ». En 1961, cette phrase païenne est supprimée par Delteil, qui renvoie à la seule vérité, à l'amour de Dieu : « le mot-clé là aussi est : amour […]. Mes frères les oiseaux, mes frères les atomes, mes frères les soleils… »[43].

Malgré ces critiques, il reste fidèle dans sa pratique religieuse à la religion catholique. Il tient à se marier religieusement en 1963 et pousse l'agnostique Caroline à se faire baptiser en 1971. Contrairement à Donato Pelayo [44], je ne pense pas que Delteil soit simplement « chrétien par commodité ». Dans ses *Œuvres complètes*, quatre des six romans sont consacrés à des figures saintes : *Jeanne d'Arc*, *Saint Don Juan*, *Jésus II*, *François d'Assise*. Plusieurs fois, il se proclame « chrétien, plutôt d'ailleurs que catholique »[45] et « chrétien de tête et de cœur »[46]. Le 31 octobre 1968, il remercie Henri Duclos de le considérer avec lucidité comme « un chrétien authentique » : « Je n'ai jamais "péché"que contre les us et coutumes, les convenances sociales, mais jamais contre la foi chrétienne, contre Dieu, je le crois »[47].

Dans les années 1950, Delteil est favorable à la démarche de Teilhard de Chardin qui veut concilier science et religion. Dans un texte manuscrit intitulé *La science ou la religion ?*, il pense que ces deux pôles sont complémentaires : « Un de ces hommes-pont, comme Pascal ou Pasteur. Une de ces têtes carrées et robustes qui embrassent intelligemment d'emblée les problèmes et accouplent les antipodes. Réconcilier l'évidence de la Révélation avec les sciences expérimentales, faire la synthèse de la science et de la religion, la même musique sur deux octaves, racines et feuilles du

---

[40] Lettre du docteur SCHWEITZER à Joseph Delteil, 24 juillet 1964, Donato Pelayo (dir.), *Joseph Delteil*, Rodez : Entretiens, n° 27/28 ; Éditions Jean Subervie, 1969, p. 192.

[41] Jacques POIRIER, « Vers une poétique franciscaine : d'Anatole France à Jean Rouaud », dans Aude Bonord et Christian Renoux (éd.), *François d'Assise, un poète dans la cité : variations franciscaines en France (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 138.

[42] Joseph DELTEIL, *François d'Assise*, Œuvres complètes, op. cit., p. 642.

[43] Joseph DELTEIL, *François d'Assise*, Œuvres complètes, op. cit, p. 622.

[44] Donato PELAYO, « Les Chevaux-vapeur corporels pèsent sur les vannes de l'âme… », Dossier Joseph Delteil : l'ascétique jouissance de l'âme ou le rêve d'un corps re-naturé, *Septimanie*, septembre 2002, p. 24.

[45] Joseph DELTEIL, *La Deltheillerie*, *op. cit*., p. 220.

[46] Joseph DELTEIL, « Communiste ou chrétien », dans Claude Schmitt (dir.), *Delteil est au ciel !*, Lausanne, Alfred Eibel, 1979, p. 83.

[47] Lettre de Joseph DELTEIL au docteur Henri Duclos, 31 octobre 1968.

même arbre, les deux faces-gigognes d'un seul phénomène : voilà l'opération Teilhard. Teilhard, ou l'Einstein de Dieu »[48].

Delteil conçoit Dieu comme un immense corps qui englobe le cosmos, les êtres vivants, la nature, et dans lequel Dieu se trouve au centre. Conscient de la prééminence de l'élément physique sur l'intelligence, il pense que « le corps sera le paradis terrestre à la fin du temps »[49]. Sa pensée est proche du panthéisme émaniste (stoïciens, néo-platoniciens, Spinoza) qui conçoit la nature comme une émanation de Dieu : la nature se fond en Dieu qui n'est pas distant du monde. Ses convictions ressemblent beaucoup à celles de Maurice Genevois qui demande à Dieu de le laisser prier à travers la création, les fleurs, les animaux, la nuit. L'auteur de *Raboliot* conclut ses mémoires intitulés *Trente mille jours* par une affirmation que Delteil aurait pu écrire également : « Comme Florie, la jeune chasseresse de *La Forêt perdue*, il m'avait été donné de voir s'entrouvrir sous mes yeux un monde vrai, où les symboles et les correspondances sont la seule réalité, où la création est Dieu même, et Dieu sa propre création »[50]. Selon Delteil, Dieu est une évidence indispensable pour expliquer l'univers et l'homme : « Si je sens Dieu comme le chien le lièvre, comment ne pas croire à mon "sentiment" ? Mon Dieu, mon Dieu, sans toi le monde serait seul »[51].

Pour un bonheur paléolihique

Le terme « paléolithique » (les origines, l'enfance de l'homme) est employé pour la première fois par Delteil dans *François d'Assise*, à la fois dans la préface de 1960 et dans le corps du texte de l'édition de 1961. Afin d'échapper à l'ère atomique, « il s'agit tout simplement de retourner au point de départ, au stade de la tribu polynésienne ou du clan des Pygmées, oui le retour aux environs du paléolithique (l'apogée de l'espèce humaine selon J.-J. Rousseau). François le paléolithique ! »[52]. Dans l'édition des *Œuvres complètes*, il évoque plusieurs fois « l'homme paléolithique », notamment dans ce passage : « Ils vivent "d'amour et d'eau fraîche" dit excellemment la langue populaire, les fruits sauvages, les baies des bois, les bestioles… comme le premier homme, comme l'homme du paléolithique »[53].

Le 18 juillet 1968, Delteil publie *La Deltheillerie,* de nouveau chez Grasset, qui devait s'appeler à l'origine « mémoires d'un paléolithique » ou « mémoires du paléolithique »[54]. Au journal *La France Catholique*, il indique clairement la finalité de son livre : « La Deltheillerie est surtout et est essentiellement un manifeste (et non l'histoire ânonnée de ma vie) »[55]. Le Chapitre VIII et dernier « Weltanschauung » [Conception du monde] est prédominant par son nombre de pages (87 sur 250) et par l'importance de son contenu. D'un premier abord, il ressemble à un chapitre fourre-tout, composé de différents récits et de nombreux aphorismes. En allant davantage au fond des choses, on s'aperçoit qu'il développe un véritable manifeste paléolithique, à partir de tranches de vie et d'histoires naturelles. Dans *La Deltheillerie,* Delteil essaie

[48] Joseph DELTEIL, *La Science ou la religion* ?, Manuscrit, années 1950, 2 f.
[49] Archives du XXe siècle, op. cit., Tapuscrit des émissions Archives du XXe siècle III, 12, p. 7.
[50] Maurice GENEVOIX, *Trente mille jours*, Paris, Seuil, 1980, p. 279.
[51] Joseph DELTEIL, « L'Affaire Dieu », *Le Sacré corps*, Paris, Grasset, 1976, p. 86.
[52] Joseph DELTEIL, *François d'Assise,* Paris, Flammarion, 15 janvier 1960, p. 17.
[53] Joseph DELTEIL, *François d'Assise*, Œuvres complètes, op. cit., p. 601.
[54] Lettre de Robert MOREL à Joseph Delteil, 10 avril 1968.
[55] Copie tapuscrite d'une lettre de Joseph DELTEIL à *La France catholique*, 18 octobre 1968.

de concilier un roman du moi, des mémoires de lignage (Papa, Maman, Marie, les ancêtres) et un véritable manifeste en faveur de l'homme naturel et innocent.

Delteil explique longuement ce retour à la vraie vie, à « un monde meilleur » : « Donc il y avait là-bas dans les garrigues de Montpellier une espèce de vieille métairie à vins, à lavandes et à Kermès, à demi abandonnée, et dont j'ai fait une oasis dans le désert, un point de vie comme il y a des points d'eau : *La Deltheillerie. La Deltheillerie*, ce n'est pas seulement la maison de Delteil, mais toutes les Deltheillades, la Deltheillaserie, l'ensemble des faits et gestes, façons et sans façons de vivre, us et coutumes, la conception du monde, les opinions, sentiments, goûts et dégoûts, mœurs et humeurs, manies, fatrasies et foutrasies, colères, passions, tics, tout le bric-à-brac Delteil […] »[56]. Il ne s'agit pas seulement de prendre sa retraite d'écrivain, d'exercer le métier de vigneron ou de vivre à la campagne. Mais l'objectif est plus fondamental : « J'ai voulu tout simplement rejoindre la nature, cette "première nature"dont parle Milosz. J'ai voulu vivre la vie naturelle, "la vraie vie", j'ai voulu vivre *innocemment*, j'ai voulu vivre hors de la société, hors de la civilisation - hors du Mal »[57]. Delteil installe son utopie personnelle à La Tuilerie de Massane, qu'il dénomme La Deltheillerie, avec un h, contrairement à son nom. Dans une carte postale du 2 janvier 1965, Delteil placé « sur les ailes de La Tuilerie » définit en quelques mots son idéal : « La " paléolithie" c'est l'enfance »[58]. En quelque sorte, La Tuilerie reconstitue en réduction le cocon familial, « un lieu imaginaire dans le pays retrouvé »[59].

Dans *La Deltheillerie*, il a consacré plusieurs pages à son séjour annuel à La Galaube, au site exceptionnel et à la douceur de ses lectures privilégiées : « Chaque matin à la première rosée je m'en allais le long de La Rigole. Quelle solitude ! […] Jamais ouï de silence aussi pur, aussi parfait, pas un poil de vent, et pas un oiseau. Du brin d'herbe jusqu'au firmament tout est immobile. L'azur a l'air pétrifié, les feuilles des arbres sont de la décalcomanie. Je vais, je flâne, j'observe, j'écoute, je rêve, je lis, par le chemin tendu et plat. En compagnie de l'eau, l'eau la plus fine, la plus fraîche du monde. L'eau jase, par moments s'endort sur le sable, par moments bondit sur le roc. Elle me suit pas à pas fidèlement, elle semble lire avec moi joue à joue. Drôle de lecture où à tout instant je lève le nez pour cueillir la riche mélopée du merle, ou pour persifler le geai »[60]. Entre deux rangées de hêtres, il suit cette Rigole, longue de 22 kilomètres, qui alimente le canal du Midi, tout en lisant à haute voix ses textes préférés. Pendant toute l'année, il met en réserve des livres sensibles et susceptibles d'être en harmonie avec les arbres de La Galaube. Comme La Tuilerie de Massane, La Galaube représente l'envers de la civilisation industrielle actuelle, le paysage paléolithique par excellence, en somme le paradis.

Par ses idées, Delteil est proche de Virgile, de Jean-Jacques Rousseau, d'Henry David Thoreau qui recherchent le bonheur dans la nature, d'Albert Schweitzer qui respecte toute vie animale, de l'ethnologue américaine Margaret Mead qui défend la condition humaine originelle, de Lanza del Vasto qui prône la non-violence et la vie naturelle. Dans l'ensemble de son œuvre, Delteil veut retrouver le monde paléolithique, le pays des ancêtres, des origines, de la pureté, de l'innocence : « Dès mes premiers livres, le triomphe de la chair, c'est l'amour paléolithique. Et plus tard, qu'allais-je

---

[56] Joseph DELTEIL, *La Deltheillerie*, *op. cit*., p. 18.
[57] Joseph DELTEIL, *La Deltheillerie*, *op. cit*., p. 20.
[58] Carte postale de Joseph DELTEIL à [?], 2 janvier 1965.
[59] Jacques LAURANS, « Jusqu'à La Deltheillerie », *L'Habitation d'un poète : lectures de Joseph Delteil*, Villelongue d'Aude, Atelier du Gué, 1994, p. 132.
[60] Joseph DELTEIL, *La Deltheillerie*, *op. cit*., p. 96-97.

chercher dans ces biographies des Grands Hommes, sinon les structures originelles, la paléolithie de l'homme ? »[61].

Au point de vue imaginaire, l'esprit paléolithique signifie que l'homme doit vivre à l'état naturel : « C'est pour cela que je me suis emballé pour Marcuse. C'est le seul, après Platon, qui ait attaqué le mal à sa base : la société. Un Sartre, tout ce qu'il veut faire, c'est modifier légèrement une société sans contester la base même. Ah ! quand j'y pense, toute ma vie a été contestation. Et bonheur aussi »[62]. L'œuvre d'Herbert Marcuse est jugée capitale parce qu'il est le premier à oser dire : « Mais non, mes enfants, vous n'êtes pas faits pour le travail. La question, c'est la joie, le plaisir. Nous sommes là pour nous amuser. Quelle plus grande révolution imaginer ? C'est la seule qui m'intéresse »[63]. Marcuse a fait évoluer la réflexion sur le monde, en rendant obsolète Karl Marx, et secondaires les changements de gouvernement. Dans les *Archives du XXe siècle*, Delteil considère Mai 1968 comme « un événement instinctif » : « ce que nous voulons c'est qu'une révolution intéresse la vie de chaque homme vivant »[64]. À partir de Mai 1968 et avec Marcuse, « l'important soudain c'est de transformer de fond en comble la nature même de l'homme »[65].

Précurseur de l'écologie, il dénonce l'industrialisation destructrice, l'urbanisation à outrance, la pollution généralisée, la bombe atomique et les centrales nucléaires, le travail tayloriste. Il préconise la primauté du corps, le respect des animaux, des végétaux, de la nature et prône de « vivre de peu » dans *La Cuisine paléolithique*. Du *Discours aux oiseaux* à *François d'Assise* et à *La Deltheillerie*, Delteil chante l'homme en communion avec la nature et avec Dieu, en un véritable adepte de la « vraie vie » à la manière de Saint François et de Rimbaud. Son style imagé et son vocabulaire inattendu apportent une grande force à ses idées – perçues parfois comme utopiques – qui en font un chrétien panthéiste et un prophète de la nature.

Pour une adéquation entre l'œuvre littéraire et la vie

Au cours d'un entretien avec Max Chaleil au sujet d'*Alphabet* dans *Gulliver*, Delteil affirme, en avril 1973, qu'en dépit des risques atomiques et écologiques, il a « toujours eu foi en une nature plus forte que l'homme »[66]. Dans *Les Nouvelles littéraires* des 16-22 avril 1973, le journaliste et écrivain Gilles Anquetil apprécie cette « superbe collection de papillons très rares : les phrases de Delteil ». Après avoir rappelé ce qu'est « Delteil le paléolithique », il conclut son article en jugeant sa pensée novatrice et révolutionnaire : « Ce vieil homme explose de jeunesse. Sa fuite, son retour à la terre c'est une des formes pratiques de sa contestation. Combien de thèmes de la contre-culture de la jeunesse marginale se retrouvent dans ses livres : la primauté du vécu sur la culture apprivoisée, la critique radicale du travail considéré comme destin et l'univers pestilentiel de nos villes […]. Le vrai monde et la « vraie vie » sont paléolithiques et c'est l'anachronisme apparent de sa pensée qui en fait sa modernité. Il

---

[61] Joseph DELTEIL, *La Deltheillerie*, *op. cit*. p. 14.

[62] Joseph DELTEIL : "C'est encore moi !" : une interview de Joseph Delteil » par Jean Chalon, *Le Figaro littéraire,* n° 1167, 16-22 septembre 1968.

[63] Joseph DELTEIL, « Avant tout la liberté : entretien de Joseph Delteil avec Jacques Molénat », dans Donato Pelayo (dir.), *Joseph Delteil*, *op. cit*., 1969, p. 29.

[64] *Archives du XXe siècle, op. cit.*, *op. cit*., tapuscrit des émissions *Archives du XXe siècle* I, 6, p. 30.

[65] Jean-Marie DROT, *Vive Joseph Delteil*, Paris, Stock, 1974, « Livre caméra », p. 245.

[66] Joseph DELTEIL, « La Seule façon de sauver le monde, c'est la pêche à la ligne : entretien avec Max Chaleil », *Gulliver*, n° 6, avril 1973, p. 6.

serait trop simple de l'enfermer dans l'image d'Épinal d'un rousseauiste béat. Delteil est à sa manière très subversif en montrant que le bonheur est toujours dans une revendication explosive »[67].

À Jean-Marie Drot Henry Miller expose les motifs de son intense admiration pour Delteil, qui : « nous aide à comprendre qu'il faut revenir vers la nature, vers cette nature que nous détruisons chaque jour un peu davantage. Ce qui m'enchante avec Delteil, c'est qu'il a su sauver sa vie en menant justement une vie très simple. Il a toujours été fidèle envers lui-même. Pour moi, Delteil, c'est l'homme de la fidélité. Fidélité à ses amis et surtout à la vie qu'il croit être la vraie »[68].

TdM

HAUT

[67] Gilles ANQUETIL, « Delteil le paléolithique », *Les Nouvelles littéraires* 2377, 16-22 avril 1973, p. 6.
[68] Jean-Marie DROT, *Vive Joseph Delteil*, *op. cit*., p. 204.

Séance du 5 décembre 2022

Le Royaume et l'Empire
Deux « modèles » politiques dans l'Europe médiévale[1]

Jean-Marie CARBASSE
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

VIDEO TdM

MOTS CLÉS
Empire ; Royaume ; modèles d'États ; Empire romain ; Empire romain germanique ; France ; souveraineté ; indépendance ; Capétiens ; Luxembourg (dynastie) ; Habsbourg ; Europe.

RÉSUMÉ
Pendant des siècles, le Royaume de France et l'Empire « romain » (puis « romain germanique ») ne sont pas seulement les deux principales puissances de l'Europe ; ce sont aussi des « modèles », au sens politologique du mot. À un Empire par définition *universel* et donc susceptible d'extensions *indéfinies* – sur le schéma de l'empire romain des origines – s'oppose le Royaume, *particulier* par essence, limité à un peuple et à un territoire *précis* et constituant de ce fait, dans l'ordre des fins terrestres, *une entité en soi* : une entité « souveraine ». Après avoir proposé une définition des deux modèles (§1), on présente les grandes lignes de leur confrontation médiévale (§2), avant d'évoquer le brouillage qui a affecté tour à tour les deux modèles à partir de la fin du XVe siècle (§3).

Dans l'Europe médiévale deux formes politiques majeures ont coexisté : celle de l'empire et celle du royaume. Tandis que l'empire, dans la ligne du prestigieux précédent romain, a vocation à régir différents peuples qui conservent leurs caractères particuliers et une large autonomie, le royaume est une structure politique propre à un peuple donné, appelé à réaliser une unité politique plus ou moins poussée. Le royaume est donc la première forme, le prototype, de l'État-Nation. Ces deux formes d'État constituent des modèles, au sens politologique, qui peuvent être appliqués dans d'autres lieux et à d'autres époques : on pense bien sûr à l'Ukraine, nation affrontée à un empire, mais je m'en tiendrai là pour l'actualité.

1. Modèles

Avant toute chose, je voudrais caractériser ces deux modèles selon des critères objectifs, ces critères étant, selon moi, au nombre de trois :

[1] À l'exception de quelques modifications mineures, le texte qui suit reproduit la conférence prononcée le 5 décembre. Ce texte devant être repris dans un ouvrage à paraître sur le thème du Royaume et de l'Empire dans l'espace européen, l'appareil critique et les références bibliographiques seront, sauf exception, réservées pour cette publication à venir.

1) Le premier s'attache à la question des limites. Tandis qu'un royaume historique, ou un État-nation contemporain, s'inscrit dans des limites à peu près certaines – en tout cas des limites, ou des frontières, dont il se contente –, un empire se définit, inversement, par l'absence, au moins partielle, de limites fixes et une propension à repousser toujours plus loin sa domination. À cet égard, le modèle initial est évidemment l'Empire romain, dont l'extension, à un certain moment de son histoire, semblait pouvoir être indéfinie. Cette idée d'un « empire sans fin », aussi bien au sens temporel qu'au sens spatial, est admirablement rendue par Virgile, poète officiel des débuts du Principat, au début de l'*Énéide*. Vénus, qui protège Énée, s'inquiète des épreuves apparemment insurmontables qu'il traverse et va s'en plaindre à Jupiter. Mais celui-ci la console, par une promesse sans ambiguïté, et dévoile l'avenir de Rome :

> « […] Romulus, gorgé de lait à l'ombre fauve de sa mère la louve, perpétuera à son tour la race d'Énée ; il fondera la ville de Mars et donnera son nom au peuple des Romains. *Je ne mets aucune borne à leur puissance ni dans l'espace ni dans le temps* : *je leur ai donné un empire sans fin*. Mieux encore : l'âpre Junon […] reviendra à des sentiments meilleurs et protègera comme moi le peuple qui porte la toge, *les Romains maîtres du monde*. Telle est ma volonté […] »[2].

Quelques jours après son agression contre l'Ukraine, le président russe aurait dit : « Les frontières de la Russie ne se terminent nulle part ! » (Alain Besançon).

2) Le deuxième critère de distinction entre l'empire et le royaume est le degré d'intégration de ses différentes composantes. Dans un royaume, que ce soit la France ou l'Angleterre médiévales, les éléments qui le composent, provinces, comtés, etc., sont de plus en plus intégrés à l'ensemble commun, ce qui ne les empêche pas de garder, du moins en France, des caractères propres ; mais si des traits provinciaux subsistent, le royaume n'en est pas moins un État *unitaire*. En revanche un empire est, par nature, *composite* puisqu'il est appelé à absorber sans cesse des éléments nouveaux qui assurent sa croissance. À l'intérieur de ses frontières, l'effort du royaume tend à construire son unité politique : c'est toute l'histoire du « pré carré » capétien. L'empire, lui, se soucie moins d'unité que d'extension, et il paie celle-ci, ou la possibilité de celle-ci, en assumant un caractère composite, une diversité qui, à la longue, constitue sa principale faiblesse et le principe de son déclin. Et ceci induit le troisième critère de distinction entre le royaume et l'empire : c'est la question de la souveraineté.

3) Dans un royaume comme la France, l'Angleterre ou la Sicile médiévales, le roi est investi de la puissance suprême, du droit de décider en dernier ressort, et il l'exerce seul, ou du moins dans le cadre de son conseil. Cette puissance suprême est appelée *superioritas*, qui a donné « souveraineté », et les juristes français, dès la fin du Moyen Âge, affirment celle-ci comme un principe indivisible : elle ne saurait être partagée, à moins de s'émietter et de disparaître. Au XVIe siècle, les juristes diront que la souveraineté du roi n'est « pas plus divisible que le point en géométrie ». Dans un empire en revanche, on admet des souverainetés multiples, un empilement de pouvoirs plus ou moins souverains chez eux, même s'ils sont subordonnés à une souveraineté globale. C'est ainsi que les Romains, en englobant des cités ou des royaumes sous leur *imperium*, leur laissaient, selon les conditions variables de la conquête, une autonomie plus ou moins grande, parfois même une véritable indépendance dans la gestion de leurs affaires intérieures. Cette souveraineté « à étages » se retrouvera dans le Saint Empire (« romain », puis « romain germanique ») tout au long de l'Ancien Régime, et ensuite, sous une autre forme, dans l'empire d'Autriche qui succèdera au Saint Empire en 1806. C'est, aujourd'hui, l'une des problématiques de la construction européenne…

---

[2] *Énéide*, Livre I, XV, vv. 275-284.

Voici une illustration héraldique de ces deux structures d'État, l'unitaire et la composite. Ce sont les armes du royaume de France (figure 1) et de l'Empire romain germanique (figure 2) juste avant la Révolution :

Fig. 1 : Grand sceau de France sous Louis XIV
AN, SC. D 116 bis (Gallica)

Fig. 2 : Grandes armes de Joseph II
(*Wiki Commons*)

D'un côté, la France : les lys qui ont surgi, selon la légende, dans la cuve baptismale de Clovis poussent dans le sol français, et ne se déplacent pas ; de l'autre côté l'aigle romaine impériale peut voler jusqu'au bout du monde, et ses deux têtes impliquent qu'elle peut voler dans toutes les directions, mais avec un handicap qui saute aux yeux : l'oiseau de proie est alourdi par tous les royaumes et principautés qui composent l'Empire – leurs armes particulières « surchargent » le blason de l'empereur –, et qui restent, entre eux et vis-à-vis de lui, parfaitement distincts.

La définition de nos deux « modèles » étant posée, j'en viens maintenant au survol historique de leur confrontation. Je dis bien « survol » car bien sûr une étude détaillée est évidemment impossible, à moins d'y consacrer de longues heures, et ce sera l'objet de l'ouvrage qui a été annoncé ci-dessus (note 1).

2. Confrontation

L'Antiquité a connu plusieurs empires successifs mais bien sûr celui qui nous intéresse ici, c'est l'empire bâti en quelques siècles par le peuple romain, qui a d'abord été une simple notion territoriale : l'ensemble des territoires conquis, sur lesquels le Peuple romain exerçait l'*imperium*, le pouvoir suprême ; puis le mot en est venu à désigner le nouveau régime politique dont se dote la République romaine, au début de notre ère : c'est le régime dans lequel un magistrat exceptionnel, l'empereur, se voit déléguer le pouvoir suprême du Peuple romain (*imperium Populi romani*) pour assurer le gouvernement de cet immense empire territorial. Le fondateur de l'Empire, Octave Auguste, étant le neveu et le fils adoptif du dictateur César, tous les empereurs successifs porteront aussi les noms, devenus des titres, de César et d'Auguste.

L'empire romain, à partir d'Auguste, a continué à se dilater, du point de vue territorial, jusqu'à la fin du deuxième siècle (Marc Aurèle), après quoi il est entré dans

une phase défensive, puis de repli. C'est alors que sa frontière a cessé d'être extensible et qu'il a fallu accepter de marquer des limites : c'est le fameux *limes*, constitué de fleuves, de montagnes ou, dans les plaines, d'une ligne de forts ou même d'un mur, comme entre la *Britannia* et le pays des Pictes, l'Écosse. Contemplant le Danube, l'écrivain Claudio Magris écrivait ceci, qui définit parfaitement la fonction du *limes* :

> « En-deçà de cette ligne, il y avait l'Empire, l'idée de Rome et de sa domination universelle ; au-delà, il y avait les Barbares, que l'Empire commençait à craindre et ne se proposait plus de conquérir ou d'assimiler, mais plutôt d'endiguer […] » (*Danube*).

L'Empire romain est entré en sommeil, dans sa partie occidentale, à la fin du Ve siècle. En Orient il a encore vécu dix siècles, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs en 1453. Constantinople, c'était la Deuxième Rome ; après sa chute, le flambeau de l'Empire d'Orient sera repris par la Russie : Moscou, Troisième Rome, sous la férule d'un autocrate appelé César, Csar, Tsar…

En Occident, l'Empire romain a été réveillé, ou « renouvelé », une première fois par Charlemagne, à l'instigation et avec l'appui décisif du clergé : tout le monde connaît la scène du couronnement impérial du roi des Francs, le jour de Noël de l'an 800, dans la basilique Saint-Pierre. Cet empire nouveau avait un programme simple : l'expansion du christianisme et l'unité des Chrétiens, sous la conduite temporelle de l'empereur et l'autorité spirituelle de l'Église, ce qui rendait nécessaire l'accord étroit des deux pouvoirs. Comme forme politique, on le sait, l'Empire carolingien n'a pas duré. Après la mort de Louis le Pieux, l'Empire est partagé entre ses trois fils, Lothaire, Louis et Charles. C'est, en 843, le partage de Verdun (figure 3).

Fig. 3 : Le partage de l'Empire carolingien au traité de Verdun, 843 (*Wiki Commons*)

Lothaire héritait du titre impérial, mais comme un simple « titre d'honneur », une prééminence protocolaire ; dans l'ordre politique, ses deux frères ne lui étaient soumis en rien, de sorte que son *imperium* théoriquement universel se trouvait réduit à cette étroite bande de terres qui s'étend de Rome à la mer du Nord, le pays de Lothaire (qu'on appellera, quelques décennies plus tard, *Lotharingie* / Lorraine), territoire démesuré et impossible à conserver en l'état. De fait, au bout de quelque temps, les territoires lotharingiens vont pencher du côté de l'Est, de sorte que la frontière de la Germanie s'établit,

au Xe siècle, au contact immédiat du royaume de l'Ouest, première forme de la France, *grosso modo* le long des fameux « quatre fleuves » : Rhône, Saône, Meuse et Escaut.

Après quoi l'Empire s'éclipse à nouveau pour un temps…

Ne pouvant s'étendre vers l'Ouest, les rois de Germanie dirigent alors leur expansion vers l'Est, le pays des Slaves, la *Sclavonia*, le pays des esclaves. Et en 962, après quelques campagnes victorieuses, Otton, roi de Germanie, Saxon de naissance, là encore inspiré par les clercs, décide de réveiller à nouveau l'Empire romain à son profit : c'est la seconde restauration de l'Empire romain, *renovatio imperii*, mais cette fois en Germanie et au profit d'une dynastie allemande. Tout de suite, les Otton (I, II et III) se comportent comme des empereurs romains, et des empereurs « sacrés », ou « saints », en s'appliquant le qualificatif de *sacrum* qui était déjà celui des Césars romains du Bas-Empire. Voici le Saint Empire vers l'an 1000 (figure 4).

Fig. 4 : Le Saint Empire Romain vers l'an 1000 (Wiki Commons)

Autour de l'an 1000, c'est le jeune Otton III qui règne, guidé par son ancien précepteur, son mentor, Gerbert d'Aurillac. Ce Gerbert est un personnage parmi les plus remarquables du Moyen Âge : fils de paysans, il est remarqué pour son intelligence exceptionnelle, accueilli et formé par les moines du lieu, et gravit ensuite tout le *cursus honorum* ecclésiastique jusqu'à l'archevêché de Reims, puis de Ravenne. Peu avant l'an 1000, l'empereur le désigne comme pape et Gerbert prend alors le nom de Sylvestre II, sachant que le premier Sylvestre avait été pape au temps de l'empereur Constantin – celui-là même qui avait enclenché le processus de la conversion de l'Empire au christianisme. Le symbole est clair : Otton est un nouveau Constantin, et, comme celui du IVe siècle, il va gouverner le monde en empereur chrétien, assisté par un pape très proche de lui – réalisant ainsi ce que Victor Hugo appellera, dans *Hernani*, « ces deux moitiés de Dieu, le pape et l'empereur ».

Et voici Otton III (figure 5), représenté ici « couronné par les Apôtres », c'est-à-dire par le pape (et avec une inscription qui marque la supériorité du royaume céleste sur le royaume terrestre), mais c'est le registre inférieur qui est le plus intéressant pour nous : au-dessous de l'inscription *Distincte gentes famulantur dona ferentes*, « les diverses nations le servent et lui apportent des présents », on voit s'avancer les allégories des quatre nations de l'Empire :

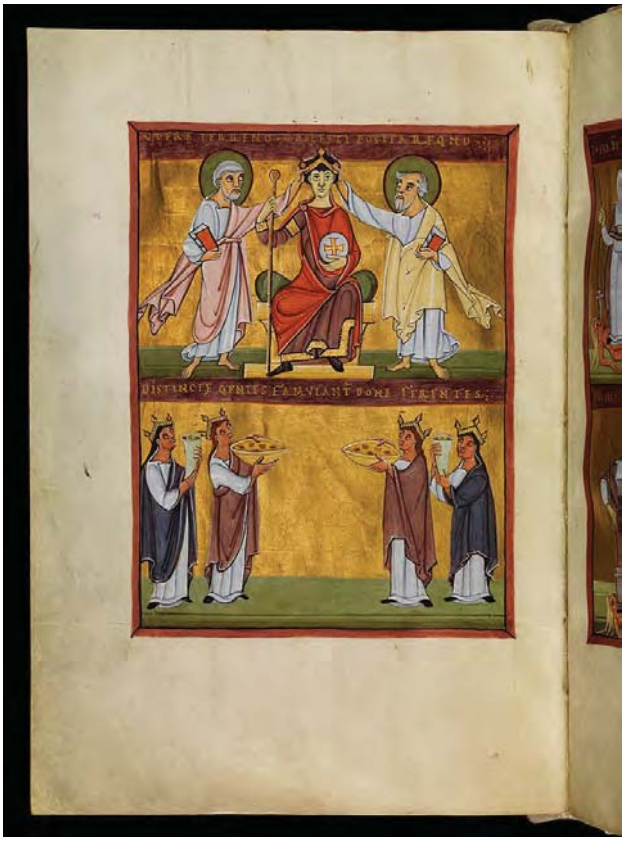

Fig. 5 : Le couronnement d'Otton III, Apocalypse de Bamberg, Bibl. d'État de Bamberg, ms 140 (*Wiki Commons*)

Une autre représentation d'Otton III est encore plus remarquable (figure 6) :

Fig. 6 : Évangéliaire d'Otton III, Maître de l'École de Reichenau,
Bibl. d'État de Bavière, Clm 4453 (Wiki Commons)

C'est une double miniature qui ouvre l'évangéliaire personnel de l'empereur, où l'on voit Otton assis sur le trône impérial – assisté à sa droite par les évêques (peut-être Gerbert lui-même, qui sait ?) et à sa gauche par les ducs –, portant le sceptre dans sa main droite et le globe – symbole de la rotondité, c'est-à-dire de la *perfection* et de la plénitude de son pouvoir, la *plenitudo potestatis* que donne l'*imperium*. Et sur le folio de gauche, les mêmes quatre allégories des *gentes* (nations), qui s'avancent avec déférence avec leurs offrandes vers le trône et qui sont cette fois précisément désignées, par ordre décroissant : *Roma*, *Gallia*, *Germania*, *Sclavonia* – la dernière, le pays des Slaves, pays de conquête.

À partir du milieu du Xe siècle, le modèle impérial s'épanouit dans le vaste espace qui occupe le centre de l'Europe, avec ce Saint Empire qui regroupe de nombreuses principautés à l'intérieur de trois royaumes : la Germanie, l'Italie, le royaume de Provence-Bourgogne. Mais le royaume de l'Ouest, la France, désormais gouvernée par la nouvelle dynastie capétienne, se considère comme une entité indépendante, de sorte qu'elle apparaîtra, jusqu'à la fin du Moyen Âge, comme « le » royaume par excellence en face d'un Empire qui se prétend universel, « romain » et « sacré ».

Très vite, cet Empire sacré est entré en rivalité, puis en lutte, avec l'autre puissance sacrée, elle aussi animée d'un projet universel, l'Église romaine. La lutte des deux puissances romaines pour l'hégémonie sur le monde chrétien n'est pas mon sujet, mais elle en constitue évidemment la toile de fond. Dans ce combat, les armes ont parlé, mais aussi le droit. La renaissance de la science juridique à Bologne, la remise en circulation des textes du droit romain, a alimenté l'argumentaire des deux camps, mais aussi l'argumentaire des royautés, et d'abord de la royauté capétienne. Tandis que les juristes italiens proclamaient l'empereur « romain » maître du monde, *imperator romanus dominus mundi,* les Français faisaient de la résistance. En voici deux exemples, pris dans notre histoire locale, le premier à Narbonne, le second à Montpellier même.

1) Narbonne, d'abord. En 1164, la seigneurie narbonnaise était gouvernée par une femme très remarquable, la vicomtesse Ermengarde. La vicomtesse avait des vassaux, en particulier le seigneur de Puisserguier, qui refusait d'être « jugé » par une femme et qui invoquait, à l'appui de ce refus, les textes du droit romain excluant les femmes des

« offices publics ». Il s'était donc adressé à Louis VII pour tenter de « court-circuiter » la vicomtesse en devenant le vassal direct du roi, et Ermengarde, de son côté, en avait appelé au roi contre ce vassal désobéissant. Le point de droit était de savoir si, dans le Sud du royaume, on devait appliquer le droit romain dans toute sa rigueur. Louis VII répondit à la vicomtesse par une très belle lettre, très claire, affirmant que les lois des empereurs ne s'appliquaient pas d'office dans son royaume et que « la coutume française était beaucoup plus douce pour les femmes que les lois de empereurs », d'où la décision : « bien que tu sois voisine de l'Empire, nous voulons que tu t'en tiennes à l'usage du royaume ». Et le roi concluait, avec une pointe d'humour : « Siège donc et rends la justice, pleine de zèle pour Celui qui t'a créée femme et qui aurait pu aussi bien te créer homme, et qui t'a confié le gouvernement de la province narbonnaise ».

2) Second exemple, pris dans l'histoire de Montpellier. En 1201, Guilhem VIII avait plusieurs enfants, de deux épouses successives. De son épouse légitime était née Marie, la fameuse Marie de Montpellier ; de sa seconde femme, en droit une simple concubine, Guilhem avait plusieurs filles et un garçon, Guilhem, à qui il voulait laisser sa seigneurie. Mais ce garçon ne pouvait pas succéder à son père car c'était un bâtard. Guilhem envoie donc à Rome une sorte d'ambassade, conduite par l'archevêque d'Arles, pour demander à Innocent III la légitimation de ses enfants illégitimes en s'appuyant sur un précédent tout récent, la légitimation par le pape des bâtards de Philippe Auguste : ce que le pape a fait pour le roi, il peut aussi le faire pour d'autres, plaide le seigneur de Montpellier. Et c'est là que la réponse du pape, en 1202, au-delà du cas d'espèce et de l'histoire locale, prend une dimension européenne : Guilhem dépend de divers suzerains à qui il peut toujours demander la légitimation de son fils sans remonter jusqu'au pape, alors que « le roi, lui, ne reconnaît aucun supérieur au temporel » – *rex ipse in temporalibus superiorem minime recognoscat* ![3]. Désormais, pour les juristes et les politiques français, jusqu'à la fin du Moyen Âge, ce petit bout de phrase tombé de la bouche pontificale sera inlassablement allégué à l'appui d'une totale indépendance des rois de France par rapport aux empereurs soi-disant « romains ».

Douze ans plus tard, en 1214, le dimanche 27 juillet, c'était, à Bouvines, la victoire de Philippe Auguste, de ses vassaux et des milices urbaines contre l'empereur Othon IV de Brunswick, allié du roi d'Angleterre. C'est l'une des « grandes dates » de ce que certains appellent « le roman national » – ce qui semble être une raison suffisante pour ne plus en parler à l'école –, mais si l'on replace cette victoire dans la longue histoire de la construction de l'État souverain, c'est évidemment une date très importante. Aussi bien n'y avait-il pas que les armes, il y avait aussi « les lois », c'est-à-dire le droit. Les juristes qui conseillaient le roi au sein de sa cour n'étaient pas plus ignorants que les maîtres italiens qui entouraient l'empereur et ils connaissaient eux aussi le droit romain, qui était enseigné à Montpellier depuis les années 1160, et à Paris autour de 1200. Ils savaient donc que certains textes appelaient l'empereur le « maître du monde » et lui conféraient de très importants pouvoirs sous le vocable générique d'*imperium*. Comment concilier ces références avec l'indépendance de la France ? La réponse, élaborée sous Louis IX, vers le milieu du XIIIe siècle, tient en une formule simple : le roi est « empereur en son royaume ».

Voilà la doctrine capétienne : la France, est distincte de l'empire depuis le partage de Verdun ; l'empereur peut se dire – ou tenter de se dire – « maître du monde » partout ailleurs, il n'est pas le « maître » en France. En revanche le roi de France dispose lui aussi, à l'intérieur de ses frontières, dans son « pré carré », d'un *imperium* complet : il

[3] Pour une traduction de cette bulle (*Per Venerabilem*), v. J.-M. Carbasse et G. Leyte, *L'État royal, XIIe-XVIIIe siècles. Une anthologie*, PUF, p 23-26.

est « empereur » chez lui. On ajoute ensuite que, depuis Louis VII et Philippe Auguste, les capétiens ont souvent épousé des princesses d'ascendance carolingienne (c'est le thème du *Redditus regni ad stirpem Karoli*), de sorte que le roi français descend, même si c'est par les femmes, de Charlemagne, tandis que les empereurs, choisis dans les familles princières de la Germanie, ne peuvent pas revendiquer un rattachement généalogique aussi prestigieux.

De fait, après les premiers Otton, l'Empire était devenu électif**.** Sa couronne était donnée non plus par le pape, comme en l'an 800 ou en l'an 1000, mais par les grands princes de l'Empire, les Électeurs. Et ce pouvoir électif, vu par les Français, était très inférieur à une couronne héréditaire : c'est par exemple ce que répond Louis IX, en 1239, au pape Grégoire IX qui avait excommunié l'empereur Frédéric II et voulait faire élire à sa place Robert d'Artois, frère du roi de France : il est bien préférable d'être un frère du roi de France, qui ne doit sa couronne qu'à sa naissance, plutôt que de devenir empereur au prix d'une élection ! À vrai dire, le futur Saint Louis ne voulait pas indisposer l'empereur en se rangeant du côté du pape : dans la querelle féroce des deux puissances romaines, le roi de France voulait rester neutre : la troisième voie ! Mais voici que deux ans plus tard, en 1241, le pape ayant convoqué à Rome un concile destiné à juger l'empereur, celui-ci avait fait arraisonner un navire génois qui transportait des prélats français et les avait incarcérés. Aussitôt le roi avait envoyé auprès de Frédéric l'abbé de Cluny, porteur d'une missive très énergique qui évoquait la possibilité de représailles et s'achevait par ces mots : « le royaume de France n'est pas encore assez affaibli pour qu'il puisse se laisser mener à vos éperons ! »[4]. Et l'empereur avait libéré les prisonniers français.

Après la mort de Frédéric II et de ses fils, à partir de 1256, l'empire traverse une période très difficile que l'on appelle le Grand Interrègne – presque vingt années pendant lesquelles les princes allemands ne sont pas parvenus à élire un empereur. L'Interrègne s'achève en 1273, avec l'élection du premier empereur Habsbourg, Rodolphe. Mais ensuite les Électeurs choisissent les empereurs dans diverses familles – Nassau, Luxembourg, Bavière, Habsbourg – pour éviter que la couronne impériale ne devienne héréditaire ; c'est ce qu'on appelle la « royauté tournante », qui a duré jusqu'à la fin du XVe siècle, époque à laquelle la couronne finira par se fixer dans la famille de Habsbourg, mais sans que pour autant l'élection disparaisse, ce qui assurait aux princes Électeurs un pouvoir de « chantage » considérable, au détriment du pouvoir impérial.

En 1308 fut élu empereur le comte Henri de Luxembourg, Henri VII. Militairement très faible, il lui fallut combattre plus de quatre ans en Italie avant d'arriver à Rome pour se faire couronner, selon la coutume, à Saint-Pierre. Néanmoins, pour faible qu'il fût, Henri VII était très décidé à restaurer l'Empire en reprenant à son compte le programme de Charlemagne, d'Otton III et de Gerbert, et des deux Frédéric, à vrai dire le programme constant du Saint Empire, celui qui considérait le César germanique comme le « maître du monde ». Ce programme était au même moment renouvelé et développé par un petit traité de Dante, intitulé *De Monarchia*, dont l'empereur était évidemment destinataire : Dante lui rappelait qu'il était désigné par Dieu, investi par Lui d'une autorité universelle, et qu'il était responsable à la fois de la tranquillité intérieure et de la sûreté extérieure de la chrétienté tout entière.

Le jour même de son couronnement, le 29 juin 1312, le nouvel empereur envoyait à tous les princes de la Chrétienté une encyclique, ou « lettre circulaire », qui reprenait l'argumentaire de Dante : « Le Seigneur Très Haut […] a voulu que […] tous les hommes, [quoique] séparés et distincts en royaumes et pays, *soient soumis à un prince unique* ». Au moment de l'Incarnation de son Fils, alors que les hommes avaient été

[4] J. Le Goff, *Saint Louis*, Gallimard, 1996, p 152 et 165.

jusque-là divisés en nations diverses, Dieu a suscité l'Empire romain afin qu'une structure politique *unique* puisse désormais encadrer la marche des hommes vers le Salut commun ; et puisque « c'est à Rome que prévalait dès lors le trône de l'excellence impériale », c'est dans cette même ville que saint Pierre fixa ensuite le Siège apostolique, « afin que resplendisse en un même lieu l'autorité conjointe du Pontife et de l'Empereur » — double reflet du Christ à la fois prêtre et roi...

Comment une telle lettre fut-elle reçue ? La plupart des princes de l'Europe, à commencer par le roi d'Angleterre Édouard II, ne soulevèrent aucune objection et répondirent, très poliment, pour féliciter l'empereur de son heureux avènement. En revanche, la réponse du roi de France**,** envoyée immédiatement – au sens propre, « par retour du courrier » –, fut bien différente car elle abordait, de front, la question du pouvoir. Philippe le Bel, sans s'arrêter à des politesses, et évidemment conseillé par Guillaume de Nogaret[5], résumait en quelques mots toute la doctrine de l'indépendance française :

> « Nous avons examiné attentivement le préambule de vos lettres [...] et nous avons décidé de vous faire savoir à quel point votre façon de parler a jeté dans un étonnement considérable les grands de notre royaume auxquels vous avez écrit, comme à nous-même, au sujet de votre couronnement. Dans cette préface en effet, vous semblez vouloir dire que […] tous les hommes répartis dans les différents royaumes et provinces devraient être soumis au seul empereur romain et militer sous son autorité temporelle ».

Et le roi réfutait, de la façon la plus nette, les prétentions impériales sur le royaume :

> « Si vous aviez mieux considéré la situation de notre royaume, qui pourtant vous est assez connue – c'est une allusion au fait que Henri de Luxembourg avait passé dans sa jeunesse de longues années à la cour de Philippe III –, vous auriez dû le reconnaître comme *exempté de cette sujétion générale* [que vous revendiquez]. Car il est notoire et généralement connu de tous et partout que depuis l'époque du Christ le royaume de France n'a jamais eu d'autre roi que le sien, placé directement sous Jésus-Christ [...] et n'a jamais eu ni reconnu *aucun supérieur temporel***,** quel que fût l'empereur régnant. Telle a été la position de nos ancêtres, telle est aussi notre position et celle de tous les habitants du royaume, telle sera toujours, Dieu aidant, celle de nos successeurs à jamais [...] ».

Et Philippe le Bel concluait, de façon quelque peu abrupte, en des termes qui rappellent la lettre de son grand-père Louis IX (devenu Saint Louis en 1297) à Frédéric II :

> « Nous ne pensons pas que vous ayez écrit ce qui précède dans une intention de souveraineté (*superioritatis animo*) ; car si par hasard [c'était le cas], […] nous ne pourrions l'accepter. Mais avec l'aide de Celui pour lequel et au nom duquel nos ancêtres sont bien connus pour avoir versé leur propre sang, nous sommes bien décidés à maintenir et à *défendre de toutes nos forces l'excellence de notre liberté* ».

Telle fut la réponse du roi de France à la lettre de l'empereur. Cette lettre peut être illustrée par une miniature qui se trouve dans un manuscrit du *Miroir Historial* de Vincent de Beauvais conservé à la Bibliothèque de la Sorbonne (figure 7). Le *Miroir* a été rédigé vers 1250 dans l'entourage de Louis IX ; il a eu aussitôt un énorme succès et on en conserve encore aujourd'hui de très nombreux manuscrits. Celui qui est à la Sorbonne a été produit dans les années 1320-1330, dans un milieu proche de la cour du roi, sinon à la cour elle-même. Cette image est un véritable programme politique, elle a

[5] J.-M. Carbasse, « Le roi de France et l'empereur romain : un état de la question à la veille de la mort de Nogaret », *La royauté capétienne et le Midi au temps de Nogaret* (Actes du colloque des 29 et 30 novembre 2013), éd. B. Moreau et J. Théry-Astruc, Nîmes, 2015, p. 65-80

été conçue comme telle par le commanditaire de l'œuvre, et elle illustre admirablement la doctrine française de la souveraineté :

Fig. 7 : Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, Bibl. Sorbonne, ms 56, f° 4, détail (cliché Bibl. Sorbonne)

Fig. 8 : La couronne du Saint Empire Romain Germanique, Musée historique de Vienne, 190-2 (*Wiki Commons*)

Cette scène est imaginaire, car elle est évidemment impossible : ce serait le couronnement *conjoint* d'un empereur du Saint Empire et d'un roi de France. Ce sont simplement deux allégories des deux pouvoirs, le royal et l'impérial, représentés par un roi et un empereur aussi impersonnels l'un que l'autre. Chacun des deux princes est revêtu de ses vêtements distinctifs : le manteau bleu fleurdelisé pour le roi, la cape d'or frappée de l'aigle bicéphale noir pour l'empereur. Et chacun porte ses *regalia* propres : le sceptre fleuri d'un côté, l'épée et le globe de l'autre. Le roi porte la couronne ouverte, l'empereur la couronne fermée par un arceau ; ici, pour d'évidentes raisons de visibilité, cet arceau est représenté dans le sens de la largeur, alors que dans la couronne réelle, il allait d'avant en arrière, comme une crête de coq. Cet objet célèbre, censé remonter aux Otton, a servi jusqu'à la fin du Saint Empire ; on peut le voir encore à Vienne, au Musée historique (figure 8).

Les trônes sont identiques, et placés exactement au même niveau : le message est clair, c'est celui d'une exacte *parité*, d'une égalité parfaite du roi et de l'empereur – mais ici il s'agit surtout d'affirmer que le roi est « empereur en son royaume » ![6].

Encore un saut dans le temps, pour une dernière scène. Nous sommes à Paris, en janvier 1378. L'empereur Charles IV de Luxembourg — c'est le petit-fils de Henri VII — est venu en France, pays de son enfance, pour rendre visite à son neveu le roi Charles V. C'était un événement tellement exceptionnel que le roi en fera écrire « une relation minutieuse [...] copiée dans son exemplaire personnel des *Grandes Chroniques de France* ». Nul contentieux entre l'oncle et le neveu, mais au contraire le désir de renforcer une alliance utile, dans le prolongement de solides liens familiaux. L'accueil de la France au vieil empereur est donc magnifique ; à Paris il devient grandiose.

[6] Pour un commentaire plus détaillé, v. notre étude : « Le Royaume et l'Empire, quelques jalons médiévaux », *Revue d'histoire des Facultés de droit et de la science juridique*, n° 19 (*Droit germanique, droit français*...), p. 11-33.

À une réserve près toutefois : le roi refuse systématiquement à son bon oncle tout honneur impérial. C'est le fameux *cheval noir* mis à la disposition de l'empereur par Charles V qui a le plus marqué les esprits (figure 9). Pourquoi noir ? Parce que c'est la couleur « la plus opposée au blanc », couleur réservée à l'empereur dans l'Empire. C'est volontairement, comme le répète Christine de Pisan après les *Grandes Chroniques*, que le roi donna à l'empereur et à son fils Wenceslas, roi de Bohême, des chevaux « de poil morel » : car, selon le protocole de l'Empire,

> « les empereurs entrent dans les bonnes villes […] qui sont de leur seigneurie sur un cheval blanc ; et le roi ne voulut pas qu'en son royaume il en fût ainsi, *afin qu'il n'y pût être noté aucun signe de domination* ».

Fig. 9 : Grandes Chroniques de France, BNF ms lat 2813, f° 470 r (Gallica)

Les témoignages de cette sensibilité française à la question de la souveraineté abondent, je m'en tiendrai là… Et j'en viens maintenant à mon dernier point : alors que les modèles du royaume et de l'empire semblent nettement distingués, du moins dans l'Europe du Moyen Âge, il leur est ensuite arrivé de se rapprocher, voire de se confondre : c'est le « brouillage » des modèles, dernier point de cet exposé.

3. Brouillages

Les modèles « purs » de *royaume* et d'*empire* évoluent avec le temps et peuvent se rapprocher. Un royaume peut, à un moment de son histoire, vouloir sortir de ses limites, et devenir en somme « impérial », ou impérialiste ; et en sens inverse, un empire peut se replier sur lui-même pour se réduire à sa nationalité centrale en devenant un État national : ce fut le cas de la Turquie au début du xxe siècle, où le nationalisme turc, antérieur à la guerre mais exacerbé par la défaite ottomane, transforma profondément l'État. Il peut aussi y avoir des va-et-vient : ainsi de la Russie, qui oscille du royaume national à l'empire continental, puis reflue sur la nation avant de céder à nouveau à la tentation impériale… Laissons de côté ces points de comparaison extérieurs et revenons à nos « prototypes » européens, le royaume de France et le Saint Empire. Nous allons voir rapidement – réservant à l'ouvrage annoncé des développements plus étoffés –

comment ils ont évolué, à l'époque moderne, selon des trajectoires croisées. D'un côté le royaume éprouve, par moments, des bouffées de prurit impérial (1) tandis que l'Empire, sur la défensive, se « nationalise » peu à peu (2).

3.1. La tentation impériale du royaume

Jusqu'à la fin du XVe siècle, les rois de France restent fidèles à la politique du pré carré, qu'il s'agit seulement d'achever. Mais une dérive apparaît avec les guerres d'Italie, où diverses circonstances ont conduit le roi de France, dès Charles VIII, à « s'impérialiser ». Un document illustrera cette dérive (figure 10).

Fig. 10 : Jean de Legonissa *Opus davidicum Regni Franciae*, 1495
BNF ms lat 5971 A, f° 1 ; détails : haut et bas (*Gallica*)

C'est le frontispice d'un ouvrage remis à Charles VIII lors de son entrée à Naples, en 1495, par un moine, frère mineur, Jean Ange de Legonissa, intitulé *Opus davidicum Domus Francie*, ouvrage d'un courtisan francophile passablement exalté pour qui il appartenait au roi Valois, nouveau David à l'instar de Charlemagne, de dominer l'Europe entière en s'imposant à la fois au pape et à l'empereur. En haut du folio, on voit le roi français s'emparer, d'un geste décidé, d'une main de la tiare pontificale, de l'autre de la couronne impériale ; en bas, c'est le coq gaulois qui piétine ses ennemis, d'un côté l'aigle germanique et le lion anglais (avec l'inscription : *conculcabis*, « tu les fouleras aux pieds »), de l'autre le renard pontifical (avec l'inscription : *omnis malitia confunditur*, « toute [ta] malice sera confondue »). Et dans le préambule, ceci : « ouvre les yeux, Italie, le coq te réveille ! », etc. Un beau programme qui promet à la fois l'*imperium* européen à la France et l'indépendance à l'Italie !

Une autre manifestation de l'impérialisme des premiers Valois pourrait être trouvée dans l'adoption de la couronne fermée, dite justement « à l'impériale », à partir de François Ier, par ailleurs candidat malheureux à la couronne du saint Empire en 1519 – cet épisode est bien connu.

Comme on le sait, cette bouffée d'impérialisme n'a pas eu de suites concrètes. Henri II s'est borné à compléter la frontière du Nord-Est par le rattachement des Trois

Évêchés, pays de langue française. Et aucun des rois qui se sont succédé jusqu'à la Révolution, quoi qu'on ait pu dire de Louis XIV, n'a eu d'autre dessein que de compléter les frontières naturelles du royaume, tout en prenant soin, bien sûr, par ailleurs, en particulier avec les Traités de Westphalie, de prolonger, voire d'aggraver, le pluralisme de l'Empire, ses divisions et donc sa faiblesse. Quelques juristes ont bien essayé de proposer un argumentaire impérialiste en énumérant les prétendus « droits du roi » sur à peu près l'ensemble de l'Europe, comme Jacques de Cassan, avocat du roi à Béziers, qui publie en 1632 un gros livre dédié à Richelieu pour démontrer, preuves à l'appui, que le roi de France doit être reconnu comme le vrai maître de l'Europe – et non l'empereur –, mais cette prose imprudente et grossièrement flagorneuse[7] n'a jamais été agréée par les rois de France, fidèles au programme traditionnel du « pré carré ».

Pour autant, au XVIIIe siècle, l'opinion française, du moins l'opinion éclairée – de culture classique et de références romaines, consciente aussi, peut-être, que la France est de loin le royaume le plus peuplé et le plus puissant d'Europe – manifeste de plus en plus sinon un véritable impérialisme, du moins une certaine propension à l'« impérialisation » du royaume. Les dictionnaires, en particulier les éditions successives du *Dictionnaire de l'Académie française*, en portent témoignage. Dans les trois premières, à partir de 1694, le terme *Empire* est défini, du moins dans son acception politique, comme « l'étendue des pays qui sont sous la domination d'un empereur », « se dit encore plus particulièrement et absolument de l'Empire d'Allemagne ». Mais voici, en 1762, la 4e édition, qui fait entendre un nouveau son de cloche : le mot « se dit aussi de tous les pays qui sont sous la domination d'un grand roi : *l'Empire français* ». Nous sommes en 1762 ! À partir de là les occurrences du mot *empire* appliqué au royaume de France se multiplient, dans les années qui précèdent la Révolution, et pendant la Révolution : c'est en 1792, et non après 1804 comme on pourrait le croire, qu'a été composé le chant « *Veillons au Salut de l'Empire* » ; ce n'est donc pas, contrairement à une opinion répandue, l'hymne officiel de l'Empire napoléonien, mais un hymne révolutionnaire dont Napoléon réprouvait les paroles tout en en faisant parfois exécuter l'air ! Pour passer de la simple tentation d'*impérialiser* le royaume avant 1789 à l'*impérialisation* effective de la République en 1804, il fallut des circonstances exceptionnelles que seule la rupture révolutionnaire pouvait offrir. Pendant une longue décennie, la France sera donc un Empire, mais un empire qui reste *national* et largement jacobin, du moins du point de vue de ses structures administratives : en 1810, Rome sera le chef-lieu d'un département du Tibre, l'un des cent trente départements du Grand Empire… Mais sous la chape de la domination française, et par une espèce de contagion inévitable, les sentiments nationaux, dans toute l'Europe, allaient s'exacerber.

3.2. La « nationalisation » du Saint-Empire

Dès la fin du Moyen Âge, lorsque l'impératif de protection l'emporte sur la propension à l'universalisme, l'Empire reflue vers son cœur initial, le vieux royaume de Germanie. Autour de l'an Mil, l'Empire des Otton couvrait presque un million de kilomètres carrés ; il sera réduit à 540 000 km^2 en 1806, une superficie équivalente à celle de la France de Louis XVI. Le Saint -Empire s'est peu à peu « nationalisé » en se germanisant, en se repliant sur les territoires de langue allemande. En 1486, l'empereur Frédéric III, un Habsbourg, prend acte de ce repli en adoptant, lors de son couronnement, la désignation nouvelle de « Saint Empire Romain de Nation germanique » : *Heiliges*

[7] *La recherche des droicts du Roy et de la couronne de France sur les royaumes, duchés, comtés, villes et païs occupés par des princes estrangers, appartenans aux Roys Très-Chrestiens par conquestes, successions, achapts, donations et autres titres légitimes*…, Paris, 1632.

Römisches Reich Teutscher Nation, *Sacrum Romanum Imperium Nationis germanicae* – le mot *natio* étant ici évidemment pris dans son sens latin de « peuple ».

Enjambons encore une fois les siècles : en 1806, lorsque meurt le Saint Empire *électif*, apparaît l'Empire d'Autriche, sous le sceptre désormais *héréditaire* des Habsbourg. C'est alors l'Autriche qui assume, avec plus ou moins de difficultés, la tradition pluraliste de l'empire médiéval, tandis qu'au Nord la Prusse des Hohenzollern, déjà « nationale » depuis le roi-sergent, prend en charge l'unité « nationale » des pays de langue allemande. On assiste alors à une rapide « dilatation » du nationalisme prussien, exacerbé par l'affrontement avec Napoléon dont l'expansionnisme imprudent avait répandu la contagion du nationalisme à l'ensemble de l'Allemagne : comme l'a dit Lamartine à propos de la bataille de Leipzig, « il avait soulevé les nationalités, les nationalités l'engloutissaient ».

La constitution de l'Empire allemand, promulguée par Guillaume Ier le 16 avril 1871, est *apparemment* fédérale, et ce nouvel empire ne présenterait aux yeux des observateurs pressés qu'un simple degré de plus par rapport à la structure confédérale du vieil empire médiéval – en particulier en prenant cette appellation de « Second Reich », comme s'il n'était qu'un prolongement naturel du « premier » –, mais en réalité cette constitution organise la domination de la Prusse sur l'ensemble « fédéré », comme le montrent de façon particulièrement claire, entre beaucoup d'autres, les dispositions relatives à la marine (art. 53) et à l'armée (art. 57 et s.) impériales. L'une et l'autre sont totalement « intégrées » et placées sous l'autorité unique et directe de l'empereur : l'article 63 étend même l'uniforme prussien à tous les contingents princiers, ne laissant aux princes fédérés, petite consolation, que le droit de choisir leur cocarde. On est évidemment beaucoup plus proche du modèle unitaire-national de l'Empire français que du modèle pluraliste du Saint Empire !

Quant à savoir si la République fédérale actuelle, selon la constitution de 1948, est plus proche du modèle Hohenzollern ou du modèle habsbourgeois, c'est une question trop délicate pour être traitée en trois phrases…, et il en va de même des institutions de l'Union européenne, qui s'inscrivent évidemment dans une certaine continuité impériale – comme le rappelait sans cesse l'archiduc Otto de Habsbourg, fils du dernier empereur d'Autriche, et par ailleurs député européen[8] –, en particulier par l'absence de frontières fixes, leur caractère composite, la superposition des souverainetés qui rappelle la « double majesté » des publicistes impériaux, mais il y faudrait une nouvelle conférence !

TdM

HAUT

[8] Otto de Habsbourg-Lorraine, *L'idée impériale. Histoire et avenir d'un ordre supranational*, P.U. Nancy, 1986-1989 (préface de P. Chaunu).

Séance du 12 décembre 2022

Perturbateurs endocriniens et diabète : mythe ou réalité.

Claude JAFFIOL
Président honoraire de l'Académie nationale de médecine

TdM

MOTS CLÉS
Perturbateurs endocriniens, diabète de type 2, obésité, épigénétique, microbiote, mitochondrie, prévention

RÉSUMÉ
De nombreux arguments expérimentaux et épidémiologiques conduisent à impliquer, à côté des facteurs de risque traditionnels, plusieurs perturbateurs endocriniens dans l'épidémie actuelle d'obésité et de diabète de type 2. Leur action pathogène est conditionnée par leur profil d'action non monotone, l'effet cocktail et l'importance de certaines fenêtres de sensibilité au cours des périodes fœtale et néonatale. Ils interfèrent par un effet agoniste ou antagoniste sur les récepteurs hormonaux, sur les fonctions mitochondriales et sur la composition du microbiome. Les perturbateurs endocriniens peuvent entrainer des modifications épigénétiques au cours de la vie fœtale susceptibles d'induire des perturbations métaboliques transgénérationnelles. Leur importance dans l'épidémie d'obésité et de diabète qui affecte la planète reste encore mal définie par rapport aux facteurs de risque traditionnels, le vieillissement de la population, la transition nutritionnelle et la sédentarité reconnus comme des facteurs majeurs. Malgré ces incertitudes, il est important de prendre des mesures de prévention chez tous les sujets exposés et plus particulièrement les femmes enceintes ou allaitantes.

Le développement du diabète dans le monde connait depuis vingt ans une accélération spectaculaire [1] (figure 1) qui est loin de se ralentir. La Fédération Internationale du Diabète (FID) prévoit, en effet, une augmentation considérable de la population diabétique à l'horizon 2045 concernant prioritairement l'Afrique (+156 %), la région MENA (+110%) et l'Asie du Sud Est (+84%). Cette évolution s'explique par l'accroissement et le vieillissement de la population mondiale mais surtout par les transformations survenues dans le mode de vie avec des apports nutritionnels à haute densité énergétique comportant un excès de produits raffinés, de boissons sucrées et une sédentarité croissante affectant les pays industrialisés mais surtout ceux en développement. L'urbanisation et la précarité de plus en plus présente sont aussi responsables de cette situation [2]**.** Ces facteurs pourraient paraître à eux seuls suffisants pour expliquer l'épidémie actuelle de diabète. Toutefois, des travaux récents ont conduit à envisager le rôle potentiel de nouveaux agents pathogènes dans cette pandémie, les perturbateurs endocriniens.

Ce sujet est de la plus grande actualité suscitant des prises de position polémiques voire politiques qui ne tiennent pas toujours compte des données scientifiques ni des incertitudes sur la responsabilité réelle de ces molécules dans l'épidémie de diabète.

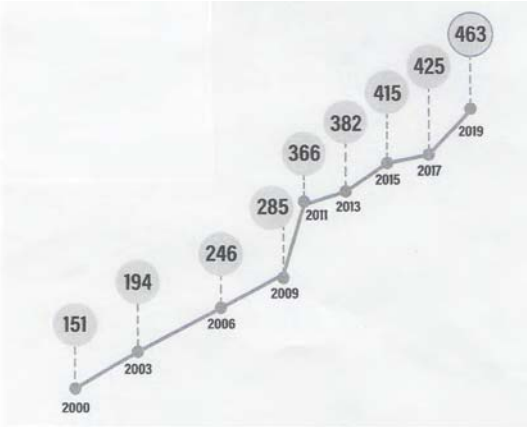

Figure 1 : Progression du diabète dans le monde (Millions de cas) (FID rapport 2019)

Définition des perturbateurs endocriniens

Un perturbateur endocrinien est « une substance ou mélange exogène altérant le fonctionnement du système endocrinien et induisant des effets nocifs sur la santé d'un organisme intact, de ses descendants ou sous population », selon la définition de l'OMS-UE 2019.

Les perturbateurs endocriniens ont une origine industrielle ou naturelle (figures 2 et 3).

– *Les premiers* appartiennent à plusieurs familles. On retrouve des solvants et leurs déchets (polychlorobiphényles [PCB], dioxines), des plastifiants (2,2'-bis-4-hydroxyphenyl-propane, ou bisphénol-A [BPA]), phtalates), des pesticides (méthoxychlore, chlorpyrifos, dichloro-diphényl-trichloroéthane [DDT]), des fongicides (vinclozoline), des retardateurs de flamme et des agents pharmacologiques (diéthylstilbestrol [Distilbène®, DES]. Ces produits sont largement répandus dans notre environnement et notre alimentation en tant que plastiques, cosmétiques, surfactants, conservateurs, retardateurs de flamme, pesticides, contraceptifs]

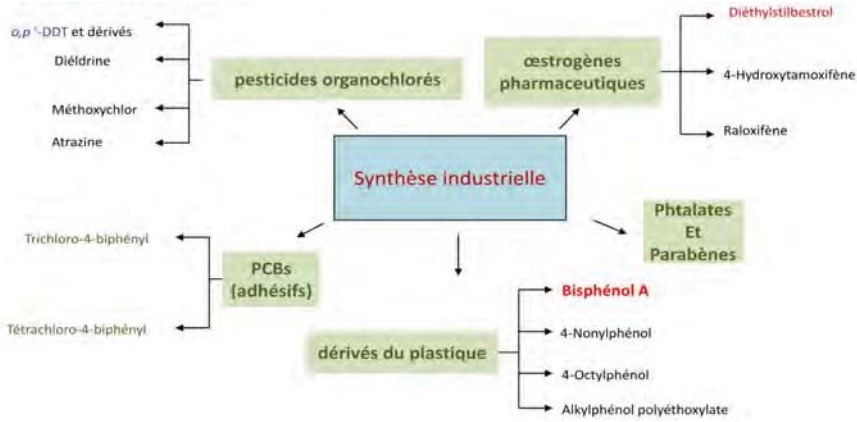

Figure 2 : perturbateurs endocriniens d'origine industrielle

– *Les seconds* sont des substances naturelles retrouvées dans l'alimentation humaine ou animale, notamment les phyto-œstrogènes, les isoflavonoïdes et les lignanes contenus dans le soja, la luzerne, le lin.

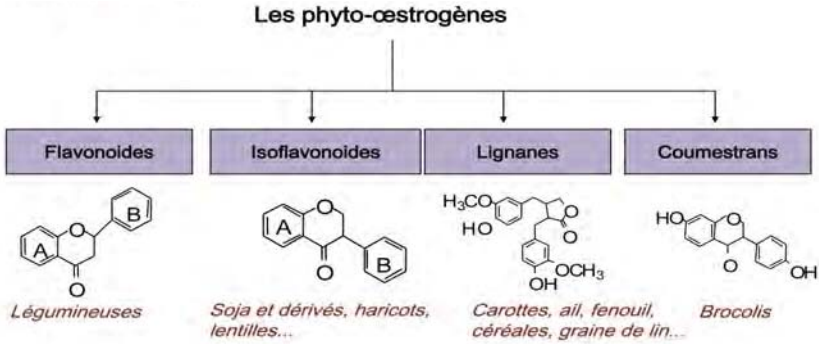

Figure 3 : Perturbateurs endocriniens d'origine naturelle

Les perturbateurs endocriniens sont très lipophiles.

Ils sont métabolisés par le foie, impliquant leur oxydation par des enzymes de détoxification, puis glucurono- ou sulfo-conjugués, permettant leur élimination rénale ou entérale. Ces molécules vont avoir une durée de vie très prolongée lorsqu'elles s'accumulent dans le tissu adipeux (c'est le cas, notamment, des pesticides organochlorés, des dioxines…). À l'inverse, d'autres perturbateurs endocriniens (comme le BPA) sont métabolisés rapidement, mais compte tenu de leur large présence dans l'environnement, ils assurent une exposition permanente potentiellement dangereuse lors des périodes clé du développement (femmes enceintes, enfants en bas âge).]. Leur bioaccumulation concerne au départ les végétaux puis les organismes animaux et en bout de chaine l'espèce humaine.

L'intérêt suscité par les perturbateurs endocriniens est relativement récent et s'est progressivement développé à partir d'observations animales.

Ces dernières concernent majoritairement des troubles du développement sexuel rattachés à des pollutions industrielles et environnementales. L'une des plus connue concerne la rapide décroissance de la population aviaire aux USA suite à des déversements de DDT dans la région des grands lacs, dénoncée par Rachel Carson dans son magnifique ouvrage *Silent Spring* [3] et la modification des organes génitaux chez plusieurs espèces animales. Mais l'on doit à Theodora Colborn d'avoir donné une dimension scientifique et internationale au problème des perturbateurs endocriniens par la déclaration de Wingspread qui souligne l'extension possible du risque à l'espèce humaine [4] (figure 4).

« En raison de leur persistance dans l'environnement et de leur accumulation dans les chaînes alimentaires, de nombreux composés libérés dans la nature par les activités humaines sont capables de dérégler le système endocrinien des animaux. *Les hommes sont également affectés par ces composés. La période d'exposition est cruciale, la période embryonnaire étant particulièrement vulnérable.* Ses effets se manifestent surtout sur la génération suivante. Les études en laboratoire confirment les perturbations observées dans la nature et permettent de comprendre les mécanismes biologiques en jeu ».

Figure 4 : Déclaration de Wingspread : premier avertissement international sur les risques des perturbateurs endocriniens (1991)

Un très grand nombre de travaux sont venus préciser la spécificité pharmacologique des perturbateurs endocriniens qui n'obéit pas aux lois de la toxicologie classique. Leur action n'est pas progressive mais peut être plus importante

pour de faibles que de fortes doses selon une courbe d'action non monotone [5]. Par ailleurs, une molécule isolée peut n'avoir aucun effet pathologique, ce dernier apparaissant avec le mélange de plusieurs molécules (Effet cocktail) [6]. Ces particularités expliquent la difficulté de mettre en évidence les conséquences pathologiques des perturbateurs endocriniens très largement répandus dans notre environnement lorsque l'expérimentation animale ne prend en compte qu'un seul polluant. Ces substances peuvent avoir un effet agoniste ou antagoniste au niveau des récepteurs des hormones naturelles ou encore interférer avec leur parcours métabolique.

Le rôle pathogène des perturbateurs endocriniens a, d'abord, suscité des recherches dans le domaine de la reproduction et des cancers hormonaux-dépendants. Il existe actuellement de multiples données qui viennent soutenir leur rôle potentiel dans la baisse de la fertilité spermatique, la progression des pubertés précoces, des cryptorchidies, des cancers du sein et de la prostate ainsi que dans les anomalies du neurodéveloppement. [7][8][9]. Ce n'est que plus récemment que leur rôle a été évoqué dans l'épidémie de diabète qui affecte notre planète.

L'expansion fulgurante de l'obésité et du diabète a conduit à s'interroger sur leur implication à côté des facteurs de risque traditionnels.

Une corrélation spectaculaire entre la multiplication de molécules issues de l'industrie chimique et la progression parallèle du diabète, constituants du *Paradox of Progress* de Neel, [10] (figure 5) a suscité des questions sur la responsabilité de certains polluants dans cette épidémie. Bien que corrélation ne signifie pas causalité, Le *National Institute of Environmental Health Sciences* (NIEHS) a conclu qu'il existe de nombreuses données suggérant le rôle de plusieurs perturbateurs endocriniens dans la progression actuelle de l'obésité et du diabète.

L'analyse de la littérature apporte effectivement une série de données expérimentales et humaines en faveur de cette hypothèse.

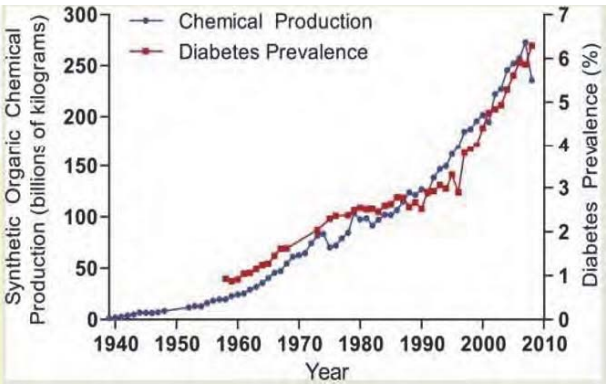

Figure 5 : Prévalence du diabète et production de produits chimiques : *The Neel's paradox*

1. Études expérimentales

In vitro, des polluants organiques augmentent la résistance à l'insuline d'adipocytes en culture. Des dioxines (2,3,7,7 tetrachlorodibenzo-p-dioxin) réduisent la capture du glucose par le tissu adipeux et le pancréas ainsi que l'insulino-sécrétion. Le bisphénol A est l'un des agents les plus largement produits par l'industrie chimique pour la fabrication de plastiques très utilisés dans la vie quotidienne. Sur des îlots de

Langerhans en culture, il induit un pic d'insulino-sécrétion suivi, à plus long terme, par une insulino-résistance tissulaire. Ce phénomène serait dépendant des propriétés estrogéniques du Bisphénol A. Sur des adipocytes, il diminue la production d'adiponectine et stimule la différenciation adipocytaire et l'adipogénèse [11].

In vivo, de nombreuses études sont en faveur du rôle diabétogène des perturbateurs endocriniens**.**

L'atrazine induit une insulino-résistance de même que les PCB126 et 77 chez des souris adultes. L'Aroclor 1260 administré à des souris soumises à un régime gras altère le métabolisme hydrocarboné. Le BPA administré en injection unique entraine une décharge insulinique alors que, prescrit de manière chronique, il provoque un hyperinsulinisme associé à une insulino-résistance [12].

Deux autres études apportent des données également concluantes :

– Un premier lot de rats adules est nourri pendant 4 semaines avec de l'huile de saumon contenant des perturbateurs endocriniens à des concentrations comparables à celles de l'alimentation humaine. Les animaux développent insulino-résistance, dyslipidémie, obésité viscérale, stéatose hépatique et inflammation de bas grade. Un deuxième lot nourri avec une huile exempte de perturbateurs ne développe aucun trouble [13].

– Des souris sont nourries pendant 8 semaines avec du saumon d'élevage contenant des perturbateurs endocriniens. Elles développent insulino-résistance, obésité viscérale, intolérance glycémique. Un autre lot nourri avec de la chair de cétacé perd du poids avec diminution de la graisse viscérale et une sensibilité insulinique augmentée bien que les concentrations de polluants organiques soit 15 fois plus abondantes que dans le saumon d'élevage. Cette discordance trouve son explication dans le fait bien connu que les faibles doses de perturbateurs endocriniens ont une action pathogène supérieure à celle des fortes doses selon une courbe d'action non monotone [14]**.**

L'exposition de femelles gestantes à des perturbateurs endocriniens entraine des modifications pondérales et des troubles du métabolisme glucidique chez leur progéniture.

– La DDT administrée à des rates enceintes accroit le risque de syndrome métabolique chez les jeunes. Des femelles de rat exposées pendant leur grossesse à des phtalates ont une progéniture affectée par une diminution de la masse beta insulaire avec réduction de l'insulino-sécrétion et hyperglycémie.

– L'exposition prénatale au DES entraine une prise de poids chez les souriceaux devenus adultes [15].

2. Des observations humaines évoquent le rôle potentiellement diabétogène des perturbateurs endocriniens.

– Les expositions accidentelles à des polluants organiques persistants

Une sur-incidence de la mortalité liée au diabète a été notée chez les femmes exposées à la dioxine lors de l'accident de Seveso en Italie plusieurs années après cet événement. Le taux de diabète a été multiplié par 1,5 chez des vétérans de la guerre du Vietnam exposés à l'agent orange [16]. À Taïwan, une augmentation du diabète de type2 est survenue après consommation d'une huile culinaire contaminée par des PCBs, dioxines et furanes. Toutefois, ces événements correspondaient à la libération de doses conséquentes de molécules chimiques, situation très différente de celle de la population générale.

– Études cas-témoin

Plusieurs études ont confirmé une relation significative entre le taux plasmatique ou urinaire de polluants organiques et l'existence d'un diabète.

Un exemple est celui du programme américain US National Health and Nutrition Examination (NHANES) qui suit une large population. Depuis 1999, six composés chimiques sont dosés dans le sang et les urines confirmant des taux détectables de plusieurs PEE, entre autres, BPA, phtalates, PCBs et dioxines. Les analyses statistiques mettent en évidence une forte corrélation entre la prévalence d'un diabète avec les taux de divers perturbateurs endocriniens, après ajustement pour l'âge, le sexe, l'origine ethnique et l'indice de masse corporelle (IMC) [17].

Il est intéressant de noter que le risque diabétique est corrélé à l'effet conjugué de la masse adipeuse et des polluants organiques comme le confirme l'étude précédente et deux autres enquêtes finlandaise et espagnole [18].

– Études prospectives

Plusieurs ont confirmé un lien significatif entre un cocktail de polluants et la présence d'un diabète.

C'est le cas de la Nurse Health Study (NHS et NHS II). Sun et al. ont comparé la prévalence du diabète aux taux de BPA et des phtalates sanguins et urinaires collectés dix ans auparavant. Une corrélation positive entre une exposition préalable au BPA et au butyl phtalate et la survenue de DT2 a été observée [19].

Deux études prospectives, la Coronary Artery Risk Development In Young Adults (CARDIA) et la Prospective Investigation of the Vasculature in Uppsala Seniors (PIVUS) confirment la potentialité diabétogène d'un cocktail de polluants. Le risque était multiplié par 3 à 5 avec une puissance prédictive de diabète comparable à celle de la circonférence abdominale [20].

Deux méta-analyses confirment à partir d'études sélectionnées une liaison entre l'exposition à certaines molécules chimiques et le diabète de type 2 (PCB, Dioxine, pesticides, phtalates) [21][22] (figure 6)

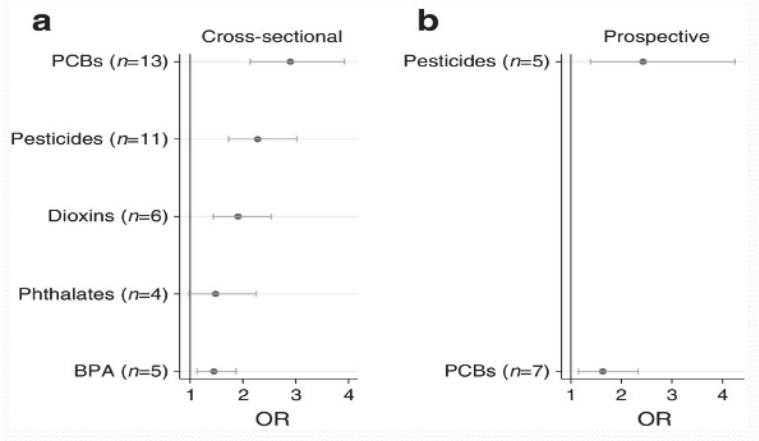

Figure 6 : Diabète et perturbateurs endocriniens : méta-analyse de cas témoins et d'études prospectives (Y. Song et al, Diabetes 2016 ; 8 : 516-32)

Une autre méta-analyse souligne un lien entre certains composés chimiques et le risque de diabète gestationnel [23].

Quelques réserves doivent, toutefois, être faites sur des insuffisances méthodologiques : les études ne tiennent pas toujours compte de certains facteurs

confondant importants, tels les apports alimentaires ou l'hérédité diabétique familiale. De même, on peut s'interroger sur la fiabilité des réponses individuelles par questionnaire. Plusieurs études épidémiologiques évaluent l'effet d'un seul composé chimique ignorant l'effet cocktail lié à l'association de plusieurs molécules auxquelles nous sommes quotidiennement exposées.

Il faut surtout rappeler qu'association ne signifie pas causalité. C'est ainsi que l'exposition aux perturbateurs endocriniens et la survenue d'un diabète pourrait être fortuite due à ce que le tissu adipeux qui concentre la plupart de ces molécules joue, à lui seul, un rôle bien connu dans les mécanismes d'insulino-résistance. Cette remarque n'exclue pas, toutefois, une action synergique entre perturbateurs endocriniens et adiposité dans cet effet diabétogène [18].

3. Par quels mécanismes les perturbateurs endocriniens peuvent-ils altérer le métabolisme glucidique ?

3.1. Similitude avec les estrogènes

Certaines molécules chimiques présentent une similitude moléculaire avec les estrogènes que l'on sait impliqués dans la régulation du métabolisme glucidique. Leur liaison aux récepteurs nucléaires avec une action agoniste ou antagoniste conditionne leur effet sur diverses voies de signalisation métabolique entre autres la sensibilité des tissus à l'insuline. Toutefois, ils peuvent agir sur d'autres récepteurs et d'autres voies concernant le métabolisme du glucose, l'insulino-sécrétion et l'adipogénèse. Plusieurs observations cliniques confirment que leur l'effet délétère ne s'observe qu'avec de faibles doses ce qui peut être dû à la saturation des récepteurs par de fortes posologies.

3.2. Une action pathogène au niveau mitochondrial est une hypothèse avancée.

Une perturbation des fonctions mitochondriales pourrait être impliquée dans le développement d'un état d'insulino-résistance et d'un diabète de type 2 [24]. Cette hypothèse est soutenue par le fait que des intoxications d'origine chimique sont suivies de l'apparition d'un diabète avec une atteinte mitochondriale. De faibles doses de polluants organiques peuvent aussi induire, par un mécanisme différent, une dysfonction mitochondriale source d'inflammation de bas grade et de résistance à l'insuline [25]. À l'opposé, de fortes doses auraient un effet protecteur conformément à leur modalité d'action non monotone. Ces données conduisent certains auteurs à considérer la mitochondrie comme une cible potentielle des perturbateurs endocriniens.

3.3. Les perturbateurs endocriniens traversent la barrière placentaire

Ils suscitent alors des altérations de l'expression génomique sans modification de la structure nucléotidique qui vont persister après la naissance entrainant des états pathologiques affectant plusieurs générations. Ce processus qualifié d'épigénétique dépend de variations dans la méthylation de la chromatine et l'acétylation des histones [26]. Plusieurs expérimentations sont démonstratives : le BPA administré à des souris gestantes entraîne une modification de la couleur de leurs téguments en modifiant le degré de méthylation du gène agouti [27]. Un phénomène comparable s'observe chez des ratons ayant été soumis pendant la vie fœtale au BPA qui entraine une hyperméthylation du promoteur du gène de la glucokinase. Les animaux sont résistants à l'insuline [28]. Des données épidémiologiques suggèrent l'intervention, chez l'homme, de mécanismes épigénétiques expliquant la transmission transgénérationnelle

d'anomalies métaboliques induites par des facteurs alimentaires, médicamenteux ou par des polluants chimiques pendant les premiers stades de la vie embryonnaire. Le liquide amniotique contient un panel de molécules chimiques susceptibles d'avoir un effet nocif sur le développement embryonnaire [29].

3.4. Une question mérite d'être évoquée, à savoir le lien entre le microbiome intestinal et les perturbateurs endocriniens ?

. L'équilibre microbien intestinal peut être rompu par divers facteurs environnementaux, alimentaires, médicamenteux etc.., impliqués dans divers états pathologiques tels l'obésité et le diabète. Il est probable que les perturbateurs endocriniens puissent modifier la composition du microbiome et participer à ses effets délétères sur les processus métaboliques. Le microbiome peut métaboliser certaines molécules chimiques contenues dans l'alimentation et donner naissance à des composés qui activeront la néoglucogénèse [30] (figure 7). L'exposition de souris aux bisphénols A et au Tributyl entraîne un changement du microbiote intestinal, comparable à celui d'un régime hyperlipidique (augmentation des protéobactéries *Helicobacter* et diminution des *Firmicutes, Clostridia*).

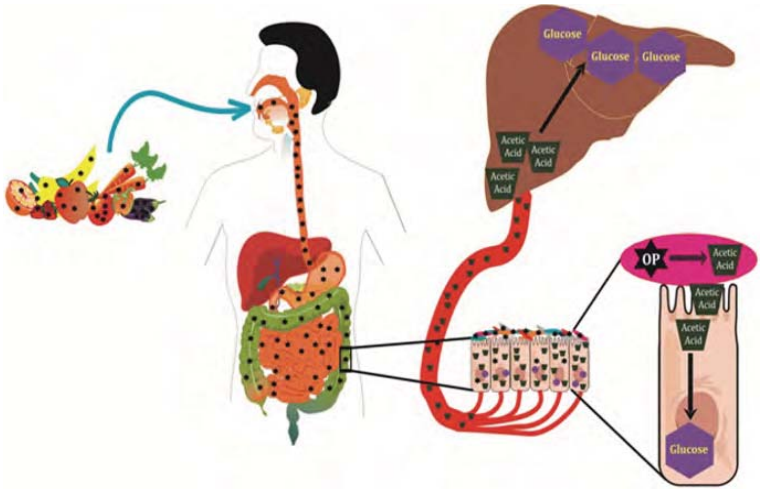

Figure 7 : Microbiome intestinal, perturbateurs endocriniens et insulino-résistance. (G. Velmuregan et al. Genome Biol. 2017) : Les insecticides organophosphorés contenus dans l'alimentation sont métabolisés par le microbiome en acide acétique. L'acide acétique est transporté vers le foie par voie portale et transformé en glucose par les cellules intestinales et le foie par un processus de néoglucogénèse

4. Difficultés méthodologiques et législatives

Pour interdire une substance communément utilisée il faut pouvoir prouver sa toxicité**.** C'est là toute la problématique des perturbateurs endocriniens.

De nombreux obstacles s'élèvent lorsque l'on veut apporter la preuve de leur effet perturbateur sur le fonctionnement hormonal dans les conditions d'une exposition humaine.

- la notion de seuil de toxicité est inapplicable car la plupart de ces molécules ont une action pathologique même à très faible dose n'obéissant pas aux règles habituelles de la toxicologie classique.

- Le nombre de substances concernées étant considérable – environ 100 000 molécules dans notre environnement – il est impossible de les évaluer toutes et de juger de leur effet cocktail sur notre organisme.

Il est difficile d'établir une relation de cause à effet entre contamination lors de la grossesse et maladies dans la descendance et prouver chez l'être humain les effets transgénérationnels que font suspecter les analyses épidémiologiques.

- Il est en effet compliqué de juger d'un impact sur le long terme d'une molécule chimique : les études en laboratoire se font sur quelques mois, voire quelques années, mais pas sur toute la vie d'un modèle proche de l'humain.
- Aucun test d'identification des molécules diabétogènes n'existe officiellement reconnu. L'Union européenne a financé en 2019 un ensemble de 8 projets. Trois d'entre eux, EDCMET, GOLIATH et OBERON, ont pour objectif de créer des tests (*in vitro et in vivo*) permettant d'identifier les molécules impliquées dans les perturbations métaboliques.
- Mais, au-delà de l'identification de chaque molécule responsable d'un effet obésogène ou diabétogène. il est important de se rapprocher des conditions réelles de l'exposition humaine aux perturbateurs endocriniens.

De plus en plus d'études toxicologiques s'attachent donc à étudier leur effet « cocktail ». Il sera nécessaire de développer de nouveaux modèles cellulaires qui assureront une exposition sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois, pour reproduire les effets d'une exposition de longue durée chez l'homme

Il n'existe pas de réglementation spécifique applicable aux perturbateurs endocriniens.

La Commission européenne a progressivement intégré, malgré l'absence de définition, la notion de perturbateurs endocriniens dans l'ensemble de la réglementation européenne gérant les produits chimiques et phytosanitaires à travers trois règlements qui visent à éviter que des produits chimiques soient commercialisés sans que leurs dangers éventuels n'aient été évalués. Le règlement délégué n° 2017/2100 du 4 septembre 2017 définit des critères scientifiques pour la détermination des facteurs perturbant le système endocrinien.

La France a lancé en, 2014,une première Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE 1) et, en 2019, une deuxième stratégie (SNPE 2) qui associe les associations de protection de l'environnement et de consommateurs, les syndicats professionnels, les acteurs économiques, la communauté scientifique, les professionnels de santé, les élus, les collectivités et les administrations avec l'objectif de réduire l'exposition de l'environnement et de la population aux perturbateurs endocriniens. Deux décrets ont interdit le Bisphénol A dans les biberons et les contenants alimentaires et les Phtalates pour la fabrication des jouets et emballages alimentaires. Deux cohortes ont été créées pour des études prospectives longitudinales, ELFE et PELAGIE.

Mais beaucoup reste à faire concernant la pollution alimentaire, celle des eaux et des sols et l'interdiction des biocides en agriculture et dans l'industrie.

5. Peut-on envisager des mesures préventives ?

Cette question conduit à s'interroger sur l'importance des perturbateurs endocriniens dans l'épidémie actuelle d'obésité et de diabète par rapport au rôle essentiel joué par les changements survenus dans le mode de vie des populations.

Toutefois, quelle que soit leur place, il est souhaitable d'en tenir compte dans le cadre d'une politique de prévention.

Cette dernière doit, en priorité, cibler le risque fœtal en recommandant aux femmes de choisir préférentiellement une alimentation 'bio' riche en fibres avant, pendant leur grossesse et durant l'allaitement [31][32] tout en évitant le contact avec des agents contenant des perturbateurs endocriniens. Les mêmes conseils concerneront les jeunes enfants et les adolescents.

Les médecins du travail devront veiller à imposer les mesures indispensables pour réduire toutes les sources de pollution aux sujets les plus exposés, en particulier les femmes enceintes et allaitantes. Des conseils pratiques seront donnés avec l'aide des media pour limiter les expositions aux perturbateurs endocriniens, en évitant le contact des aliments avec les plastiques et en réduisant l'usage de certains composés dans la construction, l'habillement, le mobilier etc**.**

L'industrie agroalimentaire et la grande distribution devront réduire ou mieux supprimer l'emploi des pesticides et des emballages plastiques, l'alimentation étant la source principale de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Les responsables politiques devront être sensibilisés à ce problème afin de prendre toutes les mesures réglementaires indispensables pour assurer la protection des populations.

6. Conclusion

Si des données expérimentales chez l'animal confirment le rôle perturbateur de certaines molécules sur les systèmes régulateurs de l'équilibre glycémique, les études humaines, la plupart fondées sur des corrélations, ne permettent pas d'évaluer la responsabilité réelle des perturbateurs endocriniens dans l'épidémie d'obésité et de diabète qui affecte la planète par rapport à des facteurs bien identifiés tels le vieillissement de la population, la transition nutritionnelle et la sédentarité qui jouent un rôle majeur. Des études prospectives longitudinales sur de vastes cohortes sont nécessaires pour que soit établi un lien formel de causalité entre les perturbateurs endocriniens et la progression du diabète dans le monde. Toutefois, malgré ces incertitudes, le principe de précaution doit conduire à limiter l'exposition des sujets à risque.

RÉFÉRENCES

[1] International Diabetes Federation (IDF) Atlas *Edition 2019*

[2] C. Jaffiol, F. Thomas, K. Bean, B. Jego, N. Danchin : Impact of socio economic status on diabetes and cardiovascular risk factors: results of a large french study. *Diabetes Metabolism, 2013;39: 56-62*

[3] R. Carson : Silent spring 1962

[4] T. Colborn, C. Clément : The wildlife/human connection: modernizing risk decisions. *Environ. Health Perspectives 1994;102 Suppl. 12:55-9*

[5] LN. Vandenberg, T Colborn, TB Hayes et al. : Hormones and endocrine-disrupting chemicals : low dose effects and non monotonic dose response. *Endocr. Reviews, 2012, 33 (3): 378- 455*

[6] A. Kodenkamp : Ten years of mixing cocktails: a review of combination effects of disrupting chemicals. *Environ. Health perspectives 2007; 115 supl. 1: 98-105*

[7] KM. Rodges, JO. Udesky, RA. Rudel et al.: Environmental chemicals and breast cancer: an updated review of epidemiological literature informed by biological mechanisms. *Environ. Res. 2018; 160: 152-182*

[8] P. Fenichel, N. Chevalier : Is testicular germe cell cancer estrogen dependant ? The role of disrupting chemicals. *Endocrinology 2019 ; 160 (12) :2981-2989*

[9] TT. Schug, A. Blawas, K. Gray et al.: Elucidating the links between endocrine disruptors and neurodevelopment. *Endocrinology, 2015; 156 (6): 1941-51*

[10] BA. Neel, RM. Sargis ; The paradox of progress: environmental disruption of metabolism and the diabetes epidemic. *Diabetes 2011; 60: 1838-48*

[11] P.Fenichel, N. Chevalier : Environmental endocrine disruptors: new diabetogens? *CR Biologies, 2017 ; 340 : 446-52*

[12] B.Wahlang, M. Song, JI. Beier et al. : Evaluation of Aroclor1260 exposure in a mouse model of diet-induced obesity and non alcoholic fatty liver disease. *Toxicol. Appl. Pharmacol. 2014, 279: 380-90*

[13] J..Ruzzin, R Petersen, E. Meugnier et al : Persistent organic pollutant exposure leads to insulin resistance syndrome. *Environ. Health Perspect. 2010 ; 118 (4) :465-7774*

[14] MM. Ibrahim, E. Fjaere, EJ. Loock : Metabolic impact of high dietary exposure to persistent organic polluants causes insulin resistance and obesity in mice. *PLoS One 2011,; 6 (9): e 25170*

[15] RR. Newbold, E. Padilla-Banks, WN. Jefferson ; Environmental estrogen and obesity. *Mol Cell Endocrinol. 2009, ;304: 84-89*

[16] E. Michalek, M. Pavuk : Diabetes and cancer in veterans of Operation Ranch Hand after adjustment for calendar period, days of spraying and time spent in Southern Asia. *J. Occup. Env. Med. 2008; 50:330-340*

[17] DH. Lee, IK. Lee, K. Song et al. : A strong dose response relation between concentrations of persistent organic pollutants and diabetes: results of the National Health and Examination Survey 1999- 2002. *Diabetes Care 2006; 29: 1638-44*

[18] M. Gasull, J. Pumarega M. Tellez-Plaza et al. : Blood concentrations of persistent organic polluants and prediabetes and diabetes in the general population of Catalonia. *Environ Sci Technol. 2012; 46 (14): 7799-7810*

[19] Q. Sun, MC. Cornelis, MK. Townsend et al. : Association of urinary concentrations of bisphenolA and phthalate metabolites with risk of type 2 diabetes: a prospective investigation in the Nurse's Health Study (NHS) and NHSH cohorts *Environ. Health Persp. 2014; 122: 616-23*

[20] DH. Lee, PM. Lind, DR. Jacobs et al. : Polychlorinated biphenyls and organochlorine pesticides in plasma predict development of type 2 diabetes in the elderly: the Prospective Investigation of the Vasculature in Uppsala Seniors (PIVUS) study. *Diabetes Care 2011; 34 (8): 1778-84.*

[21] E. Evangelou, G. Nitrisos, AF. Hernandez et al. : Exposure to pesticides and diabetes: a systematic review and meta-analysis. Environ. International 2016; 91: 60-68

[22] Y. Song : Endocrine disrupting chemicals, risk of type 2 diabetes and diabetes metabolic traits: a systematic review and meta-analysis. Diabetes, 2016; 8: 516-32

[23] D. YAN, Y. Jiao, H. Yan et al. : Endocrine disrupting chemicals and the risk of gestational diabetes mellitus: a systematic review and metaanalysis Environ. Health 2022, 21: 2134

[24] ME. Patti, S. Corvera : The role of mitochondria in the pathogenesis of type 2 diabetes mellitus *Endocr. Rev. 2010; 31 (3): 364-95*

[25] S. Lim, YM. Cho, KS. Park et al. : Persistent organic pollutants, mitochondrial dysfunction and metabolic syndrome. *Ann. NY Acad. Sci. 2010; 1201: 166-76*

[26] EM. Martin, RC. Fry : Environmental influences on the epigenome: exposure-associated DNA methylation in human populations. *Ann. Review Public Health 2018; 39:309-34*

[27] DC. Doliney : The agouti mouse model: an epigenetic biosensor for nutritional and environmental alterations of the fetal epigenome. *Nutrit. Rev. 2008 (Suppl. 1) 57*

[28] S. Singh, SS. Li : Epigenetic effects of environmental chemicals biphenol A and phthalates. *Int. J. Mol. Sci. 2017; 13: 10143-10155.*

[29] JR. Hugues, Cl. Lebernian : Detection of disrupting chemicals in samples of second trimester human amniotic fluid. *JCEM, 2000; 8: 2934*

[30] G. Velmuregan, T. Ramprasath, K. Swaminathan et al.: Gut microbial degradation of organo phosphate insecticides-induces glucose intolerance via gluconeogenesis. *Genome biology 2017; 18, 8 : 2-18 https://doi.org/10.1186/s13059-016-1134-6*

[31] GK. guyot, P. Rebouillat, L. Peyrastre et al. : Prospective association between organic food consumption and the risk of type 2 diabetes: findings from the Nutrinet Sante Cohort Study. *Intern. J. Behavioral Nutr. and Physical activity 2020; 17:136*

[32] Y. Sun, B. Liu, Y. Du : Inverse association between organic food purchase and diabetes mellitus in US adults. *Nutrients, 2018; 10 (12): 1877*

TdM

HAUT

Séance du 19 décembre 2022

Le monde émergent des ARN : leurs rôles dans le contrôle de l'expression génétique et leurs utilisations comme médicaments.

Bernard LEBLEU
Professeur Émérite Université de Montpellier

TdM

MOTS-CLÉS
ARN messager, épissage des ARN, ARN interférence, ARN non codants, régulation expression des gènes, applications cliniques, vaccin ARNm

RÉSUMÉ
Malgré la découverte du rôle joué par les ARN messagers, l'ADN est resté longtemps considéré comme le site majeur de régulation de l'expression des gènes. La découverte de la structure morcelée des gènes eucaryotes et des possibilités de réassortiment d'exons lors de l'épissage des précurseurs d'ARNm a ouvert de nouvelles perspectives de régulation au niveau post-transcriptionnel. De même, la mise en évidence des gènes responsables de l'ARN interférence et d'autres classes d'ARN non codants a révélé de nouveaux mécanismes de régulation. Des dysfonctionnements de ces mécanismes ont été montrés, associés à de nombreuses maladies génétiques ou acquises. Enfin, de petits fragments d'acides nucléiques (appelés oligonucléotides) ou les ARNm eux-mêmes peuvent être synthétisés chimiquement et utilisés comme médicaments pour traiter des maladies jusqu'ici incurables ou pour vacciner.

Introduction

La formule « Tout est dans votre ADN », souvent galvaudée par les journalistes et les politiques, n'est sans doute que partiellement vraie, même si l'ADN est bien le support de l'information génétique. Comme nous l'évoquerons dans cet exposé, les informations encodées dans un gène sont transcrites en une séquence complémentaire d'ARN messager (ARNm) pour être décodées ensuite par la machinerie de traduction et donner naissance à une protéine. Tous les gènes d'une cellule, et plus encore d'un organisme pluricellulaire, ne sont pas exprimés à tout moment et au même rythme. Ainsi, par exemple, est-il évident que les cellules spécialisées de notre cerveau, de notre peau ou de notre foie produisent chacunes des protéines spécifiques. Pendant plus d'une décennie après la découverte des ARNm par André Lwoff, François Jacob et Jacques Monod l'attention est cependant restée centrée sur l'ADN comme site de régulation de l'expression des gènes tant chez les cellules eucaryotes que chez les bactéries.

Deux découvertes fondamentales et surprenantes ont établi le rôle d'autres sites importants de régulation de l'expression génétique dans les cellules eucaryotes : l'épissage des ARNm et l'ARN interférence, dont nous évoquerons la découverte, le mécanisme et les applications en clinique. Enfin, nous décrirons quelques exemples d'utilisation thérapeutique des ARNm dont l'intérêt a été démontré dans la vaccination contre le virus SARS-Cov2.

L'émergence du concept d'ARN messager

La nécessité d'un intermédiaire entre ADN et protéines était évidente dans la mesure où l'ADN des gènes est localisé dans le noyau des cellules eucaryotes alors que la synthèse des protéines par les ribosomes se fait dans leur cytoplasme. Mes enseignants à l'Université Libre de Bruxelles y étaient particulièrement sensibles et leurs recherches personnelles y étaient largement consacrées. Ainsi par exemple, le Professeur Jean Brachet, embryologiste de renom, nous évoquait-il ses expériences sur l'algue unicellulaire *Acetabularia mediterranea* dont l'ADN est concentré dans le chapeau alors que la synthèse des protéines se fait dans la tige. Ceci n'empêche pas l'algue débarrassée expérimentalement de son chapeau de continuer à synthétiser ses protéines. J'ai, par ailleurs, eu la chance d'effectuer ma Thèse de Doctorat dans le laboratoire du Professeur Hubert Chantrenne où venait d'être mis en évidence dans les réticulocytes de lapin une nouvelle espèce d'ARN. Ses propriétés faisaient penser qu'il devait être l'ARNm responsable de la synthèse des chaines de globine de l'hémoglobine. Le choix des réticulocytes était judicieux dans la mesure où ces précurseurs des globules rouges du sang ont perdu leur noyau, mais continuent à synthétiser abondamment de l'hémoglobine pendant plusieurs jours. L'essentiel de mes travaux de thèse a consisté à apporter des arguments complémentaires à l'identification de cet ARN, car, malheureusement, les technologies permettant de traduire *in vitro* un ARNm en protéine ne deviendraient disponibles que quelques années plus tard. Les propriétés de cet ARN correspondaient parfaitement au concept d'ARNm qui avait valu à Lwoff, Jacob et Monod l'obtention, quelques années plus tôt, du prix Nobel de Physiologie et Médecine sans pour autant qu'ils aient réussi à isoler un ARNm bactérien. Les technologies de la biochimie (et de la biologie moléculaire naissante) mises en jeu dans notre laboratoire avaient ainsi apporté un nouvel éclairage à la démonstration faite par les outils génétiques à l'Institut Pasteur. L'avènement des stratégies de clonage des gènes et de leurs produits allait, quelques années plus tard, impulser une formidable accélération à l'étude de l'expression des gènes et de leur régulation et nous allons maintenant en évoquer quelques aspects.

La structure en mosaïque des gènes eucaryotes

La structure des gènes et leurs modalités d'expression ont été essentiellement étudiées chez la bactérie *Escherichia coli* dont la production à grande échelle est peu coûteuse (facilitant ainsi l'isolement et la caractérisation de ses constituants) et la génétique bien développée. Les expériences réalisées avec des organismes eucaryotes modèles comme les levures ou les souris avaient amené à postuler que l'organisation des gènes et leur régulation étaient conservées entre organismes procaryotes et eucaryotes.

La découverte dans les années 70 de la structure dite en mosaïque des gènes eucaryotes, que ce soit chez les levures, les animaux ou les plantes, fut une immense surprise et valut à Richard Roberts et Philip Sharp l'octroi du prix Nobel de Physiologie et Médecine en 1977.

À la différence des gènes bactériens, les gènes eucaryotes sont constitués d'une alternance de deux types de séquences appelées exons et introns. L'entièreté du gène est transcrite dans le noyau des cellules par les ARN polymérases en un précurseur d'ARNm qui ne s'accumule pas. Une machinerie très complexe dite d'épissage va rapidement repérer au nucléotide près les frontières entre les exons et les introns, exciser les exons et les recoller bout à bout en éliminant les introns. Une fois cette opération terminée, les ARNm matures sont exportés du noyau au cytoplasme pour être pris en charge par les ribosomes et être traduits. L'intérêt de cette étape est devenu clair avec la découverte des

épissages dits alternatifs. Ce processus fréquent entraine des réassortiments d'exons avec pour conséquence de générer plusieurs ARNm apparentés (et en conséquence plusieurs protéines) à partir d'un seul gène. Ceci permet d'expliquer pour une large part comment plusieurs centaines de milliers de protéines sont produites chez l'homme à partir des 20 000 gènes codant les ARNm de son génome.

Comme on pouvait s'y attendre de mécanismes aussi complexes, des erreurs d'épissage peuvent se produire et de nombreuses maladies y sont associées. De nouvelles stratégies ont été mises au point pour corriger un épissage défectueux ou déplacer la balance d'une forme d'épissage à une autre. Elle consiste à introduire dans la cellule un petit fragment d'acide nucléique (appelé oligonucléotide) dont la séquence va lui permettre de venir s'associer spécifiquement à une frontière intron/exon pour, par exemple, empêcher l'inclusion de cet exon dans l'ARNm. Cette stratégie dite de saut d'exon est déjà utilisée en clinique pour soigner des maladies génétiques jusqu'ici incurables comme l'atrophie musculaire spinale (SMA).

L'ARN interférence, une nouvelle stratégie de régulation de l'expression génétique

Le séquençage du génome humain a démontré que seule une petite partie est responsable de la synthèse des ARNm. Le rôle des séquences dites non codantes est resté longtemps inconnu et désigné par le terme d'ADN « poubelle ». On sait maintenant qu'une grande partie de ces régions est transcrite en ARN dits non codants qui assurent d'importantes fonctions régulatrices dans la cellule.

Parmi les plus étudiés figurent les gènes codant les micro RNA (miRNA) responsables de l'ARN interférence, un mécanisme totalement nouveau de régulation de l'expression génétique découvert en 1998 chez le nématode *Caenorhabditis elegans* par Andrew Fire et Craig Mello (Prix Nobel de Physiologie et Médecine, 2006). Le produit de transcription des gènes codant ces miRNA subit un processus complexe de maturation dans le noyau cellulaire qui les dégrade en fragments plus petits appelés siRNA (pour petits ARN interférents). Ces siRNA s'associent à un complexe multiprotéique et reconnaissent l'ARNm cellulaire (ou viral) dont la séquence est complémentaire. La ribonucléase associée à ce complexe est alors activée et dégrade spécifiquement l'ARNm cible tout en laissant intact le siRNA lui-même qui va ainsi pouvoir être recyclé. Il s'agit d'un mécanisme extrêmement efficace de régulation des populations d'ARNm dont on n'a pas encore terminé l'inventaire. La plupart des ARNm sont la cible d'un ou plusieurs siRNA et plusieurs pathologies ont d'ores et déjà été associées à un défaut d'expression (ou à la surexpression) d'un miRNA, anomalies qui peuvent être corrigées avec les outils de la thérapie génique.

Une stratégie très prometteuse consiste à synthétiser chimiquement un siRNA dont la séquence a été conçue pour venir s'associer à un ARNm cible. Son introduction dans une cellule entrainera la dégradation spécifique de cet ARNm cible. Ces technologies faciles à mettre en œuvre sont utilisées en routine comme outils de recherche fondamentale : détruire un ARNm et en étudier l'impact sur le fonctionnement d'une cellule est effectivement l'un des meilleurs moyens de comprendre son rôle dans la physiologie cellulaire *in vitro* ou *in vivo.* Des applications cliniques peuvent aussi être envisagées dans le cas de pathologies génétiques ou acquises associées à la surexpression d'un gène ou à l'expression d'un mutant dont l'expression est délétère. Plusieurs sociétés de biotechnologies (dont Alnylam Pharmaceuticals à Boston) ont développé avec succès de telles approches et une dizaine de médicaments exploitant ce principe d'ARN interférence ont reçu des autorisations de mise sur le marché de la Food and Drug

Administration et de son homologue européenne. Les premiers de ces médicaments concernaient des maladies génétiques, mais une nouvelle application vient d'être développée par Alnylam (et mise sur le marché par Novartis) pour le traitement de certaines formes d'hypercholestérolémie et la prévention des complications cardiovasculaires, un marché d'une toute autre ampleur qui pourrait venir se substituer aux traitements actuels par les statines.

La principale limitation actuelle de ces nouvelles stratégies concerne la pénétration de ces petits fragments d'acides nucléiques (qu'il s'agisse des oligonucléotides modulant l'épissage ou des siRNA) dans les cellules. Plusieurs formulations se sont avérées efficaces pour promouvoir leur internalisation dans le foie et la plupart des applications cliniques actuelles concernent des maladies associées à cet organe. De nombreux travaux sont en cours pour cibler d'autres organes comme le système nerveux central, les muscles ou les poumons.

Les ARN messagers, nouveaux outils pour la vaccination et pour la production de protéines thérapeutiques

Le succès des vaccins à ARNm proposés par BioNTech/Pfizer et par Moderna dans le traitement de la pandémie SARS/Cov2 a révélé le formidable potentiel d'applications cliniques des ARNm. Contrairement à ce qui a parfois été avancé et qui fut source d'inquiétudes, la mise au point de cette nouvelle stratégie est le fruit d'études poursuivies depuis de nombreuses années. Les stratégies évoquées plus haut mettaient en œuvre des acides nucléiques de petite taille que ce soient les oligonucléotides modulant l'épissage ou les siRNA. Les ARNm sont des entités chimiques beaucoup plus complexes comportant plusieurs centaines voire des milliers de nucléotides. Les modifier pour leur permettre de n'être pas trop rapidement dégradés tout en maintenant leur capacité à être reconnus par la machinerie complexe de traduction n'était évidemment pas facile à mettre en œuvre. Un autre challenge était de leur permettre de traverser les membranes biologiques comme déjà évoqué. L'incorporation des ARNm dans une enveloppe de lipides s'est avérée une solution satisfaisante à ces deux problèmes grâce aux travaux menés depuis de nombreuses années par plusieurs équipes américaines.

Une difficulté rarement évoquée et pourtant critique pour une application en clinique réside dans l'existence de cellules spécialisées qui reconnaissent les ARNm comme « agresseurs potentiels car étrangers » et enclenchent une réponse inflammatoire destinée à les éliminer. Les travaux de recherche fondamentale menés depuis plus de 10 ans par Katalin Kariko et Drew Weissmann ont permis de s'affranchir de ce problème et leur ont valu l'octroi de plusieurs distinctions scientifiques.

Contrairement donc aux idées répandues, tous les outils nécessaires à l'utilisation des ARNm comme outils thérapeutiques étaient en place au moment où s'est déclarée la pandémie actuelle. Les sociétés BioNTech et Moderna travaillaient en particulier sur des vaccins à ARNm destinés à d'autres applications thérapeutiques. Il leur fut donc facile de changer la séquence de l'ARNm pour qu'il produise une protéine vaccinante, en l'occurrence une protéine de l'enveloppe du virus SARS-Cov2. Comme nous l'avons vu, le succès fut très rapide avec un démarrage des premiers essais cliniques quelques mois à peine après le déchiffrage de la séquence du génome viral. Ces vaccins à ARNm constituent une stratégie complètement nouvelle de vaccination et comportent *à priori* nettement moins de risques que les vaccins utilisés jusqu'ici, car de composition beaucoup plus simple, et entièrement synthétisés chimiquement. De plus, l'ARNm vaccinant est rapidement dégradé dans les cellules, ce qui diminue les risques d'effets secondaires. Enfin, la séquence d'un ARNm peut être facilement modifiée pour produire

un vaccin de seconde génération capable de reconnaître les mutants qui ont émergé et continueront sans doute à le faire. Comme attendu, ce succès a suscité de nombreux travaux de recherche fondamentale et appliquée par des acteurs publics ou industriels. De nouvelles stratégies visant par exemple à mieux cibler l'ARNm vers un type cellulaire ou à en augmenter l'efficacité sont en train d'émerger. Ceci sera particulièrement important pour l'utilisation d'ARNm comme alternative à la production de protéines recombinantes comme les cytokines ou les anticorps, un secteur déjà très développé des biotechnologies.

Conclusion

La mise au point d'outils de plus en plus performants d'analyse des génomes et de leurs produits d'expression a permis d'en révéler la complexité et d'associer des dysfonctionnements de ces mécanismes à des maladies génétiques ou acquises. Ces données ont permis de concevoir rationnellement des stratégies de correction de ces anomalies et l'émergence de nouvelles approches thérapeutiques. Une accélération formidable de la transposition en clinique (ou « clinical translation ») des découvertes faites en laboratoire marque notre époque comme en a témoigné de manière éclatante le succès de la vaccination contre le COVID. Ne nous méprenons pas néanmoins et ne baissons pas la garde, car de nouvelles maladies d'origine infectieuse ou autres émergeront et nécessiteront d'accroitre nos potentiels de recherche fondamentale et appliquée grâce à des investissements publics et privés adéquats.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Arnold Berk, Harvey Lodish, Angelika Amon, Anthony Bretscher, Chris A Kaiser, Monty Krieger, Hidde Ploegh, Kelsey C. Martin et Michael B. Yaffe *Biologie moléculaire de la cellule* (5ème édition, 2022, édition DeBoeck))

TdM

HAUT

RÉCEPTIONS D'ACADÉMICIENS 2022

TdM

Réception de M. Gérard Christol LIEN
Réception de M. Michel Hilaire LIEN
Réception de M. Jacques Touchon LIEN
Réception de M. Alain Privat LIEN

Séance publique du 21 février 2022

Réception de

Monsieur Gérard CHRISTOL

Avocat pénaliste, ancien président de la Conférence des bâtonniers de France et d'outremer

sur le XXIè fauteuil de la section lettres
laissé vacant par le décès de Gérard Calvet

TdM

Éloge de M. Gérard Calvet par M. Gérard CHRISTOL LIEN
Présentation de M. Gérard Christol par M. François BEDEL GIROU de BUZAREINGUES LIEN
Intronisation de M. Gérard Christol par M. Sydney H. AUFRÈRE LIEN

Séance publique du 21 février 2022

Discours de réception : éloge de M. Gérard Calvet

Gérard CHRISTOL
Avocat, ancien président de la Conférence des bâtonniers de France et d'outremer
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le bâtonnier BEDEL GIROU de BUZAREINGUES

Lorsque vous m'avez appelé, il y a maintenant de nombreux mois, j'étais chez moi, et lisais un livre dont je ne me souviens plus.

Par contre, en écoutant votre voix, m'indiquant que j'étais admis à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier au fauteuil d'un peintre, Gérard CALVET, mes yeux se portèrent aussitôt vers trois toiles que j'avais, l'une devant moi, l'autre sur ma gauche et la troisième sur ma droite.

Il s'agissait, devant moi, d'une nature morte de Gérard CALVET offerte par ma mère pour mes cinquante ans.

Sur ma droite, un tableau de Jean HUGO, « Le taureau échappé », offert par ce peintre à mon père, et enfin, sur ma gauche, un dessin de DERAIN, offert lui aussi à mon père par Pierre SABATIER D'ESPEYRAN.

Au-delà de l'émotion que me causait cette admission dans votre compagnie, et l'honneur que j'en ressentais, j'ai pu saisir en un instant, mais sans véritablement en mesurer l'importance, ce que, tout à la fois, l'hôtel de LUNAS dans lequel vous vous réunissez, et où je me suis maintes fois rendu pour apporter des documents à Monsieur Pierre SABATIER D'ESPEYRAN que mon père, avocat, avait analysés pour lui, évoquait des moments exceptionnels, comme par exemple, l'entrée à l'occasion d'une réception qui suivait une représentation de la Comédie Française dans la cour de la faculté de médecine de Madame Edwige FEUILLÈERE…, Et plus encore, les toiles que j'avais devant les yeux, la vie et l'œuvre de Gérard CALVET, dont j'observais que nous avions les mêmes initiales, allaient profondément marquer ma vie, et surtout me faire remonter le temps, telles ces vieilles bouteilles abandonnées au fond de caves de demeures anciennes, que l'on n'a pas ouvert depuis des décennies, et qui ont comme réaction, lorsqu'on les soulève, d'entraîner lentement à des vitesses inégales, des morceaux de vin séché au fond d'elles, morceaux, eux aussi, d'inégale importance, mais venant inéluctablement nous rappeler ce que furent les moments merveilleux, anodins, tragiques ou dérisoires, qui accompagnèrent nos vies.

Et j'ai alors compris que n'étant pas un spécialiste de la peinture, et n'ayant pas de dispositions particulières à analyser tel ou tel tableau, à comparer REMBRANDT avec VELASQUEZ, CALVET à BIOULÈS, je ne pouvais me lancer sur une étude sans fondement sérieux.

Certes, je ne suis pas hostile ou indifférent devant les toiles somptueuses que j'ai pu regarder au LOUVRE, au Musée FABRE, au MOMA de NEW YORK, un REMBRANDT à AMSTERDAM, un CAILLEBOTE à CHICAGO, les Italiens à FLORENCE, les Espagnols à MADRID, ROTKO à LONDRES, MAGRITTE à SAINT PETERSBOURG, ou plus encore, les horreurs de la guerre de GOYA et GUERNICA

de PICASSO, mais il ne serait pas sérieux, de ma part, de faire une analyse technique de ces œuvres.

En revanche, ainsi que l'écrivait MONTAIGNE, parler de Gérard CALVET c'était parler de moi, et parler de moi, c'était parler de lui, mais plus précisément et pour reprendre ses propres mots : « dire l'autre, c'est bien évidemment une façon de parler de nous » ; « dire l'autre, conduit à une interrogation sur soi ».

Impression d'autant plus forte que celui qui précédait Gérard CALVET, Monsieur Arnaud DE PESQUIDOUX, était aussi proche de moi par sa culture, ses émotions et son histoire.

N'avait-il pas évoqué la Camargue, la petite Camargue, la course camarguaise, les « abrivados » et les « bandidos », autant de termes décrivant l'arrivée et le départ de taureaux de Camargue entourés de gardians dans les villages de notre région et plus particulièrement LANSARGUES où je conserve de nombreux amis.

Surtout ce qui m'a beaucoup ému, c'est l'évocation d'un taureau de légende appelé CLAIRON.

Il l'avait évoqué dans de longues pages que je ne pourrai reprendre ici, en me contentant de quelques éléments de ces textes, qui, encore une fois, sont intégrés dans ma propre mémoire depuis plusieurs décades.

En effet, CLAIRON était né, en 1920, à la manade GRANON.

Le manadier s'aperçut très vite qu'il s'agissait d'un taureau d'exception, à telle enseigne que, déplaçant les foules dans les arènes de nos régions, on avait, pour la première fois, décidé de le statufier en bronze, ce qui fut fait par un artiste parisien, Marcel COUROUBIER.

Mais, alors que la statue est inaugurée en juillet 1939, elle sera rapidement déboulonnée pendant la seconde guerre mondiale, les allemands ayant besoin de couler le bronze pour en faire des canons.

Plus tard, il sera re-sculpté, mais en pierre cette fois, pour nous accueillir toujours à l'entrée de BEAUCAIRE.

Je ne puis à ce stade, parlant de mon prédécesseur, ne pas penser encore à Monsieur DE PESQUIDOUX récitant quelques strophes de la VENUS d'ARLES.

Et prolonger ce texte par un plus somptueux encore, de Frédéric MISTRAL, sur l'inéluctabilité de nos fins respectives : Lou Rose :

Lou Rose, emé sis oundo lasso,
E dourmihousso, e tranquilasso,
Passavo ; e regretous dóu Palais d'Avignoun,
Di farandoulo e di sinfòni,
Coume un grand vièi qu'es à l'angòni,
Eu pareissié tout malancòni
D'ana perdre à la mar e sis aigo e soun noum.

Et encore, Paul VALERY : « Tout ce que tu dis parles de toi, surtout quand tu parles d'un autre. ».

Et, comparant mon exercice professionnel à cette autre phrase de MONTAIGNE :

« La parole est moitié à celui qui parle, moitié à celui qui l'écoute », je ne pouvais alors m'empêcher, sur ce thème, de comparer une plaidoirie d'assises à l'exécution d'un tableau.

En effet, lorsqu'on étudie un dossier pénal, qui peut faire cinq ou dix tomes, l'avocat étudie des éléments, des auditions, des textes, supposés refléter la réalité.

Et puis, lorsqu'il s'exprime à l'égard des jurés qui n'ont pas le dossier, et qui ne font qu'entendre des mots, une parole, pendant des jours, voire des semaines, ils ne les entendent, ne les reçoivent, certes à partir du dossier qui est devant eux, mais surtout à partir de leur propre ressenti à travers les mots, leur vécu, leur histoire, leur sensibilité.

Il en est de même pour un peintre qui, peignant une nature morte, un paysage, ou une femme nue - que n'a pas connu celui qui regarde le tableau, supposé les réfléchir - peint avec sa sensibilité, ses couleurs, ses émotions, alors que celle ou celui qui les regarde le ressent avec indifférence, nostalgie ou émerveillement eu égard à tout ce qui remonte à sa surface.

Et curieusement, dans un autre domaine, mais qui en est un prolongement, Michel GALABRU devait préciser :

> « Un peintre et un comédien, ça se ressemble. Ce sont des gens qui font leur miel de tout. Qui, après bien des angoisses, de la sueur et du plaisir, offrent leur travail au public en lui disant : « Regardez ! ».
>
> La « représentation » que nous offre Gérard Calvet est de celles qui me plaisent, qui m'entrainent vers un imaginaire coloré, fruit d'un long travail invisible dont le seul but est de plaire au spectateur.
>
> Comme un comédien parle de lui à travers ses rôles, Gérard Calvet se révèle à travers son œuvre. Ce discret joue des couleurs vives : ce constructeur minutieux lance sur sa toile un apparent désordre.
>
> Vous savez, au théâtre, je n'aime pas le gris. C'est pour cela que j'ai demandé à Gérard CALVET les décors et les costumes de plusieurs de mes spectacles. Sa palette de coloriste y a fait merveille ».

Merci, Michel, pour ces réflexions qui ne m'étaient jamais venues à l'esprit.

Et puis ajoutons encore, cette interrogation de FLAUBERT : « Pourquoi ne travaillez-vous pas ? Le seul moyen de supporter l'existence c'est de s'étourdir dans la littérature comme dans une orgie perpétuelle. Le vin de l'art cause une longue ivresse car il est inépuisable. C'est de penser à soi qui rend malheureux ».

Mais que restera-t-il, dans quelques décades, à l'heure d'un changement de civilisation dont nous ne connaissons pas la nature de celle qui lui succèdera, des mots, du regard, des émotions, de ce qui jusqu'à présent avait fait l'humanité…

Alors, avant qu'il ne soit trop tard, je vais vous parler, mais moins bien que certains écrivains, acteurs ou poètes, d'un homme appartenant à cette civilisation, la mienne, la vôtre.

Gérard CALVET : 80 ans de couleurs … Tel est le titre de l'exposition de CONILHAC CORBIERES en Août 2006

« Je suis né à l'école de garçons de CONILHAC-CORBIERES, dans une famille implantée ici depuis plusieurs générations », rappelait volontiers Gérard Calvet. En 1928, Émilie SÉGUIER, sa mère, est directrice de l'école de filles. Et c'est dans cette même école que le petit garçon apprend rapidement à lire sur les genoux maternels devant le feu de cheminée. Il étudie sous la direction de « Monsieur VIDAL », jusqu'au certificat d'études : « c'était un instituteur austère et adepte de sport. ». C'est à CONILHAC qu'il connaît ses premiers émois et ses premières courses dans la garrigue. Et aussi les premières ruptures, puis vient le temps du lycée. Le garçon, un peu sauvage, un peu timide, pas facile, ne s'est jamais senti à l'aise au lycée de Carcassonne. Il ne s'y fera guère de copains, encore moins d'amis. Mais c'est là, dans les livres qu'il découvre les peintres : Nicolas de LARGILLIÈERE, le portraitiste du siècle de Louis XIV, en premier ! Mais bien vite le goût s'affirme et un album sur VAN GOGH sera le cadeau définitif : « J'avais 13-14 ans, c'est là que j'ai décidé d'être peintre. Et que j'irai à l'école des BEAUX ARTS de PARIS, pas à TOULOUSE ou à MONTPELLIER… ». Non, à PARIS. C'est là que ça se passait. On le traite de fou. Le petit Gérard possède déjà quelques facilités pour le dessin … Atavisme sans doute : son grand-père Augustin Calvet (« Il avait l'allure de Léon Blum : large chapeau, faux col et cravate noire »), dessinateur industriel chez Berliet, à LYON, puis, à BORDEAUX pour SAINT

GOBAIN, enfin, à BALARUC pour LAFARGE, dessinait avec aisance. Et son père, Georges, citadin devenu vigneron, ne dessinait pas mal non plus… Pour faire passer la pilule, il faut faire croire qu'il se destine à l'enseignement du dessin. Pieux mensonge. « Ma mère tremblait pour son fils ». En attendant, il faut terminer les longues années de lycée ponctuées de grands bonheurs par les retours au village : les fêtes et la cueillette du buis dans l'Alaric, les vendanges et les verts paradis des amours enfantines, les amis, les vrais, Jojo BRUNEL, Jeannot AZAIS… et l'amie fidèle et confidente, Adine, « une si jolie petite fille » qui est un peu à l'origine de cette exposition, née d'une rencontre avec le maire, Serge Brunel.

À PARIS, une rencontre est fondamentale : celle du Professeur NARBONNE. Gérard CALVET devait préciser à son sujet :

> « Il m'avait permis de me libérer de mon apprentissage scolaire pour m'orienter vers quelque chose de personnel. Quand il m'a donné le feu vert pour l'éclosion d'une démarche personnelle, mon travail, devenu plus créatif qu'avant, a suscité en moi une jubilation devant la progression d'une toile à l'autre. Cette jubilation, je l'éprouvais parallèlement devant les peintres que je découvrais dans les galeries de la rue de Seine, comme MODIGLIANI. Le professeur NARBONNE nous montrait aussi des reproductions, tant des peintres italiens, UCCELLO, Piero de la FRANCESCA, que de GRECO ou de DESNOYER. Voyez les pleins et les valeurs : DESNOYER, c'est un fouillis, mais quelle organisation. Mes enthousiasmes ont été davantage des admirations que des influences, à part BRAQUE, devant qui je restais baba. MODIGLIANI ? c'est l'arrière petit-fils de BOTTICELLI, CHAGALL ?, l'expression d'un Russe, PICASSO ? Un Espagnol, BRAQUE ? Un Français. Harmonies de couleurs cherchées et trouvées : j'aimais sa transposition respectueuse et libre de l'objet. J'ai considéré VAN GOGH comme l'homme du siècle : celui qui avait apporté la preuve qu'on pouvait apporter une autre peinture. Puis, CEZANNE, comme l'interprète d'un cubisme humain. Recherche à la fois très volontaire et tâtonnements, spontanéité. Je regardais VALADON, DESNOYER – qui occupait alors en France une place de choix. Mais aussi, VAN DONGEN, André MARCHAND, pour cette simplicité-sobriété ; GOERG, sa poésie fabuleuse, GROMAIRE, énormément. Tous ces peintres confisqués, cachés depuis 30 ans. Paul CHARLOT dont je voyais les œuvres à la galerie CHARDIN, abstrait, mais pas complètement : j'y lisais personnages et objets. RENOIR, que j'ai toujours aimé ; j'avais de la tendresse pour lui, bien que je le trouve trop gentil ; MONET ; je le trouvais très bon, mais il manquait la construction pour que j'aime les Nymphéas. Ce qui me navre aujourd'hui, c'est qu'on refuse l'apport des siècles passés. Parmi les anciens, j'aimais UCELLO, BOTTICELLI, GRECO, VELASQUEZ, GOYA, Je trouvais REMBRANDT, RUBENS, fabuleux, CRANACH aussi. Mais si, je les ai tous aimés, pas en maîtres qui auraient la main sur moi ».

Gérard CALVET devait, d'ailleurs, dire plus tard : « La dictature de l'art contemporain a rendu aveugle les plus clairvoyants et obtus les plus lucides. Certains milliardaires n'y sont pas pour rien, faux culs et lèche bottes ! »

Il n'est même plus question de politique, mais de bas copinage, sans vergogne ni respect.

Et puis encore : « Peindre c'est, en permanence, élaborer son propre portrait. C'est positivement tenir à jour l'inventaire de ses qualités et de ses défauts. Ce n'est assurément pas une affaire de mode. ».

Et puis, après des allers-retours entre Montpellier et Toulouse, il devait rencontrer une jeune lunelloise qu'il devait épouser, le 9 octobre 1952, à la Mairie de LUNEL.

Contrairement à ce qui avait été prévu, ce fut sans tambour ni trompette, car un deuil dans la famille de la mariée (la perte de sa grand-mère maternelle) venait de se produire. L'Audois, Gérard, alors âgé de 26 ans, avait rencontré Yvonne pendant son service militaire (qu'il effectuait à TOULOUSE), lors de ses permissions de fin de semaine qu'il préférait passer à Montpellier où la vie culturelle et estudiantine était plus attrayante. Yvonne, qui avait terminé ses études d'assistante sociale, vivait à Montpellier et travaillait déjà à SÈTE. La rencontre d'Yvonne inaugure pour le jeune peintre une nouvelle phase de son évolution. L'artiste est reçu à bras ouverts dans une belle maison du quai Voltaire qui déborde déjà d'œuvres d'art, car le père d'Yvonne est lui-même grand amateur de peinture. Directeur Adjoint de la Poste Ambulante (PTT), basé à Marseille depuis la fin de la guerre, Jules Vaché a réussi à rassembler une belle collection de peintres marseillais, autour du plus vibrant d'entre eux, Pierre AMBROGIANI. La maison de famille, bâtie au début du XIXème siècle, possède un très vaste vestibule, autrefois entrée des charrettes, qui accueille, désormais, les tableaux. Les toiles de CALVET ne tarderont pas à rejoindre sur les cimaises les œuvres du cubiste Albert GLEIZES, de François DESNOYER, de Pierre AMBROGIANI et de ses frères corses, de Gabriel COUDERC et de tant d'autres.

Et son épouse, dont nous savons qu'elle lui fut indispensable, lui offrit 5 enfants…

***

Mais, PARIS, bien utile pour « limer sa cervelle contre celle d'autrui », ne fut pas pour autant le choix de Gérard. Peut-être a-t-il ressenti comme Colette une sorte de rejet ?

Elle, qui écrivait : « J'avais 20 ans, et je sortais d'une enfance campagnarde, tout enchantée de jardins, de courses à travers champs, des temps mystérieux ; comme mon premier logis parisien me parut triste ».

En effet, l'étape parisienne de Gérard Calvet fut marquée par la dureté des conditions matérielles liée au manque de subsides du jeune provincial et à la difficulté quotidienne de subvenir à ses besoins, la chambre, rue des 4 vents, illustrant parfaitement cette situation.

Mais, écrivant ces quelques lignes, comment une fois encore, ne pas être frappé par un souvenir qui remonte à la surface.

Mon père était, en effet, avocat de Monsieur Douglas COOPER, et il me fut donné d'aller déjeuner au château de CASTILLE, la propriété de ce dernier, avec lequel il devait évoquer certaines affaires.

En déambulant dans le château, je devais apercevoir dans la cage d'escalier « Les Acrobates » de Fernand LEGER, divers PICASSO, et MAGRITTE, et, sous le préau immense d'une aile du château, une composition inscrite dans la pierre, avec des petites pierres noires, de Pablo PICASSO.

Oui, je me souviens encore et, grâce à Gérard CALVET, de ce moment exceptionnel où je devais observer les toiles des plus grands peintres de ce temps, dans la mesure où Douglas COOPER était l'unique organisateur, à travers le monde, des expositions PICASSO.

* * *

Et en parallèle avec ses activités parisiennes, sa présence, au début des années 50, en Languedoc, au sein du groupe MONTPELLIER SÈTE, correspond charnellement à son tempérament.

Il est, en effet, le benjamin d'une équipe composée de François DESNOYER, Camille DESCOSSY, Georges DEZEUZE, Jean-Raymond BESSIL, Pierre FOURNEL, et Gabriel COUDERC.

À la fin des années 60, il suivra les recherches du groupe « Supports / Surfaces », né à MONTPELLIER, auquel adhère Marc JAULMES.

Ce groupe se dispersant peu à peu, mais conservant une présence active en la personne de Vincent BIOULES.

Jusqu'en 1949, Gérard CALVET vit ses années d'apprentissage à PARIS où il réalise sa première exposition en compagnie du sculpteur Georges OUDOT qui restera son ami.

En 1951, le quartier Latin sert de décor à ses premiers essais, mais, tout comme moi-même, il est profondément provincial et vient retrouver le sol du Languedoc méditerranéen où il va s'affirmer sans tarder.

Il reçoit ses premières récompenses dont le prix SEYSSAUD, en 1953, un an après la mort du peintre dans sa retraite de St CHAMAS.

Les biennales de BAYONNE et VENISE et le festival d'AVIGNON consacrent sa renommée naissante.

Ces distinctions l'incitent à revenir vers la capitale pour une année riche et féconde en expériences.

Il participera à plusieurs salons : Comparaison, Indépendants d'Automne, plusieurs galeries accrochent les tableaux à PARIS comme en province, mais ses charges de famille le rappellent aux réalités familiales et imposent de très nombreuses années d'enseignement au sein de l'Éducation Nationale.

Mais, le Salon des Indépendants fait éclater un faisceau de veines créatrices.

D'ailleurs en 1946, apparaît au grand jour la querelle de l'art pour l'art.

Une sorte de confusion des aspirations mêle à l'abstraction un nouvel aspect de l'expressionnisme, une vérité pratique de l'art.

Cette marche prolixe est un signe de vitalité, et une volonté d'aller de l'avant de l'interprétation du monde extérieur.

C'est aussi cette année-là que Aimé et Marguerite MAEGHT ouvrent à Paris rue de Téhéran, leur première galerie.

À leurs cimaises s'accrochent des œuvres de MATISSE et BRAQUE, mais aussi d'autres artistes à l'aube de leur carrière.

Ce fut disait-il « une période fabuleuse ».

Il est retenu en 1965 pour le salon des « Peintres témoins de leur temps », qui, pendant plusieurs saisons, attirera les grands noms de l'art français, de Fernand LEGER à Yves BRAYER, de Pablo PICASSO à Bernard BUFFET, sans oublier François DESNOYER, Raymond GUERRIER, et Paul CHARLOT.

* * *

À présent, voici quelques perceptions recueillies dans son entourage proche, en commençant par l'une de ses filles :

> « En ce qui concerne l'aspect graphique, mon père a toujours été très attaché au dessin et à sa qualité.
>
> Il s'est beaucoup intéressé à INGRES, et sachant que de nombreuses œuvres se trouvaient exposées au Musée BONNAT de BAYONNE, il m'avait chargé de m'y rendre et de lui rapporter quelques reproductions de portraits notamment.
>
> Notre père aimait rédiger le texte de conférences consacrées à l'art et à la peinture et celle, notamment consacrée à CEZANNE, figure sur le site de l'Académie.
>
> Notre père s'est beaucoup nourri de peinture et avait toujours à cœur d'enrichir, par la connaissance d'œuvres, sa culture picturale··· »

Et puis encore, son gendre, Timothy KING :

« La Méditerranée ! L'image qui s'impose aujourd'hui est souriante et heureuse ; celle d'un terrain de jeu pour l'Europe. Mais, dans la rude Méditerranée des années de jeunesse de Gérard Calvet, il fallait travailler dur et sans rémission. Sous son aspect serein et aimable, le peintre possède une capacité de travail qui lui valut d'être remarqué quand il était étudiant et qu'il n'a jamais perdue. Cette sélection d'œuvres récentes témoigne de la rigueur de son approche. »

Ce dernier texte figure en introduction de la plaquette consacrée à l'artiste Gérard CALVET: « Ceux qui découvrent son œuvre y trouveront l'essentiel d'un artiste qui peint sérieusement depuis l'âge de quinze ans : ceux qui ont suivi son travail au fil des ans y verront une évolution. Jamais une répétition, car il peut revenir sur un thème qui mérite d'être redécouvert, mais son œuvre, elle, évolue toujours.

Le nu est une des dominantes de sa production : parfois le sujet est seul, plus souvent il fait partie d'une composition : en intérieur ou sur un fond d'oliviers, sur une plage, ou devant une ville emblématique comme COLLIOURE : voilà la Méditerranée de Gérard CALVET, le terrain d'un jeu sensuel, mais maîtrisé à force de labeur. Aujourd'hui souvent, le personnage est à demi drapé, la couleur du tissu contrastant avec les tonalités subtiles, presque moirées de la peau, les plis anguleux de l'étoffe brisant le rythme des courbes du corps.

Pour ses paysages, Gérard CALVET travaille souvent sur de plus grandes toiles, comme pour son magnifique ALBI, de près de deux mètres de long. Une rigoureuse architecture régit toutes ses compositions, il réorganise, modèle, embellit. Nombreux sont les paysages urbains, un fait nouveau. Mais le ‘réalisme stylisé' n'est pas neuf chez lui : la vue d'une ville réduite à quelques blocs essentiels de couleur. « Je ne peins des gens dans un paysage que s'ils en font partie : des vignerons, des pécheurs… Aujourd'hui, je vois des gens qui viennent d'ailleurs, des touristes ».

La nature morte a toujours été un sujet de prédilection dans son œuvre, l'infinité des combinaisons possibles de formes et de couleurs lui offrant la plus grande liberté. Les cernes, ces élégantes courbes, ces puissants traits horizontaux et perpendiculaires, si caractéristiques de toute son œuvre, renforcent la géométrie qu'il a créée dans son esprit. Il peint ce qu'il voit, mais ne reproduit jamais la réalité.

Le bleu est l'autre marque de fabrique de Calvet : « Quand j'étais enfant, je voyais trois choses : les molles rondeurs des collines de l'Aude, le strict point d'exclamation des cyprès, et le bleu. Nous vivions à cinquante kilomètres de la mer, mais le bleu de la mer était toujours devant mes yeux. ».

Et Geneviève BON d'ajouter :

« Thomas Mann dit de l'art qu'il « ne constitue pas une puissance mais une consolation » ; Whistler ajoute : « généralement la nature se trompe ». Malraux définit : « L'art ce par quoi les formes deviennent style ».

L'adéquation de formules si différentes à un même créateur constitue – ne serait-ce que par le sens, le temps et l'espace qu'elle recouvre - un critère de fiabilité esthétique et temporelle.

Gérard CALVET est un sage ; mais il est charnel, si j'ose dire, de toute son âme. Il est patient, mais allègre. Il sait la vérité du travail, mieux encore celle de la sensibilité. Alors, il console du vieillissement, de la discorde, du froid, et la mort s'éloigne. Qu'il y ait dans sa peinture un style précisément, ardemment personnel : qu'il y ait une chromatique Calvet (un prisme et un crible reconnaissables entre mille), certes : et l'on rejoint la stricte, mais peut être exhaustive définition de Malraux : la nature et la vie qui se trompent, Calvet ne les peint pas seulement, il les fait passer de l'Ordre absurde et morose du réel, à l'Ordre indiscutable de l'art.

C'est le plus grand éloge que l'on puisse faire par ces temps à un « artiste » que ce qu'il donne à voir soit art. »

Et enfin, et de façon plus générale, André MALRAUX :

> « L'homme qui deviendra un grand peintre commence par découvrir qu'il est plus sensible à un monde particulier, celui de l'art, qu'au monde commun à tous. Il éprouve un besoin tyrannique de peindre, sachant que ce qu'il va peindre sera sans doute d'abord mauvais et qu'il s'engage dans une aventure.
> Il traverse le temps du pastiche, généralement des derniers maîtres, jusqu'à ce qu'il prenne conscience d'un désaccord entre ce que « signifie » ce qu'il imite, et la peinture qu'il pressent.
> Il distingue confusément un schéma personnel qui va le libérer des maîtres, souvent avec l'aide de ceux du passé et nous verrons comment il recourt au réel. Lorsqu'il a conquis, successivement ou alternativement, sa couleur, son dessin et sa matière, lorsque ce qui fut un schéma est devenu un style, apparaît une nouvelle signification picturale du monde, que le peintre, en vieillissant, modifiera encore et approfondira. Ce processus n'épuise pas la création artistique, mais elle ne lui échappe guère. Or, chacune de ses opérations tend à métamorphoser des formes. Ce dont aucune société n'eut la moindre expression, ni même le moindre soupçon. Pour celle où vécut GAUGUIN, comme pour la plupart des sociétés occidentales modernes, le génie était dû à la soumission à la nature, à l'expression du sentiment, à l'atteinte d'une « réussite » ou à la puissance de la représentation théâtrale.
> Et ces formes du génie n'étaient nullement imposées par une esthétique, nées d'une théorie qu'une autre eût détruite : elles étaient nées d'illusions fondamentales semblables à celles que nous avons vues jouer à propos de la vision. Car, si l'esthéticien lutte contre d'autres esthéticiens, l'artiste lutte contre des sentiments durables que l'esthéticien n'atteint guère, et que les transformations des civilisations modifient seules. »

Tout ceci m'amène à évoquer à présent la disparition de Gérard CALVET qui devait décéder le 6 mars 2017. Notre confrère, Jacques BALP, devait lui rendre un délicat et émouvant hommage :

> « C'est avec un étonnement douloureux que nous avons appris le décès de notre confrère, Gérard CALVET : une disparition survenue quatre jours seulement après celle de son épouse, Yvonne.
> Gérard CALVET avait été élu dans notre Académie en 2003 dans la section des lettres qu'il avait présidée, en 2008. Il était né en 1926 à CONILHAC CORBIERES dans l'Aude. Après des études secondaires au Lycée de CARCASSONNE, il était entré à l'École Nationale Supérieure des Beaux Arts de PARIS où il avait eu notamment comme condisciples le sculpteur CÉSAR et le peintre Bernard BUFFET.
> Revenu dans le midi avec un bagage artistique solide, il avait adhéré, dans les années cinquante, au Groupe MONTPELLIER SÈTE dont le chef de file était François DESNOYER.
> Au cours de sa longue carrière, depuis 1945, il avait multiplié les expositions et pour certaines bien au-delà de nos frontières. J'en ai dénombré plus d'une soixantaine. La dernière, il y a peu de temps, à la galerie Diane de Carné à BÉZIERS, nous avait laissé une forte impression.
> Aujourd'hui, ses œuvres figurent dans les collections particulières de nombreux pays ainsi que dans celles d'une douzaine de musées français et étrangers. On peut citer le Musée National d'Art Moderne et le Musée d'Art Moderne de Paris, mais aussi le Musée Royal de SUÈDE, le Louisiana au DANEMARK ou le Sparkasse d'HEIDELBERG. Sans oublier, bien sûr, le Musée Fabre de MONTPELLIER, le Musée Paul Valéry de SÈTE, et le Musée de Narbonne.

Avec son épouse Yvonne, ils étaient de grands voyageurs visitant les contrées les plus lointaines, guidés par une insatiable curiosité.

Avant de s'installer en ville, non loin de notre siège de l'Hôtel de LUNAS en descendant le boulevard, avec un atelier à deux pas, ils vivaient à Terre Mégère : une grande propriété. Gérard y peignait bien sûr, mais aussi il se dépensait sans compter pour l'entretien des lieux. Il m'est arrivé de le voir, une débroussailleuse thermique à l'épaule, luttant avec acharnement contre une nature envahissante.

Un aspect peut être moins connu de sa carrière est celle de créateur de décors et costumes de théâtre. C'était une façon de mettre son talent au service d'une aventure collective cimentée par l'amitié. Amitié avec le Docteur François SAYAD, psychiatre, créateur du *Théâtre du Passe-temps* : troupe montpelliéraine qui a eu beaucoup de succès et dont certains d'entre vous se souviennent sûrement. C'est là qu'était née aussi son amitié indéfectible avec Michel GALABRU qui créa, avec Pierre VINON dans les années quatre-vingt, le Festival de Malaucène dans le Vaucluse. Gérard en faisait partie. Il y était très attaché.

Nous connaissions la simplicité et la modestie, de notre confrère ce que m'a confirmé récemment une dame qui l'avait bien connu, me précisant que la toute première qualité de Gérard CALVET était la bonté.

Et ajoutant encore qu'il était fidèle en amitié, bienveillant, aimant les gens, et passionné par son métier.

En effet, il détestait par-dessus tout le discours qu'un artiste peut tenir sur sa propre création : l'œuvre devant parler d'elle-même, – de notre confrère donc demeure l'essentiel : le regard qu'il a posé sur le monde et qui est aussi le reflet de ce qu'il portait en lui, : une vision à la fois optimiste et sensuelle. Là, avec son sens propre de l'élevure d'art que Merleau-Ponty définit *comme une déformation cohérente imposée au visible,* il nous affirme que ce monde est beau dans une construction esthétique très personnelle que l'on retrouve aussi dans ses natures mortes. D'ailleurs, si les Anglo-saxons et les Allemands préfèrent, pour désigner ce genre, le terme de « vie silencieuse » ou « vie immobile », je dirais que, pour notre confrère, on pourrait le compléter par « vie souriante » ou « vie heureuse ».

S'il fallait définir, en peu de mots, le sens de l'œuvre de Gérard CALVET, nous pourrions répondre sans hésiter « une peinture du bonheur. ».

Mais, n'étant moi-même ni Michel GALABRU, ni Geneviève BON, ni Timothy KING, ni Jacques BALP, ni André SOULIER ou Michel SANTO, tant de personnes qui ont écrit à propos de l'œuvre de Gérard CALVET, comment puis-je exprimer ce qui reste pour moi essentiel, et qui a accompagné ma vie :

Les natures mortes, avec les fruits, légumes, les meubles, et les objets dont j'étais à la fois entouré et nourri ?

Les paysages, qui, plus encore, ont éclairé et rythmé ma vie, le GRAU DU ROI, dont je suis issu et où j'ai passé les six premiers mois de ma vie ?

Le GRAU DU ROI, l'ESPIGUETTE avec son phare au sommet duquel je montais la nuit avec un vieil oncle qui en était le gardien et qui m'expliquait cette confrontation, déjà, entre les faisceaux lumineux et l'obscurité des grands horizons… ? et cette toile aussi d'un homme et d'une femme tournant un film près du phare et dont on aperçoit sur le tableau de Gérard le matériel du caméraman, cette toile aussi car j'y étais ?

On tournait, en effet, un film, LE SALAIRE DE LA PEUR, avec Charles VANEL et j'étais venu assister à ce spectacle, me trouvant derrière le caméraman.

Merci Gérard encore de m'avoir fait remonter le temps.

Il y en a ainsi des dizaines, mais je ne pourrai les citer toutes, mais il est indispensable malgré tout d'en rappeler certaines : AIGUES MORTES où j'ai passé et je passe encore tant de jours et de nuits entendant le départ de SAINT LOUIS pour aller lutter contre les infidèles sous le regard de Monsieur le Ministre Bernard PONS, toujours présent dans sa nouvelle demeure à l'intérieur des remparts, après qu'il eut réglé de multiples affaires complexes telle la NOUVELLE CALÉDONIE.

La Camargue, bien sûr, et ses taureaux de légende, et ceux de Monsieur ZUCARELLI représentés ici, par Michel, étant le fils du Bâtonnier et maire de MONTPELLIER, Jean ZUCARELLI dont je fus le jeune associé.

ALBI bien sûr, son musée, et les affaires que j'ai pu y plaider, AVIGNON, où j'entends encore la voix de Gérard PHILIPPE, raconter à la Cour : « nous partîmes 500 et par un prompt renfort··· ». alors que j'avais 11 ans,

Et encore···, encore le Vietnam que j'ai parcouru du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, me balançant sur des voiliers de fortune au centre de la baie d'Along.

Et enfin, les femmes, habillées ou nues, et dont je ne dirai rien…, sinon qu'elles furent et demeurent somptueuses…

Et quand le moment sera venu, parce qu'il en est ainsi des êtres et des choses, et que je rejoindrai Gérard aux ALYSCAMPS de Dieu, je lui demanderai de redescendre avec moi sur les bords du canal de LUNEL, à quelques mètres de là où grandit son épouse, qu'il devait, d'ailleurs, rejoindre dans l'au-delà, quatre jours à peine après qu'elle se fût éclipsée, tant elle lui était indispensable.

Et curieusement, à part les portraits de son épouse et de sa famille, il n'avait peint aucune toile sur Lunel.

Peut-être adhérait-il, tout comme moi-même au demeurant, à cette phrase approximativement rappelée de PONTALIS ; : « On dit de certains qui n'achèvent pas un livre, une maison, un voyage, qu'ils s'arrêtent en chemin… non, en fait ils ne veulent pas que le chemin s'arrête… »

Et encore celle de René CHAR : « L'inachevé bourdonne d'essentiels ».

Il faut vous dire ici qu'Edmond ROSTAND, reçu à l'Académie Française, au siège d'un lunellois, Henry DE BORNIER, avait dit à l'occasion de son discours de réception, évoquant la vie de son prédécesseur :

> « Messieurs, savez-vous ce que c'est que la pêche à la lune ?
> C'est un genre de pêche qui se pratique à LUNEL, du moins à ce que je me suis laissé chanter en provençal.
> Les gens de LUNEL ont pêché la lune, dit la chanson.
> Je vous avoue que lorsque j'ai appris que cette petite ville était une importante pêcherie de LUNE cela m'a donné à rêver.
> Je croyais voir sur les berges silencieuses arriver à pas furtifs, tout un peuple de pêcheurs nocturnes, portant d'étranges éperviers.
> La lune luit dans l'eau : les filets tombent ; elle disparaît…
> Oh ! la jolie pêche. Quelque fois, peut-être, en s'y prenant bien doucement, arrive-t-on à voir cette dorade palpiter et luire à travers les mailles, mais, au moment où on veut la tirer à soi, elle glisse en arrière, s'échappe, s'allonge dans les rides du clapotis, et ne reparait, ironique et ronde que lorsque l'eau est devenue lisse.
> Messieurs, vous avez compris, que les gens de LUNEL sont des poètes : ils pêchent la lune !
> C'est la plus belle pêche qui soit au monde, car c'est la seule qui ne puisse jamais se pratiquer en eaux troubles ».
> Et dans la suite immédiate de ce rappel, je demanderai à son épouse de l'accompagner et d'installer le chevalet pour attraper la lune sur sa dernière toile.

Je demanderai aux premiers médecins juifs venus à LUNEL, dit-on, après l'écroulement de JERICHO, sous la conduite du rabbin Juda Ibn Tibbon, médecin né à GRENADE, en 1120, et participant par la suite à la naissance de la faculté de médecine de MONTPELLIER, de s'installer autour du peintre et de faire silence.

Je demanderai à MAÏMONIDE, dont « Le Guide des Égarés » fut traduit à LUNEL par Samuel ibn Tibbon, de faire de même.

Il me plait de rappeler, ici, que la lignée des Thibonnides de LUNEL furent des savants de haute lignée, connaissant l'arabe, l'hébreu, le latin et le grec.

Ils rédigeaient des traductions de Maimonides, Avicenne, Averrohes, Galien ou Hippocrate.

Je prierai Louis FEUILLADE, né à LUNEL, et créateur au cinéma muet de JUDEX et FANTOMAS, de filmer la scène, Jean HUGO devant la peindre, ce qui, pour celles et ceux regardant cet ensemble, le peintre peignant le peintre et ses accompagnants, pourrait nous faire penser aux « Meninas » de VELASQUEZ.

Alors pour la première fois, Gérard, comme il le fit à travers toutes ses toiles, aura pu conjuguer la fidélité aux natures mortes, la volupté des femmes nues, les paysages, et les rêves qui emportent la nature humaine vers l'inaccessible éternité.

TdM

HAUT

Séance publique du 21 février 2022

Présentation de M. Gérard Christol

François BEDEL GIROU de BUZAREINGUES
Bâtonnier, Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Comment, à la suite du beau discours de réception de Monsieur Gérard Christol et de son évocation, ne pas parler de Gérard Calvet et ne pas joindre mon hommage au sien.

J'étais proche de Gérard Calvet : souvent nous étions, côte à côte, aux réunions hebdomadaires de l'Hôtel de Lunas et nous échangions avant la séance tels ou tels propos sur un tel ou un tel, mais surtout, je le rencontrais chaque semaine en face de ma maison à la galerie Reno où il exposait ses œuvres.

Face au bureau du galiériste, nous parlions peinture, certes, mais aussi de ce qui se passait dans la Cité et hors de la Cité.

Il n'aimait pas le noir (voyez mon regard) et ne craignait pas de le dire. Pour lui, la peinture était clarté, soleil, lumière et il affectionnait particulièrement l'étang de l'Or, si cher à Gérard Christol.

On comprend mieux pourquoi le récipiendaire a mis tant d'âme et tant de cœur à parler de son prédécesseur au XXIème fauteuil de la section des Lettres.

Il y avait, il y a entre eux, une certaine affinité, une mutuelle compréhension, un même amour du soleil, du bleu des étangs et de la mer, des canaux qui font rejoindre la mer et l'océan.

Monsieur, je m'adresse maintenant à vous.

À ma demande et sur ma présentation, vous avez été élu en 2018 pour vous asseoir au XXIème fauteuil de la section des Lettres de notre Académie, succédant ainsi à l'artiste-peintre Gérard Calvet dont vous venez de prononcer l'éloge.

Je vous dois réponse.

Mais, déjà, vous présenter à nos suffrages était une anomalie de société puisque vous étiez l'un de mes confrères Avocats pour qui si l'on en croit certains « la confraternité est une haine solide et vigilante. ».

J'administre aujourd'hui la preuve que cette assertion est de mauvais aloi.

Et tout d'abord, merci. Merci d'avoir si bien parlé de Gérard Calvet, notre ami, notre regretté ami.

Grâce à vous, les académiciens ont entendu l'éloge de l'art par l'éloquence comme si deux muses s'étaient rencontrées dans l'Olympe. Il faut les quitter et surtout Calliope votre muse, celle de l'éloquence.

Il appartient au Droit d'intervenir et de donner réponse, mais il est difficile de quitter les sommets où vous nous avez placés, bien que le Droit soit, selon Jean Giraudoux dans son livre « La Guerre de Troie n'aura pas lieu », publié en 1935, la plus puissante des écoles de l'imagination. Et, cependant, il le faut. Le règlement intérieur de l'Académie l'exige.

Le récipiendaire, candidat au fauteuil de Gérard Calvet, porte avec lui le même prénom de baptême et le même amour de l'étang de l'Or sur les rives duquel il a passé une grande partie de sa vie.

Certes, il est né à Montpellier, le 17 juillet 1943, mais Lunel est son pays avec le Grau du Roi.

Son père, Louis Christol, Avocat Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Montpellier, traditionnaliste et catholique, était né à Lunel en 1910. Sa mère, Francine Gaythe, était née au Grau du Roi, à quelques kilomètres de Lunel, dans un milieu de pêcheurs ayant des idées politiques bien différentes.

Il dit lui-même dans le journal Midi Libre du 06/10/2013 qui l'interviewait *:* « *Avant la fac de droit, je suis allé au collège communal de Lunel de 54 à 61. C'est là que j'ai appris la République, la démocratie, ce qui m'a guidé dans ma vie. La rigueur, la fermeté, la justice, le respect de l'autre, le contradictoire, l'exercice de l'autorité, l'ouverture, l'équilibre, la liberté : des valeurs qui m'ont permis de traverser la vie. Et tout ça, je l'ai appris là-bas, dans l'enceinte et sur les bancs de l'actuelle école du Parc*. »

Il a vécu son enfance et son adolescence au Collège de Lunel jusqu'à son baccalauréat Philo Lettres, avant des études de Droit à la Faculté de Droit de Montpellier avec des maîtres devenus plus tard ses amis : le Doyen Péquignot, les professeurs Henri et Michel Cabrillac, Georges Desmouliez, Pierre Cathala et d'autres, sans pour autant être attiré par le Barreau, car sa passion était le théâtre. Il suit des cours d'art dramatique enseignés par un professeur de son collège de Lunel, Monsieur Sauveplane.

Il apprend le Provençal, joue le personnage de Bauterac, le vieux berger de l'Arlésienne d'Alphonse Daudet, récite les poèmes d'Aubanel et de Mistral.

L'amour du théâtre ne résistera pas longtemps à l'exemple paternel et à sa vocation. Les études de droit le conduisent au barreau avec un maître de stage, son père.

Il prête serment le 7 décembre 1965. Il est lauréat de stage en 1968 et prononce son premier discours, devant un aréopage d'anciens Bâtonniers, sur le Duc de Montmorency, jugé par le Parlement de Toulouse et exécuté (déjà une affaire dramatique).

Il accepte les commissions d'office et choisit de plaider surtout au pénal, même si le Droit de la famille ne déplait pas à cet homme ouvert à tous les problèmes humains.

Il exerce en cabinet groupé avec Jean Zucarelli qui fut Maire de Montpellier, mais aussi Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Son début aux Assises, aux côtés de Jacques Henri Escarguel, révèle immédiatement un Avocat d'Assises. Et, pendant cinquante ans, aux côtés de grands ténors tels que Montaut-Manse, Émile Pollak, Paul Lombard, Henri Leclerc, Jacques Isorni, Dupont-Moretti, il enchaîne Assises sur Assises. Mais l'Avocat d'Assises est déjà un homme public, ouvert au public, connu du public et connaissant le public.

Sa vie se déroule désormais selon le triptyque La Politique - Le Palais - La Profession, chacun de ces volets se pénétrant, se chevauchant, se succédant, s'interdépendant les uns des autres, dans le désordre comme au tiercé ou comme un jeu de cubes, savamment construit.

Il est demandé à Lunel où il devient le premier adjoint du maire, René Parry, et pouvait à la mort de ce dernier devenir maire de Lunel. Il est demandé à Montpellier où il se présente face à Georges Frêche après avoir été sollicité par lui et où il devient conseiller municipal d'opposition, à la fois écouté et craint. Quand il parle, Georges Frêche se tait, ce qui est rare.

Mais déjà, à la politique et à la Cour d'Assises succède le troisième volet du triptyque, à savoir : la représentation et la défense de la profession.

Après un passage remarqué dans l'action syndicale avec la CNA et l'Institut des Droits de l'Homme, il est élu au Conseil de l'Ordre des Avocats, puis Bâtonnier de l'Ordre pour les deux années 1993 et 1994.

Il enchaine réalisations sur réalisations, innovations sur innovations, rencontres sur rencontres, interviews sur interviews, et l'homme de théâtre, qu'il n'est plus, devient non seulement un administrateur de l'Ordre des Avocats, mais un déontologue, un sociologue

et un philosophe de la profession, un maître à penser. Il n'est pas anodin que son fils François soit professeur de philosophie.

Il faut lire le beau livre édité à la fin de son Bâtonnat de 2 deux ans, son action est considérable.

Il est difficile de passer en revue, et surtout dans le détail, ce que fut le Bâtonnat de Gérard Christol, mais j'ai noté pour votre assistance les propos qu'il a tenus dans son premier grand discours du 11 juin 1993 devant non seulement les jeunes stagiaires, mais aussi toute la profession réunie et les représentants officiels de la Mairie, du Département et de la Région.

Je reprends, notamment dans son discours du 11 juin 1993, les passages suivants :

« Où allons-nous, vers quelle direction ?

Avec cette question essentielle dont nous ne pourrons faire longtemps encore l'économie :

Quelle est la définition de l'Avocat du troisième millénaire ou tout au moins sa fonction sociale et son utilité ?

Je disais il y a un instant à peine que notre image auprès du citoyen et du justiciable était il y a peu de temps encore liée à l'être humain, sa liberté et sa défense.

Est-ce encore le cas ?

Est-ce encore le souhait de l'ensemble de la profession au-delà des proclamations de foi ?

Mes chers confrères pardon d'être aussi direct, je l'avais annoncé : la défense de l'homme et de sa liberté sont-elles indissolublement liées à l'Avocat ou désormais ces notions relèvent-elles d'une spécialité ?

Et allant plus loin, cette spécialité est-elle économiquement rentable, et susceptible de s'inscrire dans un exercice libéral ?

Là encore la réponse appartient au pays, et il ne servirait à rien d'affirmer haut et fort qu'au pays des Droits de l'Homme justice est rendue, aux plus faibles, si le pays, et lui seul, la profession d'Avocat n'ayant ni la prétention ni les moyens de se substituer à lui, ne s'en donnait pas les moyens.

La récente réforme du Code de la Procédure Pénale et la mise en œuvre de la garde à vue en particulier vient tout à la fois de servir de révélateur d'une part quant aux intentions profondes des pouvoirs publics en la matière, et d'autre part, quant aux aspirations de la profession sur sa mise en œuvre.

Qu'il me soit malgré tout permis de dire ici, mon constat sans complaisance me permettant de le faire, qu'aucune profession en France ne travaille sans rémunération, à fortiori sans défraiement, au service des autres. C'est notre cas.

Je me devais de le rappeler. Ceci posé, et pour revenir à l'essentiel, nous avons voulu « aller au monde » et nous ouvrir à lui. Nous avons voulu embrasser des domaines multiples dont nous étions absents et que seule une compétence sans faille nous ouvrira. C'est une excellente chose.

Mais dans le même temps sachons discerner les besoins profonds du consommateur de Droit et puis du justiciable, pour lesquels au-delà de l'utilité première, aux lieu et place des clercs, prêtres et philosophes emportés par la tourmente, et avec l'aide du Droit et de la technique juridique, nous pourrions servir de référence et contribuer mieux et plus que d'autres à la solution et à la régulation des conflits individuels et sociaux...

Ainsi essayons de distinguer ou plutôt qui fera quoi et comment. De définir les rapports entre l'Homme et l'Entreprise, entre l'émotion, la rentabilité et le profit. Rassemblons au plus vite la réflexion pour la mettre en œuvre et éviter

ainsi les initiatives multiples dispersées et contradictoires ne laissant en définitive la place qu'à la seule matérialité des choses, et aux initiatives du GATT, nous intégrant dans la catégorie des services, totalement insusceptibles de représenter cette capacité de proximité humaine dont tout être a besoin.

Sur les routes multiples qui s'ouvrent maintenant à nous, rien ne serait pire qu'une partie de la profession jetant sur l'autre un regard de condescendance et de mépris, et réciproquement.

Ce serait là l'échec absolu de la nouvelle profession, celle qui nous conduisait tout droit vers les marécages de l'inutilité sociale. Et pour toutes ces raisons la formation professionnelle sera essentielle dans toutes ses dimensions.

Mesdames et messieurs, mes chers confrères,

Ces questions et constats vous apparaissent-ils négatifs, pessimistes ?

Ils sont pour moi bien au contraire source d'émerveillement et d'enthousiasme. Nous avons, à partir du réel, tout à inventer, tout à construire. Nous avons, vous avez ce devoir, cette mission, d'inventer et de construire l'Avocat du Troisième Millénaire, de lui donner tout à la fois une image démultipliée et une cohérence. Il faut pour tout cela un minimum de réflexion, beaucoup de force et d'enthousiasme partagé.

Il n'y a pas de fatalité en démocratie, sinon celle de la lâcheté, du suivisme et du renoncement.

Ajouterai-je que toute avancée humaine, individuelle ou collective est toujours une aventure où le rêve le dispute au réel, l'utopie à la gestion, la passion à la raison. Ne vous laissez pas enfermer dans les moyens du quotidien, mais dans la finalité de votre action. Soyez tout simplement persuadés, quelle que soit la forme de votre exercice professionnel, que si les civilisations sont mortelles, tant qu'il y aura des femmes et des hommes, l'Avocat leur sera indispensable. »

Et, dans son deuxième grand discours du 24 juin 1994, devant le même grand public, mais, cette fois-ci, au CORUM, sans robe et loin du Palais de Justice. :

« N'oubliez jamais que l'Histoire est tragique.

N'oubliez jamais que depuis la nuit des temps c'est dans cette dimension là qu'une partie de la nouvelle profession qui est la vôtre exerçait jusqu'aux limites du possible la plénitude de son Art :

Je veux parler de la Défense.

N'oubliez jamais que d'Antigone à Malesherbes, de Raymond de Sèze à Laborie, de Maurice Garçon à ÉEmile Pollack, des êtres humains, des confrères, les nôtres, ce sont levés dans la solitude et l'honneur pour dire non.

Non aux déviances de l'histoire, lorsque poursuivant sa marche aveugle et totalitaire elle en oublie l'élément fondamental dont elle se nourrit, l'homme, l'homme seul unique, singulier, et par là même riche de toutes ses destinées.

Non aux impératifs des nécessités de l'instant oubliant les valeurs de permanence, il réglant le sort de l'exclu dans une dialectique d'urgence et d'immédiateté, c'est-à-dire d'humiliation et de mépris.

Certes, vous exercerez la défense sur des modes moins tragiques mais sachez bien que son exercice au quotidien n'est pas moins périlleux.

Sous des apparences de consensus mondains, sociaux et politiques se dissimulent à peine de redoutables rapports de force institutionnels ou personnels qui ont pour théâtre nos sociétés et nos cités... voire même nos Palais.

La défense implique bien souvent la dénonciation de systèmes pervers ou de situations de déviance.

Il faut beaucoup de liberté, d'indépendance et de courage pour le faire c'est plus indispensable que jamais.
Tous les pouvoirs forts ont tenté de museler ces initiatives qui dérangent et ces voies insupportables.
Les temps nouveaux nous présentent, nous l'avons vu plus haut, l'affaire sous un jour nouveau.
L'Avocat essentiellement préoccupé de techniques et d'économie c'est-à-dire de moyens et non de fin, est nécessairement moins politique et donc moins susceptible de s'ériger en contre-pouvoir. ».

Mais la représentation et la défense professionnelle ne s'arrêtent pas à la fin de son Bâtonnat. Il franchit allégrement les marches de l'escalier de l'échelle de Jacob. Il est élu membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers de France, puis Président de cette Conférence qui groupe tous les Bâtonniers de France et d'Outre-Mer.

Là aussi, il enchaîne réalisations sur réalisations, innovations sur innovations, rencontres de toute nature, interviews sur interviews, articles de presse sur articles de presse, déplacements du Président à l'étranger, rencontres avec les Chefs d'ÉEtat, notamment à Atlanta avec le Président des États Unis d'Amérique, contact avec tous les Ministres en exercice, et notamment le Ministre de la Justice, celui des Finances et celui des Affaires Sociales, le Premier Ministre, le Président de la République. Un grand article de la Gazette du Palais qui lui est consacré est intitulé « De l'Assemblée Nationale à l'Élysée ».

Il y prononce, deux années de suite, des grands discours devant un nombreux public de 400 Bâtonniers, mais aussi devant les officiels : les Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale, les parlementaires, les représentants des ministères, les hauts magistrats de la Cour d'Appel, de la Cour de Cassation et du Conseil d'ÉEtat.

Je ne peux, hélas, reprendre dans le temps qui m'est imparti tout ce qu'il a dit et tout ce qui a été fait par lui.

Il est élu Vice-Président du Conseil National des Barreaux, membre à vie du Bureau de la Conférence des Bâtonniers.

Son énergie et son verbe font merveille.

Il n'a pas pour autant abandonné Montpellier, son ordre d'Avocat, sa Cour d'Assises où il plaide souvent avec sa fille Iris. Avocat de talent, il faut lire son livre « *Je n'ai jamais plaidé que pour moi* », écrit aux Éditions Domens avec le concours de Pascal Plat. Son titre est volontairement provocateur car l'avocat Christol plaidait pour ceux qu'il défendait, mais plaider est un art qu'il faut savoir exercer et aimer. Dans ce livre de plus de 300 pages, il y parle des nombreuses affaires qu'il a eu à plaider devant la Cour d'Assises et notamment de l'affaire Bissonnet mettant en cause un homme d'affaires, membre du Rotary, un aristocrate authentique - le Vicomte d'Harcourt dont le nom plonge dans l'Histoire de France - et un pauvre jardinier.

Vous venez d'entendre un homme de théâtre, un Avocat d'Assises, un grand représentant professionnel, mais aussi un Pesca Lune tel que décrit par Edmond Rostand dans son discours de réception à l'Académie Française du 4 juin 2003, relu il y a un instant par le récipiendaire.

Gérard Christol est peut-être tout à la fois. Un homme de théâtre, un politique, un Avocat d'Assises, un philosophe, un Pesca Lune. ÀA vous d'en juger. Mais pour moi, pour vous, pour ceux qui le connaissent, Gérard Christol, c'est d'abord et avant tout un humaniste dans tous les sens du terme, l'humanisme de Dante.

Rien de ce qui est humain ne lui est étranger, selon le mot de Terence. Sa devise d'Avocat tient en un mot qui est en tête de l'interview donnée à Midi Libre « Défense n'est pas justifiée » et il s'en explique dans une autre interview du 07/12/2015 pour ses 50 ans de barre : « *Défendre, ce n'est pas justifier, c'est aider à comprendre, écouter,*

accompagner. D'autres procès m'attendent : Avocat, ce n'est pas une profession, c'est un état ! Il n'y a pas de retraite ! »

Et aussi dans le Midi Libre du 13/11/2017 :

> *« Je passe mon temps, depuis 52 ans, à expliquer que ça ne veut surtout pas dire justifier. C'est écouter quelqu'un qui vous parle, essayer de comprendre ce qu'il vous dit et l'expliquer à d'autres, l'accompagner vers une sanction qui est totalement légitime. L'assister, c'est le réintégrer au troupeau des humains et expliquer le cheminement qui l'a conduit au passage à l'acte.*
>
> *Je dis très souvent qu'aux Assises, je n'ai jamais plaidé que pour moi. Avec l'être humain qui est derrière moi, en terme de noyau dur d'humanité, on est les mêmes. Après, la vie a fait qu'on a divergé et que je n'ai pas été en situation de passer à l'acte. Mais globalement, je défends un type qui est comme moi. À A part le fou, c'est un être humain dont il faut expliquer le pourquoi du comment de ce passage à l'acte. Ce n'est pas possible de tirer un trait sur un élément d'humanité sans l'entendre, sans le laisser s'expliquer. On a chacun, au fond de nous, un petit coffre à serpents qui renferme les capacités du mal. Ce coffre, à force de milliers de petits coups, peut s'ouvrir et le serpent sort. Quelquefois, il s'ouvre simplement d'un grand coup. »*

Certes, il y a chez Gérard Christol un côté Lunel et un côté Grau du Roi, un côté Guermantes et un côté Swann disait déjà Marcel Proust.

Le côté droit de son personnage révèle un homme de droite, le côté gauche révèle un homme de gauche.

Mais c'est la tête qui demeure, une tête bien faite et bien pleine, ainsi que le disait Montaigne.

Il sait d'où il vient et il sait où il va, comme quand il plaide aux Assises.

Et sa vie, depuis le temps où il faisait du théâtre à Lunel et ce jour où il est reçu à votre Académie, est remplie, bien remplie.

Mais quel parcours !

Monsieur le Président, j'ai peut-être dépassé le temps qui m'était imparti, mais il aurait fallu plus d'une heure pour parler du récipiendaire, de ce qu'il a fait, de ce qu'il a représenté, de ce qu'il représente encore aujourd'hui.

C'est Monsieur Jean Gaston Moore, Directeur de la Gazette du Palais qui écrivait (*Gazette du Palais des 22 et 23 octobre 2003*) : « *Gérard Christol : la marque de son éloquence demeure parmi nous. C'est un très grand orateur*. »

Je suis heureux, ce jour, d'avoir été avec vous témoin d'une heureuse rencontre, celle de l'éloquence et de l'art.

Je vous rends la parole, Monsieur le Président.

TdM

HAUT

Séance publique du 21 février 2022

Intronisation de M. Gérard Christol

Sydney H. AUFRÈRE
Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Chers Confrères,
Chères Consœurs ;
Mesdames, Messieurs,

Il m'appartient de dissiper l'inquiétude de votre parrain, Monsieur le Bâtonnier François BEDEL-GIROU DE BUZAREINGUES, en lui disant que, pour notre grand plaisir, nous sommes heureux qu'il n'ait pas eu le temps de faire plus court. Mais venons-en à vous, Monsieur, en précisant qu'on ne saurait demeurer indifférent à deux discours ajustés comme une double hélice d'ADN. Et cette notion génétique invite à dire que la qualité des individus se distingue à la façon dont ils s'inscrivent dans une chaîne de transmission de savoirs et de valeurs familiaux et professionnels. Même si vous dites ne pas plaider, la richesse de votre éloge empêche vos pairs de vous rendre justice en un battement de cils.

Parce que cela donne du sens, rappelons que cette cérémonie d'accueil dans notre compagnie induit une relation triangulaire : le récipiendaire fait l'*éloge* de son prédécesseur, puis le parrain adresse sa *réponse* à son filleul. Chacun considère tour à tour l'autre dans une communion de regards témoignant de l'estime réciproque : parce que vous estimez, parce que vous êtes estimé, nous vous estimons déjà. Instants d'autant plus intenses et précieux que deux, voire trois discours épidictiques convergent en l'hommage rendu par un « homme » à un autre « homme ».

Car, à l'extérieur du triangle initial, le président, au final, en vertu de cette parole performative que lui confère sa fonction, vous installe au nom de notre confrérie. C'est l'*intronisation.* Non pas sur une chaise comme l'histoire académique le rappelle, mais dans un « fauteuil », signe d'humanité du Prince envers l'âge et le savoir. Son caractère virtuel ravive, plutôt que ce *memento mori* « souviens-toi de la mort », adressé au Siècle de la Raison, cette affirmation humaniste de la vanité : *homo (est) bulla*[1], « l'homme (est) une bulle ». Quand bien même honore-t-il les bulles que nous sommes, ce fauteuil quoiqu'évanescent oblige : il rappelle ce joug d'exigence envers nous-même, cette invitation à l'émulation et à la modestie vis-à-vis des membres de notre petite République des Sciences, de la Médecine et des Lettres.

Revenons à ce dialogue où l'on voit naître des mises en abyme d'autant plus saisissantes que le pouvoir d'évocation des narrateurs est grand. Or, n'avons-nous pas, ce soir, le privilège d'assister à un échange entre deux bâtonniers, mot synonyme d'éloquence ? Perspectives aussi, facilitées, Monsieur, par vos origines : la Petite Camargue aux traditions taurines, pour vous métaphore de l'arène judiciaire, du risque

[1] John NASSICHUK, « "*Homo bulla est*" : La métaphore de la bulle dans la littérature humaniste latine et française », dans X. BONNIER (éd.), *Le Parcours du comparant. Pour une histoire littéraire des métaphores*, Rencontres n° 101, p. 449-467.

et de la combativité pour la vérité. C'est dans ce terroir, entre étangs et mer, que naît ce pouvoir d'évocation, ce talent oratoire, qui, servi par une voix bien timbrée, flexible et reconnaissable, est capable de susciter ce registre des émotions qui s'étend de la catharsis à la récollection.

D'ailleurs, c'est par une mise en abyme que nous entrons de plain-pied dans votre discours. À peine votre parrain vous annonce-t-il votre accueil dans les rangs de notre confrérie, que Gérard CALVET, par-delà le miroir de la vie, vous a déjà convié à le rejoindre. Et alors, la petite pervenche chère à Rousseau[2] n'est pas loin qui vous invite à tisser des affinités électives *a posteriori* avec lui, en empruntant la voie suivie par un juriste, Montaigne (1533-1592), faisant écho aux propos de La Boétie (1530-1563)[3] : « L'amitié, écrit ce dernier – il a dix-huit ans –, c'est un nom sacré, c'est une chose sainte : elle ne se met jamais qu'entre gens de bien et ne se prend que par mutuelle estime, elle s'entretient non pas tant par bienfaits que par bonne vie[4]». Vous vous êtes reconnu dans cet autre vous-même. Tout est là.

Peu à peu, après l'enfance et l'adolescence éduquées, les rencontres amicales, voici, sous votre plume, éclore l'homme en possession de son art peignant la nature morte et la sensualité des femmes nues : l'homme hommagé partage sa destinée avec une constellation d'artistes qui brille à présent dans le ciel de la Provence et du Languedoc. Vous nous rendez accessible « ce regard posé sur le monde », dites-vous, qui préfère confier à son œuvre le soin de plaider « une vie souriante » pour puiser dans vos propres mots. Témoignent tour à tour les membres de sa famille et ses amis. Mais ce faisant, par un effet de convergence, vous vous dévoilez peu à peu en comparant plaidoirie et art pictural. Peintre de l'émotion, votre âme félibrige prend le dessus, quand, dans votre péroraison, vous-même, Monsieur, parlez de rejoindre les « Alyscamps de Dieu », ces Champs-Élyséens de Mistral[5] dont la lecture a bercé votre adolescence.

Voici venir, enfin, auprès de notre confrère Gérard CALVET, l'aréopage de Pescalunes convoqués à son intention : Judah Ibn Tibbon, auteur d'un testament spirituel à son fils Samuel[6], traducteur des œuvres de Maïmonide. Ces Tibbonides de la « Petite Jérusalem » n'incitent-ils pas à l'acribie, à la pureté de la langue et de la grammaire ainsi qu'à la prudence de l'art qui sont votre héritage lunellois et, partant, le nôtre ? Judah Ibn Tibbon, érudit, médecin et poète, adresse ces deux phrases à son fils Samuel : « L'erreur que tu commettras, dit-il, on s'en emparera aussitôt, et elle poursuivra son auteur toute sa vie » ; et cette autre : « Si tu as un doute sur un point sans avoir de livre à consulter, garde toi de le traiter ! [7] » En présence de la peinture et du cinéma muet, la page de l'éloge se tourne.

Dans sa *réponse*, votre parrain s'inscrit dans le sillage de votre eulogie à Gérard CALVET. Il confirme qu'entre vous et lui, qu'entre lui et vous, existe une concordance d'étangs – d'étang de l'Or, d'étang du Levant – et de graus argentés. Il ourdit le fil d'Ariane du « pêcheur de lune » mistralien appelé à parcourir un labyrinthe républicain, démocratique, professionnel, politique, impressionnant. En vous votre parrain fait dialoguer les muses, Calliope et Thalie, en sorte qu'en vous prêtant sa voix, il nous a fait

---

2 Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, livre VI. La petite pervenche : *Vinca minor* L., 1753.

3 Voir Daniel LEFEBVRE, « Montaigne et la Boétie : deux images de la vérité », *Imaginaire et Inconscient* 20, n° 2, 2007, p. 15-21.

4 *Ibid.*, p. 15.

5 René GARAGNON, « Frédéric Mistral et les monuments d'Arles », *Bulletin des Amis du Viel Arles*, 2e série, n° 38, septembre 1980, p. 4-10.

6 Michel GAREL, *Au nom du père pour le fils : le testament spirituel de Judah Ibn Tibbon*, Paris : Lis et Parle, 2021.

7 *Ibid.*, p. 45.

l'amitié de revivre ces morceaux d'éloquence fulgurante qui ont jalonné vos bâtonnats. Les qualités et les mérites de celui nommé au ciel de la Conférence des Bâtonniers, votre alter ego dans les mêmes charges, les a mis en exergue en décrivant votre engagement aux côtés de vos pairs.

On ne saurait conclure sans affirmer, Monsieur, votre présence au plus près des secrets de l'âme humaine. Votre empathie avec l'homme jugé vous dévoile l'homme que vous êtes, l'homme que nous sommes. Vos propos rejoignent la pensée d'Albert Camus (1913-1960) dans *L'étranger* (1942) et l'ombre de son père ayant assisté avec nausée à une exécution capitale[8] récusée par Émile Pollack (1914-1978), à l'origine de votre vocation et de votre désir de conserver une passion intacte. Partageant, *mutatis mutandis*, le destin d'un personnage littéraire – Jean Tarrou dans *La Peste* de Camus[9] – vous êtes devenu, vous, l'avocat de L'ÊTRE. Fidèle tel qu'en vous-même à ce pari camusien, vous accompagnez jusqu'au bout cet « étranger » hébété, cet autre nous-mêmes égaré un instant en pays d'Absurdie.

C'est à l'exposé de vos mérites et à celui de telles valeurs d'humanité, Monsieur, que la Section des Lettres a proposé votre admission dans notre compagnie, et que l'Académie a entérinée.

Voici venir le moment de vous installer dans votre fauteuil.

Monsieur, mes chers confrères et consœurs, Mesdames, Messieurs, je vous invite à vous lever.

En qualité de Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir, comme membre titulaire au XXIe fauteuil de la section Lettres, Monsieur Gérard CHRISTOL.

La séance est levée.

TdM

HAUT

[8] A. CAMUS, *Le premier homme*, Paris : Gallimard (coll. Folio), 1994, p. 95.

[9] A. CAMUS, *La peste*, Paris : Gallimard (coll. Folio), 2013 (1re éd. 1947), p. 222-229 (Tarrou est, lui, fils d'un avocat général).

Séance publique du 16 mai 2022

Réception de

Monsieur Michel HILAIRE

Conservateur général du patrimoine
Directeur du musée Fabre

sur le XXe fauteuil de la section Lettres
laissé vacant par le décès de M. Bernard Chédozeau

TdM

Éloge de M. Bernard Chédozeau par M. Michel HILAIRE LIEN
Présentation de M. Michel Hilaire par M. Jean-Marie CARBASSE LIEN
Intronisation de M. Michel Hilaire par M. Sydney H. AUFRÈRE LIEN

Séance publique du 16 mai 2022

Discours de réception
Éloge de M. Bernard Chédozeau

Michel HILAIRE
Conservateur général du patrimoine
Directeur du musée Fabre

TdM

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs de l'Académie,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous exprimer toute ma gratitude pour une élection qui me touche et m'honore. Vous avez bien voulu m'accueillir au sein de votre illustre compagnie en me nommant au XXe fauteuil de la Section des Lettres qui était préalablement occupé par Monsieur Bernard Chédozeau, décédé le 8 mars 2021. Avant d'en venir au sujet qui nous réunit aujourd'hui, je voudrais témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont éclairé d'une façon ou d'une autre pour la rédaction de cet éloge. Permettez-moi, enfin, de manifester ma gratitude envers Monsieur Jean Hilaire, qui porte le même nom que moi, sans qu'il y ait entre nous un quelconque lien de parenté, dont je salue la constante bienveillance à mon égard. Sans doute aussi, me jugeait-il digne de succéder à son illustre beau-père Jean Claparède, conservateur du musée Fabre de 1945 à 1965.

Je voudrais, tout d'abord, retracer les grandes lignes de la carrière de Monsieur Bernard Chédozeau en m'attardant sur certains aspects de ses recherches qui sont, de mon point de vue, particulièrement représentatifs de sa riche personnalité.

Originaire de la région de Toulouse, Bernard Chédozeau a fait des études de Lettres classiques à Montpellier, avant de passer l'agrégation de Lettres en 1961. Après une carrière d'enseignant aux lycées d'Albi, de Montpellier, puis à l'Université, à Perpignan, à Montpellier, à Valenciennes, Bernard Chédozeau soutient, en 1975, une thèse en Sorbonne, *Religion et morale chez Pierre Nicole*[1]. En 1977, il devient inspecteur pédagogique régional, d'abord en Alsace, ensuite en Bourgogne et enfin à Paris. Il était particulièrement attaché à la formation initiale et continue des professeurs. Il fut membre des jurys, puis Vice-Président, des Capes et Agrégation de Lettres modernes. Il a collaboré à de nombreuses éditions de textes célèbres du XVIIe siècle dans la collection « Les Classiques Bordas »[2]. Il était Commandeur des Palmes Académiques. Il a été élu à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, en 1999, sur proposition du Doyen

[1] Bernard Chédozeau, *Religion et morale chez Pierre Nicole (1650-1680)*, thèse dactylographiée de doctorat d'État, université Paris-IV, 1975, 3 vol.

[2] Molière, *Les Fourberies de Scapin*, Paris, Bordas, collection « Les Classiques Bordas », 1994, 2016, Bernard Chédozeau (dir.) ; Jean Racine, *Britannicus*, Paris, Bordas, collection « Les Classiques Bordas », 1994, 2017, Bernard Chédozeau (dir.) ; Pierre Corneille, *Le Cid*, Paris, Bordas, collection « Les Classiques Bordas », 1996, 2003, Bernard Chédozeau (dir.).

André Gounelle[3]. Lors de sa réception à l'Académie, le 15 novembre 1999, ce dernier avait mis l'accent sur la qualité des travaux de Bernard Chédozeau portant sur le monde de Port-Royal. N'ayant pas eu la chance de rencontrer Bernard Chédozeau, ni d'assister à ses nombreuses conférences au sein de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, j'ai néanmoins trouvé, au fil de mes recherches, de nombreux points de rencontre entre ses centres d'intérêt et les miens. Passionné par la peinture française du XVIIe, grâce à mon maître Jacques Thuillier, professeur au Collège de France, j'avais dès mon arrivée à Montpellier, en 1992, organisé l'exposition *Grand Siècle* qui retraçait un siècle de création picturale en France à partir des richesses des collections publiques françaises[4]. Nul doute que Bernard Chédozeau avait visité cette exposition et celle, un peu plus tard, en 2000, consacrée à Sébastien Bourdon, toujours avec le concours de Jacques Thuillier[5]. La morale, la religion sont au centre de la création de ce temps, comme en témoigne l'œuvre de Georges de La Tour, de Poussin ou encore de Philippe de Champaigne, ainsi que nous le verrons à la fin de ce discours.

1. Pierre Nicole

C'est donc en 1975 que Bernard Chédozeau consacre sa thèse d'État à Pierre Nicole. Il est le premier à mettre l'accent sur ce personnage important du monde de Port-Royal, rarement étudié pour lui-même, mais souvent considéré en fonction de la personnalité, plus connue, du Grand Arnauld (1612-1694), le plus jeune des dix-neuf frères et sœurs de la mère Angélique, et meilleur disciple de Saint-Cyran. Je rappellerai brièvement son parcours. Né à Chartres en 1625, éduqué par son père, avocat, Pierre Nicole se rend à Paris en 1642 pour étudier la philosophie et suit des cours de théologie. Par sa tante, il entre en contact avec les Messieurs de Port-Royal. Il se retire à Port-Royal à l'invitation d'Antoine Arnauld et enseigne au sein des Petites Écoles. Il apprend le grec au jeune Racine qui fréquente les Écoles, sans doute dès 1646, d'après Georges Forestier éminent spécialiste de l'écrivain[6]. Il prend part à la collecte de matériaux pour la rédaction des *Provinciales* de Pascal dont il donne une traduction en latin (la langue internationale d'alors) sous le pseudonyme de William Wendrock. Il est l'auteur, avec Antoine Arnauld, de *La logique ou l'art de penser*, publié à Paris, en 1662, sans nom d'auteur. En 1664-1665, il écrit dix Lettres imaginaires sur le modèle des *Provinciales* dans lesquelles il entend montrer que les opinions hérétiques attribuées aux jansénistes n'existent que dans l'imagination des jésuites. Ces lettres sont violemment attaquées, en 1665, par Jean Desmarets de Saint-Sorlin, proche du parti dévot et des ultramontains. Pierre Nicole est une personnalité ambiguë qui prend ses distances avec les positions les plus intransigeantes de Port-Royal, en particulier sur la question de la grâce efficace (il développe la thèse de la *grâce générale* ou *universelle*, offerte à tous les hommes, dans une série de textes de 1655 à 1692). La mère Angélique de Saint-Jean le considérait avec la plus grande suspicion. Bernard Chédozeau a souligné, à maintes reprises, la

---

3 Bernard Chédozeau, « Réception de Bernard Chédozeau. Discours du récipiendaire », séance du 15 novembre 1999, *Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, t. 30, 1999, p. 409-422 ; André Gounelle, « Réponse du pasteur André Gounelle », *ibid.*, p. 422-427.

4 *Grand Siècle. Peintures françaises du XVIIe siècle dans les collections publiques françaises*, Montréal, Rennes, Montpellier, 1993, Montréal, musée des beaux-arts, Paris, Réunion des musées nationaux, 1993, Michel Hilaire, Patrick Ramade (dir.).

5 *Sébastien Bourdon, 1616-1671. Rétrospective*, Montpellier, Strasbourg, 2000-2001, Paris, Réunion des musées nationaux, 2000, Jacques Thuillier, Michel Hilaire (dir.).

6 Georges Forestier, *Jean Racine*, Paris, Gallimard, 2006.

complexité du personnage, prudent et audacieux à la fois, d'un côté très attaché aux Messieurs de Port-Royal, mais refusant de les suivre jusqu'au bout. Exilé aux Pays-Bas en 1679, il sollicitera, quelques années plus tard, l'autorisation de rentrer en France auprès de l'archevêque de Paris, François d'Harlay. Nicole est l'auteur de nombreux traités d'esthétique qui ont été heureusement réédités en 1996 par Béatrice Guion[7]. Cette dernière a soutenu, en 1997, une thèse en Sorbonne, *Pierre Nicole moraliste : l'humain en question*, sous la direction de Jean Dagen[8]. En bon augustinien, Nicole ne conçoit pas que l'art puisse occuper un domaine autonome. Il affirme dès 1659 (*De la vraie et de la fausse beauté*) : « Dès qu'un objet caresse l'âme de je ne sais quelle volupté, on déclare aussitôt qu'il est beau. Et cependant il n'y a rien de plus fallacieux ni de plus incertain que cette règle. » Pour lui, « la source de la beauté réside dans la vérité ». Il ne peut pas y avoir de pensée esthétique sans soubassement théologique. C'est à « la lumière de la raison qui est une, certaine et simple » que se découvre la beauté véritable, qui est « constante, fixe, éternelle[9] ».

2. Port-Royal

L'intérêt de Bernard Chédozeau pour la pensée et la spiritualité du Grand Siècle demeurera une constante dans son parcours de recherche. Il était l'un des membres des plus actifs de la Société des Amis de Port-Royal, et auteur de nombreux articles publiés dans les *Chroniques de Port-Royal* dont il a été le rédacteur en chef. Chaque année, il faisait une communication importante au colloque de la Société des Amis de Port-Royal, ne se bornant pas à Nicole, mais élargissant ses préoccupations à l'architecture de Port-Royal, à sa production littéraire, en particulier en historiographie, et surtout, comme on va le voir, aux questions de la traduction de la Bible. À travers la Société des Amis de Port-Royal, Bernard Chédozeau a été la cheville ouvrière, aux côtés de notre confrère Christian Belin, de deux colloques remarqués qui se sont tenus à Montpellier, l'un, en 1997, « Port-Royal et les Protestants »[10], l'autre, en 2008, « Port-Royal et la tradition chrétienne d'Orient »[11]. Au sein de la Société de Port-Royal, Bernard Chédozeau était en contact étroit avec Jean Mesnard, membre de l'Institut, éditeur des *Œuvres complètes* de Pascal, son ami et disciple Philippe Sellier ou encore Gérard Ferreyrolles, tous deux éminents dix-septièmistes de la Sorbonne. Je mentionnerai également le nom du Doyen André Gounelle, très lié aux études port-royalistes. Ajoutons encore que Bernard Chédozeau a été un collaborateur assidu de l'imposant *Dictionnaire de Port-Royal*, paru

---

[7] Pierre Nicole, *La vraie beauté et son fantôme et autres textes d'esthétique*, édition critique et traduction de Béatrice Guion, Paris, Honoré Champion, 1996.

[8] Béatrice Guion, *Pierre Nicole moraliste : l'humain en question*, thèse de doctorat, université Paris-IV, 1997, 2 vol., Jean Dagen (dir.) ; Béatrice Guion, *Pierre Nicole, moraliste*, Paris, Honoré Champion, 2002.

[9] Jean-Philippe Grosperrin, « Pierre Nicole, *La vraie beauté et son fantôme et autres textes d'esthétique*, édition critique et traduction de Béatrice Guion, Paris, Honoré Champion, 1996, [Compte-rendu] », *Littératures,* n° 36, 1997, p. 196.

[10] *Port-Royal et les protestants*, actes du colloque organisé par la Société des Amis de Port-Royal ; la Faculté protestante de théologie de Montpellier ; l'Université Paul-Valéry-Montpellier III, l'UPRES-A CNRS 5050 (Montpellier), l'UPRES-A CNRS 5037 (Saint-Étienne), tenu à Montpellier du 25 au 27 septembre 1997, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1998.

[11] *Port-Royal et la tradition chrétienne d'Orient*, actes du colloque organisé par la Société des Amis de Port-Royal, avec le soutien de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, de l'Institut de recherches sur l'âge Classique et les Lumières, tenu à Montpellier du 25 au 27 septembre 2008, Paris, Bibliothèque Mazarine, 2009.

en 2004 aux Éditions Champion, qui ne comporte pas moins de 3 000 noms associés, de près ou de loin, à Port-Royal. Tous ces érudits ont profondément renouvelé et enrichi la connaissance que l'on a de Port-Royal depuis ces cinquante dernières années ; Bernard Chédozeau aimait à souligner cette évolution qui a permis de sortir des schémas un peu caricaturaux qui ont longtemps prévalu. Il écrivait, en 1999, dans une conférence prononcée à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier : « Disons que, jusqu'à une époque récente, il a été porté sur le jansénisme et sur Port-Royal deux regards très différents, le regard de chacune des deux France, la France catholique et la France laïque ». Pour la France catholique, « Port-Royal est toujours suspect d'une hérésie proche de celle des protestants réformés, et il se trouve à la source éloignée des Lumières qui ont conduit aux persécutions de la Révolution. Pour la France laïque, en revanche, Port-Royal est, en particulier depuis Sainte-Beuve, comme le pan présentable de la religion catholique, le groupe qui, dans la religion catholique, a su faire entendre, sinon recevoir, les revendications de la conscience individuelle et les droits de la personne libre[12] ».

Quel a été l'apport fondamental de Bernard Chédozeau à la connaissance de Port-Royal ? Comme le notait Philippe Sellier en 2007[13], malgré l'apport immense de Sainte-Beuve qui consacra une large part de sa vie, de 1834 à 1867, à l'élaboration de son « Port-Royal », divers aspects de l'activité du groupe de Port-Royal étaient restés dans l'ombre : « Deux volets au moins y manquaient : l'un sur ses foisonnants travaux bibliques, qui ont abouti à la plus belle traduction de la Bible en français (de 1667 à 1693), promise à deux siècles de succès […]. L'autre sur la liturgie, puisque Port-Royal -avec trois siècles d'avance- préconisait une liturgie accessible à tous les fidèles, donc en langue française. » « Le Christophe Colomb de la redécouverte, écrit Philippe Sellier, a été M. Bernard Chédozeau. » Avec une rigueur et une patience inlassables, il s'est, à partir du début des années 1980, attaqué à ces deux grands domaines d'étude. D'abord, en explorant les riches fonds détenus par la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque de Port-Royal, en entretenant dans ce dernier cas des échanges nourris avec la responsable, Mme Odette Barenne. Ces recherches ont débouché sur la publication, en 1990, d'un premier livre majeur : *La Bible et la liturgie en français. L'Église tridentine et les traductions bibliques et liturgiques, 1600-1789*[14] ; dans la continuité de ces travaux, il convient de mentionner, en 2007, un autre ouvrage important : *Port-Royal et la Bible. Un siècle d'or de la Bible en France, 1650-1708*[15].

En ce qui concerne la traduction de la Bible en langue vernaculaire et l'accès de tout laïc, homme ou femme, à la lecture des textes sacrés catholiques, on peut dire qu'au XVIIe siècle deux courants principaux guident les catholiques, je cite Bernard Chédozeau : « Les Ultramontains et les ultra-restrictifs, plus nombreux qu'il ne semble, appuyés sur tous les ordres contemplatifs, sur les spirituels de l'École française, sur les jésuites, regardent avec méfiance l'entreprise des théologiens français ; les efforts en faveur d'une application raisonnée de la Règle IV leur apparaissent comme aventurés [La Règle IV du concile de Trente reconnaissait en effet le droit du laïc à la lecture des textes bibliques s'il en a la capacité]. De leur côté, les *catholiques-romains français*, qui

[12] Bernard Chédozeau, « Port-Royal. État présent de quelques recherches », séance du 11 octobre 1999, *Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, t. 30, 1999, p. 218.

[13] Bernard Chédozeau, *Port-Royal et la Bible. Un siècle d'or de la Bible en France, 1650-1708*, préface de Philippe Sellier, Paris, Nolin, 2007.

[14] Bernard Chédozeau, *La Bible et la liturgie en français. L'Église tridentine et les traductions bibliques et liturgiques*, *1600-1789,* Paris, Éditions du Cerf, 1990.

[15] Bernard Chédozeau, *Port-Royal et la Bible. Un siècle d'or de la Bible en France, 1650-1708*, Paris, Nolin, 2007.

défendent le principe des traductions bibliques, doivent se défendre contre l'accusation de protestantisme et pour cela, ils s'appuient sur la Règle IV. Leur entreprise se développe dans un climat réel de suspicion, et elle est acceptée et favorisée dans les milieux gallicans qui y voient un lieu d'affirmation de la spécificité et, déjà peut-être, de la nationalité française »[16]. Dans ce contexte, il faut souligner l'extraordinaire travail de traduction mené par les Messieurs de Port-Royal de 1653 à 1708. Parmi les pionniers de ce travail, on relève Antoine Le Maistre (1608-1658), brillant avocat de Paris, qui renonce au monde sous l'influence de Saint-Cyran et qui deviendra un des premiers Solitaires de Port-Royal des Champs ; il fut un des éducateurs de Jean Racine qu'il considérait comme son fils au sein des Petites Écoles de Port-Royal. Il commence la traduction de l'Ancien Testament à partir de la Vulgate, laissée inachevée à sa mort en 1658.

- Les années 1662-1667 sont essentielles et voient la traduction en français des maîtres-livres de la dévotion catholique de l'époque : en particulier, en 1662 (en pleine période de persécutions !), de *L'Imitation de Jésus-Christ* dans la traduction de Louis-Isaac Lemaistre de Sacy (frère de l'avocat décédé en 1658), traduction la plus répandue jusqu'à celle de Lamennais, en 1665, deux traductions des Psaumes, et, en 1667, le Nouveau Testament dit « de Mons », publié sans nom d'auteur par Daniel Elzevier, illustre imprimeur néerlandais, « avec les explications du sens littéral et du sens spirituel, tirées des Saints Pères », conformément à l'idée qu'il faut ajouter des notes et pas se contenter d'une simple traduction. On ne compte pas moins de cinq éditions en 1667, quatre en 1668 et un succès jamais démenti par la suite. C'est le texte du Nouveau Testament que cite Pascal dans les *Pensées*.
- De 1672 à 1693, est à relever la publication méthodique de chacun des livres de l'Ancien Testament, ouvrage connu sous le nom de Bible de Sacy, qu'il est préférable d'appeler Bible de Port-Royal, avec pour chaque chapitre de longues « explications » du sens littéral et du sens spirituel. Quand Sacy meurt en 1684, il ne reste plus à traduire que le Cantique des cantiques. Cette belle traduction de Sacy a été à nouveau éditée en 1990 par Philippe Sellier, déjà mentionné[17].
- Enfin, à la fin du siècle, de 1696 à 1708, les Messieurs reprennent et publient le Nouveau Testament de Mons en une traduction révisée, analysé et commenté selon la même méthode que les livres de l'Ancien Testament. L'ensemble de l'ouvrage occupe trente-deux volumes, forts in-octavo. « Bref, comme l'écrit Bernard Chédozeau, entre 1665 et 1693[-1708] c'est l'ensemble des ouvrages majeurs de la dévotion catholique qui sont publiés en une traduction accessible à tous les fidèles- au moins à ceux qui sont assez lettrés pour les lire et fortunés pour les acquérir »[18].

Toujours en 1999, Bernard Chédozeau soulignait l'ampleur de l'entreprise de traduction menée par les Messieurs, son caractère téméraire puisqu'elle s'opérait à partir de l'hébreu pour certains livres de l'Ancien Testament, alors que les pères conciliaires avaient autorisé la seule Vulgate. Pour les Messieurs de Port-Royal, la lecture de la Bible n'est plus un droit mais un devoir, une obligation pour tout laïc et même pour les femmes. Dans la préface du Nouveau Testament de Mons, en 1667, Lemaistre de Sacy opère un renversement complet par rapport à la position des catholiques ordinaires. Se fondant sur saint Augustin, il affirme que la lecture préalable de l'Écriture est un mode éminent de participation au sacrifice du Christ dans la communion sacramentelle. Citons Bernard Chédozeau : « Sacy établit un très beau parallèle entre la *rumination* de la Parole et la

[16] Bernard Chédozeau, « Port-Royal. État présent de quelques recherches », *op. cit.*, p. 219.
[17] *La Bible*, traduction de Louis-Isaac Lemaître de Sacy ; préface et textes d'introduction établis par Philippe Sellier, Paris, R. Laffont, collection Bouquins, 1990.
[18] Bernard Chédozeau, « Port-Royal. État présent de quelques recherches », *op. cit.*, p. 221.

manducation de l'Eucharistie. Il montre que, dans l'Eucharistie, le Corps du Christ est caché derrière des "espèces" et des "apparences extérieures", comme dans l'Écriture sa Parole est voilée derrière les "paroles très simples" et "les voiles mystérieux *[des]*paraboles" : dans les deux cas, Eucharistie et Écriture, c'est une même Présence réelle qui s'affirme »[19]. Mais cette obligation faite à tous les fidèles est à la source de conflits à venir, notamment de la bulle *Unigenitus* du pape Clément XI au concile de Pistoia, en 1713. Bernard Chédozeau conclut : « Jamais Rome n'acceptera cette position port-royaliste, venant après les interprétations ultra-restrictives ou modérées, car jamais l'Église ne fait reposer la transmission de la foi sur la nécessité de la lecture de la Bible : l'image et le thème du *berger ignorant et mystique* plane derrière ces refus très profonds »[20].

Cet immense travail de traduction a été innovant d'un point de vue stylistique et a suscité des critiques à l'époque, notamment de la part du jésuite Dominique Bouhours (1628-1702), emblème de l'abbé mondain, proche de Madame de Sévigné, de son cousin Bussy-Rabutin et de Madame de Lafayette. Bernard Chédozeau, dans son ouvrage *Port-Royal et la Bible*, évoque à plusieurs reprises ce personnage. Bouhours reproche aux traducteurs de Port-Royal l'emploi d'un style jugé trop métaphorique, trop elliptique, avec des raccourcis syntaxiques. Il critique, en somme, une manière de dire trop « poétique ». Le jésuite cite en exemple l'expression *pratascriptuarum,* traduite par « les prés des Écritures », qui est une formulation obscure qui ne peut pas être transposée en français. Il exige plus de rigueur, de clarté, et suspecte les traducteurs d'obscurcir le sens à dessein, pour masquer les incertitudes dogmatiques. Pour lui, les traducteurs jansénistes « affectent un langage mystérieux, tel qu'était celui des oracles ». Bouhours revient, sa vie durant, sur ces questions de traduction et fait paraître sa propre traduction du Nouveau Testament d'après la Vulgate, en 1697 et en 1703. Elle n'aura jamais cependant le même écho que celle de Sacy[21].

Quoi qu'il en soit, des générations d'écrivains, de Voltaire à Victor Hugo, en passant par Flaubert et Rimbaud, ont lu la Bible de Port-Royal et en ont été marqués.

3. Le Baroque

Avant d'en venir à l'autre ouvrage fondamental de Bernard Chédozeau sur l'architecture religieuse, je voudrais mentionner son livre *Le Baroque*, publié en 1989 dans la collection dirigée par Henri Mitterand, qui a eu un large écho et une grande diffusion jusqu'à aujourd'hui[22]. Ce dernier s'inscrivait dans la continuité des travaux sur le baroque dus à Yves Bottineau, Philippe Minguet, pour l'architecture, ou à Didier Souiller, pour la littérature[23]. Bernard Chédozeau tentait de faire le point sur l'emploi de ce terme dans le domaine littéraire français : « S'appuyant sur une hypothèse de travail qui distingue entre des œuvres destinées à l'oral et imprimées de façon aléatoire (théâtre, poésie, prédication) et des œuvres de prose intellectuelle destinées directement à l'impression (traités scientifiques, histoire et roman, œuvres de piété), l'auteur essaie de

[19] *Ibid.*, p. 222.
[20] *Ibid.*, p. 223.
[21] Sur Dominique Bouhours voir aussi Alain Rey, Frédéric Duval, Gilles Siouffi, *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, [Paris], Perrin, 2007, p. 691.
[22] Bernard Chédozeau, *Le Baroque*, Paris, Nathan, 1989.
[23] Yves Bottineau, *L'art baroque*, Paris, Mazenod, 1986 ; Philippe Minguet, *France baroque*, Paris, Hazan, 1988 ; Didier Souiller, *La littérature baroque en Europe*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

cerner la notion de baroque, d'en faire l'historique, d'en dégager l'évolution dans les aspects les plus récents »[24]. L'ouvrage de Bernard Chédozeau proposait non seulement une belle synthèse, mais aussi une vision novatrice de l'évolution de cette époque et de sa littérature.

4. Chœur clos, chœur ouvert. De l'église médiévale à l'église tridentine (France, XVIIe-XVIIIe siècle) [25]

Autre grand sujet de recherche de Bernard Chédozeau : l'architecture intérieure des églises dont l'évolution a varié au cours des siècles pour des raisons doctrinales, ecclésiologiques et artistiques. *Chœur clos, chœur ouvert*, paru en 1998, faisait le point sur toutes ces questions. La façon dont la théologie imprimait un ordre précis dans l'architecture fascinait Bernard Chédozeau[26]. Cet intérêt pour l'architecture lui venait, peut-être, d'un grand-père maternel qui était architecte départemental à la Préfecture de l'Hérault. En tout cas, plusieurs de ses amis peuvent en témoigner, il était un arpenteur et un explorateur inlassable des églises de France et de la capitale. Quand il prenait des vacances en famille, contrat était passé de ne pas visiter plus de trois églises par jour !

Pendant la période du Moyen Âge, toute église ayant un collège de prêtres disposait d'un chœur fermé par un jubé, un chœur de stalles clos (ainsi dans les cathédrales, les collégiales, les églises de monastère). On en trouve encore des exemples à Narbonne, à Albi, à Saint-Bertrand-de-Comminges. Dans ce dernier cas, la cathédrale est la seule à avoir conservé en France sa pureté initiale. Celle-ci présente un chœur clos entièrement construit en bois et fermé par une porte pleine qui le rend invisible de l'extérieur. Un célèbre *Arbre de Jessé* orne les stalles et retrace d'un côté la généalogie du Christ et de l'autre l'histoire de la Vierge depuis l'Annonciation jusqu'à son couronnement. Le jubé de Saint-Bertrand-de-Comminges est surmonté encore de sa croix, tourné vers la courte nef. Les sculptures décorant le jubé sont destinées au laïc qui, dans la nef, peut assister à la messe célébrée sur l'autel de la paroisse.

À partir du XVIe siècle, la Réforme protestante, en niant la distinction du clerc et du laïc, en refusant la conception de l'Eucharistie et les images, bouleverse l'architecture intérieure des églises et détruit chœurs clos, jubés et images. Le concile de Trente réagit aux attaques des Protestants et invente une nouvelle église « tridentine », du type de celle des Jésuites, avec un nouvel autel et une nef chargée d'une signification nouvelle. C'est cette église tridentine qui va, peu à peu, imposer ses valeurs au point d'entraîner une transformation radicale des anciennes églises à chœur clos. Pendant deux siècles, jusqu'à la Révolution, les collèges de prêtres, les chapitres, ont démoli ces chœurs clos. Mais, on assiste à de grandes disparités selon les cas et les régions. Par exemple, à Notre-Dame de Paris, la clôture du chœur par le jubé s'est maintenue jusqu'à la veille de la Révolution.

L'Église Saint-Paul-Saint-Louis (1627-1641), (précédemment appelée église Saint-Louis-des-Jésuites), rue Saint-Antoine à Paris, est un bon exemple des églises « tridentines », à l'instar du Gesù à Rome : courte nef, parfaite visibilité du sanctuaire et

---

[24] Préface *in* Bernard Chédozeau, *Le Baroque*, op. cit.

[25] Bernard Chédozeau, *Choeur clos, choeur ouvert. De l'église médiévale à l'église tridentine (France, XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Éditions du Cerf, 1998.

[26] Bernard Chédozeau, « "Choeur clos, choeur ouvert". L'évolution et la distribution intérieure des églises chrétiennes, puis catholiques, du Moyen Âge à la Révolution », séance du 18 juin 2001, *Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, t. 32, 2001, p. 229-234.

mise en évidence de la chaire pour l'audition des prédicateurs. À la différence de l'église médiévale à chœur clos, ici, c'est toute l'église qui participe du sacré, sanctuaire et nef, et ce, pour le laïc lui-même, dès le porche franchi. La façade extérieure correspond à la structure interne de l'église. Grâce à la gravure, il est possible aujourd'hui de se figurer la splendeur des dispositifs mis en place pour l'ornement de ces églises d'un genre nouveau[27]. Elle met en évidence l'admirable *Présentation au temple*[28] surmontée de *L'Apothéose de saint Louis*[29] par Simon Vouet, un des acteurs majeurs du renouveau de la peinture française sous le règne de Louis XIII[30]. On demeure mal renseigné sur les circonstances exactes de la commande, mais tout laisse à penser qu'elle émanait du cardinal de Richelieu, lui-même, en tant que protecteur des Jésuites. Celui-ci avait pris à sa charge le décor de la façade de l'église. Les jésuites souhaitaient pour l'autel de leur principale église de Paris un faste particulier. Il fallait se rattacher à la royauté, d'où la présence de saint Louis dans la partie haute. Pour la partie basse, Vouet représente le thème de *La Présentation au temple*, le moment où le vieillard Siméon prend l'Enfant dans ses bras et proclame que Jésus est la lumière du monde (c'est le fameux *Nunc dimittis* du Cantique de Siméon). Vouet conçoit une scène puissamment rythmée par les masses architecturales, avec de grandes obliques d'un effet baroque. Vouet tient à se surpasser au moment, précisément, où Nicolas Poussin, rappelé par le roi, séjourne dans la capitale (1640-1642). Hélas, le retable a été démembré lors de la vente des biens des Jésuites, en 1763. Il est alors démonté et vendu. Donné à l'Académie royale, il passe au Louvre à la Révolution. *L'Apothéose* est envoyée à Rouen, en 1803. Aujourd'hui, *La Présentation au temple* est le principal tableau de la main de Vouet conservé dans les collections nationales. Pour se rendre compte de l'effet produit par ces grands retables architecturaux ornant le chœur des églises, gothiques ou non, de la capitale, il faut aller aujourd'hui à Saint-Nicolas-des-Champs. L'église conserve toujours sur le maître-autel *Les Apôtres au tombeau de la Vierge* et, dans la partie supérieure, *La Vierge en Assomption*[31]. Il s'agissait du premier coup d'éclat de Vouet à Paris, peu après son retour en France, en 1627. La signature de l'artiste est d'ailleurs visible en bonne place sur la marche du sarcophage. Le lyrisme de la composition, la joliesse de la couleur s'accommodent parfaitement, à cette date précoce, de traits réalistes, vestiges du caravagisme.

Port-Royal propose une solution originale, je cite Bernard Chédozeau : « En plaçant le laïc entre le sanctuaire de l'autel et le chœur des stalles des religieuses, les port-royalistes soulignent ainsi l'unité du peuple chrétien face à l'autel. Ainsi peut s'expliquer ecclésiologiquement (et d'une manière que corrobore la volonté constante des Messieurs d'affirmer les droits et les devoirs du laïc) ce qui semble bien être une véritable innovation […]. À leur façon discrète et originale, et par un choix aussi riche et, semble-t-il, aussi profond que celui des Jésuites, les religieuses et les Messieurs expriment une même volonté de répondre aux exigences tridentines. Que ce soit dans la solution des Jésuites ou dans celle de Port-Royal, doctrine, spiritualité et dévotion,

---

[27] Edme Moreau, *Le retable de l'église Saint-Louis-des-Jésuites à Paris*, gravure, état en 1641-1643, publiée en 1643 par François Derand avec une dédicace à Sublet de Noyers, surintendant des bâtiments de Louis XIII, voir cat. exp. *Vouet*, Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 1990-1991, Paris, Réunion des musées nationaux, 1990, Jacques Thuillier (dir.), p. 310, repr.

[28] Simon Vouet, *La Présentation au temple*, vers 1640-1641, huile sur toile, 393 x 250 cm, Paris, musée du Louvre, inv. 8492.

[29] Simon Vouet, *L'Apothéose de saint Louis*, vers 1640-1641, huile sur toile, 275 x 175 cm, Rouen, musée des Beaux-arts, inv. D.803.21.

[30] cat. exp. *Vouet*, *op. cit.*, n° 51 et n° 52, p. 310-315, repr. p. 313, 314.

[31] *Ibid.*, n° 22 et n° 23, p. 232-234, repr. p. 233.

ecclésiologie et liturgie se retrouvent dans l'art le plus haut et le plus fonctionnel qui soit »[32].

Antoine Le Pautre, jeune architecte de 26 ans, conduit les travaux de la chapelle de l'abbaye de Port-Royal de Paris, de 1646 à 1648. L'entrée de l'église se faisait par le bras gauche du transept et non par la façade principale. Les religieuses calmèrent les ardeurs de l'architecte en renonçant au riche portique de façade. « Tout le plaisir qu'on prend des choses visibles diminue d'autant la vie de la grâce », déclarait la mère Angélique Arnauld. Même simplifiée, la nouvelle façade était « si jolie » que l'abbesse en éprouvait de la « confusion », comme elle le révélait à un correspondant, le 21 septembre 1646[33]. « Port-Royal, foyer du jansénisme français, fut aussi, selon Jean-Marie Pérouse de Montclos, une école du classicisme, sobre, ascétique »[34]. Il est parfois possible de voir la chapelle et le cloître, faisant partie de l'hôpital Cochin, à l'occasion des Journées du Patrimoine.

En 1648, Philippe de Champaigne (1602-1674) peignit pour le maître-autel de l'église de Port-Royal de Paris une *Cène* considérée comme un de ses tableaux les plus accomplis. Quelques années plus tard, vers 1652, il exécuta un autre tableau de même sujet destiné au maître-autel de Port-Royal des Champs[35]. Il s'agit d'une œuvre à programme qui est bien plus que l'illustration du moment dramatique où Jésus annonce à ses disciples que l'un d'eux va le trahir. Champaigne représente le mystère perpétuel de L'Institution de l'Eucharistie où, pour la première fois, le Christ se rend présent sous les espèces du pain et du vin. Le thème eucharistique était essentiel pour les religieuses de Port-Royal qui avaient une vénération particulière pour le Saint-Sacrement. Mais, dans le contexte des années 1650 vient s'ajouter une autre raison : elles devaient répondre à des accusations sans fondement de ne pas communier, ou pas assez souvent, et d'avoir des sympathies calvinistes. Elles demandent donc à Champaigne une seconde Institution de l'Eucharistie pour réaffirmer leur vénération pour l'hostie et se défendre de ces calomnies au moment même où elles entreprenaient des travaux importants dans l'église. Il s'agit d'une œuvre de défense, comme le sera, un peu plus tard, l'ouvrage de Pascal *Les Provinciales*[36]. Champaigne, adepte de Port-Royal, dirigé par Lemaistre de Sacy, s'en tient au texte biblique (Matthieu XXVI, 26-29) qui décrit la façon dont Jésus et ses disciples firent la Pâque. Jésus a annoncé à Judas que c'est bien lui qui le trahira et rompt le pain. En représentant l'acte de bénédiction, Champaigne nous fait assister à la première transsubstantiation, sorte de renouvellement de l'Incarnation.

---

[32] Bernard Chédozeau, *Chœur clos, chœur ouvert, op. cit.*, voir en particulier pour schéma de la disposition intérieure des chapelles de Port-Royal des Champs et de Port-Royal de Paris, *ibid.*, p. 74.

[33] Voir Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Histoire de l'architecture française. De la Renaissance à la Révolution*, Paris, Mengès, 1989, ill. 214, Antoine Le Pautre, Élévation du portail de l'église de Port-Royal de Paris ; Vue en coupe de l'intérieur de l'église, in *Desseins de plusieurs palais* (1652), p. 186.

[34] *Ibid.*, p. 187.

[35] Philippe de Champaigne, *La Cène*, vers 1652, huile sur toile, 158 x 233 cm, Paris, musée du Louvre, inv. 1124 ; voir cat. exp. *Le Dieu caché. Les peintres du Grand Siècle et la vision de Dieu*, Rome, Académie de France à Rome, 2000-2001, Rome, Edizioni de Luca, 2000, Olivier Bonfait, Neil Mac Gregor (dir.), n° 46, p. 197-199, repr. p. 198 (notice de Neil Mac Gregor) ; en ce qui concerne l'exemplaire de *La Cène* conservé au musée des Beaux-arts de Lyon, voir *Catalogue raisonné des peintures françaises du XVe au XVIIIe siècle. Musée des Beaux-arts de Lyon*, Paris, Somogy, 2014, Frédéric Elsig (dir.), n° 58, p. 170-172, repr. p. 171 (notice de Frédérique Lanoë).

[36] Neil Mac Gregor *in* cat. exp. *Le Dieu caché. Les peintres du Grand Siècle et la vision de Dieu*, *op. cit.*, p. 197.

Conclusion

On ne peut pas réduire la riche et complexe personnalité de Bernard Chédozeau aux questions liées à la traduction des textes sacrés et à l'architecture religieuse. Sa longue fréquentation de Pierre Nicole lui avait fait prendre conscience très tôt des véritables enjeux d'une pensée libre et indépendante. À la fin de sa vie, Bernard Chédozeau, selon le témoignage de plusieurs de ses amis, avait un intérêt de plus en plus marqué pour la rationalité de la pensée du XVIIIe siècle et les Lumières. Il avait prononcé, ici même, en 2016, une conférence sur Condorcet[37]. Personnalité pudique et secrète, d'une grande modestie, Bernard Chédozeau aimait la compagnie des auteurs de l'intime qui livrent le meilleur d'eux-mêmes dans leurs correspondances et leurs journaux : ainsi Kierkegaard, Amiel, André Gide, Paul Valéry, Nietzsche ou encore Cioran. En 2002, il avait consacré à Soren Kierkegaard une conférence à partir des notes sur la religion du philosophe, extraites de son *Journal*[38]. Son épouse, Anne-Marie Chédozeau, me le confiait, il aimait particulièrement regarder l'image du *Voyageur contemplant une mer de nuages* de Caspard David Friedrich, qui date de 1818 et qui se trouve à la Kunsthalle de Hambourg. Tableau énigmatique s'il en est avec cette figure qui tourne le dos au spectateur et dans laquelle on peut projeter toutes les rêveries possibles. Au loin, un groupe de falaises fortement découpées et une chaîne de montagnes enveloppées par la brume. Le *Wanderer*, « promeneur solitaire » rousseauiste, a atteint la limite physique de son chemin d'investigation. Cet homme est peut-être tourmenté par des préoccupations intérieures... tout reste ouvert, mystérieusement[39]. Ce voyage de la vie avait été magnifiquement évoqué par Chateaubriand, dès 1802, dans le *Génie du Christianisme* : « L'homme est suspendu dans le présent, entre le passé et l'avenir, comme sur un rocher entre deux gouffres : derrière lui, devant lui, tout est ténèbres ; à peine aperçoit-il quelques fantômes qui, remontant du fond de deux abîmes, surnagent un instant à leur surface, et s'y replongent »[40].

TdM

HAUT

[37] Bernard Chédozeau, « Condorcet. Un philosophe des Lumières, un humaniste », séance du 29 février 2016, *Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, t. 47, 2016, p. 51-60.

[38] Bernard Chédozeau, « Le Christianisme tragique de S. Kierkegaard dans son Journal. Un théocentrisme humaniste », séance du 6 mai 2002, *Bulletin de l'Académie des lettres et sciences de Montpellier*, t. 33, 2002, p. 135-175.

[39] Werner Hofmann, *Caspar David Friedrich*, [Paris], Hazan, 2000, p. 9.

[40] Chateaubriand cité par Werner Hofmann, *ibid.*, p. 10

Séance publique du 16 mai 2022

Présentation de Michel Hilaire

Jean-Marie CARBASSE
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Président
Monsieur le secrétaire perpétuel
Monsieur le président de la section des Lettres,

Si je parle ici aujourd'hui pour, selon les termes consacrés, « faire l'honneur de la réponse » à notre nouveau confrère, ce n'est pas en raison de compétences ou de qualifications particulières que je pourrais avoir dans le domaine de l'art ou de l'histoire de l'art, car même si mon intérêt pour ces sujets a toujours été très vif, c'est celui d'un simple amateur, celui de « l'honnête homme » cher aux Classiques, mais dont la spécialité relève d'un autre champ disciplinaire, celui du droit. Quoi de plus éloigné, dira-t-on, que l'art et le droit ? Quel rapport peut-il y avoir entre ces deux disciplines, quel secours l'une peut-elle prêter à l'autre ? Je laisse cette question de côté pour aujourd'hui, me réservant d'y revenir à l'occasion d'une prochaine conférence. Si je suis à cet instant devant ce micro, c'est comme substitut de mon confrère et ami le doyen Jean Hilaire, à qui revient le mérite d'avoir proposé le premier la candidature de Michel Hilaire à l'un de nos fauteuils et qui m'a demandé de le remplacer.

Jean Hilaire et Michel Hilaire, en dépit de l'homonymie, n'ont absolument aucun rapport de parenté, mais un puissant lien existait depuis longtemps entre le Musée Fabre et Jean Hilaire, puisque celui-ci était le gendre de Jean Claparède, qui a dirigé le musée pendant vingt ans, de 1945 à 1965. Agrégé d'histoire, en poste au Lycée de Montpellier comme professeur de classes préparatoires, Jean Claparède était déjà familier du musée avant d'être nommé à sa tête, et il en connaissait tous les arcanes. Dès 1943, il s'était mis en congé de l'enseignement pour travailler au déménagement des œuvres, menacées par les prédations de l'occupant, vers des cachettes sûres. Devenu directeur en titre, et bien que presque entièrement dépourvu de moyens, Jean Claparède a, néanmoins, accompli un travail exceptionnel par l'étude minutieuse des collections, le classement et l'inventaire rigoureux des œuvres. Il a procédé au recensement exhaustif des fonds et dressé un catalogue général du musée qui était achevé au moment de son départ et qui, bien que resté inédit, continue à rendre de très grands services.

***

Mais je suis ici, Monsieur, pour vous présenter, et je n'ai que trop tardé. Vous êtes né le 17 avril 1958 à Privas, chef-lieu de l'Ardèche, la plus petite préfecture de France. Au Moyen Âge, la ville dépendait des comtes de Valentinois qui lui ont accordé une charte de franchises assez complète en 1309, mais l'époque la plus remarquable de son histoire est celle de la Réforme et des guerres de religions. Privas avait adhéré, très tôt, au calvinisme, au point de constituer un point fort du dispositif huguenot dans les Cévennes. Sept ans après Montpellier, en 1629, la ville a été assiégée par Montmorency

et ses remparts rasés. Votre famille s'inscrit dans cette tradition et, sans en faire parade, vous lui êtes, il me semble, resté fidèle : la réserve et la discrétion qui vous caractérisent viennent sans doute de là…

Le Vivarais faisait partie de l'ancien Languedoc, mais c'en était un « diocèse » périphérique. Il n'était représenté aux États que par l'évêque de Viviers, un « baron de tour » qui ne siégeait que tous les douze ans, et par des délégués de quelques villes, dont Privas ne faisait pas partie. Plutôt que vers Nîmes ou Montpellier, le Vivarais regardait vers Valence et Lyon, et cela reste vrai aujourd'hui de l'Ardèche. Vos premiers contacts avec notre ville ont eu lieu à l'occasion de vacances à la plage ; c'est lors d'un de ces passages que vous avez découvert pour la première fois le musée Fabre, et admiré certaines de ses merveilles. Mais cela n'a pas suffi pour que vous choisissiez Montpellier comme *Alma mater*, et c'est à la Sorbonne, ou plutôt à Paris IV, que vous avez fait de brillantes études d'histoire de l'art et d'archéologie. En 1984, vous passez avec succès le concours de Conservateur des musées de France ; vous enchaînez ensuite les stages dans les plus beaux musées d'Ile-de-France : Orsay, Fontainebleau, le Louvre, où vous complétez votre formation auprès des plus grands : Michel Laclotte, Jean-Pierre Samoyault, Pierre Rosenberg.

Puis, en 1987, couronnement de votre cursus de formation, vous êtes admis à l'Académie de France à Rome. Vous passez à la villa Médicis deux années merveilleuses, dans la lumière inoubliable du ciel romain. Et vous approfondissez votre admirable connaissance de la peinture italienne classique, dont vous êtes aujourd'hui l'un des premiers spécialistes internationaux.

De retour en France, après deux années passées à la Direction des musées de France, vous choisissez de travailler en province, soit que vous partagiez avec Malraux le souhait que le mot de « province » ne fût plus « *un mot hideux* », soit, plus vraisemblablement, que vous ayez la nostalgie de la lumière et des grands chênes verts de la campagne romaine. Vous voici donc – j'allais dire : vous voici enfin ! –, en 1992, à peine âgé de 34 ans, nommé directeur du Musée Fabre en tant que conservateur des musées de France – un corps d'État, donc – détaché auprès de la collectivité locale. Dès lors, pour nous du moins, vous n'avez plus de vie personnelle : votre parcours se confond avec celui de votre musée, auquel vous vous consacrez désormais entièrement, avec une énergie et une passion qui, trente ans après, sont intactes.

***

Qu'était le musée Fabre en 1992 ? Bien sûr, on n'est plus sous Louis-Philippe où, au Musée de Montpellier comme ailleurs, les œuvres étaient accrochées pêle-mêle dans une espèce de promiscuité, le seul critère d'accrochage semblant être la dimension des cadres et le souci d'utiliser, sans laisser aucun blanc, toute la surface du mur, comme le montre cette fameuse lithographie des années 1830, d'après Fortuné Ferogio, « Intérieur du musée Fabre, un dimanche »… Loin de cette caricature, le musée Fabre était déjà, à la fin du XXe siècle, un grand musée, quoique « musée de province ». Il avait surtout, par les circonstances mêmes de sa création, une grande originalité par rapport à la plupart des autres musées de province : il ne se voulait pas un Louvre au petit pied, chargé d'éduquer le public en lui présentant quelques maigres spécimens de toutes les époques, voire de toutes les écoles, de la peinture : le Musée Fabre était d'abord le musée *de* François-Xavier Fabre, c'est-à-dire la création personnelle d'un homme qui avait été à la fois un grand artiste et un connaisseur particulièrement éclairé. La chance a alors voulu que ce caractère très « identifié » se conserve, et même se renforce, grâce aux dons et legs dont le musée a été par la suite le bénéficiaire, d'abord de la part de Valedeau, en 1836, puis de Bruyas, en 1868 et 1876, jusqu'aux toutes récentes donations, entre autres celles de Pierre Soulages et de Vincent Bioulès. Notre musée, loin d'être un fourre-tout

indifférencié, présente ainsi d'évidentes *lignes de force*, dictées par les goûts toujours très sûrs des donateurs successifs. C'est cette « personnalité » du Musée de Montpellier qui vous a séduit d'emblée, Monsieur, et qui vous a décidé à relever le défi de sa prise en charge.

Car c'était un défi ! Et d'abord un défi financier, tant la politique municipale à l'égard du musée de la ville avait été, pour le moins, asthénique. Jean Claparède racontait l'anecdote suivante, rapportée par Jean Hilaire :

Comme le directeur du musée – qui venait de présenter au conseil municipal une nouvelle, et très modeste, demande de crédits –, se promenait, en ville, en compagnie de son ami Jean Baumel, alors secrétaire général de la mairie, celui-ci lui avait pris le bras pour lui expliquer, l'air désolé, en lui montrant quelques nids de poule, qu'une ville qui avait des rues en aussi mauvais état ne pouvait absolument pas augmenter le budget de son musée, fût-il le musée Fabre !

La chance a voulu qu'en arrivant à Montpellier vous trouviez un maire, sinon artiste lui-même, du moins ouvert aux choses de l'art et décidé à développer une politique culturelle ambitieuse. Après de longs travaux d'approche, il s'est produit une espèce d'alignement des planètes qui vous a permis d'emporter la décision, non pas seulement d'améliorer la disposition du Musée en déplaçant quelques cloisons, mais bien de le *rénover* en profondeur, à la fois en doublant sa surface et en révisant de fond en comble son aménagement.

Les planètes que je viens d'évoquer, c'étaient trois hommes : Georges Frêche, Pierre Soulages, et vous-même – conjonction d'un grand maire, d'un grand artiste et d'un grand conservateur.

Le musée avait exposé une partie des œuvres de Soulages en 1999-2000 et c'est à la suite de cette exposition que l'artiste avait proposé de consentir à la ville la très importante donation que l'on sait, pourvu qu'elle soit convenablement mise en valeur. C'est cette proposition qui a convaincu le maire de consacrer au Musée un budget très augmenté et d'en faire, en adoptant *votre* projet, ce que nous voyons aujourd'hui : le plus beau et le plus important musée « *de province* » – et nous pouvons dès lors prononcer ce mot avec fierté : une « province » qui n'a pas honte de l'être !

***

Chose remarquable : la conduite exténuante d'un chantier qui a duré cinq ans ne vous a pas empêché de poursuivre ce que vous aviez commencé, dès 1992 : d'une part l'enrichissement des collections (1), de l'autre un effort sans précédent pour les faire connaître à la fois aux Montpelliérains et à l'extérieur (2).

1. Enrichir les collections, d'abord, mais avec le propos bien arrêté de rester fidèle aux lignes de force dont je viens de parler, pour *conserver l'identité* du musée. Avec l'aide de très compétents collaborateurs, vous avez donc recherché vos chers Italiens, bien sûr, mais aussi les œuvres disponibles de Fabre, de Bourdon, de Bazille, etc. C'est ici qu'il faut rendre compte d'un véritable exploit, la « réunion » du fameux Poussin.

Fabre avait acquis diverses œuvres de Poussin, plusieurs dessins et quelques tableaux, en particulier un très beau *Baptême du Christ*, mais aussi, dans un genre bien différent, une toile intitulée *Vénus et Adonis* qui représente, devant le paysage de Grottaferrata, la déesse et son berger tendrement enlacés. On connaissait également, de Poussin un autre paysage de Grottaferrata représentant un « dieu fleuve » dépourvu de nom particulier, le regard tourné vers la droite. Il a fallu attendre la fin du siècle dernier, et beaucoup de discussions, pour se rendre compte qu'en réalité ces deux tableaux *n'en faisaient qu'un* et que l'œuvre originale avait été coupée en deux, à la fin du 18e siècle, sans doute dans un but lucratif. Il vous a fallu, Monsieur, beaucoup de ténacité et un

grand talent de persuasion pour réussir à réunir les deux parties de cette œuvre et à reconstituer le tableau initial !

Vous avez présenté la perspective de cette réunion au public montpelliérain, dès 2008 : *Nicolas Poussin, un chef-d'œuvre réuni*, grâce au prêt du *Dieu fleuve* consenti par le *Metropolitan Museum* de New York. Deux ans plus tard, à la suite de négociations compliquées que vous avez admirablement conduites, vous avez pu proposer à la Communauté d'Agglomération de Montpellier l'acquisition du *Paysage au dieu fleuve*, et l'Agglo, comme on disait alors, a pu effectuer cet achat, avec l'aide d'organismes publics et de mécènes privés. Comme vous l'avez écrit, « la réunion de ces deux toiles constitue un événement exceptionnel dans le monde de l'histoire de l'art, elle permet la renaissance fabuleuse d'un chef-d'œuvre endormi depuis plus de deux siècles ».

Dès lors, ses deux parties désormais replacées, cette fois définitivement, dans un même cadre, le tableau se révèle dans toute sa complexité. C'est une scène étrange, qui met en présence d'un côté Vénus et Adonis s'ébattant gaiement sous de magnifiques chênes verts – les yeuses de Virgile – et de l'autre le dieu fleuve immobile qui considère les amants d'un œil sévère, voire même réprobateur. D'un côté, le temps court du plaisir immédiat – *carpe diem* –, de l'autre, une vision plus lointaine, qui anticipe les déceptions à venir et même, peut-être, la mort qui rôde ; et de fait, on connaît le sort funeste d'Adonis… Poussin reprendra ce thème quelques années plus tard, dans les *Bergers d'Arcadie – Et ego in Arcadia*…–, mais je n'ai pas le temps de m'y attarder…

2. Venons-en aux expositions. Un musée n'a pas seulement mission de *conserver les œuvres*, il doit aussi *les faire connaître*, les mettre en valeur et les mettre au service de la culture commune. Depuis votre arrivée à Montpellier, près de 110 expositions ont été présentées au Musée Fabre, ou sous son égide. Il va sans dire que je ne vais pas en faire la liste, que chacun peut consulter sur le site du Musée – site, je le dis en passant, remarquablement bien fait !

Bien évidemment, ces expositions concernent, d'abord, les peintres de Montpellier, ou des artistes particulièrement liés à notre ville, à la fois pour que les Montpelliérains prennent conscience de la richesse de leur héritage artistique, et pour faire connaître cet héritage à l'extérieur. Mais, vous avez aussi « convoqué » à Montpellier les plus grands noms de la peinture mondiale, classique ou contemporaine, faisant alors du musée Fabre, pour quelques mois chaque année, un centre artistique international. Pendant les travaux, chose remarquable, alors que le chantier, très lourd, requérait la présence continuelle du directeur, les expositions ont continué, au Pavillon ou hors de Montpellier. Je n'en évoquerai, bien sûr, que quelques-unes, en vous priant d'excuser la subjectivité de mes choix !

Dès votre arrivée à Montpellier, au cours de l'année 1993, vous avez participé à la préparation de l'exposition *Grand Siècle : peintures françaises du XVIIe siècle dans les collections publiques françaises*, présentée successivement à Montréal, à Rennes et à Montpellier.

En 1995-1996, le musée expose, pour la première fois, Vincent Bioulès ; il revient ensuite, en 2011, avec une sélection de sa très importante donation ; et encore, dans l'été 2019, pour de superbes « chemins de traverse » qui nous ont mené des places d'Aix au Pic Saint-Loup, en passant par le littoral…

Un autre montpelliérain, mais âgé de quatre siècles, sort de l'ombre en l'an 2000 : c'est Sébastien Bourdon, né en 1616, dont vous dites, en le comparant à Poussin, qu'il est « l'un des artistes les plus brillants du XVIIe siècle français ». Artiste à la fois classique et sensuel, comme en témoigne son *Extase de Marie Madeleine* où il montre la sainte pénitente, soutenue par un ange magnifique, s'abandonner à la vision béatifique dans un décor de Sainte Baume…

En 2003, vous remettez à l'honneur la collection Bruyas du Musée Fabre, autour de la rencontre avec Courbet : « Bonjour Monsieur Courbet » ! Vous célébrerez encore Courbet en 2008, après les travaux. Quelques mois auparavant, pour marquer d'un signe fort la réouverture du Musée après cinq ans de travaux, vous décidiez d'honorer François-Xavier Fabre, non seulement comme fondateur du musée, mais aussi comme artiste de premier rang, et cette exposition a connu un éclatant succès. Elle est pérennisée par un magnifique catalogue qui, comme tous les autres, restera un ouvrage de référence pour longtemps.

Et les manifestations s'enchaînent !

Je ne puis que citer sans m'y arrêter, les deux expositions Frédéric Bazille de 2001 et 2016 ; Jean Raoux, en 2009-2010, et Alexandre Cabanel, la même année ; Philippe Pradalié et Odilon Redon, en 2011 ; Caravage et le caravagisme, en 2012, exposition d'autant plus remarquable que notre musée ne possède aucune toile du Caravage, et que vous avez néanmoins réussi, parce que vous êtes un spécialiste international de cet artiste, à obtenir le prêt d'une centaine de chefs-d'œuvre du peintre lui-même et de nombreux artistes européens qu'il a influencés ou auxquels on peut le confronter.

Enfin, en 2018, c'est l'exposition Picasso, rendue possible par des prêts exceptionnels consentis, entre autres, par le Musée Picasso de Paris, l'ensemble ainsi réuni étant un nouveau témoignage de la confiance que le monde de l'art, au niveau national et international, accorde au Musée de Montpellier et à son directeur.

L'exposition actuelle, consacrée à Louis Gauffier, ami de Fabre, un moment Florentin comme lui, s'inscrit dans cette même ligne d'excellence. On en ressort ébloui, entre autres par ces vues merveilleusement poétiques de l'Arno à Florence et de l'abbaye de Vallombreuse, célébrée par Lamartine.

Je ne puis terminer sans rendre hommage à la politique de formation que le Musée développe, sous votre impulsion, en direction de la jeunesse. En éduquant le regard des écoliers, collégiens et lycéens de Montpellier et de sa Métropole, vous contribuez, avec l'aide de l'équipe très remarquable de collaborateurs que vous avez su mobiliser à vos côtés, à leur donner le goût de la Beauté, et ainsi, en appui de l'Éducation nationale, vous les élevez.

J'ai beaucoup parlé du Musée, Monsieur, et très peu de vous : c'est que le Musée Fabre, tel qu'il se présente aujourd'hui – un établissement culturel de tout premier plan au niveau national et international – est l'œuvre de votre vie, et que vous vous confondez avec lui. Aussi bien la République a-t-elle déjà reconnu l'importance de cette œuvre en vous conférant la Légion d'Honneur et le grade d'officier dans l'ordre des Arts et Lettres ; vous avez été, par ailleurs, accueilli par l'Académie des Beaux-Arts, héritière de trois académies louis-quatorziennes, comme membre correspondant.

Quant à votre personne, nous nous réservons de la découvrir mieux, si vous nous y autorisez, maintenant que vous êtes des nôtres, titulaire dans quelques minutes de ce XXe fauteuil de la section des Lettres.

TdM

HAUT

Séance publique du 16 mai 2022

Intronisation de Michel Hilaire

Sydney H. AUFRÈRE
Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs de l'Académie,
Mesdames et Messieurs,

Le président est dans son rôle lorsqu'il s'empêche d'entériner abruptement les attendus littéraires qui découlent de l'éloge du prédécesseur et de la réponse. Il n'est pas inutile d'en rappeler la raison. L'éloge tripartite s'inscrit dans une perspective qui remonte à une tradition épidictique lointaine : souligner une exemplarité, non seulement à travers l'œuvre célébrée, mais aussi des travaux et de la vie de celui que l'on reçoit, vous, Monsieur, titre dont l'usage est une marque de déférence académique. On ne saurait se soustraire à cet éloge qui relève d'un genre que l'on peut renouveler à l'infini et où chacun s'essaie de son mieux. En cette situation, il se trouve que votre parrain en Académie, Jean Hilaire, a laissé la main à notre confrère et ancien président, Jean-Marie Carbasse, qui s'est acquitté de sa tâche avec cette élégance qu'on lui connaît. En ce qui concerne la troisième partie de cette cérémonie, il m'incombe de souligner quelques points forts de notre institution et de mettre en exergue quelques aspects de votre parcours, puisque tout a été déjà dit et bien dit.

Dans nos éloges, les mots sont chargés de sens, dictés par une tradition – excusez du peu – qui remonte à 1706, date de la fondation de notre Académie. Le discours d'intronisation ne saurait se borner à installer l'intéressé dans le fauteuil virtuel, où il est invité à venir siéger parmi ses pairs. Son attribution exprime autant une reconnaissance de leur part qu'il établit un contrat implicite. S'il n'est pas pour autant un fauteuil de fakir, il aiguillonne, en permanence, son récipiendaire et le presse de fréquenter, dans un esprit de confraternité, les séances privées et publiques et à faire bénéficier de son savoir les membres de ladite Compagnie aussi souvent que possible. Car sachez-le, Monsieur, nous sommes assoiffés de savoir ; nous nous enrichissons ainsi mutuellement, si nous tenons compte d'une observation de George Berkeley (1685-1753) qui considère les humains comme des « êtres conversationnels », définition d'autant plus vraie pour les académiciens. Sans cet esprit de « conversation » au sens où l'entendait Chateaubriand en référence au beau-père de son frère aîné, le « gentilhomme des Lumières », Monsieur de Malesherbes (1721-1794)[1], il n'est pas d'Académie. Aussi, ce fauteuil, à en croire les

[1] Même si Chateaubriand disait détester la conversation, il rappelait avec insistance l'esprit de la conversation qu'incarna Malesherbes, membre de l'Académie des Sciences, et conseiller de Louis XVI, qui s'illustra dans la défense du roi, et mourut guillotiné (22 avril 1794). Voir CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, Appendice tome 1, VIII : M. de Maleherbes (la conversation de Malesherbes, vieux et chenu, est comparée à « ces feux qui brûlent au milieu des neiges et des glaces de l'hiver ») ; Id., *Essai sur les révolutions*, 2 vol., Londres, 1797. On lira avec intérêt Fabienne BERCEGOL, « Chateaubriand et l'art de la conversation dans les

Précieuses ridicules (1659), serait synonyme de conversation confortable. La phrase de Molière : « Vite, voiturez-nous ici les commodités de la conversation »[2] exprime le sens du fauteuil académique, et notre Secrétaire perpétuel a raison de répéter que nous sommes tributaires des lieux et de l'agencement des « commodités » dans un face-à-face hebdomadaire, dans une « optique dénuée de confrontation ». Sans un lieu adapté à la fonction, la dynamique conversationnelle s'éteint, alors que la parole scientifique est de plus en plus nécessaire dans un début de siècle de déraison. Mais, nous allons, sous peu, revenir à ladite commodité.

Vous faites donc, Monsieur, un bel éloge – les superlatifs absolus sont inutiles – de votre prédécesseur, Bernard Chédozeau, et l'on peut constater que les œuvres de ce dernier sur les maîtres de Port-Royal, le baroque et vos propres travaux fusionnent dans l'harmonie, puisque vous êtes, l'un et l'autre, des amoureux discrets du Grand Siècle ou du Siècle de la Raison, en même temps siècle des grandes interrogations morales et religieuses. C'est ainsi que vous-même faites défiler, dans notre esprit, l'œuvre de notre confrère, non seulement en la servant admirablement et en nous permettant de la comprendre, mais en donnant, au passage, une leçon d'histoire de l'art en l'illustrant opportunément par un choix iconographique qui permet de visualiser ses options intellectuelles : Pierre Nicole, Port-Royal, le Baroque, l'architecture religieuse. Au fil de votre discours, vous lui rendez hommage en conversant avec lui par-delà le miroir de la vie, mais en outre, vous vous émancipez de son œuvre pour mieux la prolonger, lui conférer une autre perspective, une autre dimension, reflet de votre propre expérience qui s'achève sur une méditation philosophique, servie par une citation de l'auteur du *Génie du Christianisme*.

Dans sa réponse, notre confrère, Jean-Marie Carbasse, a su retracer comment Jean Hilaire vous jugeait digne de succéder à une autre figure, son beau-père Jean Claparède. Ce dernier était un personnage qui, dans les milieux archéologiques montpelliérains, répondait, non sans respect, s'il m'en souvient, à l'hypochoristique de « Clapou ». Non sans respect, d'ailleurs, car Jean Claparède incarnait à Montpellier tant l'Archéologie que l'Histoire de l'Art. Mais pour revenir à vous, Monsieur, Jean-Marie Carbasse note, au passage, la réserve et la discrétion qui vous caractérisent, à l'instar de votre prédécesseur, et qui siéent à l'éminent chercheur que vous êtes, qui ne vous embarrassez pas de mondanité. Je ne voudrais pas vous enfermer dans un balzaquème comme Bernard Chédozeau, « Christophe Colomb de la redécouverte de Port-Royal », mais recourir à une mythologie qui vous est familière. En effet, les propos de Jean-Marie Carbasse nous amènent à penser qu'en vous dévouant corps et âme à une œuvre, vous êtes devenu, non pas un homme-musée, car cela nous ramènerait au mythe de Narcisse devenu amoureux de son propre reflet, mais plutôt, comme je le pense, pour Pygmalion qui, comme chacun le sait, était tombé amoureux de la statue de Galatée qu'il avait sculptée. Mais ce n'est là, vous l'aurez compris, qu'un trait d'esprit, car Aphrodite, contrairement au mythe, n'a pas eu besoin d'impulser la vie à votre Galatée. Vous vous êtes, vous-même, chargé de donner au musée Fabre une vie qui fait la fierté des Montpelliérains, et j'ajoute, puisque nous sommes en 2022, un musée visité par Champollion en personne, deux ans après sa création, en compagnie de son ami, François-Xavier Fabre, autour du 7 février 1830. L'Académie vient, en effet, de fêter, par un colloque public, le bicentenaire de la découverte majeure de Champollion, le 27 septembre 1822. Eh oui, Champollion, qui ne s'intéressait pas uniquement à l'Égypte, posa ses yeux, avec goût, sur une partie des

Mémoires d'outre-tombe », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 98e Année, nº 6 (nov. - déc., 1998), p. 1099-1124 : p. 1100.

[2] Molière, *Les Précieuses Ridicules* (Scène 9, Magdelon).

collections que vous avez mises en valeur[3]. On reconnaît le savant à son œuvre, à la sédimentation de celle-ci sur la durée d'une vie et on vous reconnaît parfaitement à la description que fait, dans sa méditation, Jean-Marie Carbasse – je reprends ses mots –, de « l'inlassable activité qui a été, et qui reste, la vôtre à la tête de notre musée », faite de travaux qui s'enchaînent et ne se ressemblent pas.

C'est à l'exposé de vos mérites et à votre parcours d'excellence au service de la Collectivité, Monsieur, que la Section des Lettres, suivant les recommandations de votre parrain, Jean Hilaire, a proposé votre admission dans notre Compagnie, et que l'Académie, au complet, a entérinée.

Vient à présent le moment de vous installer dans ce fauteuil symbolique et, rappelons-le, conversationnel.

Monsieur, mes chers confrères et consœurs, Mesdames, Messieurs, je vous invite à vous lever.

En qualité de Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir comme membre titulaire au XXe fauteuil de la Section Lettres Monsieur Michel Hilaire.

La séance est levée.

TdM

HAUT

[3] Je me permets de renvoyer à mon texte intitulé : « Montpellier. Mi-février 1830. Une rencontre emblématique : Champollion retrouve "l'excellent M. Fabre" », dans *Bicentenaire Champollion, l'Égypte et Montpellier* (mai 2022). Cette allusion fait suite à une fructueuse conversation scientifique avec le récipiendaire, postérieure au colloque, en mai 2022.

Séance publique du 16 mai 2022

Réception de

Monsieur Jacques TOUCHON

Doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

sur le XXIXe fauteuil de la section Médecine
laissé vacant par le décès de M. Philippe Castan

TdM

Éloge de M. Philippe Castan par M. Jacques TOUCHON LIEN
Présentation de M. Jacques Touchon par M. Jean MEYNADIER LIEN
Intronisation de M. Jacques Touchon par M. Sydney H. AUFRÈRE LIEN

Séance publique du 17 octobre 2022

Discours de réception : Éloge de Philippe Castan

Jacques TOUCHON
Doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Pr. Philippe Castan est né le 5 Janvier 1937 et nous a quittés le 9 Mai 2003. Impossible réduction de l'humain à ce bref passage entre deux dates. D'ailleurs, le « nous » utilisé pour signaler son départ l'inscrit dans des cercles à l'infini où il existe encore. On aurait aussi pu dire : Philippe Castan nous est né le 5 janvier 1937, mais la référence religieuse ne lui aurait peut-être pas plu …

L'éloge d'un homme ne peut se faire que par une approche curieuse et prudente des différents cercles où il s'est manifesté. Certains cercles se croisent, d'autres ne se croisent pas et gardent leurs secrets.

Le cercle qui nous réunit ici ce soir est celui de L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

Philippe Castan a été élu dans notre Académie, en 1988, au siège 29 de la section Médecine précédemment occupé par Joseph Vidal et avant lui par Étienne Edmond et avant lui Émile Forgue etc.… Ainsi va le monde et l'Académie n'échappe pas à la règle, celle de l'effacement et de l'éternité par la mémoire des autres. Charlotte Castan, après une de nos rencontres, m'a écrit : « L'étoffe des morts… c'est beaucoup de silence et il est joyeux de remuer cette mémoire avec vous et de redécouvrir le père-arlequin que j'avais ».

Je prends donc place dans ces longues lignées grâce à mon parrain, le Pr Jean Meynadier, qui occupe depuis 1990 le fauteuil 22. J'ai été élu pour prendre la suite du Pr. Philippe Castan, en 2004. Le délai de 18 années entre 2004 et aujourd'hui ne trouve d'explication que dans ma structure névrotique.

Je vais essayer de m'approcher avec prudence et respect de ces cercles dans lesquels Philippe Castan s'est inscrit. Toutefois, comme il l'écrivait lui-même dans « Montpellier Blues » édité en 1994 avec Mourad Chaabane : « Les souvenirs sont insolents, tout autant que l'oubli. Les deux insultent la réalité… Peut-on connaître ou transmettre enfin par l'anecdote qui se tient à égale distance des deux ? Elle aussi paraît insuffisante ». Et, pour citer Jorge Luis Borges : « Tout homme mémorable court le risque d'être monnayé en anecdotes ». En effet, Philippe Castan fut un homme mémorable faisant trace dans chacun des cercles où il s'exprima.

Mais, le cercle premier est celui de la famille. Qu'il me soit permis ici de la remercier et en particulier Éliane et Charlotte Castan, épouse et fille. Elles m'ont permis d'approcher cet homme dans sa globale complexité. Bien sûr mes propos ne vont probablement pas traduire exactement ce qui m'a été dit, le langage étant ce

pourvoyeur bien connu de malentendus. Toutefois, je vais essayer de garder de ce dire l'essentiel de l'esprit.

Une mère imposante, puissante et dominatrice, un père effacé, gentil et dépressif : ainsi m'a été présenté le couple parental. L'histoire, par exemple, dit que, pendant la guerre, Mme Castan mère se débrouilla pour faire échapper son mari et ses amis, rassemblés dans un camp en prévision du STO, en les déguisant en femmes ou en curés. Médecin, elle fut l'une des premières femmes gynécologues. Pendant sa spécialisation en obstétrique sous l'autorité du Pr. Cadeiras de Kerleau, elle partait en vélo à Frontignan pour faire des remplacements de médecin. Par la suite, avec messieurs Ginestié et Ponseillé, elle fonda la Clinique des Oiseaux. Sous son autorité, cette clinique fut par la suite transformée en établissement pour enfants handicapés. Les lits de cet établissement furent à la fin transmis à l'ADAGE. Le couple eut quatre enfants : Philippe, l'aîné, et trois sœurs. La poliomyélite frappa ce garçon et le marqua à jamais : opérations, immobilisation, boiterie.

« Il faut cacher, tu es boiteux mais tu réussiras en médecine » aurait-on dit. Il fut décidé, en effet, qu'il serait médecin ; lui était attiré surtout par la littérature, l'histoire, l'architecture et l'art Roman. Son éducation chez les Jésuites marqua profondément son rapport à l'église catholique : il détestait ses dogmes. Homme d'une profonde spiritualité, il réagissait parfois au silence de Dieu en le provoquant. « Il entretenait avec Dieu une complicité de camarades désespérés » pour reprendre une réflexion de sa fille Charlotte. Ainsi, peut-il écrire : « Ce fut son dernier mot : Adieu. Et nous l'employons tous les jours, sans savoir, sans connaître, sans discerner les racines profondes et désabusées d'un au revoir sans retour. Sans rien après. Et Dieu donna, avec son silence, le désespoir ». Ce père est décrit comme emprisonné dans les normes qu'il combattait pourtant avec énergie. L'anecdote du baptême de ses filles illustre ce paradoxe. Charlotte et Marie-Dominique n'avaient pas été baptisées ; pré-adolescentes elles demandèrent le baptême. Les démarches auprès d'un ecclésiastique montpelliérain se terminèrent dans un conflit puissant. La demande des deux filles trouva alors réponse auprès d'un religieux belge de leurs amis.

Philippe Castan fut très proche de ses deux filles. Il était, selon Charlotte, « un papa poule » quand elles étaient enfants. Il leur contait des histoires et partageait avec elles des cassettes de musique et de poésie avec, dans le choix, l'éclectisme qui le caractérise (Jacques Prévert par les Frères Jacques, mais aussi Michael Jackson et Tom Waits par exemple). Par la suite, il entretint une correspondance assidue avec elles qui avaient quitté Montpellier pour leurs études. Souvent, il leur dédicaçait ses ouvrages, à titre d'exemple : « Pour les 18 ans de Marie-Dominique, la fine mouche, la cavalière, la classificatrice, amie des rats et chorégienne », « En hommage à Charlotte, alpiniste, khâgneuse et dentelière » ou encore « Pour Charlotte avec toute mon affection… beaucoup de travail sont inscrits dans ces quelques papiers ! Qu'elle fasse pareil ! ».

Le cursus de formation, un autre de ces cercles qui façonne le sujet, porta très tôt la marque de l'homme Castan : curiosité aiguisée, originalité et pugnacité.

Son épreuve de « Titres et Travaux » publiée en 1989 est atypique car l'homme est atypique. Les documents de ce type sont souvent besogneux et en règle générale ennuyeux : tel n'est pas le cas.

En exergue, déjà, une citation de René Char : « L'obsession de la moisson et l'indifférence à l'histoire sont les deux extrémités de mon arc ». Par la suite, le texte est parsemé de gravures et de photos dont le lien avec la médecine est parfois seulement métaphorique. On y découvre des photos d'escalier majestueux, des gravures anciennes, un poster intitulé « Matières et Lumières sur des textes de Paul Valéry, un

montage photographique en hommage à Egas Moniz, l'inventeur de l'angiographie cérébrale. Les figures…

Je ne suis pas arrivée à supprimer la petite flèche bleue (si on affiche les espaces) qui modifie la mise en page de la ligne

Les figures obligées dans ce type d'ouvrage sont là, bien sûr, avec la description de cette fameuse voie royale permettant d'espérer les plus glorieux destins :

Externe des hôpitaux en 1957, Interne en 1960, Docteur en médecine en 1966, Assistant-Chef de clinique en 1963 en Neurologie, puis en Radiologie, CES de Neuropsychiatrie en 1969 et de Radiologie en 1970 et l'Agrégation en 1970.

Ce qui n'est pas commun, surtout à cette époque, c'est son périple européen, comme un Zénon des temps modernes : Paris bien sûr, mais aussi Anvers, Vienne, Padoue, Stockholm, Londres, Milan, Parme, Liège, Bruxelles. Il voulait migrer pour apprendre et disait : « la migration n'apprend pas tout, elle enseigne tout au moins l'humilité ». Il était ainsi en écho avec Xénon de l'*Oeuvre au noir* qui sous la plume de Marguerite Yourcenar dit : « Je sais que je ne sais pas ce que je ne sais pas ».

Il n'y a pas de formation en médecine sans un compagnonnage avec des plus anciens. Ludo Van Bogaert, immense maître s'il en est dans le champ de la neurologie et de la neuropathologie, imprima en Philippe Castan une marque profonde jusqu'à l'amitié.

Dans son épreuve de « Titres et Travaux », il cite un grand nombre d'universitaires montpelliérains car, en dehors de l'Europe, il faut aussi voyager dans l'héritage de nos maîtres. Quel plaisir pour moi d'y découvrir ceux qui m'ont permis de tels voyages avec entre autres : Pierre Passouant surtout, mais aussi Georges Vallat, Pierre Rabischong et Antonin Balmes qui marqua à jamais ma trajectoire. Ce voyage auprès des maîtres montpelliérains ou européens me renvoie une fois encore à Xénon qui commentait ainsi son périple : « Par-delà ce village, d'autres villages, par-delà cette abbaye, d'autres abbayes, par-delà cette forteresse d'autres forteresses. Et dans chacun de ces châteaux d'idées, de ces masures d'opinions superposées aux masures de bois et aux châteaux de pierre, la vie emmure les fous et ouvre un pertuis aux sages ». Dans son immense curiosité, Philippe Castan, jusqu'à la fin de sa vie, est allé de masure d'opinions en châteaux d'idées. En bon neurologue, il savait, en effet, que le cerveau n'est fini qu'au moment de la mort et que, si le temps nous est compté, le désir est sans fin.

L'univers hospitalo-universitaire est un autre de ces cercles qui nous permettent d'approcher l'homme complexe que fut Philippe Castan. Il avait la passion du service public et, au début de sa carrière, malgré le pessimisme de la pensée, il avait, pour paraphraser Gramci, de l'optimisme dans l'action. Publications scientifiques, communications à des congrès internationaux, création de nouveaux enseignements dont le Diplôme d'Université de Neuroradiologie… la mission universitaire fut parfaitement remplie. Mais surtout, on retiendra qu'il a été un des artisans majeurs de la mise en place de la spécialité « Neuro-Radiologie » en France. Avec l'aide appuyée de son épouse, Eliane Tarbouriech-Castan, il crée, en 1970, le Département de Neuro-Radiologie dans l'Hôpital « Tête et Cou » de Gui de Chauliac. Autour de lui, une équipe soudée par le respect et souvent l'amitié permit l'évolution vers l'excellence et la reconnaissance ministérielle en 1989. Le monde hospitalo-universitaire est souvent violent, le curieux assemblage d'une grande sensibilité et du goût de la provocation provoqua bien des blessures chez Philippe Castan. Une parmi tant d'autres : la mésentente rapide avec Robert Labauge, professeur de Neurologie, était attendue tant on sait le conservatisme hautain de l'un et l'extraordinaire ouverture d'esprit de l'autre. Les histoires abondent dont l'énoncé fluctue au gré du locuteur. Je vais toutefois en évoquer une : au cours de la visite, cérémonie au protocole si rigide, à propos d'un patient, le jeune chef de clinique Castan tente de présenter les résultats de l'EEG au

patron Labauge ; avec sa voix pincée, celui-ci vertement réplique : « Castan, je m'assois sur l'EEG ! ».

La semaine suivante, ce même patron demande au même chef de clinique : « Que montre l'EEG ? » Philippe Castan aurait répondu : « Mais monsieur, l'empreinte de vos fesses ». Légende peut-être, mais tellement vraie ! La neurologie perdit un brillant neurologue, mais la neuro-radiologie gagna un brillant neuroradiologue.

Celui-ci sut créer l'excellence avec des collaborateurs zélés dont certains sont devenus des amis : le fidèle Bourbotte, « l'ombre de papa » pour une de ses filles, l'ingénieux Mourad Chaabane et l'étincelant Nicolas Leboucq, pour n'en citer que quelques-uns. Philippe Castan disait d'ailleurs de lui : « Nicolas, chef de clinique, hardi et têtu qui fera de l'or avec des pierres ».

La fin de son épreuve de « Titre et Travaux » signale dans le onzième chapitre un des cercles importants dans lequel cet homme, toute sa vie, s'est inscrit : celui de l'art et de l'écriture. Les publications évoquées sortent nettement du champ radiologique : « *Montpellier, l'esprit des escaliers, architecture, symboles, promenades* » en 1984, « *Montpellier autour, châteaux, jardins et folies* » en 1985, « *La folie perdue de messieurs de la Mosson. Une histoire au XVIIIe siècle à Montpellier : la famille Bonnier et le château de la Mosson* » en 1989, avec un avant-propos de Georges Frèche et une préface de Pierre Torreilles, pour ne citer que les premiers. En fait, toute sa vie il a écrit d'une écriture ciselée, précise et élégante abordant ses domaines de prédilection : l'architecture, l'histoire, l'art et la littérature. Même lors d'une communication à l'Académie des Sciences et des lettres de Montpellier, le 2 octobre 1989 sur le grand médecin Ludo Van Bogaert, les références à ces domaines de prédilections sont omniprésentes.

Il a entretenu, d'ailleurs, avec celui-ci une riche correspondance où étaient abordés dans un climat d'affection réciproque aussi bien la peinture flamande, les mystères du sommeil que l'œuvre de Paul Valéery et celle d'André Gide. Pour lui, Van Bogaert était un homme-frontière médico-littéraire, un homme de la Renaissance exilé dans les Temps modernes. Il y a aussi de l'exilé chez Philippe Castan, homme de culture comme perdu dans ce monde hospitalier à la rationalité froide et à la violence systémique. D'ailleurs, il fut pour son ami d'un très grand secours lors du conflit qui l'opposa à Robert Labauge. Dans une lettre du 17 Mars 1969, il écrivait : « Je suis stupéfait par les mœurs de jungle que vous me décrivez… Je crois me souvenir que tu m'avais dit un jour que Labauge était un homme loyal : ceci me donne de très sérieux doutes sur le diagnostic ! ».

Par l'intermédiaire de son épouse, il a pu entrer ou entrer ? en contact avec ce monument qu'est René Char et entretenir avec lui une correspondance soutenue. Il a d'ailleurs écrit, en 1993, un ouvrage intitulé « *René Char, Jupiter rongé par les rats. Essai sur les commentaires et les commentateurs* ». Il y fustige les commentateurs et, entre autres, les batteurs d'estrade, les vociférateurs de campagne, les bureaucrates ignares et les universitaires filandreux. L'hermétisme de Char est un faux problème, en effet, car il ne s'agit pas de remplacer la révélation par l'explication. La poésie s'épuise si on en donne les clefs. Paul Valéry écrivait d'ailleurs : « Mes vers ont le sens qu'on leur prête. Celui que je leur donne ne s'ajuste qu'à moi et n'est opposable à personne ».

Cet amoureux de l'art a été prolixe en ce domaine, malheureusement trop souvent à compte d'auteur. On peut citer : « *L'œil mystifié ou les fistons de Pablo* » en 1993, « *Regards sur les dessins anatomiques de Léonard de Vinci* » en 1996, « *L'art contemporain considéré comme un mobilier urbain* » en 2000…

Dans ses critiques, la langue de Philippe Castan pouvait être redoutablement acerbe. De l'art contemporain il dénonce les excès, les outrances et les dévergondages.

Ainsi l'« Hommage à Confucius » d'Alain Jacquet, érigé devant la Faculté des Sciences de Montpellier, a-t-il soulevé chez lui une indignation, d'ailleurs largement partagée. Cette sculpture rutilante est censée représenter un idéogramme japonais en l'honneur du penseur chinois. Philippe Castan trouve que cet « hommage charcutier », cette saucisse folle rend triste et écorne le bon sens. Il conseille à l'artiste de faire simple, de rentrer dans sa maison, d'abandonner le monumental et de faire des niches de chien en forme de Parthénon ou bien des tours Eiffel en allumettes.

Dans « L'œil mystifié », il critique vertement le groupe « Support Surface » : « Un mouvement montpelliérain… sorti désarmé d'une école des Beaux-Arts ensoleillée et avachie. Les remugles de 1968 passaient par là : tout était mis en question dans un enthousiasme puéril. Le support – à savoir le cadre en bois- et la « surface », la toile à peindre... ainsi se dessina un mouvement provincial autour de jeunes fondateurs en pleine puberté optique… ».

L'homme Castan est surprenant, « virevoltant, toujours en mouvement, aiguisé, parfois décapant » pour reprendre les termes de notre collègue Olivier Jonquet. Il donne toujours l'impression de sortir du cadre et d'être là où on ne l'attend pas. Par exemple, membre du Collège de Pataphysique, admirateur d'Alfred Jarry, il crée la « Jumping men association » avec des universitaires de haut rang des États-Unis et d'Europe, association dont l'objet est de sauter en l'air. Il dessine aussi, à la plume, comme en témoigne le petit ouvrage « Les tubes de l'été » (1992), des (?) collections de dessins humoristiques sur la radiologie qu'il introduit ainsi : « De la manière la plus sérieuse du monde, mais la plus simple aussi, sont soumis ici quelques dessins souvent maladroits, ce que la chaleur excuse, productions personnelles de l'auteur aidé de l'ami, M. Chaabane. On y retrouvera le tube, l'aimant, le spin, Konrad et quelques obsessions bénignes que l'été procure ». Et plus loin, le radiologue transpire alors ses fantasmes en gémissant le parfait et célèbre alexandrin de Racine (Phèdre, II, 2) : « Le tube m'a nourri mais l'aimant me perturbe ». L'humour, en effet, est souvent l'ultime rempart contre le désespoir, ce que confirme sa fille Charlotte quand elle dit : « Ces dessins ont été réalisés dans un moment de vaste ennui existentiel et d'épuisement total de son espoir hospitalier ». En effet, quand l'humour n'était pas convoqué, sa vision du monde était beaucoup plus sombre comme en témoigne la postface de son épreuve de « Titres et Travaux » intitulée : « Poussières… » : « Couvert des poussières d'archives oubliées, refermant le stylo, ayant souvent été convaincu de l'inutile…, étonné de la rapidité du temps et de la vanité de nos enthousiasmes, inquiet du vide qui est derrière soi… saisi aussi par les échecs et la vanité de quelques idées, je me sens contraint par dignité de philosopher » et, pour ce, il cite René Char : « L'homme n'est qu'une fleur de l'air tenue par la terre, maudite par les astres, respirée par la mort ; le souffle et l'ombre de cette coalition, certaines fois, le surélèvent ».

TdM

HAUT

Séance publique du 17 octobre 2022

Présentation de Jacques Touchon

Jean MEYNADIER
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Président
Monsieur le Secrétaire Perpétuel
Mesdames et Messieurs les académiciens
Mesdames et Messieurs
Monsieur le Doyen Jacques Touchon

En écoutant votre parcours, j'ai cru reconnaître le mien, à la différence cependant que je ne fus jamais Doyen, si ce n'est peut-être d'âge ! À la différence aussi de vos débuts algériens dans la vie.

Vous êtes né, en effet, à Mostaganem à la faveur de la carrière de votre père et, par ailleurs, vous avez une double nationalité : française et suisse. J'en expliquerai la raison dans un instant.

Dans votre famille, on vit vieux puisque votre père s'est éteint à l'âge de 88 ans et votre mère à celui de 90 ; vous avez donc toute votre place dans notre compagnie puisque dans l'ensemble nous ne sommes pas très jeunes : j'en suis un exemple !

Vous êtes l'aîné d'une fratrie de cinq enfants, ce qui n'est pas exceptionnel dans les familles pastorales car, vous le faites remarquer, lorsqu'un pasteur déménage, il emmène avec lui une charrette d'enfants… et quelques meubles ! Ainsi vous avez trois frères et une sœur.

Malgré cet antécédent, vous avez pris le risque de vous marier. Il est vrai qu'il était difficile de résister aux charmes de Marie qui s'appelait à l'époque Vallier. Depuis 53 ans, vous êtes encore marié, toujours avec elle ! Vous avez deux enfants : Danaé et Benjamin et cinq petits-enfants dont les prénoms ont pour la plupart des consonances très bibliques : Danaé, Raphaëlle, Maxime, Salomé et Zacharie.

Vos ancêtres étaient tous protestants et républicains ; d'où leur envoi en Algérie car l'un d'eux au passage de Napoléon III cria « Vive la République ». Ils étaient tous binationaux - trace de la Révocation de l'Édit de Nantes - franco-flamand du côté maternel, franco-suisse du côté paternel. Ils étaient agriculteurs ou industriels du côté maternel, banquiers ou pasteurs du côté paternel. L'un de vos ancêtres paternels a été fait citoyen d'honneur de la Ville de Neuchâtel donnant la nationalité suisse à tous ses descendants mâles ; donc, vous êtes suisse également.

Certes, vos parents avaient vécu en Languedoc avant 1962, en particulier pendant la guerre où vous étiez à Londres et après la guerre puisque votre père a fait ses études de théologie à la Faculté de Montpellier. Mais, c'est après l'indépendance de l'Algérie que vos parents se sont installés dans notre Région.

Vous avez une formation mixte littéraire et scientifique puisque vous avez suivi une scolarité "A" A' qui associait sciences et lettres de façon égale. Cela vous a conduit au bac Math-Élem avec grec en option. Ensuite, vous avez commencé vos études

scientifiques et médicales : vous avez passé deux concours d'internat, d'abord psychiatrique, vous avez donc été interne en psychiatrie pendant trois ans à la Colombière qui s'appelait alors peut-être Font d'Aurelle. Ensuite, vous avez passé le concours d'internat général. Au total, vous êtes titulaire des diplômes de Psychiatrie, de Neurophysiologie et de Neurologie et vous avez soutenu votre thèse sous la direction de notre regretté Maître Pierre Passouant dans le service duquel, service des maladies nerveuses, vous avez été Chef de Clinique avant de devenir Praticien Hospitalier dans le Service des Explorations Fonctionnelles du système nerveux que dirigeait mon ami Baldy-Moulinier. Ensuite, vous avez été nommé Professeur de Neurologie, puis vous avez été élevé à la classe exceptionnelle et bientôt Professeur Émérite.

Mais, vous avez eu aussi des responsabilités administratives puisque vous êtes devenu Doyen de notre Faculté avant d'en démissionner pour être Adjoint de la Maire de Montpellier, chargé des Relations Internationales, de la Recherche et de la Santé. De plus, vous êtes Président de nombreuses organisations scientifiques françaises et internationales orientées vers la maladie d'Alzheimer. Il serait fastidieux de les énumérer tant leur liste est grande. Je note cependant que vous avez été envoyé en mission par le Ministère de la Santé en Afghanistan en 2006 et à Djibouti en 2015.

En plus de cela, vous avez été Chef d'une troupe d'éclaireurs unionistes avec le totem Dauphin fougueux mais raisonné et la devise « faire face ». Par ailleurs et bien après, vous êtes devenu Psychiatre référent de SOS Amitié et créateur de Groupes BALINT pour les pasteurs de l'Église réformée ainsi que Président de l'aumônerie protestante de notre CHU et Psychiatre référent de la Commission des Ministères de l'Église Protestante Française. Vous avez fondé les « *Cahiers de la Sérane* », revue associant peinture et poésie,,et vous avez publié un ouvrage de poèmes intitulé « De tous petits cailloux », préfacé par notre confrère F.-B. Michel.

J'ajoute que vous êtes Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier des Palmes Académiques. Mais, tout cela ne serait rien si vous n'étiez aussi un ami chaleureux, bien que parfois oublieux ! et vous êtes accompagné d'une épouse adorable.

Je suis sûr que vous trouverez chez nous une société agréable et de bonne compagnie.

Soyez le bienvenu, et maintenant libéré, je sais que tu nous apporteras beaucoup par tes connaissances érudites et ton savoir-être sympathique.

TdM

HAUT

Séance publique du 17 octobre 2022

Intronisation de M. Jacques Touchon

Sydney H. AUFRÈRE
Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Secrétaire perpétuel, Monsieur le vice-président de la section médecine, chères Consœurs et chers Confrères, Mesdames et Messieurs,

Une intronisation académique est fréquemment un moment de connaissance, elle s'avère par principe une occasion de reconnaissance et représente souvent un instant d'émotion. Il revient au président de trouver les termes permettant d'esquisser à son tour le portrait de celui qui doit siéger – officiellement – au sein de notre Compagnie. Tentant de cerner le vrai, le but qu'il s'assigne est d'honorer à bon escient le nouveau-venu. Je disais donc « officiellement », puisque, dans votre cas, Monsieur, cette cérémonie vient tard. Vous avez, en effet, été élu en 2004, soit il y a dix-huit ans. Eh oui, une génération. Devons-nous croire, en votre « névrose naturelle », dites-vous ?

Anecdote plaisante, l'an dernier, dans son discours de réception, confessant une « timidité naturelle » pour avoir été, en quelque sorte, votre *alter ego ex retardatione*, notre confrère Alain Sans disait avec humour : « En d'autres temps, c'est couvert de cendres que j'aurai dû me présenter devant vous[1]. » Oublions la cendre et les pieds nus dans la neige à Canossa[2], et rassurez-vous. Nul dans notre Confrérie ne songerait à reprocher à la flèche de Chronos d'avoir ralenti sa course en vous apercevant. Rien d'inexplicable à cela, comme vient de le dire notre Secrétaire perpétuel. La vie a mobilisé le médecin érudit que vous êtes dans l'intérêt de ses contemporains. Vous avez continué à répondre de votre mieux aux contingences médicales et sociales qu'exigeait tant votre engagement professionnel que politique.

Vous avez été invité à siéger sur le XXIXe fauteuil de la section Médecine occupé naguère par votre prédécesseur (Philippe Castan (1937-2003), Acad. 1988-2003), fils de notre confrère Ernest Castan (Acad. 1979-1994)[3]. Vous avez eu bien du mérite à brosser l'éloge de ce professeur à la faculté de médecine de Montpellier, chef de service de neuroradiologie, grand chercheur. Car ce savant se fait discret dans le monde du Web quand bien eût-il été reconnu dans le milieu médical pour son activité, jusque dans le domaine littéraire. Jusqu'à présent, il s'avérait injustement un « méconnu » pour certains d'entre nous. À côté du beau portrait de votre prédécesseur retracé par vos soins, je constatais sa qualité en le rapportant à celui que m'en faisait, à ma requête, notre confrère Jean-Paul Sénac qui, l'ayant bien connu, le décrivait comme un être fin, lettré et cultivé et à l'humour voltairien. Soyez-en remercié, puisque maintenant, aux yeux de notre

---

1 Alain SANS, « Séance du lundi 17 décembre 2012 Réception du Professeur Alain Sans. Éloge d'Ernest Castan », *Bull. Acad. Sc. Lettr. Montp.*, 2012, p. 451-460 : p. 451.

2 Henri IV, empereur du Saint-Empire romain germanique, attendit comme chacun sait à Canossa (le 28 janvier 1077) d'être reçu par le pape Grégoire VIII.

3 Cf. *supra*, n. 1.

Confrérie, votre éloge a enfin rendu vie à ce pionnier de la neuroradiologie française et à cet ami et connaisseur de René Char.

La réponse que vous adresse votre parrain, notre confrère, le professeur Jean Meynadier, nous renvoie au parcours d'excellence dans le domaine qui est le vôtre. S'il dit avec un sens de la concision ce que nous devons savoir officiellement sur vous, je voudrais profiter d'un champ qu'il me laisse pour une brève réflexion.

Avec vous, à défaut d'embarquer pour les brumes lumineuses de Cythère, on navigue entre celles de *Psyché*, de *Mnémé* « Mémoire »[4] – et d'*Hypnos* « Sommeil » – ce frère jumeau de *Thanatos*, « Mort » –, que vous rendez tangibles par le truchement de l'humour, des lettres et de l'histoire de l'art, domaines dans lesquels l'homme d'esprit que vous êtes puise avec talent. J'en veux pour preuve, en ce qui concerne le chapitre de l'humour, la communication de 2021 qui nous a éveillés aux mystères du sommeil, en nous rappelant que « le sommeil n'est pas de tout repos » ou qu'« il fait le lit de bien des désagréments »[5]. Des lettres, car dans vos communications on voit défiler des emprunts pertinents aux auteurs anciens, modernes et contemporains. De l'histoire de l'art enfin si on croit, entre autres, une conférence sur une mémoire avec laquelle nous devons parfois nous arranger, puisque nous avons – je vous cite – « des stratégies pour économiser notre mémoire ». Je veux parler d'une conférence intitulée « Les mémoires » dans laquelle vous livriez une interprétation de la charge symbolique d'une œuvre surréaliste de René Magritte (1898-1967), intitulée *La Mémoire* (1948) déclinée en plusieurs versions[6], ce qui vous permettait de convoquer plus facilement l'idée d'« immensité de la mémoire », d'« absence de la limite de la mémoire »[7].

Quand on tente d'effectuer votre portrait, les regards se tournent vers la neuropsychiatrie, mot chargé de sens, car votre champ d'étude est d'être tant neurologue que médecin de la *psyché*, non pas l'âme (*anima*) au sens chrétien du terme, mais le souffle de la vie[8], le principe pensant, qu'Aristote, dans son *De Anima* ou Περὶ Ψυχῆς, se figurait comme un papillon, papillon que l'on retrouve dans le casse-tête dit du papillon, du canard et de la chauve-souris, qui prétend déceler chez un individu les effets de la maladie d'Alzheimer. Je ne vous apprendrais pas grand-chose. Rien que ce terme « neuropsychiatre « nous entraînerait dans les mystères labyrinthiques de ce souffle de vie dû à une relation ténue entre les organes rendant effective toute démarche cognitive.

Par intérêt pour vos travaux, je voudrais faire une confidence plus poétique que scientifique à l'helléniste que vous êtes, ce qui nous permettra d'emprunter quelques mots à la langue d'Homère. Il y a un mois, je découvrais un papillon sans vie échoué derrière une fenêtre. Très reconnaissable, ce dernier, aux ocelles magnifiques, était un paon-du-jour (*Aglais Io* L., 1758) (fig. 1).

---

[4] Mnémé, avec Mélété et Aoidé, est une des trois Muses originelles, filles de Mnémosyne, selon Pausanias (IX, 29, 2-3) ; cf. Despina CHATZIVASILIOU, « Mnémosyne, *mnémé*, *memoria.* Les arts de la mémoire et les images mentales. Réflexions comparatives », dans A. BERTHOZ et J. SHELD (éd.), *Les arts de la mémoire et les images mentales*, Paris, Collège de France, 2018, p. 45-60.

[5] Jacques TOUCHON, « Les mystères du sommeil », *BASLM* 52, 2021, p. 207-211.

[6] Plusieurs de ces versions, exécutées à partir de 1948, figurent entre autres à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur cette œuvre, voir Patricia ALLMER, « René Magritte. La mémoire, 1948 », dans Monica FLACKE (éd.), *The Desire of Europ since 1945, 30th Council of Europe exhibition*, Berlin, 2012 (*non vidi*).

[7] Conférence dans le cadre de l'École pratique des Hautes-Études en psychopathologie (https://ephep.com/fr/content/grande-conference-ephep-jacques-touchon-memoires).

[8] « Souffle, substance aérienne » selon DAREMBERG et SAGLIO (éd.), *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, IV. 1, *s. v.* « Psyché », p. 744.

Fig. 1 : *Aglais Io* L., 1758. Face dorsale et face ventrale. (© Wikimedia commons).

Alors que je réfléchissais déjà à ce texte, je n'ai pu m'empêcher d'y voir un signe. Car à la faveur de la dissipation du voile de l'oubli – que les Grecs nomment ἀλήθεια –, l'imago recueilli me renvoya à une mosaïque allégorique fascinante provenant de la Maison des Maçons à Pompéi[9] (fig. 2) que j'avais examinée pour une étude sur Pompéi et dont je possède, allez comprendre pourquoi, une reproduction photographique à l'échelle[10].

Fig. 2 : MAN Naples, inv. 109982 (© Wikimedia Commons).

Qu'y voit-on ? Dans l'axe vertical de l'œuvre, l'artiste, sous un crâne démesuré en perspective, a matérialisé ce souffle de vie en choisissant à dessein un paon-du-jour[11]. Sombre côté ventral, côté dorsal diapré. Il n'est que lumière colorée sous une mort qui crâne au centre du tableau. Que peut signifier une telle allégorie philosophique ? Eh bien,

---

[9] Musée archéologique national de Naples, inv. 109982.

[10] Sur le paon-du-jour, voir aussi Sydney H. Aufrère, « Et si ce n'était pas l'âme d'Orion, mais l'âme d'Isis ou l'étoile Sirius-Sôthis ? », *Odysseum* (https://eduscol.education.fr/odysseum/les-nouvelles-mosaiques-de-pompei-situ) § 29, 48-49, 49bis, 77 ; Id., « Héraclès, psyché et Cerbère ou comment triompher de la mort à Pompéi ? », *Odysseum* (https://eduscol.education.fr/odysseum/heracles-psyche-lame-et-cerbere-ou-comment-triompher-de-la-mort-pompei), § 190. Cette mosaïque au niveau de maçon romain n'a strictement rien à voir avec un quelconque symbolisme maçonnique.

[11] Le papillon est posé en sens inverse sur la roue, de façon non naturaliste. Parfois l'âme est représentée comme un papillon de nuit (phalène, φάλαινα), non comme un papillon de jour.

en allant au plus simple, qu'on soit puissant ou misérable – la laine pourpre de la richesse et la lance (*hasta*) de la propriété[12], opposées à la peau, au bâton et à la besace qui matérialise la misère –, l'existence des êtres est nivelée par la mort mais ceux-ci possèdent à titre égal une âme immortelle. C'est ce qu'implique le fil à plomb qui ne vacille pas dans l'axe formé par l'alignement des quatre objets. Ce papillon, c'est la *psyché* (ou l'*animula* des Latins)[13]. Et ce quel que soit le mouvement potentiel – vers la richesse ou la pauvreté – de la roue du destin, plus modeste, posée sur le sol, qui évoque le mécanisme inexorable des causes et des effets, bref des caprices de la fortune et, on pourrait ajouter, ceux de la santé et de la maladie, l'essor du progrès, sinon la liberté de choix (qui peut néanmoins être altérée)[14].

Il est clair que la *psyché-animula* – ce papillon, dont on ne voit que le côté chatoyant et lumineux –, occupe un point médian de l'allégorie dans ce tandem antique crâne-papillon, qui implique, selon le *Timée* de Platon[15], une relation entre l'âme immortelle[16] et la moelle (μυελός)[17]. Et voilà que grâce à cette « moelle » émerge la matière du système nerveux dont se préoccupe le neurologue : entre l'âme immortelle et papillonnante (dé)coulant de la moelle, disais-je, dans l'enveloppe de pierre que forme le crâne, ici à la présence obsédante. Au moins pour quelques instants, cette allégorie, si on tente de rapporter le monde d'aujourd'hui à cette iconographie du Ier siècle de notre ère ensevelie sous les cendres du Vésuve, m'a semblé faire sens en renvoyant un reflet allégorique de votre engagement, qu'il soit médical (dans les rangs de la neuropsychologie), politique et philosophique, d'autant que le concept d'égalité des genres, me semble-t-il, fait partie de votre philosophie personnelle. Votre profession n'est-elle pas gardienne de cet équilibre fragile dans ce triangle que forme l'âme, la mémoire et le sommeil ?

Il faut vous écouter, Monsieur, pour comprendre la dialectique de Jacques Touchon. Il me souvient que dans votre présentation au séminaire interne de l'Académie sur « l'incertitude »[18], vous avez, inversement à d'autres intervenants, fait le choix de poser brièvement les termes du débat, et d'y apporter des réponses concises. On dit que vous donnez à penser, et c'est vrai ; et il est vrai que comme tout professeur, vous avez un sens aigu de la pédagogie. Et j'en déduis qu'en homme de culture vous recherchez l'équilibre entre éthique, médecine, politique et philosophie. Car de la même façon que vous convoquez l'art pour représenter une idée ou un concept, vous tentez toujours de cerner les objets intellectuels dont vous débattez, fidèle à un propos faussement attribué

---

[12] Équipée d'une banderole blanche, la lance à talon – lequel est visible sur de bons clichés de la mosaïque – est un symbole de propriété, un emblème d'autorité judiciaire auquel. Elle était dressée pour symboliser « les jugements du tribunal des Centumvirs » concernant les droits de propriété. En règle générale, sur cette mosaïque, je renvoie (note 10 *supra*) à AUFRÈRE, « Et si ce n'était pas l'âme d'Orion », § 49bis. D'où cette idée qu'à gauche de la mosaïque figurent le symbole des nantis (les propriétaires) et à droite celui des démunis.

[13] DAREMBERG et SAGLIO (éd.), *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, IV. 1, p. 743-750.

[14] Interview : « Liberté et neurologie » (https://www.youtube.com/watch?v=nFIbYV04O5Q).

[15] Platon, *Timée*, 73b-74a.

[16] L'immortalité de l'âme est un postulat, peut être un tribut de Platon à l'orphisme ; cf. AUFRÈRE, « Et si ce n'était pas l'âme d'Orion », § 49bis.

[17] Selon Platon (*Timée*, 73b-74a), la « moelle » correspond au cerveau et à la moelle épinière qui en est le prolongement.

[18] Question posée à notre Société par mon prédécesseur, le président général Thierry Lavabre-Bertrand (2021).

à Albert Camus (1944)[19], tout en échappant à la rigueur de l'aphorisme de Paul Valéry : « Le simple est toujours faux. Ce qui ne l'est pas est inutilisable[20]. » En d'autres termes, vous procédez par principe en philosophe en élucidant ou en soulevant une question[21]. Dans la définition de la bioéthique, où vous vous efforcez de différencier éthique et morale au cœur d'un débat de société, vous convoquez tour à tour médecins et philosophes : Aristote, Paul Ricœur, Kant, le docteur Lamboley, Jean Bernard, Axel Kahn, pour aboutir à cette définition que la dialectique en bioéthique doit permettre de distinguer le profitable du néfaste[22]. Pour vous, inutile d'engager le débat sans définition préalable de l'objet. On le constate dans vos interventions, notamment dans un échange avec Jean-Philippe Pierron intitulé « Qu'est-ce qu'une maladie neurologique dégénérative ? »[23]. Vous y convoquez Montaigne décrivant dans la vieillesse un destin de chute en chute, auquel vous ajoutez le concept du deuil itératif dans l'entourage. C'était, Monsieur, bouleversant d'humanité, surtout lorsque vous avez conclu *verbatim* sur une citation d'Hannah Arendt : « Lorsqu'une société est basée sur l'efficacité, le rendement, etc., un nombre important de sujets vont se trouver superflus. » Cette phrase, dont je n'ai pas réussi à découvrir la référence exacte, doit être extraite de *Condition de l'homme moderne* (1958) où la philosophe tire des conséquences anthropologiques des mutations impactant nos sociétés. Conséquences, précisez-vous ailleurs, politiques, économiques et, à terme, éthiques[24]. J'ajoute que cette démarche d'ordre philosophique, qui joue sur image et définition, est stimulante et jette une lumière idéelle. Sous l'impact de cette maïeutique, l'esprit prend conscience des conséquences anthropologiques dramatiques que provoquent dans nos sociétés les maladies neuro-dégénératives, et notamment les maladies de Parkinson et d'Alzheimer dont vous êtes un spécialiste éminent, toujours sur la brèche contre ces fléaux, leurs conséquences, sans oublier leur prévention[25]. Au fond, ce cerveau – cette moelle du *Timée* consubstantielle à la *psyché* –, il faut sans cesse le stimuler, identifier ses ennemis potentiels. Votre exemple donne un sens au mot « engagement »[26]. Pour conclure, vous entendre et, plus encore, écouter vos interventions publiques représente toujours une leçon d'humanité et d'humilité. Soyez remercié, Monsieur, pour les tous petits cailloux, – objet d'une œuvre poétique[27] –, petits cailloux que vous avez semés jusqu'à présent au cours d'une vie.

TdM

---

[19] La vraie citation « Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde », du philosophe Brice Parain (1897-1971), est reprise dans un compte rendu d'Albert Camus à propos d'un ouvrage de ce dernier.

[20] Paul VALÉRY, *Œuvres* II (1942) (Bibliothèque de la Pléiade), Paris, Gallimard, 1960, p. 864.

[21] Cf. Hugues LAGRANGE, « La peur à la recherche du crime », *Déviance et société*, 17, nº 4, 1993, p. 385-417 : p. 386 : « Pour élucider ou même soulever une question les philosophes interrogent souvent l'usage des mots. »

[22] « Rencontre avec Jacques Touchon et François Viala. L'éthique médicale confrontée aux progrès scientifiques », http://videos.mediatheque.montpellier-agglo.com/medias/audio/jacques-touchon-20-mai-2008_1348051065608.mp3.

[23] https://www.youtube.com/watch?v=ysnrhs_yRFE. Avec Jean-Philippe Pierron, doyen de la faculté de Philosophie, et modéré par Emmanuel Hirsch, professeur d'éthique médicale.

[24] Jacques TOUCHON, « Intérêts de la musicothérapie sur l'anxiété et la dépression dans la maladie d'Alzheimer » (13 novembre 2015) (https://www.dailymotion.com/video/x3gt0s2).

[25] Voir l'interview intitulée « La routine, cette tueuse de neurones » (https://www.umontpellier.fr/articles/la-routine-cette-tueuse-de-neurones). Voir aussi https://www.dailymotion.com/video/xl7eoj.

[26] Ce dernier fera en 2023 l'objet d'une réflexion de la Conférence nationale des Académies.

[27] Cf. J. TOUCHON, *De tout petits cailloux* (*Tiny pebbles*), AlterBooks, 2020.

Séance publique du 21 novembre 2022

Réception de

Monsieur Alain PRIVAT

Professeur émérite à l'Université de Montpellier

sur le IIe fauteuil de la section Médecine
laissé vacant par le décès de M. Michel Reynier

TdM

Éloge de M. Michel Reynier par M. Alain PRIVAT LIEN
Présentation de M. Alain Privat par M. Jean-Max ROBIN LIEN
Intronisation de M. Alain Privat par M. Sydney H. AUFRÈRE LIEN

Séance publique du 21 novembre 2022

Discours de réception
Éloge de Michel Reynier

Alain PRIVAT
Professeur émérite à l'Université de Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Président
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Chers Collègues
Chers Amis,

Je souhaite d'abord vous remercier de l'honneur que vous me faites en m'accueillant au sein de cette institution multiséculaire, l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Les paroles que nous venons d'entendre me font me sentir tout petit auprès de ceux qui m'ont précédé en ce fauteuil.

Je n'ai pas eu le plaisir de connaître personnellement mon prédécesseur, Michel Reynier, mais nos carrières se sont croisées à plusieurs reprises, avec toutefois un décalage d'une dizaine d'années, de telle sorte que je puis me sentir à l'aise pour lui rendre un hommage mérité.

Michel REYNIER est né le 25 Mars 1934, au cœur de la Dordogne, dans le petit village d'Eymet où son père était pharmacien. Une tradition familiale, car le grand-père paternel originaire de Duras était lui-même pharmacien d'officine au mas d' Agenais.

Michel Reynier était l'ainé de six enfants, trois garçons et trois filles, ses deux frères étant l'un ingénieur des Arts et Métiers, l'autre agronome de Montpellier, comme d'ailleurs le grand-père maternel, ingénieur de Grignon.

Son enfance se déroule dans une ambiance familiale particulièrement chaleureuse, il accomplit ses études primaires dans le village d'Eymet, dans l'une de ces belles écoles animées par les Hussards Noirs de la République. Mais c'est la guerre, et les occupants ne sont jamais loin...

La première partie de ses études secondaires a lieu en internat chez les Marianistes du Collège Fénelon, à La Rochelle, suivie par une deuxième période au Lycée Marianiste Grand Lebrun, à Bordeaux, qui le conduisent par un parcours animé de nombreux prix d'excellence au bac philo. C'est un sportif accompli, qui pratique le football, le tennis, la voile.

Après le bac, il rejoint l'école annexe de l'hôpital Maritime de Rochefort, pour préparer Santé Navale, de Bordeaux. Il intègre cette école fameuse à 19 ans, en 1953, major de sa promotion. En 1957, il est Pharmacien Diplômé, lauréat de la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux, licencié en biochimie, chimie et physiologie générale.

Sa première affectation au sortir de l'École est au service de Biologie Clinique de l' Hôpital Maritime de Lorient.

Un an plus tard, en 1959, s'ouvre pour lui une période exceptionnelle, marquée par la rencontre d'un grand maitre, Henri LABORIT, dont il va être l'assistant à l'hôpi-

tal Boucicaut à Paris et au Centre de Recherche biophysiologique de la Marine, à Toulon, que dirige Laborit.

J'ai eu la chance de rencontrer Laborit dans son laboratoire de Boucicaut, laboratoire privé au sein d'un établissement public. C'était un personnage fascinant, brillamment illustré par Resnais dans son film, Mon Oncle d'Amérique. Médecin, mais aussi Chirurgien diplômé de l'École de Marine de Bordeaux, il contribue de façon magistrale à l'utilisation du Largactil en chirurgie et en psychiatrie, avec l' équipe de Ste-Anne de Delay et Deniker dans les années 50, équipe où je serai un modeste externe dix ans plus tard. Il met au point le fameux « cocktail lytique » Phelardo (Phenergan/Largactil/Dolosal), ancêtre de l'anesthésie moderne. Laborit, Prix Lasker de Médecine, est aussi un Neurobiologiste particulièrement original, qui soulève, l'un des premiers, la question du rôle des cellules gliales dans le cerveau... C'est dans ce contexte qu'il avait accepté de me recevoir dans les années 70.... Michel Reynier est l'un de ses proches collaborateurs et contribue au versant biochimique de ses recherches, jusqu'en 1970.

En 1963, il épouse Jeanne Giroux, pharmacien comme lui, dont le père fut professeur puis doyen de la faculté de Phamacie de Montpellier. Ce dernier fut membre de l'Académie de Montpellier sur le XIII ème fauteuil de la section Sciences de 1967 à 1977. Jeanne Giroux lui donne quatre enfants. Lors du séjour à Paris de Michel Reynier, elle présentera le concours de médecine, à l'époque le PCB, et obtiendra son doctorat à la Faculté du Kremlin- Bicètre. Elle exercera ensuite la médecine à Montpellier.

En 1964, Michel Reynier rejoint à Stockholm le laboratoire du Karolinska dirigé par Hugo Theorell, Prix Nobel de Médecine en 1955 pour ses travaux sur les enzymes.

Il y passe deux ans, et travaille essentiellement sur les deshydrogénases hépatiques, un des sujets phares de Theorell, avec une abondante production, nous y reviendrons.

À son retour en France, il est nommé chef du laboratoire de recherches biophysiologiques de la Marine, à l' Hôpital Ste-Anne de Toulon. En 1969, il soutient sa thèse d' État en Sciences dans la spécialité de biochimie.

En 1970, il rejoint la division de Biophysique du Centre de Recherche du Service de Santé des Armées, le fameux CRSSA, situé à la fois à l'Institut de Biologie Physico-chimique de Paris et au Val-de-Grâce. Ce laboratoire est à l'époque dirigé par Pierre Douzou, originaire de Millau, brillant physico-chimiste, qui sera membre de l'Académie des Sciences, Sous-Directeur du Muséum, Membre de l' Académie de Pharmacie, et Directeur Général de l' INRA. Personnalité attachante, que j'avais eu l'occasion de croiser à l'INSERM, dont il présida le Conseil Scientifique, et à l'École Pratique des Hautes Etudes, où il me précéda de quelques années.

En 1972, Michel Reynier quitte le CRSSA, avec le grade de Lieutenant-Colonel, le laboratoire dont on lui avait promis la direction au Val de Grace n'ayant pas été créé.

Alors commence une deuxième partie de sa carrière, dans le secteur privé, plus précisément dans l'industrie pharmaceutique. De 1972 à 1976, il dirige les services de recherche pharmacologiques et toxicologiques des Laboratoires Roger Bellon, à Alfortville.

En 1976, il est promu directeur général et pharmacien responsable de l'Institut de Biopharmacie de Rhône-Poulenc, à Antony. C'est un ensemble alors assez hétéroclite des services de développement des filiales pharmaceutiques de Rhône-Poulenc, Spécia, Théraplix, Roger Bellon et Pharmuka, et qui regroupe l'analyse physico-chimique, sa spécialité, et la pharmacocinétique.

En 1984, il devient directeur à la Direction Générale R&D de Rhône- Poulenc Santé, à Courbevoie.

Enfin, entre 85 et 90, année où il prendra sa retraite, il assure la direction pharmaceutique du Laboratoire Roger Bellon, à Neuilly, là où il avait débuté cette seconde carrière.

Il retourne alors vivre à Montpellier, où sa famille s'était installée depuis 1984. Mais il n'a que 56 ans, un esprit toujours curieux, et une vraie volonté d'entreprendre.

Il n'a jamais perdu le contact avec son Maitre Laborit, qui, fatigué, lui demande d'assurer la supervision de son laboratoire privé de Boucicaut, ce qu'il assurera à titre bénévole jusqu'en 1995, année du décès de Laborit, et fin de validité des brevets qui en assuraient le financement.

Parallèlement, depuis 1991, il accepte les propositions d'un important groupe pharmaceutique marocain, à Casablanca. Pendant près de 20 ans, il va assurer le développement de ce laboratoire, en coordonnant les travaux des équipes galéniques, analytiques et médicales et établir une coopération fructueuse entre la Faculté de Pharmacie de Montpellier et les équipes marocaines.

En particulier, deux brevets seront déposés concernant un anti-spasmodique et un anti-inflammatoire qui seront utilisés avec succès.

Les travaux de Michel Reynier ont donné lieu à plus de cent publications scientifiques, se situant d'une part dans le domaine de la recherche fondamentale, en biochimie et pharmacologie, d'autre part dans le domaine des applications pharmaceutiques, correspondant en fait aux deux versants de sa carrière.

Un des thèmes de ces recherches concerne l'épargne azotée, le métabolisme et l'alimentation lipidique par voie vasculaire, et le rôle de la carnitine en réanimation. Ces derniers résultats ont fait l'objet d'une communication fort remarquée au Congrès national d'anesthésiologie de Montpellier en 1961.

Ses travaux dans le laboratoire de Theorell ont donné lieu à une douzaine de publications sur l'alcoolo-deshydrogénase du foie, et son rôle dans le métabolisme des médicaments et des toxiques. Toujours dans le même domaine de la physio-pathologie hépatique, il contribue à la mise au point d'un test biochimique prédictif dans les hépatites virales, en collaboration cette fois avec Charles Laverdant au Val-de-Grâce, mon collègue à l'Académie de médecine, récemment décédé.

Enfin, toute une série de travaux concerne les mécanismes d'adaptation pulmonaire à l'oxygène pur sous pression normale. Ces travaux se prolongent par la démonstration de la protection pharmacologique apportée par un psychotrope très puissant, découvert par Henri Laborit, le Gammahydroxybutyrate, contre les convulsions provoquées par l'oxygène pur, à haute pression, chez les plongeurs à grande profondeur. C'est dans ce contexte que Michel Reynier, grand sportif par ailleurs, avait obtenu le brevet de plongeur de la Marine Nationale en 1969 !

Cette molécule, couramment appelée Gamma-OH, est toujours utilisée en anesthésie. elle a fait l'objet très récemment, en 2020, d'un rapport du Service de Santé des Armées qui souligne l'intérêt de son utilisation en urgence sur le champ de bataille pour obtenir une sédation fiable et contrôlable.

Ces travaux de Michel Reynier ont été reconnus internationalement dans des colloques européens d'Anesthésiologie, de Pharmacologie, de Physiologie, et ont fait l'objet de communications à l' Académie des Sciences et au Collège de France.

Par ailleurs, ses travaux au sein de l' industrie pharmaceutique ont donné lieu à plusieurs brevets :

- Un facteur nutritionnel en perfusion post-opératoire, la carnitine-lysine,
- Un anti infectieux, le Pipram, antibiotique de la famille des Quinolones, toujours utilisé dans les infections urinaires, en particulier chez la femme.
- Deux antispasmodiques, le floroglucinol, et surtout son dérivé le Spasfon, que chacun d'entre nous a été amené à utiliser un jour ou l'autre.
- Dans la même sphère digestive l'Oddibil, dont il est bon d'avoir quelques réserves en prévision des festivités de Noël et de la nouvelle année !

- Enfin dans un autre domaine, celui de l'inflammation, l'INDOCID, un AINS encore utilisé couramment.
- Michel Reynier était resté très attaché à son corps de Santé Navale, et il fut un président très actif de la SectionLanguedoc Roussillon de l'Association Amicale de Santé Navale et d' Outre-Mer.

Je souhaiterais à cette occasion rendre un hommage particulier au Service de Santé des Armées, qui, sur le Territoire National, comme Outre-Mer, a rempli avec courage et intelligence un rôle essentiel dans le domaine de la santé publique, mais aussi de la Recherche fondamentale et appliquée. Je voudrais citer à ce dernier titre le rôle remarquable du Centre de Recherche du Service de Santé des Armées, le CRSSA, dans l'analyse physiopathologique de processus complexes, comme celui de la maladie de la « Vache Folle » encéphalopathie spongiforme bovine, mieux connue aujourd'hui comme Maladie à Prions, qui a valu le prix Nobel de Médecine à l'Américain Stanley Prusiner, en 1997. Dix ans plus tôt, le patron du CRSSA de l'époque, Louis Court, avait réuni à Paris une conférence sur ce que nous appelions à l'époque les « virus lents », à laquelle avait participé Prusiner.

Au terme d'une carrière exceptionnelle, à l'image d'une curiosité à la fois théorique et pratique, Michel REYNIER nous a quitté le 17 Mars 2013, et je suis particulièrement ému et fier de lui succéder à ce fauteuil de notre Compagnie.

Enfin, *last but not least,* je souhaiterais exprimer toute ma gratitude à mon parrain à l'Académie, mon ami Jean-Max Robin, dont j'apprécie la fidélité en amitié et dont l'indulgence à mon égard va, je le crains, une fois de plus se manifester.

Et puis, je vais laisser le dernier mot à Michel de Montaigne, dans une citation un peu mystérieuse :« Quand bien même nous pourrions être savants du savoir d'autrui au moins sages ne pouvons-nous être que de notre propre sagesse »....

Je vous remercie.

TdM

HAUT

Séance Publique du 21 novembre 2022

Présentation de M. Alain Privat

Jean Max ROBIN
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Avant de commencer la réponse à Alain Privat qui vient de prononcer l'éloge du docteur Michel Reynier, je voudrais souligner le privilège, que nous partageons tous aujourd'hui, celui d'être rassemblés dans ce magnifique auditorium, où s'allient beauté du décor, qualité des éclairages et de l'acoustique, sans compter le confort des sièges. Comme vous le savez sans doute, nos séances de réception des nouveaux académiciens s'effectuent désormais ici même, et cette chance, nous le devons à la fois à notre infatigable secrétaire perpétuel, Christian Nique, mais aussi à notre collègue Étienne Cuénant, qui, avec le soutien de notre Compagnie, ont mis en place l'attribution du prix Bécriaux que des membres de notre académie décernent chaque année à un des plus brillants élèves de l'école de Musique. C'est en effet en remerciement de cette dotation, qu'ils ont pu obtenir l'utilisation ponctuelle de cette salle de la « Cité des Arts », institution qui devient de plus en plus le creuset de remarquables jeunes talents.

Revenons maintenant à notre récipiendaire, Alain Privat, élu à l'Académie des sciences et lettres de Montpellier en janvier 2014.

Il va, comme le veut la tradition, être aujourd'hui installé officiellement au siège numéro 2 de la section Médecine. Cette cérémonie et, en particulier, le premier de ces discours de réception remontent à celui d'Olivier Patru, nouvellement élu à l'Académie Française qui charma son auditoire le 4 septembre 1640. L'Académie Française avait à peine six ans, et le récipiendaire en avait 36 ! À l'époque, l'espérance de vie était certes très inférieure à celle d'aujourd'hui, mais enfin un vent de jeunesse devait souffler au sein ces sociétés savantes de la France du 17ième siècle. Quoi qu'il en soit, c'est à partir de cette date que le discours de réception est devenu une tradition bien établie.

Et c'est de cette époque que date, semble-t-il, l'usage, pour l'auteur de la réponse au discours de réception, de vouvoyer le nouvel académicien et de l'appeler Monsieur. J'avoue avoir un peu de mal à me plier à cet usage, et très simplement je continuerai à utiliser le tutoiement amical. Cela ne veut pas dire que je renie la tradition, pilier de notre institution. Mais je crois nécessaire de distinguer l'essence de la tradition, et les ornements qui me paraissent secondaires. Je me rallie totalement aux idées d'Olivier Galant et Yannick Lemel, qui dans leur ouvrage : « Tradition-Modernité, un clivage persistant des sociétés européennes », remettent en question l'idée que les sociétés européennes convergeraient vers les valeurs modernes, et abandonneraient progressivement leurs valeurs traditionnelles. Ils démontrent au contraire que ces sociétés se structurent toujours autour d'un axe de traditionalisme, et que leur cœur est occupé par la tension entre tradition et modernité.

Mais, je reviens une nouvelle fois à notre propos principal, qui est celui vous faire connaitre la carrière, les travaux et la personnalité particulièrement attachante de mon ami Alain. C'est d'autant plus important qu'il n'est pas un pilier de nos rencontres

hebdomadaires, mais j'ajoute très vite qu'il a des excuses ; membre de l'Académie de Médecine, il y exerce d'importantes responsabilités et les séances de travail auxquelles il est astreint ont lieu à Paris le mardi matin ! C'est donc, bon gré, mal gré, un abonné du train Montpellier-Paris Gare de Lyon du lundi après-midi. Alain n'étant pas ubiquitaire, et c'est bien dommage, nous sommes souvent privés de ses interventions et de ses avis, pourtant, toujours pertinents et bien documentés.

Entrons maintenant dans le vif du sujet, que je diviserai en trois parties : d'abord les grandes étapes de la vie et de la carrière d'Alain Privat. Puis en deuxième partie, je tenterai de résumer ses remarquables travaux qui ont essentiellement été consacrés aux neurosciences, et enfin, en troisième partie, j'essayerai de cerner sa personnalité, qui, à n'en pas douter, est celle d'un homme de grande qualité.

Première partie : Les Étapes de la vie d'Alain Privat

Alain, toujours élégant, bon pied, bon œil, ne parait pas du tout avoir 79 ans. Il est pourtant né le 27 août 1943 à Paris, ou plus exactement à Neuilly, en tout cas dans les beaux quartiers de la capitale. Certes, en 1943, Paris est toujours sous la botte allemande, mais la résistance française s'est organisée, et surtout, du côté du Reich le commencement de la fin est largement entamé. Mais cette période est celle aussi des compromissions comme celle des actes de courage. C'est ainsi, et Alain l'apprendra bien tardivement, que ses parents ont caché une famille juive menacée, au péril de leur vie, et ont pu la soustraire à l'horreur de la Shoah. Mais Alain n'a guère de souvenirs de cette période tragique. Il a tout juste un an quand Paris est libéré.

En réalité Alain, s'il est parisien de fait, et s'il poursuivra ses études dans la capitale, est un bourguignon de cœur. St-Exupéry n'affirme-t-il pas : « on est de son enfance, comme on est d'un pays » ; et bien pour Alain c'est indiscutablement la Bourgogne qui lui tient à cœur. Cet ancrage, lui vient de ses ascendances paternelles où on est bourguignon depuis de nombreuses générations. Qui plus est on est libraire à Dijon de père en fils. Hélas le grand père d'Alain meurt prématurément et le père d'Alain devient orphelin. Il a à peine 5 ans. Sa vie va être difficile et il devra se construire seul, avec une mère certes aimante, mais déconnectée du réel. D'abord libraire dans la librairie familiale, tenue par son oncle, après la disparition de son père, il va tenter sa chance à Paris. Et c'est ainsi qu'il va diriger à la fois une librairie, mais aussi une maison d'édition, les éditions Rombaldi dans les années 50. C'est lui aussi qui créera le premier club de livres imprimés, et qui deviendra, en 1960, directeur de la filiale des éditions Elsevier, petite maison d'édition néerlandaise, fondée en1888, devenue aujourd'hui une immense entreprise multimédia internationale. Ajoutons que le père d'Alain a aussi été écrivain, auteur de plusieurs ouvrages, dont le plus connu est une biographie de la marquise de Pompadour. Alain garde de son père des sentiments d'admiration, devant un homme qui parlait peu mais dont le cœur débordait de tendresse.

Du côté maternel, une double ascendance, lorraine et stéphanoise. Son grand-père maternel, lorrain, s'est engagé volontairement en 1914 et a malheureusement été gazé ; il en a gardé d'importantes séquelles, et a disparu prématurément. Alain l'a peu connu ; c'était un artiste, devenu dessinateur de mode dans la célèbre maison de haute couture parisienne Maggy Rouf. Son épouse était une femme très affectueuse, mais un peu raide. De leur union est née la mère d'Alain. Il en garde un souvenir ébloui, celle d'une femme radieuse, aimante, très parisienne, mais qui aimait aussi écrire. Alain conserve précieusement ses manuscrits. Décédée dans sa centième année, elle a un peu joué le rôle de figure tutélaire de la famille.

Cette famille se composait aussi du frère d'Alain, son aîné de 18 mois, presque son jumeau, devenu ingénieur informaticien, mais surtout artiste : pianiste et guitariste passionné. Les deux frères, très différents sont restés très proches, très complices, puis la vie les a séparés, mais les retrouvailles restaient chaleureuses. Alain n'ajoute-t-il pas : « quand l'un commençait une phrase, l'autre la terminait ». Ce frère est décédé il y a maintenant cinq ans. Sa disparition a été très douloureusement ressentie par Alain.

Quant à l'évocation de son enfance, Alain en parle comme d'une époque formidable, pleine de joie et de bonheur. Des parents fusionnels, dont l'amour rejaillissait sur la famille ; ce qui n'excluait pas exigence et rectitude. Et puis les grandes vacances, en Bretagne et en Normandie, avec les familles amies, les enfants du même âge, les joies de la campagne, la fête permanente.

À Paris, Alain entre à l'école primaire puis au lycée Buffon. C'est un élève doué, mais terriblement chahuteur, ce qui lui vaut plusieurs exclusions temporaires, ainsi que la vindicte paternelle, aussi temporaire que les exclusions. Parallèlement il s'engage dès l'âge de 10 ans dans le scoutisme qu'il apprécie particulièrement. C'est de cette période que vont se fixer ses amitiés les plus fidèles, celles qui perdurent toujours.

Et puis, à 13 ans un très grave accident de voiture l'oblige à une hospitalisation prolongée à l'hôpital Necker : fracture sévère de hanche, entrainant deux interventions chirurgicales et un plâtre pelvi-pédieux durant 5 mois. Alain va découvrir l'hôpital, l'orthopédie pédiatrique, les enfants polytraumatisés, ou porteurs de malformations monstrueuses. Ce monde de la souffrance, mais aussi du don de soi, et de la connaissance scientifique, ce monde, va susciter sa vocation médicale. Il sait dès cette période qu'il sera médecin et même qu'il s'orientera vers la recherche. Pourtant, il est aussi attiré par les lettres, et s'inscrira en classe de terminale dans la section philo. Il garde de cette année un souvenir lumineux, imprégné par son professeur de Philosophie, qui était un élève de Merleau-Ponty. Reçu à 16 ans au baccalauréat, il est subjugué pendant son PCB, par René Couteaux le père de la neurobiologie moderne. Alain en parle comme ayant été son guide pendant 30 ans ! En tout cas, c'est lui qui a largement contribué à son orientation scientifique. Alain va en effet, s'inscrire à la faculté des sciences parallèlement à son cursus médical. Il obtiendra ainsi en 1972 un DEA de neurosciences, sous la direction de René Couteaux.

Pendant toute cette période parisienne de formation, difficile au début, en raison de ses bases essentiellement littéraires, il mène aussi joyeuse vie au quartier latin ; il est passionné de cinéma et devient un pilier du célèbre Champollion, où avec sa bande de copains, il analyse avec passion les œuvres des créateurs de la nouvelle vague. Et tout ce petit monde se retrouve à la Bucherie, en face de Notre Dame, avant de regagner les amphis de la faculté et les services hospitaliers.

Mais surtout Alain va rencontrer une jeune et jolie parisienne Marie Françoise qui habite le beau 7ième arrondissement, et il l'épouse en 1967. La bénédiction nuptiale ne pouvait avoir lieu qu'à St François Xavier. Marie Françoise est toujours à ses côtés 55 ans plus tard ! Alain dit d'elle « c'est la personne qui compte le plus pour moi ; c'est elle qui a largement élevé nos trois fils ». En effet, de leur union, sont nés : en 1971, Marc-Emmanuel, Saint-Cyrien, actuellement Lieutenant-colonel, lui-même père de deux enfants ; en 1973, le 2ième fils Ludovic, chef d'entreprise et père de 3 enfants ; enfin Mathieu en 1978, chef d'entreprise lui aussi, qui n'a pour l'instant qu'un enfant. On voit que la lignée Privat est bien assurée. Toute cette famille est très unie et Alain joue à la perfection l'art d'être grand père. C'est plus facile avec les plus jeunes qu'avec les ainés qui ont maintenant 16 ans. Je dois ajouter que Marie Françoise, diplômée de kinésithérapie a exercé cette activité professionnelle pendant les années de

formation d'Alain, mais s'est ensuite reconvertie dans la peinture. Ses aquarelles sont en effet d'une très grande qualité et elle a la chance d'avoir chez elle un magnifique atelier, très lumineux, ce qui facilite l'exercice de son art.

Reprenons maintenant la carrière d'Alain

Dès 1965, Alain intègre le laboratoire de neurophysiologie de Jean Scherrer, le pape de l'électroencéphalographie à la Pitié Salpêtrière, première étape de ses recherches en neurosciences. Et, en juin 1968, couronnement de ses études médicales, une Thèse intitulée : « Contribution à l'analyse des ondes en fuseau dans l'EEG du chat ». Mais on est à Paris, où la « révolution étudiante » de Mai est encore bien présente, même si la grande manifestation gaulliste du 29 mai sur les Champs Élysées a sonné la fin de la récréation. L'ambiance, au cours de la soutenance de thèse, on s'en doute, est « particulière », très éloignée de la solennité habituelle.

En 1968, il a 25 ans et il a l'opportunité de partir pour le Canada où l'attend à l'Université Mc Gill de Montréal une activité de chercheur post doctoral. C'est là qu'il va côtoyer l'éminent professeur Charles Leblond, un autre des fondateurs de la neurobiologie moderne. Et cette expérience canadienne restera pour Alain fondamentale, peut-être le socle de toute sa carrière. Revenu à Paris deux ans plus tard, il devient attaché, puis chargé de recherche Inserm, fonctions qu'il va occuper pendant 12 ans. Devenu à la fois un spécialiste de la culture des tissus nerveux, et des techniques d'enregistrement de l'activité des cellules nerveuses, il soutient en 1972 une thèse de Doctorat en Sciences, mais l'ambiance dans son laboratoire se dégrade, et finalement il décide de sauter le pas et accepte un poste de directeur de Recherche INSERM à Montpellier. Et pendant 27 ans, de 1982 à 2009, Alain s'investira dans des travaux fondamentaux en neurobiologie. Il a eu à ses côtés des équipes de collaborateurs, aussi brillants qu'enthousiastes, et a participé aux avancées déterminantes dans la connaissance des maladies du système nerveux, au sein des services de Jacques Demaille, Michel Baldy et Claude Gros. Je préciserai dans un instant les axes principaux de ses travaux scientifiques, mais au préalable, je voudrai aborder d'autres aspects de son activité, qui éclairent bien sa personnalité.

D'abord, son attachement à la médecine clinique ; ainsi entre 1970 et 1975, il a mené de front avec ses activités de recherche, une pratique régulière de la médecine générale en tant qu'attaché hospitalier, puis, entre 1984 et 1990, une activité clinique en électroencéphalographie à l'Hôpital de la Colombière à Montpellier, et dans les années 2000 des contacts directs avec les paraplégiques, au centre Propara, puis aux côtés du Pr. Pierre Rabischong. D'autre part, Alain s'est beaucoup investi dans des activités d'enseignement, successivement à l'école pratique des Hautes Études à Paris et Montpellier, puis dans les universités de Paris V et de Montpellier dans les cours de Maitrise et enfin comme « Visiting Professor » aux États unis et à Bilbao.

Mais je ne voudrais pas terminer cette évocation de la brillante carrière d'Alain sans parler de ses nombreuses fonctions, nominations et distinctions ; il est impossible de toutes les énumérer ici. Je retiendrai celles qui m'ont paru les plus importantes.

De 1998 à 2001, il est Président du Comité européen « Brain Dammage Repair » ; de 2003 à 2009, « External Adviser en neurosciences au Canad ; 2004 à 2009, Cofondateur, puis Président de Neuréva ; de 2005 à 2009 Coordinateur de la grande étude « Consortium Europeen Rescue ».

Parmi les sociétés savantes, il est Membre fondateur et Président de l'American Association of Anatomists. Il est aussi membre fondateur de la société de Neuropathologie et de la Société des Neurosciences.

Il devient membre associé de l'Académie de Médecine, puis membre titulaire de cette même Académie en 2018. Et enfin, il est élu à l'Académie des sciences et lettres de Montpellier en 2014.

Ajoutons qu'Alain est aussi chevalier dans l'ordre du Mérite depuis 1989, et Chevalier de la Légion d'Honneur depuis 2010

Deuxième partie : Les travaux d'Alain Privat

Le nombre de ses publications et leur qualité sont impressionnants, avec pas moins de 250 articles originaux, et 25 articles dans des revues prestigieuses à diffusion internationale. Il faudrait aussi citer sa contribution à l'encyclopédie médico chirurgicale, ses monographies, ses contributions à des revues scientifiques grand public, sans parler de ses interventions à nombre de réunions et congrès à travers le monde.

L'essentiel de ses travaux concerne l'étude de la plasticité et de la réparation du système nerveux central des mammifères ; dès 1967, sous la direction de Jean Gruner, il met au point des modèles de cultures cellulaires, complétées par l'étude des cinétiques cellulaires. Ces travaux démontrent d'emblée, les deux modalités de plasticité structurale des cellules nerveuses : d'une part, la réorganisation des circuits neuronaux à la suite d'une lésion et d'autre part l'existence d'une neurogénèse réparatrice. De plus, il se rend compte de l'importance d'un élément longtemps négligé du système nerveux central, le système glial, qui joue un rôle déterminant dans la plastie neuronale. Enfin, deux éléments complémentaires vont orienter de façon imprévue ses travaux : la démonstration en 1982 d'une neurogénèse tardive au sein de l'hippocampe des mammifères, et le choix en 1984 du modèle de la moelle épinière dans l'étude de la réparation du système nerveux central.

De façon plus analytique, quatre paragraphes vont nous servir pour présenter ses travaux :

1) la glie normale et pathologique. 2) la dynamique de constitution des réseaux neuronaux 3) la neurogénèse et la gliogénèse tardives. 4) la physiopathologie médullaire.

1. Premier Point : La glie normale et pathologique

Après avoir étudié les processus de gliogénèse du système nerveux central par marquage à la thymidine triciée, et son analyse ultra structurale, l'équipe d'Alain Privat s'intéresse aux anomalies de la différentiation oligodentrocytaire, et met au point une modélisation moléculaire de la myéline. Cette découverte allait permettre de réaliser des greffes de cellules myélinisantes, mais aussi de préciser la différentiation oligodentrocytaire, en dépendance étroite avec la présence d'axones intacts. Enfin, preuve est apportée que la dégénérescence précoce des axones entraine la différentiation des glioblastes en astrocytes. C'était donc la démonstration du rôle obstructif des cellules gliales.

2. Deuxième axe de recherche : la dynamique de constitution des réseaux neuronaux

Grâce à l'observation sur culture de tissu nerveux par microcinématographie et microscopie électronique, une analyse innovante de la physiologie neuronale a pu être définie, comportant trois éléments essentiels : un principe d'affinité relative, présidant à la formation des synapses, un principe d'essai-erreur, pour l'établissement définitif d'un bouton synaptique, et la primauté de la différentiation post-synaptique dans l'établissement du réseau neuronal. Tous ces éléments ont formé la base des stratégies reconstructrices des réseaux neuronaux détruits, qui ont été développés par la suite.

3. Troisième axe de recherche : la neurogénèse et la gliogénèse tardives

Ces travaux démontrent les propriétés de certains groupes de cellules nerveuses de capacités régénératives relevant, soit d'un comportement de cellules souches, soit d'un comportement de précurseurs neuronaux.

Au total, l'ensemble des résultats obtenus, dès le début des années 1980, affirmait de façon éclatante que le système nerveux central des mammifères était doué de beaucoup plus de capacités plastiques, et potentiellement réparatrices, que ce qui était estimé jusqu'ici.

4. Quatrième axe de recherche : La Physiopathologie médullaire

C'est peut-être la partie la plus riche de la carrière d'Alain Privat. Voici ce qu'il nous dit à ce propos : « D'une part, la moelle épinière est le siège de pathologies traumatiques et dégénératives dévastatrices qui constituent un poids humain, social et économique considérable, et d'autre part, la moelle épinière, de par son anatomie stéréotypée et la physiologie qui en découle, est aussi un modèle d'étude unique. Ainsi, des preuves de certains mécanismes physiopathologiques et de certaines approches thérapeutiques peuvent être apportées avec objectivité et ensuite appliquées à d'autres pathologies du système nerveux central. »

À partir de ces quatre axes de recherche, les équipes d'Alain Privat vont poursuivre leurs avancées dans trois directions : neuroprotection, régénération axonale, thérapies substitutives, après lésion médullaire.

• ***La neuroprotection***, avec la mise au point de molécules protégeant les neurones contre la toxicité du glutamate, substance sécrétée après section médullaire, et rôle fondamental du facteur temps : les 24 premières heures suivant les lésions médullaires aigües sont décisives pour une éventuelle récupération.

• ***La régénération axonale*** : avec dans un modèle de souris transgéniques, la possibilité de contrôler la cicatrice gliale, de permettre la repousse d'axones, et donc la récupération fonctionnelle. Cette démonstration ouvrait donc la voie à une stratégie thérapeutique susceptible d'être appliquée a de nombreuses pathologies du système nerveux central.

• ***Enfin, les thérapies substitutives*** : ayant constaté que la moelle épinière sous-jacente à une lésion traumatique, conservait ses liaisons avec les fibres nerveuses périphériques, l'équipe d'Alain Privat a eu l'idée de greffer dans cette zone sous lésionnelle, des neurones embryonnaires, susceptibles de rétablir une fonctionnalité autonome. Deux techniques ont été utilisées dans cette étude : autogreffes de cellules non neuronales, mais trasfectées (c'est-à-dire modifiées par introduction de matériel génétique exogène) ou cellules souches médullaires « résidentes », c'est-à-dire de cellules neuronales fœtales, sérotoninergiques pouvant se transformer en neurones et cellules gliales.

Tous ces travaux continuent aujourd'hui à travers des unités médullaires de recherche, et d'un consortium international, piloté par Alain Privat en 2005.

Pour conclure ce chapitre, je reproduis ici les termes d'Alain Privat, résumant la somme de ses travaux :

> « j'ai eu l'extrême satisfaction de défricher quelques voies thérapeutiques prometteuses, de poser beaucoup de questions encore insolubles, d'établir, ce qui a été mon objectif : *quelques passages entre expérimentation animale et progrès cliniques* ».

Troisième partie : Alain mon ami

Assez curieusement, Alain et moi, médecins tous les deux, ne nous sommes connus ni dans une réunion ou un congrès médical, ni à propos d'un problème professionnel. C'est un hobby commun, le bridge, qui nous a réunis, voilà une quinzaine d'années. Mais depuis, nous cultivons une amitié très sincère. Et, l'amitié n'est-elle pas une des valeurs essentielles de toute existence ? Aristote ne dit-il pas dans l'Éthique à Nicomaque « sans amis, nul ne choisirai de vie » et Montaigne de rajouter « l'amitié est d'abord une dimension de la condition humaine » ; « notre liberté volontaire n'a point de production qui soit plus proprement sienne que celle de l'affection et de l'amitié ».

Et cette amitié se nourrit de gouts communs qui alimentent nos conversations. C'est le cas particulièrement de la lecture. Alain comme moi sommes passionnés par la littérature. Tout ce qui nous tombe entre les mains est pour nous source de plaisir. Alain précise qu'il a un faible pour les poètes de la Pléiade, pour Montaigne, et qu'il a été très marqué par Pascal, mais le moraliste qu'il préfère est La Rochefoucauld dont il connait parfaitement nombre de maximes. Il aime aussi nos classiques, mais il apprécie un certain nombre d'auteurs contemporains, et défend à juste titre, à mon sens, Michel Houellebecq, certainement un de nos meilleurs écrivains contemporains. Il m'a fait aussi découvrir récemment Peter Handke et Barbara Cassin, notre surprenante académicienne.

Mais, l'autre passion d'Alain, c'est celle des livres anciens, où au plaisir de la lecture s'ajoutent la beauté des reliures et des caractères imprimés, le toucher si particulier du papier et jusqu'à l'odeur qui les imprègnent. Il est ainsi devenu, comme il l'avoue, un bibliophile compulsif, aimant les éditions rares et les œuvres originales, qui peuplent des rayons entiers de sa bibliothèque. Il possède entre autres l'édition première de la Comédie Humaine de Balzac, parue chez Houssiaux en 1855. Cette passion pour la lecture et les livres n'était-elle pas déjà inscrite dans ses gènes ? N'a-t-il pas eu la chance de naître dans une famille de libraires, d'écrivains et d'artistes ?

J'ajoute que nous partageons aussi nos gouts pour la musique. Ainsi en est-il de son admiration pour Erik Satie à laquelle je souscris totalement. Nous aimons également l'Opéra et surtout le cinéma, spécialement les films américains de la grande époque, celle des années 1950 / 1960.

Par contre, Alain n'a jamais été un grand sportif ; c'est qu'il est resté très affecté par son accident de 1956, et a été contraint d'abandonner beaucoup d'activités physiques. Il a heureusement pratiqué régulièrement le ski, jusqu'à l'âge de 50 ans, et depuis c'est plutôt « no sport » suivant la devise de Churchill, quand on lui demandait le secret de sa longévité !

Mais par-dessus tout, Alain est un homme de conviction et un homme de réflexion. Il assume un catholicisme sincère, une foi solide mais, mais sans se sentir en phase avec une Église catholique, tiraillée entre d'un côté les progressistes prônant une modernité de pacotille et les fondamentalistes d'un autre âge.

En tout cas, ce que j'ai pu percevoir chez lui d'essentiel, c'est sa rigueur morale, ses références à une tradition bien comprise, mais avec un sens de l'ouverture aux autres qui est loin d'être une façade. En un mot, je dirais qu'Alain est un humaniste, même si ce terme est un peu galvaudé aujourd'hui. En témoignent ses conférences sur les manipulations du génome humain, ou sur la famille à la lumière de la neurobiologie. Je crois ne pas le trahir en pensant qu'il ferait siennes ces réflexions de Jean Rostand : « il n'est pas mauvais que les hommes qui se font de l'homme une idée haute et sacrée, pour ce qu'ils voient dans l'humain un effet du divin, fassent entendre

une protestation de l'esprit et du cœur face aux empiètements d'une science qui, selon les paroles du Faust valérien commencent à tâtons à toucher aux principes de la vie ».

Au fond, et ce sera ma conclusion, je pense qu'Alain est un sceptique à la manière de Montaigne qui nous dit : « nous sommes nés à quêter la vérité. L'erreur n'est pas dans cette quête, mais dans la prétention d'avoir atteint définitivement ce qu'elle vise ; c'est l'erreur des dogmatiques qui prennent leurs connaissances pour des certitudes, mais c'est aussi l'erreur de ceux qui ont désespéré de leur quête et qui ont arrêté de chercher ». Alain se situe entre ces deux positions, et c'est ce qui rend sa personnalité si attachante.

TdM

HAUT

Séance publique du 21 novembre 2022

Intronisation de M. Alain Privat

Sydney H. AUFRÈRE
Président de l'Académie des Science et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Chères consœurs, chers confrères
Mesdames et Messieurs,

C'est aujourd'hui la quatrième et dernière fois au cours de cette présidence générale 2022 que j'ai l'honneur, dans cette cérémonie tripartite, de prononcer les mots accompagnant l'intronisation d'un confrère rejoignant officiellement les rangs d'une Confrérie « enfauteuillée », faut-il le rappeler, par la grâce du roi Louis XIV par respect pour les académiciens, pour la plupart âgés et parfois souffreteux.

Cette courte allocution est un privilège spécifique de la présidence. Elle est destinée à poser un sceau de solennité sur ce moment qui relève d'un genre – il est épidictique – délicat comme l'avait souligné mon prédécesseur Thierry Lavabre-Bertrand, en vertu d'une règle tacite consistant à éviter de répéter ce qui vient d'être dit, souvent fort bien, mais en y puisant une substance nouvelle destinée à ouvrir des perspectives, éveiller la curiosité de l'auditoire, convoquer des souvenirs enfouis, parfois faire naître une émotion. Puis clore cet exercice littéraire par cette formule timbrée de façon solennelle que les spécialistes qualifieraient de performative. Car pendant un court instant où le temps semble suspendu, les mots du président général énoncent une réalité en même temps qu'ils fondent le nouveau statut de l'allocutaire[1].

Ainsi, ce rite d' « enfauteuillement », qui permet de passer du statut d'« être normal » à celui d'« homme augmenté », augmenté, rassurez-vous, d'un modeste fauteuil virtuel qui reste à imaginer, ce rite, disais-je, implique une stratégie graduelle qui relève d'une magie discursive et opérante. Aussi la responsabilité du locuteur est grande, qui doit relever ce défi rituel qu'il peut agrémenter sous réserve de servir un moment fait de récollection et de joie accueillante.

Aussi, dans quelques instants, Monsieur, vous serez non plus chez nous mais chez vous et cette nuance de lettre – *n* à la place de *v* –, vous le verrez, est de taille, d'autant plus que vous vous inscrivez dans le sillage du re-fondateur de notre Académie, Raymond Anglada, et que vous venez de prononcer, comme l'exige l'usage académique, l'éloge de votre prédécesseur, notre regretté confrère Michel Reynier (2007-2013), qui nous a quittés le 17 mars 2013, il y a presque dix ans.

Son parrain, André Savelli, dans la réponse à l'éloge de Paul Navarranne prononcé par son filleul, avait campé un portrait de ce dernier[2]. Il rappelait qu'ils s'étaient rencontrés sur le chemin de Stevenson accompagné de son ânesse[3], le fameux

---

1 Y. VOLOKHINE, « Le dieu Thot et la parole », *Revue de lhistoire des religions*, 221, nº 2, 2004, p. 131-156.

2 « Réponse du docteur Paul Savelli », 22 mars 2010, *BASLM*, p. 379-383.

3 Voir R. L. STEVENSON, *Voyage avec un âne dans les Cévennes*, Paris, 2022.

GR 70 : tous les deux amateurs de randonnée et de paysages, ils s'étaient découverts mutuellement, et je reviendrai à cet épisode dans un court instant.

La cooptation de Michel Reynier par les membres de notre Compagnie a suivi une conférence invitée qui lui avait permis d'évoquer un corps d'apothicaires de marine né au XVIe siècle, re-nommés, depuis la Révolution française, pharmaciens-chimistes de la Marine[4]. La lecture de cette communication a retenu mon attention, car son auteur écrivait une page de l'histoire de la Marine jusqu'à aujourd'hui, dont il émane encore un parfum de curiosités et d'effluves exotiques. Et cela était d'autant plus vrai que l'appellation de pharmacien-chimiste renvoyait immédiatement dans mon esprit à deux étymologies grecques dont l'Égypte n'est pas absente. Le mot « pharmacien » dérive en effet de *pharmacon* qui lui-même est issu étymologiquement d'une locution égyptienne signifiant « remède de magicien », tandis qu'on postule que « chimie » ne serait pas sans lien avec un des noms de l'Égypte que l'on nommait la « Noire » (*Kemet*) en raison de la couleur du limon du Nil. « Pharmacien-chimiste » renvoie ainsi à un passé bien plus lointain qu'« apothicaire » qui francise le latin tardif *apothecarius*, en référence au grec *apotheke*, « entrepôt ».

Étant incapable de faire tourner les tables, je ne saurais dire si Michel Reynier eût su que cette appellation supposât, dans l'imaginaire grec, un lien avec le corridor nilotique menant à l'Afrique et producteur des simples médecines. Il faut se souvenir, au dire d'Homère, que la reine thébaine Polydamna remit jadis à la Grecque Hélène de Sparte, qui avait fait escale en Égypte, la drogue de l'oubli (le *népenthès*) (*Odyssée* IV, 227)[5], instituant ainsi un passage de témoins entre deux cultures, et dont Michel Reynier, en tant que pharmacologue, s'avérait à son tour un digne héritier.

Il ne suffit pas d'être reconnu par ses pairs. Être connu des membres de sa Confrérie est indispensable. Dès lors, il faut remercier Jean-Max Robin, votre parrain, de contribuer à réduire les dix années écoulées depuis votre cooptation enfin de nous permettre de vous rejoindre. Lorsqu'à son tour il vous adresse sa réponse, vous manifestez *in fine* de votre intervention la crainte de sa bienveillance. Sans doute aurez-vous présent à l'esprit, Monsieur, cette phrase de Descartes : « Les jugements de nos amis nous doivent être suspects lorsqu'ils sont en notre faveur » ou, sûrement, celle-ci, réaliste, de La Rochefoucauld (CLII) : « Peu de gens sont assez sages pour aimer mieux le blâme qui leur sert à la louange qui les trahit. »

Jean-Max Robin est en votre faveur, mais vous blâme-t-il, vous trahit-il ? Je me suis légitimement interrogé. Grâce à lui, certains d'entre nous parviendront à cerner la personnalité du membre titulaire de l'Académie nationale de médecine que vous êtes, puisque votre activité régulière à celle-ci entraîne votre rareté à nos réunions statutaires lundistes. C'est là le blâme, il le dit avec tact et regret, mais il l'atténue immédiatement en évoquant plus loin cette amitié née en dehors de rencontres scientifiques. Mais il ne trahit ni vous ni La Rochefoucauld.

On surprend dans sa réponse une façon de rendre hommage à la sincérité et à l'amitié. On ne se connaît pas, mais on se reconnaît à des affinités électives, à un partage d'ondes culturelles, elles vous portent si loin. Sans vouloir dresser un parallèle,

---

4 M. REYNIER, « Les pharmaciens-chimistes de la Marin: un périple de cinq siècles avec escales à Montpellier », *BASLM* 37, 2006, p. 179-197.

5 M. DORIE, « Les plantes magiques de l'Odyssée (suite). Le népenthès », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 196, 56e année, 1968, p. 31-35. On pense que cette drogue de l'oubli, mêlée à du vin, serait le pavot, une plante attestée en Égypte, ou un dérivé : l'opium, déjà commercé à l'Âge du bronze (cf. R. S. MERRILLEES, « Opium Trade in the Bronze Age Levant », *Antiquity*, 144, 36, 1962, p. 287-292).

l'écrivain des *Essais*[6] a expliqué cela mieux que quiconque à propos de l'auteur du *Discours de la Servitude volontaire*[7]. Aussi ne faut-il nullement s'étonner de choses d'apparence simple, mais d'une l'alchimie sous-jacente complexe. Car – j'y reviens – de la même façon que Michel Reynier et André Savelli s'étaient rencontrés sur le chemin de Stevenson, vous et votre parrain vous êtes découverts autour du carré de feutre vert d'une table de bridge, même si l'esprit se plairait à penser, dans la mesure où notre Académie est née en 1706 sous l'Ancien Régime, que vous vous fussiez plutôt rencontrés – c'est l'égyptologue qui parle – autour d'une table de pharaon, jeu de cartes contemporain du whist, en vogue à Versailles sous les règnes emperruqués de Louis XV et de Louis XVI[8]. Mais non, j'oubliais… Même si vous avez fréquenté assidûment le *Champollion* dans votre jeunesse, vous et votre parrain n'auriez pu vous rencontrer au pharaon, jeu par nature individuel et dangereux, alors que le whist ou le bridge sont par essence des jeux de partenaires et de commerce social. C'est cela qui vous a réunis et vous a permis de nouer ce lien d'amitié féconde.

Allons plus loin et permettez-moi de mettre en exergue cette phrase de Jean-Max Robin, qui résume la façon dont il vous perçoit : « N'a-t-il pas eu la chance de naître dans une famille de libraires, d'écrivains et d'artistes ? », en précisant que ce qui résulte de la naissance relève de l'accident et non de la nature. Vous qu'il présente comme nourri des citations de La Rochefoucauld et de Montaigne, faites partie de ceux qui rejoignent la formation du médecin érudit que décrivait jadis le Montpelliérain Gabriel Prunelle (1777-1853), ce Rabelais moderne. Prunelle décrit un médecin en voie de disparition qui ente la pratique de l'art médical sur un humanisme tant réel que bibliophile[9].

Cela se détache en arrière-plan des propos de bioéthique que vous avez tenus dans une interview accordée à Radio chrétienne francophone (RCF radio) sur les embryons et les cellules souches embryonnaires[10] et aussi dans une communication faite dans le cadre du colloque *Personne humaine et génome* (4 mars 2017 au couvent des Bernardins) : « Manipulation du génome humain : entre Hippocrate et Bellérophon[11] ? » Je conseille la lecture de cette communication et l'écoute de cette interview très claires, car elles condensent pour un large public des travaux aux titres anglo-saxons dont les énoncés sont difficilement accessibles à des non-neurobiologistes. Dans votre communication, disais-je, vous choisissez d'emblée le parti d'un Hippocrate au serment humaniste, illustré par le fameux concept *primum non nocere*, « premièrement ne pas nuire », plutôt que celui de la tentation de Bellérophon. Apparemment, on vous

---

6 M. DE MONTAIGNE, *Essais*, Bordeaux, 1580 (1re édition).

7 É. DE LA BOÉTIE, *Discours de la Servitude volontaire*, 1574 (en latin), 1576 (en français).

8 M. AMANDIO et S. WIT, « Sociopoétique du jeu de cartes dans la nouvelle du XIXe siècle », *Sociopoétique*,6, 2021 (https://revuesmsh.uca.fr/sociopoetiques/index.php?id=1427) ;
L. EULER, « Sur l'avantage du banquier au jeu de Pharaon » (1766). *Euler Archive - All Works*, 313.

9 M. VIAL, « Gabriel Prunelle (1777-1863) : médecin, bibliophile et érudit à l'origine de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier », dans *Histoire des bibliothécaires*, Lyon, 2003.

10 https://www.youtube.com/watch?v=_SQzLZ4rkW4 ;
cf .https://www.youtube.com/watch?v=4hGdlqfywow.

11 https://www.genethique.org/manipulation-du-genome-humain-entre-hippocrate-et-bellerophon/. On trouvera l'intégralité de la présentation PowerPoint dans https://docplayer.fr/134718083-Manipulation-du-genome-humain-entre-hippocrate-et-bellerophon.html. Le texte, quant à lui, est publié dans *Noosphère* 3, 2018, p. 57-60. Voir aussi https://www.genethique.org/la-recherche-biomedicale-et-la-medecine-clinique-qui-en-est-le-resultat-progressent-sans-faire-appel-a-lembryon-humain/.

sait gré, Monsieur, d'être une vigie éthique, dans ce domaine comme dans d'autres[12]. Pour revenir à cette communication, vous opposez, en termes de principes bioéthiques, l'homme soigné par des moyens traditionnels à l'homme augmenté au détriment de ces mêmes principes. C'est ainsi que vous affirmez vouloir soigner des patients, pas des maladies, souhaitant éloigner la tentation d'ouverture au monde promu par la dystopie eugéniste décrite par Aldous Huxley (1931) dans *Le Meilleur des mondes* (*A brave New World*).

Pour moi, le mythe de Bellérophon nous enseigne ceci : savoir où ne pas aller trop loin, car la chute nous serait promise en cas d'orgueil et d'*hybris*, cet excès puni par les dieux. Car bien que Bellérophon, cet Héraclès malheureux, ait pourtant éliminé la Chimère cracheuse de flammes[13], le héros controversé, qui a avait réussi à monter le cheval ailé Pégase, est précipité, lui et sa monture, du haut de l'Olympe par Zeus alors que le héros s'estimait devoir forcer le séjour des dieux[14].

Fig. 1 : Bellérophon monté sur Pégase et terrassant la Chimère. *Emblema* restauré de la mosaïque romaine de 100 m^2 découverte en 1830 à Autun (Saône-et-Loire, France). Musée Rolin, Autun.

© https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/b/b5/Bellérophon_Autun.jpg

Cependant, les mythes lointains, quand bien même serviraient-ils la philosophie, peuvent s'avérer trompeurs. Est-il inscrit que Bellérophon, qui n'a pourtant pas eu l'honneur de rejoindre les constellations, à la différence de Pégase, l'emporterait sur Hippocrate, en prédisant au héros impavide et téméraire un destin suspendu et incertain ? N'est-il pas clair qu'il ne faut pas trop compter sur des dieux qui nous ont depuis longtemps oubliés et à revenir à nos propres rives de la raison et de la conscience ? Serons-nous dès lors convoqués à suivre l'exemple d'humanité du modeste Hippocrate (dont le nom traduit étymologiquement l'admiration grecque pour la « force du cheval » dompté) alors que la tentation de quelques-uns d'appartenir, par

[12] Voir l'électrosensibilité : https://www.youtube.com/watch?v=jEC3fvAxlHs. Aussi, non sans courage, sur la crise du COVID.

[13] Le mythe de Bellérophon et Pégase est décrit par Pindare : F. JOUAN, « Le mythe de Bellérophon chez Pindare », *Revue des Études Grecques*, 108, Juillet-décembre 1995, p. 271-287. Voir aussi J. M. C. TOYNBEE, « Encore des Mosaïques de Bellérophon », *Gallia - Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine*, 16, fasc. 2, 1958, p. 262-266 ; J. AYMARD, « La légende de Bellérophon sur un sarcophage du musée d'Alger », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 52, 1935, p. 143-184. Concernant Bellérophon et la Chimère, voir P. AMANDRY, « Bellérophon et la Chimère dans la mosaïque antique », *Revue Archéologique*, t. 48, sixième série, juillet-décembre 1956, p. 155-161.

[14] En fait, chez Pindare, d'après la *Septième Isthmique*, et dans les *Odes* (IV, 11, v. 26-27) d'Horace, Pégase le désarçonne et il chute ; cf. JOUAN, *art. cit.*, p. 274-275 ; AYMARD, *art. cit*., p. 183-184.

des greffes d'intelligence artificielle, à une classe d'êtres Alpha, semblerait prendre le pas sous nos yeux en filigrane de nos vies ?

Toutefois, pour tenter de remettre en perspective votre idée avec une lueur d'espoir, le pire serait-il jamais certain ? Bellérophon, mué en allié dans un hypertexte mythologique, ne devrait-il pas contribuer à ne tuer en nous que la chimère des utopies impossibles revêtant tour à tour la forme du lion aux griffes acérées, de la chèvre au souffle igné ou du serpent caudal aux glyphes mortels, à en croire la magnifique mosaïque romaine d'Autun (fig. 1) ? Cassandre nous susurre à l'oreille que nous affrontons des temps dangereux où le courage bioéthique sera inévitablement confronté à des intérêts aussi aventuristes que puissants, en marge de conflits aux frontières de l'esprit critique et des dogmatismes, entre démocratie et autoritarismes, on l'a déjà vu. Commenter Cassandre ouvrirait un débat infini ; je ne m'y risquerais pas.

Dès lors vos travaux et la nature même de vos questionnements, Monsieur, font que vous êtes non pas chez nous mais chez vous – là est la nuance –, et nous serions honorés en définitive, même si nous vous souhaitons de continuer à faire rayonner votre discipline dans les sphères exigeantes de la réflexion éthique, que cela devînt souvent une réalité.

TdM

HAUT

Séance publique solennelle du lundi 7 mars 2022

RENTRÉE ACADÉMIQUE

TdM

NIQUE (Christian), *Secrétaire perpétuel :* Qu'est-ce qu'être académicien, aujourd'hui à Montpellier ? LIEN

LAVABRE-BERTRAND (Thierry), *Président 2021* : Discours de cessation de fonctions LIEN

AUFRÈRE (Sydney H.), *Président 2022* : Discours de prise de fonctions LIEN

DELAFOSSE (Michaël), *Maire de Montpellier, Président de Montpellier-Méditerranée-Métropole* : Libres propos (n'ont pas fait l'objet d'un texte)

Remise du prix Sabatier d'Espeyran 2021 (voir chapitre « Prix de l'Acaddémie »)

Séance publique solennelle du 7 mars 2022

Qu'est-ce qu'être académicien, aujourd'hui, à Montpellier ?

Christian NIQUE
Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier a été fondée par des Lettres Patentes du Roi Louis XIV en 1706. Elle a été confirmée avec le statut d'établissement par un Décret du Président de la République en 1884. Elle a plus de de 300 ans d'existence : elle est à Montpellier une des plus anciennes institutions fondées par l'État. Elle est composée de 90 académiciens élus par leurs pairs et répartis en trois sections : lettres, sciences, et médecine.

Qu'est-ce qu'être académicien ? Qu'est-ce qu'être académicien, aujourd'hui, à Montpellier ?

Être académicien à Montpellier, c'est, évidemment, être membre de l'Académie de Montpellier. Certes : mais qu'est-ce qu'une Académie ? Qu'est-ce que l'Académie de Montpellier ? Qu'y fait-on et pourquoi ?

Un rapide détour par l'histoire des académies depuis leur création permettra de comprendre ce qu'est un académicien, ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons.

Les académies sont filles de la Renaissance, de cette époque où l'on a mis en question le savoir transmis par des universités qui étaient devenues dogmatiques. Pétrarque et quelques autres, dès la fin des années 1300, avaient ressenti la nécessité de mettre en question les dogmes et les croyances et de développer les échanges entre eux, d'encourager le commerce des esprits, pour que le savoir se diffuse, qu'il se discute, et qu'il progresse. Dans cet esprit d'un humanisme fondé sur les sciences et les arts, sur le partage des connaissances et la réflexion collective, la première académie a été créée en 1462, à Florence.

Ces savants et ces lettrés de la Renaissance se considéraient comme faisant partie d'une grande communauté internationale qu'ils appelaient, depuis 1417, la « République des Lettres ». Le terme « Lettres » signifiait alors non pas la « littérature » mais le savoir, l'ensemble des connaissances : quand ils se disaient citoyens de la République des Lettres, il faut entendre, avec les mots d'aujourd'hui, qu'ils étaient citoyens du pays des sciences et des arts. Les premières académies qui se sont multipliées, après l'Académie florentine, en Italie d'abord, puis en France, puis un peu partout, étaient en quelque sorte les institutions de cette République internationale des sciences et des arts.

Ces premières académies, à la fin du XV^è^ et au XVI^è^ siècles, étaient conçues comme des communautés, des confréries, des « congrégations laïques » (le mot est employé par le Professeur Marc Fumaroli), dans lesquelles se retrouvent des personnes qui orientent leur vie en la fondant sur les sciences et les arts, qui échangent et discutent pour progresser ensemble, et qui agissent pour contribuer à propager cet humanisme scientifique et artistique initié par Dante, Pétrarque et Boccace, et qu'ont développé les Marcile Ficin, Érasme, Rabelais, Montaigne, Descartes, et bien d'autres après eux. Pour eux, le savoir permet à l'homme d'être vraiment libre et heureux. Leur enseignement est que l'humanité sera meilleure grâce à la connaissance et à la réflexion. Science et conscience tout à la fois, selon les mots de Rabelais.

En France, la première académie, l'Académie de Poésie et de Musique, ensuite dénommée Académie du Palais, a été créée en 1570, un siècle après celle de Florence. Elle réunissait les poètes de la Pléïade mais aussi des lettrés de professions diverses : des magistrats, des diplomates, des médecins, des ecclésiastiques… Ces premiers académiciens français s'intéressaient, au-delà de la poésie et de la musique, à la peinture, aux mathématiques et à la philosophie. Ils avaient un public composé de princes et de courtisans. Cette première académie de France a cessé de fonctionner quinze ans plus tard, en 1585, après la mort de Ronsard[1]. Il faudra attendre le début du XVIIe siècle pour qu'un mouvement de création d'académies, déjà bien amorcé en Italie depuis deux siècles, se développe en France.

Au fil du temps, depuis plus de 500 ans, les académies ont connu des évolutions, aussi bien dans leur organisation que dans leurs activités.

Alors qu'elles étaient à l'origine des assemblées d'initiative privée, elles sont devenues, à partir du XVIIe siècle, des institutions de l'État. L'Académie Française a ainsi été créée par l'État en 1635, l'Académie de peinture et de sculpture en 1647, la Petite Académie (ancêtre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) en 1663, l'Académie des sciences en 1666 ; et d'autres encore… En Province, à partir de la fin du XVIIe siècle, l'État amorce puis multiplie les créations : Avignon en 1658, Arles en 1669, Nîmes en 1682, Toulouse en 1695, Montpellier en 1706, puis bien d'autres. Il y avait, en 1760, une académie dans toutes les provinces : la quasi-totalité des villes de quelque importance en étaient dotées [2]. Ces académies fondées par l'État, du moins celles qui existent encore, sont aujourd'hui regroupées dans la Conférence Nationale des Académies, la CNA, qui est placée sous l'égide de l'Institut de France, qui compte 33 académies, dont celle de Montpellier.

En ce qui concerne leurs activités, les académies ont également connu des évolutions. Au début, elles étaient essentiellement des lieux d'échange, de partage et de discussions sur des questions scientifiques ou artistiques. À partir du XVIIe et l'apparition de sciences fondées sur l'observation, l'expérimentation et le raisonnement, et alors que les universités peinaient à reconnaître ces avancées, elles se sont parfois consacrées à faire, elles-mêmes, des expérimentations, comme ce fut le cas à Montpellier, où l'on s'est préoccupé notamment d'astronomie. À la même époque, et parce que les universités ne transmettaient pas les savoirs nouveaux, elles ont organisé des conférences publiques et des cours : ce fut également le cas à Montpellier.

Puis, à partir du XVIIIe siècle, quand l'université s'est mieux ouverte au savoir contemporain, les académies se sont recentrées sur leur mission originelle, qu'elles n'avaient d'ailleurs pas oubliée : contribuer à mettre au centre de la vie de chacun les sciences et les arts, à la fois en organisant des échanges et des discussions entre les académiciens eux-mêmes et en œuvrant pour propager l'esprit scientifique et la sensibilité artistique dans la population.

C'est encore cette mission qui est assignée aux académies, aujourd'hui. C'est la mission de l'Académie de Montpellier depuis sa création, et c'est toujours sa mission actuelle. Le texte officiel qui la fonde en 1706, signé de Louis XIV, lui enjoint de contribuer à « faire fleurir les arts et les sciences », ce que nous traduisons désormais dans le vocabulaire contemporain par la formule « Partager et diffuser les connaissances et la culture, les mettre en réflexions et en débats ».

---

[1] Sur cette première académie en France, cf. Simone Mazauric, *Savoirs et philosophie à Paris dans la première moitié du XVIIe siècle*, Ed. de la Sorbonne, 1997, chapitre 1-3.2 (Les prémisses du mouvement académique en France).

[2] Simone Mazauric, *Histoire des Sciences à l'Époque moderne*, Armand Colin, 2009, p.255.

Après avoir précisé la mission de notre académie, revenons maintenant à la question initiale : qu'est-ce qu'être académicien, aujourd'hui, à Montpellier ?

C'est très exactement se mettre au service de cette mission, contribuer à des activités qui la mettent en œuvre. Comment ?

Très concrètement, chacun des académiciens de Montpellier prépare et prononce régulièrement des conférences et des communications, qu'ils donnent dans nos séances privées hebdomadaires, dans nos séances publiques mensuelles, ainsi que dans nos séminaires et nos colloques annuels, et qui sont ensuite publiées et diffusées sous forme écrite et parfois sous forme vidéo. Ces conférences et communications, qui portent, donc, sur des sujets scientifiques ou artistiques, introduisent des réflexions et des discussions qui permettent l'approfondissement des questionnements et des analyses, et auxquelles tous les académiciens participent, quels que soient leurs centres d'intérêt personnels : le croisement des regards disciplinaires différents est une spécificité des académies telles que la nôtre.

Ces conférences et ces communications sont le cœur du travail de chaque académicien. En outre, ils se répartissent les tâches d'organisation et de jurys des prix que nous décernons, de préparation de nos publications, d'animation de notre site web, ou encore de gestion de notre bibliothèque publique. L'Académie est un établissement dont l'activité est en totalité préparée et conduite par les académiciens.

En 2021, les 90 académiciens ont rempli ces missions en mettant notamment en œuvre les actions suivantes :

- 32 séances privées ou publiques,
- 26 conférences suivies de débats, sur des sujets les plus divers,
- 1 séminaire interne sur le thème « Dogmatisme et discernement »,
- 1 colloque public sur le thème « Humanisme et Médecine »,
- 1 prix à un jeune étudiant pour un travail exceptionnel,
- 1 prix à des jeunes artistes talentueux et prometteurs,
- 1 publication regroupant toutes nos conférences de l'année,
- 1 lettre trimestrielle informant sur nos activités.

Il faut ajouter à cela que nous entretenons un site web qui met à disposition un grand nombre de conférences filmées, et que nous ouvrons au public notre bibliothèque historique qui compte plus de 40 000 ouvrages.

Les sujets que nous avons abordés sont extrêmement divers. Ils concernent l'astrophysique, le droit, la chimie, la médecine, la philosophie, les neurosciences, etc... Parce que nous sommes l'Académie « de Montpellier », nous avons également proposé plusieurs conférences sur des sujets qui concernent Montpellier : la recherche montpelliéraine sur les nano-satellites ; un siècle de radiologie à Montpellier ; François Sabatier : un illustre inconnu à Montpellier ; la gestion des eaux dans le Montpellier médiéval ; l'eau des garrigues et l'eau de Montpellier aujourd'hui.

Être académicien, aujourd'hui, à Montpellier, ce n'est pas, comme on le croit souvent, être « distingué » dans le domaine scientifique ou culturel. Ce n'est pas faire partie d'une association ni d'un club « select ». Ce n'est pas posséder un titre. C'est avoir des obligations. C'est avoir été recruté par une élection pour faire partie de l'établissement « académie », pour la faire fonctionner, pour contribuer, bénévolement, à sa mission qui est, selon la jolie expression du texte de 1706 qui la fonde, de « faire fleurir les sciences et les arts » à Montpellier.

TdM

HAUT

Séance publique solennelle du 7 février 2022

Discours de cessation de fonctions

Thierry LAVABRE-BERTRAND
Président 2021 de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Il revient traditionnellement au président sortant de tirer un bref bilan de l'année écoulée. Notre secrétaire perpétuel vient d'énoncer les points marquants de nos travaux en 2021. Je ne les reprendrai naturellement pas. Je voudrais plutôt faire quelques réflexions sur ce que je pense être la fonction de Président général de notre académie à la lumière de ce qui s'est passé en 2021. Vous me connaissez : je ne manquerai pas d'énoncer quelques réflexions générales.

Louis XIV nous dit en ses *Mémoires* : « le métier de roi est grand, noble, délicieux ». J'y souscris pour ma part pleinement et voudrais l'argumenter en reprenant deux autres citations du même auteur. Rassurez-vous, je ne me prends pas pour Louis XIV ! Le surnom de *Président-soleil* a déjà été préempté par Félix Faure : je n'ai nulle envie de terminer mon mandat comme lui !

La première de ces citations, d'ailleurs apocryphe, est « l'État c'est moi », la seconde, authentique et bien plus touchante : « je m'en vais, mais l'État demeurera toujours ».

Tout d'abord, **« l'État c'est moi ».** La formule, au premier degré, est cynique et brutale, tout particulièrement en ces jours si angoissants pour l'avenir de l'Europe. Elle contient pourtant un sens profond : toute société, et l'académie n'y échappe pas, a besoin de s'incarner en une personne, qui exprime le fait qu'elle est formée de personnes. Celles-ci, selon une antique philosophie, sont indissociablement corps, âme et esprit, comme nous le dit Virgile en trois mots : *Mens agitat molem*, l'esprit meut la matière, ajoutant aussitôt *et magno se corpore miscet*, il se mêle au grand corps (de l'univers) et donc de toute chose. Cette constitution de l'être humain doit donc se refléter dans celle des sociétés qui se veulent pleinement humaines. C'est ce que nous dit le philosophe Louis de Bonald, si cher au cœur du bâtonnier Bedel de Buzareingues, par sa trilogie pouvoir/ministre/sujet qu'il voit à l'œuvre dans l'État, comme dans la famille, la religion et dans toute société normalement constituée. Cette trilogie préfigure la trifonctionnalité décrite par Dumézil dans les sociétés indo-européennes, et j'ai pu montrer dans une communication devant vous combien elle consonnait avec la philosophie médicale de Montpellier, telle que l'avait formulée Lordat à la même époque. La personne à la tête incarne donc le pouvoir, qui plus encore que puissance est permanence et dit l'être même de la communauté, son esprit, *Ce qui ne meurt pas* pour reprendre le titre du roman de Barbey d'Aurevilly. Ce pouvoir comporte donc quelque chose qui le surplombe et le fonde, quelque nom qu'on lui donne. Les souverains britanniques se disent toujours tels « par la grâce de Dieu » et le Président des Etats-Unis n'entre en fonction qu'en prêtant serment, c'est-à-dire en se référant à des valeurs transcendantes.

En notre académie, le président a donc à incarner notre être, notre unité comme notre diversité. La situation sanitaire nous a, une année encore, bien gênés. Elle nous a cependant permis de continuer à approfondir nos échanges. Ce fut pour moi un vrai plaisir, au fil de nos séances à distance, d'essayer d'exprimer à chaque fois le message transversal que portait chaque communication particulière. D'autres manifestations, plus

traditionnelles ont heureusement pu reprendre, telles nos séances publiques et privées, ou la réception de deux de nos membres. Le colloque Médecine et humanisme fut un grand moment de profondeur et de pluridisciplinarité, témoignage parfait de l'esprit qui nous anime, et qui, par son thème d'hommage à notre École de médecine, m'a tout particulièrement touché, comme il avait justifié que l'on m'ait appelé à la présidence. Je remercie tout particulièrement Hilaire Giron, mon prédécesseur immédiat, d'en avoir si parfaitement assumé la préparation.

Nous avons beaucoup changé au cours de cette année, et je suis heureux d'avoir pu accompagner ces changements : nouveau format du prix Bécriaux, qui nous a enchantés dans tous les sens du terme, renouvellement de la convention avec l'université de Montpellier quant à notre bibliothèque, affinement du fonctionnement du fonds Bécriaux, discussions très riches sur l'évolution de notre règlement intérieur et, bien sûr et surtout, intensification de notre partenariat avec la Mairie et la Métropole avec la reconnaissance appuyée de notre rôle auprès de nos concitoyens et octroi de moyens de fonctionnement comme accès à des locaux prestigieux pour la plupart de nos activités. Grâces en soient rendues, en tout premier lieu, au Maire et président de la Métropole qui a été un acteur décisif en ce sens, répondant pleinement à nos attentes ; un grand remerciement aussi à notre confrère Daniel Grasset qui a mené ces négociations pour nous avec une redoutable efficacité.

Le pouvoir n'est rien sans *ministres*, qui ont un rôle ascendant de conseil et de préparation des décisions, et un rôle descendant de mise en œuvre. Nous avons un *principal ministre*,,comme on disait du cardinal de Richelieu, en bien moins terrible, mais tout aussi efficace, je veux dire notre secrétaire perpétuel. Je tiens à lui redire, au nom de tous, mon admiration et ma gratitude pour l'immense travail qu'il accomplit au fil des jours, avec l'aménité et l'amitié qu'il sait manifester à chacun de nous. J'en ai grandement bénéficié au long de cette année. Je ne saurais dire ma dette individuellement à tous ceux qui exercent parmi nous un *ministère*, faute de temps. Mais ma reconnaissance est grande.

Il y a enfin les *sujets*, vous tous, mes chères consœurs, mes chers confrères. Ce mot de sujet est terriblement ambigu. On oppose le sujet d'une monarchie au citoyen d'une république, dévaluant le premier au profit du second. Mais on oppose, tout autant, le sujet à l'objet, l'agent actif et responsable au jouet passif du pouvoir, et c'est bien ce premier sens que je veux donner à ce mot. Je vous remercie beaucoup de la bienveillance que vous m'avez témoignée au long de cette année, qui m'a beaucoup touché.

« **Je m'en vais, mais l'État demeurera toujours** ». Nous sommes tous mortels, et nul détenteur du pouvoir ne peut le conserver bien longtemps. Mais comment le transmettre ? Il n'y a que trois moyens : la force, l'hérédité et l'élection.

De la force, il n'y a rien à dire, sinon qu'elle n'est pas absente, hélas, des deux autres modalités : dans l'hérédité, elle prend nom de raison d'État. Anne de Bretagne en sut quelque chose qui se vit devoir épouser successivement Maximilien Ier, Charles VIII et Louis XII ! Quant à l'élection, l'agressivité, la fraude et la manipulation de l'information sont autant de violences faites à l'électeur.

L'hérédité se veut plus simple, désignant le prochain titulaire sans ambiguïté, ni rivalité (quoique…). Elle n'appelle pas toujours le plus apte et les lois de la génétique interfèrent souvent avec elle : l'affaire du testament de Charles II d'Espagne ou l'hémophilie du tsarévitch le démontrent sans peine ! Elle ne peut se justifier qu'assortie d'indisponibilité : la charge doit être dévolue selon la loi fondamentale élaborée par les siècles et non selon la règle de propriété : le traité de Verdun de 843 partageant en trois l'empire de Charlemagne sous-tend encore la question européenne aujourd'hui !

L'élection se veut plus juste et plus incontestable. Elle n'est pas, cependant, sans failles. Les françaises ne votent que depuis 1945, et la constitution des États-Unis permet parfois au candidat minoritaire en voix d'être cependant proclamé président.

Ce qui importe au fond, c'est qu'en celui qui est élu tous puissent se reconnaître. L'Église catholique le sait bien, qui est aussi une société humaine : le pape n'est par définition que l'évêque de Rome et il a pourtant juridiction plénière, immédiate et universelle. Les papes furent élus par le peuple romain pendant mille ans, et l'on sait les violences, les fraudes, les manipulations que cela permit, faisant proliférer à certains moments les antipapes. D'où l'idée géniale de réserver l'élection aux représentants du clergé romain, entendez les cardinaux, d'imposer la règle d'une majorité des deux tiers, et d'appeler au Sacré-Collège des cardinaux issus de tous les continents. Ce que l'Église de Rome perdait en « démocratie » apparente se regagnait en universalité et en indépendance.

Notre académie a trouvé un système qui lui est propre et qui me semble prendre en compte tout ce que je viens d'énoncer. En décidant de confier successivement à chacune de nos trois sections le soin de désigner en son sein, si possible de façon consensuelle, celui qui sera deux ans plus tard le président de tous, nos usages sont sages : ils ne sont pas pleinement démocratiques, mais ils me semblent exprimer à merveille ce que nous voulons affirmer, l'unité dans la diversité. La section des Lettres vous a désigné, cher Sydney. Je ne peux que m'applaudir de ce choix. Nous nous sommes rencontrés pour la première fois à l'occasion d'un colloque d'égyptologie, où je venais parler de mon lointain prédécesseur, Alire Raffeneau-Delile, qui avait fait partie des savants de l'expédition d'Égypte. J'ai pu apprécier grandement depuis votre souci de l'exactitude, votre recherche de la distance garante de l'objectivité, votre passionnante érudition. *Je m'en vais, mais l'État demeure*, et je sais qu'il est aujourd'hui en bonnes mains.

TdM

HAUT

Séance publique solennelle du 7 février 2022

Discours de prise de fonctions
Science et raison, dialectique scientifique ou liberté…

Sydney H. AUFRÈRE
Président 2022 de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Chers Confrères,
Chères Consœurs,
Mesdames, Messieurs,

Il est difficile de débuter une allocution de ce type sans dire en prologue que l'on adhère pleinement à la déclaration liminaire de cette séance faite à propos d'un drame humain survenant, *mutatis mutandis*, aux portes mêmes de l'Europe, sur des lieux du souvenir de meurtres de masses [1]. Les témoignages ont déjoué les falsifications historiques et ont ravivé les contentieux mémoriels. Sans oublier les réécritures nationalistes et post-factuelles[2]. Sous nos yeux, cette histoire vivante, qui nous convoque à notre tour, n'est pas sans effet réflexif immédiat. S'« il importe peu, comme le rappelle

[1] Voir en dernier lieu deux livres qui réécrivent des chapitres essentiels de l'histoire de l'Europe centrale : Timothy SNYDER, *Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, Paris : Gallimard, 2010 (éd. américaine : *Bloodlands: Europe Between Hitler and Stalin*, Basic Books, 2010) ; Id., *Terre noire.L'Holocauste, et pourquoi il peut se répéter*, Paris : Gallimard, 2016 (éd. américaine : *Black Earth: The Holocaust as History and Warning*, Penguin, 2015). – Les « Terres de Sang » sont les lieux de massacre nazis et staliniens ; les « Terres Noires » évoquent les terres à blé de l'Ukraine qui ont joué un rôle déterminant dans la politique stalinienne puis dans la politique nazie (de 1932 à 1941).

[2] Les falsifications historiques sont perceptibles dans les deux livres cités *supra* n. 1, qui rappellent que l'histoire affleure. Si on veut faire un rapide tour d'horizon, il convient d'ajouter l'ouvrage du même auteur intitulé *The Road to Unfreedom. Russia, Europe, America*, paru en 2018, non traduit à ce jour en français et décrivant la montée des autoritarismes. Timothy SNYDER y met en relief la pensée à l'œuvre du philosophe polygraphe Ivan Alexandrovitch Iline (1883-1954) qui, dans son ouvrage (*About the future Russia*, 1948, livre non traduit en français), prône une dictature nationaliste christiano-russe. Timothy Snyder (« God Is a Russian », 5 avril 2018, https://reees.macmillan.yale.edu/news/timothy-snyder-god-russian) détachecette phrase de I.A. Iline : « *Politics is the art of identifying and neutralizing the enemy*. » Sur ce philosophe qui impacte la pensée expansionniste du Kremlin, voir aussi Id., « Ivan Ilyin, Putin's Philosopher of Russian Fascism », The NewYorkReview, 16 mars 2018 (https://www.nybooks.com/daily/2018/03/16/ivan-ilyin-putins-philosopher-of-russian-fascism/) ; Anton BARBASHIN et Hannah THOBURN, « Putin's Philosopher. Ivan Ilyin and the Ideology of Moscow's Rule », *Foreign Affairs*, 20 septembre 2015 (https://www.foreignaffairs.com/articles/russian-federation/2015-09-20/putins-philosopher).Mais Iline n'est pas le seul philosophe russe à être impliqué dans cette idéologie, à laquelle adhèrent des religieux orthodoxes. En français, on verra Michel ELTCHANINOFF, *Dans la tête de Vladimir Poutine*, Arles : Actes Sud, 2016 ; Jean-Noël BENOÎT, « Poutine et "L'ascension jusqu'aux sommets des meilleurs" », *Politique magazine* 14 septembre 2020 (https://politiquemagazine.fr/monde/poutine-et-lascension-jusquaux-sommets-des-meilleurs/).

le logicien Ludwig Wittgenstein (1889-1951), que les questions restent sans réponse »[3], elles doivent être posées. Et parfois, on peut y répondre… Cela doit nous inciter, à notre niveau, à nous interroger sans cesse, à ne rien lâcher, à confronter nos idées et à nous arrimer à une critique et à une dialectique[4] rigoureuses, garanties de maintien de valeurs humanistes et de liberté, fondements de la vie démocratique.

***

À présent mon regard se tourne vers mon prédécesseur Thierry Lavabre-Bertrand. Nous savons, lui et moi, que l'éloge est un genre littéraire non dépourvu de danger. Il expose, au cas où il ne serait pas juste et mesuré, tant le dédicant que le dédicataire. Il faut avoir en mémoire cette phrase de l'auteur du *Discours de la méthode* qui, non sans une pointe d'ironie, écrit : « Je sais à quel point nous sommes sujets à nous méprendre en ce qui nous touche, et combien aussi les jugements de nos amis nous doivent être suspects lorsqu'ils sont en notre faveur[5] ». L'éloge est, certes, un genre suspect qui ne vaut que pour autant qu'il soit mesuré, on l'a dit, et porté par quelqu'un qui se tient à distance de l'affectif. Parce que les circonstances collectivement traversées ne nous ont pas donné le privilège de mieux nous connaître, me voici doté d'un privilège paradoxal dont vous me permettrez, cher Thierry, d'user sans excès.

Succédant au président 2020, Hilaire Giron, nous nous en souvenons, dans un climat de pandémie sévère, et bien que l'année 2021 ait été à son tour obscurcie par les contraintes sanitaires, vous avez, en lien avec notre Secrétaire perpétuel, brillamment maintenu le cap en nous communiquant à chaque séance, qu'elle eût lieu à distance ou en présence, un sentiment d'émulation et de joie partagée. Je voudrais en donner une idée à ceux qui nous écoutent. Il y a quelques temps, vous compariez avec finesse les ressorts d'une belle séance de réception à l'Académie – mise en abyme théâtrale où s'entrelacent les destins des uns et des autres – à ceux de la tragédie antique. Dans votre allocution, vous faisiez allusion au rôle du coryphée, ce chef de chœur, didascalie vivante, capable de camper, en quelques mots, la situation dans le scénario global d'une séance académique, à l'exemple d'une tragédie de Sophocle ou d'Euripide. Sans oublier que, grâce à votre éloquence, vous optez, dans le genre argumentatif, pour différents modes d'approches afin d'ouvrir des perspectives non seulement réjouissantes, mais brillantes qui incitent à réfléchir au-delà du sujet traité, en faisant naître en chacun de nous ce moment tant attendu d'évidence et de purification scientifique, sans prétendre pour autant à cette *catharsis* chère à Aristote[6]. Avec vous, les mots tombent, ciselés, qui emportent l'adhésion. On se demande parfois si quelque chose pourrait être étranger à – je cite – « l'abîme de science », ou au « savant jusqu'aux dents » que vous êtes pour emprunter les mots d'un Montpelliérain de passage célèbre[7], si vous me permettez, cher Thierry, ce brin d'humour. Car, vous passez de la médecine à son histoire – et notamment de celle-ci à Montpellier, votre domaine de précellence –, à la philosophie des sciences,

---

[3] Ludwig WITTGENSTEIN et Paul ENGELMANN,*Lettres, rencontres, souvenirs*, Éditions de l'éclat, coll. Philosophie imaginaire, 2010, p. 164.

[4] On parle ici de la dialectique au sens comment du terme et non au sens philosophique. Sur la notion de dialectique et les rapports entre dialectique et logique, voir la mise au point de Laurent KEIFF et Shahid RAHMAN, « La dialectique, entre logique et rhétorique », *Revue de métaphysique et de morale*, 66, n° 2, 2010, p. 149-178.

[5] René DESCARTES, *Discours de la méthode. Pour bien conduire sa raison, et chercher la vérité dans les sciences*, Leyde : Ian Maire, 1637, p. 5.

[6] Cf. allocution consacrée à la réception de M. le Bâtonnier Gérard Christol, 22 février 2021.

[7] RABELAIS, *Pantagruel*, 1532, chap. 8 : « En somme, que je voie en toi un abîme de science (…) » ; RABELAIS, *Gargantua*, 1542, chap. 27 : « Au reste savant jusqu'aux dents en matière de bréviaire » (portrait de Jean des Entomeures).

à l'épistémologie, à l'histoire religieuse, à l'histoire naturelle, et à la pratique des langues anciennes avec, de surcroît, un bel accent érasmien en grec. En somme, vous avez fait revivre, en 2021, cet idéal humaniste dû à la plume de votre maître François Rabelais (1495-1553), dans la *Lettre de Gargantua à Pantagruel* : « (Que) rien ne te soit inconnu »[8]. Naturellement, je n'aurais pas l'audace de vous imaginer réincarner l'auteur du *De omni rescibili* (« De toute chose à savoir »), Pic de la Mirandole (1463-1494), d'autant que le rêve de ce dernier est depuis longtemps aussi vain qu'utopique dans un monde qui, chaque jour, ressemble un peu plus aux dystopies que l'on aurait crues naguère cantonnées à un univers orwellien[9]. Mais vous partagez avec cet humaniste, comme avec Rabelais, l'érudition et la tolérance. Issu de cette même patrie que celle de Gargantua écrivant à Pantagruel du pays idéal d'Utopie[10], vous avez la générosité d'activer ce ressort maïeutique qui permet à l'enfant parfois démuni de nos esprits de co-naître, de « naître ensemble », et de dissiper partiellement les brumes de notre ignorance.

L'éloquence et la dialectique vous sont familières, on le sait. Vous convoquez avec aisance mais prudence les citations, en prenant soin de rappeler le contexte dans lequel elles ont émergé, ce qui confère à vos propos une tonalité originale en vous permettant, non seulement de reprendre votre souffle, mais de porter la pensée plus haut. Cependant, avec vous, « culture » n'est jamais synonyme d'écrasement. Vous employez des mots simples et justes. Vous glosez, d'ailleurs, l'air de rien, les termes que vous employez si jamais vous sentez qu'ils pourraient échapper à votre public. Rien que de bon ton, rien que de nuancé et subtil, rien qu'un public, même formé de trois sections d'académiciens de cultures très diverses, ne puisse saisir de façon immédiate. Vous savez dresser des ponts entre nos cultures respectives, tout en conservant cette attitude de modestie académique, qui ne se lance pas dans des hypothèses tonitruantes.

Mais sous ce je-ne-sais-quoi de magie, d'élégance discrète et quasi oxonienne d'un propos prononcé d'une voix détachée, voire étonnée, combien de labeur invisible ? Dans cet exercice, vous êtes tel qu'en vous-même, et, m'avez-vous dit il y a quelques mois, avec ce grain d'humour qui vous caractérise, « dans votre habitus », expression frappée

---

[8] RABELAIS, *Pantagruel*, chap. 8 : « Du droit civil, je veux que tu saches par cœur les beaux textes, et que tu me les mettes en parallèle avec la philosophie. Et quant à la connaissance de la nature, je veux que tu t'y donnes avec soin : qu'il n'y ait mer, rivière, ni source dont tu ignores les poissons ; tous les oiseaux du ciel, tous les arbres, arbustes, et les buissons des forêts, toutes les herbes de la terre, tous les métaux cachés au ventre des abîmes, les pierreries de tous les pays de l'Orient et du midi, que rien ne te soit inconnu. »

[9] George ORWELL, *1984*, Londres : Secker and Warburg, 1949, qui énonce ainsi le slogan de la nation d'Oceania : *Warispeace* / *Freedomisslavery* / *Ignorance isstrength* (« la Guerre est la paix, la Liberté est l'esclavage / l'Ignorance est la force »). Il faut préciser que l'écriture de *1984* participe l'expérience de George Orwell (1903-1950), un des journalistes observateurs de la Seconde guerre mondiale en Europe, à propos des totalitarismes nazi et stalinien. T. Snyder (*Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, Paris : Gallimard, 2010) recourt à son témoignage.

[10] RABELAIS, *Pantagruel*, chap. 8 : « Mon fils, que la paix et la grâce de Notre Seigneur soient avec toi. Amen.
D'Utopie, ce dix-sept mars,
Ton père, Gargantua. »
Le terme « utopie » est décliné à partir de l'ouvrage *Utopie* (1516) de Thomas More (étymologie : οὐ-τόπος, « non-lieu ») qui devient *Eutopie* dans l'édition de Bâle (1518) (étymologie : εὖ-τόπος « bon lieu », « lieu de bonheur »). Sur ces notions, on renverra à Marie-Luce DEMONET, « Utopie et dystopie chez Rabelais », dans C. BERRIEL, Y. GREIS et M.-L. DEMONET (éd.), *Utopie, consensus et libre arbitre (XIVe-XVIIe siècles) : Fais ce que voudras*, Chambord et Tours, France, Jan 2012, p.14-27 ; Peter KUON et Gérard PEYLET (éd.), *L'utopie entre eutopie et dystopie. En hommage à Claude-Gilbert Dubois* (= *Eidôlon* n° 110), Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2015 (https://books.openedition.org/pub/17111?lang=fr).

au coin de la sociologie de Pierre Bourdieu (1930-2002)[11], cette manière d'être de l'individu, disons-le, cette originalité profonde qui touche autant l'attitude, le vêtement que la parole d'un groupe humain. Mais attention, il ne faut pas se laisser abuser par un mirage ! Je voudrais ajouter cette anecdote qui en fera sourire quelques-uns. Alors que nous sortions d'une séance publique avec quelques confrères – les acteurs se reconnaîtront –, nous étions tous admiratifs de votre aisance. « Comment fait-il ? », s'exclama l'un d'entre nous. Et la réponse fusa avec une pointe d'accent méridional : « Eh bien ! Il fait comme tout le monde, il travaille son sujet. » Et là, je dois dire que d'un Olympe où vous étiez monté contre votre gré, vous êtes redescendu au statut de demi-dieu, puis à celui d'humain, ce qui n'était guère pour nous déplaire. Le mystère était enfin résolu. Mais je crois, en définitive, que les hauteurs éthérées vous sont étrangères, car vous préférez être cet homme d'érudition sachant jouer sur plusieurs registres qui aime à partager. Comme je l'ai dit, vous avez entretenu, en lien avec le Secrétaire perpétuel et les membres du Conseil d'Administration, une émulation qui fait que l'Académie était devenue synonyme de lieu idéal, d'eutopie[12] académique en quelque sorte, même lors de moments pénibles. Nous avons pu en outre apprécier vos qualités organisationnelles lors de la célébration du 8e centenaire de la Faculté de Médecine de Montpellier : le colloque *Gui de Chauliac et sa Chirurgia Magna* (4-5 juin 2021), co-organisé par vous-même aux côtés de notre consœur Béatrice Bakhouche, E. Berrio-Salvadore et Daniel Le Blévec, mais surtout l'organisation du colloque académique *Médecine et Humanisme* (3-4 décembre 2021) qui a été un moment important de la vie intellectuelle montpelliéraine. Je me ferai donc l'interprète de nos consœurs et confrères pour vous dire que nous sommes fiers de vous avoir eu comme président, car vous avez, Monsieur, su servir l'Académie avec cette culture, cette élégance teintée de discrétion qui sont les vôtres.

***

Mais, venons-en à 2022. Exerçant le métier de chercheur, par instinct je souhaite mettre mon année de présidence sous le rapport inscrit dans deux couples de mots que j'ai pratiquement annoncés dans mon prologue : science et raison, critique et dialectique scientifiques. Depuis le début du XXIe siècle, nous sommes entrés dans une ère où le décalage épistémologique s'accentue entre ce que propose notre institution et les moyens virtuels mis à notre disposition. Actuellement, notre Académie, formée depuis sa création des composantes diverses, rassemble des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des personnalités reconnues chacune dans leur spécialité. Son but, comme l'a rappelé il y a quelques instants notre Secrétaire perpétuel, est d'échanger, en rappelant qu'au moment où les Académies ont été créées par lettres patentes – la nôtre remonte à 1706[13] –, le savoir était le privilège de l'Université, des religieux, de la noblesse de robe, des médecins et des apothicaires. Aujourd'hui, le temps d'un savoir restreint à quelques composantes de la société est heureusement révolu ; aujourd'hui, n'importe lequel d'entre nous est en mesure de réunir à son intention une bibliothèque virtuelle de très haut niveau : nous vivons un âge d'or de la recherche. C'est ce que font les chercheurs aguerris qui savent naviguer sur des océans de données, et sont capables, chacun dans son champ de réflexion, telles des vigies, de voir plus loin ; ou, si vous m'autorisez cette

[11] Pierre BOURDIEU, « Habitus », dans Patrick CHAMPAGNE et Olivier CHRISTIN (éd.), *Pierre Bourdieu. Une initiation*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2012, p. 57-91 (https://books.openedition.org/pul/5142?lang=fr).

[12] Cf. *supra*, n. 9.

[13] https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/histoire. Voir le texte ici même de Christian NIQUE, « Qu'est-ce qu'être académicien, aujourd'hui, à Montpellier ? ».

métaphore empruntée à l'antiquité égyptienne[14], d'être des girafes sondant l'horizon des savoirs. Au moment où les encyclopédies collaboratives autorisent un accès facile aux rudiments du savoir dans tous les domaines, au moment où l'accès aux livres anciens numérisés, aux sources et aux références secondaires est de plus en plus étendu grâce aux banques de données qui, à leur tour, permettent de disposer d'une grande part de la littérature scientifique publiée, il est plus que jamais nécessaire de défendre bec et ongles les valeurs scientifiques, les publications et la qualité éditoriale, solidement soutenue par notre directeur des publications, notre confrère Jean-Pierre Nougier, et son adjointe, notre consœur Michèle Verdeilhan.

Nous sommes en mesure de renforcer, chacun dans son champ de compétence, notre vocation à l'excellence sans pour autant renoncer à la vulgarisation scientifique en séances privées et publiques. Cela devrait nous inciter à diversifier les statuts de nos interventions. Eu égard à la montée en puissance de la recherche dans tous les secteurs, jamais, jusqu'à présent dans l'histoire, nous n'avons à ce point disposé de tels accélérateurs de la recherche, ce qui nous amènera à redéfinir, a fortiori, nos propres exigences et à aiguiser notre esprit critique, seule façon de faire de notre Académie un lieu de dialectique exigeante et de critique attentive et bienveillante, car personne n'est dépositaire de tous les savoirs et il faut y développer l'entraide. (Ceux avec qui je travaille savent ce dont je parle) Sans critique, sans dialectique scientifique réelle, il n'est ni vérité (lat. *veritas* ≃ grec. *aléthéia* [15]), ni liberté d'expression possible : on pourrait ainsi définir l'Académie comme un lieu riche d'un savoir critique exigeant et partagé autour des mots raison, humanisme et humanité.

Savoir critique exigeant et partagé avec tous, car l'année sera également le moment d'un grand colloque offert au public montpelliérain au sens large du terme. Il n'aura pas échappé à la majorité que le président, étant égyptologue, ne pouvait faire fi de la date de 2022. Celle-ci est l'occasion d'un bicentenaire et d'un centenaire, respectivement ceux du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion (27 septembre 1822) et de la découverte sensationnelle de la tombe du roi Toutânkhamon par Howard Carter et Lord Carnarvon (29 novembre 1922). Ce colloque, intitulé « Bicentenaire Champollion, l'Égypte et Montpellier », sera organisé autour de quatre thèmes. Il évoquera, en premier lieu, l'engagement des Montpelliérains – médecins, militaires et administrateurs – au cours de l'Expédition d'Égypte ; en deuxième lieu, il abordera comment, de la découverte de la Pierre de Rosette (1799), on parvient au déchiffrement des hiéroglyphes ; en troisième lieu, il fera le point sur l'émergence de l'égyptologie à Montpellier et en Occitanie ; et en quatrième et dernier lieu, il montrera comment l'intérêt pour l'Égypte alimente un courant d'égyptomanie qui s'empare de la vie littéraire et artistique, en prenant des exemples dans la *toutmania*, dans l'architecture et, pour finir, dans l'art lyrique. Les conférenciers choisis sont des spécialistes des questions abordées par ce colloque et comprennent, notamment, des académiciens. Ce colloque se tiendra ici même, salle Rabelais, les 13 et 14 mai 2022. Il a été mis en place, grâce à la persévérance des membres d'un Comité de pilotage *ad hoc* que, avec Gilles Gudin de Vallerin, je remercie vivement. Le programme sera prochainement mis à disposition du public.

---

[14] En Égypte, la girafe connote le devin : Christian CANNUYER, *La girafe dans l'Égypte ancienne et le verbe śr. Étude lexicographique et de symbolique animalière* (Acta OrientaliaBelgica – Subsidia V), Bruxelles, 2010. Voir Sydney H. AUFRÈRE, « Un genre égyptien millénaire : la "prophétie", véhicule littéraire d'une pensée nationaliste », *BASLM* 51, 2020, p. 67-90 : p. 68-69.

[15] Sur ce mot, il est intéressant de renvoyer à Emmanuel ROUILLÉ, « Le Secret et l'Aléthéia grecque », *Jugement et fondements philosophiques de l'action*, Cahier 2, 2004 https://journals.openedition.org/leportique/465.

Savoir critique exigeant partagé entre soi, en ce que la vie de l'Académie sera également marquée, en mars 2023, par un séminaire interne, moment de convivialité scientifique intersections. Il est d'usage que le président propose aux sections de réfléchir collectivement l'année suivante à un thème. On se souvient qu'en 1955 parut un ouvrage de J. Robert Oppenheimer, *La Science et le Bon sens*[16], regroupant plusieurs interviews enregistrées par la BBC[17]. La traduction du titre en français, fautive, peut être rendue par *La Science et l'opinion commune*[18]. L'auteur, concepteur de la fission atomique, posait la question des rapports entre les vérités découvertes par la science et les conceptions humaines considérées dans leur épaisseur historique. La raison ou le bon sens jouent naturellement une part importante dans ces rapports. Aussi, à un moment où l'on s'interroge sur la curiosité de la raison dans la vie humaine[19], et où le vrai ne s'affirme plus comme une valeur et est battu en brèche par les vérités alternatives[20], je propose aux sections d'exemplifier, chacun dans son domaine, le thème suivant : « La défiance vis-à-vis de la raison : conséquences scientifiques au XXIe siècle »[21]. Tout tend à montrer que le primat de la raison et de la science n'est ni un concept universel, ni continu.

Enfin, il y a un dernier moment de savoir qui rythme la vie de l'Académie, c'est la séance du 27 juin qui précède les vacances d'été de l'Académie. Cette journée, dite « du Président », est l'occasion d'inviter une personnalité exceptionnelle. Avec l'aide de notre confrère Jean-François Lavigne, j'ai choisi Jean-Michel Salanskis, professeur de philosophie des sciences, de logique et d'épistémologie à l'Université Paris-Ouest Nanterre, agrégé de mathématiques, et Membre de l'Institut de recherche philosophique[22]. Il s'agit d'une personnalité ayant produit une œuvre d'une grande originalité et d'une richesse exceptionnelle. Ses derniers ouvrages – *L'humain impensé*, Paris : PUF, 2016 (avec Albert Piette) ; *Le fait juif*, Paris : Les Belles Lettres, 2017 ; *La voie idéale,* Paris : PUF, 2019, témoignent de l'empan de ses connaissances. C'est un pédagogue capable de nous parler simplement de faits complexes. Il m'a semblé qu'il fallait, dans ce type d'intervention, introduire une rupture épistémologique pour éviter la

---

[16] Édition française : J. Robert OPPENHEIMER, *La Science et le Bon sens*, Paris : Gallimard, 1963.

[17] Une interview de J. Robert Oppenheimer (archives de la RTS) par le journaliste Claude Mossé (1928-) (9 sept. 1964) est disponible en français : https://www.youtube.com/watch?v=H-aUee06oSQ.

[18] Titre anglais : *Science and the Common Understanding*, New York : Simon and Schuster, 1954.

[19] Hugo MERCIER et Dan SPERBER, *L'énigme de la raison*, Paris : Odile Jacob, 2021. Quelques orientations bibliographiques : Jeanne DELHOMME, « Les limites de la raison. Autour de la question », dans Henri VAN CAMP (éd.), *Savoir, faire, espérer : les limites de la raison*, Bruxelles : Presses de l'Université Saint-Louis, 1976 (éd. électronique 28 mai 2019), p. 109-123 ; TamásPAVLOVITS, *Le rationalisme de Pascal*, Paris : éditions de la Sorbonne, https://books.openedition.org/psorbonne/18128?format=toc ; Maurice GAGNON, « Le rôle de la raison dans la morale cartésienne », *Laval théologique et philosophique*, 25(2),1969, p. 268–305 (https://doi.org/10.7202/1020146ar).

[20] Myriam REVAULT D'ALLONNES, *La faiblesse du vrai. Ce que fait la post-vérité à notre monde commun*, Paris : Seuil, 2018.

[21] Projets abandonnés : « Science, raison et vérité : une triade compatible ? » « La guerre de la raison » « La raison doit-elle entrer en guerre ? » « Le primat de la raison : illusion humaniste et/ou nécessité scientifique ? » ou « La Raison a-t-elle encore de beaux jours devant elle ? », « Primat de la Raison : utopie ou réalité ? » « La raison est-elle une valeur universelle ? », « La raison peut-elle être alternative ? » « Science, raison et vérité : une trinité immortelle ? », « Restaurer la raison », « Raison et Vrai », « Sciences, raison et faits alternatifs », « Raison et Vérité scientifique au XXIe siècle : réalité ou fiction ? », « La raison est-elle synonyme de vérité scientifique au XXIe siècle ? », « Raison et vérité scientifique au XXIe siècle », « Le primat de la raison est-il synonyme de progrès scientifique ? » « Le primat de la Raison est-il un horizon indépassable ? ».

[22] Site personnel de Jean-Michel Salanskis : http://jmsalanskis.free.fr.

conférence-type, en demandant à notre invité de répondre à trois questions formulées par une réflexion émanant de chaque section – Science, Médecine et Lettres –, dans un esprit de conversation scientifique. Jean-Michel Salanskis a accepté de se prêter à ce dialogue. Par conséquent, je demanderai aux sections, avec le concours de Jean-François Lavigne – qui sera la cheville ouvrière de cette journée, et que je me permets de remercier en notre nom à tous, – de bien vouloir nous aider à formuler une question chacune, adaptée au large panel des connaissances d'un invité exceptionnel.

Mes chers confrères, mes chères consœurs, je suis conscient de l'honneur que vous m'avez fait en me confiant cette présidence. Je veux vous exprimer toute ma gratitude de m'avoir permis de servir notre Académie, de la servir en priorité. Je ne saurais vous remercier de votre attention sans dire auparavant tout ce que je dois à la compétence de notre Secrétaire perpétuel, le Recteur Christian Nique.

TdM

HAUT

COLLOQUE ET SÉMINAIRE INTERNE

TdM

Séminaire interne "Incertitude(s)" LIEN

Colloque "Bicentenaire Champollion : l'Égypte et Montpellier" LIEN

Séances des 14, 21 et 28 mars 2022

Séminaire interne « Incertitude(s) »

Thierry LAVABRE-BERTRAND
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Nous en sommes arrivés à la troisième édition de notre séminaire interne annuel, dont l'intérêt ne se dément pas. Il avait été décidé de donner au Président de l'année précédente le choix du thème. Celui d'« incertitude(s) » m'avait paru s'imposer, alors que la pandémie covidienne était loin d'être achevée. Ici chaque caractère compte, le « (s) » prolongeant le concept lui-même, lui donnant à la fois un sens général et un sens particulier.

L'incertitude est indissolublement liée à toute connaissance scientifique de quel qu'ordre qu'elle soit. Karl Popper nous dit que seul ce qui est réfutable est scientifique, or certitude et réfutabilité ne font pas bon ménage. Au-delà même des sciences expérimentales, un des grands acquis de la science du XXe siècle aura été de voir que du sein du savoir lui-même des limites se posent à la connaissance. Gödel énonce son théorème d'incomplétude de toute axiomatique mathématique, Heisenberg formule son célèbre principe d'incertitude… Seule la biologie reste en retrait, se voulant chez la plupart toujours basée sur un réductionnisme physico-chimique renvoyant à une science datée de Laplace, bien que la part prépondérante prise par la statistique ménage justement la place à l'incertain, en cherchant à la baliser mathématiquement. D'autant que le hasard, l'aléa, n'est pas totalement maîtrisé par la statistique, et le vivant sait trouver au gré de mutations les ressources qui lui permettent de survivre. La connaissance clinique enfin est en permanence adaptation de données générales, déjà plus ou moins incertaines à la prise de décision dans le cas singulier du malade que l'on soigne.

Si la science contemporaine est basée sur l'incertain, elle est pourtant tout aussi précise et opérante que la science de Laplace. C'est l'incertitude même qui le lui permet. Loin d'être une diminution, la limite est au contraire particulièrement féconde, transformant notre regard sur le monde. Ainsi s'est mise en place, pour paraphraser (plus ou moins fidèlement) le philosophe Nicolas de Cues, une *docte ignorance*, qui se fait force et fécondité de ses limites mêmes.

De façon plus concrète, la pandémie nous a donné de grandes leçons. Pour reprendre les termes que j'employais lors de mon discours de prise de fonctions, l'incertitude joue dans la pratique à plusieurs niveaux. Il s'agit tout d'abord de l'incertitude sur les faits. Je ne parle pas seulement des rumeurs folles qui encombrent les réseaux sociaux, ni des rapports biaisés par les conflits d'intérêt. Il nous aura été donné de voir deux des plus grands journaux médicaux du monde, le *Lancet* et le *New England Journal of medicine*, se faire abuser comme des novices par une officine à la réputation douteuse…Une fois les faits bien établis, il faut les hiérarchiser : là encore l'époque fut instructive. On nous a rebattu les oreilles d'études scientifiques indiscutables certes, par exemple sur la survie du virus sur le plastique ou le carton, mais avec quelle portée réelle ? Et l'on vit des ménagères passer les emballages de

jambon à l'eau de Javel avant de les mettre au réfrigérateur… Reste enfin à correctement interpréter ces faits. Sur tous ces points, bien des yeux auraient pu et dû s'ouvrir en 2020, mais la leçon aura-telle été salutaire ?

C'est dire combien ce séminaire entrait en plein dans la mission de notre académie. Les titres proposés et la qualité des interventions ont permis d'éclairer tant la place de l'incertitude que les caractères de différentes incertitudes dans les différents domaines embrassés par nos trois sections.

La section des lettres s'est d'abord exprimée lors de la séance du 14 mars. Jean-François Lavigne était tout désigné pour ouvrir le feu. Le concept est en effet au premier chef philosophique, et il traita avec brio et clarté de « L'incertitude : points de vue logique et épistémologique ». Philippe Pétel prenait le relais avec une communication sur « Une appréhension de l'incertitude scientifique par le droit : le principe de précaution », déclinaison logique permettant de souligner brillamment le flou et parfois l'arbitraire du concept.

Le 21 mars, la section des sciences parlait avec Joël Bockaert des zoonoses, question que la pandémie avait remise à l'honneur, qui va être un des problèmes majeurs de santé publique dans les années qui viennent et dont il sut parfaitement communiquer nombre de données essentielles, suivi de Mircea Sofonea, qui, alliant rayonnement scientifique d'une équipe largement reconnue de l'université de Montpellier et aura médiatique traita de « Incertitudes et épidémies ».

La section médecine fermait enfin le ban le 28 mars avec Gemma Durand communiquant sur « Incertitudes et risques en contraception et ménopause, le jour où tout a basculé », thème particulier mais ô combien emblématique des enjeux médicaux, qu'elle ne pouvait traiter qu'avec le regard global, scientifique, vécu et littéraire que nous avons bien des fois pu apprécier. La conclusion logique était apportée par Olivier Jonquet, qui incarne parmi nous la préoccupation clinique entée sur une réflexion profonde et qui traitait de « L'art de décider en situation d'incertitude dans la pratique médicale ».

Ces différentes communications ont bien balisé un sujet vaste et au cœur de toute démarche de connaissance objective. Un tel thème ne pouvait être épuisé en trois séances mais ce séminaire a été un exemple remarquable de ce que doit être un travail académique, conjonction de regards croisés issus de nos trois sections qui, se devant d'être accessibles à tous sans renoncer ni à l'exactitude ni à la profondeur, nous permet ensuite de relayer auprès du public un message ô combien utile.

TdM

HAUT

Colloque

Bicentenaire Champollion, l'Égypte et Montpellier

Montpellier, salle Rabelais, 13 et 14 mai 1922

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

1. Présentation, par Sydney H. AUFRÈRE, Président général 2022

Le 27 septembre 1822, Jean-François Champollion (1790-1832) prononçait à l'adresse de M. le baron Dacier, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un discours immortel sur le déchiffrement de l'écriture alphabétique des noms royaux égyptiens, dont nous célébrions, en avance de quelques mois, le bicentenaire les 13 et 14 mai 2022.

Par son caractère performatif, ce discours, dont l'impact sera amplifié par la publication posthume de sa grammaire (1836), modifie à tout jamais la lecture des écritures égyptiennes – hiéroglyphique, hiératique et démotique – et la compréhension de la nature même de cette langue. Son œuvre, quoique naissante, met un terme à l'inanité de tentatives érudites qui se sont succédées depuis le XVIIe siècle, dont celle du jésuite Athanase Kircher (1602-1680) qui n'a voulu retenir des hiéroglyphes que leur symbolique et non l'expression d'une langue articulée dotée d'une grammaire, mais qui reconnaît cependant que le copte serait un état de la langue égyptienne écrit de façon alphabétique. Elle est tributaire, depuis l'Antiquité tardive, d'une réflexion contingente marquée de constats qui apparaissent a posteriori comme autant de jalons indispensables sur le chemin aboutissant à son déchiffrement. Il s'agit entre autres de la reconnaissance des critères mêmes qui permettraient ce déchiffrement énoncés par, le philologue et archéologue dom Bernard de Montfaucon (1655-1741) – à savoir l'existence d'un document bilingue qui ne sera exhumé qu'en 1799 par l'officier Pierre François Xavier Bouchard (1771-1822) lors de la Campagne d'Égypte (1789-1801) : la Pierre de Rosette – ; l'intuition de l'existence de noms propres dans ces structures graphiques allongées – les cartouches – par l'abbé Jean-Jacques Barthélémy (1716-1795), épigraphiste orientaliste renommé, auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* (1788) ; et finalement de l'instinct du numismate, orientaliste et coptisant Georges Zoega (1755-1809), selon qui les noms étrangers pouvaient être écrits de façon alphabétique en égyptien.

L'intérêt pour l'égyptien, à peine partagé par quelques-uns, est ravivé parmi les membres de l'intelligentsia de l'Europe entière dès la découverte de la Pierre de Rosette grâce à la diffusion immédiate de son autographie par Jean-Joseph Marcel (1776-1854), l'imprimeur attaché à la diffusion des documents de la Campagne d'Égypte, diffusion immédiate en France et dans les capitales européennes. Le monument, rédigé en grec, en cursive démotique et en égyptien hiéroglyphique, apparaît, d'après le texte grec lacunaire et traduit en 1803, comme un décret de Memphis (196 av. J.-C.) promulgué sous le règne de Ptolémée IV Philopator. Voilà en

bref les données à partir desquelles Champollion s'achemine vers une solution partielle mais lumineuse.

L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (ASLM), sous la conduite du Comité de Pilotage présidé par Sydney H. AUFRÈRE, a choisi de célébrer ce bicentenaire sous le prisme montpelliérain, en insistant, dans l'introduction, sur la rencontre emblématique entre Jean-François Champollion et François-Xavier Fabre, créateur du musée du même nom, autour du 15 février 1830 et en convoquant divers éléments qui ont privé Montpellier d'une collection égyptienne comparable à celles de Marseille, d'Aix-en-Provence ou d'Avignon (Sydney H. AUFRÈRE).

Ce colloque est construit autour de quatre thèmes.

– Le premier, qui porte sur les Montpelliérains de l'Expédition d'Égypte, évoque les apports de la médecine en Égypte, pour les soldats et la population civile, grâce à deux beaux portraits de René Desgenettes et de Dominique-Jean Larrey qui permettent d'évoquer au passage l'importance de l'École de santé de Montpellier (Thierry LAVABRE-BERTRAND). Il était important de convoquer les témoignages des quelques militaires d'origine montpelliéraine dans une expédition coloniale présentée sous le jour d'une expédition scientifique destinée à apporter les Lumières à l'Orient, malgré un prix humain important (Christian NIQUE). Enfin, il était utile de faire un tour d'horizon des objets collectés par des savants et des fonctionnaires attachés à cette expédition, aujourd'hui conservés dans les musées de Montpellier, notamment la fameuse copie en soufre du texte grec de la Pierre de Rosette, désormais restituée à son auteur légitime, Adrien Raffeneau-Delile (Jean-Paul SÉNAC et Sydney H. AUFRÈRE).

– Le deuxième porte sur les événements pavant la voie de la découverte de la Pierre de *Rosette jusqu'au déchiffrement des hiéroglyphes*. Il débute avec l'Égypte des « curieux » et des « antiquaires » depuis l'époque de Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, jusqu'à Dom Bernard de Montfaucon et Guillaume Bonjour, qui définissent peu à peu les critères de déchiffrement de l'égyptien hiéroglyphique, à commencer par les documents bilingues (Sydney H. AUFRÈRE). Dans cette quête, le copte est le jalon indispensable du déchiffrement de l'égyptien, illustré à Montpellier par la présence d'un document exceptionnel, la scala copto-arabe de l'École de Médecine envoyée par Peiresc à l'érudit Claude Saumaise et qui réapparut à Montpellier grâce à (Nathalie BOSSON). Le rôle initiateur de l'Égyptien Joseph Fourier comme de chefs de file sur les savants de l'Expédition d'Égypte a été aussi indispensable pour choisir les bons paradigmes qu'il fut bénéfique pour les frères Champollion lorsqu'ils s'attaquèrent à la Pierre de Rosette (Jean DHOMBRES). Il était impossible de ne pas considérer, dans la perspective d'une mise en abime, le contenu de la Pierre de Rosette et la raison d'être du décret de Memphis qui fait écho au déchiffrement (Jean-Yves CARREZ-MARATRAY). Enfin, ce qui n'était pas la moindre des choses, on parvient, en ayant planté tous ces jalons, à la manière dont Champollion a procédé au déchiffrement de l'égyptien en utilisant ce document bilingue et trigraphe et a initié sur ces entrefaites la grammaire égyptienne (Bernard MATHIEU)

– Le troisième aborde l'*égyptologie à Montpellier et aux alentours*, en traitant de deux personnalités très opposées. D'une part en rappelant le souvenir de Jean-François-Aimé Perrot, antiquaire, qui répandit dans les grandes villes du Sud de la France la passion d'une Égypte spectaculaire fondée sur l'exposition des momies et des sarcophages (Livia MENEGHETTI) ; d'autre part, en exaltant la personnalité politique et intellectuelle de François Daumas, qui en présidant aux destinées de l'Institut français d'Archéologie orientale, suscita les conditions favorables, après la mise sous séquestre

de l'Institut, lors de la crise de Suez en 1956, à la création de la chaire d'égyptologie de Montpellier (Frédéric SERVAJEAN).

– Le quatrième et dernier thème illustre la transition *de l'égyptologie à l'égyptomanie*. Il est d'abord question de la réception de l'architecture égyptienne dans le monde archéologique et de la restitution des monuments pharaoniques depuis la *Description de l'Égypte* à aujourd'hui, une discipline auxiliaire aujourd'hui indispensable à de nombreux domaines de l'Antiquité (Jean-Claude GOLVIN). Montpellier et sa région ayant été choisis pour suivre les progrès de la science de Champollion, on a choisi d'exemplifier l'égyptomanie telle qu'elle exprima, dans le goût égypto-provençal de son propriétaire, d'une villa agathoise, la Villa Laurens, aujourd'hui en cours de restauration, qui montre quel fut le parti tiré de l'Égypte antique dans un décor destiné à exalter l'idée du voyage oriental (Milena PERRAUD). Mais il fallait surtout évoquer la vague égytomaniaque ayant déferlé sur l'Europe sous l'effet de la découverte, en 1922, de la tombe du roi Toutânkhamon par Lord Carnarvon et l'égyptologue Howard Carter, dont l'impact se répandit, au siècle de la publicité, dans la mode et tous les arts graphiques (Bénédicte LLOYER). Pour terminer, le Comité a désiré exalter l'idée plurielle d'Égyptes musicales, illustrées par la présentation d'œuvres lyriques où, en parallèle de travaux ethnomusicologiques concernant les instruments et les musiques égyptienne antique et moderne, font alterner sur la scène des personnages sombres comme le Sarastro de Mozart ou lumineux tel que l'héroïne de l'*Aïda* de Giuseppe Verdi (Élysée LOPEZ).

Ce colloque, auquel ont participé des spécialistes des questions traitées, parmi lesquels on reconnaît des membres de toutes les sections, a connu une bonne réception à Montpellier. Il a été modéré par les présidents de sections de notre Académie : nos confrères Jacques TOUCHON, Gilles GUDIN DE VALLERIN, Bernard LEBLEU ; et aussi notre consœur Béatrice BAKHOUCHE. Et il a pu être enregistré et ses images ont été capturées par notre confrère Claude BALNY. Il a été publié dans d'excellentes conditions grâce à la mobilisation d'une chaîne éditoriale ayant rassemblé les efforts du président général 2022, Sydney H. AUFRÈRE, de notre directeur des publications Jean-Pierre NOUGIER et de notre directrice adjointe des publications Michèle VERDELHAN, d'une part sur la toile, sur le site de notre Académie grâce à la vigilance de notre confrère Jean-Paul Legros, et d'autre part en version papier, bientôt en passe de paraître. Que tous les membres du Comité éditorial, de même que tous ceux qui se sont mobilisés, soient remerciés pour avoir contribué à l'élaboration d'un moment stimulant ayant marqué les esprits des habitants de Montpellier.

Vidéos du colloque :
https://www.youtube.com/playlist?list=PLvwCHzm6EDamalrmC-e_ZVIkkkvuRYnmG

Conférences en ligne du colloque **:**
https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/ressources/ouvrages_ligne

2. Programme

Vendredi 13 mai, matinée

8h30-9h. Discours d'ouverture

9h10. Sydney H. AUFRÈRE, Président de l'ASLM : Présentation du colloque.

Thème 1. Des Montpelliérains de l'Expédition d'Égypte

Modérateur : Jacques TOUCHON, université de Montpellier, ASLM

9h20. Thierry LAVABRE-BERTRAND, Université de Montpellier, ASLM. *L'École de santé de Montpellier et l'Expédition d'Égypte : autour de R.-N. Desgenettes et D.-J. Larrey.*

10h10. Christian NIQUE, ancien recteur, secrétaire perpétuel de l'ASLM. *Le prix humain de la Campagne d'Égypte. J.-B. Curto, J.-G. René, F. Mireur, F. Vigo-Roussillon.*

11h15. Jean-Paul SÉNAC, ASLM, CHU de Montpellier, Société d'Archéologie de Montpellier. *Collections égyptiennes : J.-B.-G. Piron, P. Piron et A. Raffeneau-Delile.*

Vendredi 13 mai après-midi

Thème 2. De la Pierre de Rosette au déchiffrement des hiéroglyphes

Modérateur : Gilles GUDIN DE VALLERIN, ASLM

14h15. Sydney H. AUFRÈRE, Dir. Rech. émérite, CNRS (CPAE, Aix), Président de l'ASLM. *Des Échelles d'Orient au Midi de la France : les « curieux » devant le mystère des hiéroglyphes avant Champollion.*

14h50. Nathalie BOSSON, Maître de conférences, Université de Genève, École du Louvre et Institut catholique de Paris. *Un document méconnu de l'histoire du déchiffrement des hiéroglyphes : la scala copto-arabe de la Bibliothèque de l'École de Médecine de Montpellier.*

15h30. Jean DHOMBRES, Professeur à l'EHESS, Centre Alexandre Koyré, Paris. *L'« Égyptien » J. Fourier, J.-A. Chaptal, la* Description de l'Égypte *et les frères Champollion.*

16h30. Jean-Yves CARREZ-MARATRAY, Professeur d'histoire et d'archéologie classiques, université Paris-13 Sorbonne, Paris Cité. *La loi et la Pierre. Pourquoi a-t-on gravé le « décret de Memphis » ?*

17h10. Bernard MATHIEU, Professeur d'Égyptologie, Université Paul-Valéry, Montpellier 3. « *Lettre à Monsieur Dacier » : le déchiffrement de l'égyptien par Champollion et la naissance de la grammaire égyptienne.*

Samedi 14 mai matinée

Thème 3. L'Égyptologie à Montpellier et aux alentours

Modératrice : Béatrice BAKHOUCHE, ASLM, Professeur émérite en langue et littérature latines, Université Paul-Valéry, Montpellier 3.

9h15. Livia MENEGHETTI, docteur en Sciences de l'Antiquité, université Jean Jaurès, Toulouse. *Jean-François-Aimé Perrot (1790-1867) et les sarcophages voyageurs dans le Midi de la France.*

9h55. Frédéric SERVAJEAN, Professeur d'Égyptologie, université Paul-Valéry, Montpellier 3. *Un « Égyptien » de Montpellier : François Daumas (1915-1984) et l'égyptologie montpelliéraine.*

Thème 4. De l'égyptologie à l'égyptomanie

Modérateur : Bernard LEBLEU, ASLM, Professeur émérite, université de Montpellier

10h55. Jean-Claude GOLVIN, Dir. Rech. émérite, CNRS, Université Bordeaux 3. *La restitution des monuments pharaoniques dans la* Description de l'Égypte *et la postérité du genre.*

Samedi 14 mai après-midi

14h00. Visite à la Société archéologique de Montpellier. Présentation d'objets égyptiens et du moulage en soufre de la Pierre de Rosette (partie correspondant à la version grecque). *Accueil par Laurent Deguara, Président de la Société d'Archéologie de Montpellier, et Jean-Paul Sénac, ASLM, membre du bureau de la SAM.*

14h45. Milena PERRAUD, photographe, égypto-archéologue, docteur en histoire de l'université de Strasbourg. *Le décor de la « Villa Laurens » à Agde : un programme décor éclectique entre Égypte et Méditerranée.*

15h25. Bénédicte LHOYER, égypto-archéologue et post-doctorante au CNRS, Centre Alexandre Koyré, Paris. *La découverte de la tombe de Toutankhamon par H. Carter (1874-1939) et Lord Carnavon (1866-1923) et sa réception (toutmania) en Europe*.

16h05. Élysé LOPEZ, ASLM, Anc. Président du Conseil d'Administration de l'Opéra Orchestre National de Montpellier, Président des Folies Lyriques organisatrices des Folies d'O. *L'égyptomanie en musiques. De Sarastro à* Aïda.

17h. *Conclusion* par Sydney H. AUFRÈRE, président de l'ASLM.

TdM

HAUT

PRIX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

TdM

Prix Sabatier d'Espeyran 2021 LIEN

Prix Roger Bécriaux 2022 LIEN

Séance solennelle du 7 mars 2022

Prix Sabatier d'Espeyran
Présentation et remise du prix

Jacques MATEU
Président de la section Médecine de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

L'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier, créée en 1706 par Lettres Patentes sous le nom de Société Royale des Sciences a pour but la diffusion et la mise en débats et en réflexion de la connaissance et de la culture en tous ces domaines que sont Sciences, Lettres, Médecine, Arts.

Comment imaginer, dans cet esprit, une Académie vivante, active, qui ne serait pas à l'affut d'éclosions de scintillements de jeunes étoiles dans le ciel des idées et qui ne souhaiterait pas repérer et récompenser de jeunes talents émergeants… C'est ainsi que l'Académie, conjointement avec la Ville de Montpellier, a décidé de créer ce Prix, intitulé Prix Sabatier d'Espeyran, du nom de ce grand Mécène de la Ville et de l'Académie.

Un Prix destiné donc à distinguer et à promouvoir un premier travail ou une première réalisation remarquable par sa qualité et son originalité, lui donner une plus grande visibilité et, à travers elle, faciliter peut-être l'entrée de son auteur dans le monde professionnel, lui donner déjà une certaine reconnaissance.

Les candidats doivent avoir moins de 35 ans au 1er janvier de l'année du concours, leurs travaux, de quelque mode qu'ils soient mais qui ne peuvent être qu'une œuvre personnelle, doivent avoir un lien avec la région de Montpellier, y avoir été réalisés, mis en place ou en tout cas la concerner.

Chaque année et alternativement c'est à une des trois sections de notre Académie qu'en incombe l'organisation dans son champ de compétence. Pour l'année 2021 ce fut la section Médecine qui en fut responsable. L'appel à concourir fut notifié début novembre avec une date limite d'envoi des dossiers fixée au 5 décembre à minuit. Nous ne reçûmes que relativement peu de dossiers dans les délais…Furent remerciés tous les membres du Jury qui ont secondé le Président de section dans ce travail d'analyse et d'évaluation, les membres de la section Médecine mais aussi les présidents des sections Lettres et Sciences, et certains membres de la section des Sciences, tout particulièrement Madame Marie-Paule Lefranc et Monsieur Joël Bockaert dont l'aide et l'assistance furent plus que précieuses.

C'est ainsi qu'a été distingué le travail de Monsieur Kevin YAUY, lauréat de ce Prix, travail intitulé : "Une méthode assistée par l'intelligence artificielle pour réinterpréter automatiquement les analyses génétiques de patients en errance diagnostique".

Monsieur Kevin Yauy, âgé de 31 ans, a tout à la fois une formation de Médecin Généticien et de Bioinformaticien, avec un très beau parcours professionnel entre Paris, Grenoble, Nijmegen aux Pays Bas et Montpellier. Il est actuellement doctorant salarié en Thèse CIFRE dans l'entreprise "SeqOne Genomics" à Montpellier, entreprise conceptrice et développeuse de solutions d'analyse de données génomiques pour une médecine génomique personnalisée. Cette société est dirigée par Monsieur Nicolas Philippe qui était

présent lors de cette remise de Prix et qui présenta succinctement la raison d'être de son entreprise et les axes de recherche qu'elle développe.

Dans ce travail, récompensé par le Prix Sabatier d'Espeyran 2021, Kévin Yauy présente un système informatique permettant de suivre l'historique de bases de données génomiques collaboratives (gérées sur la base du volontariat par des experts généticiens) associant des "variants génomiques" à des "traits cliniques" et de répondre à trois objectifs :

- réinterpréter de façon consensuelle des données disparates sur un même variant
- identifier de nouvelles associations gène-maladie non encore répertoriées
- et surtout permettre d'identifier de manière automatique l'ensemble des variants présents chez un patient qui ont changé de statut clinique (au vu de publications récentes associant un variant à un signe clinique) par rapport au dernier diagnostic réalisé chez ce patient.

Ce système de "veille" permet d'alerter le généticien, le conduire à une ré-analyse clinique du patient sur ces seuls variants nouvellement corrélés à un signe clinique sans qu'il ne soit obligé de procéder régulièrement à une nouvelle analyse systématique de l'ensemble des variants du patient. Cela devrait permettre une "mise à jour" régulière du diagnostic d'un patient suivi par un généticien dès qu'est signalée à la communauté des généticiens une nouvelle corrélation variant génomique-trouble clinique. Avancée prometteuse.

Le Prix, d'un montant de 2000 €, fut remis au lauréat par Madame Agnès Robin, Adjointe au Maire de Montpellier qu'elle représentait, par Monsieur Thierry Lavabre-Bertrand, Président 2021 de l'Académie et par Monsieur Sydney Aufrère, Président 2022 de l'Académie.

TdM

HAUT

Séance publique du 26 septembre 2022

Prix Bécriaux 2022
Compte rendu de séance de remise du prix

Etienne CUÉNANT
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Président du jury du Prix Bécriaux.

TdM

Monsieur le vice-président de Montpellier métropole chargé de la culture
Monsieur le directeur du conservatoire
Chers consœurs et confrères
Chers amis,

Je parle ici au nom des membres du jury du prix Bécriaux de cette année :

- Christophe Daubié et Michel Chein pour la section sciences,
- Jean Marie Rouvière et Dominique Triaire pour la section des lettres
- Elysé Lopez et Jean Marc Robin pour la section médecine.

L'année dernière le jury a récompensé Mlle Juliette Mey soprano et nous avons très heureux d'apprendre (outre son parcours au Conservatoire National Supérieur de Paris) son admission à la fondation des Arts Florissants de William Christie qui sélectionne internationalement 8 candidats par an. Cela vous montre le niveau exceptionnel de ces étudiants.

Comme l'année dernière nous avons passé avec le directeur du conservatoire Patrick Pouget et les six impétrants sélectionnés une après midi remarquable par ces talents autour de nous. Je rappelle qu'au moyen du prix Bécriaux l'engagement de l'Académie est de 7000 euros : 5000 euros au premier et 400 euros à chacun des cinq autres candidats nominés.

Deux générations séparent les membres de l'Académie et ces jeunes musiciens et nous avons été à nouveau bluffé par leur maturité, leur virtuosité et leur engagement. Je le répète souvent autour de moi, si la totalité de la jeunesse leur ressemblait alors notre pays serait sauvé.

Notre protocole est simple, nous écoutons chaque candidat jouant de son instrument pendant quelques minutes puis nous discutons avec lui de son avenir.

Nous avons entendu :

- Jarod Begusic : Guitare basse jazz. Admis au Conservatoire Royal de Bruxelles.
- Romain Beranguel : violon. Admis à Institut supérieur des arts et du design de Toulouse.
- Paco Dubas : Percussion. Admis à la Haute école de Genève.
- Roman Raynau : Guitare jazz. Admis au Conservatoire Royal et Bruxelles et reçu aussi au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.
- Egon Wolfson : Batterie Jazz : Admis au Conservatoire Royal de Bruxelles.
- Romain Janssen : Piano : Admis au Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon.

Ce sont donc de jeunes musiciens qui vont encore faire cinq années d'apprentissage avant d'entamer leur carrière professionnelle.

Nous aurions aimé récompenser tout le monde tant ils sont tous méritants. Mais un prix oblige à la sélection et il nous a fallu 3 tours pour désigner Paco Dubas

percussionniste, le pianiste Romain Janssen et le Guitariste Roman Raynau nous ayant aussi beaucoup impressionnés.

Il faut chaudement le féliciter et lui souhaiter un avenir à la hauteur de ses promesses d'aujourd'hui, mais je veux avoir ici une attention particulière pour ses maîtres. Sans engagement d'un professeur volontaire, assidu, téméraire car il y a toujours chez un apprenti des moments de doute de moindre énergie, aucun élève aussi talentueux soit-il ne peut émerger. Et ce n'est pas par hasard lorsque vous allez au concert que vous découvrez sur le programme le nom des maîtres qui ont formé le soliste. Les enseignants ont droit à des ''royalties moraux'' sur la carrière des musiciens qu'ils ont formés

Je vais donc laisser maintenant notre président Sydney Aufrère remettre les prix. Puis nous entendrons le lauréat et vous allez voir et entendre quelque chose hors du commun.

Un grand bravo à Paco et ses 5 camarades.

Remise du prix Bécriaux 2022 : de gauche à droite, M. Egon Wolfson, Paco Dubas, Patrick Pouget, Etienne Cuénant, Sydney H. Aufrère, Eric Penso

Paco Dubas, interprétant à la caisse claire *Asventura* D'Alexej Gerrassimez

Paco Dubas au xylophone

TdM

HAUT

VOYAGE ACADÉMIQUE 2022

TdM

Jean-Max ROBIN : Compte rendu du voyage LIEN

Jean-Paul DAVID : Présentation de l'Académie Nisarda. LIEN

Thierry LAVABRE-BERTRAND : Présentation de l'ASLM LIEN

Voyage du 19 au 21 mai 2022

Voyage de L'Académie à Nice
Rencontre avec l'*Acadèmia Nissarda*
Compte rendu de voyage

Jean Max ROBIN
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Ce dix-neuvième voyage (le premier ayant eu lieu en juin 1994, à destination de Monaco) s'est déroulé du jeudi 19 mai au samedi 21 mai 2022. Programmé initialement pour Mai 2020, il a été annulé une première fois pour cause de pandémie Covid 19 ; il l'a été une seconde fois en 2021, pour les mêmes raisons. Nous étions un peu inquiets pour ce voyage 2022, d'autant que les inscriptions étaient nettement moins nombreuses qu'à l'accoutumée. Et finalement ce voyage a été un franc succès malgré certaines défections dont celle de notre secrétaire perpétuel, empêché par le décès d'un proche.

Les participants au voyage étaient les suivants : Section lettres : Marie-Claude Bresson ; Hélène et Jean-Marie Carbasse ; Gilles et Marie Pierre Gudin de Vallerin. Section sciences : Marthe et Gérard Boudet ; France et Pierre Capion ; Danièle et Hilaire Giron ; Paul Maistre ; Annie et Alain Sans. Section Médecine : Claire Bourdiol ; Gemma Durand et Jean Ribstein ; Thierry Lavabre Bertrand ; Anne Marie et Elysé Lopez ; Colette et Olivier Jonquet ; Lina et Jean-Pierre Reynaud ; Michèle et Jean-Max Robin.

Jeudi 19 mai

Départ à 8 h ; pendant les deux heures et demi du trajet en autobus, une évocation de la Provence est proposée par l'auteur de cette chronique, et les deux grandes figures provençales de légende sont évoquées : la Reine Jeanne et Le Bon Roi René.

Puis c'est l'arrivée à St Maximin de la Ste Baume, où une surprise nous attend. Lina et Jean Pierre Reynaud nous accueillent pour une aubade provençale avec fifre et tambourin ! Nous gagnons ensuite l'immense Basilique Ste Marie Madeleine, édifiée à partir de 1295, sur l'ordre de Charles II d'Anjou. C'est un impressionnant monument, synthèse du gothique du nord et du roman provençal. Sa richesse décorative intérieure, ses dimensions surprenantes, et la présence des sarcophages du IVème siècle, en particulier de celui de Marie Madeleine, avaient fait de cette basilique le troisième lieu de pèlerinage de la chrétienté. (Fig. 1).

Après le déjeuner au golfe de Barbaroux, nous gagnons Antibes, superbe ville à la longue histoire. Partant du fort Vauban, (Fig. 2) nous longeons les quais où sont amarrés des yachts de milliardaires, et pénétrons dans la vielle ville par la porte de la marine. Bientôt se dresse devant nous l'imposant château Grimaldi, dont la terrasse nous offre de superbes points de vue sur la côte d'Azur, et dont les salles abritent des œuvres majeures de Picasso et Nicolas de Staël. Leur présentation par notre conférencière a par ailleurs ajouté à notre plaisir.

Fig. 1 St Maximin de la Ste Baume

Fig. 2 Antibes

Nous terminons notre route en arrivant à Nice, à l'hôtel Royal, situé Promenade des Anglais, entre le Négresco et la place Masséna ; construit en 1904/1905 en pleine « Belle époque », au moment de l'effervescence immobilière de Nice, il affiche une façade déjà moderniste. Après le dîner pris à l'hôtel, nous avons arpenté la célébrissime Promenade des Anglais. Certes, celle-ci a perdu son allure aristocratique, mais la douceur de la nuit, les façades illuminées des hôtels, et des palais, ainsi que l'animation cosmopolite nous ont procuré beaucoup de plaisir (Fig. 3).

Fig. 3 Nice

Vendredi 20 Mai

Nous débutons notre journée à 9 heures, en compagnie d'une exceptionnelle conférencière. Toute la matinée sera consacrée à la visite du Vieux Nice. Marché, ruelles, places colorées, églises, palais, tout était à l'unisson du soleil printanier qui régnait sur la ville. Signalons deux points d'orgue : l'Eglise de Gésu et surtout le somptueux hôtel Lascaris (Fig. 4), magnifiquement restauré. Quittant le charme du baroque niçois, nous nous retrouvons Place Garibaldi, où nous avons pu admirer quelques uns des chefs d'œuvres du musée d'art moderne (en particulier le Pop Art, Klein et Niki de Saint Phalle).

Fig. 4 : L'Académie au Palais Lascaris

Le déjeuner au restaurant « Lou Balico », véritable institution niçoise, a clôturé notre matinée. Vers 14 h 30 notre bus nous attendait pour nous conduire par la route de la moyenne corniche à St Jean Cap Ferrat, et à la merveilleuse villa Ephrussi de Rothschild. Les vues plongeantes sur la mer et les côtes, la somptuosité des jardins, les décors et les œuvres d'art de la villa nous ont comblés (Fig. 5).

Fig. 5 Villa Ephrussi de Rotschild

L'après-midi s'est poursuivie par la rencontre avec l'*Acadèmia Nissarda.* Vers 18 heures notre délégation franchissait les grilles du Palais Masséna, à deux pas de notre hôtel. Le Palais construit au début du 20ième siècle est splendide (Fig. 6), magnifiquement restauré, et nous avons pu y déambuler à loisir, avant de nous installer dans la salle des fêtes pour la réunion prévue avec nos collègues niçois. Leur accueil, il faut le souligner, a été particulièrement chaleureux ; revues, dictionnaires et médaille de la ville de Nice nous ont été remis. Le représentant du maire de Nice, Jean Luc Gagliolo, maire adjoint, nous a présenté les objectifs culturels de la métropole niçoise en insistant spécialement sur la langue et l'identité niçoise ; puis le directeur du musée Masséna, Jean Pierre Barbéro nous a retracé l'histoire de la villa Masséna et enfin le président de l'*Acadèmia Nissarda*, Jean Paul David nous a prononcé une intéressante allocution sur les activités de *Nissarda* et son organisation. Enfin notre Président 2021, Thierry Lavabre Bertrand a mis l'accent, avec son brio habituel, sur l'importance des échanges inter académiques (Fig. 7). On pourra lire ci-après les présentations de nos académies respectives par Jean-Paul David et Thierry Lavabre-Bertrand. La soirée s'est poursuivie, en compagnie de nos hôtes autour d'un repas à l'hôtel Royal dans une excellente ambiance.

Fig. 6 : Palais Masséna

Fig. 7 Rencontre avec *Acadèmia Nissarda*

Samedi 20 Mai

Nous avions rendez-vous à St Paul de Vence avec notre conférencière. Elle a su nous faire découvrir le charme de ce haut lieu de la Côte d'Azur, qui semblait nous appartenir dans la douce lumière du matin. Mais le moment phare restera la visite de la Fondation Maeght (Fig. 8), avec l'extraordinaire jardin des sculptures (Miro, Giacometti, G. Richier, Arp, Calder…), la collection permanente et l'exposition temporaire consacrée à B. Moninot.

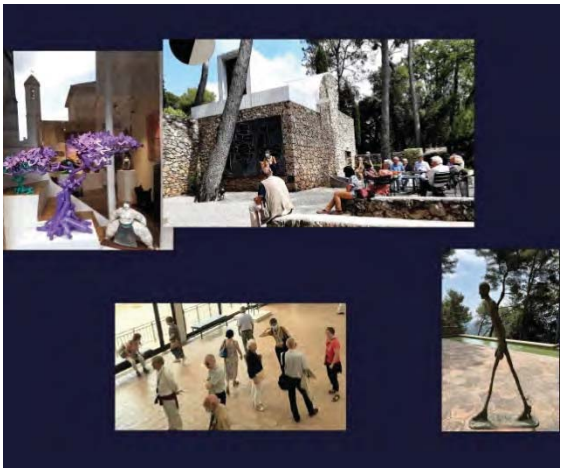

Fig. 8 : St Paul de Vence et Fondation Maeght

Vers 13h, déjeuner dans une ambiance joyeuse à La Terrasse de St Paul, puis sur le chemin du retour, arrêt à l'abbaye du Thoronet (Fig. 9), la troisième abbaye cistercienne de Provence, enfouie dans un vallon, au sein d'une forêt de chênes verts. Architecture épurée, équilibre des ombres et des lumières, sérénité. Dommage que notre guide officielle des monuments français n'ait pas été à la hauteur !

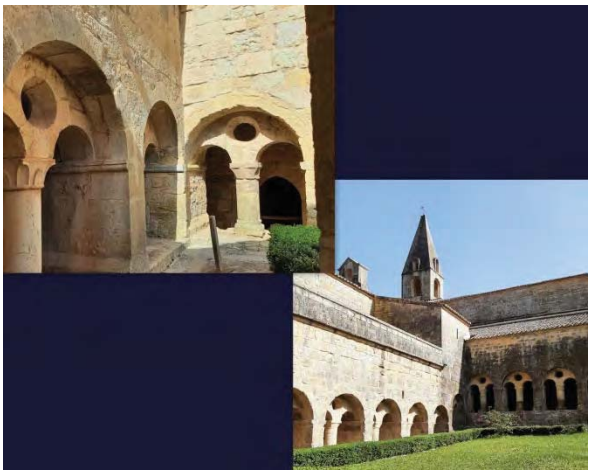

Fig. 9 Abbaye du Thoronet

Arrivée vers 20h 30 à Montpellier, nous étions tous un peu fourbus, mais ravis de ces moments partagés, très enrichissants, et les yeux encore tout imprégnés de lumière.

Séance du 20 mai 2022

Présentation de l'*Acadèmia Nissarda*

Jean-Paul DAVID
Président de l'*Acadèmia Nissarda*

TdM

Historique

A la fin du XIXe siècle, la ville de Nice connaît une croissance sans précédent : sa population double en moins d'une génération, entre les recensements de 1881 (66 000 h) et de 1906 (134 000 h). Cet essor est dû au développement de la vie de saison qui en fait une « capitale d'hiver » pour les « villégiateurs » fortunés de l'Europe du Nord, Anglais et Russes notamment. Leur présence attire une très importante main d'œuvre venue de la jeune Italie voisine pour construire hôtels et villas, pour fournir aussi le personnel de service. Introduisant de nouveaux modes de vie, ces vagues migratoires étrangères pouvaient être perçues comme menaçant l'identité du pays niçois.

C'est dans un contexte de défense de celle-ci qu'apparaissent la revue *Nice Historique* en 1898 puis l'*Acadèmia Nissarda* en 1904. Distinctes à l'origine, leurs buts étaient similaires : étudier et faire connaître l'histoire locale, maintenir les traditions et la langue.

C'est en 1898 donc qu'Henri Sappia crée *Nice Historique*, une revue bimensuelle de quelques pages. Il s'agissait d'une personnalité singulière née en 1833 dans un milieu rural modeste mais ayant effectué de solides études. Patriote italien proche de Mazzini, Sappia avait longtemps mené une vie errante dans la péninsule mais aussi en Angleterre et en France et connu les prisons du royaume de Naples puis du Second Empire. Revenu à Nice dans les années 1890, il y vivota modestement dans un modeste appartement d'un petit emploi de professeur d'italien dans les écoles de la ville.

En mai 1904, il fait partie des 84 « bons et vrais Niçois » qui fondent l'*Acadèmia Nissarda* dont il devenait le secrétaire général cependant qu'à la présidence était porté le docteur Alexandre Barety. Né en 1844 dans une famille aisée du moyen pays, celui-ci était un notable reconnu : premier Niçois reçu à l'internat des hôpitaux de Paris (1869), vice-président du Conseil général, propriétaire-constructeur d'un grand Palais situé dans la ville nouvelle (un bâtiment inscrit aux monuments historiques). Pour être admis dans cette nouvelle association, il fallait être né à Nice ou dans l'ancien Comté et avoir un père et un grand-père paternel eux-mêmes nés à Nice ou dans l'ancien Comté, soit au moins trois générations masculines d'ancienneté.

L'ancien révolutionnaire Sappia et le grand bourgeois Barety formaient un tandem bien improbable. Et pourtant en 1906, Sappia lègue par testament *Nice Historique* au docteur Barety lequel le cède aussitôt pour le franc symbolique à l'*Acadèmia Nissarda* dont il devient la revue officielle.

Voilà les origines de notre association dont les statuts ont depuis évolué pour s'adapter aux modes de vie contemporains. Les conditions d'admission sont devenues beaucoup plus souples en intégrant évidemment les lignées féminines et en demandant seulement aux nouveaux postulants de compter parmi leurs parents et grands-parents, soit six personnes, deux au moins d'origine niçoise. En tout état de cause c'est notre conseil de direction qui est souverain concernant les adhésions. Parmi nos *soci*, on compte

d'ailleurs aujourd'hui de nombreux descendants des immigrés italiens de jadis qui font souvent partie des meilleurs défenseurs de notre culture. La preuve d'une belle intégration !

Activités

Notre association a des activités correspondant à ses statuts soit, je cite :

> « Encourager les études historiques et artistiques ayant trait à Nice et l'ancien Comté, maintenir les parlers du terroir et les traditions locales, susciter des recherches et des travaux grâce auxquels sera mieux connu et plus aimé le pays niçois ».

Cela s'est traduit par la proposition de conférences, la mise en place de cours de niçois dans les années 1970, l'organisation de repas et sorties réunissant les *soci*, au printemps-été dès 1905, en hiver (le *Past de l'An Noù*) à partir de 1970. Force est de constater que ces deux dernières années ont mis à mal ce type d'activités.

La pandémie a moins touché notre revue *Nice Historique* qui a beaucoup évolué depuis ses premières livraisons. Le format actuel date de 1980, les numéros – qui comptent au moins une centaine de pages - sont thématiques depuis les années 90 et la parution est maintenant devenue semestrielle. Ajoutons que depuis 2003 la collection complète est, à l'exclusion des toutes dernières années, librement consultable sur un site internet régulièrement tenu à jour. Ce sont des centaines d'articles et des dizaines de milliers de pages qui sont ainsi mises à la disposition des chercheurs. Nos auteurs ont d'abord été des érudits locaux mais nous avons rapidement bénéficié de l'aide des services d'archives puis, à partir des années 1960, du concours de nombreux universitaires dont plusieurs sont ici ce soir.

Mais il faut ajouter qu'à côté de la revue, l'*Acadèmia Nissarda* a édité ou coédité une douzaine de livres d'art et d'histoire. Le premier en 1998 pour célébrer le centenaire de *Nice Historique* a été *Le pays de Nice et ses peintres au XIXe siècle*. D'autres ont suivi comme en 2004 le *Voyage Pittoresque dans le Comté de Nice et les Alpes-Maritimes du XVIIe au XIXe siècle* qui présente les gravures et lithographies sur la région ou encore en 2009 le *Dictionnaire de la langue niçoise* (Eynaudi-Cappatti). Certains de ces ouvrages sont librement consultables sur le site internet de l'*Acadèmia* mis en service en 2011.

Il me faut enfin insister sur le fait que ces résultats sont obtenus grâce aux investissements, au travail bénévole des uns et des autres puisque, si nous sommes subventionnés par les collectivités locales (commune, département, région), nous ne disposons d'aucune infrastructure administrative ; de même nos auteurs et conférenciers ne sont jamais rémunérés. C'est ainsi que l'*Acadèmia Nissarda* a toujours fonctionné depuis plus d'un siècle au cours duquel elle a connu quelques moments difficiles, lors des deux guerres par exemple, qu'elle est toujours parvenue à surmonter.

J'ai maintenant grand plaisir, Monsieur le Président, à offrir à l'Académie de Montpellier certains exemplaires de nos publications ainsi que quelques numéros marquants de notre revue comme ceux des deux centenaires de notre association et l'importante publication éditée en 2010 pour le cent-cinquantenaire de l'annexion du Comté à la France. Et à vous remettre également la médaille commémorative que mon prédécesseur Jean-Paul Barety, petit-fils de notre président-fondateur, avait fait frapper en 2004 pour célébrer le centenaire de l'*Acadèmia Nissarda*.

TdM

HAUT

Séance du 20 mai 2022

Présentation de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Thierry LAVABRE-BERTRAND
Président 2021 de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Maire adjoint représentant Monsieur le Maire de Nice,
Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs les membres de l'*Acadèmia Nissarda*,
Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames et Messieurs,

En tant que Président Général en 2021 de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, il me revient, Monsieur le Président, de vous remercier très chaleureusement pour le magnifique accueil que l'*Acadèmia Nissarda* nous réserve aujourd'hui dans le site prestigieux de la Villa Masséna.

Nous avons pris l'habitude depuis plus de vingt ans d'aller rencontrer chaque année une académie sœur tout en mettant à profit notre voyage pour visiter monuments, musées, sites archéologiques ou industriels. Le voyage de cette année s'avère d'ores et déjà particulièrement fructueux. La rencontre académique est cependant au cœur de notre propos. Elle permet de se connaître, d'apprendre réciproquement l'histoire, le fonctionnement, les missions et le rayonnement de chaque académie. Elle noue des liens appelés à perdurer. Elle donne des idées d'activités nouvelles.

Ce que vous venez de nous dire, Monsieur le Président, de l'*Acadèmia Nissarda*, était particulièrement instructif pour nous : vous êtes une compagnie qui a une large assise, regroupant tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et aux traditions du pays niçois, qui bénéficie d'un soutien sans faille des Institutions et notamment de la Ville de Nice, et qui peut ainsi diffuser des travaux absolument remarquables, tant sur la forme que sur le fond, et je vous remercie très vivement de la palette d'ouvrages que vous avez bien voulu nous offrir.

Il convient de vous dire en quelques mots ce que nous sommes, et qui est un peu différent. L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier a été fondée en 1706 par Louis XIV, sous le nom de Société royale des Sciences. Le Grand Roi consacrait ainsi, à l'instar de ce que le pouvoir royal faisait aussi alors pour d'autres villes, l'existence d'un cercle de savants de diverses disciplines qui était ainsi investi de la mission de participer à l'avancement des sciences et de contribuer à l'instruction du public. L'Institution montpelliéraine remplit ce rôle sans faillir au long du siècle, mais sombra comme ses sœurs lors de la Révolution. Reconstituée quelques années plus tard sous forme de Société libre, elle ne put se maintenir, du fait notamment des dissensions internes. C'est en 1846 qu'elle ressuscita finalement sous le nom d'Académie des Sciences et Lettres dans sa forme actuelle comprenant trois sections, sciences, lettres et médecine, de trente membres chacune à ce jour. Elle est membre de la Conférence Nationale des Académies.

Notre fonctionnement est donc celui d'une académie classique : une société restreinte de membres cooptés, de disciplines diverses, se réunissant chaque semaine pour pratiquer une « conversation » qui permet à chacun de connaître l'évolution des savoirs, de croiser les connaissances, de les diffuser lors de séances publiques régulières, de décerner des prix, d'être en un mot un acteur important de la vie culturelle de la Cité.

Les académies ne peuvent plus être aujourd'hui des acteurs majeurs de l'avancement des sciences : la recherche est quasiment toujours maintenant un travail d'équipe, nécessitant des moyens importants et ciblée sur des domaines de plus en plus pointus. Elles pourraient cependant le redevenir, au second degré, en participant à l'élaboration d'une philosophie des sciences dont le manque général se fait cruellement sentir dans la réflexion contemporaine. Votre exemple nous indique aussi une direction complémentaire : vous êtes acteurs incontournables et au plus haut niveau de la recherche sur l'histoire et les traditions niçoises. Nous gagnerions à aller nous aussi davantage dans cette voie à Montpellier, même si cela ne pourrait être un objet exclusif comme il l'est pour vous. Connaître nos prédécesseurs et aussi notre milieu naturel, comprendre ce qu'ils représentent en tant qu'éléments d'un message universel de culture et de savoir est un domaine de réflexion où notre place peut être unique comme l'est la vôtre. C'est je pense le grand enseignement que nous pouvons tirer de la séance d'aujourd'hui. Je le livre à la méditation de mes consœurs et confrères.

Je tiens à vous redire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à quel point nous sommes heureux d'être venus à votre rencontre, et aussi un très grand merci pour la qualité et la chaleur de votre accueil. Puisse ce contact se prolonger dans une collaboration pérenne !

Merci encore.

TdM

HAUT

HOMMAGE À

TdM

Hommage à Claude Solassol LIEN
Hommage à Robert Dumas LIEN
Hommage à Michel Gayraud LIEN
Hommage à Yves Coppens LIEN
Hommages à Valdo Pellegrin LIEN
Hommage à Pablo Casals LIEN

Hommage à Claude Solassol
(14/07/1932-4/03/2022)

Philippe AUGÉ
Président de l'Université de Montpellier

Isabelle LAFONT
Doyenne de la Faculté de médecine Montpellier-Nîmes

Thierry LAVABRE-BERTRAND
Professeur émérite à l' Université de Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Olivier JONQUET
Professeur émérite à l' Université de Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Bernard SAINT-AUBERT
Professeur honoraire

Michel VOISIN
Professeur émérite à l' Université de Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Élu en 1990 sur le XXVIIIe siège de la Section de Médecine de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, il a accédé à l'Honorariat en 2000. Il était membre correspondant de l'Académie de Médecine.

Le doyen Claude Solassol nous a quittés le 4 mars 2022.

Né le 14 juillet 1932, il avait effectué son cursus à Montpellier. Interne, assistant d'anatomie puis de chirurgie expérimentale, élève du professeur Georges Marchal, il sera chef de clinique du Professeur Claude Romieu, ce qui l'orientera vers la chirurgie cancérologique notamment digestive. Claude Romieu ayant succédé au Professeur Paul Lamarque à la tête du Centre régional de lutte contre le cancer (CRLC), Claude Solassol va être reçu à l'agrégation de chirurgie en 1970 et deviendra chef de service de chirurgie du CRLC en 1971. Jeune agrégé au Centre Paul Lamarque, passionné de recherche, il perçut très tôt au contact des patients atteints de cancer et dénutris l'importance des techniques de Nutrition Artificielle. C'est ainsi qu'avec son élève Henri Joyeux alors son interne, il mit au point les premiers mélanges nutritifs complets pour nutrition parentérale aujourd'hui largement utilisés. Professeur titulaire en 1981 à la mort de Claude Romieu, il devient la même année administrateur provisoire de la Faculté lors de la démission du doyen Rabischong. Élu doyen quelques mois plus tard, en février 1982, il sera réélu pour des mandats successifs en 1989 et 1995 jusqu'à son départ à la retraite en 2001.

Dans ses fonctions hospitalières, Claude Solassol, outre sa grande activité de cancérologie digestive, fut un acteur déterminé, en tandem avec le Professeur Henri Pujol,

de la croissance du Centre de Lutte contre le Cancer, implanté alors à la clinique Curie sur le site de St Eloi (dans les actuels bâtiments abritant la dermatologie) et de sa migration progressive sur le site Val d'Aurelle, achevée en 1987. La création du bâtiment Épidaure, unité entièrement dédiée à la Prévention des cancers, sur ce même site, devait compléter l'ensemble réalisant un « Comprehensive Cancer Center ».

En tant que doyen, Claude Solassol fut un grand rénovateur et bâtisseur, appliquant de son propre aveu une démarche « chirurgicale ». Dans le Bâtiment historique, peu avait été fait depuis le doyen Gaston Giraud, vingt ans auparavant. Claude Solassol lança la rénovation des couloirs et de la salle Dugès, l'aménagement des salles en rez-de-jardin, salles dites « Techné Makré », la restauration des salles « Fonds Jaumes », la disposition actuelle de la bibliothèque : l'aspect de ces lieux aujourd'hui est son œuvre.

Soucieux de trouver de nouvelles surfaces pédagogiques et de recherche, la Faculté de médecine se trouvant alors très à l'étroit, il fit bâtir l'Unité Pédagogique Médicale et l'Institut Universitaire de Recherche Clinique.

On peut donc dire que mis à part les nouveaux locaux universitaires du campus Arnaud de Villeneuve nous lui devons tout l'aspect présent des bâtiments de notre Faculté.

Le Doyen Solassol avait également initié en 1996 la première rénovation du site de Nîmes qui était dans un état de délabrement avancé, avec la récupération totale des locaux jusqu'alors partagés avec la faculté de Droit et une refonte complète. Il avait missionné trois jeunes PUPH (professeurs des Universités - Praticiens Hospitaliers) pour ce faire : Michel Dauzat, Pierre Costa et Jean-Emmanuel De La Coussaye.

Se voulant pragmatique et voulant que les étudiants montpelliérains puissent mieux rivaliser avec ceux des autres facultés, il chargea le Professeur Jacques Touchon, futur Doyen, d'une réforme pédagogique orientée vers la préparation à l'Examen National Classant. Il fut aussi à l'origine de la création du Conseil Pédagogique de la Faculté.

Il faut mettre aussi à son crédit les modifications des modalités de fonctionnement de l'Institut Bouisson-Bertrand, ce qui a permis son développement ultérieur.

Homme réservé, d'allure froide et austère au premier abord, il savait fendre l'armure et témoigner d'un humour certain auprès de ceux qui savaient l'approcher. Passionné par sa Faculté, il fut, après les doyens Mairet, Euzière et Giraud, le dernier représentant de ces doyens qui au long du XXe siècle purent durant des mandats longs d'une vingtaine d'années incarner l'École et avoir le temps de l'adapter dans le respect de son histoire. Il a profondément œuvré pour la Faculté telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Que son épouse et ses proches, et notamment son fils, notre collègue le Professeur Jérôme Solassol, trouvent ici l'expression de nos condoléances très émues et de notre reconnaissance.

TdM

HAUT

Hommage à Robert Dumas
(19 Juin 1937 - 5 juin 2022)

Michel VOISIN
Professeur émérite à l'Université de Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Notre confrère Robert Dumas nous a quittés le 5 juin 2022.

Chef de clinique en 1967, il fut agrégé de pédiatrie en 1971 et accéda à la première classe des PU-PH en 1989. Il fut admis à la retraite en 2004.

A l'hôpital saint Charles, dans le service des Maladies des enfants alors dirigé par le professeur Roger Jean, il vécut la période de déploiement de la pédiatrie scientifique, initiée en France par le professeur Robert Debré. Une des dimensions en était la création de sur-spécialités. La néphrologie pédiatrique lui fut confiée. Après un séjour à l'hôpital des Enfants Malades à Paris, il la développa avec talent, créant en parallèle un centre d'hémodialyse pédiatrique prenant en charge les enfants souffrant d'insuffisance rénale terminale qu'il anima avec son épouse Marie-Louise Dumas. Avec notre confrère Daniel Grasset, il initia à Montpellier la transplantation rénale de l'enfant.

En 1993, année du départ du professeur Roger Jean, la pédiatrie fut installée à l'hôpital Arnaud de Villeneuve. Robert Dumas fut chef du service de pédiatrie spécialisée, coordonnant plusieurs domaines: cardiologie, pneumologie, endocrinologie, diabétologie, immuno-rhumatologie, ce dernier domaine fut son deuxième pôle d'investissement personnel.

Clinicien, il avait un diagnostic sûr. Il était extrêmement attentif à ses patients, peut-être à l'excès, si cela est possible; quand l'un d'eux n'allait pas bien, l'inquiétude se lisait sur son visage; un décès dans le service, même s'il était inéluctable, était pour lui un échec.

Il enseignait avec élégance et un remarquable sens de la pédagogie; il s'impliqua au niveau national dans la création du diplôme inter-universitaire de néphrologie pédiatrique, et contribua à la rédaction de deux ouvrages de référence, de néphrologie et de rhumatologie.

Dans le domaine scientifique, Il était d'une grande rigueur, ce qui lui permit plusieurs publications dans des revues médicales internationales.

Il assuma avec efficacité nombre de responsabilités administratives: conseil d'UFR, conseil scientifique de l'Université Montpellier 1, Conseil National des Universités, Commission Médicale d'Établissement du CHU de Montpellier.

Robert Dumas avait été élu en 1992 sur le VIII° fauteuil de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, succédant au professeur Henri Viallefont. Il en assura la présidence générale en 2006, année de la commémoration du tricentenaire de sa fondation. Il participa assidument à nos séances tant que sa santé le lui permit. Ses conférences portèrent pour la plupart sur l'histoire de la médecine à Montpellier. Car ce fut l'une de ses passions. Il rédigea entre 2002 et 2010 une magistrale histoire en cinq tomes

des hôpitaux de Montpellier qui fait aujourd'hui référence et en 2014, une histoire de cette Faculté de médecine à laquelle il était tant attaché.

Que son épouse Marie-Louise, ses enfants et ses petits enfants soient assurés de toute notre sympathie.

TdM

HAUT

Hommage au Recteur Michel Gayraud (3 décembre 1938 - 21 septembre 2021)

Christian NIQUE
Ancien Recteur
Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

C'est au nom des académiciennes et des académiciens de Montpellier que je rends hommage ici, cet après-midi, à notre confrère qui nous a quittés après une fulgurante et terrible maladie.

L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier est honorée et fière d'avoir compté sur l'un de ses fauteuils d'académiciens l'homme exceptionnel et le grand savant que fut le Recteur Michel Gayraud. Il aura marqué – il nous aura toutes et tous marqués – par sa grande culture, par tout ce qu'il nous a fait découvrir sur ce monde romain qui a été une grande partie de sa vie, et également par sa gentillesse, sa délicatesse, sa simplicité, sa bienveillance, sa sensibilité, et son humour aussi.

Michel a été élu académicien en 2006, sur le fauteuil de la section Lettres auparavant occupé par le philosophe Aimé Forest, par la romancière et poétesse Jeanne Galzy, et par l'historien Jacques Proust. Magnifique lignée, qu'il a magnifiquement prolongée.

Quand il a été présenté pour entrer à l'Académie, parrainé par l'historien Gérard Cholvy, Michel avait derrière lui une brillante carrière : agrégé, docteur d'État, professeur au lycée Joffre, assistant puis professeur des université à Paul Valéry, chef de la mission académique de formation des enseignants au rectorat de Montpellier, président de l'Université Paul Valéry, recteur de l'Académie de Nantes, puis, après avoir été nommé professeur émérite, président de l'Université du Tiers temps de Montpellier (pendant deux mandats) et en même temps membre de l'association « À Cœurs Ouverts ».

Cette extraordinaire carrière démontre que Michel Gayraud était un homme de science et d'action, qui s'est investi dans des missions diverses. Mais ce qui était le cœur de son activité, c'étaient ses recherches et ses enseignements sur la romanité. Il s'est intéressé et il a défriché les aspects les plus divers de cette période qu'il affectionnait tant. Il a notamment et fortement contribué à la mise au jour de pans entiers de l'histoire de la Narbonne antique. Il a produit de nombreux écrits qui sont autant de grandes références. Tout l'intéressait. Son nom est désormais parmi les grands savants qui ont étudié Rome, ses institutions, et la vie des romains.

À l'Académie, il n'avait que des amis. Il participait activement à toutes nos activités : conférences, séminaires internes, colloques. Il avait accepté d'être le président de notre section Lettres en 2012 et notre président général l'année suivante. Ce grand professeur ne rechignait jamais à apporter son concours pour des tâches matérielles comme la mise au net des manuscrits à publier dans nos bulletins. Mais le souvenir fort qu'il

nous laisse, ce sont les moments de bonheur qu'il nous a donnés par les belles et nombreuses communications qu'il nous a faites sur sa Rome Antique, et qui ont été publiées et constituent de belles références. Il aimait faire partager son intérêt pour le monde romain. Il avait le don de faire comprendre et apprécier une architecture, une organisation sociale, une personnalité, une façon de vivre, une époque. En grand pédagogue, il étayait toujours son propos de détails pittoresques, inattendus, amusants. Dans ces moments-là, ses yeux pétillaient. Son sourire devenait malicieux. Il était heureux. Nous aussi.

J'avais connu Michel Gayraud bien avant de le retrouver à l'académie. C'était en 1990. Il avait une cinquantaine d'années, mais il avait déjà tant fait qu'il avait été appelé à Paris, par la Présidence de la République, où on lui avait proposé la fonction de Recteur de l'Académie de Nantes. Il l'a acceptée avec enthousiasme, convaincu qu'il était de la nécessité de contribuer à mettre l'action administrative au service de l'activité pédagogique, au service des enseignants et des élèves. Il a été un grand recteur. Sa mission terminée, il n'a pas cherché autre chose que rentrer à Montpellier, dans son université, chez lui, avec les siens, pour retrouver ses travaux sur le monde romain, ses livres, ses étudiants, ses amis. Quand j'ai été nommé à Montpellier, nous nous sommes retrouvés. Il a été mon parrain à l'Académie des Sciences et Lettres. Je suis, comme toutes les académiciennes et tous les académiciens, heureux et enrichi de l'avoir connu et d'avoir eu son amitié.

Nous présentons nos condoléances à sa famille, et tout particulièrement à Marie-Claude, sa compagne, sa complice, qui l'a toujours accompagné et soutenu, et qui, auprès de lui, avec lui, est une grande amie de l'académie.

Merci, et au revoir Michel.

TdM

HAUT

Hommage à Yves Coppens (1934 - 2022)

Christian NIQUE
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Notre Compagnie a la tristesse d'avoir perdu le 22 juin un de ses membres correspondants, le Professeur Yves Coppens, membre de l'institut, paléontologue, professeur émérite au Muséum et au collège de France, co- découvreur de Lucie, auteur de nombreuses publications. Il était correspondant de notre Académie depuis 1997. Yves Coppens avait donné dans une de nos séances solennelles, en 1997, une conférence intitulée "avec la paléoanthropologie, la préhistoire, l'ethnologie, un nouvel humanisme à l'aube du troisième millénaire". Elle est publiée dans le tome 28 de notre bulletin. En cliquant sur le lien ci-après, vous pourrez accéder à ce numéro du bulletin, et vous trouverez la conférence de M. Coppens aux pages 124-132 :

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3201404d

Hommages à Valdo Pellegrin (1943 - 2022)

Philippe VIALLEFONT
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Jean-Louis CUQ
Président honoraire Université de Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier'

TdM

Hommage de Philippe Viallefont

Valdo Pellegrin était ami de l'Académie, il participait très fidèlement aux séances publiques.

La disparition de Valdo Pellegrin dans des conditions tragiques est pour Marie-France et moi-même un véritable traumatisme, voici plus de 60 ans que je connaissais Valdo, depuis son entrée pour sa thèse au labo de Jacquier où je travaillais. Plus tard, vers 1970, et c'est là qu'est né notre véritable amitié, il vint à Rabat comme scientifique du contingent. Il s'est rapidement intégré au petit groupe de chimistes organiciens que nous formions et qui était particulièrement uni dans la vie de tous les jours comme au niveau du labo. Il y a joué un rôle fondamental par son sérieux et par son souci de la pédagogie, souci que nous partagions. Nul doute qu'il a par son caractère et ses compétences contribué à faire au Maroc de l'École montpelliéraine un exemple qui a entrainé par la suite la venue dans notre université de nombreux étudiants marocains. Revenu ici, notre amitié s'est poursuivie et tout le monde a pu apprécier ses immenses qualités sur lesquelles je ne reviens pas augmentées par des qualités de conteur et d'écrivain. Je présente à ses filles et à sa famille nos condoléances et je veux leur dire combien Valdo est présent dans nos pensées et restera indélébilement dans nos mémoires.

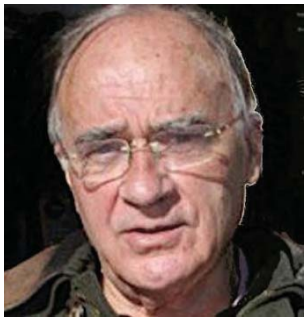

Hommage de Jean-Louis Cuq

Ma rencontre avec Valdo remonte aux années 60. Nous étions alors étudiants à la Faculté des sciences de Montpellier. Brillant potache, il avait très tôt manifesté un grand engouement pour toutes les sciences relevant de la chimie.

Lors des manifestations organisées à l'occasion du cinquantenaire de la création de l'université et de sa faculté des sciences, nous avions été sollicités pour évoquer certains de nos souvenirs estudiantins. Le texte de notre conférence donnée dans la salle des actes de l'université le 25 juin 2014 est disponible sur le site de notre académie : « *Histoire de la faculté des sciences de Montpellier par les potaches V Pellegrin JL Cuq* ». Valdo s'était passionné très tôt pour l'histoire de notre université à Montpellier. C'était depuis la tour de la Babotte, en une balade fort agréable, qu'il la faisait découvrir à qui le souhaitait. Elle se terminait par une visite commentée de la faculté de médecine ; les anecdotes souvent inattendues de cette si belle faculté montraient combien l'érudition de

Valdo était grande. Anecdote : Valdo était très fier de pouvoir porter commentaire sur les nombreuses rues de Montpellier portant le nom d'un chimiste.

Dans sa vie professionnelle, Valdo s'est toujours très fortement impliqué dans la pédagogie et surtout dans l'accompagnement de « ses étudiants ». Il occupa ainsi les fonctions de directeur des études de l'ISIM / Polytech puis de l'Ecole de Chimie. Il connaissait tous les étudiants de ces institutions et son écoute, sa disponibilité étaient unanimement appréciées.

Écrivain, il s'intéressait à l'histoire de la communauté protestante de Montpellier.

« *Montpellier la protestante* » (2009)

Son talent s'exprimait aussi dans d'autres ouvrages dont :

« *Montpellier de savants en découvertes* » (2017)

« *Pour tout comprendre aux jeux languedociens* » (2021)

Valdo Pellegrin est tragiquement décédé dans un accident de la circulation, le lundi 20 juin 2022. Une croix du souvenir est implantée sur le côté de la route de Ganges sur laquelle il a perdu la vie. Un grand ami nous quitté.

TdM

HAUT

Hommage à Pablo Casals[1]

Gemma DURAND
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Ce fut une immense joie de répondre à la demande de mes confrères de l'Académie qui souhaitaient que j'apporte une aide à la préparation du voyage annuel qui devait nous amener, lors de ce printemps 2023, à Barcelone. La confiance qu'ils me faisaient venait confirmer mes racines et mon appartenance à la terre de mes ancêtres : la Catalogne ! Car, comme de nombreux petits-enfants d'exilés[2], j'ai deux patries, deux passeports et je parle deux langues. Ma famille maternelle ayant pu reprendre le cours de sa vie de l'autre côté des Pyrénées après dix douloureuses années d'absence, je leur rendais visite très régulièrement. J'ai vécu toute ma vie avec un pied de chaque côté de la frontière, fréquentant auprès d'eux les milieux catalans qui étaient les leurs : politiques et culturels[3].

Aujourd'hui ils ne sont plus, le dernier membre de ma famille catalane est décédé en 2018. Mais les amis que j'ai gardés parmi leurs connaissances m'ont permis d'accéder à la demande de mes confrères, et d'imaginer, avec eux, l'emploi du temps de nos trois journées. Le directeur de nos voyages, fin connaisseur d'art, s'est occupé des musées et des bâtiments historiques. Je me suis concentrée sur la politique et la culture. Après le *Palau de la Generalitat*, siège officiel de la présidence et du gouvernement autonome de Catalogne, l'*Institut d'Estudis Catalans*[4] (IEC) a accepté de nous ouvrir ses portes. L'IEC est une prestigieuse Institution Académique consacrée à la recherche dans de nombreux domaines et particulièrement dans la culture. Elle regroupe les principales Académies de Catalogne ainsi que de nombreuses sociétés scientifiques.

Dans les temps troublés et tristes que nous traversons, il nous a semblé indispensable de rendre hommage, dans ce temple de la culture catalane, à un des principaux apôtres de la paix en Europe au siècle dernier. Pau Casals s'exila à Prades en Roussillon dès la fin de la guerre d'Espagne, aux côtés de ses amis Joan et Montserrat Alavedra, mes grands-parents. Après la libération, lorsque les républicains comprirent que les pays voisins, et en particulier la France, ne libèreraient pas l'Espagne du

---

1 Communiqué publié en 2023 conjointement aux conférences de 2022, à la demande du Secrétaire Perpétuel Christian Nique, nous associant ainsi aux célébrations du cinquantième anniversaire de la mort de Pau Casals.

2 Il s'agit ici de l'exil des républicains en 1939, à la fin de la guerre d'Espagne.

3 GEMMA DURAND, « Pau Casals et Joan Alavedra, une longue amitié », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, n° 4077, 26/10/2009, p. 305-319.

4 https://www.iec.cat

franquisme – contrairement à la promesse qui leur avait été faite, le musicien posa son violoncelle, refusant d'offrir sa musique au monde tant qu'il n'en serait pas digne. Par ce geste symbolique fort, il s'opposait à l'Espagne franquiste ainsi qu'à tous les pays soutenant les régimes totalitaires. Il réservait sa musique aux réfugiés et donnait des concerts de bienfaisance au Chateau d'Assas, concerts qui amenaient régulièrement Casals et Alavedra à Montpellier. Lorsqu'un groupe de musiciens américains lui rendit visite dans son village roussillonnais, le suppliant de venir aux États Unis présider les célébrations du deux-centième anniversaire de la mort de Bach, le Maître refusa catégoriquement. Casals ne quittait pas son village, le seul cri qu'il laissait parvenir à ses oreilles était celui des exilés. Alexander Schneider s'exclama : « Il n'y a que vous, Maître, qui puissiez rendre hommage à Bach. Si vous ne venez pas, c'est nous qui viendrons à vous ! » « Mais il n'y a pas, à Prades, de salles de concert ! » « Nous jouerons dans les églises et dans les monastères ! » C'est ainsi que naquit le Festival de Prades et le 2 juin 1950, Casals, dans l'église Saint-Pierre de Prades, reprit son instrument et joua la première suite pour violoncelle seul de Bach. « Lorsque le Maître, après tant d'années de silence, leva son archet, le monde entier s'est arrêté de respirer[5] ! » Quelques années plus tard, le nom de Pau Casals fut proposé pour le Nobel de la paix. En 1963, il reçut des mains de Kennedy la médaille de la liberté puis, en 1971, la médaille de la paix lui fut remise par U Than, Secrétaire général des Nations Unies : « Vous avez consacré votre vie à la vérité, à la beauté et à la paix. En tant qu'homme et artiste, vous personnifiez les idéaux symbolisés par la médaille de la paix des Nations Unies ». Pendant ces années, les dix dernières de sa vie, le Maître sillonnait le monde, dirigeant, de capitale en capitale, son Oratorio *El Pessebre* (La Crèche), message universel de paix, de justice et de liberté, composé durant les années d'exil sur un poème d' Alavedra.

Pour cet hommage à l'IEC, nous avons donc demandé à un universitaire catalan[6], biographe de Pau Casals, de nous donner une conférence sur le musicien : « Pau Casals et la France, en dix moments étoilés ». Mais il était impossible de terminer l'après-midi sans un concert de violoncelle. Il fallait trouver un musicien qui connaisse bien le Maître, qui joue avec sa sensibilité, quelqu'un qui connaisse l'histoire, avec ses souffrances et ses gloires. Lluis Claret s'imposa. Fils d'Andreu Claret, homme politique catalan ami de Casals, Lluis apprit le violoncelle alors qu'il était enfant en écoutant, assis par terre, les « master class » du Maître, non loin de Prades. Mais, aujourd'hui professeur au prestigieux Conservatoire de Musique de Boston, il ne put répondre à notre invitation et il nous envoya son fils, Daniel Claret, jeune violoncelliste talentueux résidant à Barcelone. Des rendez-vous comme je les aime, où trois générations confondues re-dessinent les contours de l'histoire !

De passage dans le sud de la France, les Claret père et fils nous rendirent visite, de façon à ce que nous préparions le concert pour l'Académie. Après avoir partagé un bon repas, ils nous offrirent plusieurs livres que je posais sur mon bureau. Occupée à un travail d'écriture qui me prenait tout mon temps, je ne les ouvris pas et c'est au terme de plusieurs jours que j'attrapais celui du haut de la pile, le temps d'une pause :

Pau Casals et Andreu Claret
Correspondance à l'exil
Anna Dalman et Anna Mora[7]

---

[5] Michel Lethiec, directeur (h) du Festival de Prades, dans *Pablo Casals, un musicien dans le monde*, Alain Jomy, Les films du paradoxe, 2007.

[6] Josep Maria Figeres, Universitat Autonoma de Barcelona.

[7] Anna Mora est épouse de Lluis Claret

Les correspondances publiées m'ont toujours impressionnée, ce moment où le regard hésite, impertinent, presqu'impudique, alors qu'il se pose sur un récit qui ne nous était pas destiné, mais par lequel l'histoire se raconte à travers sentiments et anecdotes. La petite histoire qui rend compte de la grande histoire. J'ai toujours un temps de doute, une interrogation sur la légitimité à s'insinuer dans un échange privé. C'est ainsi qu'est, sur mon bureau et depuis des années, la magnifique correspondance Casals - Alavedra que je n'ose pas faire éditer. J'ouvrais le livre, page 52 directement, et mes yeux furent attirés, au centre de la page, par des caractères familiers que je reconnaissais sans qu'il fût besoin de les lire : Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

La nôtre ? Celle pour laquelle nous préparions cet hommage à l'auteur de la lettre, 75 ans plus tard ? Je plissais les yeux :

Lettre de Pau Casals à Andreu Claret
Villa Colette, Prades, 21 avril 1948

... Vous ai-je dit que L'Académie de Montpellier m'a élu à l'unanimité?
Il s'agit de l'Académie des Sciences et Lettres, je sais que cela vous fera plaisir!

Il est des liens étranges se jouant du temps et des frontières, qui un beau jour tendent la main, font sens ! Qui semblent naturels alors qu'ils proviennent, par des chemins que l'on ignore, de ce que la vie a de mystère. C'est dans un sentiment d'évidence que je reçus cette annonce. Casals à l'Académie, Casals notre confrère, le meilleur ami de mon grand-père qui, bien sûr, n'a jamais su ma joie d'appartenir à cette confrérie.

Je décrochais mon téléphone, le Secrétaire perpétuel, le responsable des archives, personne n'était au courant. Nous fîmes des recherches, nous ne trouvâmes rien. Cette merveilleuse nouvelle pouvait être une erreur, le musicien, rompu aux honneurs, avait pu se tromper. Je me remis à l'écriture, je tentais d'oublier, un mirage peut-être. Mais ne résistant au désir de savoir, j'appelai, au terme de quelques jours, la directrice de la Fondation Casals[8] du Vendrell, village de naissance du Maître au sud de Barcelone.

– « Nuria[9], je viens de lire une lettre du Maître datant de quarante-huit et annonçant à Andreu Claret qu'il a été élu à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier! En sais-tu quelque chose? ».
– « Laisse-moi quelques jours et je reviens vers toi. »

La confirmation arriva, assortie de deux magnifiques documents :
– Une lettre manuscrite de Pierre Jourda en date du 14 février 1948 adressée à Pablo Casals et l'informant de son élection (figure 1).
– Suivie du diplôme, dactylographié, écrit en latin, de nomination de Pablo Casals comme membre associé à notre Académie (figure 2).

Notre Compagnie peut désormais s'enorgueillir de compter le Maître Pau Casals parmi ses membres. Par ce communiqué qu'elle publie dans son bulletin, elle s'associe aux commémorations du cinquantième anniversaire de la mort[10] de celui qui fut, au-delà de ses talents de violoncelliste, de chambriste, de compositeur et de chef d'orchestre, un des plus grands artisans de la paix au XXe siècle.

---

8 https://www.paucasals.org/fr/la-fondation/
9 Nuria Ballester, directrice de la Fondation Pau Casals.
10 22 octobre 1973, Porto Rico.

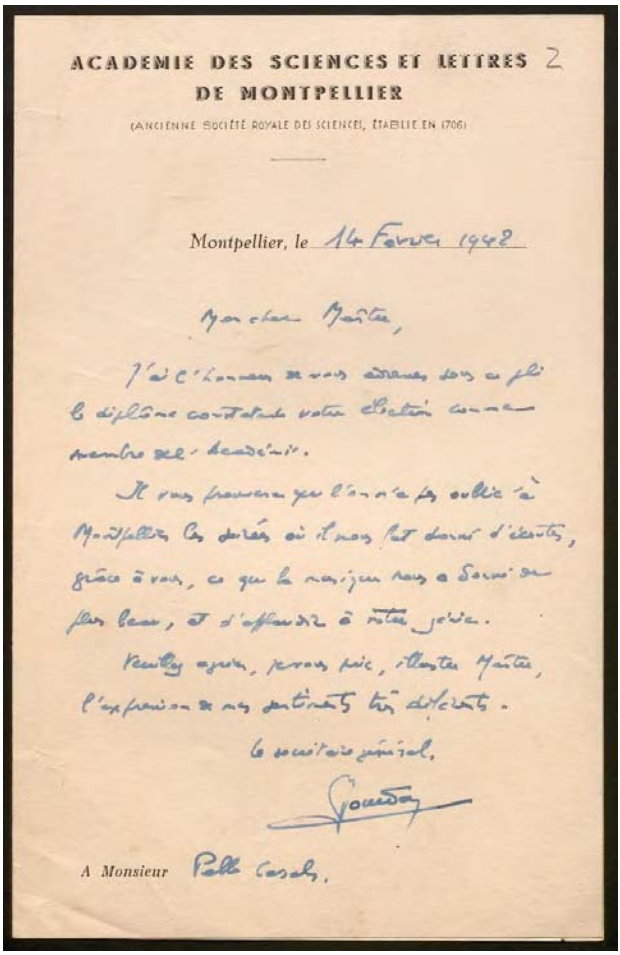

ACADEMIE DES SCIENCES ET LETTRES 2
DE MONTPELLIER
(ANCIENNE SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, ÉTABLIE EN 1706)

Montpellier, le 14 Février 1948

Mon cher Maître,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le diplôme constatant votre élection comme membre de l'Académie.

Il vous prouvera que l'on n'a pas oublié à Montpellier les soirées où il nous fut donné d'écouter, grâce à vous, ce que la musique nous a donné de plus beau, et d'applaudir à votre génie.

Veuillez agréer, je vous prie, illustre Maître, l'expression de mes sentiments très déférents.

Le secrétaire général,

Jourda

A Monsieur Pablo Casals,

Figure 1 : Lettre de Pierre Jourda à pablo Casals, dont voici le contenu :

« Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
(Ancienne Société Royale des Sciences établie en 1706)
Montpellier, le 14 Février 1948
Mon cher Maître,
J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le diplôme constatant votre élection comme membre de l'Académie.
Il vous prouvera que l'on n'a pas oublié à Montpellier les soirées où il nous fut donné d'écouter, grâce à vous, ce que la musique nous a donné de plus beau, et d'applaudir à votre génie.
Veuillez agréer, je vous prie, illustre Maître, l'expression de mes sentiments très déférents.
Le secrétaire général,
P. Jourda[11]. »

[11] Pierre Jourda ne fut secrétaire perpétuel en titre qu'à partir de 1951.

HAUT

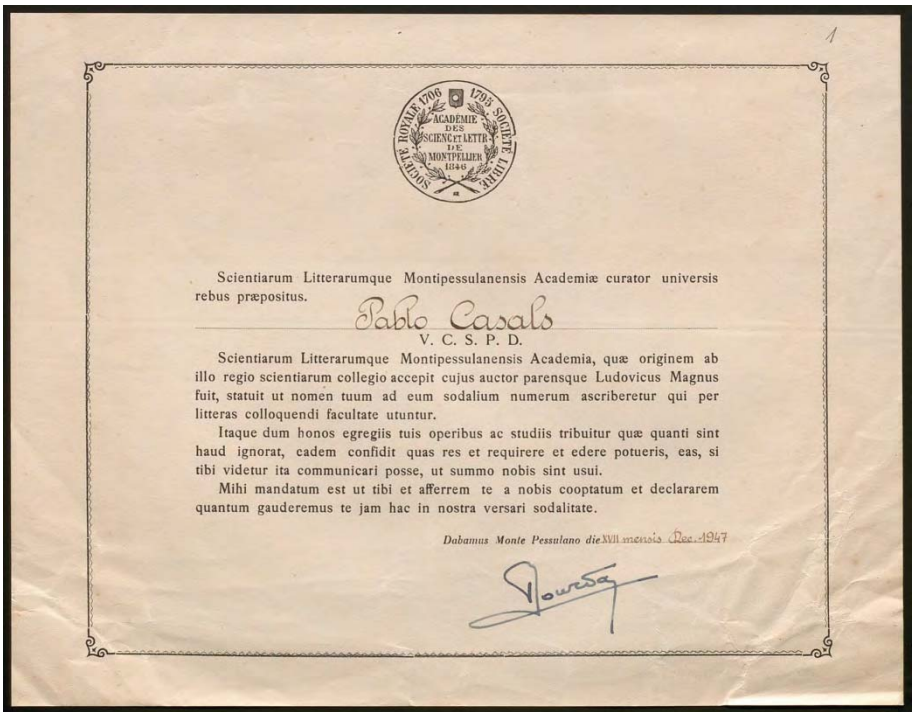

1

SOCIETE ROYALE 1706 — 1795 SOCIETE LIBRE
ACADÉMIE DES SCIENC. ET LETTR. DE MONTPELLIER 1846

Scientiarum Litterarumque Montipessulanensis Academiæ curator universis rebus præpositus.

Pablo Casals

V. C. S. P. D.

Scientiarum Litterarumque Montipessulanensis Academia, quæ originem ab illo regio scientiarum collegio accepit cujus auctor parensque Ludovicus Magnus fuit, statuit ut nomen tuum ad eum sodalium numerum ascriberetur qui per litteras colloquendi facultate utuntur.

Itaque dum honos egregiis tuis operibus ac studiis tribuitur quæ quanti sint haud ignorat, eadem confidit quas res et requirere et edere potueris, eas, si tibi videtur ita communicari posse, ut summo nobis sint usui.

Mihi mandatum est ut tibi et afferrem te a nobis cooptatum et declararem quantum gauderemus te jam hac in nostra versari sodalitate.

Dabamus Monte Pessulano die XVII *mensis* Dec. 1947

Jourda

Figure 2 : Diplôme[12], dactylographié, écrit en latin, de nomination de Pablo Casals comme membre associé à notre Académie

La traduction qu'en a fait notre confrère Thierry Lavabre-Bertrand, que nous remercions chaleureusement, est retranscrite ici mot à mot tellement le langage est beau :

« L'administrateur de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, préposé aux affaires générales, à

Pablo Casals

adresse ses plus chaleureuses salutations.

L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, qui tire son origine de la Société Royale des Sciences dont l'auteur et créateur fut Louis le Grand, a décidé de mettre votre nom au nombre de ses associés qui se servent de lettres pour communiquer.

En conséquence, dans la mesure où cet honneur dérive de vos œuvres et études éminentes que cette Académie connaît parfaitement comme telles, elle a bon espoir que ce que vous pourrez travailler et produire, vous voudrez bien, si cela vous semble possible, nous le communiquer pour notre plus grand profit.

J'ai mission de vous informer que nous vous avons coopté et de vous faire savoir combien nous nous réjouissons de vous voir désormais membre de notre Compagnie.

Donné à Montpellier, le 17 décembre 1947

P. Jourda. »

TdM

HAUT

[12] Le sceau apparaissant là était connu jusqu'à ce jour comme n'ayant été utilisé que jusqu'en 1925.

VIE DE L'ACADÉMIE

TdM

Lettre de l'Académie, par Michel VOISIN LIEN
Rapport d'activités 2022, par Christian NIQUE, Secrétaire perpétuel LIEN

Lettre de l'Académie

Michel VOISIN
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

La « Lettre de l'Académie » est une publication à diffusion numérique destinée aux académiciens, aux membres correspondants, aux amis de l'Académie et à toute personne souhaitant en être destinataire, sur proposition d'un académicien.

Sa périodicité est trimestrielle, à l'exclusion du trimestre d'été.

Elle comporte:

- un éditorial du Président général de l'Académie,
- une information du secrétaire perpétuel,
- l'annonce des évènements publics: séances publiques, séances de réception, colloques, avec présentation des intervenants et des thématiques traités,
- le compte rendu des évènements marquants de la vie de l'Académie,
- les informations concernant les prix attribués par l'Académie: prix Sabatier d'Espeyran (doté par la ville de Montpellier), prix Roger Bécriaux,
- les informations concernant la vie de l'académie : constitution annuelle du bureau, présentation des nouveaux membres,
- l'annonce des évènements organisés par les académiciens ou auxquels ils sont associés,
- la présentation des conférences extra-académiques des académiciens et de leurs publications,
- les informations concernant le site internet et la bibliothèque de l'Académie,
- une rubrique « in memoriam », avec hommage aux académiciens disparus.
- toute autre contribution que souhaite apporter un membre de l'Académie.

Les « Lettres » peuvent être consultées en ligne sur le site de l'Académie: https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/ressources/lettres_ligne

Séance du 23 janvier 2023

Rapport moral 2022

Christian NIQUE
Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Ce rapport a été présenté à l'assemblée générale qui s'est tenue le 23 janvier 2023

Après les importantes perturbations causées par la pandémie en 2020 et 2021, l'Académie a retrouvé un fonctionnement presque normal en 2022. La pandémie l'a cependant encore perturbé en janvier et février : nous avons dû

- supprimer une séance privée,
- tenir en visio trois séances (deux privées et une publique) ainsi que notre Assemblée générale, et une réunion de section,
- reculer la date des élections pour pourvoir les fauteuils vacants, ainsi que celle de notre séance solennelle et celle d'une séance publique.

Dès la mi-mars, les perturbations ont cessé et nous avons pu mettre en œuvre le programme prévu, avec, comme toujours, quelques légères adaptations rendues nécessaires par l'indisponibilité de conférenciers inscrits au programme.

Nous avons ainsi pu tenir 33 séances, dont 27 séances de travail académique, soit :

- 16 séances privées chacune avec une brève, une communication et une discussion ;
- 3 séances privées dites de séminaire interne (avec 2 communications dans chacune) ;
- 8 séances ouvertes au public, chacune avec une conférence et discussion.

Outre ces 27 séances, nous avons tenu 6 séances « rituelles », soit :

- 4 séances publiques de réception, chacune avec un éloge et une réponse ;
- 1 séance solennelle publique, avec une remise de prix et un « libre-propos » ;
- 1 séance de rentrée, avec une remise de prix et un moment musical.

À ces séances, il faut ajouter :

- 1 réunion de l'Assemblée générale ;
- 2 réunions du Conseil d'administration ;
- 1 réunion du Jury Roger Bécriaux ;
- 2 réunions du Jury Sabatier d'Espeyran ;
- Une dizaine réunions de préparation des colloques 2022 et 2023.

En outre, nous avons rencontré plusieurs responsables pour les informer sur notre action ou préparer l'une ou l'autre de nos activités : le Maire-Président de la Métropole de Montpellier, le Vice-Président chargé de la culture à la Métropole, le Président de l'Université de Montpellier, le Directeur du musée Fabre, le Directeur du Conservatoire, les Responsables de la Maison des Relations Internationales et de la Salle Rabelais, le Directeur de la faculté de théologie, le Rabbin de Montpellier, le Procureur de la République…

Au-delà de nos séances, nous avons pu organiser en 2022 nos activités habituelles :

- les élections de nouveaux membres sur les fauteuils vacants (5 en lettres et 2 en médecine) ;
- la publication des vacances de fauteuils à pourvoir en 2023 (2 en lettres, 1 en sciences et 1 en médecine) ;

- le prix Sabatier d'Espeyran et le prix Roger Bécriaux ;
- le voyage annuel (cette année à Nice et dans le Pays niçois) ;
- le dîner académique annuel ;
- le colloque annuel (Bicentenaire Champollion : l'Égypte à Montpellier) ;
- la participation aux journées de la CNA (3 académiciens montpellierains ont participé au colloque de Caen et à l'assemblée générale, et 1 y a présenté une conférence) ;
- le Bulletin annuel ;
- les actes du colloque 2021 ;
- la Lettre trimestrielle ;
- les enregistrements vidéo et leur diffusion ;
- le site web de l'Académie,
- la bibliothèque (avec la reparution de la *Lettre de la Bibliothèque*) ;
- les relations avec la presse locale et les media ;
- la participation aux réunions statutaires du Fonds Bécriaux ;
- l'information sur nos activités aux autorités, aux membres titulaires et correspondants, aux amis de l'Académie et à notre public.

Cette liste est longue : elle rappelle les nombreuses tâches qu'il faut remplir pour que l'Académie fonctionne au mieux. Je remercie toutes les académiciennes et tous les académiciens qui les ont en charge.

Le thème du colloque 2023, arrêté en 2022, sera « L'eau à Montpellier » (à définir plus précisément). C'est la section Sciences qui a la charge de le préparer. Le programme et la recherche de partenariats sont bien avancés. Pour 2024, c'est au tour de la section Médecine de le prendre en charge : le thème proposé pourrait être « Soigner ».

L'évolution de la pandémie nous a certes permis, à partir de mars, de reprendre normalement nos activités. Mais elle ne nous a cependant pas permis de retrouver notre lieu des séances privées : le Salon Rouge. Nous avions envisagé de nous y réinstaller en décembre, mais une nouvelle vague d'épidémie est alors apparue, qui nous a obligé à continuer à siéger dans l'auditorium du musée Fabre. Ce n'est pas une bonne solution, parce qu'un auditorium n'est pas configuré pour favoriser la discussion, ce qui est indispensable dans nos séances privées. Nous sommes donc toujours, à la fin 2022, dans la situation provisoire créée en 2020.

Un évènement exceptionnel aura marqué la vie interne de l'Académie en cette fin d'année 2022 : la réflexion en vue d'acquérir un local qui nous permettrait enfin d'avoir un « chez nous », et qui pourrait devenir la « Maison de l'Académie ». Nous avons en effet été informé qu'une chapelle désacralisée est en vente à Montpellier, proche du centre-ville, dans laquelle, si nous en devenions propriétaires, nous pourrions tenir la plupart de nos activités. Nous l'avons visitée, avec une délégation du Bureau. Notre confrère Dominique Larpin a engagé une étude approfondie du bâti et la réalisation de plusieurs versions d'occupation possible du lieu. Nous avons demandé au Fonds Bécriaux, dans lequel nous avons placé un capital de près de 2 millions d'euros, d'envisager de s'en porter acquéreur et de le mettre à la disposition de l'Académie. Ce projet sera évoqué plus loin dans l'ordre du jour. Si ce projet se réalise, la vie de notre académie en sera transformée.

En terminant ce rapport d'activités, je dois rappeler que nous avons cette année, parmi nos membres, enregistré deux démissions, celles de Jean-François Lavigne et de Michel Denizot (ils ont tous les deux été admis à l'honorariat), ainsi que deux décès, ceux de nos confrères Robert Dumas et Michel Gayraud, vers qui vont nos pensées en ce début d'assemblée générale.

TdM

HAUT

CHRONIQUE DE L'ACADÉMIE

TdM

TdM

MEMBRES DE L'ACADÉMIE
DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER
Au 31 janvier 2022

***

MEMBRES D'HONNEUR
Monsieur le préfet de la Région Occitanie
Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault
Monsieur le Maire de Montpellier

***

MEMBRES TITULAIRES AU 31 JANVIER 2021

Section Sciences

2010	XX	M.	AUBERT	Bernard
2013	XXVI	M.	BALNY	Claude
2017	XXIII	M.	BOCKAERT	Joël
2005	I	M.	BOUDET	Gérard
2000	VI	M.	CAPION	Pierre
1990	XVII	M.	CHARLES	Bernard
2015	VII	M.	CHEIN	Michel
2004	XXIV	M.	COT	Louis
2011	XV	M.	CUQ	Jean-Louis
2018	XXIX	M.	DAUBIÉ	Christophe
1983	V	M.	DENIZOT	Michel
1975	XVIII	M.	DUFOIX	Jean Pierre
2012	XXX	M.	EPRON	Bernard
1989	XI	M.	GENESTE	Patrick
2015	XII	M.	GIRON	Hilaire
2005	XXVIII	M.	LARPIN	Dominique
2015	XXII	M.	LEBLEU	Bernard
2010	XIX	Mme.	LEFRANC	Marie-Paule
1989	XVI	M.	LEGROS	Jean-Paul
2003	VIII	M.	LOUIS	Pierre
1994	XIV	M.	MAISONNEUVE	Olivier
2000	XIII	M.	MAISTRE	Paul

2007	IV	M.	NOUGIER	Jean-Pierre
2003	X	M.	NUCE de LAMOTHE	Michel de
1988	XXVII	M.	PUECH	Guy
1989	XXI	M.	QUIGNARD	Jean Pierre
1987	IX	M.	SABATIER	Pierre
1995	III	M.	SANS	Alain
1995	XXV	M.	VIALLEFONT	Philippe
2017	II	M.	VOLLE	Jean-Paul

Section Lettres

2018	XI	M.	AUFRÈRE	Sydney-Hervé
2012	XII	M.	AUMERAS	Paul-Louis
2016	XIII	Mme.	BAKHOUCHE	Béatrice
1990	I	M.	BALP	Jacques
1993	XXIV	M.	BEDEL de BUZAREINGUES	François
2008	XXX	M.	BELIN	Christian
2001	VI	M.	BERNARD	Paul
2022	VIII	M.	CABRILLAC	Rémy
2011	XXVII	M.	CARBASSE	Jean-Marie
2018	XXI	M.	CHRISTOL	Gérard
1996	IV	M.	DEDEYAN	Gérard
2022	V	M.	DEVILLE	Patrice
2006	XXII	M.	GAYRAUD	Michel
2022	XV	Mme.	GELY-NARGEOT	Marie-Christine
1993	XIV	M.	GOUNELLE	André
2016	XXV	M.	GUDIN de VALLERIN	Gilles
1999	II	M.	HILAIRE	Jean
2020	XX	M.	HILAIRE	Michel
2013	XXVIII	Mme.	IANCU-AGOU	Danièle
2022	XVII	M.	IRASTORZA	Elrick
2011	XXIX	M.	LAVIGNE	Jean-François
2022	XIX	M.	LE BLEVEC	Daniel
2013	XVIII	M.	NIQUE	Christian
2009	X	M.	PASSERON	Serge
2017	VII	M.	PETEL	Philippe
2015	IX	M.	ROUVIER	Jean-Marie
2011	XXIII	M.	TRIAIRE	Dominique

2020	III	Mme.	VERDELHAN-BOURGADE	Michèle
2010	XXVI	M.	VERINE	Frédéric
2005	XVI	M.	VIALLA	Philippe

Section Médecine

2012	XIV	M.	BARTHEZ	Philippe
2022	XIII	M.	BLANC	René
2010	XVIII	M.	BLAYAC	Jean-Pierre
2014	V	M.	BRINGER	Jacques
2005	XIX	M.	CUENANT	Etienne
1992	XI	M.	DANAN	Marcel
1992	VIII	M.	DUMAS	Robert
2010	III	Mme.	DURAND	Gemma
2001	IV	M.	GRASSET	Daniel
1987	XXIII	M.	JAFFIOL	Claude
1967	X	M.	JARRY	Daniel
2000	I	M.	JONQUET	Olivier
2005	XXVIII	M.	LAFFARGUE	François
1996	XV	M.	LAMBOLEY	Claude
2001	XVII	M.	LAVABRE-BERTRAND	Thierry
2013	VI	M.	LOPEZ	Elysé
2016	VII	M.	MATEU	Jacques
2022	XII	M.	MEUNIER	Laurent
1990	XXII	M.	MEYNADIER	Jean
1980	XX	M.	MICHEL	François-Bernard
2013	XVI	M.	PONSEILLE	Max
1981	XXIV	M.	POUGET	Régis
2014	II	M.	PRIVAT	Alain
2004	XXI	M.	REYNAUD	Jean-Pierre
2011	XXVII	M.	ROBIN	Jean-Max
1996	XXX	M.	SAVELLI	André
2009	XXVI	M.	SENAC	Jean-Paul
2004	XXIX	M.	TOUCHON	Jacques
2005	IX	M.	VOISIN	Michel

***

MEMBRES CORRESPONDANTS AU 31 JANVIER 2022

2017	Mme.	ANDERSZEWSKA	Dorota	Montpellier
2017	M.	ARENE	Frédéric	Montpellier
2008	M.	BANCAREL	Gilles	Béziers
2012	M.	BARILARI	André	Paris
2002	M.	BARTHES	Henri	St-Geniès-de-Fontédit
2013	M.	BEFFA	Jean-Louis	Paris
1997	M.	BELLEDENT	Fernand	Perpignan
2007	M.	BETEILLE	Roger	Rodez
2011	M.	BETIN	Pierre	Villenave-d'Ornon
2018	Mme.	BIDAULT-LAMBOLEY	Annie	Montpellier
2013	M.	BOUSTANI	François	Paris
2016	M.	CHOOKASZIAN	Levon	Erevan Arménie
2009	M.	COLARDELLE	Michel	Bourmont
1997	M.	COPPENS	Yves	Paris
2010	M.	DEMOTZ	Bernard	Ste-Foy-les-Lyon
2018	Mme.	DOKHTOURICHVILI	Mzaro	Tbilissi (Géorgie)
2012	M.	FLAVINI	Francesco	Villeneuve-lès-Avignon
2011	M.	FRAISSE	Luc	Strasbourg/Castelnau
2014	M.	GOASGUEN	Jean	Perpignan
2007	M.	GRANGE-CHAVANIS	Jean-François	Lyon
2005	M.	GUINOT	François	Paris
1990	M.	HOUZIAUX	Léo	Bruxelles (Belgique)
2008	M.	LASSALLE	Jean-Pierre	Tournefeuille
1992	M.	Le ROY-LADURIE	Emmanuel	Paris
1998	M.	LIENHARD	Marc	Strasbourg
2016	Mme.	LORBLANCHET	Hélène	Montpellier
2019	M.	LUMLEY (de)	Henri	IPH Paris

1998	M.	MARTIN	Jean	Echandens (Suisse)
2012	M.	MEYRUEIS	Jean-Paul	Toulon
1991	M.	MIQUEL	André	Paris
2010	M.	PASQUIER	Pierre	Paris
2000	M.	PELLERIN	Denys	Paris
1993	M.	POTECCHI	Sandro	Turin (Italie)
2002	M.	QUERE	Yves	Paris
1999	M.	RADUJKOVIC	Branko M.	Belgrade (Serbie)
2010	M.	RAFIQ	Mohamed	Casablanca (Maroc)
2007	M.	REPELLIN	Didier	Lyon
2008	Mme.	RETHORE	Marie-Odile	Paris
2000	M.	REYMOND	Bernard	Pully (Suisse)
2014	M.	RIZK	Karam	Jounieh (Liban)
2003	M.	ROBERT	Jacques	Antony
2012	M.	SALENÇON	Jean	Paris
2000	M.	SALVAT	Bernard	Perpignan
2003	M.	SARRE	Claude-Alain	Le Tholonet
2014	M.	SEGUIN	Claude	Rueil-Malmaison
2000	M.	SELLIER	Philippe	Paris
2008	M.	TEISSERENC	Henri	Pézenas
2017	M.	TRICOIRE	Cyrille	Montpellier
1982	M.	URUSZCZAK	Waclaw	Cracovie (Pologne)
2010	M.	WORONOFF	Michel	Chenecy-Buillon

***

MEMBRES DÉCÉDÉS EN 2022

M. RobeRt DUMAS, 5 juin 2022
M. Michel GAYRAUD, 21 septembre 2022

***

MEMBRES HONORAIRES AU 31 JANVIER 2021

Section Lettres

BARRAL (Pierre)
CHALEIL (Max)
IMBERT (Christiane)
MAURIN (Jules)
ROUSSEL (Madeleine)
Mgr. THOMAZEAU (Guy)

Section Médecine

PILON (Roger)
SERROU (Bernard)
SOLASSOL (Claude)

***

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE 2021

Conseil Régional d'Occitanie
Mairie de Montpellier
Université de Montpellier
Caisse d'Épargne et de Prévoyance Languedoc-Roussillon
Montpellier Méditerranée Métropole
Cap Santé

Par leur contribution financière ou leur aide matérielle, ces généreux donateurs ont permis notamment la réalisation du présent bulletin, ainsi que l'organisation des colloques et autres manifestations de l'Académie, témoignant ainsi de leur intérêt pour la diffusion des connaissances auprès du grand public par les travaux de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, contribuant par là à son rayonnement.

Nous les prions d'accepter l'expression de notre profonde gratitude.

TdM

HAUT

INDEX DES AUTEURS

TdM

Les numéros indiquent les pages du présent bulletin où l'on peut trouver les textes de conférences, allocutions ou communications présentées par leurs auteurs.

ABITEBOUL (Serge), 197
ANCU-AGOU (Danièle), 255
AUFRÈRE (Sydney H.), 379, 401, 415, 435, 451, 463
AUGÉ (Philippe), 489
BAKHOUCHE (Béatrice), 171
BARTHEZ (Philippe), 149
BEDEL GIROU DE BUZAREINGUES (François), 373
BELIN (Christian), 199
BOCKAERT (Joël), 101
BOUDET (Gérard), 57
BRUGUÈS (Jean-Louis), 147
CARBASSE (Jean-Marie), 323, 395
CHAPUISAT (Jérôme), 35
CHEIN (Michel), 237
CHRISTOL (Gérard), 361
CUÉNANT (Étienne), 473
CUQ (Jean-Louis), 497
DANAN (Marcel), 209
DAVID (Jean-Paul), 483
DEDET (Jean-Pierre), 227
DURAND (Gemma), 115, 499
FEILLET (Pierre), 271
GUDIN DE VALLERIN (Gilles), 307
HEISSER (Jean-François), 149
HILAIRE (Michel), 385
JAFFIOL (Claude), 339
JONQUET (Olivier), 123, 489
LAFONT (Isabelle), 489
LAMBOLEY (Claude), 289
LAVABRE-BERTRAND (Thierry), 21, 447, 461, 485, 489
LAVIGNE (Jean-François), 85
LEBLEU (Bernard), 351
MARRON-WOJEWODZKI (Maud), 129
MATEU (Jacques), 471
MEYNADIER (Jean), 413
NIQUE (Christian), 443, 509
NOUGIER (Jean-Pierre), 55
PÉTEL (Philippe), 93
PRIVAT (Alain), 423, 493, 495
ROBIN (Jean-Max), 73, 427, 477
SAINT-AUBERT (Bernard), 489
SALANSKIS (Jean-Michel), 207
SOFONEA (Mircea), 113
TOUCHON (Jacques), 407

VERDELHAN (Michèle), 129
VIALLEFONT (Philippe), 497
VOISIN (Michel), 183, 489, 491, 507

TdM

HAUT

Imprimé en France
Les papiers utilisés pour cet ouvrage sont tous issus de forêts gérées durablement.

Achevé d'imprimer en juillet 2023 sur les presses de l'imprimerie AGL
133 rue du Lantissargues
Z.A. de Maurin
34970 Lattes
Montpellier Métropole

Imprimé en France
Dépôt légal 3e trimestre 2023